Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux
et des Universités du Midi
QUATRIÈME SÉRIE
Commune aux Universités d'Aix, Bordeaux, Montpellier, Toulouse

REVUE
DES
ÉTUDES ANCIENNES

Tome 24
1922

SWETS & ZEITLINGER N.V.
AMSTERDAM - 1967

Réimprimé avec le consentement des propriétaires de la Revue

L'INSCRIPTION DU STADE DE DELPHES

(Planche I)

C'est M. Homolle qui a le premier publié[1] l'inscription gravée, au milieu du ve siècle, sur le mur de soutènement du Stade pythique. Il la lisait et la traduisait ainsi :

Τὸν ϝοῖνον μὲ φάρεν ἐς τὸ [E]ὐδρ-
όμου· αἰ δέ κα φάρῃ, hιλαξάστω
τὸν θεὸν hοῖ κα κερκίῃται καὶ
μεταθυσάτω κἀποτείσάτω πέν-
τε δρχμάς· τούτου δὲ τοῖ κατα-
γορέσαντι τὸ hέμισσον.

« On n'apportera point de vin dans le sanctuaire d'Eu-
» dromos. Celui qui en aurait apporté devra apaiser le dieu
» à qui il aura offert le vin ; il recommencera son sacrifice et
» paiera cinq drachmes. La moitié de l'amende appartiendra
» au dénonciateur. »

En 1905, M. Kéramopoullos, dans une communication au Congrès international d'Archéologie[2], qu'il devait reprendre, développer et publier l'an d'après dans l'Ἐφημερὶς Ἀρχαιολογικὴ[3], contestait la légitimité de la restitution de l'E initial du nom d'Eudromos. Le plus solide de ses arguments lui était donné par l'examen de la pierre elle-même. Mes amis MM. Bourguet, Colin et Courby ont bien voulu séparément l'examiner à ma demande ; je l'ai moi-même revue pendant la guerre, en 1917, à la faveur d'une permission accordée par mon général : tous, nous nous accordons à reconnaître en effet que la cassure de la pierre, antérieure peut-être à l'inscription, peut-être résultant d'un coup de ciseau maladroit, a obligé le graveur à

1. *B. C. H.*, XXIII (1899), p. 612.
2. *Comptes rendus*, 1re session, *Athènes*, p. 266.
3. Ἐφ. Ἀρχ., 1906, p. 157.

laisser la place d'une lettre entre l'ο et l'υ à la fin de la première ligne. A M. Kéramopoullos revient le mérite d'avoir le premier lu τοῦ δρόμου et montré que δρόμος était l'ancien nom de Stade[1]. Mais, malgré le témoignage des inscriptions delphiques plus récentes, où le lieu, à la « question *quo* », est toujours exprimé par l'accusatif précédé de ἐν, il a vu dans l'ἐς de notre texte la même préposition dont se servaient alors les Athéniens et dont nous retrouvons tant d'exemples dans Thucydide. Il s'est ainsi contraint à sous-entendre après elle un nom à l'accusatif[2] dont τοῦ δρόμου devait être le complément.

En 1912, M. C. D. Buck[3] reprenait la lecture de M. Kéramopoullos et donnait cette fois de la préposition ἐς, retrouvée à Delphes au commencement du mot ἔσγονος[4], une interprétation correcte : il en faisait l'équivalent de ἐκ. Du même coup était fixé le sens de l'infinitif φάρεν : ce qui est défendu, ce n'est pas de faire entrer le vin dans un petit sanctuaire voisin du Stade, c'est de le faire sortir du Stade même. M. Buck observe justement qu'on trouverait dans les « lois sacrées » plusieurs interdictions[5] analogues. Il est vraisemblable qu'après lui personne ne réveillera le fantôme d'Eudromos, à qui M. Ziehen avait donné l'hospitalité de son recueil[6] et M. Pomtow attribué le numéro 40 dans la liste des 48 cultes secondaires de Delphes[7] dont il prétend connaître l'emplacement.

1. Peut-être aurait-il pu reconnaître dans l'inscription n° 1688 du *Corpus* de Bœckh (qu'il appelle ἐπιγραφή τις) le plus célèbre des textes amphictyoniques ; quelque soixante ans après la « loi sacrée » du Stade (la pierre, trouvée, paraît-il, à Égine et donnée au Louvre dans la collection Choiseul-Gouffier, est datée de l'an 380), les mots τοῦ δρόμου qu'on y lit désignent précisément le Stade de *Delphes*.

2. « εἰς τὰ μέρη *(sic)* τοῦ σταδίου » (Ἐφ Ἀρχ., 1906, p. 168).

3. *Classical Philology*, VII, p. 78.

4. *Règlements des Labyades*, C. 45. M. Buck, en reprenant ce texte dans le recueil qui termine ses *Greek Dialects* (n° 51, page 206 sq.), avait, comme les premiers éditeurs, imprimé κηγγόνων. A la fin de l'article mentionné à la note précédente, il avoue qu'un nouvel examen de la photographie publiée *B.C. H.*, XIX, l'a convaincu de son erreur, et il lit maintenant κησγόνων comme M. Nikitski.

5. Cf. surtout Ziehen, *Leges Sacræ*, n° 48 = *Syll. I. G.*² 632 = *Syll. I. G.*³ 1041 : τῶν δὲ κρεῶν μὴ φέρεσθαι, cité par M. Buck, et, parmi les textes qu'il néglige, *Syll. I. G.*³ 1024, l. 26 : δεινύσθων αὐτοῦ. Dans tous ces textes, ce sont les *chairs* des victimes qui doivent être consommées sur place : aucun, il faut le reconnaître, ne concerne le vin d'un banquet sacré.

6. *Leges Sacræ*, n° 73, p. 216.

7. *Philologus*, 1912, p. 30 sq. : *Die Kultstätten der « anderen Götter » von Delphi*.

Ni M. Kéramopoullos ni M. Buck n'ont mis en doute la lecture des deux premiers mots gravés sur le mur du stade. L'E que M. Homolle donne comme un ϝ y est très net cependant; on le reconnaîtra sans peine dans la photographie qui accompagne cet article. C'est un E que j'ai transcrit sur mon carnet de fouille, quand j'ai pris, avec M. Homolle, la première copie de l'inscription qui venait d'être découverte. Avant même la publication du texte, plusieurs savants qui, en visitant Delphes, s'étaient arrêtés devant la pierre — et, d'après eux, M. Frazer dans son édition de Pausanias[1] — ont immédiatement estimé, sans pousser plus loin leur enquête, qu'il s'agissait ici du *vin nouveau*. Néanmoins, M. Kéramopoullos a confirmé la lecture de M. Homolle en rappelant que sur les vases de Béotie[2] le ϝ prenait parfois la forme d'un E, et cette explication a satisfait M. Buck[3].

Mais nous sommes à Delphes, non en Béotie, et c'est à Delphes qu'il aurait fallu retrouver un autre emploi — et un exemple sûr du signe E en fonction de ϝ. Il est bien évident d'ailleurs qu'il y aurait une témérité excessive à vouloir restituer les deux lettres ON à la suite de l'E contesté. Mais pourquoi ne pas lire simplement NEOINON? Ce mot nouveau peut se ramener aisément à une forme plus longue d'une syllabe * νεϝοϝοινον, écourtée par haplologie, comme ΚΑΤΑΔΕ < κατὰ τάδε, ἀμφορεὺς < ἀμφιφορεὺς et le latin *medialis* <* *medidialis*[4]. Au moins par la formation, νέοινος est frère de l'adjectif νέοικος (<*νεϝοϝοικος, « récemment construit » ou « récemment logé ») qu'ont employé Pindare (*Ol.*, V., 8) et Épicharme (dans Pollux, IX, 26.) Pour le sens, on peut le rapprocher de quelques substantifs comme νεοπολίτης (Diod. Sic., XIV, 7) et νεολαία (Eschyle, *Pers.* 668, *Suppl.* 686; Euripide, *Alc.* 103; Théocrite, XVIII, 24, etc.), qui, en se composant avec le

1. Frazer, *Pausanias*, V, p. 394.

2. Kretschmer, *Vaseninschriften*, p. 96-97.

3 Il s'en est même souvenu devant la signature de l'artiste argien qui sculpta Kléobis et Biton; la pierre donne ΕΠΟΙΕΕ, qu'on explique d'ailleurs difficilement et il lit ἐποίϜε (*Classical Philology*, VIII, p. 142). Il n'est pas sûr que le dialecte de cette dernière ligne de l'inscription soit le delphique.

4. Exemples donnés par M. Brugmann, *Abrégé de grammaire comparée*, traduction française, p. 256.

thème νεο-, sont restés des noms. Quant à la forme que prend l'article devant NEOINON, elle ne saurait nous surprendre dans une inscription archaïque de Delphes. La substitution de TO à TON est un fait de proclise, à ajouter à ceux qu'a relevés M. Meillet dans la grande inscription des *Labyades* et la *Loi Amphictyonique* de 380[1]. A une époque plus voisine de l'inscription du Stade, la convention de Delphes avec Phasélis[2] nous présente un exemple peut-être plus hardi encore de proclise de l'article dans ΤΟΔΑΜΟΣΙΟΝ, qu'il faut lire τῶ(δ) δαμοσίων[3].

Il est d'ailleurs évident que la valeur de cet article a été méconnue par les deux premiers éditeurs de l'inscription du Stade. Lorsque M. Homolle traduit « on n'apportera point *de* vin », il supprime le premier mot de son texte. Quant au τοῦ que nous lisons dans la paraphrase de M. Kéramopoullos « ἀπαγορεύεται ἡ προσαγωγὴ τοῦ οἴνου »[4], il ne doit point nous faire illusion : c'est le même article au génitif que le grec moderne emploie là où nous nous contentons de la préposition « de », par exemple dans καθηγητὴς τῆς φιλολογίας, « professeur de littérature ». Mais τὸν devient clair dans l'interprétation de M. Buck où il désigne le vin réservé aux cultes et aux fêtes : il est plus expressif encore devant νέοινον, dont il fait presque un nom propre. Dès lors, il est facile de retrouver dans les mots hοῖ κα κεραίῆται de la ligne trois les préliminaires de tout banquet antique : « le mélange de l'eau et du vin[5] et la consécration de chacun des cratères... à un dieu, ou bien à un héros, qui en avait les prémices ». Si le nom du cratère, en effet, transparaît dans le verbe κεραίῆται, la particule κα suivie du subjonctif exprime nettement la *répétition* et

1. *M. S L.*, XV, p. 269 : « *De la quantité des voyelles dans quelques formes de l'article grec.* »

2. Publiée par M. Homolle dans les *Mélanges Nicole*, Genève 1905, p. 625 ; « reprise » à sa façon, je veux dire sans façon, et sans aucun bénéfice pour la science, par M. Pomtow dans la *Berl. Philol. Wochenschr.*, 1909, p. 252.

3. C'est M. Ad. Wilhelm (*Die lokrische Mädcheninschrift*), dans les *Jahreshefte des Œsterr. Archaeol. Institutes*, XIV (1911), p. 232, qui a fait cette correction judicieuse aux deux lectures de M. Homolle et de M. Pomtow.

4. *L.l.*, p. 168.

5. « Ce qui servait le plus habituellement aux libations, c'était le vin, et le vin mêlé d'eau, tel que les Grecs le buvaient » (Legrand, article *Sacrificium*, p. 963, dans le *Dictionnaire des Antiquités* de Daremberg et Saglio).

l'*indétermination* : ici, la multiplicité des cratères et des dieux invoqués. Le premier de ceux-ci dans le banquet du stade devait être Dionysos, le roi de toute fête du *vin nouveau*. Dans une fête de ce nom, les Béotiens, nous dit Plutarque[1], sacrifiaient aussi à leur *Bon Génie*; et nous savons que le lendemain de l'ouverture des tonneaux (πιθοίγια)[2], au banquet et au κῶμος des *Conges*, les Athéniens célébraient joyeusement avec le don de Bacchus la montée de la sève et les forces bienfaisantes de la nature réveillée. Quand Dicéopolis, au début des *Acharniens* d'Aristophane, ordonne la procession burlesque, le premier dieu qu'il invoque est Dionysos, et le second Phalès, « le compagnon de ses orgies nocturnes[3] ». On peut supposer que ni le Bon Génie ni Phalès (sous d'autres noms, sans doute) n'étaient oubliés au banquet du Stade. Peut-être Apollon, qui venait de rentrer à Delphes pour y conduire presque aussitôt, dans son temple, les funérailles de Dionysos, peut-être les maîtres du lieu, Hermès Enagonios et Héraclès[4], qui lui donnaient ce jour-là l'hospitalité, avaient-ils aussi leur cratère dans ce banquet. Mais l'absence de textes ne nous permet pas de rien affirmer sur ce point. Pour la date, nous savons par Plutarque que chez aucun peuple grec la fête du vin nouveau n'était antérieure à la fin de l'hiver et au mois attique d'Anthestérion (Bysios, à Delphes) : καὶ μὴν οἴνου γε τὸν νέον οἱ πρωιαίτατα πίνοντες Ἀνθεστηριῶνι πίνουσι μηνὶ μετὰ χειμῶνα. Καὶ τὴν ἡμέραν ἐκείνην ἡμεῖς μὲν ἀγαθοῦ δαίμονος, Ἀθηναῖοι δὲ Πιθοίγια προσαγορεύουσι[6]. C'est le onze de ce mois, précise-t-il ailleurs[5], que commencent à Athènes les Anthestéries; le six, qu'en Béotie on ouvrait les tonneaux. Le banquet du Stade devait avoir lieu dans le voisinage de ces deux dates. Le calendrier des Labyades (D, 6 sq.) indique deux banquets (θοῖναι) pour le mois Bysios, l'un le 7 et l'autre

1. Voir quatre notes plus loin.
2. *Dict. des Antiquités...*, article *Dionysia*, de Jules Girard, p. 236 sq.
3. Aristophane, *Ach.*, 263.
4. Cf. pour Hermès, *G. D. I.*, 2516, A, ligne 5, — et pour Héraklès, *B. C. H.*, XXIII, p. 571 (n° d'inventaire, 4099) : les deux divinités devaient être unies au stade comme au gymnase.
5. Plutarque, *Quaest. Symp.*, VIII, 10, 3 = p. 735 E.
6. *Ibid.* III, 7, 1 = p. 655 E. Ces deux textes ont été recueillis avec tous les autres qui concernent les Dionysies par M. Nilsson *(Studia de Dionysiis atticis)*.

le 9. On peut avec M. Homolle tenir pour certain que le 7 était célébrée la naissance d'Apollon; reste le 9 comme date très vraisemblable de la fête delphique du *vin nouveau*. Bacchus pouvait disparaître le lendemain ou le surlendemain. L'hypothèse de M. Homolle qui le fait mourir à Delphes le dernier jour du mois précédent, au terme du trimestre où il règne seul, en l'absence de son frère, dans la ville d'Apollon, et qui fait du 9 de Bysios, au bout de la *neuvaine* rituelle, le jour d'un service de commémoration, paraît contredite par le texte de Plutarque cité plus haut : καὶ μὴν οἴνου γε... οἱ πρωϊαίτατα πίνοντες...

Quoi qu'il en soit, on ne saurait, semble-t-il, s'étonner ni du lieu ni de l'institution même du banquet. On devait plutôt trouver invraisemblable l'omission de cette fête, l'une des principales du culte de Dionysos, dans une ville qui avait, qui a toujours des vignes et dans une religion où Dionysos tenait une si grande place. Sans doute, nous n'en trouvons mention à Delphes que sur le mur du Stade : mais presque toutes les fêtes du calendrier des Labyades nous étaient inconnues avant la découverte du célèbre cippe; et inversement « toutes les autres fêtes delphiques, dont les Anciens nous ont conservé et dont M. Mommsen a recueilli les noms, y font défaut[1] ». Si, d'autre part, notre inscription est la seule qu'on ait relevée dans la région du Stade, c'est sans doute que le banquet du mois *Bysios* était au ve siècle le seul qu'on y célébrât. Les textes recueillis ailleurs qui mentionnent les exécutions musicales du Stade attestent que cet emplacement n'était pas exclusivement réservé aux luttes des athlètes. Pourquoi, certain jour, Bacchus ne s'y serait-il pas trouvé chez lui, comme Apollon? — Pour en finir avec la fête du « vin nouveau », son nom même, cet *hapax* apparemment conservé à Delphes par la religion, atteste (si l'on admet l'étymologie proposée ci-dessus) l'antiquité de ce banquet sacré : c'est au vi^e^ siècle que nous voyons disparaître à Delphes le ϝ intervocalique[2], cent cin-

1. Homolle, dans *B. C. H.*, XIX, p. 65.

2. Les deux seuls exemples sûrs qu'on en ait se lisent sur l'inscription métrique de Chryso (*G. D. I.*, 1537) : κλέϝος et αἰϝεί. — Le témoignage, d'ailleurs concordant, que M. Buck a pensé tirer de la signature de Polymédès d'Argos (voir ci-dessus, note 3 à la page 7) est trop douteux pour être invoqué en l'espèce

quante ou deux cents ans plus tôt que le ϝ initial[1]; on peut se demander si, *même à la fin du VIIe*, l'articulation en était encore assez nette pour permettre une superposition de syllabes comme celle qui a déformé l'antique * νεϝοϝοινος. On sait que les Anthestéries étaient la plus ancienne des fêtes de Dionysos célébrées par les Athéniens.

Quant à la succession des temps de la deuxième ligne (φάρεῖ... hιλαξάστω...), elle est garantie par deux textes postérieurs de quelques années à la loi du Stade, et qu'on dirait calqués sur elle : d'abord, par une phrase du τεθμὸς des funérailles qui figure parmi les *Règlements des Labyades* (C, 25-26; on notera dans les deux formules l'omission du sujet) : αἱ δέ τι τούτων παρβάλλοιτο, ἀποτεισάτω...; ensuite, par ce passage de la loi financière de l'archontat de Kadys : αἰ δέ [τίς κα χ]ρέη πὰρ τὰ γεγραμμένα..., ...ποταπο[τεισά]τω πεντήκοντα δραχμὰς κὰτ τὰν μνᾶν ϝε[κάστα]ν ὅσσας κα κίχρηι[2]. Le présent qui suit, κεραίεται, dont M. Kéramopoullos fait un *praesens de conatu*[3], n'exprime, à vrai dire, aucun rapport temporel (cf. κίχρηι dans la *Loi financière*) : dans les formules juridiques de cette sorte, l'opposition de l'aoriste de la principale au présent de *toutes* ses subordonnées n'est pas celle de deux temps, mais celle de deux « aspects ». Encore le seul aspect qui importe est-il celui du verbe qui exprime la sanction : la loi est *impérative*, et son ordre doit s'exécuter *ponctuellement*, — à la lettre et sans délai.

Il reste à rendre compte d'un dernier mot, le verbe μεταθύεν, qui était inconnu et qu'on ne peut expliquer que par l'accord de l'étymologie et du contexte. M. Kéramopoullos fait remarquer que la traduction de M. Homolle : « il recommencera son sacrifice » méconnaît la valeur du préverbe μετα –, qui, évidem-

1. Au temps de l'inscription du stade (vers 440), le ϝ initial était sans doute encore *articulé* et *entendu* dans ϝοῖνος (cf. les *graphies* ϝοικίας, ϝοίκω, ϝοικάδε, cinquante ans plus tard, dans les *Règlements des Labyades*). Si à ce moment seulement les Delphiens avaient formé un composé de νεϝο- (devenu νεο-) et de ϝοῖνος, il est sûr que le ϝ du second terme composant n'aurait pas été maintenu dans * νεοϝοινος; mais la contraction des deux ο mis en contact dans * νεοοινος n'aurait-elle pas été retardée par la survie du ϝ dans ϝοῖνος? Il a donc semblé légitime de chercher à νέοινος une origine plus lointaine.

2. *Fouilles de Delphes*, III, 1er fascicule, p. 156-157 (n° 294, I, 13 sq.). L'inscription est στοιχηδόν : les restitutions sont garanties par le compte des lettres.

3. Il y voit aussi, avec M. Homolle, un moyen. Avec M. Buck, je le considère comme un passif, auquel je donne ὁ νέοινος pour sujet.

ment, ne saurait être confondu avec ἀνα –. Mais μετα – en composition a plus d'un sens, et il marque aussi souvent la succession que le changement. Le changement de sacrifice lui-même peut être entendu de plusieurs façons, et il y a en somme assez loin de l'interprétation de M. Buck (« offer in place of ») à celle de M. Kéramopoullos qui prétend ici substituer le miel au vin[1]. Μεταθύειν, ce peut être θύειν μετὰ τὴν ἑορτήν, et ce peut être encore μεταμελόμενος θύειν. En pensant au latin *deprecari* (« détourner par ses prières »), on se demande enfin si ce verbe ne pourrait pas signifier « changer les dispositions d'un dieu par son sacrifice ». — Quoi qu'il en soit, ce qui ressort ici le plus clairement du texte, c'est la distinction de la μεταθυσία et de l'ἵλασμός : c'est bien à trois obligations et non pas seulement à deux qu'est astreint le contrevenant.

En résumé, je rétablis ainsi qu'il suit la première ligne de l'inscription du Stade : Τὸ(ν) νέοινόν μὲ φάρεν ἐς τοῦ δρόμου...[2] et je propose de l'ensemble la traduction suivante : « Défense de » faire sortir du Stade le vin nouveau. Quiconque l'en fait » sortir doit apaiser le dieu pour qui l'on prépare le cratère, » lui offrir un sacrifice expiatoire[3] et payer cinq drachmes, » dont la moitié pour le dénonciateur. »

PAUL FOURNIER.

1. Car on ne pouvait, dans la pensée de M. Kéramopoullos, demander au contrevenant de restituer au dieu — ou de remplacer — le vin qu'il ne lui avait pas pris. Par μεταθύειν ou μεταβάλλειν τὴν θυσίαν, il entend donc θύειν « ἄλλως, προφανῶς δὲ ἄνευ οἴνου » (*L.l.*, p. 162).

2. Je m'excuse d'avoir cédé à l'usage et accentué ces mots comme des mots attiques. En fait, nous ignorons toutes les lois particulières de l'accentuation delphique, notamment en cas de proclise, dans les composés, dans les infinitifs comme φάρεν, à désinence brève. La sagesse serait évidemment de s'abstenir en pareil cas, comme l'a demandé M. Meillet (*Journal des Savants*, février-mars 1910, p. 15 du tirage à part).

3. Je donne sous toutes réserves (on l'a assez vu plus haut) cette définition de de la μεταθυσία. Quant à l'ἵλασμός, il devait consister sans doute en la restitution du vin dérobé. La distinction formelle de l'une d'avec l'autre est ici la seule affirmation sur laquelle je m'engage.

FERMIER GÉNÉRAL

OU

SOCIÉTÉS PUBLICAINES?

Les inscriptions latines découvertes depuis cinquante ans en Afrique [1] nous ont rendu clairement intelligible l'économie des grands domaines impériaux. En règle générale, le *saltus* impérial comprend, outre des terres demeurées en dehors de l'assignation par centurie, des parcelles alloties, centuriées, que font valoir de petits cultivateurs [2]. Ceux-ci, qui s'intitulent les colons de l'empereur, — *coloni d(omini) n(ostri)* [3] — sont tenus quelquefois à des corvées — *operae* — dont la nature et le nombre semblent avoir sensiblement varié [4], et, dans tous les cás, à des redevances en nature fixées à une quote-part de leurs récoltes [5].

1. Notamment l'inscription de Souk el-Khmis (*C. I. L.*, VIII, 10570) communiquée à l'Académie des Inscriptions, par une lettre de Tissot, le 2 août 1880 ; l'inscription d'Aïn-Ouassel (*C. I. L.*, VIII, 26416) découverte et publiée par le Dr Carton, en 1892 ; l'inscription d'Henchir-Mettich (*C. I. L.*, VIII, 25902) découverte en 1896 par le lieutenant Toussaint et communiquée à l'Académie des Inscriptions par M. Cagnat, le 23 décembre 1896 (*C. R. Ac. Inscr.*, 1896, p. 146-153); l'inscription d'Aïn-el-Djemala (*C. I. L.*, VIII, 25943) découverte le 3 juin 1906 et publiée le 9 octobre 1906 (J. Carcopino, *L'inscription d'Aïn-el-Djemala, contribution à l'étude des* saltus *africains et du colonat partiaire* dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1906, p. 365-461). On trouvera ces textes réunis avec leur bibliographie, soit dans la 4e édition des *Textes de droit romain*, de M. P.-F. Girard, soit dans la 7e édition des *Fontes* de Bruns.

2. Voir l'opposition très nette de ces deux catégories de terres dans l'inscription d'Aïn-el-Djemala, face II, l. 9-11.

3. Souk-el-Khmis, col. III, *in fine*: «*rustici tui vernulae et alumni saltuum tuorum*»; pour les autres textes (*C. I. L.*, VIII, 8425, 8702 et *Digeste*, *passim*), cf. Hirschfeld, *Die kaiserlichen Verwaltungsbeamten bis auf Diocletian*, Berlin, 1905, p. 131, n. 5.

4. A Souk-el-Khmis, les corvées sont limitées à II *(aratoriae)* + II *(sartoriae)* + I *(messoriae)*; à Gasr-Mezuar (*C. I. L.*, VIII, 14428), elles s'élèvent à IIII (*aratoriae*) + III *(sartoriae)* + IIII *(messiciae)*, soit au double.

5. Dans la plupart des cas (notamment à Henchir-Mettich), la part de fruits due par les colons est le tiers; mais, à la même date, d'autres proportions ont pu être fixées : cf. *C. I. L.*, VIII, 17841 : *T. Flavius conductor (quintarum)*.

Toutefois, ils ne livrent pas leur dû directement au fisc, mais à des concessionnaires, ou *conductores*, qui ont acquis, moyennant une quantité ou une somme forfaitaire et globale, et pour une période de cinq années[1], la faculté de cultiver à leur profit les terrains non assignés, et, sur les autres, le droit de percevoir, au nom du prince, les *partes* auxquelles les colons sont astreints envers lui. Entre le prince et eux, comme entre eux et les colons, s'interposent les agents du prince, les *procuratores Aug(usti)*.

Le rôle de ces derniers est complexe. Ils ont d'abord qualité pour procéder aux adjudications requises et en toucher les enchères. De plus, appelés à protéger les *coloni* contre les prétentions excessives des *conductores*, comme à assister de leurs pouvoirs de coercition les *conductores* aux prises avec le mauvais vouloir ou la fraude des *coloni*, ils ont mission de dresser le cahier des charges où sont consignées les obligations respectives des parties en cause, et d'en assurer le respect. Ces procurateurs, recrutés dans l'ordre équestre, et, plus bas, parmi les affranchis, ne sont point tous du même rang. Soumis les uns et les autres à l'autorité centrale que représentent, à Rome, le *procurator a rationibus* et son adjoint, ils se subordonnent, à l'intérieur d'une même province, en une hiérarchie savante qui va de la procuratelle *saltus*, échelon inférieur, à la procuratelle *regionis*, degré intermediaire, et à la procuratelle *tractus*, au sommet[2].

Sur ce tableau que, dès 1905, Hirschfeld traçait dans son ouvrage devenu classique sur les fonctionnaires impériaux[3], une ombre subsiste néanmoins : ignorant comment s'opère, au juste, la division du travail entre ces différentes catégories de *procuratores*, nous discernons mal la diversité des rapports qu'avait à soutenir chacune d'elles avec les *conductores*. Mais

1. *Lustrum conductionis*, au *Dig.*, XIX, 2, 13, 11 ; cf., *ibid.*, XIX, 2, 9, 1 et 2, 24, 2 : *locare in quinquennium*

2. Pour les preuves, je me permets de renvoyer à mon mémoire précité, *L'inscription d'Aïn-el-Djemala, loc. cit.*, p. 404-423.

3. Hirschfeld, *op. cit.*, p. 122 : « Funde der letzen... Jahre, die grösztenteils in den ausgedehnten Domänen von Afrika gemacht worden sind, haben darüber so helles Licht verbreitet, dasz wir jetzt wenige Gebiete der kaiserlichen Verwaltung besser kennen. »

il y a lieu d'espérer que cette obscurité finira par se dissiper à son tour. Dès maintenant, de nouveaux documents, qu'il convient de rapprocher et non d'opposer, jettent sur cette question de larges traits de lumière : l'inscription d'Aïn-el-Djemala, gravée sous le principat d'Hadrien, que j'ai découverte et publiée il y a quinze ans [1], la dédicace contemporaine, trouvée l'année dernière par M. Louis Poinssot au cours de ses fouilles persévérantes et fécondes dans les ruines de Thugga (Dougga), et éditée par ses soins dans les *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions* [2] et le *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques* [3].

En commentant le règlement qu'édicte l'inscription d'Aïn-el-Djemala, j'avais inféré de son texte que la perception des redevances colonaires était affermée, dans chaque *saltus*, par centuries : *e centuriis elocatis* [4], soit par lots de cinquante hectares environ; et j'avais admis, en conséquence, d'une part, que le même *conductor* pouvait prendre à bail le recouvrement des *partes fructuum* sur plusieurs centuries à la fois [5], et, d'autre part, que plusieurs *conductores* pouvaient s'associer sur le même lot [6]. Comme, à mon avis, la dédicace de Thugga, bien loin de modifier les résultats antérieurement obtenus, vient aujourd'hui les confirmer et les compléter tout ensemble, on m'excusera d'en reprendre ici l'examen avec tous les développements qu'appellent son interprétation et sa lecture.

Il s'agit d'une base haute de 1m30, large et épaisse de 0m40, gravée, avec un soin qu'atteste sa ponctuation systématique « entre tous les mots abrégés ou non » [7], en lettres « grêles et maniérées » [8] mais de belles dimensions, puisque, sauf à la ligne sixième et dernière où ils ne mesurent que 0m045, les

1. Cf. *supra*, p. 13, n. 1.
2. Louis Poinssot, *Gabinius Datus, conductor regionis Thuggensis*, dans les *C. R. Ac. Inscr.*, 1920, p. 357-359.
3. Louis Poinssot, *Procès-verbaux de la Commission de l'Afrique du Nord*, dans le *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques*, novembre 1920, p. XXII-XXVI.
4. Aïn-el-Djemala, II, 9-10.
5. Carcopino, *op. cit.*, *loc. cit.*, p. 461.
6. *Ibid.*, p. 455-456.
7. L. Poinssot, *Bull. arch. du Com.*, *loc. cit.*, p. XXIII.
8. *Ibid.*

caractères atteignent partout 0m06 (l. 3-5) ou 0m065 (l. 2) et 0m07 (l. 1). Elle porte :

A · GABINIO · QVIR · DATO · P 1
FLAM · AVG · PERP · PATRONO
PAGI · ET · CIVITATIS · THVGGEN
CONDVCTORIS · PRAEDIORVM
REGIONIS · THVGGENSIS · OB · ME 5
CVRATORE · M · GABINIO · BASSO · F

Le premier éditeur a supposé qu'à la ligne 4 CONDVCTORIS est une faute pour CONDVCTORI[1]; et, trouvant dans la lecture du texte ainsi corrigé la mention nouvelle d'un *conductor praediorum regionis*, il a fondé sur elle l'opinion qu'« au moins en Afrique et pendant une période assez longue l'administration impériale, préoccupée avant tout de la mise en valeur des *saltus* », persuadée de l'assurer plus facilement par la concentration de tous les domaines de la même circonscription fiscale ou *regio* dans les mains d'un seul, « eut recours à ces puissants fermiers régionaux [2] ». Et, en vérité, s'il était établi par notre texte qu'à l'époque d'Hadrien, pendant laquelle ont vécu les deux personnages qu'il mentionne [3], un seul homme, en l'espèce A(ulus) Gabinius Datus P(ater) [4], avait obtenu la ferme de la totalité des *saltus* composant la *regio Thuggensis*, cette conclusion s'imposerait partiellement à nous; car, sans aller nécessairement jusqu'à poser la loi que M. L. Poinssot a déduite de ce cas unique, il serait impossible de ne pas admettre avec lui, ne fût-ce que comme une exception, le fait qu'au moins dans la *regio* de Thugga, et pour une période donnée, le fisc a pratiqué la location en bloc, concurremment avec la location parcellaire que paraît impliquer le règlement d'Aïn-el-Djemala. Mais si l'on adopte la lecture précitée, je ne crois pas qu'elle suffise à faire dire au texte ce qu'entend son éditeur; et, si on la rejette, comme on le doit à mon sens, je crois que le texte dira exactement le contraire.

1. L. Poinssot, *Bull. arch. du Com.*, *loc. cit.*, p. XXIII : « Ligne 4. *Conductoris* est pour *conductori*. »
2. L. Poinssot, *C. R. Ac. Inscr.*, *loc. cit.*, p. 358.
3. Sur cette chronologie, cf. *infra*, p. 23.
4. Sur le sens de *P(ater)*, cf. *infra*, p. 30-31.

D'abord, si la translation à un seul *conductor* de toutes les fermes de *saltus* d'une étendue aussi considérable que la *regio*, n'est pas, en elle-même, inadmissible, elle apparaît néanmoins dans les documents dont nous disposons, et surtout en Afrique, comme invraisemblable.

M. Poinssot a bien vu la difficulté pratique qu'elle soulève : « Comment, écrit-il, comment, en cas de conflit entre le *conductor praediorum regionis* et ceux que nous serions tentés d'appeler ses vassaux, sous-fermiers ou simples *coloni*, le procurateur du district pouvait-il faire figure d'arbitre et imposer ses décisions[1] ? ». Mais il a tout de suite pensé que cet inconvénient, si gros fût-il, n'a pu balancer dans l'esprit de l'administration impériale les deux avantages qu'il prête ingénieusement à la combinaison : « De tout autres conditions qu'aux *conductores* de *saltus* devaient être imposées au *conductor regionis*, dont les frais généraux étaient moindres, le crédit meilleur, et qui, grâce à ses énormes stocks, pouvait exporter directement et obtenir sur le marché les meilleurs prix. D'autre part, ce n'était plus seulement les biens des *conductores* qui garantissaient la rentrée des fermages, mais la fortune nécessairement considérable du *conductor regionis*[2]. »

Or, à la réflexion, ces profits apparaissent comme illusoires, et démentis par nos textes. Je n'insisterai pas sur le premier : l'histoire de la ferme des dîmes siciliennes démontre jusqu'à l'évidence que, plus les adjudications sont morcelées, plus les modestes adjudicataires qui les assument sont dociles aux injonctions du fisc, et incapables de se soustraire à ses exigences[3]. Quant à la solvabilité du fermier, elle est d'autant mieux assurée que l'administration fiscale a réparti l'obligation et les risques qu'elle encourt sur un plus grand nombre d'associés, puisque chacun d'eux est pécuniairement responsable autant que lui-même, et que tous, morts ou vivants, le cautionnent de la totalité de leurs biens respectifs,

1. Poinssot, *C. R. Ac. Inscr., loc. cit.*, p. 358.
2. *Ibid.*
3. Cf. J. Carcopino, *La Loi de Hiéron et les Romains*, Paris, 1919 ; cf. notamment section II, ch. I, et surtout p. 106 et 107.

des dots de leurs femmes[1] et de la fortune de leurs héritiers[2]. L'intérêt du fisc était, non de ramasser ses créances sur une seule tête, mais de diviser chacune de ces créances sur plusieurs débiteurs; et le fisc l'a si peu perdu de vue qu'il a poussé, du mieux qu'il a pu, à la multiplicité des sous-locations : *Aemilius Ptolemaeus conduxerat a fisco possessionem, eamque paulatim pluribus locaverat maiore quantitate quam ipse susceperat; conveniebatur a procuratoribus Caesaris in eam quantitatem quam ipse perciperet. Hoc iniquum et inutile fisco videbatur, ut tamen suo ipse periculo eos quibus locaverat, conveniret; ideoque pronuntiavit in eam solam quantitatem eum conveniri debere qua ipse conductor exstiterat*[3]. Le monopole du *conductor regionis* n'aurait donc offert que des compensations imaginaires au péril créé par sa puissance sociale; et force serait à ses partisans de chercher d'autres arguments pour le justifier.

Il est, en effet, une apparente analogie, que M. L. Poinssot n'a pas invoquée, que je ne retiendrai pas, mais qu'ils pourraient alléguer à l'appui de leur opinion, et dont on ne saurait se débarrasser sans examen : celle du *portorium*. Hirschfeld[4], après Rostovzev[5], a noté en Afrique, en Illyrie, un changement du même genre dans la perception des droits de douane. Le fisc aurait commencé, sous Hadrien, par la monopoliser au bénéfice d'un *conductor* unique; il aurait fini, sous Commode, par l'organiser en régie directe. Ainsi, le *portorium* d'Afrique, après avoir été attribué à un adjudicataire d'importance, Q. Šaenius Pompeianus, que son épitaphe romaine désigne comme *cond(uctor) IIII p(ublicorum) A(fri-*

1. *Dig.*, XVI, 2, 65, 16 : « *Paulus libro trigensimo secundo ad edictum... si unus ex sociis maritus sit et distrahatur societas, manente matrimonio dotem maritus praecipere debet, quia apud eum esse debet qui onera sustinet; quod si iam dissoluto matrimonio societas distrahatur, eadem die recipienda est dos qua et solvi debet* »... Cf. *Zeitschrift d. Savigny Stift.*, XVIII, p. 224.

2. *Dig.*, XLIX, 14, 47 : « *Moschis quaedam fisci debitrix ex conductione vectigalis heredes habuerat, a quibus post aditam hereditatem Furia Senilla et alii praedia emerant. Cum convenirentur propter Moschidis reliqua et dicebant heredes Moschidis idoneos esse et multos alios ex isdem bonis emisse, aequum putavit imperator prius heredes conveniri debere, in reliquam possessorem omnem et ita pronuntiavit. Paulus libro primo decretorum* ».

3. *Dig.*, XLIX, 14, 47, 1.

4. Hirschfeld, *op. cit.*, p. 84 sq.

5. Rostovzev, *Geschichte der Staatspacht in der römischen Kaiserzeit bis Diokletian*, 1903, *Philologus*, *IXer Supplementband*, p. 329-512, p. 393.

cae)[1], et dont Fronton écrit à Marc-Aurèle : « *publicum Africae redemit* »[2], a été géré directement plus tard par un *procurator ducenarius* d'une dignité trop élevée pour s'être borné à une besogne de contrôle[3]. De même, en Illyricum, les *socii* des douanes auraient fait place, au milieu du IIe siècle ap. J.-C., au fermier unique; et celui-ci, après 182, est remplacé, dans nos documents épigraphiques, par un procurateur.

Mais, si cette théorie est acceptable, il ne s'ensuit pas qu'elle vaille pour d'autres revenus que ceux à propos desquels ses auteurs ont voulu la démontrer. Il y a loin de la surveillance d'un réseau douanier à l'exploitation des *saltus*, et les empereurs ont pu, sans contradiction, appliquer à des objets aussi dissemblables des méthodes toutes différentes. Or, qu'ils aient maintenu le régime de la ferme sur leurs *saltus* dans le temps même où ils substituaient leurs procurateurs aux *conductores portorii*, c'est ce qu'attestent de nombreuses inscriptions. La plainte des colons du *saltus Burunitanus* contre le *conductor* Allius Maximus a été adressée à Commode entre 180 et 183[4]. Les droits des *conductores* sont définis, une fois de plus, sur l'*ara legis Hadrianae*, que le procurateur Patroclus fit dresser à Aïn-Ouassel dans les premières années du IIIe siècle[5]. Plus tard encore, des exemples produits par le jurisconsulte Paul en faveur de sa doctrine visent l'espèce du *conductor fundi fiscalis*[6]. Enfin, pour nous borner à l'Afrique, une constitution de Valentinien et Valens, adressée en 370 au vicaire d'Afrique, établit la procédure à suivre dans les procès « *inter colonos vel conductores rei privatae* »[7], et une constitution postérieure, mandée, sans doute en riposte à certains incidents dont les polémiques de saint Augustin gardent les traces[8], par Honorius

1. *C. I. L.*, VI, 8588.
2. Fronto, *ad Marcum*, V, 34.
3. Rostovzev, *op. cit., loc. cit.*, p. 403.
4. Souk-el-Khmis (*C. I. L.*, VIII, 10570). La date résulte des *cognomina* que porte Commode (IV, l. 1 et 2.).
5. *C. I. L.*, VIII, 26416.
6. *Dig.*, XLIV, 14, 45, 13 et 47.
7. *Cod. Theod.*, X, 4, 3.
8. Aug., *Contra litteras Petiliani*, II, 83, 184 et II, 99, 228. Je remercie M. Gsell de m'avoir signalé ces textes intéressants où, vers 410, l'évêque donatiste de Calama (Guelma) apparaît comme *conductor* de *fundi* impériaux dans la *regio Hipponiensis*,

et Théodose, le 22 juin 414, au proconsul d'Afrique, prescrit à ce dernier de frapper d'amendes égales au montant de leur fermage les *conductores* du fisc qui auront favorisé le donatisme sur les terres à eux affermées [1]. Dans l'histoire du *portorium*, telle que Rostovzev et Hirschfeld l'ont reconstituée, le transfert de toutes les *conductiones* à un seul *conductor* n'est qu'une étape sur la voie qui mène à sa suppression et à son remplacement par le *procurator Aug(usti)*. Il n'a pas de raison d'être dans l'histoire des domaines impériaux où la régie directe n'a jamais évincé le système de la ferme, auquel nous venons de démontrer que le Bas comme le Haut Empire s'est toujours exclusivement tenu.

Au surplus, malgré la légitime autorité qui s'attache aux travaux de Rostovzev et d'Hirschfeld, il n'est nullement prouvé que, pour le *portorium* même, la concentration des fermes ait revêtu le caractère qu'ils supposent, et que, dans le recouvrement de cet impôt, la responsabilité et l'autorité d'un seul homme se soient substituées à celles d'une compagnie : « dasz ein Einzelner an die Stelle der Gesellschaft trat » [2]. Q. Saenius Pompeianus s'est, il est vrai, appelé sur sa tombe : *cond(uctor) IIII p(ublicorum) A(fricae)*; mais nous ne sommes pas plus autorisés par son titre à nier l'existence, à côté de lui, d'autres *conductores*, que la mention d'un préteur ou d'un questeur sur une inscription urbaine ou municipale n'empêche ces titulaires d'avoir eu des collègues en plus ou moins grand nombre.

En vain chercherait-on à fonder la preuve du contraire sur les expressions qu'emploie Fronton pour signaler le personnage à son auguste élève : *publicum Africae redemit*. Car, du fait que Saenius a acheté les douanes d'Afrique, on ne saurait faire sortir, sans forcer l'évidente signification des mots, qu'il les a achetées à lui seul. Tout au plus pourrait-on en tirer l'indice que les *IIII p(ublica) A(fricae)* ont été cumulés par une même compagnie vectigalienne, dont Saenius a été le *manceps*. Quel que soit, en effet, le nombre des commanditaires d'une

1. *Cod. Theod.*, XV, 5, 54.
2. Hirschfeld, *op. cit.*, p. 84.

societas vectigalium, l'engagement qui la lie envers le fisc n'est directement souscrit que par un seul d'entre eux, le *manceps* « ainsi nommé parce que c'est en levant la main qu'il se porte acquéreur » — « *manceps dicitur qui quid a populo emit conducitve, quia manu sublata significat se auctorem emptionis esse* »[1]. Son nom couvre la Société, et il est le seul *conductor* en titre, alors cependant que tous ses associés, constitués officiellement ou non en *praedes*[2], sont déclarés solidaires de ses obligations et inscrits comme tels, en même temps que lui, sur les tablettes du vendeur[3].

Au sens strict, et du point de vue théorique, il n'y a qu'un *conductor*, le *manceps;* au sens large, et, du point de vue pratique, il y a autant de *conductores* que de *socii*. Rapprochée de la phrase de Fronton, l'épitaphe de Saenius peut en faire un *conductor* au sens strict, — le *conductor* en nom de la *societas* qu'il a formée, — mais rien de plus. Isolée, elle n'a même pas eu cette portée, et, dans la généralité des cas où un *conductor* est cité par une inscription romaine, nous n'avons aucune raison de le considérer comme un *manceps* plutôt que comme un simple actionnaire, entre plusieurs, de la Société fermière à laquelle il appartient[4]. Ainsi les pêcheries de Frise ont été exploitées par une compagnie dont le *manceps* s'appelait Q. Valerius Secundus, mais dont tous les *socii* prétendaient également à la qualification de *conductor : Deae Hludanae conductores piscatus, mancip*[*e*] *Q. Valerio Secundo, v(otum) s(olverunt) li(bentes) m(erito)*[5].

Pareillement, si une dédicace trouvée dans les ruines d'Oescus (Gigen), et consacrée à un certain Iulius Capito, *c(onductor) p(ublici) p(ortorii) I(llyrici) et r(ipae) T(hraciae)*, semble attribuer à ce personnage, assez important pour avoir été comblé d'honneurs, non seulement à Oescus, mais à Poetovio (Pettau), Ratiaria (Arcer), Romula (Ricica), Sarmizegetusa (Varhély), Sirmium (Mitrovica), et Tomi (Costanza), la

1. Festus, s. v° *Manceps*, p. 95 Thewrewk de Ponor.
2. Cf. Festus s. v° *Praes*, p. 279 Thewrewk de Ponor.
3. Ceci résulte de Liv., XXXIV, 16, 2, et de Cic., *Verr.*, II, 1, 55, 143. Cf. J. Carcopino, *La Loi de Hiéron et les Romains*, p. 105.
4. Le *conductor* dont nous avons la fin de l'épitaphe (*C. I. L.*, VIII, 20210), paraît avoir été un bien petit personnage.
5. Dessau, *Inscriptiones selectae*, 1461.

ferme générale des douanes illyriennes[1], d'autres inscriptions découvertes, soit à Lom, soit à Niciup, démontrent qu'il n'était que le second associé d'une ferme partagée par ses frères, Iulius Ianuarius et Iulius Epaphroditus[2]. Le trust auquel ont donné lieu les douanes illyriennes n'est donc pas, en dépit de certaines apparences, celui d'un homme, mais, encore et toujours, celui d'une Société dont tous les membres, isolés ou réunis, portent également le titre de *conductor*[3].

Or, ce qui est vrai d'un *portorium* où les *conductores* ont fini par disparaître, l'est, *a fortiori*, pour les domaines impériaux que les *conductores* n'ont jamais abandonnés. Par conséquent, et pour en revenir à la dédicace de Thugga, même si les mots *conductoris praediorum regionis Thuggensis* de sa ligne 4, corrigés en *conductori praediorum regionis Thuggensis*, s'appliquent uniquement à A. Gabinius Datus, ils ne sauraient, en aucune façon, suffire à concentrer entre ses seules mains tous les domaines impériaux de la circonscription de Thugga; ils ne font que l'assimiler, pour le plus, au *manceps* de la *societas* qui aurait acquis les *praedia* de la *regio Thuggensis* et, pour le moins, à un *socius*, entre plusieurs, de cette *societas*.

Mais cette *societas* a-t-elle existé jamais? Et la *regio* absorbant d'un coup toutes les centuries de tous ses *saltus* est-elle devenue jamais l'unité territoriale des adjudications du fisc? Tous nos documents, il faut l'avouer, contredisent cette hypothèse.

Commençons par ceux qui sont exactement contemporains de la dédicace de Thugga. M. Louis Poinssot l'a justement

1. *C. I. L.*, III, 753.

2. *C. I. L*, III, 6124 (Dessau, 1464) : *Genio I[uli]|orum Ianu|ari Capitonis| Epaphroditi n(ostrorum)| |c(onductorum) p(ublici) p(ortorii), Hermes ser(vus) vi[l(icus)| |p(osuit);* et *C. I. L.*, III, 751, 7434 : *Numini Augustor(um) et Genio p(ublici) p(ortorii) Hermes |Iuliorum Ianu|ari Capitonis| Epaphroditi| conductorum| p(ublici) p(ortorii) Illyrici e |ripae Thraciae| ser(vus) vil(icus) posuit.*

3. On ne saurait davantage tirer des cas, cités par Hirschfeld, où les procurateurs du système réorganisé en régie se confondent avec les anciens *conductores*, tels Antonius Rufus (*C. I. L.*, III, 13283), et M. Antonius Fabianus (Dessau, 9019), une preuve de la transformation préalable des *conductiones* multiples en monopole. L'administration impériale, ayant aboli la ferme pour instaurer à sa place la perception directe de certaines redevances, la confia tout naturellement aux représentants les plus expérimentés du régime précédent. Les coïncidences personnelles auxquelles nous nous heurtons dans les inscriptions sont à son éloge : elle avait une égale horreur des à-coups et de l'incompétence.

datée du principat d'Hadrien, puisque les deux noms qu'elle mentionne se retrouvent sur la dédicace de temples qui furent érigés, à Thugga, « pour le salut » de cet empereur[1]. Or, l'inscription d'Aïn-el-Djemala qui, découverte dans le lit de l'Oued Khalled, à moins de quatre lieues de Thugga, date elle-même du règne d'Hadrien[2], réglemente la location des terres domaniales, non *regio* par *regio*, mais centurie par centurie[3]; elle morcelle entre une pluralité de *conductores* les *saltus Blandianus* et *Udensis*, qui pourtant sont limitrophes et relèvent évidemment de la même circonscription fiscale[4]; elle prévoit qu'il y aura dans un même *saltus*, le *Tuzritanus*, des *loca neglecta a conductoribus*[5], ce qui n'exclut même pas, pour une même parcelle négligée, la possibilité de dépendre de plusieurs *conductores* à la fois.

Essaiera-t-on, pour accorder ces inconciliables, soit de placer les *saltus* que cite l'inscription d'Aïn-el-Djemala dans une *regio* autre que la *Thuggensis*, soit de reculer la date de la dédicace de Thugga à la fin du règne d'Hadrien tout en avançant à ses premières années la rédaction du règlement d'Aïn-el-Djemala? Mais ce sont là des expédients plutôt que des solutions. D'une part, en effet, même en admettant, ce qui n'est pas démontré[6], que le pays d'Aïn-el-Djemala soit en une *regio*, et le pays de Thugga en une autre[7], le monopole de toutes les fermes d'une même *regio* n'aurait pu être créé que par une autorité supé-

1. L. Poinssot, *C. R. Ac. des Inscr.* 1920, p. 359 et *Bull. Arch. Com.*, novembre 1920, p. XXIV. Cf. *C. I. L.*, VIII, 26467 sq.

2. Aïn-el-Djemala, II, l. 1-2.

3. *Ibid.*, l. 9-10.

4. *Ibid.*, l. 10-11.

5. *Ibid.*, l. 13 et III, 7.

6. J'avais accepté (*L'inscription d'Aïn-el-Djemala*, *loc. cit.*, p. 407), avec les éditeurs du *C. I. L.*, VIII, 12880, l'existence d'une *regio* [*Uci*]*tana;* et cette opinion a été tout récemment encore partagée par M. Monchicourt (*Bull. Arch. Com.*, 1919, p. 137). Mais elle a été combattue par MM. Alfred Merlin et Louis Poinssot (*Les inscriptions d'Uchi Maius d'après les recherches du capitaine Gondouin*, Paris, 1908, p. 22, n.), 1° « parce que le complément n'a rien de nécessaire » — 2° parce que Uchi, étant au voisinage de Thugga à 14 km. à vol d'oiseau, mais sur l'autre versant du Djebel bou Kroubaza (f^es Teboursouk et Souk el-Arba de l'*Atlas archéologique de la Tunisie au 50000e*), « on ne saurait trouver la circonscription ainsi rattachée à *Uchi maius* ».

7. Quoi qu'on pense de la réalité d'une *regio Ucitana*, la multiplicité des *conductores* est établie, à 14 km. à l'est de Thugga, par l'inscription d'Aïn-el-Djemala, et à 9 km. à l'ouest, par celle d'Aïn-Ouessel (f^es Oued-Zerga et Téboursouk de l'*Atlas archéologique de la Tunisie au 50000e*).

rieure à la *regio*, et il n'aurait pu jouer, normalement, que dans un cadre élargi au moins jusqu'au *tractus*, en s'appliquant à la fois par conséquent à la *regio* de Thugga, à celle d'Aïn-el-Djemala, à celle des grandes plaines de la Medjerda, qui, toutes, et quelles que soient leurs dénominations et leurs limites, relevaient autrefois du département de Carthage, le *tractus Carthaginiensis*[1]. Et, d'autre part, non seulement il n'existe aucune raison plausible d'attribuer l'inscription d'Aïn-el-Djemala plutôt à la fin qu'au commencement du règne d'Hadrien (117-138)[2], mais le règlement qu'elle édicte a été répété textuellement, sous le règne de Septime Sévère, quelques années avant 209 ap. J.-C., sur l'inscription d'Aïn-Ouassel[3]. La contradiction subsiste donc, entière, entre les conclusions qu'on pourrait légitimement déduire de la dédicace de Thugga, telle qu'a proposé de la lire le premier éditeur, et la situation de fait dont nous assurent, pour une durée de près d'un siècle, les textes identiques d'Aïn-Ouassel et d'Aïn-el-Djemala.

L'inscription du Souk-el-Khmis n'oppose pas à cette lecture une moindre difficulté. Le *libellus*, par lequel elle débute, contient une plainte formelle des *coloni* du *saltus Burunitanus* contre un *conductor* dont ils ont subi les excès, Allius Maximus, et contre le procurateur qui, corrompu par ses cadeaux, a favorisé ses exactions[4]. Cette pétition ne définit pas plus le ressort du procurateur que la ferme du *conductor*, mais le procurateur qu'elle vise au singulier ne peut être que le *procurator saltus Burunitani*[5]; et Allius Maximus est le principal, et non le seul, des *conductores* de son *saltus* avec lesquels le procurateur est accusé d'avoir prévariqué[6]. Quand le *saltus*

1. Cf. Souk-el-Khmis, III, 10; *C. I. L.*, VIII, 8608; 17900; 18909; 23219; Carton, ap. *C. R. Ac. Inscr.*, 1909, p. 586.

2. Sur l'échec des tentatives contraires — et, d'ailleurs, contradictoires entre elles, — cf. Carcopino, dans *Klio*, 1908, p. 162-163.

3. Cf. la note de M. Dessau, au *C. I. L.*, VIII, 26416.

4. Souk-el-Khmis, II, l. 8-10 : ... *verum etiam hoc eiusdem Allii Maximi* [*c*]*onductoris artibus gratiosissimi* [*ult*]*imo indulserit.*

5. Il s'appelait peut-être Andronicus (Souk-el-Khmis, IV, l. 11), à moins que ce dernier n'ait été qu'un *tabularius* du procurateur *tractus* (Carcopino, *L'inscription d'Aïn-el-Djemala, loc. cit.*, p. 422).

6. Souk-el-Khmis, II, l. 1 et suiv. : [*Intellegis praevaricationem*] *quam non mod*[*o*] *cum Allio Maximo adv*[*er*]*sario nostro set cum ominibus fere* [*con*]*ductorib(us)... exercuit.*

Burunitanus était encore partagé entre plusieurs *conductores* à la fin du règne de Commode[1], comment tous les domaines de la *regio Thuggensis* auraient-ils été agglomérés en une ferme unique cinquante ans plus tôt, sous Hadrien?

Le témoignage contemporain ou postérieur des jurisconsultes n'est pas moins formel. On rencontre, au Digeste ou dans les Codes, des *conductores rei privatae*[2] ou *domus Augustae*[3]; mais quand les dimensions ordinaires de leurs fermes s'y trouvent approximativement indiquées, ou bien elles ne dépassent pas celles d'un *fundus*[4] ou bien elles vont se confondre, au maximum, avec celles d'un *saltus*[5]. A ces témoignages nombreux et concordants, force nous est donc de sacrifier une lecture qui, les étendant à la *regio*, raréfie jusqu'à l'invraisemblance le nombre des sociétés fermières, tandis qu'elle recule, avec moins de vraisemblance encore, les limites de leurs champs d'action.

Aussi, bien cette lecture doit-elle être abandonnée avec la correction qu'elle suppose. Le premier éditeur a pris le mot *conductoris*, nettement gravé à la ligne 4, pour le génitif singulier de *conductor;* et, comme il n'y a pas de place, à cet endroit, pour ce génitif en effet inexplicable, il a admis que cette forme fautive avait été introduite dans un texte où elle n'a que faire par l'attraction des deux génitifs qui la précèdent à la ligne 3 *(pagi* et *civitatis)* et des deux génitifs qui la suivent à la ligne 4 *(praediorum)* et à la ligne 5 *(regionis Thuggen(sis))*; supposant alors que la forme correcte et primitive était le datif *conductori*, il a développé et interprété la dédicace de Thugga en conséquence : *A[ulo] Gabinio... Dato... conductori<s> praedior(um) regionis Thuggen(sis)*[6].

Or, 1° si faute il y a, il ne semble pas que le lapicide ait

1. Entre 180 et 183 : cf. Dessau, *Inscriptiones selectae*, 6870, n. 15; et *supra*, p. 19, n. 4.
2. *Cod. Theod.*, X, 4, 3.
3. *Cod. Theod.*, X, 26, 1 et 2.
4. *Dig.*, XLIX, 14, 45, 13.
5. *Ibid.*, XIX, 1, 52.
6. *C. R. Ac. Inscr.*, 1920, p. 357 : et *Bull. Arch. du Com. des Trav. hist.*, 1920, p. XXIII : « *conductoris* est pour *conductori;* c'est la présence, aux lignes 3 et 5 de mots au génitif qui est la cause de l'erreur du graveur ».

commis la sorte d'erreur qu'on lui prête ici. Il est peu probable qu'un graveur ait pris sur lui d'ajouter, dans un travail aussi soigné, un S de $0^{m}06$ de hauteur à son modèle. On l'imagine, au contraire, très facilement, en train de substituer, par une confusion courante entre ces deux lettres que la capitale rapproche jusqu'aux limites de la coïncidence[1], un I à l'E du nominatif pluriel *conductores* qu'il avait sous les yeux.

2° Il est aisé de rendre compte, sans y toucher, d'un texte dont il serait naturel que l'original eût réellement porté la graphie *conductoris*, au lieu et avec le sens de *conductores*. En effet, non seulement à l'époque républicaine, mais sous l'Empire, et jusqu'au début du IIe siècle de notre ère, les accusatifs pluriels des noms dont le génitif pluriel est en *ium* se sont régulièrement terminés en *is* et non en *es* : c'est la forme en *is* qu'ils conservent dans certaines légendes monétaires — *ob civis servatos*[2] — et dans certains manuscrits respectueux de l'orthographe, comme le manuscrit le plus ancien des *Histoires* de Tacite[3]; c'est cette même forme archaïque en *is* qui, sur les inscriptions, alterne avec la forme en *es*, aussi bien dans les noms imparisyllabiques que dans les autres, et au nominatif qu'à l'accusatif pluriels, sans autre règle apparente que le caprice des rédacteurs.

Entre autres exemples, dont on pourrait allonger la liste en se reportant aux tables des *Inscriptiones selectae* de M. Dessau[4], on peut alléguer les formules . [*prae*]*toris*... *Diti*... *ded*[*ere*], pour [*prae*]*tores*... *Diti*... *ded*[*ere*][5] — *Memmius et Eros curatoris iter(um)* pour *Memmius et Eros curatores iter(um)*[6], dont la ressemblance avec le libellé de Thugga est indéniable et frappante. Il n'y a donc nul besoin de l'amender pour le comprendre; il suffit de se rappeler qu'il a été conçu et gravé sous le règne d'Hadrien, le Prince qui faisait profession de préférer Caton à Cicéron, Coelius Antipater à Salluste et Ennius

1. Louis Havet, *Manuel de Critique verbale*, Paris, 1911, p. 158, § 590.
2. Voir, notamment, les types monétaires des règnes de Vespasien et de Galba.
3. Voir H. Goelzer, Édition des *Histoires* de Tacite, Paris, Hachette, 1920, I, p. XXXV.
4. Dessau, *Inscriptiones selectae*, III, p. 849.
5. *C. I. L.*, VI, 136.
6. *C. I. L.*, VI, 4419.

à Virgile[1], sur cette terre d'Afrique où la doctrine archaïsante a rencontré ses partisans les plus convaincus[2], dans cette ville de Thugga où l'archaïsme a laissé d'autres traces épigraphiques[3] : la forme *conductoris* pour *conductores* n'y sera plus ni insolite ni déplacée.

Quoi qu'il en soit, d'ailleurs[4], qu'on respecte la forme du mot *conductoris* ou qu'on l'amende, le mot ne saurait être interprété que comme le sujet, au pluriel, de la phrase à verbe sous-entendu — *fec(erunt)* ou *ded(icaverunt)* — à laquelle il appartient; et ce sujet est indispensable, non seulement à l'équilibre, mais à l'intelligence du texte en son ensemble. Puisque la ligne sixième et dernière indique le personnage qui fut chargé du soin d'élever, soit la statue dont l'inscription ornait la base, soit plus simplement la base honorifique sur laquelle elle fut gravée — *curatore M. Gabinio Basso* —, il est impossible qu'elle n'ait pas désigné, dans une de ses lignes précédentes, la ou les personnes dont M. Gabinius Bassus avait reçu cette mission : de tous les mots précédents, il n'y a que *conductoris* qui puisse cacher leur identité; il nous la révèle en même temps qu'elle l'explique : M. Gabinius Bassus est le mandataire des *conductores praediorum regionis Thuggensis* dans leur hommage collectif à A. Gabinius Datus :

A(ulo) Gabinio Quir(ina tribu) Dato P(atri), | *flam(ini) Aug(usti) perp(etuo), patrono* | *pagi et civitatis Thuggen(sis)*, | *conductor*[*e*]*s praediorum* | *regionis Thuggensis, ob me(rita)*, | *curatore M(arco) Gabinio Basso F(ilio)*.

Ainsi établi, le document de Thugga, si heureusement découvert par M. Louis Poinssot, s'interprète pour ainsi dire de soi-même.

1. *Hist. Aug.*, I, 16, 6.
2. Cf. P. Monceaux, *Revue des Deux Mondes*, 1891, 106, p. 439.
3. Cf. Louis Poinssot, *Nouvelles Archives des Missions*, XXII, p. 19.
4. Si j'avais été moins assuré de l'habileté de déchiffrement du premier éditeur, j'aurais volontiers pris *conductoris* pour une « mélecture » de *conductores*. Je me souviens que la seule erreur de transcription dont j'aie été convaincu dans ma publication du règlement d'Aïn-el-Djemala concernait (fac. IV, ligne 5), l'impératif *propone* confondu fautivement par moi avec l'infinitif passif *proponi* (Schulten, *Klio*, 1907, p. 192; Carcopino, *ibid.*, 1908, p. 192). Il y a, dans l'écriture « grêle » de certaines inscriptions de l'époque d'Hadrien une source intarissable de méprises entre les I et les E.

Il n'a plus rien à voir avec un prétendu monopole d'Aulus Gabinius Datus sur toutes les fermes de la *regio Thuggensis*. Il ne concerne ni un fermier général unique ni même une Société fermière déterminée. Il offre cet intérêt et cette originalité de nous montrer, groupés à Thugga, au chef-lieu de la *regio* fiscale à laquelle cette ville a donné son nom, en une association corporative et amicale, tous ceux qui faisaient profession de prendre à ferme des domaines agricoles de la contrée: *conductores praediorum regionis Thuggensis*[1]. Le titre qu'ils se donnent n'est point nécessairement fonction invariable du fisc. Les *praedia* qui y figurent peuvent avoir appartenu indistinctement au Prince, comme les *praedia Galliana* qu'administrait le procurateur impérial Theoprepes[2] ou les *praedia saltuum regionis* des circonscriptions d'Hippone et de Theveste[3], et à de simples particuliers comme les *praedia* qu'engagent à Trajan les propriétaires de l'Apennin de Plaisance[4] ou des *Ligures Baebiani*[5], comme les *praedia* du voisinage de Thugga, les *praedia Pullaenorum,* situés entre Thubursicum Bure (Theboursouk) et Uchi Maius[6] et les *praedia Rufi Volusiani c(larissimi) v(iri)et Caeciniae Lollianae c(larissimae), f(eminae)* découverts par le Dr Carton à l'ouest de Thignica (Aïn Tounga[7]).

Contrairement à l'opinion de M. Rostovzev qui, du nom de *praedia*, voudrait faire un signe de la propriété impériale[8], les *conductores* durent se répartir entre les domaines du Prince et les autres; et, d'où qu'ils vinssent, il leur a été loisible de se réunir au sein du même groupement confraternel, comme sur la carte de la proconsulaire les *saltus rei privatae* et les grands domaines des villes ou des particuliers se juxtaposent et s'en-

1. Au moins au début du règne de Marc-Aurèle, peut-être déjà auparavant, des associations de ce genre étaient du petit nombre de celles que le Prince autorisait par principe. Cf. Gaius au *Dig.*, III, 4, 1 : « *paucis admodum in causis concessa sunt huiusmodi corpora-ut vectigalium publicorum sociis permissum est corpus habere* ».

2. *C. I. L.*, III, 536.

3. *C. I. L.*, VIII, 5351; cf. *ibid.*, 20210.

4. *C. I. L.*, XI, 1147.

5. *C. I. L.*, IX, 1455.

6. Dr Carton, *Découvertes*, p. 254. Cf. *C. I. L.*, VIII, 26415.

7. Carton, *ibid.*, p. 112; cf. *C. I. L.*, VIII, 26990.

8. Rostovzev, *Studien zur Geschichte der römischen Kolonats*, Leipzig-Berlin, 1910, p. 324. J'ai moi-même adhéré incidemment à cette opinion que les textes montrent aujourd'hui trop étroite (Carcopino, *La Loi de Hiéron et les Romains*, p. 16, n. 1).

chevêtrent[1]. Sous les distinctions administratives, il y a l'unité profonde d'une économie rurale qui se retrouve identique à elle-même dans tous les *latifundia* de la contrée.

L'empereur est le premier des grands propriétaires entre lesquels la terre est partagée; et, parce qu'il est le plus riche, la *regio* qu'il a définie pour les commodités de gestion de ses intendants sert de cadre, non seulement aux intérêts et fédérations de ses *conductores*, mais aux intérêts et aux fédérations des *conductores* de ses voisins. Mais, entre lui et eux, il n'existe que des différences de degré. A l'origine, son bien est né, comme les leurs, d'assignations ou d'occupations sur l'*ager publicus* du peuple romain[2], ou s'est formé, comme j'ai essayé de l'établir à propos de Néron et de ses agrandissements en Afrique[3], d'anciens fonds privés qu'il a hérités ou acquis ou confisqués, puis rassemblés et fondus. Plus tard, les règlements qu'il y édicte portent la trace, soit d'emprunts où subsiste le souvenir des anciens *domini*[4], soit de la coutume locale, ou *consuetudo*, à laquelle il se conforme après eux, avec eux[5].

Réciproquement, les voisins du Prince règlent sur la sienne leur attitude. Clarissimes pour la plupart[6], ils ont, comme lui, leurs procurateurs[7], et confient, eux aussi, le recouvrement de leurs revenus à des fermiers qu'ils ont choisis à cet effet; *in his praedis privatis... vectigalia locantur*[8]. Les conditions se rapprochent et s'égalisent. Une sorte de nivellement s'établit, si bien que, anciennes ou récentes, impériales ou privées, les

1. Voir les bornes entre César et l'*ager publicus* d'une cité (?), ap. Carcopino, *L'inscription d'Aïn-el-Djemala*, *loc. cit.*, p. 395-396; et *C. I. L.*, VIII, 25988. Entre César et des particuliers, cf. *C. I. L.*, VIII, 23220-23225 et 25893 *bis*.

2. Carcopino, *L'inscription d'Aïn-el-Djemala*, *loc. cit.*, 472-473.

3. Cf. Carcopino, *L'inscription d'Aïn-el-Djemala*, *loc. cit.*, p. 433 sq.

4. Voir l'expression, répétée à Henchir-Mettich, de *domini aut conductores vilicive eorum*, témoin attardé, dans un document de la chancellerie impériale, des contrats privés antérieurs (cf., sur ce point, la fine analyse de M. Pernot, dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1901, p. 78-79).

5. Inscription d'Henchir-Mettich, l. 22-23: *ex consuetudine Manciane.*

6. Clarissimes : Caelia Maxima, propriétaire des *praedia* d'Aïn-el-Tin (*C. I. L.*, VIII, 19328); — [P(ublius) Iulius Iu]nianus Martialianus, le propriétaire des *praedia* de Tamafra (voir ci-après, n. 8); — ceux des *praedia Pullaenorum* (*supra*, p. 16). Cf. *C. I. L.*, VIII, 8421, 9725, etc.

7. Voir un certain *Thiasus proc(urator)* de *Rufius Volusianus c(larissimus) v(ir)* et de *Caecinia Lolliana c(larissima) f(emina)* ap. Carton, *Découvertes*, p. 112; (cf. *C. I. L.* VIII, 26990).

8. Gsell et Graillot, *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1893, p. 470.

fermes des *praedia* de la *regio Thuggensis* doivent, au temps d'Hadrien, se modeler sur un type uniforme, et qu'entre leurs fermiers — divers et pourtant semblables — l'entente règne comme entre pairs et compagnons.

Ainsi, la dédicace de Thugga nous laisse entrevoir entre ses lignes l'unité géographique de ce pays de grande culture, la physionomie sociale qu'il offrait dans la première moitié du second siècle, avec une masse prédominante de *latifundia*, peuplés, fertiles, tout remplis d'activité, sur lesquels de gros spéculateurs, tantôt isolés et tantôt associés en compagnies publicaines, toujours puissants et solidaires, les *conductores*, dirigeaient et exploitaient une foule, encore rémunérée et satisfaite, de petits cultivateurs à parts de fruits, les *coloni*.

Avec quelles traditions, quelles méthodes, quel succès, la base de Thugga nous le fait aussi comprendre. Elle nomme deux de ces « mercanti di campagna » de la terre africaine au temps jadis: A(ulus) Gabinius Datus P(ater), à qui elle fut dédiée, et Q(uintus) Gabinius Bassus F(ilius), qui la lui dédia, par ordre des *conductores praediorum regionis Thuggensis*. On a cru d'abord que les sigles P et F, indiquant respectivement la paternité du premier et la filiation du second, avaient pour but d'établir la parenté qui les unissait[1]. Il est évident, au contraire, que le Gabinius surnommé *Bassus F(ilius)* de la ligne 6 n'est pas le fils du Gabinius surnommé *Datus P(ater)* de la ligne 1; et si la dualité des *cognomina* ne nous en fournissait déjà un indice négatif, cette certitude nous serait imposée par la trouvaille, également due à M. Louis Poinssot, d'une autre base[2], érigée par le *pagus* et la *civitas Thuggensis* : *A(ulo) Gabinio Dato Filio, flamini divi Titi Aug(usti), patrono pagi et civitatis...*

Pas plus dans la première que dans cette seconde dédicace le sigle F — ou le mot *filius* transcrit en toutes lettres — n'amorce une généalogie. Il précise, dans les deux textes, une raison sociale. La *gens Gabinia* était, nous l'allons voir, une des plus considérables de Thugga. Si nombre de ses membres partici-

1. Cf. *C. R. Ac. des Inscr.*, 1920, p. 359; et *Bull. Arch. du Comité*, 1920, p. XXIV (en un sens d'ailleurs différent).

2. *Bull. Arch. du Comité*, 1920, p. XXIII.

paient, à des titres divers, aux fermes des *praedia* d'alentour, il était indispensable de dissiper à l'avance toute équivoque en ce qui concernait les uns et les autres, et de laisser à chacun d'eux, à Datus père, à Datus fils, à Bassus fils et aussi, sans doute, à Bassus père, dont les découvertes épigraphiques à venir ressusciteront peut-être un jour le souvenir, avec la libre disposition de ses initiatives, toute la responsabilité de ses entreprises. A des siècles de distance, les mêmes besoins créent les mêmes organes. Des additions « commerciales » à l'état civil sont courantes à notre époque. Elles n'ont rien qui doive surprendre dans le monde romain, où la complication des liens sociaux était déjà de nature à embrouiller les parentés et à menacer l'individualité des intérêts. Pour la même raison que *Fromont jeune et Risler aîné* sur la couverture d'un de nos romans modernes, les *Gabinii* de Thugga éprouvèrent pareillement, il y a dix-neuf siècles, le besoin de se distinguer dans la mêlée économique où ils se retrouvaient tous; et, derrière leurs dénominations consacrées, sinon officielles, ce sont les *societates* qu'ils étaient appelés à fonder ou à remanier tous les cinq ans[1], dont les cadres se dessinent avec netteté : elles témoignent, comme elles en proviennent, des formes différentes par lesquelles les parents d'une même *gens* locale, la *gens Gabinia* de Thugga, se consacraient, sous le règne d'Hadrien, aux mêmes affaires et besognaient simultanément alors dans l'exploitation agricole des grands domaines de la contrée.

M. Louis Poinssot a pu suivre la destinée, particulièrement enviable, de la *gens Gabinia* dans les fastes de Thugga, depuis 48 ap. J.-C., date à laquelle Gabinia Felicla avait pour fils un sufète de la cité[2] jusque sous le règne d'Alexandre Sévère, au cours duquel un C. Gabinius Rufus construisit le temple de Caelestis en partie à ses frais, en partie avec les sommes léguées à cet effet par ses parents[3]. Ainsi « de Claude à Sévère Alexandre, il s'est trouvé, constamment, à Thugga, des Gabinii pour combler de dons la cité, pour en remplir les

1. Cf. *supra*, p. 14, n. 1.
2. *Nouv. Arch. des Missions*, XIII, n° 64; cf. *C. I. L.*, VIII, 26517.
3. *Nouv. Arch. des Missions*, XXI, n°s 5, 6, 7, 8; cf. *C. I. L.*, VIII, 21460.

charges les plus brillantes et les plus onéreuses »[1]. Nous n'ignorons plus maintenant sur quelles bases solides s'est édifiée la fortune qui est à la source de leurs libéralités et de leurs honneurs. Ils formèrent comme une dynastie de *conductores*, que les fermes de *praedia* n'ont cessé, au second siècle, d'enrichir de leurs récoltes abondantes. S'ils avaient été gênés, ils auraient eu beau jeu à décliner les magistratures et les sacerdoces auxquels, à plusieurs reprises, les appela la confiance du *pagus* et de la *civitas Thuggensis* ; car, au moins à partir de Marc-Aurèle, les *conductores* des domaines impériaux ont été exemptés des *munera* municipaux, et le Prince, par crainte que leur ambition ou leur vanité n'entamât le cautionnement de leur fortune avec toutes les dépenses que la brigue eût entraînées pour eux, avait autorisé ses procurateurs à transformer, le cas échéant, en obligation rigoureuse la faculté qu'il leur avait laissée[2]. Le cumul de leurs dignités sur les inscriptions de Thugga exprime donc, à sa façon, la prospérité de leurs maisons; et les dédicaces que nous venons d'étudier, rejoignant ici l'inscription d'Aïn-el-Djemala, nous invitent, comme elle, à placer au IIe siècle de notre ère, et, plus précisément, à l'époque d'Hadrien, l' « âge d'or » de la colonisation romaine dans le nord de l'Afrique proconsulaire[3].

De même, par les compléments précieux qu'elles apportent aux données de nos documents colonaires, elles vont nous permettre, en terminant, de répartir, mieux qu'on ne l'avait pu faire jusqu'ici, entre les divers services intéressés, les multiples opérations de la tâche commune que l'administration fiscale, centralisée à Rome par l'*a rationibus*, abandonnait au soin de ses procurateurs provinciaux.

A l'échelon supérieur, le *procurator tractus*, un cheva-

1. Louis Poinssot, *Nouv. Arch. des Missions*, XXI, p. 61.

2. Callistrate, au *Dig.*, L, 6, 10 : « *Conductores etiam vectigalium fisci necessitate subeundorum municipalium munerum non obstringuntur ; atque ita observandum Divi fratres observaverunt... ne compellantur ad munera municipalia sed ne extenuentur facultates eorum quae subsignatae sunt fisco. Unde subsisti potest an prohibendi sint a praeside vel procuratore Caesaris si ultro se offerant municipalibus muneribus* ». Les colons bénéficient de la même exemption *(ibid.)*. Les *conductores* ont été ramenés au droit commun par une constitution de 426 (*Cod. Theod.*, X, 26, 1).

3. Cf. Carcopino, *L'inscription d'Aïn-el-Djemala*, *loc. cit.*, p. 481.

lier[1], au traitement considérable de 200.000 sesterces[2], représente le pouvoir souverain dans toute l'étendue de son département. C'est par son entremise que toutes les questions appelant une sanction de l'Empereur sont acheminées vers les bureaux de Rome ; et c'est par son intermédiaire que le Prince communique aux intéressés ses instructions d'ensemble et ses décisions particulières. Malgré la forte centralisation du gouvernement impérial[3], il peut avoir ses idées, sa politique, son influence ; il a évidemment un droit de rapport sur les espèces dont il transmet l'examen à l'*a rationibus*, et nous sommes assurés, par la lettre de Tutilius Pudens qui figure sur la face IV de l'inscription d'Aïn-el-Djemala[4], et par la lettre romaine dont elle ordonne l'affichage[5], de l'étendue de ses prérogatives, et, notamment, du pouvoir d'interprétation qui lui est conféré et dont il use pour appliquer et adapter aux diverses circonscriptions du *tractus* les circulaires de principe qu'il a reçues en bloc pour l'ensemble de son ressort[6]. Il les collectionne, les classe, les accorde ; et ce sont les pièces de ses archives, conservées et harmonisées par ses soins, qui font la loi[7].

Enfin, il est le seul fonctionnaire domanial de la province à mettre une force au service de cette loi : sous Commode, nous le savons par l'inscription de Souk-el-Khmis, le procurateur du *saltus Burunitanus* a fait donner la troupe contre les *coloni* de ce domaine ; mais les soldats dont il s'est servi en l'occurrence

1. Toujours depuis Hadrien, ainsi qu'il résulte, non seulement de l'interprétation que j'ai donnée de l'inscription d'Aïn-el-Djemala, mais, directement, des exemples suivants : *C. I. L.*, VIII, 11163, 14763, 17900, 18909, 23219 ; Carton, *C. R. Ac. Inscr.*, 1909, p. 586.

2. Ainsi qu'on pouvait l'inférer, par raisonnement, de *C. I. L.*, VIII, 1578 et 23219, et comme il résulte, sans contestation possible, de l'inscription de Bulla Regia, publiée par Carton *C. R. Ac. Inscr.*, 1909, p. 586. En sens contraire, mais à tort, cf. Von Domaszewski, *die Rangordnung des römischen Heeres*, *Bonner Jahrbücher*, t. 117, 1908, p. 160.

3. Cf. Carcopino, *L'inscription d'Aïn-el-Djemala*, *loc. cit.*, p. 423.

4. Aïn-el-Djemala, IV, l. 2-3 : *exemplum epistulae scriptae nobis a Tutilio Pudente, egregio viro.*

5. *Ibid.*, l. 4-5 : *Ut notum haberes et id quod subiectum est* [*c*]*eleberrimis locis propone.*

6. Cette faculté d'interprétation ressort des dernières lignes de l'inscription d'Aïn-el-Djemala, telles que je les restitue : *Si qui agri cessant et rudes sunt... in eo sal*[*tuum tractu*...]. Émanant de l'*a rationibus*, elles tracent au *procurator tractus* le cadre dans lequel il légiférera à son tour.

7. Souk-el-Khmis, III, l. 9-11 : *ut se habent littere proc*[*uratorum*] *quae sunt in tabulario tuo tractus Carthag*[*iniensis*]...

lui avaient été envoyés tout exprès : *missis mili(tibus)*[1]. Le contexte ne nous dit, il est vrai, ni d'où ni par qui. Mais c'est seulement à Carthage, et, par conséquent, aux ordres du *procurator tractus Carthaginiensis*, que l'épigraphie nous a révélé la présence d'une garnison spéciale successivement fournie par la XIIIe cohorte Urbaine, à partir de Vespasien, puis, après Trajan, par la Première[2]. Ainsi, non seulement sa jurisprudence lie tous les procurateurs qui, à tous les degrés, dépendent de lui, mais ils ne peuvent, dans les sphères d'attributions qui leur sont dévolues, résoudre une seule difficulté grave sans recourir aux leçons de son *tabularium* pour s'orienter ou se couvrir, sans faire appel à la force armée dont il a la disposition. Sa mission n'est point d'action immédiate et quotidienne, mais de contrôle permanent et de direction générale.

A l'échelon inférieur, le *procurator saltus* est confiné dans une besogne d'allure infiniment plus modeste et terre à terre. Simple affranchi dans tous les cas[3], il se rapprocherait plus d'un garde-champêtre que d'un administrateur ou d'un financier. Théoriquement, il fait toute la police du domaine qui lui est confié. En fait, il n'y a que les *coloni* qui soient soumis à sa surveillance et contraints par sa volonté. Assurément, il n'y va pas de main morte avec eux. Au moins dans le *saltus Burunitanus*, le fouet, les verges, l'*ergastulum* furent ses moyens de gouvernement : *alios* [*nos*]*trum adprehendi et vexari, alios* [*vinc*]*iri, nonnullos cives etiam Ro*[*manos*] *virgis et fustibus affligi iusse*[*rit*][4]. Cette phrase, qui fait des *coloni* « Romains » une minorité, nous aide à comprendre pourquoi sa main

1. Souk-el-Khmis, II, l. 10.

2. Cf. Cagnat, *L'Armée Romaine d'Afrique*, Paris, 1913, p. 214, n. 2. Une confirmation indirecte du principe énoncé ci-dessus est, à mon sens, fournie par l'inscription, publiée dans les *Procès-verbaux de la Commission de l'Afrique du Nord* de février 1913, qui paraît attester la présence d'une force armée aux côtés du procurateur de la circonscription domaniale d'Hadrumète (*Bull. Arch. Com.*, 1913, p. CLXXV). Tout se passe, en effet, dans la *regio Hadrametina*, dont le procurateur est, exceptionnellement, *ducenarius* (*C. I. L.*, VIII, 1174) et qui est appelée, sur d'autres documents, tantôt *prov(incia)* (*C. I. L.*, XIII, 1684), tantôt, du nom d'une circonscription de la province dévolue au légat proconsulaire (*C. I. L.*, IX, 1592), *diocoesis* (*C. I. L.*, VIII, 7019 et 11341-23219) comme si elle constituait un véritable *tractus* autonome.

3. Cf. le Patroclus *Aug(ustorum) l(ibertus)*, d'Aïn-Ouassel, et les exemples que j'ai allégués ap. *L'inscription d'Aïn-el-Djemala*, *loc. cit.*, p. 405.

4. Souk-el-Khmis, III, l. 12 sq.

n'avait pas besoin de l'anneau d'or pour maîtriser les humbles cultivateurs, pour la plupart affranchis ou pérégrins, qui relevaient de son autorité.

Mais toutes les violences qu'elle lui attribue ne diminuent en rien l'énorme disproportion qui sépare sa mince personnalité des *conductores* imposants qu'honorent les inscriptions de Thugga. Combien peu devait peser un *libertinus* comme le Primigenius d'Aïn-el-Djemala, le Patroclus d'Aïn-Ouassel, en face des capitalistes qui prenaient à ferme les domaines de la contrée, de ces *conductores* qui possèdent la cité romaine, s'élèvent, dans leurs cités, aux magistratures, au flaminat, au patronat, sont promus par l'Empereur au privilège du « cheval public »[1]! Il était dominé par leur supériorité sociale quand il n'était pas, vulgairement, acheté par leur argent. Et toutes les iniquités dont se plaignaient les colons du *saltus Burunitanus* eurent pour cause l'impuissance de leur procurateur à résister aux pressions d'un de leurs *conductores*[2]. Comment l'administration domaniale aurait-elle pu remettre à ce subalterne influençable, sinon domestiqué, la rédaction des cahiers des charges qui liaient ses fermiers, l'adjudication des lots dont ils allaient acquérir, pour cinq années, toutes les redevances? C'eût été une dérision et demeure une impossibilité.

C'est donc avec le *procurator regionis* qu'avaient affaire les *conductores*. Affranchi parfois[3] et souvent chevalier, *e(gregius) v(ir)*[4], c'était un procurateur du rang des *centenarii*[5] que le chiffre respectable de ses émoluments mettait à l'abri des tentations. Assisté d'un adjoint[6] et d'un personnel de secrétaires qui devait être nombreux, puisqu'il se repartissait, semble-t-il, entre plusieurs « comptoirs » ou *mensae*[7], il pou-

1. *C. I. L.*, VIII, 26470.

2. Souk-el-Khmis, II, l. 20 sq. : *rustici tenues, manu[u]m nostrarum operis victum tolerantes, conductori profusis largitionib(us) gratiosissimo impares aput proc(u-ratores) tuos simu[s].*

3. *C. I. L.*, VI, 790 (principat de Commode); VIII, 12879 et 12880; XIV, 176 (principat de Marc-Aurèle et Verus ou de Marc-Aurèle et Commode?)

4. *C. I. L.*, 5351, 11174, 16542, 16543; XI, 6337.

5. *C. I. L.*, VIII, 11174; XIII, 1684.

6. Ainsi s'expliquerait la dualité du recrutement des *procuratores regionis*. Cf., sur ce point, Carcopino, *L'inscription d'Aïn-el-Djemala*, *loc. cit.*, p. 406.

7. Cf. *C. I. L.*, VIII, 12883 et 13188 : *adiut(or) tabul(arii) ad men(sam) Thisiduensi(sic).*

vait procéder sans gêne à toutes les opérations d'arpentage, aux évaluations et aux calculs que supposait l'établissement des multiples contrats de fermage qui portaient, *saltus* par *saltus*, centurie par centurie, sa signature. Il était à la fois indépendant dans son existence matérielle, soutenu et contrôlé par son *adiutor* et ses *tabularii*. Il n'y avait pas à craindre qu'il arrêtât, à l'avantage d'un adjudicataire, le libre mouvement des enchères, ni qu'il fît indûment fléchir les conditions que les fermiers devaient subir. Les *conductores* redoutaient plutôt qu'il ne cherchât à les diviser pour régner et à opposer leurs intérêts pour mieux servir ceux dont il avait la garde. D'où leur effort pour l'affronter avec la force que donne l'union. Sociétaires de compagnies vectigaliennes, ou soumissionnaires isolés, ils eurent l'heureuse inspiration de se grouper tous ensemble; et, dans les associations amicales qu'ils avaient formées, ils finirent peut-être, comme à Thugga probablement, par entraîner leurs voisins : les *conductores* des clarissimes dont les revendications et la condition étaient semblables aux leurs.

C'est ainsi qu'à la lumière de la courte dédicace où fraternisèrent, au temps d'Hadrien, les *conductores praediorum regionis Thuggensis*, la *regio* reprend soudain toute l'importance qu'elle avait alors : au chef-lieu du *saltus*, se dressent, sans plus, des contraventions ; au chef-lieu du *tractus*, s'édictent et se conservent les règles de l'administration fiscale ; mais au chef-lieu de la *regio*, le droit qui s'est élaboré à Rome et à Carthage pénètre dans la réalité : c'est toute la vie économique du pays que nous voyons y affluer et qui s'organise[1].

JÉRÔME CARCOPINO.

25 juin 1921.

1. Ces lignes étaient composées quand j'ai eu communication, grâce à l'obligeance de MM. Gsell et Albertini, d'une dédicace trouvée par eux, en avril dernier, dans la banlieue de Bône et consacrée à T. Flavius Macer, *procurator* [illegible] *saltus* (pour *saltuum*; cf. *C. I. L.*, VIII, 5351) *Hipponiensis et* [illegible] par les *conductores* qui *in regione Hipponiensi consistent* (sic, pour *consistunt*). Ce texte, que M. Albertini doit bientôt publier dans son intégralité, me semble confirmer, quant à l'interprétation de la dédicace de Thugga, aux associations de *conductores praediorum*, et à l'importance économique de la *regio* fiscale, les conclusions que je me suis efforcé de défendre dans le présent article.

NOTES GALLO-ROMAINES

XCIII

REMARQUES CRITIQUES SUR LES SOURCES DE LA VIE DE SAINT MARTIN

Suivant l'opinion courante, à laquelle j'ai toujours adhéré[2], saint Martin, évêque de Tours, fut, au temps de Valentinien et de sa famille, une sorte d'apôtre des Gaules, parcourant les contrées les plus diverses, convertissant les foules, pourchassant le culte des idoles, gagnant les grands à la foi nouvelle, instituant des monastères, formant des prêtres et des évêques, rayonnant dans toute la contrée par la triple influence de ses actes, de ses miracles, de sa personne. Et sa gloire posthume n'a fait que continuer celle dont il jouit de son vivant.

M. Babut a écrit un livre pour combattre cette opinion[3], qu'il n'est pas loin de juger « paradoxale »[4]. Pour lui, Martin

1. [Les pages que je publie sous ce titre ont été écrites avant août 1914, après l'apparition du livre d'Ernest Babut. Depuis, la mort de Babut, tué glorieusement à l'ennemi le 28 février 1916, m'a longtemps fait hésiter à les publier. En les relisant aujourd'hui, je me décide à le faire sans y rien changer : car il m'a semblé qu'elles étaient, malgré la divergence de nos opinions, un hommage à la science du jeune maître, comme je dois aujourd'hui un hommage à son courage, à son désintéressement, à son patriotisme.]

2. *Ausone et Bordeaux*, 1893, p. 136-138; *Gallia*, 1892, p. 231-232. Je regrette que M. Babut, en citant (p. 9) les phrases que j'ai écrites sur l'œuvre de saint Martin, ait supprimé celle où je marquais les circonstances qui ont accompagné et expliqué cette œuvre : « Martin s'est trouvé là », ai-je dit (*Aus.*, p. 136), « pour diriger le courant chrétien et aider la politique des empereurs. » Et cette phrase comporte une double restriction qui a son prix.

3. E.-Ch. Babut, *Saint Martin de Tours*, Paris, Champion, [1912], in-8 de VIII-320 p. Le travail a paru d'abord en dix articles, dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, de septembre 1910 à juillet 1912. M. Massigli en a déjà parlé dans la *Revue des Études anciennes*, 1913, p. 476.

4. P. 275 : « Il peut sembler paradoxal de supposer de graves imperfections chez un homme qui a été longtemps l'objet d'une vénération universelle. Le paradoxe est bien plutôt de l'imaginer, contre l'opinion générale des hommes qui l'ont connu, supérieur et irréprochable, et de vouloir qu'un personnage aussi contesté ait dominé son époque de sa grandeur morale et de son génie. »

fut surtout un « thaumaturge », qui finit par « tomber dans une défaveur presque générale »; et si l'évêque de Tours arriva, après sa mort, à une gloire universelle, ce fut uniquement parce que Sulpice Sévère s'engoua de lui, écrivit sa vie, et que cette vie eut dans le monde chrétien un succès prodigieux. Cette gloire de Martin est un phénomène d'ordre purement littéraire [1]. « A part le fait qu'il a sûrement existé », saint Martin de Tours est « un peu le Paul de Thèbes de Sulpice Sévère » [2], c'est-à-dire sa création [3].

Je voudrais examiner les arguments sur lesquels s'appuie M. Babut. Je suivrai le conseil qu'il donne à ses critiques : « Pensez aux choses et non aux mots [4]. »

I. — DE LA PRÉTENDUE INSINCÉRITÉ DE SULPICE SÉVÈRE [5]

La presque totalité des renseignements que nous possédons sur saint Martin proviennent de Sulpice Sévère. Plus jeune que Martin [6], il n'en doit pas moins être regardé comme son contemporain : car il avait environ quarante ans lorsque mourut l'évêque [7]. Du reste, il l'a connu, est allé à Tours pour s'entre-

1. On ne pourrait comparer à ce phénomène, s'il était prouvé, que celui de la gloire de Roland et peut-être aussi d'Hercule. Et il est de fait que, dans le folklore, Hercule, Roland, Martin, ont déterminé les mêmes faits.

2. P. 109.

3. P. 278 : « Le succès de la création littéraire de Sulpice aussi a tenu à son rare talent d'écrivain. » P. 53 : il a « donné au monde saint Martin ».

4. P. VIII. — Je regrette que M. Babut ait écrit dans sa *Préface :* « Tout critique sincère, étudiant le même sujet, aurait été conduit aux mêmes conclusions d'ensemble. » La pratique des documents historiques, même de ceux qui paraissent les plus clairs, montre, hélas ! qu'il y a plusieurs manières de les interpréter. Et si le livre de M. Babut est l'œuvre d'une conviction sincère, l'auteur ne devait pas, dès la première ligne, déclarer que ceux-là seuls sont sincères qui arriveront à des conclusions semblables aux siennes. Dès la première page (p. VII), il doute par avance de la « bonne foi » des « critiques qui voudront exécuter » son livre « sur la conclusion » : M. Babut a trop peu de confiance dans l'indépendance et l'impartialité des érudits de notre temps. En ce qui me concerne, avant de publier cette critique du livre de M. Babut, j'ai voulu que M. Massigli, ici même (n. 3 de la p. 37), en dît d'abord tout le bien qu'on peut en penser.

5. J'emploie l'expression même dont se sert M. Babut, p. 54. Cf. un précédent article dans la *Revue*, 1910, p. 260. — [Voyez, dans le même sens que nous, Hipp. Delehaye, *Saint Martin et Sulpice Sévère*, 1920, extrait des *Analecta Bollandiana*, t. XXXVIII.]

6. On le suppose né vers 360 (Babut, p. 25), donc à une époque où Martin approchait de la pleine maturité (cf. *Revue*, 1910, p. 277).

7. Que l'on place la mort de Martin en 397 ou en 401.

tenir avec lui[1] et s'enquérir de ce qui le concernait[2]; et c'est du vivant du saint qu'il a voulu écrire sur son compte[3]. Et il affirme solennellement, en invoquant le Christ, qu'il dit la vérité[4].

M. Babut ne croit pas à la sincérité de Sulpice[5]. Ce qui lui fait douter de la bonne foi de l'historien, ce sont ses « procédés de démarquage »[6] : comment se fier à un écrivain qui, pour établir la vie de son apôtre, s'en est allé chercher quantité de détails dans des écrits ou des récits relatifs à d'autres personnages, constituant ainsi la figure de Martin à l'aide de traits pillés chez autrui ?

1° *Sulpice Sévère et la vie de saint Antoine.*

Voici d'abord la fameuse vie de saint Antoine, écrite en grec par Athanase, traduite en latin par Évagre[7]. Voyez combien de détails de la vie de Martin sont empruntés à la vie d'Antoine.

— Antoine est né *parentibus nobilibus;* Martin est né *parentibus non infimis*[8].

1. *Cum olim audita fide ejus, vita atque virtute, desiderio illius æstuaremus, gratam nobis ad eum videndum suscepimus peregrinationem* (*Vita*, 25).

2. *Vita*. 25, 1. — A quelle date se place le premier voyage de Sulpice auprès de Martin? M. Babut écrit (p. 35) que c'était au temps du Concile de Nîmes (*Dial.*, II, 13, 8), qu'il place en octobre 396 : car comment croire, puisqu'il parle de sa première visite dans la *Vita*, publiée en 397, qu'il eût attendu plus d'un an pour la publier (p. 58)? — Mais je ne sais si le Concile de Nîmes ne peut pas être reculé jusqu'en 394 (1er octobre); je ne sais (cf. Babut, p. 63) s'il n'est pas contemporain de quelque visite de Sulpice postérieure à la première; rien n'empêche de croire que, décidé à publier la *Vita* seulement après la mort du saint, il n'ait pas attendu des années. — Il est fort possible, comme l'a conjecturé Tillemont (t. X, p. 331-2), que Sulpice a vu Martin pour la première fois après la retraite de Paulin (*V.*, 25, 4-5). — Il a dû certainement le revoir, quoique la chose ne soit point prouvée. La solidité et la continuité de leurs relations est surabondamment montrée par le fait que les moines de Marmoutiers, aussitôt après la mort du saint, déléguèrent deux d'entre eux pour l'apprendre à Sulpice (Sulp., *Ep.*, 2, 6).

3. *Jam ardebat animus* [lorsqu'il fit ce voyage, n. 1 et 2] *vitam illius scribere; Vita*, 25, 1.

4. *Vita*, 27, 7 : *Rerum fide et amore Christi impulsum ut scriberem, manifesta exposuisse, vera dixisse.*

5. « On ne peut jamais compter sur la bonne foi de Sulpice. Ses serments de véracité n'ont aucune valeur » (p. 108).

6. P. 83.

7. Migne, *Patr. Lat.*, t. LXXIII, c. 125 et s.

8. Évagre, § 1; Sulpice, *Vita*, 2, 1. — Mais il y a déjà une différence, accentuée par ce fait que le saint d'Orient est né de *religiosis parentibus* et Martin de *parentibus gentilibus*. — Et pourquoi toutes ces choses ne seraient-elles point des vérités?

— Antoine et Martin ont donné leurs biens aux pauvres, ne se réservant que le pain quotidien[1].

— La frugalité fut pareille, dans l'enfance, chez l'un et chez l'autre[2].

— Tous ses camarades aimaient Antoine; Martin fut chéri de tous ses compagnons[3].

— Le diable apparut également aux deux saints[4].

1. Évagre, § 2 et 3; Sulpice, 2, 8.
2. Évagre, § 1; Sulpice, 2, 7.
3. Évagre, § 3; Sulpice, 2, 7.
4. Évagre, § 4 (Migne, *P. L.*, t. LXXIII, col. 129-130); Sulpice, 6. — M. Babut (p. 77) me raille d'avoir accepté cette apparition du diable à Martin lors de son voyage à Milan : « Qui sait », ai-je dit (*Revue*, 1910, p. 274), « si ce diable ne signifie pas l'empereur Constance? » Mais, dit M. Babut, « comment Constance, qui n'a pas alors cinq ans à vivre, peut-il dire à Martin : *Tu me trouveras toujours devant toi?* » — A quoi je réponds que le diable pouvait s'incarner tantôt en Constance, tantôt en n'importe qui. Et de ce que Martin ait regardé Constance comme une forme du diable, cela ne veut pas dire que le diable n'ait pas pris ensuite mille autres formes pour le tourmenter. Que le diable, pendant un temps, n'ait fait qu'un avec Constance, c'est ce que prouve le mot d'Hilaire à cet empereur (cf. p. 43, n. 1). — M. Babut m'oppose enfin que « cet entretien avec le diable provient de la *Vita Antonii* ». Sulpice a pu, à la rigueur, emprunter à la *Vita Antonii* les traits qu'il attribue au diable : mais il resterait à prouver qu'il lui ait emprunté le fait de l'apparition du diable à Martin. — Je ne pense pas que M. Babut veuille insinuer, quand il me reproche « de prendre à cœur de sauver les apparitions du diable », que je crois à pareille chose. Ce à quoi je crois, et fermement, c'est que chez les hommes de ce temps, ces apparitions étaient les modalités, très sincèrement imaginées, de faits réels, et qu'il s'agit pour nous autres historiens, sans mépris ou sans rire, de retrouver ces faits sous l'enveloppe merveilleuse que les contemporains leur ont donnée. Et c'est ce que j'ai essayé de faire pour le diable apparu à Martin lors de son voyage à Milan.

« Il faudrait », continue M. Babut, « trouver le personnage figuré dans les autres apparitions de démons du livre » [la *Vita Martini*]. Ceci est une plaisanterie, et je m'attriste à la lire. Le diable, dans l'esprit de ce temps, est la puissance aux mille formes (*mille nocendi artibus; V.*, 22, 1); de ce qu'il ne nous est pas toujours possible de retrouver les circonstances qui ont déterminé la croyance à une de ses apparitions, il n'en est pas moins vrai que ces circonstances se sont présentées. L'analyse historique est infiniment ardue. De ce qu'elle ne peut résoudre tous les problèmes, il n'en résulte pas qu'elle doive les abandonner et que ses méthodes soient vicieuses. Tout croire, comme on faisait jadis, était bien commode; tout nier, comme on le fait aujourd'hui trop souvent, n'est pas moins commode. Entre les deux, chercher à se rendre compte est infiniment plus délicat et plus difficile. Mais nous ne sommes pas, en histoire, habitués aux besognes faciles. M. Babut le sait mieux que n'importe qui, lui qui, à chaque page de son livre, a affronté courageusement les inextricables difficultés de la vie de saint Martin. — Sulpice Sévère dit que les principales formes que revêtit le diable pour résister à Martin furent surtout *(plerumque)* celle de Mercure, souvent *(sæpe etiam)* celles de Vénus et de Minerve, parfois *(interdum)* celle de Jupiter (*V. Mart.*, 22, 1); ailleurs, il répète que Mercure fut le grand ennemi de Martin (*maxime infestum; Dial.*, II, 13, 6), ou que Jupiter et Mercure cachaient des ministres du diable (*Dial.*, III, 6, 4). Toutes ces assertions s'adaptent à merveille à l'archéologie mythologique de la Gaule romaine : Mercure y est la divinité, de beaucoup, la plus représentée; vient ensuite, d'assez loin, comme divinité masculine, Jupiter. Minerve, très adorée dans les régions du centre de la Gaule, dissimule une vieille divinité indigène; sous le nom de Vénus, très peu représentée en épigraphie, Martin a pu songer à ces innombrables statuettes qui la reproduisaient, si populaires dans les milieux gallo-romains des mêmes régions

— Il y eut, dans les deux vies, des scènes semblables d'apparitions surnaturelles[1].

— Patience, humilité, égalité d'humeur, sagesse, distinction d'esprit en dépit d'une faible culture littéraire, les mêmes qualités se retrouvent chez les deux saints, dépeintes en termes presque identiques[2].

Et M. Babut conclut de ces rapprochements[3] : « Sulpice n'a pas pris des mots à la *Vie d'Antoine*... Il en a tiré des faits : les largesses que Martin fait sur sa solde ; l'affection singulière que lui portent ses compagnons ; la rencontre du saint avec le diable ; très probablement... la descente des trois saintes... La diablerie, qui a été un des éléments de succès de la *Vie de saint Martin*, n'est pas sortie du sol gaulois : elle y a été importée d'Égypte... Il y a lieu de craindre que presque toutes les scènes d'apparition contées par Sulpice ne soient sorties de son imagination, travaillant à froid sur des lectures ou des souvenirs littéraires. »

Voici ce qu'on peut répondre à cela.

Que Sulpice Sévère ait connu cette *Vie de saint Antoine*, c'est probable : car elle était alors, même en Gaule, l'œuvre hagiographique la plus populaire[4]. Qu'il ait voulu montrer en Martin un émule du saint oriental, il ne s'en cache pas, il l'affirme hautement[5]. Que, par suite, il ait cherché dans la vie de son héros toutes les actions et toutes les vertus pareilles à celles de son rival grec, cela, par conséquent, va de soi, et il l'avoue lui-même[6].

1. Évagre, § 12 ; *Dial.*, II, 13. Il y a cependant ici cette grosse différence, que Martin s'entretient avec Agnès, Thècle et Marie, et qu'Antoine se querelle avec des démons. A quoi M. Babut répond (p. 80) : « Sulpice aura facilement imaginé cette variante ».

2. Évagre (Migne, *P. L.*, t. LXXIII), § 39, 40, 13, 43 ; Sulpice, 26, 5 ; 27, 1 ; 25, 7-8.

3. P. 83, p. 81, p. 80.

4. « C'est en 383 au plus tard que Potitianus a pu lire la *V. Antonii* ; cf. Augustin, *Conf.*, VIII, 9 » [*Ponticianus : Confess.*, VIII, 6, 14, éd. Knöll] ; Babut, p. 75. Il s'agit sans doute de la traduction par Évagre. L'original grec dut être écrit par Athanase vers 360, et il n'est pas impossible qu'il ait été connu de l'Occident même, comme son héros l'était sans nul doute (cf. Évagre, *V. Ant.*, § 61.

5. *Dialogues*, I, 23-25.

6. *Dial.*, I, 25, 1-3. — C'est ce dont les lecteurs occidentaux de Sulpice se rendaient bien compte : *Nonnulla de virtutibus heremitarum..., inseruit : sed in nullo inferiorem nostrum potuit reperire* (Grég., *De v. s. M.*, I, 1).

Mais en résulte-t-il (et c'est la chose essentielle) que ces actions et ces vertus aient été imaginées de toutes pièces par Sulpice d'après le texte de la *Vie de saint Antoine*? N'étaient-elles pas précisément celles qui s'imposaient à tout Chrétien et s'offraient à tout thaumaturge? Antoine et Martin ont donné leurs biens aux pauvres[1] : en quoi ils n'ont fait tous deux que suivre la parole du Christ. Ils furent également aimés de leurs compagnons[2] : cela allait de soi. Si leurs mérites furent pareils, c'est qu'ils étaient conformes au type déjà consacré de l'ascète. Le moine d'Égypte et l'évêque de Tours ont eu des apparitions surnaturelles : c'était le rêve de tous les dévots. Ils ont vu, interpellé, combattu et chassé le diable : mais tous les Chrétiens, dès ce temps, mettaient le diable dans toutes les affaires humaines[3]. Il n'y a point, dans ces ressemblances, des faits de plagiat : il y a des faits qui se présentaient naturellement à tout biographe de personnage religieux. La sainteté n'a pas à sa disposition un nombre illimité de procédés et de vertus.

M. Babut croit que « toute cette diablerie » a été importée d'Orient. L'assertion est grave et mériterait d'être longuement prouvée. J'incline à croire, au contraire, qu'elle a été, dès le début, et partout dans l'Église, un élément essentiel de la vie chrétienne. Étant dans les Evangiles, elle devait pénétrer partout, avec le grossissement naturel aux superstitions qui s'étendent. Le Christ avait vu le diable : tout Chrétien voulut le voir. Les formes de cette vision varièrent suivant les conditions de la vie religieuse. Au temps des persécutions, le chef des démons prit la figure des persécuteurs[4]; au temps des hérésies, celle des hérétiques : au temps de la propagande, celle des idoles : au temps de l'ascétisme, celle des tentateurs mondains.

Hilaire, le maître de Martin, avait fait large part au diable

1. Ici, p. 40.
2. Ici, p. 40.
3. *Revue des Ét. anc.*, 1911, p. 327, voyez le rôle de la diablerie chez les Chrétiens de Gaule au temps de Marc-Aurèle.
4. Cf. n. 3.

dans sa lutte contre Constance[1], et ce n'était pas pour la forme qu'il y avait des exorcistes dans les églises de l'Occident. Or, entre autres vertus spéciales, Martin eut celle d'être un bon exorciste. C'est le rôle qu'il joua dans l'église de Poitiers, sous les ordres d'Hilaire[2]. Il connaissait, comme pas un, les formes et les malices du diable. Et si le diable apparaît si souvent dans la biographie, c'est qu'il servait, si je peux dire, de champ de manœuvres à cet exorciste supérieur que fut toujours saint Martin.

Acceptons même (ce que je ne crois pas) que quelques traits de diablerie, dans l'œuvre de saint Martin, soient d'importation orientale, imités des actes de saint Antoine. Sommes-nous sûrs que cette importation, cette imitation soit le fait de Sulpice Sévère? Martin a pu connaître les moines de l'Orient[3], il a pu vouloir les imiter[4]. La *Vie de saint Antoine* fut répandue en Occident bien avant Sulpice[5]; saint Antoine est mort au moment où Martin a commencé son existence religieuse[6]. Qui nous dit que ces analogies entre Antoine et lui n'aient pas été recherchées par lui-même, ou imaginées par son entourage ou par le populaire, et que Sulpice Sévère ne se sera point borné à les enregistrer, très crédulement, mais très honnêtement?

Que l'on ne croie pas, toutefois, qu'il y ait entre la *Vie de saint Antoine* et la *Vie de saint Martin* une analogie constante et profonde. Quelques faits d'ordre miraculeux ou psychologique sont exprimés de la même manière dans les deux biographies, et c'est tout. Entre les 62 alinéas de l'œuvre d'Athanase et

1. Hilaire à Constance (Migne, *P. L.*, t. X, c. 585) : *Subrepis nomine, blandimento occidis, specie religionis impietatem peragis*, etc. *Hæc ille pater tuus, artifex humanarum mortium, docuit.*

2. Sulpice, *Vita*, 5, 2.

3. Hypothèse acceptée par M. Babut (p. 192-3) : « La vocation religieuse [de Martin] doit avoir été moins spontanée... que ne veut le biographe. Est-ce à Rome que Martin est tombé dans un milieu de saints orientaux?... Aurait-il suivi l'empereur Julien à Antioche... et... visité les laures du désert syrien? »

4. Dès l'âge de douze ans, dit Sulpice (*V.*, 2, 4) *eremum concupivit*. Il n'y a là qu'une transformation merveilleuse d'un fait réel, le désir ardent de l'ascétisme. L'âge de douze ans est sans doute inspiré d'un épisode célèbre de l'enfance du Christ.

5. Athanase l'écrivit vers 360, et l'on sait les rapports d'Hilaire avec Athanase et son séjour en Orient.

6. Il est mort en 357 (Jérôme, *De ill. Eccl. script.*, c. 88 (Migne, t. XXIII, c. 694); *Chron.*, à la 19e année de Constance (Migne, t. XXVII, c. 687).

les 27 alinéas de l'œuvre de Sulpice, il n'y en a guère que 7 dans celle-là et 3 dans celle-ci qui présentent les uns avec les autres des points de contact. Aussi bien, entre Antoine, ermite enfermé dans sa cellule, et Martin, évêque, voyageant par toute la Gaule, mêlé à mille affaires religieuses et politiques, la différence était très grande : thaumaturgie et ascétisme, qui étaient le principal pour Antoine, ne formaient chez Martin que l'accompagnement d'une vie de labeur et de combat. A comparer, non plus quelques passages isolés de la *Vie de Martin* et de la *Vie d'Antoine*, mais la totalité des deux œuvres, je suis surtout frappé des divergences qui les séparent[1].

2° *Sulpice Sévère et saint Hilaire.*

M. Babut attache une grande importance à un plagiat que Sulpice aura fait à l'endroit d'Hilaire. Le biographe de Martin, en effet, ayant à parler des contorsions des démoniaques sous les exorcismes du saint, se sert, pour décrire cette scène, des expressions mêmes dont s'était servi Hilaire pour décrire une autre scène d'exorcisme. Sur ce point, sans nul doute, l'analogie est absolue[2].

Je n'en tirerai pas argument contre la sincérité de Sulpice, et je me garderai bien de prononcer à ce propos les graves

1. M. Babut le reconnaît (p. 81). — Le seul « rapprochement instructif » qu'il trouve encore à faire (p. 81-82) est que « la gloire de Martin a bien dû être suggérée à Sulpice par la liste de provinces d'Athanase ». La *Vie d'Antoine* (§ 61) dit qu'Antoine a été connu de toutes les provinces de l'Occident : Sulpice dit, dans un de ses *Dialogues* (I, 26, 2), que la gloire de Martin est arrivée à tous les peuples, romains ou barbares, de l'Orient, et même, s'il y en a, aux habitants de l'Océan glacial ; mais il est visible que cette phrase est ironique et elle est mise dans la bouche de Postumianus, qui se présente en railleur des amis de Martin.

2. Voici le passage d'Hilaire (Migne, *P. L.*, t. X, c. 584-5) : *Sanctus ubique beatorum martyrum sanguis exceptus est, et veneranda ossa quotidie testimonio sunt : dum in his dæmones mugiant, dum ægritudines depelluntur, elevari sine laqueis corpora, et suspensis pede feminis vestes non defluere in faciem, uri sine ignibus spiritus, confiteri sine interrogatione vexatos, agere omnia non minus cum profectu examinantis, quam incremento fidei.* Voici maintenant le passage de Sulpice (*Dial.*, III, 6, 2-5) : *Quotiens venturus ad ecclesiam pedem extra cellulæ suæ limen extulerat* [l'approche de Martin va faire sur les possédés le même effet que, dans le texte d'Hilaire, les reliques des saints]. *videres per totam ecclesiam energumenos rugientes :... hos sublatis in sublime pedibus quasi de nube pendere, nec tamen vestes defluere in faciem, ne faceret verecundiam nudata pars corporum : at in parte alia videres sine interrogatione vexatos et sua crimina confitentes ;* etc. Le rapprochement a d'ailleurs été fait depuis longtemps par les anciens éditeurs d'Hilaire. Voyez (p. 45, n. 1) un passage semblable chez Jérôme.

expressions de « démarquage » et de « conte mensonger ». Il s'agit, dans les deux scènes auxquelles ont présidé Hilaire et Martin, de procédés d'exorcismes et d'accès démoniaques[1]. Et ces accès et ces procédés étaient partout les mêmes, et se racontaient de la même manière; il y avait, sur l'attitude des démons, des formules toutes faites que l'on répétait sans cesse[2]. Et comme, précisément, Martin a été l'exorciste en titre de l'évêque de Poitiers[3], je me demande s'il n'a pas contribué à créer ou à répandre ces formules dans l'entourage d'Hilaire.

Il va de soi, bien entendu, que je n'affirme pas l'existence de ces scènes démoniaques. La question est seulement de savoir si Sulpice les a inventées de toutes pièces ou s'il les a empruntées, de bonne foi, aux récits qui couraient sur ce grand exorciste qu'était saint Martin. Il me semble bien que c'est la seconde solution qu'il faut accepter.

3° *Sulpice et les contes populaires.*

Sulpice Sévère aurait-il emprunté quelques détails de sa *Vie de saint Martin* à des contes populaires?

M. Babut est disposé à le croire[4]. Ce trône impérial qui

1. M. Babut dit (p. 84) : « Ce serait une curieuse coïncidence, qu'Hilaire eût donné quarante ans à l'avance l'exacte description des scènes que l'on disait se produire à Tours. » Ailleurs (p. 108) : « [Sulpice] jure par le Christ qu'il n'a rien dit et ne dira rien que de sûrement attesté, et tout aussitôt, décrivant une prétendue contorsion d'énergumènes mis en présence de saint Martin, il démarque une description d'Hilaire. » Mais ces scènes, ces contorsions, sont parmi les choses les plus banales, le plus souvent semblables, du monde antique. Et les mêmes formules revenaient toujours à la parole de ceux qui les décrivaient. Saint Jérôme s'exprime de la même manière qu'Hilaire et que Sulpice (*Epist.*, 108, 13; Migne, t. XXII, c. 889; p. 323, Hilberg : *dæmones rugire, suspensisque pede feminis vestes non defluere in faciem*); et on trouverait les mêmes expressions, j'imagine, jusqu'à nos jours.

2. Voici les opérations démoniaques qui se trouvent chez Hilaire et chez Sulpice: 1° les mugissements; 2° les aveux des possédés sans interrogation; 3° les esprits brûlant sans feu; 4° les corps suspendus en l'air; 5° les habits de femmes, dans ce cas, ne retombant pas. Les trois premières opérations au moins sont attestées par d'assez nombreux textes, antérieurs à saint Martin; cf. Tambornino, *De antiquorum dæmonismo*, 1909, p. 89, p 51-53, etc. On verra dans ce volume, d'ailleurs mal fait, l'énorme quantité d'écrits auxquels, chez les païens comme chez les Chrétiens des premiers siècles, ont donné lieu le démonisme et l'exorcisme, et combien ces écrits répétaient les mêmes formules.

3. Sulpice, *Vita*, 5; cf. *Revue*, 1910, p. 270.

4. P. 88.

prend feu parce que l'empereur reçoit mal Martin[1]; ce pin consacré aux idoles, qui, sur le point d'écraser le saint, se détourne pour l'éviter[2]; ce paysan qui le menace de son épée et tombe à la renverse avant d'avoir pu le frapper[3]; ce couteau enchanté qui s'évanouit au moment d'atteindre l'apôtre[4]: tout cela fait à M. Babut l'effet de « contes bleus », « tout à fait étrangers à l'histoire de saint Martin »[5]. Et je suis d'accord avec lui.

Où je diffère de lui, c'est en cherchant la façon dont ces contes populaires ont pénétré dans la vie de saint Martin. M. Babut incline à croire que Sulpice est allé les chercher pour en grossir les faits et gestes de son héros[6]. Je dirai plus volontiers que le populaire avait, dès lors, appliqué à saint Martin quelques-uns des thèmes familiers à son imagination, qu'il avait fait de lui, déjà, le héros de certains récits, semblables à tous les récits qui naissent chez tous les peuples. La plupart de ces anecdotes merveilleuses sont, si je peux dire, des anecdotes *passe-partout* auxquelles le vulgaire adapte le héros en vogue. Quand Sulpice Sévère a entrepris son enquête, l'application de ces scènes à saint Martin était déjà faite, et l'hagiographe n'eut qu'à l'enregistrer. Que ses récits ressem-

1. *Dial.*, II, 5, 8.

2. *V. Mart.*, 13, 1 : *In vico quodam templum antiquissimum... et arborem pinum, quæ fano erat proxima*. M. Babut (p. 218) remarque à ce propos qu'« aucun des nombreux textes » relatifs à la dendrolâtrie chez les Gaulois « ne concerne le culte du pin ». Mais le travail auquel il renvoie (*Revue*, 1902, p. 275-7) ne s'occupe que de la religion primitive des Gaulois. Et nous sommes à la fin du IVe siècle. D'ailleurs, la présence d'un pin sacré près d'un *fanum* est dans cette scène une garantie d'authenticité (je ne parle pas du miracle). Il s'agit du pin qui accompagnait en Gaule tout temple de la Grande Mère (cf. Graillot, p. 455; Espérandieu, t. I, nos 83, 95; etc.), et l'on sait que la Grande Mère a été précisément, dans la Gaule depuis les Antonins, la principale ennemie du Christianisme. — L'expression de *antistes loci*, dont se sert Sulpice, convient fort bien à la fois au culte de la Mère et à un sacerdoce de village (cf. Graillot, p. 530, 532, 537). — La précision et l'exactitude de ces détails montrent, je crois, que s'il y a intervention du folklore dans cette histoire, c'est uniquement dans la manière miraculeuse dont le pin a, en tombant, épargné saint Martin.

3. La scène se passe *in pago Æduorum* (*Vita*, 15, 1-2). On peut s'étonner de voir un paysan armé de l'épée (*gentilium rusticorum... stricto gladio*) : mais on trouve précisément dans le pays éduen des indigènes armés de l'épée (Espérandieu, t. III, nos 1893, 2063).

4. *V. Mart.*, 15, 3.

5. P. 87-88.

6. M. Babut ne juge pas impossible (p. 88) « que les traits de ce genre peuvent avoir été rapportés à saint Martin par une tradition populaire tourangelle ». Mais il préfère incriminer Sulpice, parce qu'il l'a déjà trouvé coupable d'avoir « pris son bien dans la *Vie d'Antoine* [cf. p. 39-44] ».

blent à des contes populaires, ce n'est point un argument contre sa sincérité, mais un argument en faveur de sa crédulité, et aussi, en faveur de la gloire originelle du saint.

Je me représente donc Sulpice Sévère comme un écrivain très sincère et très crédule, semblable à tous les hagiographes qui commençaient à pulluler dans le monde chrétien. Ne nous laissons pas égarer par sa distinction littéraire, les élégances de son style, l'excellente tenue de sa pensée : il n'en est pas moins, avec confiance et bonne foi, le propagateur de superstitions populaires, le narrateur de scènes étranges ou vulgaires. — Pour M. Babut, non seulement Sulpice Sévère ne pouvait croire à de telles choses, mais il « savait que les gens instruits ne le croiraient pas ». « Pouvait-il prévoir que la barbarie allait venir et les traditions littéraires se perdre, et qu'on prendrait ses contes pour de l'histoire [1] ? ». Mais en matière de foi, pour reprendre l'expression de M. Babut, « la barbarie » était déjà venue [2], et Sulpice Sévère n'a fait que lui donner, en toute sincérité d'honnête homme, l'appui des lettres latines.

CAMILLE JULLIAN.

1. P. 107-108.
2. A vrai dire, la crédulité dont fait preuve Sulpice est un fait constant dans le monde romain. Sulpice Sévère n'est ni plus crédule ni plus « barbare » que Marc-Aurèle.

A NIMÈGUE ET SUR LES BORDS DU RHIN BATAVE

Le dernier fascicule des *Oudheidkundige Mededeelingen* publiées par le Musée d'antiquités de Leyde (*Nouv. série*, III, 1921) expose, comme les précédents, les résultats intéressants de recherches entreprises par les archéologues hollandais.

M. Daniels a tiré des conclusions curieuses de fouilles exécutées au sommet de la colline du Valkhof qui domine le Wahal à l'est de Nimègue. Une étude détaillée de la céramique qui y a été recueillie prouve que cette hauteur fut occupée durant la première moitié du Ier siècle, puis, de nouveau, à partir de la fin du IIIe jusqu'au Ve. Dans l'intervalle, c'est-à-dire durant la période de paix du IIe et du IIIe siècle, cette position stratégique fut abandonnée et les Romains de *Noviomagus* colonisèrent largement les terres basses situées à l'ouest de la ville actuelle.

M. J. H. Holwerda, le savant conservateur du Musée de Leide, étudie le cours suivi par le Rhin à l'époque romaine. Ce cours est marqué sûrement par les ruines des établissements échelonnés le long de ses rives. Si l'embouchure du fleuve, le Vecht actuel, a depuis longtemps été reconnue, de même que sa partie supérieure jusqu'à l'île des Bataves, il n'en était pas de même de la partie intermédiaire qui passait au nord de cette île. La Linge, qui n'est plus aujourd'hui qu'un étroit canal, fut autrefois, selon M. Holwerda, le lit du puissant cours d'eau, et c'est pourquoi les restes romains abondent sur ses bords.

Les auteurs des articles des *Mededeelingen* ont adopté la bonne habitude de joindre à ceux-ci un résumé en français ou en latin : cette analyse en mettra la substance à portée des archéologues pour qui le texte hollandais resterait lettre close.

Fr. CUMONT.

LA GROTTE DE MIREMONT

M. Blanchet, dans une note déjà ancienne[1] sur les antiquités du Périgord et du pays de Comminges, reproduit un passage de Jacques de Fonteny dans lequel ce vieil auteur dit que : « près de Miramont... se void une caverne allant dessous la terre de cinq à six lieues... et là on void... plusieurs belles chambres pavées à la mosaïque... quelques autels... et des peintures en plusieurs endroits... etc. ».

M. Blanchet se demande s'il y a là des salles romaines ou quelque église souterraine dans le genre des églises monolithes. Il invite quelque archéologue du Midi à faire des recherches complémentaires et il ajoute : « pour l'identification de la localité il ne saurait y avoir d'hésitation, ce Miramont dans le Périgord est certainement la petite ville du canton de Lauzun, arrondissement de Marmande (Lot-et-Garonne) ».

Comme le dit l'auteur cité par M. Blanchet, la grotte de Miremont ou Trou de Grandville, est bien située en Périgord et non en Agenais, à une trentaine de kilomètres au sud de Périgueux, dans la commune de Fleurac, jadis paroisse de Miremont, canton du Bugue, arrondissement de Sarlat (Dordogne).

Peu de cavernes ont autant frappé l'imagination, suscité de descriptions et attiré au XVIIIe siècle un aussi grand nombre de visiteurs de marque. Elle le doit sans doute à ses dimensions, à la beauté de ses stalactites, mais surtout à la terreur inspirée par les récits de visiteurs qui s'y seraient égarés et y auraient péri, et, je pense, suivant la remarque du comte de Taillefer[2], par « les rêveries qu'ont débitées sur elle les anciens cosmographes ».

La grotte de Miremont est mentionnée dès le XVIe siècle par Belleforest, Duchesne, J. de Fonteny, Thevet, Savinien d'Alquié, etc. Les uns y ont vu des peintures, des autels, des mosaïques et des statues; les autres, des prairies où paissaient des troupeaux; des traces de pas d'animaux, chevaux et autres, et l'ont fait communiquer, malgré la distance, avec la cathédrale Saint-Front à Périgueux.

Le *Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord* a publié (1916-1917) le voyage du chevalier de Lagrange-Chancel

1. *Revue*, t. XXII, n° 2, avril-juin 1920.
2. *Antiquités de Vésone*, t. I, p. 157-158.

en Périgord en 1730 dans lequel il donne une longue description de sa visite à la grotte de Miremont. Elle est accompagnée du plan de la caverne, charmante composition dessinée au XVIIIe siècle par le peintre conventionnel Bouquier et conservée au musée du Périgord. L'Intendant de la Généralité de Bordeaux, de Boutin, la visita à son tour en 1765 et faillit y périr. Le comte de Taillefer nous apprend que M. Brémontier, inspecteur général des Ponts et Chaussées, et M. Chambon en levèrent les plans et coupes géométriques au début du XIXe siècle. En même temps, Delfau, dans son *Annuaire du département de la Dordogne* pour l'an XI, en donna un historique et une description détaillée. De nos jours le propriétaire actuel de la caverne, M. Saint-Martin, y a conduit M. Martel, le célèbre spéléologue, qui en a dressé un plan très exact avec les instruments spéciaux adaptés à ce genre d'études. Enfin M. l'abbé Breuil et M. Peyrony l'ont soigneusement visitée au point de vue préhistorique sans rien y découvrir qui décèle l'industrie humaine, ou même l'habitat des races d'animaux disparus. Il est inutile d'ajouter que l'on n'y rencontre pas davantage de traces de la civilisation romaine ou du Moyen-Age.

La grotte de Miremont ne doit pas être confondue avec les cluseaux ou souterrains-refuges, si fréquents dans nos contrées, tous taillés de main d'homme dans une roche tendre d'après une combinaison de chambres et de couloirs qui ne varie guère. Elle est absolument naturelle, et les récits fabuleux qui ont fait sa réputation ne reposent que sur l'imagination des écrivains qui en ont parlé. Elle est du reste, aujourd'hui, très peu visitée à cause des difficultés d'accès.

MARQUIS DE FAYOLLE.

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

Émile Cartailhac. — Un grand nom dont la vie mortelle disparaît, une noble figure qui s'éloigne de nous, un savant de premier ordre qui ne nous laisse plus que son exemple. Nous l'aimions beaucoup à Bordeaux, où il vint faire des conférences à notre Faculté des Lettres (cf. *Revue*, 1909, p. 259); mais partout en France on avait pour ce vétéran des travaux préhistoriques affection et reconnaissance. Le premier peut-être, il y a près de soixante ans, il avait vu ce que la préhistoire donnerait à la connaissance du passé, ce qu'elle serait pour l'histoire Et depuis, pendant plus d'un demi-siècle, il a écrit, il a fouillé, il a parlé, formant des élèves, éduquant des chercheurs, vulgarisant des découvertes, bâtissant par lui-même une œuvre qui durera. Salomon Reinach donnera dans la *Revue archéologique* la biographie, la bibliographie de Cartailhac : nous renvoyons donc nos lecteurs à ce travail, car nous ne saurions aussi bien faire que Reinach. Nous voulons seulement dire ce que Cartailhac fut pour nous tous : un ami désintéressé, un conseiller ardent, sans jalousie, sans arrière-pensée[1]. Il se dégageait de sa personne une influence morale qui doublait son autorité scientifique. Et quand je songe que cet homme-là, à près de quatre-vingts ans, organisait avec passion son musée de Toulouse, visitait sans relâche les autres musées et les lieux de fouilles, multipliait les conférences (il est mort à Genève, au lendemain d'une leçon, en pleine action de propagande scientifique), je me demande avec tristesse lequel de nous le vaudra jamais, et à qui il sera donné de vivre et de mourir comme lui.

Arles antique. — Sous ce titre, M. L. A. Constans nous donne un travail de tout premier ordre, le plus complet, le seul complet qu'ait provoqué Arles, et vraiment l'ensemble le plus achevé auquel puisse donner lieu l'histoire antique d'une ville de France (Paris, de Boccard, 1921, in-8° de 424 p., pl. et grav.). On en reparlera bien souvent ici.

Dictionnaire archéologique de la Gaule. — C'est encore le nom d'Émile Cartailhac que nous trouvons en tête du 5e fascicule (du t. II) du *Dictionnaire archéologique* (jusqu'à sou), qui vient de paraître. Et

1. Voyez la manière dont il a parlé ici même de Piette, *Revue*, 1906, p. 274-276.

je ne saurais trop dire, aussi, la peine que ce travail a donnée à Salomon Reinach.

L'aqueduc de Vaison et les eaux de la fontaine du Groseau (Malaucène), par M. l'abbé Sautel, dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1-2 de 1921.

Les Grecs en Gaule. — Les aberrations hellénomanes de la fin du XVIIIe siècle et du milieu du XIXe siècle (la colonie grecque en Gascogne, de Ribadieu : Arès = ville de Mars ; les noms en *os*, etc.) ne disparaîtront jamais. M. G. Svoronos nous envoie un extraordinaire *Paris protohellénique* (extrait de l'*Acropole*, 1921, t. I). Pâris, héros troyen, et *Parisii*, c'est le même nom ; et le vaisseau sur lequel Pâris a enlevé Hélène est le même que celui qui symbolise notre ville. Allons, tant mieux !

La commensalité du loup et de l'homme. — Sur ce thème si intéressant du folklore, lisez le curieux et fin travail de M. René Fage (*Le médecin Loys Guyon et son Histoire du Loup* (7 p., extrait d'une revue de Limoges ; mais laquelle ?).

Catalogue du Musée de Saint-Germain. — Voici le t. II du *Catalogue illustré* (in-8°, Musées, 1921, 364 p. et 191 gr.), où vous trouverez toute la science de Salomon Reinach, et disposé, véritablement, avec un sens parfait des nécessités et des habitudes de la science.

Le répertoire Montandon. — Voici, à la *Bibliographie générale des travaux palethnologiques et archéologiques* [pour la France], un *premier supplément* au t. I (on le trouve à Paris chez Leroux), 1921, in-8° de 174 p. Et ceci renferme, outre les derniers articles parus, ceux, plus anciens, qui ont pu être omis. Il est du devoir de nous tous d'aider M. Montandon dans cette œuvre monumentale... et désintéressée.

Archéologie de Belgique. — Ce que nous avons souhaité (1921, p. 134) s'est réalisé. M. le baron de Loë a réuni en un charmant volume de 281 p. et 199 fig. (3 fr. 50 seulement, bravo !) ses excellents articles du Touring-Club belge. Et vraiment, c'est plus et c'est mieux qu'un répertoire d'archéologie, ou que, comme le dit le titre, des *Notions d'archéologie préhistorique belgo-romaine et franque à l'usage des touristes* : c'est un livre d'histoire descriptive au premier chef, où les faits historiques encadrent les monuments montrés, où ceux-ci sont minutieusement décrits, et où l'auteur cherche (et réussit) à faire revivre la vie qui les animait. Il n'y a pas d'archéologue français qui ne doive avoir ce livre sur sa table de travail. Au surplus, nous connaissions mal les ruines de Belgique, et nous les avons là au complet. — Avec le fameux travail de Cumont et le précis du baron de Loë, la Belgique n'a rien à envier à personne.

Lingots de plomb et commerce du plomb. — Le travail si minutieux, si fouillé, si complet de M. Besnier, un modèle de travail

historique fondé sur l'épigraphie d'*instrumentum (Le commerce du plomb à l'époque romaine*, extr. de la *Revue arch.*, 1921, in-8° de 108 p.), est évidemment général à tout l'Empire. Mais il est difficile que tous les archéologues de la Gaule ne s'en préoccupent pas, d'abord à cause de l'importance du sujet pour notre pays, ensuite par la quantité de fragments ou de pièces qui en proviennent, et auxquels M. Besnier rend leur vraie place dans la vie économique de l'Empire (Lillebonne, Fréjus, Barry en Vaucluse [*Segusiavic.*], Saint-Valery-sur-Somme, etc.).

La vigne chez les Allobroges. — M. Montandon l'étudie particulièrement (n° I de ses *Mélanges d'archéologie et d'histoire genevoise*), dans le pays de Genève (Genève, Burky, 1921, in-8° de 23 p.). Et cela, à l'aide des premiers essais des temps néolithiques, des jarres ou amphores importées, des inscriptions à Bacchus, etc. Et ici se pose à nouveau, après J. Hannezo (*Bull. de la Soc. des Antiquaires de France*, 1918), et Deonna (*Rev. hist. vaudoise*, 1919), la question si, dans l'inscription de Saint-Prex (Vaud), LIBERO PATRI COCLIENSI, ce dernier mot n'est pas le topique de Cully, même canton.

Chronologie quaternaire. — Montandon, *De la Chronologie quaternaire à propos des fouilles de Çatencher (Neuchâtel)* (in 8° de 24 p., extr. des *Archives suisses d'Anthropologie générale*, t. IV, 1921). Insiste sur la possibilité d'une longue coexistence des Chelléo-Acheuléens et des Moustériens.

Provincia. — C'est sous ce titre que paraît désormais le *Bulletin trimestriel de la Société de Statistique de Marseille* (t. I, 1921), vieille et laborieuse Société à laquelle l'active et intelligente impulsion de M. Duprat donne une jeunesse nouvelle. Nos plus amicaux souhaits à cette excellente revue d'histoire provençale.

Le Lacydon serait primitivement, non pas le port, mais la source au fond du port de Marseille (*Provincia*, 1921, p. 1-6; cf. *Revue*, 1921, p. 321, n. 1).

Les stèles de la rue Négrel à Marseille n'auraient pas été trouvées *in situ* (cf. *Revue*, 1900, p. 344), mais auraient été utilisées comme matériaux dans une maçonnerie (Duprat, *Provincia*, I, p. 89).

Les soi-disant murs grecs de Marseille seraient, dit Duprat (*Provincia*, I, p. 91 et sq.), les traces d'habitations du temps de Louis XIV, aussi bien le fameux fragment récemment découvert place Jean-Guin (cf. *Revue*, 1918, p. 47; 1921, p. 317, n. 1) que les fragments si souvent relevés par Augier (cf. *Revue*, 1900, p. 344, n. 1).

A propos de la tour de Vésone à Périgueux. — Contre M. E. Roux, M. Ch. Durand maintient, avec raison, qu'elle a été détruite par les Germains vers 275, qu'elle n'a pas été restaurée, qu'on ne peut admettre l'existence de baies d'éclairage dans la *cella* (Ch. Durand, *Un dernier mot sur la tour et le mur de Vésone*, Périgueux, 1921, Impr. Périg., in-8° de 22 p.). Je me demande toujours si Vésone est,

pour le monument, un nom originel et traditionnel, ou un nom d'application érudite. A quand l'enquête sur ce point ? M. Ch. Durand, à qui nous devons ces belles fouilles de Périgueux, vient de mourir.

Géographie linguistique. — Dauzat, *Essai de géographie linguistique; noms d'animaux;* Paris, Champion, 1921, in-8° de 136 p. et cartes. Intéressant, réfléchi et judicieux.

Toponymie. — M. Perrenot a consacré un volume aux noms en *ans*, *ange*, si caractéristiques dans la Franche-Comté, et qu'il considère comme traces d'anciens établissements burgondes. Il les prend l'un après l'autre, en indiquant leurs formes originelles et successives. C'est un véritable dictionnaire topographique pour les noms de lieux. Th. Perrenot, *Etudes de toponymie franc-comtoise*, 4 fasc. formant un total de 256 p., parus à Besançon, chez Dodivers, de 1912 à 1921; avec carte indiquant les voies romaines. Extrait des *Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs.*

Bâle dans l'Antiquité, étude topographique très poussée de Félix Stähelin, *Das älteste Basel*, in-8° de 50 p., avec plans. Extrait de la *Basler Zeitschrift für Geschichte*, t. XX.

Le Gallo-Romain à Caillac. — Marty, *Découvertes d'objets gallo-romains* faites à Caillac (Cantal). in-8°, 1913, Aurillac, Baucharel, 10 p., extrait de la *Revue de la Haute-Auvergne*: poteries, verres et l'inévitable lampe de *Fortis*. (Cette brochure ne me parvient que maintenant.)

Démographie. — Marty, *Les migrations du village cantalien*, 1914, in-8°, Aurillac, Baucharel, 14 p., extr. de la *Revue de la Haute-Auvergne*. (Ne m'arrive qu'aujourd'hui.)

La fresque gallo-romaine et l'église de Langon (Ille-et-Vilaine) — *Bulletin monumental*, 1920 : *Langon et son temple de Vénus*, par Léon Maître et Joseph Douillard; même recueil, 1921 : *L'édifice antique de Langon*, par Adrien Blanchet (il y a un tirage à part de ce dernier article). Ce serait, d'après ce dernier, non pas un édifice chrétien, mais romain, plutôt un temple ou une villa qu'un tombeau; et la fresque représenterait une scène assez banale en art gréco-romain, une femme nue, à demi-couchée, touchant sa chevelure; à côté, un Éros chevauchant un lion marin; et tout autour, des poissons ou monstres aquatiques. — Il ne serait pas impossible, cependant, qu'il s'agisse d'une scène à symbole funéraire. Cette fresque me rappelle singulièrement la fameuse pierre d'Agassac; cf. Espérandieu, n° 832.

Noms aquitains. — Stèle funéraire de Marignac en Comminges, publiée par Graillot, dans les *C. R. de l'Acad. des Inscr.* de 1921, p. 156 :

GALVS AD...N...
ET·TEIXSOSSIX
H S·S

Évidemment le nom de *Teixsossix* est pourvu de suffixes et consonances aquitaniques. Mais le radical *teix-* me paraît être le même que le radical *tax-* et peut-être *tasg-*. Je suis de plus en plus convaincu que la différence entre noms aquitains et noms gaulois est plutôt affaire de phonétique que de vocabulaire.

Alésia. — Le dernier numéro que nous recevons (23-24) est particulièrement riche en documents sur les fouilles d'Alésia depuis 1905.

Le Vaucluse préhistorique. — Sautel, dans les *Annales de l'École Palatine d'Avignon*, 1921. École Palatine au Palais des Papes d'Avignon, École d'épigraphie à Nîmes, *Rhodania* organisée à Pertuis, développement de l'*Union Faulconnier* à Dunkerque, et cent autres de ce genre, nous assistons au réveil de la vie intellectuelle et scientifique dans des villes *non universitaires*, et, dans une certaine mesure, dans ces villes, l'absence d'une Université semble rendre moins timides les chercheurs de l'endroit. En particulier, l'École Palatine d'Avignon, avec ses cours et son recueil, est un mouvement d'un rare intérêt, et je crois qu'il est en grande partie dû à l'initiative de M. Broche, professeur au Lycée de Marseille. Oserai-je pourtant formuler une crainte? C'est que ces cours, ces revues (cf. *Rhodania*, *Provincia* [ici, p. 53]) n'amènent chez nos travailleurs une trop forte dispersion de leurs efforts. Voilà dans ce numéro des *Annales de l'École Palatine* un article de Sautel sur le Vaucluse préhistorique. Le même Sautel donne un article dans les Mémoires de l'Académie de Vaucluse. Deux revues à base historique en Avignon, n'est-ce pas trop? Et notre ami Sautel, d'autre part, ne ferait-il pas mieux de conserver toutes ses forces, toute son intelligence, à un travail d'ensemble sur Vaison, comme celui que Constans vient de donner sur Arles? Je parle franchement. — M. Duprat est un savant de grande envergure et de rare finesse, il a fondé *Provincia;* il y a un excellent article de lui dans les *Annales de l'École Palatine* sur *les Origines des communes provençales*, article où, entre autres choses, il met bien en lumière les éléments topographiques (ce qui est un point de méthode trop souvent oublié). Mais pourquoi durant quelques mois ne pas lâcher revues et articles et ne pas se mettre à un livre sur les villes de Provence du ve au xiie siècle? Je connais mieux que pas un la manière de travailler de Duprat, je sais qu'il arrivera à des résultats inappréciables. Mais qu'il fasse ce livre : l'âge arrive pour lui comme pour tant d'autres qui lui ressemblent. Et le livre exige une tension d'esprit à demi-juvénile.

La Double. — Nous avons trop souvent préconisé les monographies des forêts et de marécages pour ne pas citer avec plaisir le travail de M. Buffault sur *la Double du Périgord, étude historique et économique*, dans le *Bulletin de la Section de Géographie*, t. XXXV, 1920.

Les Helvètes. — Le travail de Norden sur la *Germania* de Tacite (*Die Germanische Urgeschichte in Tac. G.*, 1920) a provoqué, de la

part de M. Stähelin, professeur à l'Université de Bâle, d'excellentes remarques sur l'histoire des Helvètes, leurs migrations, etc. (*Zur Geschichte der Helvetier*, Zurich, 1921, in-8° de 28 p., extr. de la *Zeitschrift für Schweizerische Geschichte*, II, 1921).

Julien intéresse trop la Gaule pour que nous ne placions pas ici l'étude fine et fouillée de M. Bidez sur *la Jeunesse de l'empereur Julien* (Bruxelles, 1920, in-8° de 22 p., extr. des *Bull. de l'Acad. royale de Belgique*).

Les Études basques. — Jusqu'à quel point leur bibliographie s'enrichit chaque jour, on peut le voir à l'extraordinaire variété de revues, journaux et articles provoqués par *l'eskuara*, qu indique le *Boletin de la Sociedad de estudios vascos*, de Saint-Sébastien (voy. le 2e trimestre de 1921).

Notennou. — Nouveau fascicule in-12 de 53 p., 1921, Saint-Brieuc, chez Moulet : « Abhervé et M. Mordiern (F. Vallée et R. Le Roux) : Notes sur les anciens Celtes, leur histoire et leur civilisation. Chapitre VIII : L'agriculture et l'élevage. Importance de l'agriculture chez les Celtes. Céréales. Légumes. Arbres fruitiers. Vignes. Plantes industrielles. Engrais. Arpentage. Instruments de culture. La moisson et la fenaison. Granges, greniers sur pilotis ou souterrains. Battage et vannage. Le cheval. Le chien. La vache. Le porc. Le mouton. L'âne et le mulet. Autres animaux domestiques. Bibliographie. Vocabulaire. »

Noviodunum des Suessions. — M. le colonel Maquet reprend avec beaucoup d'énergie l'idée (très ancienne; c'était celle de Sanson et en dernier lieu de von Göler) que Soissons serait le *Noviodunum, oppidum* central des Suessions assiégé par César (*Au sujet de l'emplacement de la Noviodunum des Suessions*, in-8° de 47 p., impr. du *Nouvelliste* à Rennes [1921]) et il combat avec énergie l'opinion dominante aujourd'hui, celle de Vauvillé[1], qui le place sur le plateau voisin de Pommiers. M. Maquet s'appuie surtout sur des considérations stratégiques et aussi sur les ruines antiques de Soissons. Pour ma part, j'hésite beaucoup à voir dans Soissons, comme dans Beauvais, comme dans Saint-Quentin, autre chose qu'une *Augusta*, c'est-à-dire une ville neuve du temps d'Auguste, ayant remplacé l'*oppidum* voisin de la hauteur. Je reconnais d'ailleurs que le texte de César offre des difficultés : mais il en offre même pour Alésia, même pour Marseille.

Tournus et son castrum. — Gabriel Jeanton, *L'ancienne ville romaine de Tournus*, dans le *Bull. arch.* de 1920. Excellent travail, comme nous en souhaiterions pour tous les *castra* de la Gaule. Il y aurait eu un *Tinurtium vetus* sur la rive gauche de la Saône, près de Préty ; puis Tournus se serait installé, au temps des Antonins, là où il est, sur la rive droite. Le *castrum* du Bas-Empire (dont voir le plan)

1. Vauvillé est mort en captivité chez les Allemands.

aurait eu un hectare et demi, et une périphérie de 516 mètres. M. Jeanton suit la muraille, maison par maison, et montre tous les dessins de la construction primitive et des restaurations successives. Tout ceci est à étudier de très près pour refaire enfin l'histoire de l'appareil maçonné du IVe au Xe siècle.

Routes romaines de Franche-Comté. — Le *Bulletin archéologique* de 1920 publie un très bon travail de MM. Feuvrier et Brune[1] sur les *voies romaines de la région de Dôle.* Les auteurs ont exploré le terrain et les textes, et bien mis en lumière l'importance particulière, sous les Romains, du carrefour de Tavaux, vrai centre de cette région et le précurseur de Dôle. On y a placé la fameuse *Admagetobriga*, et il y aurait à y faire des fouilles. J'aurais voulu qu'on insistât sur le milliaire d'Hadrien à Auxonne. C'est un document capital et jalonnant, je crois, non pas une route latérale à la Saône, mais une route en direction d'un col du Jura ; je ne peux pas admettre l'absence de route entre Auxonne et Tavaux. Cf. *Revue*, 1919, p. 214, n. 3.

Enceinte romaine de Metz. — Dans le *Bull. arch.* de 1920, M. J. Lalance ne fait qu'amorcer cette étude, la plus importante que doive provoquer la topographie de Metz, et une des plus nécessaires à la connaissance du système des « cités » du Bas-Empire. D'après le croquis trop sommaire, il semble que Metz aurait eu environ 2.500 mètres de périphérie. C'était donc une grande ville. Mais il reste bien des tracés douteux.

Dieux forestiers. — Toutain, *Vosegus et Abnoba*, dans le *Bull. arch.* de 1920.

Les villages forestiers d'Alsace. — Analyse très claire du livre de Fuchs (aujourd'hui décédé) par Grenier dans le *Bulletin archéologique* de 1920. Cf. *Revue*, 1919, p. 147.

La population de la Gaule. — Des recherches de Fuchs dans le pays de Dabo, d'autres recherches, par exemple de M. Matthis dans la Basse-Alsace, il semble bien résulter, dit justement M. Grenier dans le *Bulletin archéologique* de 1920, que la population de la Gaule était beaucoup plus dense qu'on ne le dit d'ordinaire, et qu'elle pouvait se rapprocher du chiffre actuel.

Fectio. — J'ai trop souvent répété que *Fectio* était l'équivalent de Boulogne en Basse-Germanie pour ne pas me réjouir des fouilles que M. J. H. Holwerda a entreprises à Vechten. C'est le point du Rhin inférieur qui donnera le plus de surprises archéologiques[2].

1. M. le chanoine Paul Brune est mort au cours de l'impression du travail.

2. Pour toutes les fouilles, si patiemment, si méthodiquement conduites par M. Holwerda à Nimègue et ailleurs, nous renvoyons aux très belles publications hollandaises *Oudheidkundige Mededeelingen* du Musée de Leyde (in-f°) : il y a d'excellents résumés en latin. C'est M. Holwerda qui les rédige (ci-dessus, p. 48).

Folklore. — G. Jeanton, *Le Mâconnais traditionaliste et populaire*; [IIe partie], *Pèlerinages et légendes sacrées*, Mâcon, Protat, 1921, in-8° de 104 p.

En Corse. — L'archéologie de la Corse se dégage enfin de la pénombre. Outre son diplôme militaire déjà fameux, voici le néolithique qui s'y précise. Nous devons déjà beaucoup à M. Ambrosi. Nous allons lui devoir plus encore. Ambrosi, *Notes archéologiques*, in-8° de 20 p. et 13 pl., extrait sans doute d'un *Bulletin de la Soc. historique*. J'ai l'espoir que la Corse nous apportera, par son archéologie, la solution de quelques problèmes méditerranéens.

Appareil en arête de poisson. — M. Jeanton le signale au *Castrum* de Tournus.

CAMILLE JULLIAN.

LE RECUEIL GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS DU PAYS BASQUE

Nous recommandons chaudement à tous nos lecteurs la vaste et intelligente entreprise que la Société des Sciences de Bayonne vient de confier, pour le cinquantenaire de sa fondation, à M. Louis Colas, professeur au lycée de Bayonne. Il s'agit du recueil de toutes les inscriptions du Pays Basque français, inscriptions de tombes ou de portes, en langue basque ou latine ou française. Les textes seront accompagnés de fac-similés et de dessins, et l'on sait l'importance qu'ont les figures des tombes basques pour l'histoire des styles[1] des symboles funéraires. Ce travail a été commencé par M. Colas il y a quinze ans; il a dessiné plus de 800 tombes, qui seront reproduites en ce recueil. Il est inutile d'insister sur les services que cette publication rendra aux savants et aux linguistes, aux archéologues et aux ethnographes : il n'y a pas de pays, en Europe, qui offre, autant que le Pays Basque, une moisson de faits d'études. — L'ouvrage est en cours d'impression. S'adresser, pour y souscrire, au Président de la Société des Sciences, à Bayonne. Les prix sont de 50, 100 ou 200 francs, suivant l'espèce du papier.

C. JULLIAN.

1. Voici de quelle manière M. Colas classe les tombes :

a) des stèles discoïdales, héritières directes, par leur forme, des anciennes tombes anthropomorphiques des Ibères ;

b) des stèles tabulaires, dont l'intérêt n'est pas moins considérable ;

c) des stèles cruciales, remarquables par leur date et leur ornementation. Bien que la croix apparaisse assez tard dans les cimetières basques, son étude offre un intérêt qui n'est pas négligeable ;

d) des plates-tombes, recueillies généralement dans l'intérieur même des églises.

BIBLIOGRAPHIE

R. Reitzenstein, *Das iranische Erlösungsmysterium, Religionsgeschichtliche Untersuchungen.* Bonn, Marcus und Weber, 1921; in-8°, XII-272 pages.

M. Reitzenstein est de profession, et il aime à se dire, un « philologue ». Mais, au lieu de se confiner, comme ses devanciers, dans l'étude des œuvres classiques, il montre, depuis vingt ans, un intérêt croissant pour des textes religieux qui sembleraient ne devoir intéresser que les « théologiens ». Dans un livre très remarqué, *Les Religions de Mystère helléniques*, dont une nouvelle édition a paru récemment, il expliquait combien les formules pauliniennes se trouvent apparentées à celles des cultes d'Adonis, d'Attis ou d'Isis qui avaient cours dans le monde grec quand y parut le Christianisme. Dans un nouveau travail intitulé : *Le Mystère du Salut iranien*, il s'applique maintenant à établir que beaucoup et les plus caractéristiques, celles qui expriment le fond même de la dogmatique chrétienne, tirent leur première origine de la Perse.

Pour le prouver, il passe d'abord en revue certains « Fragments manichéens ». Le premier et le plus important, qui a inspiré et qui explique tout le livre, est une citation de Zorohast, ou Zoroastre, dans laquelle ce dernier s'entretient avec son âme, captive de la matière, et l'invite à s'en dégager pour regagner sa patrie céleste. « Nous avons là, dit M. Reitzenstein, un texte authentiquement iranien, provenant d'une Écriture zoroastrienne antérieure au Manichéisme. » Or, la doctrine qui s'y trouve exposée a été adoptée par celui-ci et constitue comme l'essence de sa prédication. Elle reparaît, plus développée, dans le second fragment, où Mani lui-même entre en scène et qui donne six morceaux d'hymnes appartenant à un recueil plus complet, à une sorte de « Messes des morts », selon l'explication très ingénieuse, mais assez problématique, de M. Reitzenstein. Le troisième fragment donne plus longuement et presque *in extenso* la 6ième partie, ou, selon la formule du manuscrit, le « 6ième membre » de ce recueil. Il précise ainsi certains détails de la doctrine déjà connue. Un rapport du *Fihrist* d'An Nadim, historien arabe du xe siècle, que l'auteur étudie ensuite, complète ces données et présente une synthèse raccourcie de toute cette doctrine du Salut empruntée par Mani à Zoroastre.

Dans une seconde partie, M. Reitzenstein passe en revue plusieurs textes sacrés des Mandéens, notamment le « Livre des Morts », qui

appartient à la partie gauche de la *Genza*, leur Écriture principale. Il s'applique à montrer que la terminologie de cette nouvelle secte, comme sa dogmatique, est étroitement apparentée à celle des Manichéens. Et il en conclut que le Mandéisme, comme le Manichéisme, prend son origine dans de vieilles traditions iraniennes.

Une troisième partie dégage les conséquences qui en résultent pour l'histoire des religions. Les Mandéens sont les « Chrétiens de saint Jean ». Malgré les transformations inévitables qu'ils ont subies avec le temps, leur religion est foncièrement identique à celle que prêchait le Baptiste. Certaines parties de leurs Écritures paraissent même remonter au début de notre ère et plusieurs passages du Nouveau Testament semblent s'y référer ou en dépendre. Nous saisissons là sur le vif l'influence que la religion populaire de la Perse a exercée sur certains cercles juifs. Et nous voyons aussi le rôle considérable qu'elle a joué dans la formation du Christianisme. Jésus est donné dans tous les Évangiles comme un disciple de Jean-Baptiste. C'est dire que sa doctrine du Salut dépend essentiellement de celle des premiers Mandéens. Malgré sa forme juive, elle est foncièrement iranienne.

J'ai beaucoup schématisé et systématisé l'exposé de M. Reitzenstein. Il est infiniment plus riche et plus souple. Il se complique d'ailleurs de deux grands appendices. Le premier, qui ne compte pas moins de cent pages, tend à montrer que le concept du Temps divin et celui de la Ville éternelle viennent de la même religion du Salut que la Perse a transmise à l'Occident. Le second, plus court mais non moins important, veut prouver que les textes sacrés qui exposent ce mystère de la libération des âmes ou de leur guérison ne procèdent pas, comme on l'a dit, de contes populaires, mais de rites d'abord très matériels qui se sont progressivement spiritualisés. Trois pages de notes additionnelles, qui se lisent en tête du volume et qui ont été rédigées pendant son impression, apportent encore plusieurs idées nouvelles, qu'un lecteur attentif fera bien de ne pas négliger. Dans sa préface, M. Reitzenstein donne son travail comme la conclusion de l'enquête à laquelle il se livre depuis une vingtaine d'années sur les origines du Christianisme. J'ai peine à croire qu'il s'en tienne là et je suppose qu'à l'heure actuelle, bien que son livre vienne seulement de paraître, il en prépare un autre qui le dépassera. Car son esprit, toujours en éveil, ne saurait s'arrêter.

Son dernier travail, d'ailleurs, comme tous les précédents, est plutôt un essai qu'une œuvre définitive. Un lecteur français, soucieux d'ordre et de clarté, ne le parcourra point sans un effort sérieux, ni même peut-être sans quelque irritation. De la première page à la dernière, il cherchera sa direction. M. Reitzenstein ne doit pas avoir beaucoup médité le *Discours sur la méthode* et on ne dirait pas qu'il ait jamais

lu un traité sur l'art d'écrire. Chez lui, en effet, on ne constate aucun souci d'un plan logique. Il écrit comme il pense. Et sa pensée ne semble obéir qu'à une loi, celle des associations par ressemblance. Un premier document, introduit brusquement, en évoque un second qui présente avec lui quelques analogies. Celui-ci en rappelle un troisième, qui amène à son tour un long cortège de textes similaires. M. Reitzenstein s'attarde sur plusieurs de ces textes, qui sont nouveaux pour lui. Il glisse sur d'autres, parce qu'il les a déjà étudiés dans un Mémoire de l'Académie des sciences de Heidelberg ou dans une *Festschrift*, ou bien parce qu'un autre philologue s'en est récemment occupé. Chemin faisant, il entame une discussion serrée contre quelque collègue, ou bien il ouvre sur quelque remarque incidente une longue parenthèse qui en amène parfois une seconde. Sa démonstration s'encombre de références qu'il omet de mettre en italiques et de reléguer au bas des pages. Tout d'un coup, s'apercevant d'un grave oubli, il formule des vues très importantes dans une note fugitive où on risque fort de ne pas les remarquer. On va et on vient comme à l'aventure, on avance en maugréant, et on arrive à la fin du volume sans bien savoir d'où on est parti, ni par où on est passé, ni pourquoi on s'arrête.

En revanche, on apprend beaucoup à son école. M. Reitzenstein a une érudition immense et une rare pénétration, avec cela une liberté d'esprit qu'on ne rencontre pas souvent. Il fraie des voies nouvelles et, en le suivant, on découvre, au tournant de tel sentier désert, des horizons insoupçonnés. Réagissant heureusement contre les conceptions trop simplistes qui expliquent le Christianisme primitif par une évolution interne du Judaïsme et son développement ultérieur par une invasion progressive de la philosophie grecque, il montre fort bien le rôle qu'ont joué autour de lui et dans sa formation ces « Religions de Mystères » dont vivait un peu partout la piété populaire et sur lesquelles il a fort opportunément rappelé l'attention. Il explique aussi, avec juste raison, que la Gnose doit à ces mêmes religions sa première origine, qu'elle en constitue le développement normal, et que, bien loin d'être un produit bâtard de la pensée chrétienne, elle a contribué beaucoup à la former. On ne peut encore que l'approuver quand il attribue la même provenance au Mandéisme et au Manichéisme et quand il rend compte par cette commune origine des grandes affinités qui s'affirment entre eux à travers leurs Écritures. Enfin, les remarques qu'il fait sur les rapports qui unissent les Mandéens aux « disciples de Jean » et par là même aux premiers Chrétiens ne sauraient être trop recommandées aux exégètes du Nouveau Testament et aux historiens des origines du Christianisme.

Cependant, sa thèse générale me paraît arbitraire. Après l'avoir lu très attentivement, je ne vois aucune raison sérieuse d'affirmer l'exis-

tence d'un « Mystère de Salut » spécifiquement iranien. Sans doute, c'est un Mystère de Salut qui constitue le fonds du Manichéisme et celui-ce se réclame d'une tradition zoroastrienne. Mais rien ne prouve que cette tradition, très différente de l'*Avesta*, soit vraiment iranienne. Elle fait d'Ormuzd un fils de Zervan. Or, la théologie zervanite, dont l'existence est déjà attestée au temps d'Alexandre le Grand et dont les premiers témoins sont des Grecs, offre de très grandes affinités avec celle que la tradition attribue à Orphée, à Musée, à Phérécyde ou à Épiménide et elle se présente comme un produit hellénique plus ou moins teinté d'exotisme, comme je me suis appliqué à le montrer dans deux articles récents de la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*. Mani lui-même était d'origine persane. Mais il avait une éducation cosmopolite, tournée plutôt vers l'Occident, comme en témoignent les écrits auxquels il se réfère ou contre lesquels il polémique dans les fragments que nous avons de lui. C'est précisément pour ce motif qu'il a été persécuté et mis à mort par les Sassanides; car ceux-ci représentaient une politique nationaliste, qui tendait à l'élimination de toutes les influences occidentales en même temps qu'à l'intronisation officielle de l'*Avesta*, mis alors en avant comme l'expression authentique de la tradition iranienne. Il avait été d'abord disciple des Sabéens ou « Baptistes » établis vers l'embouchure du Tigre et de l'Euphrate. C'est pour cela que sa doctrine se trouve si étroitement apparentée à celle des « Chrétiens de saint Jean ». Mais, dans la suite, il avait subi bien davantage l'influence de grands Gnostiques, celle surtout de Marcion et de Bardesane, dont un témoin bien renseigné, Ephrem d'Édesse, constate expressément qu'il professe toutes les doctrines presque sans changement. D'autre part, Marcion et Bardesane dépendent, comme les Sabéens ou Mandéens, des Gnostiques antérieurs que la tradition patristique, trop ignorée ou méconnue par M. Reitzenstein, rattache tous à une même souche. C'est donc aux plus anciens représentants de la Gnose, plutôt qu'aux adeptes problématiques d'une religion de l'Iran, inconnue par ailleurs, qu'il convient de s'adresser pour comprendre les origines du Manichéisme ou du Mandéisme, ainsi que celles du Christianisme.

PROSPER ALFARIC.

J. Sundwall, *Der Ursprung der kretischen Schrift* et *Zur Deutung kretischer Tontäfelchen*, extrait des *Acta Academiæ Aboensis*, *Humaniora* I : 2 et II, Abo, 1921. Brochures in-8°, l'une de 25, l'autre de 12 pages[1].

M. Hammarström, *Beiträge zur Geschichte des etruskischen*,

1. Cf. *Revue*, 1914, t. XVI, p. 41-44 (pour le carien) et 393 (pour le linéaire crétois).

lateinischen und griechischen Alphabets, extrait des *Acta Societatis Scientiarum Fennicae*, t. XLIX, n° 2, Helsingfors, 1920. Brochure in-4° de 58 pages.

I. Suspendues pour nous par la guerre mondiale, les études préhelléniques de M. J. Sundwall n'ont pas été complètement arrêtées. Dans le travail qu'il vient de donner aux *Acta* de l'Académie d'Abo sous le titre de : *Origine de l'écriture crétoise*, il applique une méthode qu'on l'avait presque loué (*Revue*, XVI, p. 393-4) d'avoir précédemment laissée de côté, savoir : la comparaison directe avec l'écriture hiéroglyphique de l'ancienne Égypte. Il est vrai que, depuis, Gardiner et Sethe ont prouvé qu'il fallait en revenir à la thèse d'E. de Rougé sur l'origine égyptienne de l'alphabet sémitique. En conséquence, si les écritures crétoises sont en rapport avec ce dernier, ce n'est que comme branches issues du même tronc. — Aux pages 5-17 de sa dissertation, M. Sundwall propose des rapprochements entre des signes de différents systèmes crétois et des hiéroglyphes égyptiens, renvoyant pour ces derniers à la 3ᵉ édition d'Erman (*Æg. Grammatik*) et pour la Crète aux *Scripta Minoa* d'Evans (I, p. 181-231). Cette comparaison, qui s'étend parfois jusqu'au syllabaire chypriote, comprend 80 numéros. Les pages 14-17 en tirent des conclusions tandis que les pages 18-25 présentent, de gauche à droite, sur quatre colonnes : 1° les pictographes crétois; 2° les signes du Disque de Phæstos, v. *Revue*, t. XIII (1911), p. 296 sq.; 3° ceux du linéaire crétois; 4° les hiéroglyphes égyptiens. L'œil peut ainsi juger de la ressemblance des divers symboles comparés. Il faut avouer que souvent elle est frappante. La question est seulement de savoir si l'on doit admettre pour la Crète les mêmes valeurs phonétiques (idéographiques, etc.) qu'en égyptien. M. Sundwall l'admet très volontiers. Il faut noter en outre que, dans l'écriture révélée par le Disque de Phæstos il voit une variété plus ancienne du système linéaire crétois A, qui « s'est propagé », ajoute-t-il, « en beaucoup de variétés locales ». Il considère pourtant, lui aussi, le *Disque* comme étant originaire du sud de l'Asie-Mineure et opine que toutes les écritures en question pratiquaient comme celle de l'Égypte le mélange d'idéogrammes, d'éléments purement phonétiques, de déterminatifs, etc... S'il a raison, il faut relever que sur la face B du Disque (cases V et XIII) le « vase » peut se lire *q-b-b*, ce qui fournit l'armature consonantique de Κυβήβα (Κυβήβη), l'ancien nom de la déesse *multimammia* (v. la *Cybébé* de M. G. Radet), qui pourrait se retrouver ailleurs (face A cases IX et XXIV; face B cases XVI et XXVIII, représentée cette fois par « la femme (main gauche à la poitrine, main droite pendante) », caractère identifié par M. Sundwall au déterminatif égyptien évoquant l'idée de « nourrice, éducatrice ». — D'autres inductions encore pourraient être tentées. Mais

sur les 45 signes qui sont employés sur le *Disque*, 22 seulement ont été rapprochés d'éléments du système hiéroglyphique égyptien. C'est sans doute trop peu encore pour deviner le reste.

II. Dans sa *Contribution à l'interprétation des tablettes d'argile crétoises* (surtout en écriture linéaire A, non encore publiées en 1920, mais copiées sur place par l'auteur), M. Sundwall admet que la notation des nombres (entiers et fractionnaires) était la même dans la Crète très ancienne qu'en Égypte et il montre que sur les huit tablettes reproduites dans son article il est question de différents objets nombrés par espèce, puis totalisés, de relevés de comptes en un mot. Il y voit la confirmation de sa thèse de l'origine égyptienne des écritures crétoises et termine en déclarant que le recours à l'égyptologie est sans doute la seule voie qui puisse conduire à l'entier déchiffrement.

III. M. M. Hammarström est, en quelque mesure au moins, l'élève de M. J. Sundwall. Il vient de donner sous forme de thèse d'intéressantes *Contributions à l'histoire des alphabets étrusque, latin et grec*. Après l'exposé des théories sur l'origine des alphabets latin et étrusque, il traite 1° des noms de *l*, *m*, *n*, etc., en étrusque ; 2° des noms des semi-voyelles chez les Romains ; 3° d'un passage d'Agrœcius, VII, 118.7 (Keil) ; 4° du nom des gutturales ; 5° de l'emploi étrusque des lettres pour la syllabe équivalente au nom qu'on leur donnait. Une troisième section étudie l'*êta* dans l'alphabet grec. Une dernière cherche à déterminer la place réelle de l'alphabet étrusque. Voici, traduite, une partie de la conclusion : « Je ne puis terminer sans rappeler le fait déjà observé par Pauli que l'alphabet lemno-phrygien offre des ressemblances particulières avec l'alphabet béotien. Il n'y a presque de différence que pour le *lambda* qui en Béotie [1] a la forme ᐊ et dans l'alphabet lemno-phrygien la forme ᐅ [2]. Par ailleurs l'*epsilon* phrygien à 4 barres transversales et les formes phrygiennes du *pi* sont également propres à la Béotie. Seuls, l'alphabet étrusque, le béotien et le lemno-phrygien n'emploient pas, ou du moins n'employaient pas à l'origine, le X parmi les signes complémentaires de l'alphabet. Je ne puis me défaire de l'idée que les alphabets étrusque et lemno-phrygien sont des irradiations du même foyer. Quand les Anciens nous disent que les Tyrséniens de Lemnos avaient émigré de l'Attique, où ils avaient quelque temps trouvé un refuge après avoir été chassés de Béotie, il faut se souvenir qu'ils nous parlent également de Pélasges-Tyrséniens à Placia et Scylacé à l'est de Cyzique. De leur côté les Étrusques pourraient être des représentants du même peuple préhellénique émigrés dans l'ouest. Les Tyrséniens refoulés dans la partie nord-est du bassin de l'Égée auraient apporté l'écriture de Grèce et pu la transmettre aux Phrygiens. La forme orientale du *delta*, en

1. Et en Étrurie.
2. Comme en lydien.

désaccord avec le caractère tout occidental de l'alphabet phrygien, fait croire que les choses se sont bien passées ainsi : les caractères de *b*, *g*, *d*, qui manquaient aux Tyrséniens, auraient été repris par les Phrygiens aux Grecs d'Asie-Mineure. Vu l'isolement de Lemnos, l'hypothèse inverse, savoir que les Lemniens auraient acquis secondairement les symboles pour φ, χ, θ, qui manquaient aux Phrygiens, est bien moins vraisemblable. Comme les inscriptions en vieux phrygien remontent au VIII° siècle, l'alphabet lemno-phrygien jouirait ainsi d'une antiquité fort respectable. Tout cela enfin pourrait facilement suggérer l'idée que les Étrusques partis du nord-est de l'Égée, auraient émigré par mer en Italie en doublant le cap Malée et emporté avec eux l'alphabet. Mais pour ma part je dois confesser que l'opinion contraire (l'écriture grecque s'est propagée directement en Italie en partant du continent grec [1]) me semble nettement, jusqu'à plus ample informé, plus vraisemblable que la précédente. »

La jeune Finlande, on le voit, prend une part active aux recherches scientifiques qui intéressent le plus notre époque.

A. CUNY.

Ivan M. Linforth, *Solon the Athenian (University of California Publications in classical Philology*, t. VI). Berkeley, University Press, 1919; 1 vol. in-8° de VI-318 pages.

Cet ouvrage, que nous avons déjà sommairement annoncé (*Revue*, 1920, p. 236), contient: d'abord, un essai biographique en cinq chapitres (I. Traditions relatives à Solon; II. Avant l'archontat; III. L'archontat; IV. Après l'archontat; V. Les poèmes); puis, une édition des fragments de Solon en deux chapitres (I. Texte et traduction; II. Commentaire); enfin, neuf appendices: 1. Salamine; 2. Date de l'archontat; 3. La seisachtheia; 4. Les lois; 5. Métrologie; 6. Voyages; 7. Les relations avec Pisistrate; 8. La mort; 9. Bibliographie.

Rien ne prête plus à la controverse que la vie et l'œuvre de Solon. De très bonne heure, la légende s'empara du réformateur athénien et elle alla croissant de siècle en siècle. Dégager ce qui se cache de vérité historique à travers ces fables n'est pas facile. Hérodote, Aristote lui-même, Plutarque ne sauraient être crus sans examen. M. Linforth a mené son enquête avec une attention méthodique et précise, un bon sens ouvert et vigilant. La clarté de son exposition, la judicieuse prudence de sa critique lui assignent, à côté de Gilliard (cf. *Revue*, 1908, p. 285) et de Gaetano de Sanctis (*ibid.*, 1913, p. 89), une place d'honneur dans la méritante légion de nos modernes Atthidographes.

GEORGES RADET.

1. De la Béotie, si je saisis bien les intentions de l'auteur.

Émile Bourguet, *Les Ruines de Delphes*. Paris, Fontemoing, 1914 ; 1 vol. in-8° de 355 pages.

Dans le numéro d'avril-juin 1921, M. Henri Lechat a rendu compte ici même du *Delphi* de M. Fr. Poulsen. Les louanges que ce livre a méritées accusent l'injustice du silence imposé par la guerre et par l'ordre d'appel à celui qui devait présenter aux lecteurs de cette *Revue* les *Ruines de Delphes* de M. Bourguet. Publié au commencement de 1914, au moment où allait presque s'arrêter la science, l'ouvrage est comme d'hier; après les missions de MM. Colin et Courby qui semblent annoncer une prochaine reprise de la publication des *Fouilles de Delphes*, il se retrouve d'actualité. Pour le lecteur français il a l'avantage d'être écrit en français. Et le savant qui l'a écrit est celui qui sans doute a fait à Delphes les plus longs séjours, et qui, ayant vu donner le premier coup de pioche de la grande fouille, s'est dévoué pendant un quart de siècle, avec son camarade G. Colin, pour la défendre et pour la sauver.

De même dimension, destinés tous deux au grand public, illustrés l'un et l'autre de nombreuses photographies des mêmes sites et souvent des mêmes monuments, le *Delphi* de M. Poulsen et les *Ruines de Delphes* de M. Bourguet sont, au fond, très dissemblables. Douze des dix-sept chapitres du premier sont l'étude des principaux monuments figurés du Musée de Delphes, et l'un des cinq autres est consacré aux peintures de la *Lesché* des Cnidiens : si, négligeant « les problèmes de détail », M. Poulsen a fait une place aussi grande à l'analyse des œuvres d'art et à « l'appréciation esthétique », c'est, dit-il, en raison de « tout ce qu'il y a encore d'incertitudes et d'obscurités dans la topographie et l'archéologie delphiques. » Le lecteur de M. Bourguet parcourt avec lui toute la fouille. Ils suivent le chemin des cortèges antiques, en pèlerins curieux qui observent toutes les assises de la vaste carrière et jusqu'aux dalles de la Voie Sacrée, s'engagent dans les traverses, descendent dans les substructions des édifices, font halte et se retournent à chaque palier de sanctuaire : place de l'entrée devant les marches, carrefour des Trésors, Aire Sacrée, terrasses superposées du grand Temple, Orchestra, Lesché. Sortis du *temenos* par le rude sentier qui bute au mur de la Phédriade, ils montent jusqu'au Stade pour redescendre à Castalie et jusqu'aux basses terrasses qui portèrent le Gymnase, l'exquise et harmonieuse *Tholos* et les sanctuaires successifs d'Athéna. Chemin faisant, le guide indique la destination des monuments en ruines. Il n'affirme qu'en donnant les raisons de sa certitude. Là où les documents, c'est-à-dire les explications et les justifications font défaut — par exemple, devant les emplacements supposés du Trésor de Cnide, les piliers carrés de la terrasse du Trésor d'Athènes, le portique d'Attale, l'escalier de la fon-

taine, sous le grand Temple, et le couloir attenant, les petits monuments (Trésors ou chapelles expiatoires), et l'édifice à deux chambres de Marmaria, — il n'hésite pas à avouer son ignorance et se plaît au contraire à faire toucher du doigt la difficulté à son lecteur. Cette probité du savant qui nous marque lui-même les bornes de sa science est un premier attrait du livre de M. Bourguet.

En voici un autre, de qualité rare : l'accent personnel de la description. Il était inévitable que l'auteur s'attachât à ces pierres parmi lesquelles il a vécu. De ce site sauvage, devenu familier, de ces ruines patiemment interrogées, il a profondément senti la grandeur et la beauté : sa phrase s'émeut discrètement au souvenir d'un jour où elles lui furent révélées. Il a également éprouvé et nous rend l'impression de la vie du sanctuaire exhumé. Certes, ni dans l'introduction où il résume à grands traits les diverses fortunes de Delphes, ni au cours de la visite, devant tel ou tel Trésor, le grand Temple, *l'iskhégaon*, la terrasse de Marmaria, il ne nous cache la conjuration des hommes et de la nature et les désastres accumulés en ce lieu. Mais il nous montre aussitôt l'effort toujours renouvelé pour relever et embellir la demeure divine. Cet effort qu'il a depuis longtemps étudié de près, qu'il a refait pour sa part, lui permet d'affirmer avec une autorité singulière qu'ici « l'impression dernière, malgré toutes les tristesses, ne peut pas être le découragement ». Il nous montre les Sicyoniens rebâtissant deux fois leur Trésor deux fois détruit; il nous conduit devant un troisième temple d'Athéna Pronaia, non loin de l'emplacement où le second avait été renversé sur les décombres du premier; il nous fait voir les Alcméonides reconstruisant le grand Temple incendié au VIe siècle et les Amphictyons du IVe relevant à leur tour le temple des Alcméonides. Nous voyons, d'autre part, les tyrans et les cités commémorer par de magnifiques offrandes les grands événements de leur règne ou de leur histoire et graver leurs noms sur le mur d'un Trésor ou la base d'une statue : en face l'un de l'autre, le long de la Voie Sacrée, les monuments des nations rivales se dresser comme des défis. Pendant plus de trois siècles, toute la grande époque de l'art grec, cette « ville de temples », bâtie par l'émulation des peuples dans l'orgueil de la victoire, eut presque toujours quelque chantier ouvert : les joints, scellements et marques d'appareillage du Trésor d'Athènes, auquel travaillèrent trois équipes, et surtout les inscriptions du « mur des comptes » ont permis à M. Bourguet de nous décrire l'activité de deux chantiers delphiques. — D'autres témoignages, invoqués avec discrétion, ressuscitent aussi parfois dans ces *Ruines* l'âme religieuse des foules, le conflit des passions humaines, les tractations journalières de la petite ville qui vécut dans l'ombre des temples : car l'auteur nous rappelle aussi bien le drame de vendetta qui ensanglanta au VIe siècle le sanctuaire de la Pronaia, et, à partir de l'an 200, les

ventes fictives, en face de l'autel, par lesquelles des centaines d'esclaves acquirent leur liberté... ou l'espoir de leur liberté, que les sacrifices solennels, les grands jeux des Pythia et des Sotèria, la course aux flambeaux d'Eumène II, la pompe de la Pythaïde athénienne et le mystère du Python représenté tous les huit ans sur la place de l'*Aire*. Il nous est facile d'imaginer les Delphiens montant, désœuvrés, la Voie Sacrée à l'heure des consultations ou des affranchissements, — s'entassant, au passage des processions, dans les exèdres ou sur les marches des Trésors, — ou vendant des ex-voto à l'entrée du téménos. Nous pouvons encore concevoir l'émerveillement de certains visiteurs du IIIe siècle, en nous souvenant d'Hérondas et de Théocrite, ou, quatre cents ans plus tard, la « curiosité déférente et amusée qui conduisait à Delphes un contemporain d'Hadrien ». Mais nous avons plus de peine à « nous replacer d'emblée dans l'état d'esprit d'un Grec du IVe ou du Ve siècle qui venait faire un sacrifice à Apollon, consulter l'oracle, assister aux délibérations du conseil fédéral et aux jeux, et qui, en montant la Voie Sacrée, contemplait les monuments élevés par ses concitoyens ou par les ennemis de sa ville ». Une initiation est nécessaire : on peut la trouver dans la lecture des *Ruines*.

A côté de l'architecture, la sculpture aussi a sa place dans le livre. « Excellent, mais sommaire », a dit de cette partie de l'ouvrage l'éminent archéologue qui présentait au public anglais celui de M. Poulsen. A la vérité, M. Bourguet ne s'est pas proposé de comparer les statues et les reliefs delphiques à d'autres monuments figurés de même inspiration et de même style pour les dater et les définir : les clichés des 121 illustrations de son livre ont tous été pris à Delphes ou aux environs. Tête inconnue qui avait roulé jusqu'au bas de la Voie Sacrée, fronton et frise de Siphnos, métopes des Trésors de Sicyone et d'Athènes, Sphinx des Naxiens, groupe des trois Thyiades, statues de Cléobis et Biton, d'Agias, d'Antinoüs, Aurige enfin, il décrit sobrement les grandes œuvres, dont il marque en quelques traits le caractère dominant. Il n'ouvre aucune discussion esthétique, il exprime généralement sur ces monuments l'opinion actuelle de la science, en faisant volontiers valoir les arguments épigraphiques et topographiques. C'est pour des raisons de cette sorte qu'il attribue à la fin du Ve siècle ou au premier quart du IVe la colonne d'acanthe retrouvée, avec les trois danseuses qu'elle portait, dans la terre de remblai accumulée après la catastrophe de 473 sur l'ancien sanctuaire de Néoptolème. Rappelant que Dionysos « règne seul à Delphes pendant les mois d'hiver, où Apollon est absent », qu'il « a été déchiré comme Osiris » et que « ses membres épars ont été recueillis *sous le trépied* », il voit dans cette « création exquise » comme un symbole de « l'union des deux cultes,... les prêtresses de Dionysos dansant sous le trépied

d'Apollon à l'abri duquel reposent les restes de leur dieu. » — Mais la véritable originalité de cette partie des *Ruines de Delphes* n'est pas dans l'interprétation des œuvres. De quelque atelier qu'ils soient sortis, quelque sentiment même qu'ils expriment, c'est avant tout comme monuments delphiques que ces statues, ces frontons, ces groupes sculpturaux intéressent M. Bourguet. Ils font pour lui partie d'un ensemble, dont ils n'étaient pas nécessairement les pièces maîtresses, et qui a disparu presque tout entier; la sculpture ne saurait d'ailleurs être ici séparée de l'architecture, qui la supporte ou qui l'encadre. De là trois conséquences : M. Bourguet nous parle aussi des œuvres perdues, dont on n'a retrouvé que les socles, de celles mêmes dont il n'est resté trace que dans les livres; — il retire du musée et remet à leur place dans sa description, à celle précisément qu'elles occupaient dans le sanctuaire, à celle du moins où elles nous sont apparues, le peu de statues qui ont été sauvées de tout un peuple glorieux de marbre, de bronze ou d'or; — enfin et surtout, il marque l'originalité et la parenté de plusieurs monuments delphiques, dont le type étrange a sa raison dans la pente du sol et l'entassement des œuvres d'art. On connaît à Delphes trois répliques ou imitations du Trésor de Cnide : le Sphinx des Naxiens sur sa colonne, que l'on a pu comparer au lion de Saint-Marc, a eu dans le téménos d'Apollon une postérité bien plus nombreuse. Toute la « forêt » des « offrandes en hauteur », portées par une ou deux colonnes, par un mât de bronze, par un piédestal à trois faces, par un pilier quadrangulaire, en descend.

Soit pour replacer, soit pour reconstituer les statues, les groupes, les monuments, soit pour en examiner les interprétations successives, l'auteur associe constamment l'histoire de la fouille à la description des ruines. Les pages qui nous montrent la science à l'œuvre ne sont pas les moins attachantes de son livre. Certaines vues d'il y a presque trente ans qui les illustrent représentent l'état des lieux avant le premier coup de pioche de nos ouvriers; d'autres, où Cléobis, l'Aurige, Antinoüs ont été pris à l'heure même qui les rendait à la lumière, commémorent les grandes journées des fouilles de Delphes. Les plus grandes furent peut-être celles du 28 avril et du 1er mai 1896, où fut trouvé l'Aurige : la rare beauté de l'œuvre, « l'angoisse croissante » dans laquelle nous attendions que la terre nous rendît la tête et le buste, la présence fortuite d'une soixantaine d'étrangers conduits par M. Dörpfeld leur ont conféré dans le souvenir de celui qui en a vécu les heures émouvantes une solennité particulière. On cherchait depuis trois jours : les travailleurs étaient déjà « à dix mètres de l'endroit où la moitié inférieure avait été découverte. On n'espérait plus... *On* eut l'idée d'attaquer par en-dessous une conduite d'eau d'époque assez basse... C'est là, dans une terre gluante et noire, qu'a été trouvé le buste avec la tête. » Le nom que cache au lecteur le tour impersonnel

de ce récit, un autre que M. Bourguet peut le dire : celui qui, nouvel « Athénien » arrivé depuis quelques jours à Delphes, l'a vu copier l'inscription de la base à peine dégagée de la terre, y reconnaître le nom de Polyzalos et l'E sicilien de la seconde ligne, revenir ensuite au chantier d'heure en heure, enfin donner l'ordre d'enlever, avec tout le soin nécessaire, les briques de l'aqueduc romain, peut ici témoigner pour lui.

PAUL FOURNIER.

G. Mendel, *Musées impériaux ottomans : Catalogue des sculptures grecques, romaines et byzantines*, tome III. Constantinople, 1914; 1 vol. grand in-8° de XII-670 pages, avec 576 fig. dans le texte.

J'ai rendu compte récemment[1] du deuxième volume de ce Catalogue; et, au dernier moment, j'ai pu ajouter une note indiquant que le troisième avait paru. Il était imprimé, en effet, dès 1914; mais c'était en 1914! et, depuis lors, les relations entre Mâcon et Constantinople ont été plutôt rares, en sorte que la grande majorité des exemplaires, dit-on, demeurent encore entassés à l'imprimerie Protat. J'en ai un sous les yeux, et il m'a causé une surprise. Car je n'attendais qu'un mince fascicule, contenant un supplément et des tables. Or, c'est un volume d'une non moindre masse que les deux autres, et qui les dépasse même l'un et l'autre par le nombre des pages et des figures. Six cent quinze objets nouveaux y sont décrits; et tous ne sont pas, il est vrai, d'une qualité bien recommandable, mais tous ont été mesurés à la toise de cette description exacte, minutieuse et complète dont j'ai déjà fait l'éloge. Il y en a, d'ailleurs, de fort intéressants. J'y signalerai d'abord (n°s 869-881) une douzaine de stèles funéraires, d'origine attique ou de style attique, qui semblent avoir transporté à Constantinople, au pied du Vieux-Sérail, un peu de l'atmosphère du Céramique d'Athènes. Une autre stèle, de provenance différente et d'époque plus basse (n° 905), montre une femme, dont la tête s'ombrage d'une sorte de parasol chinois, emmanché d'un très long manche, que porte derrière elle une petite gamine. Plus loin (n°s 1060-1066), ce sont des stèles de gladiateurs, avec de rudes figurations de ces brutes casquées et matelassées. Et voici (n° 1155) la base de la statue de Sextus Vibius Gallus, un dur homme de guerre qui avait accumulé sur lui toutes les plus hautes récompenses militaires : une des faces de cette base les énumère et sur deux autres faces on en voit quelques-unes figurées en relief. A ces rudesses du camp et du cirque opposons une charmante statuette de Muse (n° 809), dont le vêtement offre cette particularité, déjà connue par des statues de Délos et de Magnésie, que l'étoffe de

1. Cf. *Rev. Ét. anc.*, XXIII, 1921, p. 339-340.

dessus est diaphane et laisse transparaître les plis de l'étoffe de dessous. Les fouilles récentes opérées à Priène ont fourni de beaux morceaux architectoniques (nos 1249-1268), se rapportant au temple d'Athéna et à celui d'Asclépios, qui datent tous deux du règne d'Alexandre, et au portique nord de l'Agora, qui est postérieur de quasi deux siècles; les fouilles de Milet ont livré d'autres morceaux du même ordre (nos 1270 sq.) provenant du Bouleutérion, édifié dans la première moitié du IIe siècle av. J.-C., et du « tombeau honorifique » élevé à l'époque romaine au milieu de la cour du Bouleutérion. Le no 1279 mérite une attention particulière: c'est un pilastre avec colonne engagée, d'une hauteur de près de cinq mètres, le long duquel se déploie une décoration végétale en relief, dont la luxuriance semble d'abord toute byzantine, et on n'est donc pas étonné d'apprendre qu'il était jadis encastré dans le mur d'un palais de Constantinople qui s'appelle « la maison de Justinien ». Mais M. Mendel démontre que ce marbre ne peut guère être postérieur au IIe siècle de notre ère. Autant dire que la décoration byzantine a commencé avant qu'existât la Byzance chrétienne, et que celle-ci n'a fait que développer ce que lui fournissait l'art hellénistique de l'Asie mineure. Les documents de cette sorte sont précieux, en ce qu'ils constituent un pont solide jeté entre deux périodes de l'histoire de l'art. Je signalerai aussi quelques mosaïques, dont l'une, provenant de Cos et datant de l'époque romaine, représente dans sa partie principale Orphée charmant les animaux, et dont quelques autres découvertes à Panderma et datant de l'époque hellénistique, semblent être, plutôt que des pavements, des panneaux destinés à être encastrés dans un mur, à une certaine hauteur. Vient enfin l'Appendice, avec des monuments remarquables: une statue archaïque de femme (no 1396), sortie des fouilles de Lindos (île de Rhodes), à laquelle manque malheureusement la tête; de très curieux reliefs gréco-perses (nos 1355-1357) qui peuvent remonter au Ve siècle av. J.-C.; puis une base de statue, découverte à Thasos et portant la signature de Philiscos de Rhodes: cette signature ne pouvant pas être antérieure au Ier siècle av. J.-C., ce n'est donc pas à Philiscos qu'il faut attribuer l'original du groupe des *Muses* de Délos ou de Magnésie, si l'on croit devoir reporter jusqu'au IIIe siècle la date de cet original.

Tel est le couronnement du très savant, très complet et irréprochable Catalogue, qui a coûté à l'auteur plusieurs années de travail. Dans la préface de ce dernier volume, M. Mendel salue avec émotion, avant de la quitter, « cette admirable et hospitalière maison qu'est le musée impérial » de Constantinople. On doit admirer cette maison, en effet, pour avoir, noblement et libéralement, fait un généreux accueil à la belle science archéologique dont M. Gustave Mendel, généreusement aussi, lui faisait largesse.

HENRI LECHAT.

E. Douglas van Buren, *Figurative terra-cotta revetments in Etruria and Latium in the VI. and V. centuries B. C.* London, John Murray : 1 vol. in-4° de x-74 pages, avec XXXII planches. Prix : 16 shillings.

Ce petit volume est un *corpus* des revêtements en terre cuite à décor figuré originaires de l'Étrurie et du Latium et appartenant aux VIe et Ve siècles. Ce que l'auteur a voulu, ce n'est pas traiter toutes les questions relatives à ce genre de monuments, c'est avant tout fournir aux travailleurs un recueil où soit réuni, sous une forme commode, un ensemble de documents très dispersés, par suite difficilement accessibles. Les monuments qui font l'objet de cette étude sont classés, d'abord, d'après leur fonction architecturale, suivant qu'ils servent d'antéfixe, d'acrotère ou de frise, ensuite, dans chacune de ces grandes catégories, d'après le sujet qui est représenté et d'après les différents types de chaque sujet. Les descriptions de chaque type sont faites avec un soin minutieux ; sans prétendre épuiser la matière, de courtes introductions expliquent, en tête des sections consacrées aux principales catégories de revêtements, la destination de chacune d'elles. Enfin, et ce n'est pas là le moindre mérite de l'ouvrage, une abondante et excellente illustration fournit un commentaire perpétuel des notices. On pourra apprécier, en parcourant ces 32 planches, l'art des modeleurs Hellènes ou disciples des Hellènes, au service des Étrusques et des Latins. On retrouve en Italie, à peine altérés, les mêmes types, la même inspiration que dans les pays grecs : physionomies souriantes chères aux sculpteurs insulaires archaïques, figures empreintes de la gravité péloponnésienne, masques de gorgones et de satyres, satyres et ménades, cavaliers et guerriers, venus mettre, au faîte des édifices étrusques et latins, un reflet de l'art de la Grèce. Cette série de documents présente donc un intérêt particulier pour l'histoire de la pénétration hellénique dans l'Italie centrale, et l'on doit savoir gré à l'auteur de la contribution fondamentale que représente son volume à l'étude de cette question.

CHARLES DUGAS.

Paul Monceaux, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne depuis les origines jusqu'à l'invasion arabe. Saint Optat et les premiers écrivains donatistes.* Paris, éditions Ernest Leroux, 1920 ; 1 vol. in-8° de 346 pages.

Ce volume n'a pas, comme son titre pourrait le faire supposer, un intérêt exclusivement littéraire. Il apporte une contribution fort importante à l'histoire du donatisme et des controverses auxquelles ce

schisme a donné lieu. Les sources polémiques ont en effet en pareil cas une valeur primordiale, car seules elles permettent de saisir toute la portée des doctrines en présence et de pénétrer jusque dans leurs plus intimes recoins les âmes des apôtres qui les ont défendues ou combattues. L'on ne doit pas oublier non plus que les solutions édictées par les conciles ont été le plus souvent suggérées par les théologiens et les polémistes, en sorte qu'il est impossible de les comprendre si on les isole et si l'on ne remonte à leur origine première. Voilà pourquoi, à notre avis, le dernier volume de M. Paul Monceaux, quoique affectant extérieurement l'aspect d'une étude littéraire, résout de façon décisive la plupart des problèmes relatifs au donatisme. Grâce à une patiente restitution des textes, souvent épars et parfois connus uniquement par les citations d'écrivains postérieurs, grâce à une critique très attentive des témoignages contemporains, grâce aussi à l'examen aussi minutieux qu'impartial des livres ou articles de ses devanciers, l'auteur est le premier historien qui ait réussi à dégager la véritable physionomie du schisme de Donat, à en expliquer le succès en Afrique et au dehors, à en déterminer l'évolution exacte, à mettre en lumière les causes qui en ont assuré l'échec final.

L'ouvrage se présente comme un dyptique dont un volet représenterait Donat de Carthage, escorté des autres écrivains donatistes du IVe siècle, et l'autre saint Optat, premier défenseur de l'orthodoxie en face du schisme grandissant.

Le personnage de Donat a été pendant longtemps l'objet d'un dédoublement singulier. Depuis la Renaissance, il était de tradition de distinguer Donat le Grand d'un autre Donat dit des Cases Noires qui aurait été le premier fauteur du schisme. M. Monceaux a fait justice de cette légende qui a pris corps parmi les donatistes environ cent ans après la rupture. Nous croyons avec lui qu'il n'y a aucune raison de suspecter le témoignage de saint Optat, des donatistes du IVe siècle et de saint Augustin jusqu'en 405 pour adopter celui beaucoup moins probant des dissidents du Ve siècle qui, comme le montre fort bien M. Monceaux, avaient tout intérêt, pour prouver la pureté de leur doctrine, à alléger celui qui en avait été le promoteur des condamnations portées contre lui de 313 à 316. « D'où cet ingénieux dédoublement : un premier Donat, homme d'intrigue, sacrifié d'avance, bouc émissaire du parti ; un second Donat « le Grand », le « Saint », l'évêque de Carthage, le primat, l'organisateur de l'Église pure, auréolé de tous les talents et de toutes les vertus. » Donat de Carthage, né aux Cases Noires en Numidie, apparaît du même coup comme un ambitieux et un intrigant qui, par son éloquence en même temps que par ses manœuvres habilement perverses contre Caecilianus, évêque élu de Carthage, réussit, après s'être un instant abrité derrière Majorinus, « simple fantoche qui eut l'esprit de disparaître au bout de quelques mois », à

conquérir de haute lutte le siège primatial de l'Afrique. Cela ne l'empêcha pas de se dévoiler par la suite comme un organisateur remarquable, un théologien ingénieux et surtout un extraordinaire homme d'action, doué de subtiles qualités diplomatiques qui ont contribué pour une large part à la diffusion et à la persistance de sa doctrine. Mais, si grande qu'ait été l'influence de Donat, elle ne doit pas faire reléguer à l'arrière-plan quelques-uns de ses disciples dont le rôle a été à certains égards au moins égal au sien. Un des plus intéressants chapitres du volume concerne Tyconius, un autre Africain, ardent polémiste lui aussi, qui, quoique donatiste, a eu le courage de révéler avec une franchise parfois un peu brutale les points faibles de la doctrine et qui, par suite, a grandement préparé la réconciliation générale, en s'imposant aux deux Églises rivales, au point d'inspirer parfois saint Augustin lui-même.

En face de Donat, de Tyconius, de Parmenianus de Carthage, surgit la grande figure de saint Optat, « précurseur de saint Augustin dans la polémique contre le schisme ». M. Monceaux a tracé de lui un très beau portrait : il nous le montre « honnête homme et adversaire loyal, réglant sa conduite sur les principes de la charité chrétienne », peu porté aux spéculations théologiques, animé d'une foi simple, très ardent dans la défense de l'Église, tout en sachant faire preuve de modération, de mesure, de sens pratique. Le but que poursuit Optat est en effet la réconciliation des dissidents : aussi bien, tout en discutant de façon très serrée le système donatiste tel qu'il avait été exposé par Parmenianus de Carthage, il se préoccupe surtout d'établir les responsabilités en accumulant les preuves de fait et en retraçant avec une rigoureuse précision les circonstances qui avaient amené la division en Afrique. Optat est donc historien plus encore que théologien et polémiste ; son traité *De Schismate donatistarum* est pour l'histoire des origines du schisme de Donat un document unique. Ce souci de la vérité et l'absence des passions qui caractérisent son œuvre en ont assuré le succès : les catholiques ont salué en lui avec raison « un de leurs plus vigoureux champions » et saint Augustin ne fera bien souvent que reprendre sa démonstration en l'enrichissant de quelques arguments nouveaux ; les donatistes, eux aussi, ont rendu hommage à sa parfaite sincérité et se sont plu en maintes circonstances à invoquer son témoignage. Cette unanimité dans l'éloge et le respect confère à son œuvre une immense autorité. On ne peut donc avoir aucun doute sur l'influence exercée par l'éloquence et les écrits de saint Optat ; aussi doit-on être reconnaissant à M. Monceaux d'avoir mis pleinement en lumière le rôle joué par l'évêque de Milev dans l'étude à la fois si savante et si vivante qu'il lui a consacrée.

AUGUSTIN FLICHE.

Rev. Thomas E. Ameringer, *The stylistic Influence of the second sophistic on the panegyrical sermons of Saint John Chrysostom* (thèse présentée à la Faculté des Lettres de l'Université catholique d'Amérique). Washington, 1921; 1 vol. in-8°, 103 pages.

Le P. Ameringer a conçu l'idée et le plan de sa thèse, — comme il nous le dit dans son *Introduction*, — en s'inspirant surtout de celle de M. Méridier sur *Saint Grégoire de Nysse* et de celle de M. Guignet sur *Saint Grégoire de Nazianze*[1]. D'une manière générale, sans négliger les travaux allemands, il est bien au courant des travaux français; le même fait se constate dans la plupart des thèses américaines d'après-guerre, et nous sommes heureux de le signaler. Après une vue d'ensemble de la seconde sophistique, l'auteur étudie successivement: l'attitude de Chrysostome à l'égard de la rhétorique (ch. II); les figures de style (ch. III); la symétrie et les procédés imités de Gorgias (ch. IV); la métaphore (ch. V); la comparaison (ch. VI); l'ecphrasis (ch. VII); enfin il donne une conclusion, qui peut se résumer dans une adhésion au mot de Villemain : « Saint Jean Chrysostome est par excellence le Grec devenu chrétien. » L'étude est faite avec soin et peut être utile.

On aura remarqué qu'elle ne porte que sur les *panégyriques*, par conséquent sur la partie de l'œuvre de Chrysostome où l'influence de la rhétorique doit nécessairement être le plus marquée. Je suis loin de nier qu'elle soit grande aussi sur les *homélies*, où sa manière est bien plus originale; mais la rhétorique y est au service d'une psychologie très fine et d'un zèle apostolique qui la réduisent, — fort heureusement, — à n'être plus qu'un instrument; c'est assez dire que *l'esprit* de la seconde sophistique en est tout à fait absent. Dans des livres où j'ai étudié Chrysostome comme moraliste et pasteur d'âmes, je n'ai pas eu à montrer les caractères littéraires de son éloquence; mais il ne m'est jamais venu à l'esprit de nier que, si elle est avant tout chez lui un admirable don naturel, elle laisse voir pourtant l'élève de Libanius, aussi expert que son maître en toutes les ressources de l'art. Par contre, il n'a rien gardé de *l'esprit* de Libanius, et si, comme le P. Ameringer y tient beaucoup, on doit le placer au rang de ceux dont l'exemple a favorisé la conciliation du christianisme et de la culture antique, c'est avec cette double réserve, d'abord qu'il ne veut rien accepter de cette culture qui ne soit purement *formel;* ensuite qu'il professe toujours en principe, — quoique la pratique contredise

1. Que ce me soit une occasion de rendre hommage à Guignet, mort vaillamment pendant la guerre. Sa thèse, œuvre de jeunesse, a quelques lacunes, mais elle était pleine de promesses; et les études de littérature chrétienne ont fait avec lui une grande perte.

sa doctrine. — le mépris absolu de la *forme*. Je maintiens qu'« on ne trouverait pas chez ce Père, le plus éloquent de tous les Pères, un mot en faveur des lettres[1] ».

A. PUECH.

Th. Mainage. *Les Religions de la préhistoire : l'âge paléolithique.* Paris, Desclée et Picard, 1921 ; in-8° de 438 pages et 252 gravures.

Ce livre donne beaucoup plus qu'il ne promet. A propos des faits d'ordre religieux, le R. P. Mainage nous apporte un véritable répertoire de tous les faits ethnographiques et archéologiques des temps quaternaires avec une très riche illustration et une bibliographie fort complète. On a donc là une sorte de manuel des temps paléolithiques, qui peut, à l'heure actuelle, s'ajouter à celui de Déchelette. Le seul reproche que je ferai à ce sujet à l'auteur, c'est qu'il ne met pas toujours à leur vraie place les chercheurs qu'il utilise et les assertions qu'il discute : certains de ces chercheurs et certaines de ces assertions ne méritent pas l'honneur qui leur est fait ici. Il ne faut point toujours répéter tout. — Ce sont, comme le titre l'indique, les problèmes religieux qui passionnent surtout le R. P. Mainage. Et je reconnais qu'il était difficile de pousser plus loin le désir d'aller, suivant son expression, « au delà de l'archéologie » et de retrouver, au travers des ruines, les idées religieuses et morales des troglodytes. Voyez en particulier l'habileté avec laquelle il recherche le site et la place des peintures rupestres pour aboutir à la conclusion que les grottes peintes sont de vrais temples et par suite que l'art quaternaire n'est pas seulement religieux, mais sacerdotal, le fait d'une caste. Je ne peux pas évidemment suivre l'auteur sur ce terrain. Que cet art ne soit pas signe de totémisme, je l'admets. Mais qu'il soit strictement rituel, j'en ai toujours douté, et j'ai déjà dit ici (cf. *Revue*, 1921, p. 80) que d'accord avec Boule, je crois nos paléolithiques épris de l'art pour l'art. Alors que toutes les archéologies sont essentiellement ou visiblement empreintes de religion, celle du quaternaire m'a semblé, au premier abord, la plus laïque qui soit. Certes, ces gens-là avaient une croyance et, d'accord avec le R. P. Mainage, je pense qu'ils avaient une morale. Mais cette croyance était-elle le monothéisme ? Je n'arrive pas à cette conclusion et j'avoue n'avoir jamais pu rien préciser sur les cultes des hommes de ce temps.

C. JULLIAN.

[1] M. Ameringer conteste mon dire dans son *Introduction* ; mais s'il a réuni, comme il était facile, une ample provision d'exemples qui montrent en Chrysostome un excellent rhéteur quand il rassemble ses déclarations doctrinales, il n'en rapporte aucune qui ne soit exactement conforme à la doctrine que je lui prête.

Benjamin Kidd, *La Science de puissance*, traduit de l'anglais par Henry de Varigny. Paris, Payot. 1919; 1 vol. in-12, 520 pages. Prix 6 fr.

Le nom de B. Kidd a été révélé au public français en 1896, quand parut chez l'éditeur Guillaumin la traduction de l'*Évolution sociale* publiée en anglais deux ans plus tôt. L'auteur y prenait déjà à partie avec une extrême vigueur le darvinisme social et montrait, contre Herbert Spencer, que l'avenir n'est pas à l'individualisme servi par les théories scientifiques de la concurrence vitale et de la survivance des plus aptes, mais à une organisation sociale où les intérêts égoïstes et actuels seront subordonnés aux intérêts collectifs et futurs par la conscience morale des individus. L'ouvrage dont la traduction vient de paraître en français, écrit en 1918 sous l'impression de la guerre mondiale, est une confirmation de la même thèse, illustrée par la catastrophe qui vient d'ébranler le monde. Car la guerre de 1914-1919 apparaît précisément à B. Kidd comme l'explosion du conflit inévitable auquel devait aboutir le développement illimité de la « science de puissance », c'est-à-dire, précisément, de la fausse science sociale fondée sur l'hypothèse darviniste. Le militarisme prussien à la Treitschke et à la Bernhardi n'était, en effet, rien de plus qu'une réplique allemande aux théories anglaises de la sélection à outrance et de la préparation des plus aptes à la concurrence vitale. Tel est donc le sens de la révolution mondiale actuelle, dans laquelle les forces véritables de civilisation, solidarité, liberté, tolérance, émotions idéalistes, se trouvent aux prises avec le renouveau puissant d'une « éthique païenne », caractérisée par une organisation scientifique de la force et le sacrifice illimité de l'individu à l'absolutisme de l'État. B. Kidd — qui est mort quelques mois trop tôt pour connaître l'issue de la guerre — a d'ailleurs confiance dans la victoire de l'idéalisme universaliste sur le réalisme nationaliste et étatiste. Ce qui, en définitive, l'emportera, c'est « la puissance sous sa plus haute expression » qui, débordant l'horizon étroit du nationalisme, « est la science de l'organisation de l'âme individuelle au service de l'universel ». Individualisme et socialisme humanitaire se trouveraient ainsi conciliés aux dépens de l'absolutisme national. Conception très haute, très suggestive, que B. Kidd défend avec une ardeur parfois lyrique, dans ce livre singulièrement vivant et digne d'être médité.

Th. RUYSSEN.

CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES

Éclipses historiques. — Dans un travail précédemment analysé (*Revue*, 1921, p. 259-260), M. Fotheringham n'avait pas cru devoir attirer l'attention sur la différence des méthodes astronomiques et historiques dans le calcul des années avant l'ère chrétienne. En astronomie, l'année 1 est précédée par une année 0, qui est précédée par — 1, tandis que les historiens comptent l'année 1 avant Jésus-Christ comme précédant immédiatement l'année 1 de notre ère. En conséquence :

0 astronomique = 1 av. J.-C. historique;
— 1 » = 2 » » , etc.

Voici les dates historiques préchrétiennes que le même savant, dans un nouvel exposé (*Historical eclipses*, Oxford, Clarendon Press, 1921), assigne à quelques-unes des éclipses, de soleil ou de lune (S, L), qui intéressent nos études :

P. 18, éclipse de Babylone (S), 31 juillet 1063;
P. 21, éclipse d'Archiloque (S), 6 avril 648;
P. 23, éclipse de Thalès (S), 28 mai 585;
P. 24, éclipse de Thucydide (S), 3 août 431;
P. 27, éclipse de Nicias (L), 27 août 413;
P. 28, éclipse d'Agathocle (S), 15 août 310;
P. 29, éclipse de Pydna (L), 21 juin 168.

Une carte, en deux registres, jointe à la brochure, indique la zone géographique où, pour l'éclipse de Thalès et l'éclipse d'Agathocle, la disparition de l'astre fut totale.

La méthode pour l'étude de l'Ancien Testament. — A diverses reprises (*Revue*, 1914, p. 103; 1915, p. 148; 1917, p. 75 et 300; 1919, p. 156; 1921, p. 163)[1], on a signalé ici les travaux et les idées de M. Édouard Naville sur la manière dont il convient d'interpréter les textes bibliques. En réponse à un article où ses théories sont combattues, le savant Orientaliste aborde de nouveau le problème : *La Haute Critique dans le Pentateuque* (Paris et Neuchâtel, Attinger, 1921, brochure in-8° de 92 pages). Deux méthodes s'opposent : l'une, superbement qualifiée de « Higher Criticism » par Briggs et fort en honneur auprès de la science germanique, consiste à ne tenir aucun compte de

1. Voir aussi, *ibid.*, p. 165-180, et ci-dessous, p. 86.

la tradition et à dissocier la substance des Livres Saints suivant les fantaisies des manipulations individuelles. L'autre applique à l'histoire d'Israël les règles de conservation scrupuleuse qu'a formulées Fustel de Coulanges pour l'étude de l'Antiquité classique.

Quiconque lira, sans opinion préconçue, la vigoureuse et mordante réplique de M. Naville, sera frappé de tout ce qu'offre d'artificiel, d'arbitraire et d'anarchique la thèse adverse. Voyez, page 33, la façon dont nous sont expliquées les divergences qu'on relève dans le *Pentateuque*. C'est avoir, à propos de Moïse, le sens de la vie historique, dont se soucient fort peu les abstracteurs de quintessence, ou, comme dit plaisamment notre auteur (p. 57), les « monteurs » d'engrenages mécaniques, dont toutes les pièces se contrarient à l'envi.

Zoroastre. — Dans un mémoire plein de science, où les textes sont étudiés méthodiquement, avec une dialectique pressante et subtile (*Zoroastre avant l'Avesta*, extrait de la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, t. VII, 1921, in-8° de 67 pages), M. Prosper Alfaric développe la thèse suivante : il existait, sous le nom de Zoroastre, une œuvre poétique faisant partie du recueil liturgique des Mages, qui la chantaient dans leurs « cérémonies mystérieuses » (Dion Chrysostome, *Orat.*, XXXVI, 39 sq.) Ce poème, composé de vingt mille vers (et non de deux millions de lignes, comme semble le dire Pline l'Ancien d'après Hermippe de Smyrne), était rédigé en grec. Il ne faut pas y voir une traduction, car rien ne prouve que les Perses eussent un recueil d'écrits zoroastriens et les Hellènes ne s'intéressaient pas aux œuvres les plus consacrées des Barbares. La doctrine qui s'y trouvait exposée était la théologie « zervanite », c'est-à-dire celle qui faisait du Temps (*Zervan* = Kronos) le « premier générateur » d'où seraient issus le dieu du Bien et le génie du Mal, Ormuzd et Ahriman. Dans sa forme première, le dit poème gréco-zoroastrien remonte « à cette époque de large syncrétisme qui vit paraître les œuvres similaires d'Orphée, de Musée, de Linos, de Phérécyde, d'Épiménide et d'Empédocle... Le système zervanite a influé sur les milieux helléniques bien plus que sur ceux de l'Iran. Il paraît avoir été complètement ignoré de la Babylonie et de la Perse durant l'époque achéménide. Il semble s'y être répandu peu à peu depuis la conquête d'Alexandre, qui assura le triomphe de l'hellénisme, jusqu'à la chute de la dynastie des Arsacides, qui fit toujours une si large part aux influences grecques. Enfin, il y fut supplanté par la doctrine de l'*Avesta* et n'apparut plus que comme une hérésie importée du dehors, après l'avènement des Sassanides, dont la politique, foncièrement nationaliste, cherchait à éliminer tous les éléments étrangers. » (P. 66-67.)

A cette démonstration, qui rompt avec bien des idées reçues, le sagace historien des Mystères de Mithra M. Franz Cumont en oppose une autre (*Zoroastre chez les Grecs et la doctrine zervanisie*, même

revue, t. VIII, 1922, p. 1-12) : pour lui, il est probable que le zervanisme mazdéen, qui fait naître Ormuzd et Ahriman du Temps éternel, est un système imaginé sous les Achéménides, lorsque les Mages entrèrent en contact permanent avec les prêtres « chaldéens » de Babylone. Mais, dans l'Iran, ce système n'a pas été accepté par les sectateurs de Zoroastre. Ce fut toujours l'hérésie d'une minorité. Il n'a été largement répandu que parmi les « Maguséens », ou colons perses des pays sémitiques et anatoliques, dont la langue littéraire était l'araméen et qui subirent fortement l'ascendant des spéculations babyloniennes.

Je crois l'opinion de M. Cumont plus conforme à la vérité. Sur deux autres points, l'argumentation de M. Alfaric suscite le doute. D'abord, en ce qui concerne les origines, il nie l'existence d'écrits zoroastriens chez les Perses. Mais comment admettre que les hymnes en langue « barbare » chantés, au temps de Pausanias le périègète, chez les « Lydiens Persiques », par les Mages qui desservaient les temples d'Anahita et qui lisaient ces prières dans un livre, ἐκ βιβλίου (V, 27, 6), ne dataient pas, plus ou moins, de la fondation même de ces sanctuaires, c'est-à-dire, comme cela est attesté pour l'un d'eux (Tacite, *Annales*, III, 62 ; cf. Radet, *Cybébé*, p. 64), de la conquête de Cyrus ? S'explique-t-on la longue tradition grecque relative à Zoroastre et aux Mages (Xanthos de Lydie, Ctésias de Cnide, Platon, Aristote, Héraclide de Pont, Théopompe, Eudème de Rhodes, Hermippe de Smyrne), sans une permanence parallèle, en pays achéménide, d'écritures mazdéennes ?

Puis, sur la question de l'ancienneté de l'*Avesta*, s'il est vrai que « cette compilation ne s'est constituée qu'au cours du IIIe siècle de notre ère, dans les débuts de la dynastie sassanide » (p. 1), cela n'empêche nullement qu'une partie des matériaux dont se compose le recueil n'ait des racines infiniment plus lointaines. Les raisons que faisait valoir Michel Bréal, dans le *Journal des Savants* de 1894 (p. 159), pour maintenir un lien entre le mazdéisme achéménide et le mazdéisme sassanide, ont gardé toute leur valeur[1]. Il n'y a pas eu solution de continuité. On reste dans la vraisemblance historique en revendiquant pour l'époque où Darius proclamait sa foi mazdéenne sur le rocher de Béhistoun la source de bien des croyances et des rites de l'*Avesta*.

Suse. — Les *Mémoires de la Délégation en Perse* forment actuellement une collection de quinze volumes que peu de personnes peuvent avoir dans leur bibliothèque. Aussi un collaborateur de la *Revue du Clergé français*, P. Cruveilhier, s'est-il préoccupé d'en résumer la substance, particulièrement à l'usage du monde ecclésiastique. De là

1. Cf. aussi Renan, *Histoire du peuple d'Israël*, t. III, p. 265. Je n'ai pas lu Raffaele Pettazoni, *La religione di Zarathustra nella Storia religiosa dell'Iran* (1920).

ce petit livre : *Les principaux résultats des nouvelles fouilles de Suse* (Paris, Geuthner, 1921, in-32 de IX-154 pages : 7 fr. 50). L'auteur utilise, pour la géographie et la préhistoire, les recherches de MM. de Morgan et de Mecquenem ; pour l'histoire, la chronologie, les problèmes religieux, les questions de philologie et de linguistique, celles du P. Scheil, et, accessoirement, des PP. Lagrange et Dhorme ; pour la céramographie, celles de M. Edmond Pottier, et pour la métrologie, celles de M. Soutzo. Cet abrégé, fait avec conscience, est d'une lecture facile. Je n'aime pas beaucoup le néologisme « herméneute » dont est affublé le P. Scheil. On souscrira d'ailleurs à ce qui nous est dit (p. 148) du savant Dominicain, qui découvre et défriche là où d'autres passent et se récusent.

Collection Payot. — L'active librairie Payot (106, boulevard Saint-Germain, Paris), à qui nous devons l'*Histoire de la civilisation égyptienne* de Jéquier (cf. *Revue*, 1913, p. 331), publie, dans un format portatif et commode (4 fr. le volume), une vaste encyclopédie où, pour les diverses branches du savoir humain, les spécialistes les plus compétents résument l'état actuel de nos connaissances.

Les volumes suivants sont parvenus au bureau de la *Revue :*

N° 18. Dr G. Contenau, *La civilisation assyro-babylonienne*, 1922 ; 144 pages, avec 30 figures dans le texte. — Excellent exposé, clair, méthodique, bien au courant (c'est ainsi qu'on trouvera signalée et décrite, p. 107-108, la statue de Métellé, découverte en Cilicie au cours de la récente occupation française, entrée au Louvre par les soins du colonel Normand et commentée par M. Edmond Pottier dans le dernier fascicule de *Syria*, 1921, p. 203-206 et pl. XXVI). L'auteur étudie, en cinq chapitres : I. Le pays et les races ; les langues et l'écriture ; les principaux faits historiques. — II. Les explorations archéologiques et le déchiffrement des inscriptions. — III. La religion. — IV. L'art (architecture, sculpture, figurines et objets de métal, céramique, glyptique). — V. Les institutions (gouvernement, armée et marine, impôts, famille, lois, vie privée, sciences et lettres). — Une bibliographie succincte termine l'ouvrage.

N° 9 : Ernest Babelon, *Les monnaies grecques, aperçu historique*, 1921 ; 160 pages, avec 21 illustrations. — Ce substantiel abrégé offre le grand intérêt d'unir sans cesse l'évolution particulière de la numismatique à l'histoire générale, de montrer les contre-coups des événements politiques sur la frappe monétaire, de nous présenter un tableau du monde grec, depuis l'avènement des Mermnades jusqu'à l'invasion gothique, dans le double cadre des vicissitudes économiques et de l'une des formes les plus parfaites de l'art. Cinq chapitres : I. Genèse de la monnaie (dans la question, si controversée, des origines, M. Babelon se prononce en faveur des Grecs contre les Lydiens). — II. Période archaïque, de 700 à 480 (parmi les pièces reproduites :

le statère éphésien de Phanès, le décadrachme attique commémorant la bataille de Marathon et le fameux « Démarateion » syracusain frappé en l'honneur de la victoire d'Himère). — III. La grande époque de l'art monétaire, v^e et ive siècles (monnayage achéménide, diffusion des « chouettes lauriotiques » au temps de la domination maritime d'Athènes, réaction des ateliers locaux après la chute de la thalassocratie attique, splendide essor numismatique de la Grèce italiote et sicilienne). — IV. L'époque hellénistique (un double système : des images idéalisées, divinisées, dont la valeur iconique est médiocre, choisies pour légitimer les ambitions impérialistes, et d'admirables portraits, comme ceux des rois de Macédoine Philippe V et Persée, du père et de la mère de Mithridate, supérieurs à l'effigie même, si justement célèbre, du glorieux adversaire de Sylla et de Pompée). — V. Les monnaies grecques sous l'Empire romain (en principe, à cette époque, le numéraire des villes helléniques se restreint au bronze et l'effigie du droit est celle du prince régnant; mais si les « impériales grecques » ne sont plus des monuments de beauté, elles continuent à nous apporter, sur l'administration romaine et les institutions municipales, sur les mythes religieux et les types plastiques, des renseignements précieux). On voit quel service rend aux études anciennes M. Babelon en nous résumant les innombrables problèmes de chronologie, d'histoire et d'archéologie que soulèvent, durant un millénaire, les émissions de 1.400 villes ou peuples, de 500 rois ou dynastes [1].

N° 15 : Maurice Delafosse, *Les Noirs de l'Afrique*, 1922; 160 pages, avec 4 cartes. — Sur les dix chapitres dont se compose le volume, deux seulement appartiennent au domaine de cette revue : I. Origines et préhistoire (les plus anciens habitants noirs de l'Afrique furent ceux qu'Hérodote appelait les Pygmées et que l'on nomme aujourd'hui les Négrilles. Survinrent ensuite, en deux migrations, « qui abordèrent sans doute le continent africain par le Sud-Est », les Nègres du type *bantou* et les Nègres de Guinée. Ces populations négroïdes « existaient déjà bien avant l'époque de la première dynastie égyptienne ». On connaît actuellement « de nombreuses peuplades nègres dont le développement matériel semble être demeuré au même stade où il se trouvait du temps des Pharaons et dont les vêtements, les armes et les outils sont exactement identiques aux vêtements, aux armes et aux outils que portent les Nègres représentés sur les peintures et les bas-reliefs de l'ancienne Egypte ». L'équipement des Ethiopiens occidentaux dans l'armée de Xerxès correspond à celui de maints guerriers nègres du Golfe de Guinée, de la Boucle du Niger et de l'Afrique équatoriale ou méridionale). — II. Développement des civilisations noires dans l'Antiquité (les verroteries, dites « pierres

1. Un lapsus, p. 55, l. 2 : lire Cimon, au lieu de Conon.

d'aigris », qu'on découvre dans nombre de tombeaux ou de tumuli africains, doivent être, ou de fabrication phénicienne ou d'importation phénicienne. L'influence de Carthage sur les civilisations soudanaises fut plus considérable et plus directe que celle de l'Égypte. Dans l'Est, d'autres infiltrations sémitiques, pouvant remonter à l'exode de Moïse ou à la dispersion des Hyksôs, ont laissé leur trace en bien des idiomes nègres du Sahara). M. Delafosse ne se dissimule pas que cette reconstitution du vieux passé de la Nigritie renferme beaucoup d'hypothèses ; mais la connaissance approfondie qu'il a du monde noir lui suggère des rapprochements curieux.

N° 5 : Louis Leger, *Les anciennes Civilisations slaves*, 1921 : 124 pages, avec 3 cartes hors texte. — C'est surtout de la Slavie moderne que s'occupe l'auteur. Il ne remonte guère au delà des Invasions des IIIe et IVe siècles. Mais ceux qui s'intéressent au folklore trouveront à glaner abondamment chez lui[1].

Éditions Guillaume Budé. — Depuis que nous avons signalé (*Revue*, 1920, p. 310) les heureux débuts de la *Collection des Universités de France*, onze volumes nouveaux ont paru, texte et traduction : I. Série grecque : Eschyle, t. Ier (*Les Suppliantes, les Perses, les Sept contre Thèbes, Prométhée enchaîné*), par Paul Mazon ; Platon, t. II (*Hippias majeur, Charmide, Lachès, Lysis*), par Alfred Croiset ; Sophocle, t. Ier (*Ajax, Antigone, Œdipe roi, Électre*), par Paul Masqueray ; Callimaque, *Hymnes, épigrammes et fragments*, par É. Cahen. — II. Série latine : Perse, *Satires*, par Augustin Cartault ; Cicéron, *Discours*, t. Ier (*Pour P. Quinctius ; pour Sex. Roscius d'Amérie ; pour Q. Roscius le Comédien*), par H. de La Ville de Mirmont, et *l'Orateur*, par Henri Bornecque ; Sénèque, *De la Clémence*, par François Préchac ; Juvénal, *Satires*, par Pierre de Labriolle et François Villeneuve ; Tacite, *Histoires*, t. I et II, par Henri Goelzer. Cette belle entreprise savante se poursuit donc d'un mouvement régulier et elle est de celles où le goût littéraire s'associe le mieux à l'érudition.

Ausone. — Le IIIe fascicule de la grande publication de M. Henri de La Ville de Mirmont (*Le manuscrit de l'île Barbe et les travaux de la critique sur le texte d'Ausone*, dans la collection des *Archives municipales de Bordeaux*), a paru (1 vol. in-4° de 324 pages). Il contient une analyse critique des diverses pièces fournies par d'autres manuscrits et les conclusions. Celles-ci dégagent la part qui revient aux éditeurs successifs dans l'établissement du texte. Les deux philologues allemands Schenkl et Peiper sont fort malmenés, tandis que justice est rendue à Dezeimeris et à W. Brandes. Sur l'ensemble de l'ouvrage, nous renvoyons le lecteur à ce qui a été précédemment dit (*Revue*, 1919, p. 297-298.)

1. Au moment de mettre sous presse, nous recevons : Henri Lechat, *La Sculpture grecque*, 1922. Ce n° 19 de la collection sera prochainement analysé par notre collaborateur F. Dürrbach.

Pythéas. — M. Gaston E. Broche, professeur au Grand Lycée de Marseille, prépare une édition critique des fragments de Pythéas. Il y utilise les derniers travaux de la critique française et étrangère. Cette édition est principalement destinée aux bibliothèques des Universités, Lycées, Collèges et Académies : *de Pythea Massiliensi excerpta ex veteribus scriptoribus ratione disposuit et commentariis illustravit G. E. Broche.* Prix de souscription : 10 francs.

Antiquités de la Péninsule ibérique. — La 2e série des *Promenades archéologiques en Espagne*, de M. Pierre Paris (éditions Ernest Leroux, 1921, in-12 de 281 pages avec 67 planches), après nous avoir fait les honneurs des sites et des ruines d'Antéquéra, d'Alpéra et de Méca, d'Emporion, de Sagonte, de Mérida, de Bolonia, s'achève par une visite aux trésors d'art ancien que possède le duc d'Albe en son palais de Liria à Madrid. Nul guide n'est plus entraînant que l'éminent Directeur de l'École des Hautes études hispaniques, chez qui le savant de cabinet se double d'un explorateur intrépide. Dans un passage de ce livre plein de verve et d'audace, il parle (p. 129) des libertés que le poète Silius Italicus prend avec l'histoire. Sera-t-il permis à l'auteur d'un essai de conciliation entre l'histoire et la poésie signalé avec estime par M. Salomon Reinach aux lecteurs de la *Revue archéologique* (juillet-octobre 1921, p. 199-200; voir aussi Camille Jullian, dans la *Revue de France* du 1er février 1922, p. 470-479), d'ôter à Pythéas, pour la rendre à Protis, la découverte de ces « lieux de rêve où l'attendait l'amour avec la royauté » (p. 76)?

La légende d'Auguste. — M. Deonna s'est proposé « d'en relever les traits saillants et de chercher à les expliquer par des thèmes analogues que l'on rencontre dans toutes les mythologies et dans toutes les croyances populaires » (*La légende d'Octave-Auguste, dieu sauveur et maître du monde*, extrait de la *Revue de l'histoire des Religions*, 1921, 91 pages in-8°.) Ce mémoire est un commentaire, d'une grande richesse, aux chapitres où Suétone relate les prodiges dont fut auréolé le fondateur du régime impérial. D'ingénieux rapprochements évoquent Israël, l'Égypte, l'Assyrie, l'Inde, le Cambodge, la Chine, la Corée, le Japon, les îles de Banks, la Lithuanie, le Pays de Galles, aussi bien que Dodone et le panthéon scandinave ou germanique, Bouddha près d'Iggdrasil et d'Irminsul, Apollon à côté du Christ, Gilgamès avec saint François d'Assise. C'est la méthode dont le modèle est fourni par *Le rameau d'or*, la méthode Frazer, qui multiplie les alliages, tandis que celle de Fustel de Coulanges exige la rigueur d'une analyse homogène.

Pouqueville. — Remercions M. Henri Dehérain d'avoir précisé l'attachante figure de l'auteur du *Voyage en Morée* (1805), du *Voyage de la Grèce* (1820) et de l'*Histoire de la régénération de la Grèce* (1824) : *Une correspondance inédite de François Pouqueville, consul de France*

à Janina et à Patras sous le premier Empire et la Restauration (*Revue de l'histoire des Colonies françaises*, t. XI, 1921, p. 61-100). Les lettres du voyageur-archéologue sont un vivant témoignage de la spirituelle vaillance de nos missionnaires à l'étranger, aussi bien qu'une contribution pleine de sel à la psychologie de la Grèce éternelle.

Jean Lesquier (1879-1921). — Né à Lisieux, Jean Lesquier fut reçu en 1899 à l'École normale supérieure, où Gustave Bloch l'orienta vers les études papyrologiques. Agrégé d'histoire (1903), il se perfectionna dans la papyrologie, en Allemagne, sous la direction de Wilcken ; à Lille, sous celle de Pierre Jouguet. Nommé, en 1917, membre de l'Institut français du Caire, il dirigea les fouilles de Tehneh. A son retour d'Égypte, en 1908, il eut le malheur de louer à Douai une chambre où avait longtemps séjourné un tuberculeux et qui n'avait pas été désinfectée. Sa santé fut gravement atteinte. Néanmoins, avec une énergie extraordinaire et grâce à une discipline de tous les instants, il publia : ses thèses de doctorat (*Les Institutions militaires des Lagides* et les *Papyrus de Magdola*, 1911) ; une adaptation de la grammaire égyptienne d'Erman (1913)[1] ; une série de travaux d'histoire médiévale dans les *Études Lexoviennes*, organe de la Société historique de Lisieux, dont il était le président ; *L'Armée romaine d'Égypte, d'Auguste à Dioclétien* (1918) ; de très importants articles, notamment sur la chronologie ptolémaïque, dans la *Revue égyptologique* (1920). Il fut emporté, le 28 juin 1921, par une crise cardiaque, en pleine lucidité d'intelligence et dans la haute sérénité qui émane d'une naturelle grandeur d'âme. Sur l'exceptionnelle valeur de cet admirable érudit, nous renvoyons aux pages que son dernier ouvrage a inspirées au plus compétent des juges, M. Jérôme Carcopino (*Revue*, 1921, p. 68-74). La mort de Jean Lesquier est une perte irréparable pour la science française.

GEORGES RADET.

Droit constitutionnel athénien. — Fr. D. Smith, *Athenian political commissions* (Chicago, Banta, 1920, dissertation de 89 pages in-8°). Sous ce titre, quelque peu énigmatique dans sa généralité, l'auteur s'est proposé d'étudier la nature et le fonctionnement des différentes commissions extraordinaires qui, dans la dernière partie de la guerre du Péloponnèse, ont modifié à plusieurs reprises la constitution d'Athènes : πρόβουλοι de 413, commission des Trente de 411, καταλογεῖς et συγγραφεῖς qui président à la restauration d'une démocratie modérée, les Trente de 404, les Dix. Après une définition, qui n'est pas sans longueurs inutiles, du sens où l'on doit entendre le mot commission, M. Smith cherche les origines de ces commissions politi-

1. Sur cette dernière publication, voir la *Revue des Études anciennes*, 1914, p. 457.

ques dans les pouvoirs extraordinaires confiés à Dracon, à Solon et à Aristide, et les antécédents plus immédiats dans des collèges de συγγραφεῖς qui sont institués par Athènes au ve siècle pour régler les affaires d'Éleusis et l'administration de son empire colonial; il n'aurait pas dû reproduire, à ce propos, la singulière interprétation de M. Foucart sur le sens de κατὰ συγγραφάς dans un texte de Délos : *I. G.*, I, a83, l. 19. En dépit de ces critiques, sa dissertation est un exposé clair d'un problème difficile de droit constitutionnel; la discussion est menée avec sagacité. La bibliographie est un peu courte; on regrette quelques erreurs typographiques : σιτωφύλακες, deux fois p. 7; *Nichomachus*, également répété, p. 27, alors que la forme correcte est donnée p. 94 et sq.

F. DURRBACH.

A propos du livre de M. René Dussaud sur le sacrifice (*Les Origines cananéennes du sacrifice israélite;* Paris, Leroux, 1921, in-8° de 327 pages.). — J'ai, en lisant ce livre, une double impression contradictoire. D'abord, M. Dussaud accepte la basse époque du code sacerdotal auquel appartient le Lévitique (= P.); il considère comme acquis les résultats de la haute critique biblique[1] et en particulier de Graf et Wellhausen, il tient Moïse à peu près comme un individu mythique, la Genèse comme un magma d'épopées, les Juifs de l'exode comme des nomades, le veau d'or comme une fable de justification, etc.; il considère l'épisode de la mer Rouge comme du folklore, comme oiseux d'en chercher les éléments sur le terrain, et il reprend contre la méthode de M. Éd. Naville la rude expression de Reuss, « platitude rationaliste ». Et d'autre part, le même M. Dussaud indique que la critique biblique a eu le tort de confondre la date des textes avec la date des faits : rédaction moderne ne signifie pas histoire supposée; et de ce que le Lévitique est, sous sa forme actuelle, postexilique, il ne s'ensuit pas que ses rites, ses formulaires ne soient pas antérieurs à l'exil. Et tout le livre de M. Dussaud est là pour le prouver, et il rend les plus grands services à la nouvelle méthode contre laquelle il croit devoir s'insurger. Si bien que, somme toute, ce livre est un gain, un gain important pour ce que je considère comme la vérité. — Non! quoi qu'on ait écrit, ceux qui ne partagent pas l'admiration convenue pour Graf et Wellhausen ne sont pas des destructeurs, mais des reconstructeurs. Ils reconstruisent la véritable histoire que ceux-là ont détruite; ce que ceux-là ont construit, c'est une pseudo-littérature, ce sont des livres supposés, ce n'est pas la réalité des faits. Ils ont détruit Moïse; nous le reconstruisons. Épopée populaire? c'est bien vite dit. Et pourquoi les Juifs du second millénaire av. J.-C. n'auraient-ils pas

1. En dernier lieu, contre cette méthode, Éd. Naville, *La Haute Critique dans le Pentateuque*, 1922, Paris, Attinger, in-8° de 92 p. Voir ci-dessus, p. 78.

eu une littérature historique? L'Asie était-elle donc si peu écrivassière en ce temps-là? Un peuple nomade? Mais qui vous dit qu'il n'avait pas avant tout l'idée de se fixer? Le folklore est à la mode, et il rend d'énormes services. Mais il faut bien distinguer entre le thème du folklore et l'objet et le sujet auxquels il s'applique. Roncevaux et Roland ont cristallisé sur eux quantité de thèmes folkloriques : mais ils ont existé. Et je vous avoue qu'il n'y a pas « recherche oiseuse » en interrogeant le terrain. — Je préfère, dans le livre de M. Dussaud, ne retenir que le fond, les résultats, qui sont essentiels, et retenir surtout la première ligne : « Le point de vue auquel nous nous plaçons a été systématiquement négligé par l'école de critique biblique. Elle manque de terme pondérateur ; en ramenant tout à une question de date des textes, elle donne le pas à l'accessoire sur le principal. » — M. A. Causse a écrit contre M. Naville un article assez vif dans la *Revue d'histoire et de philosophie religieuses* publiée par la Faculté de Théologie protestante de Strasbourg (mai-juin 1921). Ce que nous venons de dire lui répond. J'ajouterai, ce que j'ai déjà dit, qu'il n'y a pas là de ma part une « campagne », encore moins le désir de rétablir un « dogme de la Synagogue et de l'Église ». Ceux qui me connaissent, ne fût-ce que par mes livres, savent que je ne suis l'homme d'aucune orthodoxie, pas même, si je peux dire, de *l'orthodoxie du libéralisme*. Il ne s'agit pour moi que de savoir si Moïse et le monde juif de la *Genèse* et de l'*Exode* sont dans la vérité historique du second millénaire ; et pas autre chose. Or cette vérité (l'état du monde asiatico-égyptien au temps de Moïse), c'est ce dont la haute critique s'est toujours le moins préoccupé ; et, comme le dit M. Dussaud, c'est ce qu'il faut voir maintenant. Quelle que soit l'Église à laquelle j'appartiens, je tiens à rester, quand je travaille, à la porte de cette Église et à ne point chercher à y entrer ni même à y regarder.

Jésus, d'après M. Guignebert. — Voici deux petits livres (Guignebert, 1° *Le Problème de Jésus*, 192 p.; 2° *La Vie cachée de Jésus*, 212 p.; 2 in-12, Paris, Flammarion, *Bibliothèque de culture générale*, 1914 et 1921), gros de science, de faits, de vues justes, de prudence et de raison. Et je voudrais les avoir écrits de la première à la dernière ligne, tant ils me paraissent être à l'honneur de la critique et de l'érudition françaises, placés comme ils sont entre les égarements orgueilleux du radicalisme hypercritique et les billevesées de l'orthodoxie rituelle : « L'abus de l'hypothèse en l'air, de l'explication engendrée par le système et imposée aux documents qui n'en peuvent mais ; de la conciliation tendancieuse des textes récalcitrants, opérée, par tous les moyens, dans le sens de la thèse à démontrer ; du choix, entre plusieurs traditions, de la moins sûre ou de la plus singulière, pour peu qu'elle se puisse ramener à l'opinion préconçue ; de la confiance accordée, dans le même esprit et la même intention, à des propositions

saugrenues ; en un mot le parti pris le plus flagrant et, sous les apparences d'une critique avertie, le plus naïvement inconscient : tels sont les vices rédhibitoires de la méthode des radicaux négateurs. Il y a du vrai dans le reproche qu'on leur a fait de manquer d'éducation technique, de n'avoir pas appris, avant que d'abonder en idées personnelles, à subir, *en quelque sorte passivement et humblement* [c'est moi qui souligne : bravo ! Guignebert] la suggestion des textes, interrogés avec circonspection et désintéressement. Leur sincérité n'est pas douteuse : mais leur prudence et leur sens de l'histoire appellent les plus expresses réserves. » — Donc, Jésus a existé, il a eu une vie cachée que nous ignorons, une vie publique qu'il faut discuter. C'est dans les textes qu'il faut chercher la vérité, et la manière dont mythes et symboles ont pu encadrer l'histoire. — Je ferai seulement, à côté de l'élément mythique, une part plus grande que ne le dit M. Guignebert, aux éléments de folklore.

L'œuvre d'Alfred Loisy (cf. *Revue*, 1921, p. 83). — Jamais je ne me suis senti plus près de la vérité qu'en entendant les fermes paroles d'Alfred Loisy sur ou plutôt contre les mythologues dans sa leçon d'ouverture au Collège de France (1921 ; parue dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses* de janvier 1921 : *de la méthode en histoire des religions*). Voyez p. 36 : « Si réduit que puisse sembler le rôle de Jésus, il restera toujours essentiel et indispensable... Libre à d'autres de concevoir [son] histoire comme un pur mécanisme, ou comme un catalogue de faits archéologiques. Libre aux mythologues d'opposer au témoignage substantiel des premières générations chrétiennes l'hypothèse nébuleuse d'un mythe qui se serait mis tout seul et tout à coup à conquérir les esprits crédules. Leur méthode n'est pas la nôtre. »

Nous recevons de M. A. Loisy la seconde édition refondue de son livre *Le Quatrième Évangile*, avec *Les Épîtres dites de Jean* (1921. Nourry, in-8° de 600 pages).

C. JULLIAN.

---

25 février 1922.

Le Directeur-Gérant : GEORGES RADET.

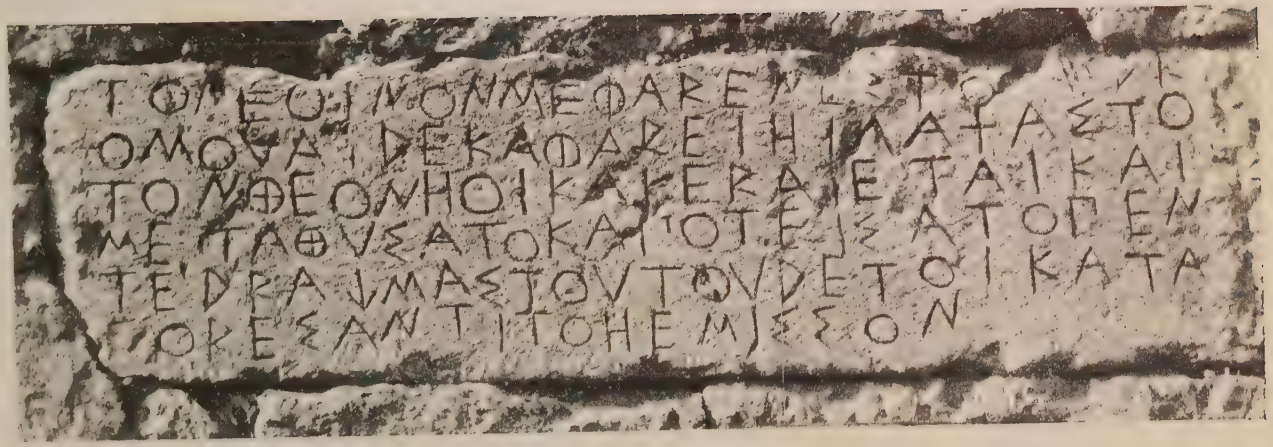

L'INSCRIPTION DU STADE DE DELPHES

QUESTIONS GRÉCO-ORIENTALES

XIII

Gr. τύραννος, philist. *s'rān–*.

M. G. Radet (*La Lydie et le monde grec au temps des Mermnades*, p. 146-147) a très clairement montré que τύραννος a été emprunté par le grec à l'Orient, qu'il est lydien d'origine et qu'il apparaît pour la première fois (dans la littérature hellénique) « dans les écrits d'un contemporain de Gygès, le poète Archiloque » (commencement du VIIe s. avant notre ère), cf. le texte décisif rappelé en note par M. G. Radet (frg^t 7, p. 62 du t. II des *Fragm. Histor. Graec.*) : ... ὀψέ ποτε τοῦδε τοῦ ὀνόματος εἰς τοὺς Ἕλληνας διαδοθέντος κατὰ τοὺς Ἀρχιλόχου χρόνους[1].

Maintenant que, grâce à l'inscription lydo-araméenne de Sardes[2], nous sommes un peu mieux renseignés sur le caractère général et la position linguistique du lydien, il est possible de préciser la forme du mot ainsi passé en grec et de songer à lui trouver des congénères dans d'autres vocabulaires de l'Asie Antérieure.

Tout d'abord, il est admissible que le prototype lydien du mot τύραννος ait eu la forme **zuran-* (c.-à.-d. **'suran-*) et non *turan-*, car on a déjà eu plusieurs fois l'occasion d'observer que, lorsque le grec empruntait à des langues non indo-européennes (sémitiques ou autres) des mots qui présentaient un phonème du type *z* (*'s*), il se servait de τ, comme si dans chaque cas il se fût agi d'un *T* (*t* emphatique) araméen (v.

1. Il faut remarquer que si le mot était très ancien en grec, il aurait régulièrement en ionien et en attique la forme * σίραννος.
2. Cf. *Rev. Ét. anc.*, 1920, p. 259-272 et 1921, p. 1-27.

pour Τύρος, *MSL*, t. XV, p. 13, n. 2 et pour ῥητίνη, *Revue Él. anc.*, 1918, p. 164-168).

Ceci reconnu, il est impossible de ne pas rapprocher lyd. **zuran-* (gr. τύραννος) du nom indigène des « princes » des Philistins, nom qui nous est connu par la Bible, mais affublé d'une désinence hébraïque de pluriel, le terme n'ayant sûrement pas une origine sémitique et **s^e^rān-*, dans *s^e^rān-īm*, pouvant légitimement représenter un ancien **suran* (+ *īm*).

Ce qu'en revanche on ne peut guère trancher, c'est la question de savoir si les Philistins avaient eux aussi emprunté le terme à l'Asie Mineure ou s'il était originaire chez eux, leur idiome étant dans ce cas apparenté au groupe asianique. Si l'on supposait un emprunt, on se rendrait plus facilement compte du fait que *z* était déjà chez eux affaibli en *s* (cet *s* étant rendu par le samech et non par le tsadé hébreu, ce qui serait sûrement le cas si *z* avait encore été *ts* dans la bouche des Philistins). On supposera d'abord qu'il s'agit d'un emprunt.

Par ailleurs, on ne peut évidemment pas non plus séparer tout à fait τύραννος–*s^e^rānīm* du mot qui signifie « prince » dans l'ensemble des langues sémitiques (hébr. *śar*, assyr. *śarru*, etc...) et qui est également attesté en vieil égyptien sous la forme *ś-r-*, v. Erman, *Æg. Gr.*[3], p. 54 : pl. *ś-r-w* « princes ». Cet accord permet d'attribuer au chamito sémitique une base bilitère **ś-r-* identique ou peu s'en faut à la base bilitère **z-r-* du lyd. **zuran-* (gr. τύραννος, phil. *s^e^rānīm*). Il n'y a en effet aucune raison de supposer que *ś-r-* en vieil égyptien est lui-même un emprunt au sém. **śaru* (hébr. *śar*, etc...). D'autre part, *n* dans **z-r-n* (vocalisé **zuran-*) est un simple « élargissement » (cf. phryg. βαλ-ήν, βαλλ-ήν « roi »), tout comme le second *r* de l'assyr. *śarru*, etc.

Quant au côté phonétique de la question, il faut rappeler avant toute discussion deux des séries de correspondances régulières qui ont été relevées entre le sémitique commun et le vieil égyptien. Ce sont :

1. V. égypt. *ś* = sém. comm. *ś*, c.-à.-d. hébr. *ś*, ar. class. *ś*, aram. *s*, assyr. *ś*, etc..., v. Erman, *Ag. Gr.*[2], p. 12 A, exemple :

v. égypt. *ś-p-t* « lèvre », ar. class. *safatu*ⁿ, hébr. (duel), *śᵉφāθayim* « lèvres »[1]. C'est le cas de *ś-r*, hébr. *śar*, assyr. *śarru*, etc.

2. V. égypt. *ś* = sém. comm. θ, c.-à.-d. hébr. *ś*, ar. class. θ, aram. *t*, assyr. *š*, etc..., exemple : v. égypt. *ś-n-w-j* « deux » (forme duelle), sém. comm. * θ*(i)nā-*. ar. class. *iθnāni* « deux », hébr. *śᵉnayim*, aram. (syr.) *tᵉrēn*. Dans ce cas particulier, etc... on sait par étr. *zal* « deux » quelle serait la correspondance étrusque (probablement aussi lydienne). Dans le cas précédent, on aurait sans doute *s* ou *ś* étrusque (de même en lydien).

C'est en combinant les deux séries, c'est-à-dire en admettant entre elles le jeu régulier d'une ancienne alternance qu'on peut rendre compte du *z* lydien de **zuran* au regard du *ś* du v. égypt. *s-r-* et du sémit. **śaru* (hébr. *śar*, etc...).

En ce qui concerne le vieil égyptien pris isolément, on pourrait apparier *ś-r-* au couple τύραννος– *śᵉrānīm* sans décider si, à l'origine, il s'agissait de chamito-sémitique *ś* ou de chamito-sémitique θ (à l'initiale du mot en question). Au contraire l'hébr. *śar*, assyr. *śarru*, ne peut être rapproché de **zur-an-* que si l'on admet dans la base bilitère de tous ces mots une alternance θ : *ś*. Comme, par ailleurs, toutes les vraisemblances interdisent de l'en séparer, il faut, comme pour *burāšu* : ar. *birsiyānu*ⁿ, v. *Revue*, 1918, p. 223, faire cette supposition admise en principe, on le sait, par MM. H. Grimme et H. Möller.

Si, par hasard, le philist. *suran-* (pluriel hébraïsé *śᵉrānīm*) n'était pas un emprunt à l'Asie Mineure, mais un mot originaire, il faudrait en conclure que le philistin était apparenté de bien plus près au groupe asianique qu'au groupe sémitique ou même au vieil égyptien (le mot **z-r* « prince » aurait en effet reçu le même « élargissement », *–n* en lydien et en philistin). C'est au reste ce qu'on peut être porté à croire pour le crétois préhellénique et l'on sait que certains savants regardent les Philistins comme se rattachant non à l'Asie Mineure, mais à la Crète (Gaza passait pour avoir été fondée par Minos). —

1. Au cours de cet article on emploiera θ pour symboliser la spirante dental sourde (θ gr. mod., angl. *th* dur).

Mais, qu'il y ait ou non entre les Anatoliens et les Philistins parenté d'origine, le couple τύραννος- *s^e^rānīm* évoque des temps où régnait une certaine unité de civilisation entre les peuples de la Méditerranée orientale, temps antérieurs, il est vrai, à l'attestation indirecte de * *zurān*, bien que le mot philistin apparaisse dans la littérature hébraïque quelques siècles plus tôt que ne le fait τύραννος dans la littérature grecque [1].

Quant au rapport de τύραννος– *s^e^rānīm* avec v. égyp. *ś-r-*, hébr. *śar*, etc..., il est tout à fait préhistorique et bien plus ancien que l'époque de la communauté du sémitique et du chamitique. Il n'offre pas grand intérêt au point de vue de l'histoire de la civilisation.

A. CUNY.

1. Suivant M. Hammarström (*Glotta*, XI, p. 217, *turan*, nom étrusque d'Aphrodite, signifierait proprement « domina » et pourrait être mis en rapport avec le gr. τύραννος. Mais en Italie on attendrait plutôt * *zuran* (cf. *resina*, *rasis*; *Sarranus* « Tyrien », etc.) — Pour l'origine égéenne des Philistins, v. maintenant P. Vincent, *Revue biblique*, 1er janvier 1922, p. 102 avec les notes, et, p. 125, le *post-scriptum* relatif à Woolley : *La Phénicie et les peuples égéens* (*Syria*, II, p. 187).

ITALIAN FICTILE ANTEFIXES

OF THE Πότνια Θηρῶν.

The article of M. A. Laumonier[1] on the fictile antefix found in Spain is of great interest in showing the wide diffusion and persistence of the type known as the Πότνια Θηρῶν, and the fact that in this case the goddess is accompanied by dogs is an unusual point to which the author has justly called attention. His attempt to classify the types has many points in its favour, but, unfortunately, needs revision, because he has neglected all evidence as to the periods of the edifices which these fictile antefixes adorned, an important element which nullifies his whole chronology. Yet his categories are valuable, for, if chronologically inadmissible, they point the way to a new division according to types.

The origin of the Πότνια Θηρῶν and the spread of the type has been so ably treated by M. Radet in his admirable monograph [2] and by later writers who followed in his steps [3] that one need not again discuss the subject. But one fact has escaped these acute observers; in Northern Italy, and apparently in Campania also, there is no example of a fictile antefix

1. *Une antéfixe en terre cuite provenant d'Italica* (*Revue des Études anciennes*, XXIII, 1921, p. 273-80).

2. G. Radet, *Cybébé*, Paris, 1909.

3. Thomson, *The Asiatic or Winged Artemis* (*J. H. S.*, XXIX, 1909, p. 286-307); A. Frothingham, *Medusa, Apollo and the Great Mother* (*A. J. A.*, XV, 1911, p. 349-77); Ch. Picard, *La* Πότνια ταύρων *de Colophon* (*Mélanges Holleaux*, 1913, p. 175-200); this however seems a misinterpretation of the subject for instead of dominating the bulls, the goddess is driving in a chariot drawn by two bulls. Only the *antyx* of the chariot is given, but she holds the reins and the bulls, owing to the inaptitude of archaic art, turn their heads inward, as is shown on vase paintings (Reinach, *Rep.*, II, p. 58, 211, 255), on a bronze relief from the Acropolis, Athens (*J. H. S.*, XIII, 1892-3, pl. VIII), and on fictile *arulae* (Kekule, *Terrak. v. Sic.*, pl. LIV, 1 et p. 46). Perhaps the best parallel is seen on an amphora with Herakles and Geryon now in the Bibl. Nat. (Perrot, *Hist. de l'Art*, X, p. 14, *fig. 6*).

of this type which can with certainty be dated earlier than the IV century B. C. In Magna Graecia and Sicily the type is unknown in architectonic decoration, and one would therefore conclude that the subject was brought into Campania by the hellenistic current of art and was thence introduced into Latium and Etruria.

One archaeologist has copied from another in stating that the antefix from Capua [1] is of the VI century B. C., but all the evidence is against so early a date, for it is archaistic rather than truly archaic and Patroni most properly classes it among the *antefisse di stile progredita*. The anatomy both of the goddess and her lions is well understood, the limbs are rounded, the folds of the drapery flow in graceful lines, the edge of the *diploïs* thus treated in swallow-tail pleats is almost a hall-mark of the archaistic artist. Comparison with other objects of the same provenance and period show that they may all be dated early in the IV century.

In Latium and Etruria, owing to more methodical excavations, we are able to date material found at any given site with considerable precision. M. Laumonier's observations as to the drapery form a good basis for the division into three categories, but many of the antefixes are too fragmentary to show the dress clearly.

Category I. **Signia**. — The goddess wears a full *chiton* with deep *diploïs* which falls in front in two long ends, carefully treated with swallow-tail folds, and a little *chlamys* over her shoulders. She has two pairs of recurved wings which spring from her waist and shoulders, the feathers plastically rendered. Her long hair hangs over her shoulders. In each hand she holds the forepaw of a lioness who rests one hind foot on her lower wing, braces the other against her leg and rests the free forepaw upon her shoulder. The colouring is still vivid. The flesh is rose, the hair red-brown; the *chiton* is white with a red neckband and broad red stripes; the *chlamys* has violet stripes. The upper part of the wings is yellow with red shadows between each feather, the whole finished off by a blue border. The lionesses have tawny hides with violet-red markings

1. Patroni, *Cat. Mus. Campano* (Capua, 1904), n° 650-4; Koch, *Dachterrakotten aus Campanien*, pl. XVI, 2.

This varied colour scheme shows how far this example is from the limited three colour range of archaic Italic art; the introduction of chalky white instead of cream, of blue, yellow and violet all betray its late date which is confirmed by all the other evidence of the excavations of this site. III century.

Della Seta, *Cat. Mus. Villa Giulia* (Rome, 1918), n° 19089; Delbrueck, *Das Capitolium von Signia* (Rom, 1903) p 9, 13, pl. V, 5; Helbig, *Führer* (3rd. ed.) p. 348, n° 1785u.

There is a variant of this type where the goddess holds stags.

Della Seta, n°s 19095, 16796, 19784, 19100; Delbrueck, p. 12. pl. VI, 4.

Rome, Palatine, from the large temple at the top of the « Steps of Cacus ». Only the torso of the goddess is preserved and the forepaw of one lioness resting on her shoulder. Late IV century.

Not. Scavi, 1907, p. 452, *fig.* 24.

Rome, between Via S. Susanna and Via XX Settembre. Two examples, one with traces of blue paint; m. 0, 12, X 0,07. III-II centuries.

Not. Scavi, 1907, p. 518, 680.

Nemi, fragmentary; the goddess wears a *polos*. The lions each rested one hind paw on her lower wing and a forepaw on her shoulder. III-II centuries.

Archaeologia, L, pl. IX, 1.

Bologna, Seven examples. The goddess wears a red *chiton* with blue trimmed *diploïs;* one lioness only preserves its colour, reddish-yellow with brown markings. All the examples are broken, but enough is left to show that the lionesses were in the usual attitude. III-II centuries.

Not. Scavi, 1913, p. 199-202, *fig.* 2-4.

Luni, Temple of the III–II centuries.

Milani, *Il R. Mus. arch. di Firenze* (Firenze, 1912) I, p. 249.

Category II. The goddess is clad in the high-girt Doric *peplos*, falling in severe folds to her feet. She often wears a *polos* above her unbound hair, and her wings are straight. She holds by one forepaw the lionesses which stand with at least one paw on the ground. The antefixes of this group are frequently alternated with the contrasting figure of a winged man clad in a short tunic and wearing a Phrygian cap. His legs are sometimes bare, sometimes encased in loose leggings. He usually holds a torch in either hand.

Falerii. — Temple of Apollo *(Lo Scasato)*, 2nd half of the III century.

Not. Scavi, 1880, p. 426, *fig. 15*; p. 432, *fig.* 22; Della Seta, nº 3742 ; Helbig II p. 344, nºs 1784σ.

Her male companion holds torches. His tunic is white with a purple belt; his wings are tinged with blueish-green.

Not. Scavi, 1888, p. 426, *fig. 16*; Della Seta, nº 3741.

Falerii, without further definition of locality. Twelve examples. III century.

Bull. Inst., 1829, p. 74.

Aletrium. Temple. As preceding examples. III century.

Della Seta, nº 6635ff.; Bassel, *Centralblatt der Bauverwaltung*, VI (1886), p. 197, *fig, 3, 4*; Fenger, *Le Temple étrusco-latin*, p. 16, *fig. 60.*

Norba. Temple of Juno Lucina. IV-III centuries. In the *Magazzino* of the *Museo Nazionale*, Rome is an antefix of this provenance. The clay is red ; no traces of colour. III century.

Not. Scavi, 1901, p. 540, *fig. 20*; 1903, p. 234f, nº 8.

Praeneste, found in a tomb chamber under the threshold of the Seminary. Two examples. The goddess wears a *peplos* with a broad belt and crossed straps across the breast. The clay is red, no trace of colour. IV-III centuries.

Not. Scavi, 1907, p. 688, *fig. 10.*

There is a corresponding male figure who lays a hand on the head of each lion.

Not. Scavi, 1907, p. 688, *fig. 11.*

Praeneste; from a large edifice in the present *Piazza Regina Margherita*. Only the lower part of the goddess with the long straight folds of the *peplos* and the lioness to left remain; m. O, 19 X O, 17. III century.

Not. Scavi, 1907, p. 297, nº 1, *fig. 19.*

Only the legs of her male companion are preserved and the feet of the lion to left; m. O, 20 X O, 18.

Not. Scavi, 1907, p. 297, nº 5, *fig. 20* (inserted sideways).

Aquila; district of *Roio Piano*; m. O,36, X O,22. End of II century.

Not. Scavi, 1891, p. 99; *Röm. Mitt.* VI (1891), p. 370.

Aquila; district of *Furconium*. A much larger and more beautiful specimen, since disappeared. *Peplos* white, red belt and border.

Not. Scavi, 1891, p. 99.

Lanuvium. Mus. Villa Giulia; two fragments of antefix, showing the goddess and part of the lion to right. III century.

British Museum. Three examples. The goddess has cross straps and broad belt.

Della Seta, nº 26945; *British. Mus. Cat. Terrac.* D. 731, 2, 3, 757.

Luni. Two fragments of one antefix. III century.

Milani, *op. cit.* I, p. 251; Laumonier, *op. cit.*, *fig.* 2.

Category III. The goddess is winged, her hair flows free; she wears a tunic with a rich belt, necklace and bracelets, and holds in each hand the forepaw of a lioness.

Unknown provenance. III century.

Della Seta, nº 25179; Helbig II, p. 283, nº 1670.

Category III may be summarily dismissed as a late adaption of Category I. As the only example now in Rome formerly belonged to the Kircheriano collection and is of unknown provenance, it may originally have come from Capua, as did certain other objects in that collection, and so have been a local creation which obtained a very limited vogue.

Categories I and II provide more complicated material for study. Even in Latium and Etruria the Πότνια Θηρῶν was known in the VII century, for a gold ornament from Vetulonia shows her with recurved wings, wearing a girt *chiton* and holding two lions by the scruff of their necks [1]. On the support of a bucchero vase from Chiusi [2] of the VI century, she unites at her waist the forepaws of the lions who stand on their hind legs and turn their heads outward, precisely as shown in the antefix from Capua, Cat. I. The François and other vases illustrate the treatment of the motive throughout the archaic period.

But something prohibited its use as an architectonic deco-

1. Radet, *op. cit.*, *fig.* 37.
2. Radet, *op. cit.*, *fig* 40.

ration, and that something can only have been religious sentiment. In the archaic period it was not considered seemly in Latium and Etruria to use representations of divinities in such subordinate positions as antefixes [1] : *their* images were more worthily enshrined within the temple : female or Satyrs'heads, Harpies, groups of Satyrs and Maenads, or even *Gorgoneia* were looked upon as suitable themes. But in the IV century new religious ideas were making their way into Italy from the Orient, expressed in new artistic formulae, before which the older religious conventions weakened and yielded. Antefixes now embodied the Πότνια Θηρῶν, the rape of Persephone, Mercury or any deity it pleased the artist to portray.

These fictile antefixes are archaistic works of the late IV and succeeding centuries, but the prototypes must be sought far earlier and seem to derive from two distinct sources, weakened, contaminated and even intermingled in transmission. Professor Frothingham has argued that there are three great sources from which the Πότνια Θηρῶν and kindred types could derive. Egyptian, Hittite and Assyrian [2]. The first may be at once discounted as a distinct source of inspiration, the Hittite influence is more noticeable on the Gorgon of the plate from Cameiros or the Artemis of the Oxford aryballos [3] both of whom hold birds, or the goddess on the silver rhyton from Kelermes [4] for in these cases the garment, open on one side from the waist to leave the leg free, recalls the Hittite garment, short or opening at one side [5] : this motive appears in Sicily, but limited to the Gorgon-Medusa [6]. The finest example produced by this stream is the Cybébé of the Sardes relief who exhibits the Assyrian type subjected to Hittite influences [7].

The prototypes of the Italic antefixes are to be found in

1. E. Douglas Van Buren, *Figurative Terracotta Revetments in Latium and Etruria* (London, 1921), p. 4.
2. *A. J. A.*, XV (1911), p. 366.
3. *Op. cit.*, *fig.* 8, 9.
4. Radet, *op. cit.*, *fig.* 25.
5. Pottier, *L'Art hittite (Syria*, I, p. 264 ff, *fig.* 5, 20, 23, 77, 99).
6. P. Orsi, *Mon. Ant. dei Lincei*, XXV, 1919, Cols. 614-22, pl. XVI.
7. Radet, *op. cit.*, pl. I.

Assyria and Crete, but M. Radet has shown that the winged Artemis derives from Ionia, and was unknown in Mycenean art [1].

From Assyrian art come all the details of Category I, the full, elaborately pleated garment, the double pairs of recurved wings and perhaps the fact that it is almost invariably felines who accompany the goddess. This type, from its plastic quality and symmetrical character was more adapted to works in the round than to pictorial representation, hence it is not so common on vases, but to it belong the stele of Dorylée in Phrygia [2] and an interesting adaptation of the theme, a pair of very beautiful gold ornaments found in a tomb at Caere [3], where the lower part of the figure is merged in the downward sweep of the second pair of wings, and the floating ends of the *diploïs* curve upward and terminate in lions' heads, upturned towards their mistress.

Category II is less clearly marked, for the original type has been obliterated by many cross currents. Here the severe lines of the *peplos* and the *polos* on her head furnish the needful clue. For this is no less than a transmutation of the Cretan type of the « Lady of the Wild Things » with her rigid attitude, stiffly falling garment and high crown. Other creatures than felines are associated with her, serpents, horses and frequently birds, as exemplified by the Spartan ivories [4]. A good specimen of this type is the semi-elliptical antefix from Capua where the goddess, still clad in a *xoanon*-like garment, clutches the neck of an aquatic bird with each hand [5].

The gold ornaments from Cameiros exhibit the *xoanon*-like body and so does the bucchero from Chiusi, but a lead figurine from Sparta manifests a softening of the primitive rigidity and a certain admission of Assyrian influence, although the goddess still wears the *polos*, for her narrow garment has rippled lines to indicate folds, recurved wings spring from

1. Radet, *op. cit*, p. 40
2. Radet, *op. cit*, *fig.* 2; Perrot, *Hist. de l'Art*, VIII, *fig.* 149.
3. Now in the Mus. Villa Giulia : unpublished.
4. Thompson, *J. H. S*, XXIX (1909), *fig.* 1-5.
5. Patroni, *Cat. Mus. Campano*, n° 289, pl. 111b; Koch, *op. cit.*, pl. XII, I.

her shoulders and she holds her lions by the forepaws in true Assyrian fashion [1].

Little by little, the archaic sheathlike garment was modified, the first timid ripple grew into the severe folds of the heavy woolen *peplos*, the prim locks were loosened from their bonds, but the goddess retained her *polos*. The wings, introduced by a cross current of Assyrian influence, proved too admirable a background to be relinquished, but they were straightened out into a strong, square outline more in keeping with the general aspect of the figure.

The bearded male being, so often united to this type, must be a distant derivation from the archaic counterpart of the goddess found in Crete and also in Sparta [2].

These few notes do not profess to study the origin and diffusion of the Πότνια Θηρῶν, which has been already done by far more competent writers, but only to trace the artistic currents which gave rise to or influenced the types adopted for fictile antefixes in Italy during the IV and succeeding centuries.

E. DOUGLAS VAN BUREN.

Rome, december 1921.

1. Thompson, *op. cit.*, *fig. 10*.
2. Frothingham, *op. cit.*, p. 372; Thompson, *op. cit.*, *fig. 8*.

LE GNOMON DE L'IDIOLOGUE

ET SON IMPORTANCE HISTORIQUE [1]

A la mémoire de Jean Lesquier.

Il y a trente ans, M. Théodore Reinach publiait une version française de la *Constitution d'Athènes* d'Aristote. Quelques semaines après la divulgation du papyrus du British Museum, la traduction aussi fidèle qu'élégante qu'il s'était empressé d'éditer faisait plus, pour la diffusion en France de ce texte inestimable, que des volumes de dissertations. Grâce à la rapidité de cette tentative, à la vigueur et à la sincérité d'un effort qui n'avait rien esquivé, à la perfection d'un travail où les nuances les plus délicates étaient respectées et saisies, nos maîtres, nos étudiants, qui, à l'École des Hautes Études, avaient commencé de s'initier, sous la direction de M. Haussoullier, à l'énorme importance du document, se trouvèrent tout de suite en mesure de l'aborder, de le comprendre, de s'en approprier les principales et neuves richesses. Aujourd'hui, c'est un service de même ordre, et aussi considérable, que M. Théodore Reinach vient de nous rendre, en nous révélant, dans sa teneur substantielle, le « gnomon » de l' « idiologue ».

Assurément, l'organisation de l'Égypte romaine, si instructive qu'elle soit à tant d'égards, ne saurait rivaliser en intérêt avec le développement de la démocratie athénienne, et l'idiologue, ce haut fonctionnaire légué par les Lagides à l'Empire, n'arrive pas à la taille d'Aristote. Mais, d'une part, la politique de Rome à l'égard des peuples à qui elle imposa le bienfait de

1. Théodore Reinach, *Un Code fiscal de l'Égypte romaine, le Gnomon de l'Idiologue* (extrait de la *Nouvelle Revue de droit français et étranger*), 1 vol. de 187 pages, in-8°, Paris, 1921.

sa paix souveraine n'offre jamais un enseignement plus fécond que dans les pays où elle s'appliquait à des races multiples et s'accommodait à leurs traditions disparates ; et, d'autre part, s'il est vrai qu'il n'y ait rien, dans l'histoire, qui tienne une place aussi grande que le droit romain dont devait sortir le nom et la réalité de notre civilisation, c'est au croisement de toutes les grandes voies qu'y traça la logique persévérante des jurisconsultes que, par la nature de ses fonctions et la complexité de sa tâche, était placé l'idiologue d'Alexandrie.

Suivant l'analyse que Strabon nous a laissée de sa compétence, le directeur du compte particulier, l'ὁ πρὸς τῷ ἰδίῳ λόγῳ, l'*idiologus* des inscriptions latines, procurateur impérial du rang des *ducenarii* et n'ayant au-dessus de lui, en sa province, que le préfet, est une sorte de procureur général du fisc romain en Égypte. Il est chargé de rechercher les biens sans maîtres, les biens caducs, les biens confiscables et d'en poursuivre la dévolution au profit de César par tous les moyens légitimes dont il dispose. En outre, et par une conséquence naturelle de la divinité de César, maître et dieu de ses sujets égyptiens, l'idiologue, qui la représente au milieu d'eux, a la haute main sur les temples et les cultes indigènes qu'elle a hérités des Ptolémées, comme celle des Lagides les avaient reçus des Pharaons ; et il porte, par surcroît, le titre de grand-prêtre d'Alexandrie et de l'Egypte tout entière : ἀρχιερεὺς Ἀλεξανδρείας καὶ Αἰγύπτου πάσης.

On conçoit, dans ces conditions, que les chevaliers romains investis de ces pouvoirs divers et complexes n'auraient pu les bien exercer s'ils n'avaient pas eu, pour les guider dans la pratique quotidienne, comme un code, dont la rédaction première, contemporaine de la conquête, remontait à Auguste (préambule, p. 11), une équerre, un « gnomon », c'est-à-dire une « règle » qui posait les principes de leur autorité, déterminait la forme et les limites de leurs interventions. A mesure, d'ailleurs, que des espèces nouvelles apparaissaient en Égypte, et que le droit se modifiait à Rome, le « gnomon » était revu et augmenté, et des résumés du nouveau règlement étaient envoyés, dans chaque nome, aux fonctionnaires des

divers ordres : administratif, judiciaire, financier, dont le concours était indispensable à son application. Ceux-ci, pour mieux en retenir les dispositions principales, en exécutaient, pour leur compte, des copies qu'ils gardaient par devers eux et qui, dans les cas douteux, leur servaient de référence et d'aide-mémoire.

Comme M. Th. Reinach me paraît l'avoir démontré contre Schubart (p. 63), c'est une « copie » de ce genre que les conservateurs du Musée de Berlin ont acquise à Batn Harît (autrefois Théadelphie) en 1912, et qui a été déchiffrée au verso d'un papyrus long de 2m05, haut de 0m21, sur le recto duquel figurent les comptes dressés par les sitologues de Bernikis, village voisin de Théadelphie, pour l'année 12 du règne d'Antonin le Pieux (150 ap. J.-C.). Elle n'a donc aucun caractère d'authenticité officielle; et entre le gnomon d'Alexandrie, rédigé en latin, plutôt retouché et tenu à jour que refondu à chaque changement de la jurisprudence, et le document que la publication de M. Schubart a mis entre nos mains, s'interposait l'expédition, écourtée et en grec, qu'avait établie la chancellerie de l'idiologue. D'où les défauts de notre exemplaire, l'obscurité de certains de ses passages, le désordre de sa composition, la tournure elliptique de la plupart de ses articles. Le rédacteur auquel nous les devons ne travaillait pas pour la postérité; il prenait des notes pour son usage personnel, et il s'est, le plus souvent, dispensé de joindre à la règle essentielle, et comme brutale, dont il fallait qu'il se souvînt, « les précisions, les réserves, les atténuations, les exceptions » (p. 63) que ce bref énoncé ne peut plus représenter à notre ignorance, mais qu'il évoquait, jadis, dans les esprits mieux informés. Mais toutes ces difficultés dont M. Th Reinach s'est tiré à son honneur ne rendent que plus sensible le rare mérite d'un travail qui comporte à la fois une édition sûre, une traduction loyale et un commentaire approfondi.

***

D'abord, le texte qui nous est ici présenté réalise un progrès tangible sur celui des éditions allemandes. M. Th. Reinach a pu

confronter avec l'édition princeps de Schubart (Berlin, 1919) celle que Paul M. Meyer a insérée dans ses *Iuristische Papyri* (Berlin, 1920); et non seulement il a retenu les plus satisfaisantes de leurs lectures, mais, en maints passages, il les a notablement améliorées. Sans doute, il ne peut s'agir encore d'un texte définitif; sur quelques points, la leçon véritable reste à découvrir, et ce ne sera pas trop de la collaboration de nombreux érudits, juristes, historiens, philologues pour l'amener au plus haut point de perfection que comportent ses lacunes et ses fautes[1]. Mais il convient de signaler quelques-unes des rectifications heureuses que renferme la première des éditions françaises.

Certaines donnent aux phrases, dont elles ne modifient pas sensiblement la signification, l'équilibre ou la correction qui leur manquait : l. 17, τοὺς ἐκ κληρονομίας; l. 152 : βον τέταρτον; ligne 234 : ἐξάγειν, etc.

D'autres vont plus loin, changent ou élargissent notre interprétation.

Ainsi, à l. 94, M. Th. Reinach a eu tout à fait raison de rejeter la séparation fortuite que Schubart avait respectée et qui coupe, de manière à le rendre inintelligible, le mot κουηεμπτιῶνα, évidente transcription du latin *coemptionem*, sans lequel l'article 33, déjà difficile à « réaliser », poserait à la sagacité des interprètes une énigme indéchiffrable. Le principe qu'il n'est pas permis à un Romain de tester au delà de la *coemptio* prête assurément à la controverse. Mais il ne paraît pas possible de la développer sur une autre base.

L'article 23 du règlement, qui confirme dans sa première phrase l'interdiction de mariage entre un Romain et sa sœur ou sa tante et, dans sa seconde, l'autorisation de mariage entre un Romain et sa nièce — ἀδελφῶν θυγατέρας συγκεχώρηται — se termine par cette proposition irrecevable, quoi qu'en ait dit

1. Voir, ici même, la correction « palmaire » due à Pierre Roussel, de κηπριάρτῳ en κοπριάρτῳ à la ligne 210, et les remarques pénétrantes qu'elles a suggérées à M. Perdrizet (*R. E. A.*, 1921, p. 88 et suiv.). Je me demande si, à la ligne 190, au lieu de l'*emendatio* ψίλως, que Schubart a substituée à la leçon barbare du manuscrit ψειλως et que conserve M. Th. Reinach, on ne doit pas lire simplement φίλως, « à l'amiable » ?

Schubart, sous la forme dont le manuscrit l'a revêtue : Παρδάλας μέντοι ἀδελφῶν συνελθόντων τὰ ὑπάρχοντα ἀνέλαβεν. A suivre le papyrus, ce Pardalas qui est, sans aucun doute, l'idiologue de 122-123 ap. J.-C., n'avait fait qu'obéir à la règle, et l'on ne peut comprendre ni le μέντοι qui lui oppose son initiative, puisqu'il a appliqué la règle en confisquant les biens des frères et sœurs incestueux, ni même la conception de sa jurisprudence, puisque cette jurisprudence est simplement conforme à la règle.

M. Th. Reinach a ingénieusement supposé qu'une haplographie, due au voisinage de l'accusatif θυγατέρας, à la ligne 71, avait fait sauter, à la ligne 72, et avant συνελθόντων, le datif θυγατράσι qui suffit, en effet, à justifier la conduite de Pardalas, et à rendre à l'article en question la cohésion qui lui faisait défaut. Jusqu'à Claude, les mariages entre oncles et nièces ont été prohibés. Claude, désireux d'épouser Agrippine, a fait admettre la légitimité de ces unions dans le seul cas qui l'intéressait et où la nièce était fille de frère. Cette autorisation impériale a-t-elle été rapportée, de son chef, par l'idiologue? Ou bien, en Égypte, et au contact des unions contractées par les indigènes de ce pays, a-t-elle été étendue aux nièces filles de sœurs, et Pardalas est-il revenu à l'observation stricte du sénatus-consulte du règne de Claude? Ou bien, hypothèse plus subtile que pourraient suggérer la concision habituelle de notre document et la teneur probable de son modèle latin, la loi n'a-t-elle jamais ratifié, en Égypte comme à Rome, que les unions entre oncles et nièces consanguines — ἀδελφῶν θυγατέρας, *fratrum filias*, — et Pardalas s'est-il borné, dans un intérêt fiscal, à substituer comme sanction des unions prohibées entre oncles et nièces utérines, ἀδελφῶν [θυγατράσι], *sororum filiabus*, la pénalité de l'inceste naturel (confiscation totale) à la pénalité de l'inceste purement civil auquel elles étaient assimilées (confiscation de la moitié)? Toujours est-il que la fin de l'article 23 n'a pu viser, comme l'a vu M. Th. Reinach, que les mariages entre oncles et nièces, et qu'elle doit être interprétée comme il l'a su rétablir : ...ἀδελφῶν θυγατέρας συγκεχώρηται. Παρδάλας μέντοι ἀδελφῶν [θυγατράσι] συνελθόντων τὰ ὑπάρχοντα ἀνέλαβεν.

*
* *

Comme celle de l'Ἀθηναίων πολιτεία, la traduction du gnomon est d'une rigoureuse probité. M. Th. Reinach n'a pas cru devoir s'emprisonner dans une littéralité qu'il reproche justement à M. Schubart, parce qu'elle n'aboutit le plus souvent qu'à épaissir les obscurités du texte. Il a voulu d'abord être clair, et il y a pleinement réussi : les articles se suivent, dans sa version, sans aucune peine; et un juriste, qui n'est pas belléniste, pourra, sans recourir au texte, acquérir, grâce à elle, une notion très nette des prescriptions qu'il renferme, pénétrer l'esprit du document et jusqu'à la manière du rédacteur, cursive et condensée, mais rigoureuse et frappante. Simple et naturelle, elle se laisse lire comme un code contemporain. Le droit qu'elle énonce entre ainsi en pleine lumière et n'en est que plus aisé à interpréter.

Peut-être, toutefois, M. Th. Reinach s'est-il laissé entraîner trop loin par son désir, non de moderniser son auteur, mais de le rendre plus accessible et plus vivant; et en donnant à des termes qui avaient, dans l'Égypte ancienne, comme une valeur spécifique des équivalents qui prennent aujourd'hui, dans notre langue, une signification différente, il risque d'induire en erreur les non-initiés. Systématiquement, il écrit « bourgeois » pour ἀστοί (*passim*); « classe » pour τάγμα et τάξις (art. 55 et 10); « de la même classe » pour ὁμόφυλος (art. 34, 112). Or, notre « bourgeoisie », nos « classes » actuelles sont des divisions de l'ordre social, tandis que les divisions de l'Égypte romaine étaient à la fois de l'ordre social et de l'ordre national, et, dans la majorité des cas, de ce dernier exclusivement. Plutôt que par le mot « bourgeois » qui ne peut convenir ici que ramené à son étymologie et préalablement hellénisé, j'aurais, ou transcrit le terme grec tel quel, ou traduit le vocable ἀστοί, qui définit la condition des Grecs d'Égypte habitant des agglomérations sans πολιτεία, par la périphrase « les Grecs des bourgs » ou même, pour ne pas préjuger leur véritable situation, par les « Grecs citadins ». Pareillement, il n'y aurait

qu'avantage à remplacer partout « classe » par le terme « catégorie » susceptible d'être plié aux deux sens possibles de τάγμα et de τάξις, le sens large, enveloppant à la fois la condition sociale et l'origine ethnique, comme la catégorie ou τάξις des affranchis alexandrins (art. 10), le sens étroit, restreint à la nationalité, qui fait, par exemple, de la catégorie égyptienne de l'art. 55 —τὸ Αἰγύπτιον τάγμα— un simple synonyme du γένος mentionné aux articles 35, 39, 46, 57, 67.

Mais si ce sont là des apparences d'inexactitudes, elles ne touchent qu'à la forme et laissent intact le fond des choses, sur quoi M. Th. Reinach sait parfaitement à quoi s'en tenir. Il a peut-être, délibérément, forcé certaines expressions. Il n'a ni faussé ni dissimulé la réalité. Au contraire, il a toujours tâché de la rendre avec la plus grande précision, sans jamais chercher à mettre sa responsabilité à couvert sous des amphibologies calculées; et, s'il est vrai qu'il n'y a rien comme la peur maladive des contresens pour en faire commettre, cette franchise non seulement l'en a préservé, mais elle procure à ses lecteurs cette sécurité continuelle qui est le charme d'une traduction. D'ailleurs, une habile disposition typographique, que facilitait la division par articles, au moins jusqu'à l'article 80, de l'original, permet à chaque instant le contrôle des plus exigeants, en mettant en face l'une de l'autre la règle grecque (pages paires) et sa version française (pages impaires). En outre, dans tous les passages où M. Th. Reinach n'est pas arrivé à une certitude, il a pris soin de nous prémunir contre une adhésion trop rapide par des points d'interrogation. Enfin, pour ceux où sa conviction est assise, mais qui, ou bien ont soulevé déjà des discussions, ou bien peuvent laisser chez d'autres subsister un doute, il a eu soin d'inscrire à côté du numéro de l'article, et entre parenthèses, le paragraphe de son commentaire où ils sont amplement examinés et débattus. Les travailleurs ne pouvaient souhaiter un instrument plus commode et plus sûr; et c'est à peine si, sur un texte qui comprend 250 lignes et 115 articles, j'ai été deux fois tenté de me séparer du traducteur, aux articles 34 et 44.

*
* *

De l'article 44, M. Th. Reinach nous propose la transcription suivante : « Un Égyptien qui déclare par écrit son fils comme ancien éphèbe est puni de la confiscation du sixième de ses biens. » Le texte porte : τῶν δύο τέταρτον ἀναλαμβάνεται. Dans son commentaire, M. Th. Reinach explique qu'il s'est rallié ici à l'explication de Schubart : le quart des deux tiers, en d'autres termes, le sixième (p. 73). Fort à propos, il ajoute, et cette réserve excuse la mienne : « Mais pourquoi n'avoir pas écrit simplement τὸ ἕπτον? ». Cette tournure compliquée est, en effet, d'autant plus surprenante, et, à mon avis, d'autant moins acceptable, que, partout ailleurs, le rédacteur de notre gnomon s'est montré plutôt avare de ses paroles. Mais nous avons une raison intrinsèque de chercher à entendre autrement ce passage, une raison tirée du fond des choses et de l'impossibilité où nous sommes d'admettre que la faute la plus faible ait été réprimée par la peine la plus forte. Car nous lisons à l'article 42 : « Toute personne qui s'attribue dans [une affaire] un nom ne correspondant pas à sa [catégorie] est punie de la confiscation du quart de ses biens. Il en est de même de ceux qui ont connu le délit et s'en sont rendus complices ». Le législateur n'a pu vouloir frapper d'une confiscation inférieure au quart une usurpation d'état civil durable, permanente, dont les effets se feront sentir toute la vie, quand il a frappé d'une confiscation du quart une simple usurpation momentanée, peut-être exceptionnelle et restreinte à une signature dans un contrat privé.

Je crois donc qu'il faut interpréter l'article 44 par analogie, non seulement avec cet article 42 qui englobe dans la punition tous les complices, mais avec l'article 43 qui dépouille d'un quart de leurs biens tous les enfants égyptiens d'un père faussement déclaré par eux, lors de son décès, comme citoyen romain, et les unit dans les conséquences d'une fraude dont ils eussent, en cas d'impunité, partagé le bénéfice. L'enfant égyptien indûment inscrit sur les registres de l'éphébie n'a pu

l'être que par le mensonge de son père; mais il est juste, en toute hypothèse, que la mère, qui peut se présenter aussi lors d'une déclaration de naissance (article 47), soit tenue pour solidaire de l'usurpation commise et que ses biens soient confisqués également : τῶν δύο τέταρτον ἀναλαμβάνεται, *amborum* ou *duorum quarta pars bonorum publicatur* : il y a saisie du quart des biens des deux, c'est-à-dire du père égyptien, coupable, et de la mère, complice. L'usurpation de catégorie est une faute individuelle, quand elle n'est pas constante. Habituelle, elle devient une faute familiale; et si la proportion d'après laquelle l'amende est prononcée ne varie pas, son chiffre, comme l'exige le simple bon sens, s'en trouve tout de même augmenté.

L'article 34 porte : τοῖς ἐν στρατείᾳ καὶ ἀπὸ στρατείας οὖσι συνκεχώρηται διατίθεσθά[ι] καὶ κατὰ Ῥωμαικὰς καὶ Ἑλληνικὰς διαθήκας καὶ χρᾶσθαι οἷς βούλωνται ὀνόμασι. M. Th. Reinach écrit en regard : « Les militaires en expédition ou qui en reviennent ont été autorisés à tester sous forme de testament romain ou grec et à employer les expressions qu'ils voulaient »; et, dans son commentaire, il défend avec énergie son interprétation contre Jean Lesquier qui, se référant au même passage, s'était exprimé ainsi dans son *Armée romaine d'Égypte* (p. 222) : « Les soldats purent à leur gré faire un testament de droit grec ou un testament de droit civil et user des noms qu'ils préféraient. »

Jusqu'à plus ample informé, je préfère comprendre comme Jean Lesquier. En grec, le mot στρατεία, comme le mot στρατιά, du reste, et aussi comme le mot latin *militia*, a les deux acceptions de service militaire et d'expédition guerrière. Entre les deux, nous devons choisir, d'après le sens général du contexte et la logique de la situation. Or, 1° dans l'interprétation de M. Th. Reinach, la locution ἐν στρατείᾳ ou ἐν στρατιᾷ aurait dû se suffire à elle-même, un soldat en campagne ou retour de campagne étant, sous l'un et l'autre de ces aspects, un soldat sous les drapeaux; 2° au second siècle, entre 114, année où elle a détaché des *vexillationes* contre les Parthes (Lesquier, *op. cit.*, p. 24) et 171-172, année où la *legio II Traiana fortis* a été probablement appelée à combattre les Marcomans (Lesquier, *ibid.*, p. 26), il y a une armée d'Égypte; il n'y a ni

expéditions d'Égypte, ni campagnes de l'armée d'Égypte. Par son rôle, comme par son recrutement, l'armée d'Égypte apparaît, dans cette période, comme une sorte de garde nationale, et a dû être traitée en conséquence.

L'article 62 spécifie que οἱ ἐν στρατε[ί]α ὄντες ne seront pas inquiétés pour manquement à la déclaration du recensement obligatoire tous les quatorze ans et habilite leurs femmes et leurs enfants à s'y soumettre à leur place. Le mot στρατεία qui y est employé me semble viser, tout au plus, la présence des militaires égyptiens dans des camps qui peuvent être fort éloignés de leurs résidences, mais où ils ne courent pas, à proprement parler, de dangers de guerre; de même, c'est cette position particulière de l'armée d'Égypte qui, à mon avis, rend compte des conditions spéciales et assurément restrictives où l'article 34 lui accorde le privilège du *testamentum militare*. César, temporairement (*Dig.* XXIX, 1, 1), Auguste, une fois pour toutes (*Institutes*, II, 12), l'avaient concédé aux soldats en campagne. Trajan, conséquent avec sa politique belliqueuse, l'avait étendu *non militantibus* et accru par la dispense de toute rédaction : *quod et sine scriptura fieri potest* (*Dig.*, XXIX, 1, 24). Hadrien, renchérissant sur son prédécesseur, en avait fait bénéficier les vétérans (*Institutes*, II, 12) pendant un an, à dater de leur *honesta missio* (Africanus, au *Dig.*, XXIX, 1, 21; cf. *Cod. Iust.*, VI, 21, 5). Après Antonin (*Dig.*, XXIX, 1, 15), les codes n'enregistrent plus que des restrictions de la *factio testamenti militaris;* et Caracalla réserve le testament oral aux militaires en campagne (*Cod. Iust.*, VI, 21, 1), en attendant que Justinien ramène tous les autres au droit commun (*Cod. Iust.*, VI, 21, 17).

Devant ces fluctuations, et l'esprit qu'elles manifestent, pourquoi ne pas suivre à la lettre notre rédaction en constatant qu'il l'inspire et qu'elle l'adapte au régime local de l'armée d'Égypte? Ce n'est plus alors une armée combattante : le bénéfice du *testamentum sine scriptura* lui est naturellement refusé. C'est une armée recrutée sur place (Lesquier, *op. cit.*, p. 203 et suiv.), dont les éléments sont théoriquement empruntés aux couches helléniques de la popu-

lation provinciale; les vétérans qu'elle renvoie dans leurs foyers sont, en fait, des Romains de fraîche date et des Grecs de plus ou moins vieille souche. Ils auront donc la faculté d'opter entre la forme romaine et la forme grecque du droit de tester; et leurs testaments seront valables sous les deux formes, à quelque date, avant ou après leur libération, à laquelle les testateurs les auront établis, de quelques signatures, romaines ou grecques, qu'ils les auront souscrits, sous quelques ὀνόματα, grecs ou romains, qu'ils auront désigné leurs légataires. Ainsi interprété, l'article 34 se bornerait à annuler en faveur des militaires les effets de l'article 8 qui révoque tous les legs faits par un Romain d'Égypte dans la forme du testament grec; et, en vérité, le résultat est mince, mais il est logique; et si, en apparence, il constitue une exception à la législation romaine en soi, il demeure, en réalité, conforme à l'idée qu'on pouvait se faire *a priori* de la législation romaine en Égypte.

On peut apprécier, à la longueur de cette discussion sur deux lignes du gnomon, la somme de recherches et d'érudition que M. Th. Reinach a dépensée dans les 130 pages du commentaire qu'il consacre, pas à pas, aux 115 articles de notre gnomon. Confrontations historiques, comparaisons avec les inscriptions, avec les *papyri* dont sa maîtrise embrasse la vaste littérature, avec les jurisconsultes, les Codes et le Digeste qui lui sont également familiers, rapprochements à longue portée avec les législations modernes, comme dans ces pages (138 et suiv.) où il a su tirer un si heureux parti des capitulaires carolingiens, du Code Michaud, et du décret du 23 Messidor an III pour l'intelligence de l'article 104, M. Th. Reinach n'a rien négligé pour mieux explorer, en ses moindres recoins, l'épais fourré juridique d'un règlement touche-à-tout, et faire, sur toutes les parties de cet ensemble, étouffant à force de richesse, l'ordre et la lumière. On ne peut songer à le suivre en ses développements, rapides et nourris comme le gnomon lui-même. Je dois me borner, d'une part, à souligner, après lui, les principales vérités qu'il en a fait sortir, et qui sont, grâce à sa clairvoyance, dès maintenant acquises à l'histoire.

d'autre part, à signaler les problèmes qui l'ont arrêté, auxquels il a donné une solution toujours soigneusement motivée et dont des recherches ultérieures ne triompheront, même si c'est d'autre manière, qu'en suivant la voie qu'il a frayée et en partant des textes qu'il a réunis et élaborés.

***

Examinons d'abord en quoi le gnomon ajoute à notre connaissance de l'Égypte romaine.

Nous savons déjà qu'en succédant aux Lagides les empereurs avaient entendu se superposer en conquérants à la population conquise, mais que, dans leur province égyptienne, ils distinguaient entre les éléments grecs, introduits dans le pays par la conquête macédonienne, et les éléments indigènes qui, deux foix vaincus, et tenus pour déditices, étaient placés dans une situation inférieure. Le gnomon confirme de témoignages nombreux et formels l'importance de ces distinctions. Il suffit de le parcourir pour reconnaître que Rome a fondé sur une hiérarchie savante et rigide des races sa domination en Égypte. La caisse de l'idiologue se remplit de toutes les amendes qu'y font affluer les confusions de nationalité. Sa tâche essentielle consiste à les pourchasser partout où elles peuvent se produire ou s'amorcer. Il sévit contre les usurpateurs d'état civil et les auteurs de mariages mixtes; il n'est pas jusqu'aux legs qu'il n'interdise d'une nationalité à l'autre et n'évoque à lui lorsqu'il fut passé outre à son veto; et son activité, toujours en éveil, a contribué, plus que toute autre, à maintenir entre les diverses couches de la population les cloisons impénétrables dont elles étaient séparées depuis la fin du IVe siècle avant J.-C.

Aussi bien semblent-elles, dans son gnomon, plus nombreuses qu'on ne le pensait auparavant. Au-dessous de la *Romanitas*, entre les Grecs et les indigènes du λαός, il compte les gens de Paractonium qui atteignent presque à la condition des premiers (art 57); les gens des îles qui tendent à se confondre avec les seconds (art. 48). Entre les indigènes et les

allogènes, il place les gens de Krènè, sortes d'étrangers à l'intérieur (art. 11 et 12). Si l'opposition qu'il marque entre Romains et Grecs (art. 8, 34), entre Romains et Égyptiens (art. 43 et 52), entre Grecs et Égyptiens (art. 44) est nettement tranchée, les différences dont il détermine les Grecs entre eux sont assez floues. Notre document nomme les Ἀλεξανδρεῖς ou Alexandrins (art. 5, 6, 40, 49, 59), les ἀστοί (art. 9, 13, 14, 15, 38, etc.), les éphèbes (art. 44); mais, comme son auteur vivait en contact perpétuel avec eux tous, il n'avait nul besoin et s'est bien gardé de définir les uns par rapport aux autres. C'est à nous à les reconnaître entre les lignes; et c'est là que commence notre embarras.

Dans les éphèbes[1], M. Th. Reinach voit une élite de la population hellénique, ce que nous pourrions appeler sa bourgeoisie (p. 72); au contraire, M. Jouguet fait passer tous les Grecs, sans exception, par le Gymnase (*Vie Municipale*, p. 150 et suiv.); et, à vrai dire, l'antithèse que pose notre gnomon entre l'Égyptien et l'ἐφηβευκώς ne se comprend bien que si appartenir à l'éphébie et acquérir la qualité de Grec, c'est tout un; d'où il suit que l'entrée officielle au gymnase conditionne toutes les formes de la grécité, comme le minimum à la fois indispensable à son acquisition et commun à toutes ses sous-catégories.

Combien étaient-elles au regard de l'idiologue? Il serait téméraire de vouloir en décider ici; et il est à souhaiter que M. Jouguet nous donne, à l'aide des documents municipaux de l'Égypte romaine qu'il a retournés en tous sens, un avis particulièrement qualifié sur la façon dont le gnomon s'insère au milieu d'eux et la mesure suivant laquelle il cadre avec les conclusions qu'ils autorisent.

Mais, dès l'abord, et sans sortir de notre document, quelques remarques s'imposent : 1° L'idiologue qui, ailleurs, et dans d'autres ordres d'idées, parle tantôt des ἀστοί et tantôt des Alexandrins, n'envisage en fait que deux usurpations de la condition hellénique : l'usurpation de la qualité d'Alexandrin

1. Le gnomon n'établit aucune différence entre les éphèbes et les οἱ ἀπὸ γυμνασίου qui ne seraient pas éphèbes. Sur ce point discuté, cf. Jouguet, *Vie Municipale*, p. 83.

qui n'est pas de sa compétence (art. 40); l'usurpation de la qualité d'éphèbe qu'il châtie par la confiscation du quart (art. 44). Or, nulle part, il ne songe, en apparence, à protéger la qualité d'ἀστός. C'est donc qu'elle se confond, soit avec la condition alexandrine, soit avec celle d'éphèbe; mais le premier terme de cette alternative me semble formellement exclu par notre texte. Se bornant, en effet, à réglementer, selon l'esprit du droit romain, la caducité de certains legs faits à des Alexandrins (art. 6), l'idiologue n'a, nulle part[1], traité de leurs mariages et de leurs hérédités propres, alors qu'il a consacré toute une série d'articles aux mariages et aux hérédités des ἀστοί; et cette disproportion n'implique pas, mais écarte l'assimilation des seconds aux premiers, puisqu'elle peut et doit s'expliquer, très simplement, soit par l'existence d'un code alexandrin, valable pour les Ἀλεξανδρεῖς et non pour les ἀστοί, qui, malheureusement, a disparu, mais que l'idiologue tenait en mains et où il lui était loisible de puiser, pour chaque espèce, des décisions appropriées, soit par la soustraction au tribunal de l'idiologue de tous les litiges relatifs à cette qualité d'Alexandrin, dont l'appréciation n'appartenait qu'au préfet.

2° Il y a une contradiction flagrante entre l'article 49 — l'affranchi d'un Alexandrin, — et, par conséquent et *a fortiori*, un Alexandrin — n'a pas le droit d'épouser une Égyptienne — et les articles 45, 46, 48, 50 qui, tout en leur appliquant un régime défavorable, valident les unions contractées entre ἀστοί et Égyptiennes; et cette contradiction ne peut disparaître que si l'ἀστός n'est pas un Alexandrin.

3° Considérons un instant comme démontrée l'identité, dans le gnomon, des ἀστοί aux Alexandrins. Nous n'aurons plus le choix pour les éphèbes que concerne l'article 44 : ou ils se confondent avec eux, ou, en face d'eux, ils forment, à eux seuls, l'autre catégorie des Grecs d'Égypte. Cette dernière hypothèse

1. Il n'y a pas, en effet, à mettre en ligne de compte l'article 49 dont il est question peu après. Il est, selon moi, destiné à terminer une controverse qui, analogue à celle que pouvait soulever la condition romaine ou latine des affranchis romains, s'était élevée sur le point de savoir si les affranchis alexandrins devaient être considérés comme Alexandrins ou comme ἀστοί.

se heurte, sans rémission, au fait qu'il n'est pas question une seule fois ailleurs des éphèbes, et à l'impossibilité d'admettre que cette catégorie indépendante, si elle avait jamais existé comme telle, n'ait pas été grevée, elle aussi, de prohibitions dont la violation eût alimenté la caisse de l'idiologue et dont il n'y a pas trace dans son aide-mémoire. Quant à la première, elle nous ramène, par un chemin détourné, à une répartition en deux catégories des Grecs d'Égypte — les Alexandrins, ou ἀστοί, et les éphèbes — à laquelle nous sommes directement conduits par la distinction contraire, et plausible, des Alexandrins et des ἀστοί et l'assimilation, corrélative et vraisemblable, des ἀστοί et des anciens éphèbes.

A le lire bonnement, les choses ont donc l'air de se passer dans le gnomon comme si la population hellénique d'Égypte ne comportait qu'une division en deux. L'idiologue groupe en tête les Grecs qui, ayant la πολιτεία (art. 47) plus ou moins complète[1] d'Alexandrie, la πόλις (art. 100 et 102) par excellence de la province, sont englobés, qu'ils aient ou non leur domicile à Alexandrie, dans la dénomination commune d'Alexandrins. Il range à un degré plus bas les Grecs qui, n'habitant qu'un ἄστυ sans πολιτεία et mêlés au λαός des métropoles et de la χώρα, n'obtiennent que dans le Gymnase — et par l'éphébie — ἐφηβευκώς — la consécration de leur statut privilégié d'ἀστοί.

Si les sous-entendus du gnomon doivent, en cette matière épineuse, réveiller d'anciennes polémiques ou en susciter de nouvelles, il est d'autres aspects de la vie de l'Égypte romaine qu'il fait revivre devant nous, en pleine clarté :

a) Nous avions déjà l'impression que les empereurs veillèrent constamment à isoler le pays du reste de l'Empire. Notre document la fortifie singulièrement par les prohibitions dont il frappe la sortie de la province (art. 64, 66, 68), les exportations d'esclaves (art. 65, 67, 69) et par la rigueur qu'il

1. Sur la πολιτεία alexandrine et les deux classes de citoyens qu'elle comprenait à l'époque Ptolémaïque, cf. G. Glotz, *Le droit alexandrin*, dans le *Journal des Savants*, 1916, p. 21-22.

déploie contre les contrevenants que la confiscation d'un tiers de leur fortune punit de s'être embarqués sans passeport.

b) Nous connaissions le protectionnisme jaloux qui montait la garde autour de certains monopoles créés par les Ptolémées et conservés par les Romains, notamment, semble-t-il, de la fabrication et de la vente de l'huile. L'article 102, qui, en passant, démontre la pluralité des Gymnases alexandrins (Reinach, p. 176), nous en fournit une preuve imprévue jusque dans les exceptions qu'il tolère : « Si les Gymnasiarques de la πόλις sont à court d'huile pour les onctions [des Gymnases], il leur est permis d'en importer du dehors dans la province, à condition de vendre l'excédent au prix du jour... ; autrement, l'huile est confisquée et ils payent une amende de 20 talents (120.000 drachmes) ».

c) Nous étions au fait de la subordination étroite des provinciaux d'Égypte aux fonctionnaires de l'empereur, mais moins de ses exigences à l'égard de ses agents, dont une honnêteté d'autant plus stricte était requise qu'ils détenaient une plus grande autorité. Nous apprenons de l'idiologue par quelles règles sévères le Prince les préservait des abus de pouvoir et des tentations. L'article 99 leur interdit de mettre la force armée au service des intérêts privés. Les articles 70, 109, 110, 111 les empêchent, sous peine d'amendes considérables payées par eux et leurs prête-noms, d'y participer de près ou de loin : ni les fonctionnaires civils, ni les militaires, ni leurs auxiliaires, affranchis ou esclaves, ne peuvent ni acheter de la terre ni prêter de l'argent dans les lieux où ils exercent leurs fonctions. D'où qu'elle vienne, l'usure est cruellement châtiée. Le créancier qui a dépassé le taux légal de 12 % est puni de la confiscation de la moitié de sa fortune, l'emprunteur de la confiscation du quart (art. 105). Des dispositions de détail rassurent la faiblesse des fellahs qui, pressés par le besoin, pouvaient se laisser exploiter et aliéner à vil prix leurs récoltes sur pied. L'article 104, qui prohibe la vente des γενήματα et ἀτρύγητα, est certainement spécial à l'Égypte, car, ainsi que M. Th. Reinach le fait justement observer, le droit romain qui considérait les fruits encore pendants comme des immeubles (Gaius, *Dig.*,

VI, 1, 44) légitimait expressément la vente des blés en herbe : *frumenta quæ in herbis erant, cum vendidisses* (Labéon, *Dig.*, XVIII, 1, 78). On peut dès lors se demander si le caractère exorbitant des pénalités portées par l'idiologue, notamment contre l'usure, avec une rigueur dont on chercherait en vain l'analogue dans les Codes, n'était pas aussi quelque chose d'exclusivement égyptien (en ce sens, et avec raison, M. Th. Reinach, p. 139). Mais il est d'autres dispositions sur lesquelles le doute n'est guère permis : elles ont une portée générale ; elles corrigent ou complètent, en plus d'un chapitre de l'histoire romaine, les opinions qui étaient le plus couramment répandues et qu'il convient maintenant de réajuster aux enseignements du gnomon.

JÉRÔME CARCOPINO.

Juillet 1921.

(A suivre.)

A PROPOS DE LA TABLE HYPOTHÉCAIRE DE VELEIA [1]

Au cours d'un article où il traite de l'évolution économique de l'Italie aux deux derniers siècles avant l'ère chrétienne [2], M. J. Kromayer a formulé en 1914 sur les tables de Veleia et des Ligures *Baebiani* certaines observations dont le mémoire posthume de F.-G. de Pachtere [3] permet de démontrer l'inexactitude.

Mommsen pensait qu'il est impossible de calculer la superficie des différents domaines énumérés dans les deux tables. Nous savons à combien de sesterces la valeur de chacun d'entre eux était estimée; mais cette valeur ne dépendait pas seulement de l'étendue des parcelles, elle variait aussi selon la nature de l'exploitation, cultures, pâturages ou bois, la qualité du sol, la présence ou l'absence de bâtiments, etc. Dans ces conditions, il est raisonnable de renoncer à traduire en mesures de superficie les indications de prix que donnent les inscriptions [4].

M. Kromayer ne s'est pas laissé arrêter par cet avis décourageant. Il pose en principe, d'après la comparaison de deux textes de Columelle et de Varron déjà signalés par Mommsen lui-même, que le jugère de terre cultivée (environ 25 ares), à la fin de la République et au début de l'Empire, valait en moyenne 2.000 sesterces. Dès lors, il n'a pas de peine à déduire des prix les superficies et à dresser deux tableaux synoptiques dans lesquels les domaines sont rangés par ordre de grandeur décroissante. Le premier tableau énumère les *fundi* de Veleia, d'une part, et ceux des Ligures *Baebiani*, d'autre part, à la fin de la République [5] ; le second les énumère (la valeur des *saltus*

1. Cf. *Revue des Études anciennes*, 1921, p. 283-304.

2. J. Kromayer, *Die wirtschaftliche Entwicklung Italiens im II. und I. Jahrh. v. Chr.*, dans les *Neue Jahrbücher für das klassische Altertum*, XXXIII, 1914, p. 145-169.

3. F.-G. de Pachtere, *La table hypothécaire de Veleia*, Paris, 1920.

4. Th. Mommsen, *Die italische Bodentheilung und die Alimentartafeln* (*Hermes*, 1884), dans ses *Gesammelte Schriften*, V, Berlin, 1908, p. 128.

5. J. Kromayer, *loc. cit.*, p. 147.

ayant été déduite de la valeur totale des propriétés) au temps de Trajan[1]. Pour la première époque, à Veleia, on compte, sur 89 propriétés :

58 de 1 à 5 hectares,
23 de 6 à 10 —
8 de 11 à 26 — (à savoir : 4 de 11, 1 de 12, 2 de 15, 1 de 26).

Chez les Ligures *Baebiani*, sur 92 propriétés :

57 de 1 à 5 hectares,
27 de 6 à 10 —
8 de 11 à 14 — (à savoir : 1 de 12, 2 de 13, 5 de 14).

Pour la deuxième époque, à Veleia, sur 50 propriétés :

6 de 1 à 5 hectares,
20 de 6 à 10 —
24 de 11 à 135 — (à savoir : 19 de 11 à 50, 1 de 51, 1 de 52, 1 de 62, 1 de 120, 1 de 135).

Chez les Ligures *Baebiani*, sur 50 propriétés :

17 de 1 à 5 hectares,
18 de 6 à 10 —
15 de 11 à 63 — (à savoir : 12 de 11 à 20, 1 de 25, 1 de 56, 1 de 63).

D'une époque à l'autre, dans les deux régions, tandis que le nombre des domaines de moyenne grandeur a peu changé, le rapport entre les grands domaines et les petits s'est presque renversé. Du dernier siècle de la République au temps de Trajan, à Veleia comme chez les Ligures *Baebiani*, la propriété s'est concentrée.

On doit faire à M. Kromayer une double objection : ses calculs sont arbitraires, et ils sont inutiles.

Ils reposent sur les témoignages combinés de Columelle et de Varron. D'après Columelle, un jugère de terre susceptible d'être planté en vignes valait 1.000 sesterces ; une fois planté de vignes, 3.000[2]. D'après Varron, les 200 jugères de son domaine de Reate lui rapportaient 30.000 sesterces, soit

1. *Ibid.*, p. 164-165.
2. Columelle, III, 3, 8.

150 sesterces chacun[1]; au taux usuel de 6 o/o, cela permet d'estimer à 2.500 sesterces la valeur du jugère en capital. Du rapprochement de ces différents chiffres M. Kromayer conclut qu'on peut fixer en moyenne à 2.000 sesterces le prix courant d'un jugère de terre cultivée[2].

Même en admettant que son évaluation soit exacte, on serait toujours en droit d'en contester l'application particulière aux terres de Veleia et des Ligures *Baebiani*. Cette application ne serait admissible que si les deux régions considérées se trouvaient dans une situation géographique et économique répondant à celle de la moyenne des terres italiennes. M. Kromayer n'hésite pas à le prétendre : « Il ne s'agit pas, dit-il, de contrées montagneuses et écartées où se perpétuent les rapports anciens ; ce sont des pays fertiles de collines, en partie même de plaines, à proximité des grandes routes du commerce (via Appia, vallée du Pô et via Aemilia)[3]. » Mais sur ce point le mémoire de F.-G. de Pachtere lui oppose, en ce qui concerne Veleia, un démenti formel. De Pachtere est allé sur les lieux ; il s'est rendu compte *de visu* de ce qu'était « le milieu géographique » ; il a constaté que Veleia et ses environs, bien loin d'être au centre d'une région fertile de plaines et de collines, étaient placés entre 800 et 1.000 mètres d'altitude, dans la zone subapennine et apennine, à 6 lieues à vol d'oiseau de la via Aemilia et 12 lieues du Pô ; « tout concourt à l'infélicité de la terre, le climat, l'altitude, le sol même », très pauvre et favorable seulement à de maigres cultures ou à l'élevage des moutons[4]. Il s'en faut qu'une telle contrée puisse être considérée comme représentant l'état moyen de l'Italie péninsulaire ; elle doit être rangée au contraire parmi les districts les moins favorisés. Il en est de même pour les pays des Ligures *Baebiani*, au cœur des montagnes du Samnium, à 25 kilomètres de Bénévent et de la via Appia. Très certainement dans ces deux régions la valeur des terres était bien au-dessous de la moyenne.

1. Varron, *De re rust.*, III, 2, 15.
2. J. Kromayer, *loc. cit.*, p. 146.
3. *Ibid.*, p. 147-148.
4. F.-G. de Pachtere, *op. cit.*, p. 13 sq.

Est-il prouvé, d'ailleurs, que cette moyenne, au temps de Varron et de Columelle, ait atteint 2.000 sesterces? Mommsen interprétait tout autrement les mêmes textes[1] : pour Columelle, le chiffre de 1.000 sesterces représente la valeur moyenne du jugère, les chiffres supérieurs ne s'appliquent qu'à des terres exceptionnellement productives; quant au domaine de Varron, il se composait de bonnes terres, bien situées, dépassant elles aussi la moyenne. Au temps de César, un légionnaire libéré du service recevait généralement un lot de dix jugères[2]; Auguste donna à la place aux soldats congédiés 12.000 sesterces par tête[3]; par conséquent, à cette époque, on estimait que 1.200 sesterces équivalaient à peu près à un jugère. Tous les calculs de M. Kromayer sont à refaire. Ou plutôt, il faut se garder de les refaire. En partant d'une valeur de 1.000 sesterces le jugère au lieu de 2.000, on donnerait encore des biens fonds de Veleia et des Ligures *Baebiani* une image très inexacte, puisque nous sommes sûrs que les terres qui les constituaient valaient beaucoup moins que la moyenne, sans que nous soyons en mesure de fixer par des chiffres leur rapport exact avec celle-ci. F.-G. de Pachtere n'a pas voulu entrer dans la voie où s'est engagé témérairement M. Kromayer. Tout au plus présente-t-il, avec beaucoup de prudence et sous toutes réserves, une simple suggestion approximative, en supposant que les *fundi* de l'Apennin de Plaisance avaient probablement cinq fois moins de prix que les terres situées dans la plaine du Pô[4]. Si nous fixons par hypothèse à 2.500 sesterces la valeur du jugère en plaine, dans des conditions avantageuses, nous ramènerons à 500 sesterces seulement, cinq fois moins, et non pas à 2.000, la valeur du jugère des *pagi* véleiates, en pleine zone subapennine et apennine. Tous les chiffres de superficie donnés par M. Kromayer devront être multiplés par 4 : les plus petites propriétés de Veleia et des Ligures *Baebiani* auraient eu, à la fin de la République, 4 hectares et non 1, les plus grandes 104

1. Th. Mommsen, *loc. cit.*
2. Cicéron, *Ad Att.*, II, 16, 1; *De lege agr.*, II, 28, 29.
3. Dion Cassius, IV, 23.
4. F.-G. de Pachtere, *op. cit.*, p. 23.

et 56, et non 26 et 14, etc. Mais nous ne voulons pas insister, et nous préférons rejeter absolument, comme chimérique, tout essai de mesure des surfaces.

Aussi bien n'est-il pas besoin d'y recourir pour tirer des deux tables hypothécaires les enseignements essentiels qui nous éclairent sur l'évolution de la propriété foncière en Italie et les progrès des *latifundia*. Le seul examen des valeurs en sesterces attribuées aux domaines de Veleia autorise F.-G. de Pachtere à affirmer de son côté, après Mommsen, qu'au temps de Trajan, « la plus grande partie des fonds s'est concentrée entre les mains de quelques possesseurs. » Bien plus, il s'appuie sur l'étude comparative des deux listes des noms de fonds et des noms de personnes — négligée par M. Kromayer — pour déclarer qu' « en l'espace d'un siècle la petite propriété n'a pas seulement perdu ses positions territoriales, elle a dû faire appel à d'autres éléments », à des nouveaux venus, ingénus ou affranchis, qui, « moins solidement fixés que les héritiers des familles locales, succomberont plus facilement sous les coups de leurs puissants voisins [1] ». M. Kromayer n'a pas aperçu toutes les raisons qui mettaient les petits propriétaires en si mauvaise posture au IIe siècle de notre ère.

Il ne nous semble donc pas, en conclusion, que le travail de M. Kromayer ait enrichi notre connaissance des tables de Veleia et des Ligures *Baebiani*. Si F.-G. de Pachtere avait pu lire cet article, imprimé en Allemagne pendant la guerre, deux ans avant sa mort glorieuse sur le front d'Orient, il n'aurait pas hésité, croyons-nous, à en contester le point de départ aventureux et les affirmations inexactes. C'est en ses lieu et place, et pour rendre hommage à sa mémoire, que nous avons cru devoir signaler et discuter la thèse soutenue en 1914 au delà du Rhin.

MAURICE BESNIER.

1. *Ibid.*, p. 68-69.

NOTES GALLO-ROMAINES

XCIV

REMARQUES CRITIQUES SUR LES SOURCES DE LA VIE DE SAINT MARTIN

II. — DE LA VRAISEMBLANCE DES RÉCITS DE SULPICE SÉVÈRE.

Il s'agit maintenant de savoir jusqu'où est allée la crédulité de Sulpice Sévère, et si, parmi les actes qu'il attribue à saint Martin, il en est qui font contraste avec les événements et les habitudes de ce temps. Le rôle qu'il attribue à son héros est-il invraisemblable ou paradoxal?

Énumérons ici les particularités de ce rôle.

1° Martin, quoique prêtre dans le diocèse de Poitiers, fut nommé évêque de Tours (372[1]) par acclamation populaire[2], malgré l'opposition de quelques évêques présents[3]. Des faits

1. J'accepte les calculs de Tillemont (t. X, p. 774-5, 778-781), en comptant la huitième année de Valentinien, date de l'avènement de Martin (Grég. de Tours, *H. Fr.*, X, 31), du 1er janvier 372, et en plaçant la mort du saint en 397 et en lui donnant de vingt-cinq à vingt-six ans d'épiscopat (Grég., *H.*, I, 48; X, 31, 3 [26 pour 25]; *Virt. Mart.*, I, 3). Je ne partage pas l'avis de M. Babut (p. 171), que Sulpice place en 364 l'élection de Martin et la fait à peu près contemporaine de l'avènement de Valentinien : le texte des *Dial.*, II, 5, 5, ne me paraît rien dire de ce genre. — S'il faut accepter la tradition, que suit Grégoire (cf. aussi *Virt. Mart.*, I, 3), la date de son ordination serait le 4 juillet. *Contra*, Babut (p. 304 et 172, n. 2), qui refuse toute valeur à cette date pour l'ordination. — De Prato, pensant que l'ordination n'avait pu être faite qu'un samedi ou un dimanche, est obligé de la reculer en 375, où le 4 juillet fut un samedi (t. I, p. 197-198, 206-207). On a aussi, pour un motif similaire, placé l'ordination au dimanche 4 juillet 370 (Krusch, édit., p. 589). Mais le plus ancien texte relatif au *dies legitimus* de l'ordination paraît être la lettre du pape Zosime de 417 (*Ep.*, 4, Migne, t. XX, c. 663).

2. Comme le fait remarquer de Prato (t. I, p. 334), les expressions dont se sert Sulpice (*V. Mart.*, 9, 3) : *episcopatus dignissimum, felicem fore ecclesiam*, sont une allusion à ces acclamations répétées, si fort à la mode à la fin de l'Empire romain, et qui du monde politique (*Revue*, 1910, p. 382) passèrent dans l'Église (cf. Augustin, *Ep.*, 213, p. 372 sq. de l'édit. Goldbacher).

3. *Nonnulli ex episcopis, qui ad constituendum antistitem fuerant evocati, impie repugnabant* (*Vita*, 9, 3).

de ce genre étaient fréquents dans l'histoire religieuse des IVe et Ve siècles [1].

2° Comme prêtre et comme évêque, il ne cessa de faire des miracles ; il put même ressusciter des morts [2]. Faire des miracles était alors l'ambition, secrète ou avouée, de tous les hommes d'Église, et, entre les miracles, aucun n'était comparable à la résurrection d'un mort [3]. Ressusciter un mort, c'était pour eux la meilleure manière de ressembler au Christ.

3° Sulpice Sévère rapporte que Martin procéda à une enquête sur le culte que ses ouailles rendaient aux saints et aux martyrs du diocèse, et qu'il s'efforçait de n'admettre au culte que des saints authentiques [4]. C'était la préoccupation des évêques intelligents de ce temps, et notamment de saint Ambroise [5].

4° Il continua à s'occuper d'exorcismes, comme tous les prêtres de ce temps [6].

1. En dépit des règles canoniques, l'intervention populaire décidait souvent du choix des évêques (cf. Fustel de Coulanges, *La Monarchie franque*, p. 523 sq.). Et la phrase de l'*Epistola ad Gallos* (§ 13, Sirice [Damase? Babut, *La plus ancienne décrétale*, p. 82]; Migne, t. XIII, c. 1191) : *Plebs tunc habet testimonium, quoties ad digni alicujus meritum, reprehendens auram favoris, impertit.*

2. Je ne suis point d'accord avec M. Babut lorsqu'il distingue la thaumaturgie de Martin et celle d'Antoine. Antoine, dit-il (p. 264) répétait « que ni lui ni personne ne possédait la faculté de guérir... » et que « son rôle se bornait à provoquer par la prière l'action seule efficace du Christ... Sulpice n'a jamais prêté à Martin de déclaration de ce genre. Pour lui, c'était Martin lui-même qui... opérait des miracles, qui émettait des *vertus*. » Et M. Babut (p. 266) compare cette *vertu* à « cette électricité magique... que les historiens des religions primitives désignent... du mot... de *mana* ». — Je ne suis point frappé de la distinction. Si Martin ne déclare pas, chez Sulpice, que le miracle est l'œuvre de ses prières, c'est uniquement parce que Sulpice ne le fait point parler. Mais il nous le montre toujours priant avant ses miracles : *cum aliquamdiu orationi incubuisset sensissetque per spiritum* DOMINI ADESSE VIRTUTEM (*Vita*, 7, 3); *superstratus corpori aliquantisper oravit* (8, 3); *confisus in Domino* (13, 4); *precabatur ad Dominum...* VIRTUS DIVINA (14, 4); *in orationem suo illo more prosternitur* (*Dial.*, III, 2, 5); *non esse se dignum, per quem* DOMINUS SIGNUM VIRTUTIS *ostenderet... solo prostratus oravit* (*Vita*, 16, 5 et 7).

3. Voyez pour Ambroise, Paulin, *V. Ambr.*, § 28 (Migne, t. XIV, c. 36).

4. *Vita*, 11 : *Martinus non temere adhibens incertis fidem.*

5. *Vita*, § 29 (Migne, c. 37); Ambr., *Lettres*, II, 22, § 2 (Migne, t. XVI, c. 1019 sq.). — Remarquez, à propos de la découverte des corps de Gervais et Protais, qu'Ambroise déclare avoir trouvé *miræ magnitudinis viros duos*. C'est l'éternelle illusion des découvreurs d'ossements : *Grandiaque effossis mirabitur ossa sepulcris* (Virgile, *Géorg.*, I, 497).

6. Martin, dans le pays de Chartres, guérit une jeune fille muette en lui versant dans la bouche *pusillum olei*, bénit après la formule d'exorcisme (*cum præfatione exorcismi*), et en lui tenant la langue avec les doigts (*Dial.*, III, 2, 6). A Trèves (*Vita*, 16), il guérit une autre jeune fille, paralysée, en procédant de la même manière (*in os puellæ vim sancti liquoris*, etc.). « Il y a là », dit M. Babut (p. 269), « un doublet caractérisé » : ce sont « deux versions d'un même fait », et cela permet de juger à sa

5° Il assista à des synodes et à des réunions d'évêques [1].

6° Il fit œuvre de prédicateur et d'évangéliste [2]. Cela faisait partie de son office épiscopal.

7° Il détruisit des temples et des idoles [3]. L'épiscopat de Martin correspond précisément à ce règne de Gratien (375-383), où le paganisme fut sérieusement attaqué [4].

8° L'action de Martin s'est étendue au delà de la Touraine [5]. Il n'était point rare, en effet, de voir les évêques voyager et agir hors de leur diocèse [6].

9° Comme tous les évêques, il a fait de fréquents voyages à la cour des empereurs [7].

faible valeur « le témoignage de Sulpice ». — Je ne suis point de l'avis de M. Babut. Martin ayant exercé pendant plus de vingt-cinq ans, il a dû se présenter à lui plusieurs cas de ce genre, absolument semblables. Quant au procédé par l'huile d'exorcisme, il était conforme au rituel (cf. Migne, t. XIII, c. 1188 [Babut, *Décrétale*, p. 80], *De oleo exorcizato*, etc.).

1. Du moins jusqu'au jour où les Ithaciens l'emportèrent en 386 (cf. *Dial.*, III, 13, 6). Et, même absent du concile de Nîmes, il s'enquit avec soin de ce qu'on y fit (*Dial.*, II, 13, 8).

2. *Vita*, 15, 4 (chez les Éduens) : *Prædicatione sancta gentiles animos mitigabat.*

3. 1° Le *vicus* au pin : *V. Mart.*, 13 (ici, p. 46, n. 2); 2° autre *vicus*, 14, 1-2; 3° à *Leprosum* (Levroux chez les Bituriges, lieu de source, de sanctuaire et de théâtre), 14, 3-7 : *templum opulentissimum;* 4° deux faits *in pago Æduorum*, *V. M.*, 15; 5° à Amboise, *in vico Ambatiensi, id est castello veteri... idolium noveratis grande opere constructum, politissimis saxis moles turrita surrexerat, quæ in conum sublime procedens*, etc. [*thronum* me paraît impossible; *torum* à la rigueur; ce doit être quelque pile funéraire à pignon]; *Dial.*, III, 8, 4-7; 6° *columnam immensæ molis, cui idolum superstabat* [il s'agit d'une colonne servant de base à une statue, dans le genre des colonnes à l'anguipède ou autres]; *Dial.*, III, 9, 1-2. Tous les détails donnés par Sulpice sont confirmés par l'archéologie. — M. Babut dit (p. 216, 229, 218) : « Les temples antiques et célèbres de la Touraine auxquels Martin s'est attaqué étaient sans doute d'humbles édifices... Il semble bien que Sulpice ait fortement exagéré l'importance de ces temples locaux. » Mais il y avait des temples de ce genre, riches, anciens et réputés, dans toutes les campagnes de la Gaule : et le propre de la civilisation gallo-romaine est la pratique de grands sanctuaires ruraux. Voyez par exemple le temple de Minerve à Yzeures, dans le diocèse de Tours (Espérandieu, n°s 2996 sq.), le trésor du temple de Minerve à Notre-Dame-d'Allençon (*C. I. L.*, XIII, 3100), celui du temple de Mercure à Berthouville (XIII, 3183), etc.

4. *Code Théod.*, XVI, 10, 7 sq. (lois de 381 sq.), et le commentaire de Godefroy, p. 298 sq.; Zosime (IV, 33, 8) dit pour cette époque : Τὰ τῶν θεῶν εἴδη [ἕδη?] κατὰ πᾶσαν ἐπολιόρκει πόλιν καὶ χώραν. M. Babut le remarque (p. 214) : « La plus grande partie de l'épiscopat de Martin... tombe dans la période même où la *guerre aux pierres*... fut poursuivie avec le plus de résolution. » — De ce qu'un prêtre d'Amboise ait admis la possibilité d'un recours à la troupe et à des hommes de réquisition (*militari manu et vi publicæ multitudinis, Dial.*, III, 8, 6), cela n'a rien que de très naturel et est une note nouvelle de couleur locale.

5. *Vita*, 15, 1; 16, 2; 18, 1 et 3; etc. Nous examinerons plus tard les questions relatives à cette extension.

6. Il a dû y avoir, en ce temps-là, beaucoup d'abus de ce genre; cf. Sirice [Damase?], *Ad Gallos*, Migne, t. XIII, c. 1193-4).

7. Au moins un voyage sous Valentinien (*Dial.*, II, 5, 5 sq.) et deux voyages sous Maxime (*Chron.*, II, 50, 4 sq.; *Vita*, 20; *Dial.*, II, 6). Nous reviendrons sur ces voyages.

10° Il a fondé des monastères[1]. Depuis l'œuvre de saint Antoine en Orient, il était tout naturel que l'Occident connût à son tour la vie monastique[2].

11° De l'entourage de Martin sont sortis des prêtres et des évêques[3]. Rien encore que de très ordinaire de voir un évêque former d'autres évêques[4].

12° Il est entré, comme tant d'autres, en conflit avec des fonctionnaires impériaux[5].

1. Ligugé dans le diocèse de Poitiers avant son élection à l'épiscopat (*Vita*, 7, 1); cf. *Revue*, 1910, p. 276; Marmoutiers dans le diocèse de Tours après son élection (*Vita*, 10, 3-9). Il semble bien, d'après le récit de Sulpice, que Marmoutiers suit d'assez près cette élection (*V.*, 10, 3-4); M. Babut l'accepte du reste (p. 238, n. 7) après avoir hésité (p. 119). — Nous reviendrons sur ces fondations.

2. Eusèbe de Verceil (mort en 370?) : *Hæc enim primus in Occidentis partibus diversa inter se Eusebius... conjunxit, ut et in civitate positus instituta monachorum teneret, et Ecclesiam regeret jejunii sobrietate* (Ambroise, *Ep.*, I, 63, § 66; Migne, t. XVI, c. 1207). Ambroise : *Et erat monasterium Mediolani plenum bonis fratribus extra urbis mœnia sub Ambrosio nutritore* (Augustin, *Conf.*, VIII, 6, § 15; Migne, t. XXXII, c. 755).

3. *Vita*, 10, 9 : *Ex eis* [moines de Marmoutiers] *postea episcopos vidimus. Quæ enim esset civitas aut ecclesia, quæ non sibi de Martini monasterio cuperet sacerdotem?* — « Pourquoi », se demande M. Babut (p. 248), « Sulpice ne cite-t-il pas ici de noms? » Je répondrai que sa *Vie* n'était pas une biographie avec statistiques à l'appui, mais un écrit populaire facile à lire *legentibus consulendum fuit, ne quod his pareret copia congesta fastidium* (1, 8). M. Babut a une autre explication : Sulpice n'a point nommé les disciples de Martin, parce que Martin n'était plus populaire au moment de sa mort, mais en quoi cela prouverait-il (p. 248) que Sulpice fût « insincère »? Cela prouverait seulement qu'il ne voulait point faire tort à des vivants.

4. Pour saint Ambroise, cf. Till., *Mém.*, t. X, p. 277 sq., etc.

5. La principale affaire de ce genre que cite Sulpice est celle du comte Avitianus : entré dans Tours avec une série de prisonniers, *ordinibus catenatis*, il se dispose à les condamner ou à les supplicier; à la requête du saint, il ordonne à ses *officiales* de relâcher ses prisonniers, et quitte ensuite la ville. Il semble en outre qu'il soit venu à Tours pour quelque mesure violente. Sulpice cite, comme garant de cette histoire, un certain Dagridus, *ex tribunis*, qui la tenait d'Avitianus même. Cet Avitianus, dit Sulpice, parcourait toutes les villes et tous les lieux en versant du sang. L'épouse de cet Avitianus fut en relations avec Martin (Sulpice, *Dial.*, III, § 3; § 4; § 5, 1; § 8). Il me paraît résulter de ces récits, du titre de comte que portait Avitianus, qu'il fut quelque commissaire extraordinaire chargé d'une délégation ou d'une enquête discrétionnaire dans les Gaules; cf. Ammien, XV, 3, 1 sq. (*militarium catervæ... inter catenas*; XIX, 12, 1 sq.; *C. J.*, VII, 62, 19 = *C. Th.*, XI, 30, 16). Les récits d'Ammien Marcellin montrent la terreur qu'inspiraient ces juges extraordinaires et nous expliquent à merveille les expressions dont se sert Sulpice à l'endroit d'Avitianus, *bestia, quæ humano sanguine et infelicium mortibus alebatur*, etc. (*Dial.*, III, 8, 1). Ce personnage nous est présenté par Sulpice comme fort fameux. Il paraît donc probable que c'est l'Avitianus qui fut vicaire d'Afrique en 363 et dont parle Ammien peu après cette date (XXVII, 7, 1). — De Dagridus, je ne vois pas qu'on puisse dire autre chose, sinon qu'il était *ex tribunis*, et en relations avec Avitianus (*Dial.*, III, 5, 1). — M. Babut croit pouvoir préciser, et dans un sens différent du nôtre : il fait d'Avitianus le « comte de la province », de Dagridus « son officier d'ordonnance », tous deux devant habiter Rouen, la métropole de la Seconde Lyonnaise (p. 200-201). Mais je doute fort que le gouverneur de cette province ait pu s'appeler « comte »; je ne saurais affirmer que cette province eût alors Rouen pour métropole; et je ne sais si un *ex tribunis* pouvait être officier d'ordonnance d'un comte.

13° Il a exercé une influence personnelle considérable[1]. Cela peut s'expliquer tout naturellement par son caractère, et aussi, si l'on veut, par ses miracles.

Voilà donc un évêque qui ressemble, je ne dis pas par l'étendue, mais par la nature de son action, un évêque qui ressemble à tous les évêques de son temps. Dégageons sa vie de la gangue miraculeuse où l'a insérée Sulpice Sévère, et elle nous apparaîtra en parfaite harmonie avec la fonction de l'homme et l'époque où il a vécu.

Au surplus, ne disons pas que Sulpice Sévère n'a regardé Martin que comme un faiseur de miracles. Le dessein de l'écrivain, sans nul doute, fut de mettre en relief les vertus merveilleuses de son évêque : et cela, je le répète, pour montrer en lui un émule de saint Antoine et des ermites de l'Orient, et, qui sait? peut-être aussi pour détourner les contemporains des anachorètes grecs et pour les ramener à l'imitation des saints plus actifs et plus utiles du monde occidental. Mais jamais Sulpice n'a dit ou n'a fait entendre que Martin ne fut qu'un thaumaturge. Il affirme qu'il a été bien autre chose, mais ce n'est pas son affaire de raconter la vie épiscopale de son héros[2]. Il ne fait pas la biographie de Martin : il ne prend, des actes de son saint, que les éléments surnaturels et les détails pittoresques[3].

A dire tout mon sentiment, Sulpice, en ne parlant que de miracles, a nui à son héros plus qu'il ne l'a servi. Il lui a valu la gloire de devenir un saint populaire; mais il a étouffé sous cette gloire son œuvre épiscopale et politique[4]. Ne soyons pas, à notre tour, les victimes de Sulpice Sévère, en ne voyant en Martin qu'un vulgaire thaumaturge, et en sa vie qu'un simple récit de miracles. En faisant cela, nous demeurerions à la

1. *Auctoritate illius*, Sulpice, *Vita*, 25, 3; *gentiles animos mitigabat*, *Vita*, 15,4.

2. *Vita*, 10, 1 : *Jam vero sumpto episcopatu qualem se quantumque præstiterit, non est nostræ facultatis evolvere;* 1, 8 : *Plura omisimus, quia sufficere credidimus, si tantum excellentia notarentur.*

3. C'est ce que Grégoire a bien vu, en appelant le livre de Sulpice *librum de mirabilibus vitæ* (*De v. s. M.*, I, 1).

4. C'est ce qu'a bien vu Paul Albert, dans un article fort original sur la *Légende de saint Martin de Tours* (*Variétés*, 1879, p. 64 sq.) : « Ce merveilleux perpétuel supprime l'histoire » (p. 107), etc.

remorque de Sulpice, quand bien même nous raillerions ces miracles et nous douterions de saint Martin.

Notre devoir est de prendre exactement le procédé inverse de celui de Sulpice : faire abstraction de la modalité surnaturelle qu'il a prêtée aux actions de Martin, voir et juger ces actions en elles-mêmes.

CAMILLE JULLIAN.

UN ÉVÊQUE DU PAYS DE BUCH

Hübner, dans ses *Inscriptiones Britanniæ Christianæ* (au n° 216), a publié l'inscription suivante :

EXSVPERIVS EPISCOPVS ECCLESIAE BOGIENSI DEDIT

Elle se lisait sur un vase d'argent découvert en 1736 à Riseley dans le comté de Derby, vase qui semble avoir été aussitôt perdu. Ce vase où étaient représentées des chasses de sangliers semble antérieur à l'inscription, et d'époque païenne. Il aura été plus tard offert par Exsuperius à son église.

Cette église, il n'est vraiment pas difficile de la reconnaître. *Bogiensis* n'est autre, avec l'addition d'un *g* entre voyelles, que *Boiensis;* et *Boiensis*, c'est l'ethnique du pays de Buch ou de son chef-lieu, *Boii* ou *Bogium*.

Voilà donc un second évêque connu du pays de Buch, le premier ayant été révélé par une inscription publiée ici même, *Elp*]*idius* (?) *epi*[*scopus*] [*ec*]*cles*(*iae*) *Boio*[*rum*, et trouvée[1] à Andernos (*Revue*, 1904, p. 74).

CAMILLE JULLIAN.

1. M. Loth me fait remarquer, en me signalant cette inscription, que l'objet d'argent sur lequel elle se trouve a dû être transporté en Bretagne de Gaule dans les mêmes conditions que le trésor d'argent, désormais fameux, de Trapain Law (*Revue*, 1921, p. 245 et 333). La découverte n'est connue que par une publication anglaise contemporaine, Stukeley, *Silver plate found in Derbyshire*, in-4°, 1736, que je n'ai point vue.

LA PLAINE MARITIME DE DUNKERQUE

LE BLOOTELAND

AUX ÉPOQUES PRÉHISTORIQUE, GAULOISE ET GALLO-ROMAINE[1]

Étroite bande de terres humides, coupées de canaux nombreux, région des wateringues, des multiples fossés aménagés en vue de l'écoulement d'une eau surabondante et que l'administration dénomme watergands, la plaine maritime de Dunkerque, le pays aux arbres peu nombreux, Bloote ou Blooteland[2], a pour limites, au nord, la mer du Nord; à l'ouest, l'Aa; à l'est, les Moêres; au sud, la zone légèrement plus élevée qui, bordant le Houtland, région boisée, s'étend de Watten à Hondschoote. Vers l'ouest, cette plaine s'allonge, à vrai dire, jusqu'aux monts du Boulonnais, mais ces terres basses constituent là une région spéciale: une Flandre en Artois. Vers l'est, la limite est, depuis l'assèchement des Moêres, beaucoup moins nette qu'autrefois.

Le sol qui, sur la ligne des dunes parallèles au rivage, atteint 6m50 de haut à la sortie de Dunkerque vers Lille, ne se trouve plus qu'à 5m40 au Fort-Louis, et qu'à 3 mètres aux abords de Bergues. C'est là une région créée par les apports flandriens, postérieurement à la rupture de l'isthme du Pas-de-Calais. Sur ces sables flandriens où s'étendit bientôt le delta de l'Aa, apparurent de vastes lagunes, génératrices de la tourbe qui affleurait encore aux premiers siècles de notre ère. Et l'homme se montra. Point n'est besoin de chercher la preuve de sa présence dans le vase de grès retrouvé sur des cendres à Bentjesmeulen[3] et qui fit jadis partie de la collection Herrwyn de

1. Ces notes sont extraites d'un travail sur Dunkerque et la *Plaine Maritime aux temps anciens*, destiné à l'Union Faulconnier, Société historique et archéologique de Dunkerque et de la Flandre maritime.

2. Blanchard, *La Flandre* (Ét. de la Soc Dunkerquoise, 1906), p. 120.

3. Derode, *Etat de la Flandre maritime avant le Ve siècle* (*Ann. Com. fl. de Fr.*, III, p. 218, 219).

Bergues, aujourd'hui dispersée. L'attribution de ce vase aux néolithiques est en effet plus que contestée[1]. Si un directeur du musée céramique de Sèvres, M. Riocreux, le déclarait au siècle dernier, vieux de près de 3.000 ans, M. Rigaux l'estime de beaucoup plus récent[2].

Aussi peu probante est la découverte de barques que Durand retrouva, nous dit Derode[3], sous 1m50 de tourbe, à Uxem et à Coudekerque. Ces barques, affectant la forme des bélandres, qui sont les péniches des Flandres, dataient vraisemblablement d'une époque bien postérieure aux temps néolithiques: elles ont pu s'enfouir, au cours des siècles, sous la tourbe des temps anciens.

D'autre part, un certain nombre de trouvailles effectuées à La Panne, c'est-à-dire dans la région voisine des dunes pleistocènes de Ghyvelde, dont quelques-unes sont demeurées en place[4], avaient naguère donné à croire que là s'était jadis trouvée une station préhistorique assez importante. Mais l'erreur fut tôt reconnue et, comme l'a constaté M. le Dr Lemaire, la station néolithique de La Panne ne tarda guère à être bien et dûment déclassée[5].

Le passage des néolithiques à travers la plaine tourbeuse et sur un littoral qui s'étendait au long de la laisse actuelle de mer, sur peut-être 2 ou 3 kilomètres en largeur, n'en est pas moins avéré. Si, en effet, l'on éprouve quelque scrupule à faire état des silex taillés ou des tessons anciens que la mer rejette, paraît-il[6], de temps à autre sur la côte, si l'on hésite à y voir d'authentiques fragments de poteries préhistoriques ou d'antiques instruments extraits de la tourbe par les courants du fond, les « flèches à pointes en os » signalées par Gaspart[7] dès 1873 et découvertes sur les tourbes de Dunkerque attestent la présence des néolithiques en ces parages. Leurs incursions cependant devaient être assez rares; c'est en effet dans les hautes terres que furent trouvés les grattoirs, les haches polies, les lances, etc., rencontrés çà et là en Flandre.

1. Cousin, *Un Itinéraire du Xe siècle* (Comm. à l'*Ac. d'Archéol. belge*, Bruxelles, t. XXVIII, 2e série, vol. VIII; tirage à part, Bruxelles, 1872, p. 57, 58).

2. Rigaux, *Étude sur la topographie de l'arrond. de Dunkerque antérieurement au XIIe siècle : Les Golfes de Sangatte et de l'Yser* (*Bull. Com. fl. Fr.*, VI, p. 205).

3. Derodé, *Notice sur la topographie de Dunkerque* (*Mém. de la Soc. Dunkerquoise*), III, p. 160. A l'appui, Pasquini, *Histoire d'Ostende*. — Id., *Projet d'un programme d'études pour la monographie de la Flandre maritime* (*Ann. Com. fl. de Fr.*, VI, p. 167).

4. Dr Bouly de Lesdain. Réunion extraordinaire de la Soc. géol. N., aux dunes internes de Ghyvelde (Ann. Soc. géol. N., 1912, p. 62).

5. Dr Lemaire, *La zone interdunale de Dunkerque à La Panne* (*Mém. de la Comm. hist. du dép. du Nord*, XXIX, 1912). A l'appui : de Maere d'Aertrycke, *Congrès archéol.*, Gand, 1907 ; de Loe, *Soc. archéol.*, Bruxelles, XX, p. 50.

6. Duclos, *Bruges, Histoire et Souvenirs*, 1910, p. 3. — Rutot, *Esquisse d'une comparaison des couches pliocènes et quaternaires de la Belgique avec celles de l'Angleterre* (*Soc. belge géol.*, 1903) cité par Coppieters et Janssens, *Le bassin de l'Yser*, p. 33.

7. Gaspart, *Bull. scient. hist. et litt. du N.*, 1873, V, p. 201.

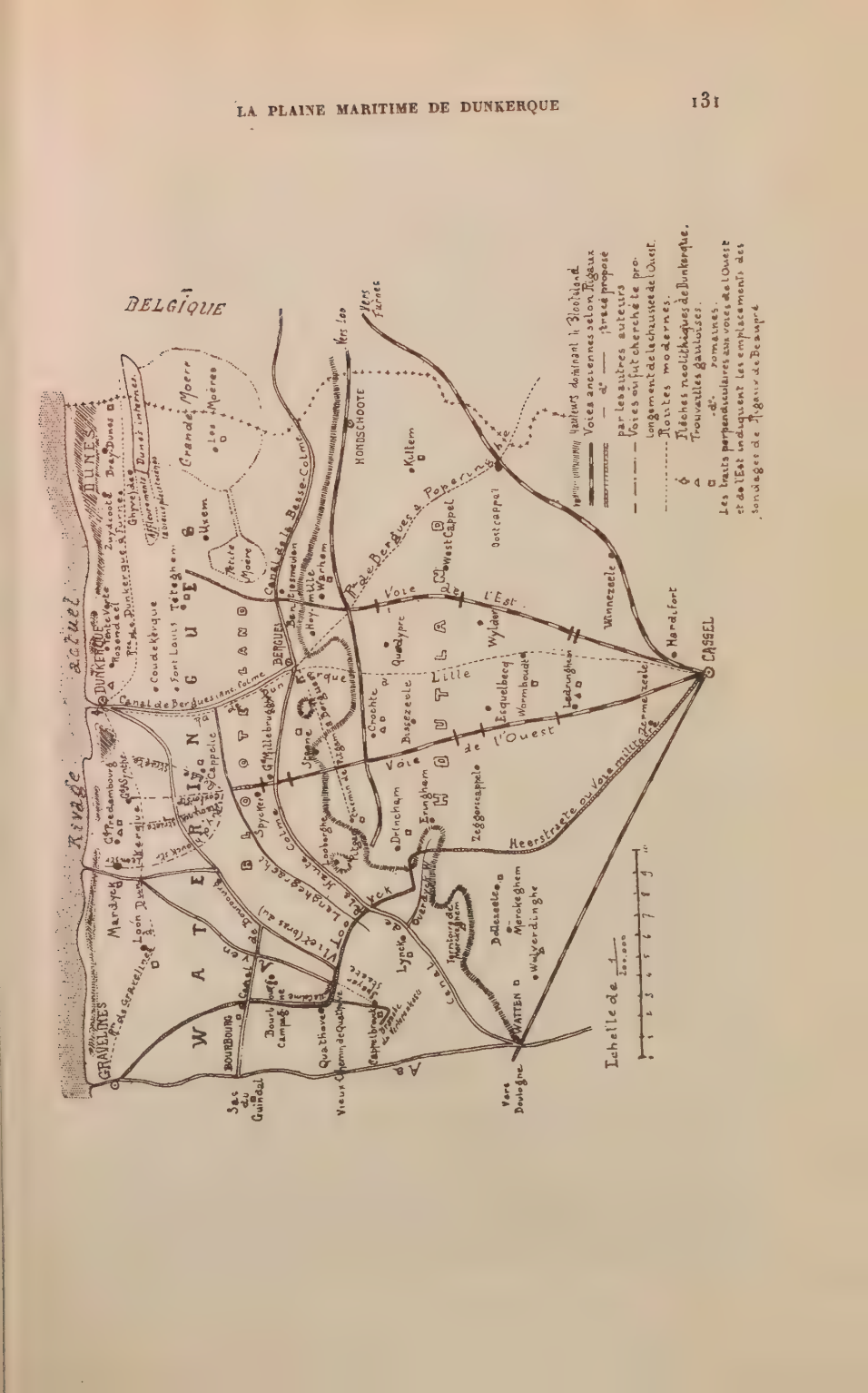
BELGIQUE
Rivage actuel
DUNKERQUE
Canal de Bergues
Canal de la Basse-Colme
Grande Moere
Petite Moere
Les Moeres
Coudekerque
Fort Louis
Teteghem
Ukem
Mardyck
Grand Fort Philippe
Petit Fort Philippe
Gravelines
Bourbourg
Quatre Chemins de Quatre Vents
Bergues
Hondschoote
Kullem
Wormhoudt
Bergues à Poperinghe
Voie de l'Est
Voie de l'Ouest
Lille
Wylder
Winnezeele
Hardifort
CASSEL
Bailleul
Steenvoorde
Cassel
Bavinchove
Eperlecques
Ledringhem
Zegerscappel
Drincham
Eringhem
Lynck
Watten
Merckeghem
Wingerdinghe
Heerstraete ou Voie militaire
Lieues
Kilomètres

***

De même, il est fort peu probable que les Gaulois, c'est-à-dire les Morins ou les Ménapes, — ces derniers, demi-barbares dont on a voulu faire des Germains, — se soient aventurés dans la plaine. Et il est impossible d'admettre avec Labourt[1] que l'agglomération dunkerquoise ait été fondée par les Gaulois. Sans parler ici des motifs d'ordre géologique qui font rejeter une telle hypothèse, il suffit de remarquer avec E. Mannier[2], que, si beaucoup des bourgades, citées par Labourt comme ayant une origine gauloise, peuvent être très anciennes (telles Gravelines et surtout Mardyck), ce même Labourt n'a cependant fourni nulle justification de ses assertions.

« Il semble, a écrit Mannier, appuyer son opinion sur l'origine celtique que Bullet a donné de leurs noms. Cela n'est pas, il faut l'avouer, une bien grande garantie. » De plus, en ce qui concerne spécialement Dunkerque, « il y a, ajoute Mannier, des mots celtiques qui ont pu passer dans d'autres langues, et devenir propres à celles-ci. Ainsi le teuton a fait plus d'un emprunt au celtique : le mot Dun par exemple se retrouve dans ces deux langues avec la même forme et le même sens. » Bref, et c'est là la conclusion de notre auteur, le mot kerke, qui lui, n'a rien de celtique, indique nettement que le composé Dunkerque n'est en aucune façon celtique.

Au surplus, nous l'avons dit, les Gaulois hésitèrent absolument à descendre dans les marécages. Nous en trouverons la preuve en comparant les trouvailles gauloises effectuées autour de la plaine, avec celles qui ont été faites dans la plaine elle-même.

A. — Dans le Houtland, nous noterons : à Ledringhem, un important trésor gaulois[3] ; à Vulwerdinghe, un statère d'or, représentant au droit : une tête barbare laurée ; au revers : un cheval[4] ; à Crochte, un certain nombre de monnaies unifaces au type de cheval désarticulé[5] analogues à celles de Ledringhem.

B. — Dans le Blooteland, mais sur les confins des hautes terres, nous trouverons ; à Merckeghem, section B, n° 663 du cadastre, lieu dit

1. Labourt, *Essai sur l'origine des villes de la Picardie* (cité par E. Mannier, *Etudes hist. et comparatives*).

2. Mannier, *Études hist. et comparatives sur les noms des villes, bourgs et villages du dép. du Nord* (*Prolégomènes*, p. XIX).

3. Landron, *Le Trésor de Ledringhem. Or gaulois* (*Mém. Soc. Dunkerquoise*, XX, p. 252).

4. Debray, Commun. à la Soc. géol. N. (*Ann. Soc. géol. N.*, 1873, p. 85).

5. Cousin, *Un Itinéraire du Xe siècle* (Comm. à l'*Ac. d'Arch. belge*, Bruxelles, t. XVIII, 2e série, vol. VIII ; tirage à part, Bruxelles, 1872, p. 57, 58). — Rigaux *Étude sur la topographie de l'arrond. de Dunkerque antérieurement au XIIe siècle : Les Golfes de Sangatte et de l'Yser* (*Bull. Com. fl. Fr.*, VI, p. 204).

« Eeckhout veld », un tumulus gaulois. En 1864, MM. Cousin et Bonvarlet eurent la bonne fortune de retirer, des débris de ce tumulus nouvellement nivelé, des ossements humains identifiés par le Dr Zandyck; quelques carreaux rouges cuits au four, et quelques vases à rebord, apparemment cuits au soleil, nous dit Cousin [1].

C. — Dans le Blooteland proprement dit, nous ne rencontrerons guère d'objets gaulois qu'à Mardyck [2], qui fut peut-être l'ancien port de Cassel dès cette époque [3]. Il s'agit ici de la trouvaille faite en 1850 sur une parcelle de terre du Grand-Predembourg, dans la partie occidentale de la commune de Grande-Synthe, à proximité du territoire de Mardyck. Mais il est à remarquer que ces objets gaulois se trouvaient mélangés à d'autres objets qui étaient, eux, gallo-romains. Tel fut du moins l'avis formulé par M. Robert, chef des ateliers de peinture de la fabrique nationale de Sèvres; M. Ch. Verly, conservateur des médailles du musée de Lille, et M. H. Delapalme, secrétaire perpétuel de la société des antiquaires de la Morinie.

A cette trouvaille, s'ajoute uniquement, à notre connaissance, pour le Blooteland, celle d'une monnaie atrébate en cuivre, exhumée, nous dit Hermand, près de Dunkerque [4], sans autre indication de lieu. C'est en somme bien peu, et ce peu justifie pleinement cette opinion que les Gaulois ne fréquentèrent point assidûment les marécages.

Aussi leur système routier n'était-il guère compliqué : au long du Houtland, un antique chemin, le Looweg [5] partait de Loo en Veurnambacht (bailliage de Furnes) et passait par Hondschoote, Warhem, Socx, Crochte, Drincham, pour aboutir aux environs de Looberghe ou Loo en Bergambacht (bailliage de Bergues). De Drincham, ou plutôt de l'endroit où s'élève cette localité, devait déjà se détacher, a-t-on supposé, un autre tronçon de route : constitué peut-être par une très ancienne digue : ce chemin, aujourd'hui connu sous le nom de Loodyck [6] prenait à partir de Drincham la direction sud-ouest. Après avoir touché à l'Overdyck Watergang (watergang du rivage), il formait là un angle presque droit jusqu'au canal de la Haute Colme. Après avoir franchi le watergang du Langhe Gracht, et

1. Cousin, *Notice sur les antiquités celtiques du Nord de la France Mém. Soc. Dunkerquoise*, XI, p. 279, 283). — Id., Comm. au *Congrès archéologique de France, Session à Dunkerque*, 1860, p. 47.

2. R. de Bertrand, *Histoire de Mardyck*, 1852, p. 9, 14 et note p. 399.

3. C. Jullian, *Hist. de la Gaule*, V, p. 138 et note 2.

4. A. Hermand, *Numismatique gallo-belge*, p. 164 et pl. III.

5. Cousin, *Observations sur le Projet de carte itinéraire de la Gaule au commencement du Ve siècle*, 1868, p. 10, 11. — Derode, *Les Ancêtres des Flamands de France* (*Ann. Com. fl. de Fr.*, VIII, p. 29). — Laroière (de), *Etude sur le Sinus Itius* (*Ann. Com. fl. de Fr.*, X, p. 281.

6. Cousin, Communic. à la Comm. hist. N. (*Bull. Comm. hist. N.*, 1871, XI, p 357). — Laroière (de), *Étude sur le Sinus Itius*. (*Ann. Com. fl. de Fr.*, X, p. 281). — Rigaux, *Étude sur la topographie de l'arrond. de Dunkerque antérieurement au XIIe siècle : Les Golfes de Sangatte et de l'Yser* (*Bull. Com. fl. Fr.*, VI, p. 200).

l'un des bras de cet autre watergang le Vliet, il s'en venait enfin aboutir au watergang du Haven ou de Aven, au point de jonction de celui-ci avec le Speyerstrasse; ou, pour préciser, en face du vieux chemin de Quathove qui mène à cette localité, voisine du watergang dit de La Vieille Colme, dont de Laroière fait l'un des bras du Vliet. Mais Rigaux, tout en évoquant les antiques traditions qui font de ces chemins des routes gauloises, ne se montre guère partisan de telles hypothèses, surtout pour le Loodyck. Par contre, Pigault de Beaupré, Derode et Cousin ont avant lui reconnu dans le Looweg une route gauloise[1]. Et, en fait, n'est-il point vraisemblable que, dès les temps gaulois, une route longeait les hautes terres? Dans le Houtland, le réseau routier comportait encore un autre chemin, intéressant la plaine; c'était celui qui, se dirigeant de Cassel sur Furnes[2], passait par Oostcappel, et non loin de Killem et de Hondschoote, d'où il dominait la région des marécages.

Quant au Blootéland, les traditions ne lui assignent qu'un seul chemin gaulois : celui qui, partant également de Cassel[3], gagnait la plaine par Ledringhem et Crochte et rejoignait peut-être dès lors Mardyck, si tant est que Mardyck fût déjà un port.

*
* *

Aux temps romains, alors que le Looweg apparaît ou se transforme, les chemins qui divergent de Cassel s'améliorent et se multiplient. Ici, en effet, comme sur tous les autres points du littoral gaulois, les Romains vont s'employer à la mise en valeur de la plaine et de ses palus[4]. Et voici que quatre voies au moins desservent le Blooteland.

Les deux premières, il est vrai, ne font que l'effleurer en ses extrémités sud-est et sud ouest. L'une est l'ancienne voie gauloise vers Furnes. On y a retrouvé vers 1872-1873, nous dit Rigaux, des cailloutis, qui, enfouis à $0^{m}66$ de profondeur[5], étaient semblables à ceux des routes dont nous allons avoir à parler et qui, elles, sont, de l'avis général, reconnues comme romaines. Cette route passait par Hardifort, Winnezeele et Oostcappel, et cette localité était d'ailleurs le

1. Cousin, *Observations sur le Projet de carte itinéraire de la Gaule au commencement du Ve siècle*, 1868, p. 10, 11. — Derode, *Les Ancêtres des Flamands de Flandre* (*Ann. Com. fl. de France*, VIII, p. 29). — Pigault de Beaupré, *Reconnaissance des voies locales existantes au Ve siècle* (*Mém. Soc. Dunkerquoise*, VI, p. 85).

2. Rigaux, *Étude sur la topographie de l'arrond. de Dunkerque antérieurement au XIIe siècle : Les Golfes de Sangatte et de l'Yser* (*Bull. Com. fl. Fr.*, VI, p. 204).

3. Id., *ibid.*, p. 200.

4. C. Jullian, *Hist. de la Gaule*, V, p. 177, 178.

5. Rigaux, voir ci-dessus, note 2 (*Bull. Com. fl. Fr.*, VI, p. 198).

seul village, de l'actuel arrondissement de Dunkerque, traversé par cette voie. Touchant ensuite au territoire de Killem, la route côtoyait le territoire d'Hondschoote, dont Vanstenberghe se plaît à rappeler « l'altitude élevée par rapport aux terrains environnants, et la bonne situation stratégique [1] ».

La seconde des voies proches de la plaine se dirigeait vers Boulogne. C'est de Watten, l'une de ces positions comme les Romains aiment à en choisir, nous dit Rigaux [2], qu'elle dominait toute la basse région des marécages. Et cette voie est aussi, ajoute-t-il, la seule dont on puisse retrouver mention sur la table de Peutinger. En fait, elle n'est indiquée ni sur cette table ni dans l'itinéraire d'Antonin; mais de Laroière a vu en elle une voie correspondant par l'un de ses embranchements à l'un des embranchements signalés par les itinéraires anciens: le 30e embranchement: voie de Boulogne.

Les communications directes [3] de Cassel au Blooteland se trouvaient à l'époque romaine assurées par deux routes directes dont on a retrouvé des traces indiscutées jusqu'à la région des wateringues. Ces deux routes sont: celle qui, vers l'ouest de Dunkerque, s'avançait en direction de Mardyck; et celle qui, vers l'est, devait conduire à un de ces groupements de pêcheurs et de saulniers dont on a retrouvé des traces à La Panne [4] et à Bray-Dunes [5].

La voie de l'ouest, sans doute l'ancien chemin gaulois de Mardyck, après avoir touché à Zermezeele [6], traversait Ledringhem, passait entre Zegers-Cappel et Esquelbecq, entre Eringhem et Bissezeele, entre Pitgam et Crochte, et atteignait enfin la plaine. C'était, d'après les sondages de Pigault de Beaupré, une voie large de 5m20 à 18 ou 19 mètres, suivant les endroits, et constituée d'une façon générale par un mélange de grès ferrugineux plats de 0,03 à 0,09 et de cailloux ronds des carrières de Cassel. Pour Bergerot [7], qui les a examinés à Esquelbecq, les matériaux devaient venir d'assez loin « car, dit-il, il n'en existe pas de semblables sur le territoire de la commune ».

On a, jusqu'ici, vainement cherché ses traces au delà du Langhe-Grachte, et, pourtant, de nombreux auteurs affirment ou admettent, avec de justes motifs, son prolongement jusque près de Mardyck.

1. Vansteenberghe, *Hist. d'Hondschoote*, p. 16.

2. Rigaux, *Étude sur la topographie de l'arrond. de Dunkerque antérieurement au XIIe siècle : Les Golfes de Sangatte et de l'Yser* (*Bull. Com. fl. Fr.*, VI, p. 198).

3. Gauchez, *Topographie des voies romaines de la Gaule Belgique*. Comm. à l'*Ac. d'Archéol. belge*, 1882, XXXVIII (voir sur la question des routes les divers travaux cités et le travail de Gauchez ici mentionné).

4. Dr Bouly de Lesdain. Réunion extraordinaire de la Soc. géol. N., aux dunes internes de Ghyvelde (Ann. Soc. géol. N, 1912, p. 62).

5. Id. Don au Musée de Dunkerque. — Dr Lemaire, Don au Musée de Dunkerque.

6. Derode, *Projet d'un programme d'études pour la monographie de la Flandre maritime* (*Ann. Com. fl. de Fr.*, VI, p. 167).

7. Bergerot, *Vie de Saint-Folquin* (*Mém. Soc. Dunkerquoise*, III, p. 290).

Suivant de Bertrand[1], la voie suivait au delà du Langhe-Grachte le chemin dit Puydhouckstraete, où existait autrefois, au croisement de ce chemin et de l'actuel canal de Bourbourg, un aqueduc, dont les restes demeurés en place lors des travaux effectués en 1671 pour le remplacement du watergang du Vliet devenu insuffisant, avaient été retrouvés en 1818, alors que l'on creusait le canal de Bourbourg. On y vit là, au début du XIXe siècle, une dépendance de l'antique voie romaine; de Bertrand invoquait plus tard, à ce sujet, le témoignage du maire de Grande-Synthe, M. Ch. Lefebvre, et de son successeur M. A. Codron. — Au delà du Puydhouckstraete, et toujours suivant de Bertrand, fort du témoignage de M. Ch. Lefebvre, appuyé cette fois sur ceux du capitaine Pierre de Bertrand, de Dunkerque; de MM. Cocquillier père, propriétaire à Grande-Synthe; Longueval, propriétaire à Loon, la voie romaine se poursuivait à travers le territoire de Mardyck sur l'emplacement du Leenstraete. Elle se trouvait à environ 700 mètres du Mardyck-Grachte ou Mardyck-Houcke, et à environ 400 mètres de la tour de Mardyck. De plus, et d'après d'autres traditions, également visées par de Bertrand, quelques restes de chaussée romaine se seraient rencontrés légèrement à l'est, là ou passe aujourd'hui le Vlamynckstraete. Or, dans les débuts de la seconde moitié du siècle dernier, ce même de Bertrand, et avec lui Cousin et Derode pratiquèrent vainement, au long de la côte, sur la route de Gravelines à Dunkerque, un certain nombre de sondages, avec l'espoir de retrouver, en un point du sol de cette route moderne, les traces de l'ancienne voie romaine: Cassel-Mardyck[2], qui, si elle se prolongeait aussi loin, dut être certainement coupée par la route récente. De Bertrand fit également procéder à des sondages sur les autres chemins qui pouvaient prolonger la voie romaine. Le Puydhouckstraete, le Vlamynckstraete, le Coxforstraete et le Quadestraete furent ainsi vainement sondés[3]. Pigault de Beaupré, qui pratiqua un peu plus tard de pareilles recherches au long même de la voie de l'ouest, nous dit avoir rencontré les substructions romaines jusqu'au ruisseau du Langhe-Gracht. Mais, pour M. Rigaux, les dernières traces de cailloutis anciens s'arrêtent à 850 mètres du chemin empierré de Pitgam à Bergues Bref, ainsi que l'avait noté Pigault de Beaupré, « toute trace de chaussée antique disparaît lorsque la Steenstraete (voie empierrée) descend sur le territoire des wateringues ».

Pour Derode[4], la Steenstraete de l'ouest aboutissait à Spycker; pour de Laroière, qui admettait l'existence de la route jusqu'au

1. R. de Bertrand, *Histoire de Mardyck*, 1852, p. 14 et note p. 401.

2. Derode, *État de la Flandre maritime avant le Ve siècle* (*Ann. Com. fl. de Fr.*, III, p. 218, 219).

3. Laroière (de), *Étude sur le Sinus Itius* (*Ann. Com. fl. de Fr.*, p. 283, 288, 290).

4. Derode, *Projet d'un programme d'études pour la monographie de la Flandre maritime* (*Ann. Com. fl. de Fr.*, VI, p. 167).

Langhe-Grachte, cette même route prenait fin à l'extrémité de l'actuel hameau de Mille-Brugghe face au chemin nommé Coxforstraete; car ce chemin n'a rien de commun avec les anciennes chaussées romaines, non plus d'ailleurs que le Quadestraete, le Vlaemyncstraete, et le Puydhouckstraete.

Ajoutons que pour ce même de Laroière[1] et pour Cousin[2], il aurait existé, encore plus à l'ouest de Dunkerque, une autre voie romaine, connue depuis sous le nom de Heerstraete ou Voie Militaire. Mais ce n'est là qu'une supposition. En effet, nous dit de Laroière lui-même, aucun sondage n'a constaté jusqu'à présent quels matériaux ont été employés primitivement pour la construction de cette voie qui, partant de Cassel, passait, ajoute-t-il, par Bollezeele, touchait Drincham au sud, empruntait de là le tracé du Loodyck et celui du vieux chemin de Quathove, pour aboutir primitivement à cette localité, d'où elle aurait été, par la suite, prolongée jusqu'à Bourbourg et Gravelines.

Quant à la voie de l'est, son tracé aux flancs du mont Cassel nous est, ainsi que l'a noté Pigault de Beaupré[3], inconnu. Elle ne constituait d'ailleurs pour de Smyttère[4], qu'un embranchement de la voie de Cassel à Furnes et à Bruges, et tout comme cette route de Furnes et de Bruges, elle passait, nous dit de Laroière[5], par Hardifort. Sa largeur, d'après les sondages de Pigault de Beaupré, variait entre 5m 70 et 18 ou 20 mètres. Elle était tout à la fois formée de pierres plates ferrugineuses, de cailloux de Cassel et de cailloux roulés de l'Yser. Elle passait, suivant Rigaux, près de Wormhoudt, à Wylder, et entre Westcappel et Quaedypre. Après avoir coupé le Looweg au point de jonction des Cinq Chemins, à Quaedypre, elle prenait fin, aux dires de de Laroière, à Hoymille, près de l'ancien fort de Bentjesmeulen.

Le dernier sondage ayant permis de retrouver son emplacement se trouve, suivant les données de Rigaux, à 850 mètres de la route nationale de Bergues à la frontière, vers Poperinghe. C'est dire qu'ici encore la voie romaine proprement dite semble bien s'être arrêtée aux wateringues. Notons toutefois que Durand[6] a vu dans la Steenstraete qui aboutit à proximité de la grande route de Dunkerque à Furnes, les

1. Laroière (de), *Étude sur le Sinus Itius* (*Ann. Com. fl. de Fr.*, X, p. 283, 288, 290).
2, Cousin, Communic. à la Comm. hist. N. (*Bull. Comm. hist. N.*, 1871, XI, p. 357).
3. Pigault de Beaupré, *Reconnaissance des voies locales existantes au Ve siècle* (*Mém. Soc. Dunkerquoise*, VI, p. 85).
4. Smyttère (de), Communic. au *Congrès archéol. de Fr.*, Dunkerque, 1860, p. 197.
5. Laroière (de), voir ci-dessus note 1 (*Ann. Com. fl. de Fr.*, X, p. 283, 284, 286).
6. Durand, *Mém. pour servir à faire connaître le régime des eaux de l'arrond. de Dunkerque*, 1860, p. 136.

vestiges du prolongement de l'ancienne chaussée de l'est. M. Bonvarlet[1] se demandait de son côté, en 1871, si une certaine chaussée Heerstraete à Rosendael n'était pas le prolongement de la voie romaine, et il notait en outre, d'après M. Dehaene, que des restes de chaussée empierrée avaient été retrouvés aux abords de la Tente Verte. Ceci se concilie pleinement avec les opinions de Pigault de Beaupré et de Louis de Baecker[2], pour qui la voie de l'est se serait vraisemblablement prolongée jusqu'au pied des dunes, car on en aurait retrouvé les traces à Teteghem.

En définitive, il est permis de conclure avec Cousin[3] que les deux voies d'accès au Blooteland s'arrêtaient en réalité aux abords de la plaine. Mais il est également permis de supposer qu'elles se prolongeaient plus avant sous forme de chemins ou de sentiers utilisant les anciennes pistes aménagées par les Gaulois entre les marécages. Au surplus, et comme le remarque Duclos[4], « les ingénieurs des armées romaines n'ont pas toujours évité les bas-fonds marécageux quand ils établissaient des routes. N'avaient-ils pas les marais Pontins aux portes de Rome même? » Par ailleurs, et suivant des renseignements recueillis par M. H. Durin, et dont il veut bien nous donner communication, M. René Smagghe, naguère encore conducteur du service des wateringues, estimait avoir trouvé des débris de substructions d'une route remontant aux Romains, aux abords d'Uxem.

Ajoutons, pour en finir avec cette question des voies romaines, que, d'après Derode[5], il existait dès lors, dans la région, un chemin parallèle à la côte et au Looweg. Si la supposition est exacte, il ne saurait s'agir ici que d'une sorte de sentier suivant la rive au long des dunes, qui ont, nous dit Blanchard[6], toujours servi de passage, car elles sont « un lieu de routes ». « Routes peu agréables », ajoute-t-il, mais qui valaient par comparaison avec la plaine toute marécageuse.

Quoi qu'il en soit, un tel réseau de routes sous-entend une importante occupation du pays. De fait, les vestiges gallo-romains sont assez abondants dans la région. Maîtres de Cassel, les Romains eurent tôt fait de dominer le Blooteland. Sans nous attarder aux monnaies du Haut Empire trouvées à Ledringhem[7], ni à celles de Worm-

1. Bonvarlet, Communic. à la Comm. hist. N., 1871, XI, p. 357.
2. L. de Baecker, *La Flandre maritime avant et pendant la domination romaine*, 1853, p. 18.
3. Cousin, *Observations sur le Projet de carte itinéraire de la Gaule au commencement du Ve siècle*, 1868, p. 10, 11.
4. Duclos, *Bruges, Histoire et Souvenirs*, 1910, p. 3.
5. Derode, *Histoire de Dunkerque*, p. 23, note 7.
6. Blanchard, *La Flandre* (Ed. de la Soc. Dunkerquoise, 1906, p. 225).
7. Rigaux, *Étude sur la topographie de l'arrond. de Dunkerque antérieurement au XIIe siècle : Les Golfes de Sangatte et de l'Yser* (*Bull. Com. fl. Fr.*, VI, p. 199).

houdt [1], sans faire état des 2.000 monnaies de Posthume exhumées à Bollezeele [2], au temps de Marchant, c'est-à-dire au XVIe siècle, ni des trouvailles plus récentes effectuées en ce même lieu aux dires de Dewez [3] (car tout ceci se trouve déjà à l'intérieur des hautes terres), il suffira pour démontrer jusqu'à quel point les Romains s'approchèrent de la plaine, d'énumérer ici les trouvailles effectuées à la limite des hautes terres.

Nous noterons ainsi : **A l'extrême limite du Houtland** : à Watten : des substructions d'anciens édifices, une statuette en bronze et ivoire, un mors, des monnaies [4]; des fondations, des poteries et des monnaies romaines [5]; une partie des trouvailles faites à Watten a été déposée au musée de Saint-Omer, une autre partie se trouvait en 1862 en la possession de M. Deleflye, maire de Watten, dont les collections ont été depuis dispersées; — à Drincham : une belle urne cinéraire en bronze toute remplie d'ossements calcinés parmi lesquels se trouvaient : quatre monnaies en argent d'Antonin le Pieux, une de Marc-Aurèle, et quatre des Faustines [6]. Le vase fit un moment partie de la collection Herrwyn de Bergues, malheureusement dispersée; — à Pitgam, des vases antiques [7] et sur une élévation, à 100 mètres de la Steenstraete de Cassel, au lieu nommé La Hieppe, trois pièces romaines [8]; — à Steene, des objets romains [9]; à Crochte, des monnaies romaines du Haut Empire [10]; à Quaedypre, une monnaie d'or de Néron [11]; à Warhem, dans un champ sis près de la chaussée de Dunkerque, à Furnes, une médaille d'or de Tibère [12] (collection Herrwyn);

1. Rigaux, *Étude sur la topographie de l'arrond. de Dunkerque antérieurement au XIIe siècle : Les Golfes de Sangatte et de l'Yser* (*Bull. Com. fl. Fr.*, p. 200).

2. Marchantii, *Flandria commentariorum*, lib. IIII, *descripta*, Anvers, Moretus, 1596.

3. Dewez, *Histoire générale de la Belgique depuis la conquête de César*: 1805-1807.

4. Derode, *Les Ancêtres des Flamands de France* (*Ann. Com. fl. de France*, p. 42, note 6).

5. Chanoine de Bast, *Recueil d'antiquités romaines et gauloises trouvées dans la Flandre*, p. 246. — Dieudonné, *Statistique du départ. du Nord*, I, p. 116. — Gramaye, *Antiquitatæ flandriæ*, 1708, p. 192. — Guichardin, *Description de tous les Pays-Bas ou Germanie inférieure*, Amsterdam, 1660, p. 383. — Rigaux, voir ci-dessus, note 1. — Sanderus, *Flandria illustrata*, III, liv. II, p. 204.

6. Cousin, *Un Itinéraire du Xe siècle* (Comm. à l'*Ac. d'Archéol. belge*, Bruxelles, t. XXVIII, 3e série, vol. VIII; tirage à part, Bruxelles, 1872, p. 57, 58). — Rigaux, voir ci-dessus, note 5.

7. Rigaux, voir ci-dessus, note 5. (*Bull. Com. fl. Fr.*, p. 199).

8. Cousin, Communic. à la Comm. hist. N. (*Bull. Comm. hist. N.*, 1871, XI, p. 357).

9. Rigaux, voir ci-dessus, note 7.

10. Id.

11. Rigaux, voir ci-dessus, note 5. (*Bull. Com. fl. Fr.*, p. 200).

12. Derode, *Etat de la Flandre maritime avant le Ve siècle* (*Ann. Com. fl. de Fr.*: III p. 218, 219). — Rigaux, voir ci-dessus, note 11.

à Killem, une médaille d'or de l'empereur Hadrien (collection Herrwyn)[1].

Dans le Blooteland : C'est-à-dire dans la région des marécages, les découvertes ont été de beaucoup moins nombreuses. Il convient cependant de noter: à Cappellebrouck: un coffre en bois, sorte de cercueil, trouvé dans la tourbe, au cours des travaux entrepris pour l'établissement d'un fossé, dans une pièce de terre appartenant alors à M. Lysenssone et d'où l'on retira : un vase de couleur grise et une assiette de couleur rouge (collection Herrwyn), une très jolie statuette de Diane d'un fort bon style, et des monnaies de Trajan[2]; dans la même localité, dans la tourbe remuée lors des travaux effectués au watergang dit Verloorenkost: un vase très mince en terre noire lustrée[3]; à Bourbourg, siège d'après Piers d'un camp romain (Morinorum Castrum)[4]: un plat de belle terre rouge exhumé lors de travaux intéressant le canal de Bourbourg (collection Herrwyn)[5], un vase de terre rouge, un vase de terre jaune trouvés près du Guindal [6]; à Looberghe, à 200 mètres du hameau de Lynck, dans la pâture d'une maison sise sur le chemin du Loodyck, à 6 mètres de profondeur sous la terre et la tourbe: deux vases de couleur grise (ou noire) dont un brisé[7]; ces pièces firent partie de la collection Dezitter de Crochte, qui fut dispersée en 1874, à la mort de M. Dezitter; à Cappelle: des fragments de poteries gallo-romaines observées à 0,38, 0,75 et 1m15 de profondeur dans une tranchée ouverte pour le service de l'usine de M. Durin[8]; à Teteghem, une pièce d'or de Tibère « fleur de coin » [9], des médailles romaines[10], enfin, dans la commune des Moêres, des poteries[11] qui figurèrent dans le cabinet de M. de Maezemaecker, ancien maire de Bergues, aujour-

1. Cousin, voir note 3, p. 138. — Rigaux, voir note 1, p. 139.

2. Cousin, Communic. à la Comm. hist. N. (*Bull. Comm. hist. N.*, 1871, XI, p. 357). — Id., *Un Itinéraire au Xe siècle* (Comm. à l'*Ac. d'Archéol. belge*, Bruxelles, t. XXVIII, 2e série, vol. VIII; tirage à part, Bruxelles, 1872, p. 57, 58). — Derode, *Les Ancêtres des Flamands de France* (*Ann. Com. fl. de France*, VIII, p. 42, note 5). — Rigaux, *Étude sur la topographie de l'arrond. de Dunkerque antérieurement au XIIe siècle: Les Golfes de Sangatte et de l'Yser* (*Bull. Com. fl. Fr.*, VI, p. 201).

3. Rigaux, voir ci-dessus, note 2.

4. Piers, *Hist. de la ville de Bergues, St-Winoc, St-Omer*, 1883, p. 122.

5. Rigaux, voir ci-dessus, note 2. (*Bull. Com. fl. Fr.*, VI, p. 202).

6. Id.

7. Cousin, voir ci-dessus, note 2. — Derode, voir ci-dessus, note 2, p. 29. — Lot, *Les migrations saxonnes en Gaule et en Grande-Bretagne du IIIe au Ve siècle* (*Rev. hist.*, 1915, vol. 119, p. 5, note 6).

8. Debray, Commun. à la Soc. géol. N. (*Ann. Soc. géol. N.*, 1873, p. 85).

9. Derode; voir ci-dessus, note 2 (*Ann. Com fl. de France*, VIII, p. 42, note 13). — Rigaux, voir ci-dessus, note 2. (*Bull. Com., fl. Fr.*, VI, p. 200).

10. *Statistique archéologique du dép. du Nord; arrond. de Dunkerque* (*Bull. com. hist.* N. VI). Tirage à part, 1862, p. 43.

11. L de Baecker, *La Flandre maritime avant et pendant la domination romaine* (1853), p. 21. — Rigaux, voir ci-dessus, note 9.

d'hui en la possession de M. de Praneuf, mais qu'il n'est malheureusement point possible d'identifier. Cette collection comporte en effet un certain nombre de pièces toutes trouvées dans la région, mais pour lesquelles il n'a été tenu aucune mention du lieu d'origine.

En somme, les découvertes faites à Téteghem, à Cappelle, et aux Moêres sont les seules qui intéressent vraiment les marécages: Capellebrouck, Bourbourg et Looberghe se rapprochent plus ou moins du Houtland.

Reste toute une série particulièrement intéressante, constituée par les trouvailles effectuées dans la région côtière, légèrement surélevée qui supporte les dunes. Sans parler de La Panne qui se trouve au delà de la frontière française, hors de la plaine maritime de Dunkerque, il nous faut mentionner à Bray-Dunes, des débris de villa romaine, des monnaies de Trajan, Sabine, femme d'Hadrien, Marc-Aurèle, des vestiges de cabane gallo-romaine [1], le tout conservé au musée de Dunkerque; à Loon, un vase de terre grise (collection Herrwyn)[2]; à Mardyck enfin les poteries gallo-romaines mélangées aux poteries gauloises[3] précédemment mentionnées.

Quant au Portus Epatiaci (Aepatiacus, Oepaticus) que M. Eugène Guillaume[4] mentionne comme ayant pu exister un peu à l'ouest et au large de Dunkerque en un point recouvert plus tard par les eaux, son emplacement exact nous est (constate M. Lot), complètement inconnu. Dans ces derniers temps, M. Camille Jullian[5] proposa de l'assimiler à Étaples ou au Tréport, M. Lot opine pour un port sis à la droite d'Étaples[6].

La présence des Gallo-Romains sur la côte où les Morins et les Ménapes ne s'étaient montrés qu'en petit nombre est enfin mise en lumière par les inscriptions relatives aux Saulniers de Morinie et de Ménapie (Gruterii Corpus inscriptionum); par la *Notice des Dignités* qui nous montre des cavaliers Dalmates en garnison à Marcis (Marck ou Mardyck). — L'une des inscriptions rapportées dans le recueil de Gruter : celle de Rimini qui fut dédiée à L. Lépidus (officier romain en service au temps de Vespasien) par les Salinatores civitatis Menapiorum, nous prouve la courtoisie des rapports établis dès le Ier siècle,

1. Dr Bouly de Lesdain. Don au Musée de Dunkerque. — Dr Lemaire, *La zone interdunale de Dunkerque à La Panne* (*Mém. de la Comm. hist. du dép. du Nord*, XXIX, 1912). A l'appui : de Maere d'Aetrycke, *Congrès archéol.*, Gand, 1907; de Loe, *Soc. archéol.*, Bruxelles, XX, p. 50.

2. Rigaux, *Étude sur la topographie de l'arrond. de Dunkerque antérieurement au XIIe siècle: Les Golfes de Sangatte et de l'Yser* (*Bull. Com. fl. Fr.*, VI, p. 213.)

3. R. de Bertrand, *Histoire de Mardyck*, p. 9, 14 et note p. 399.

4. Guillaume, *Les Trésors enfouis* (*Le Nord illustré*, Lille, 1914, p. 194).

5. C. Jullian, *Hist. de la Gaule*, V, p. 138 et note 2.

6. Lot, *Les migrations saxonnes en Gaule et en Grande-Bretagne du IIIe au Ve siècle* (*Rev. hist.*, 1915, vol. 119, p. 5, note 6).

entre les représentants officiels de Rome et leurs administrés de l'extrême nord de la Gaule.

Enfin, il est encore une autre inscription qui témoigne, elle, des détails que comportait l'organisation romaine dans ces mêmes régions du nord. C'est l'inscription d'Ostie qui atteste l'existence d'un « procurator Augusti ad census accipiendos trium civitatum Ambianorum, Murrinorum (pour Morinorum) Atrebatum[1] ».

A en croire un vieil historien local, Faulconnier, les ingénieurs romains n'auraient pas tardé à mettre la côte en état de défense contre les invasions marines qui menaçaient le pays plat: le Blooteland : « Comme, dit-il, il falloit laisser entre les dunes de petites ouvertures pour l'écoulement des eaux dont la mer, par son flux, ou montant, inondoit les terres qui sont derrière les dunes, et qui par son reflux ou descendant, ne se retiroient point, étant plus basses qu'elle, on remédia à cette fâcheuse incommodité par les écluses que l'on inventa pour se garantir d'un mal qui paraissoit inévitable. On en fit de deux manières qu'on plaça aux embouchures des canaux. La première fut d'une porte coulisse qu'on levoit pendant la basse marée pour faire écouler durant quatre heures les eaux de la mer dans leur lit naturel, et qu'on abaissoit à la haute mer pour empêcher son passage dans les terres. La seconde est comme deux battans de portes, qui s'ouvrent par le courant des canaux, et qui se ferment d'eux-mêmes par l'effort du reflux : comme on le peut voir plus clairement dans la planche cy-jointe. Voilà l'état où était la Flandre durant les dernières années de la vie d'Auguste. . . » Et Faulconnier nous donne à la page cinquième de son ouvrage un dessin très détaillé de l'une de ces écluses « à battans ». Le malheur est qu'il ne nous fournit aucune référence[2].

Or, d'après Raymond de Bertrand[3], l'auteur de l'*Histoire de Mardyck*, des débris d'une digue qui pouvait être attribuée aux Romains, ou même aux Gaulois, étaient encore visibles à Mardyck vers le milieu du XIXe siècle. D'autre part, pour M. Pirenne[4], « il n'est peut-être pas téméraire de supposer que la côte était déjà, sous l'Empire, protégée contre les invasions de la mer par des digues et des travaux d'art ». Mais Gosselet et Rigaux[5] se refusent à admettre que, dès le règne d'Auguste, la côte ait été déjà mise utilement en état de défense contre les invasions de la

1. Heron de Villefosse, *Les agents de recensement dans les trois Gaules* (*Mém. de la Soc. Nat. des Antiquaires de Fr.* pour 1913, VIIIe série, t. III, Paris, 1914, cité par Toutain dans *Rev. hist.*, 1915, vol. 119, p. 135).

2. Pierre Faulconnier, *Description historique de Dunkerque*, Bruges, 1730, I, p. 5.

3. R. de Bertrand, *Hist. de Mardyck*, 1852, p. 13.

4. Pirenne, *Hist. de la Belgique*, I, p. 6.

5. Gosselet et Rigaux, *Le littoral flamand à l'époque gallo-romaine* (*Revue scient.*, IIe série, XV, juillet 1878, p. 90).

mer à l'aide de digues et autres travaux d'art, œuvre des ingénieurs romains.

*
* *

De tout ceci, il semble bien résulter que, comme l'a noté dès 1910 M. l'abbé Claerhout[1], « la conquête romaine a eu, en West-Flandre, une influence beaucoup plus marquée qu'on ne l'eût pensé, jusqu'à présent ». Bref, la plaine maritime de Dunkerque n'était évidemment point, aux temps gallo-romains, la région désolée, tout en bois et marais, que l'on s'imagine sur la foi des textes mal interprétés de César et de Strabon.

M. Camille Jullian a toutefois relevé[2] : d'une part, que nulle grande cité n'existait alors dans la région, puisque Cassel n'était qu'une simple bourgade; d'autre part, que dans la suite des temps, la Flandre devint « la contrée de l'Europe où la vie urbaine a depuis sept siècles déployé le plus de forces et produit le plus d'œuvres ». On doit, a-t-il écrit, insister sur ce fait, parce qu'il montre l'impuissance de Rome à tirer parti de la Flandre. Bref, et c'est là sa conclusion, le succès obtenu par Rome dans le Languedoc, en Provence, dans l'Ile-de-France, etc., ne doit point faire oublier qu'en Flandre, là « où l'effort eût été plus grand et la tâche plus belle, Rome les laissa à d'autres temps ».

Il nous a semblé que quelques circonstances atténuantes pouvaient et devaient être invoquées à la décharge de Rome. Et, d'abord, les inondations n'ont-elles point par la suite totalement détruit dans la plaine les constructions autrefois élevées en plus ou moins grand nombre par les Romains dont nous ne pouvons dès lors apprécier l'œuvre à sa juste valeur? N'ont-elles pas ensuite facilité la tâche des nouveaux venus en leur laissant, quand les eaux se furent retirées, un sol singulièrement plus productif qu'autrefois? Enfin (et ceci ne s'applique pas seulement à la plaine maritime de Dunkerque, mais à toute la région voisine), la proximité des Barbares ne mettait-elle pas, aux premiers siècles, un sérieux obstacle à la création des cités importantes, dans une zone frontière, sorte d'« État tampon » entre la Gaule romaine et la Barbarie menaçante?

Ce n'est, a écrit M. Cons[3], qu' : « après la période des invasions et des conquêtes germaniques que le pays subit sa métamorphose. Les marais et les bois étaient une trop bonne ligne de défense pour qu'on

1. Abbé Claerhout, *La population de la West-Flandre* (*Mém. de la Soc. d'Anthropologie de Bruxelles*, XXIX, Bruxelles, 1910).
2. C. Jullian, *Hist. de la Gaule*, VI, p. 463, 464.
3. H. Cons, *Le Nord pittoresque de la France*, Paris, 1888, p. 20

les fit disparaître sans nécessité. C'était une séparation naturelle entre les pays vraiment acquis à la civilisation romaine » et les territoires voisins, considérés comme des confins militaires.

M. Camille Jullian, à qui nous nous sommes permis de présenter ces remarques, a bien voulu, et nous l'en remercions ici, nous faire observer que « rien n'était plus simple pour les Romains que de protéger le littoral ».

« Quand on compare, nous a-t-il dit, la demi-carence de leur activité à ce que vos admirables Flandres ont fait depuis le XIIe siècle, voire depuis le VIIIe, on demeure frappé d'étonnement. »

La conclusion est que le Blooteland a, tout comme le Houtland, connu la présence romaine, et qu'il a même pris alors un certain essor, mais que cette présence n'influa guère profondément ni sur le Blooteland, ni sur le Houtland, ni sur la Flandre elle-même.

A. LESMARIES,

Membre de la Commission historique du Nord.

LES PONTS CHARTRAINS ET LES MOTTES FÉODALES

EN LOIR-ET-CHER

Mon cher Directeur,

A propos des Ponts Chartrains et des Mottes féodales (*Revue de* juillet-septembre 1921), permettez-moi d'appuyer votre manière de voir par de nouveaux exemples que je vais puiser en Loir-et-Cher.

Ponts Chartrains.

Vous citez trois Ponts Chartrains situés dans trois départements différents : j'en connais trois autres situés en Loir-et-Cher, avec deux portes de ville, un faubourg dans deux anciens oppidums gaulois, qui sont dénommés depuis un temps immémorial Porte-Chartraine et Faubourg Chartrain. Les voici :

I. A Blois, ancien oppidum carnute, il existe une série de ponts appelés Ponts-Chartrains. Ces ponts, construits sur un bras desséché de la Loire, ne remontent qu'au Moyen-Age ; mais ils ont remplacé des ponts beaucoup plus anciens, qui remontaient au moins à l'époque gallo-romaine. Ils faisaient communiquer le faubourg de Vienne (Evenna), alors une île, avec la rive gauche de la Loire, c'est-à-dire avec la Sologne et avec Bourges, les Carnutes avec les Bituriges. Un pont de bois ou de bateaux traversait le bras principal de la Loire, faisant communiquer le faubourg avec la rive droite sur laquelle s'étage la ville de Blois.

Une voie, antérieure à l'époque gallo-romaine, passait sur l'emplacement de ces ponts, reliant ainsi Chartres à Bourges par Blois. De Blois, elle arrivait à Bourges par l'oppidum gaulois de Neung-sur-Beuvron, important à l'époque gallo-romaine ; à une centaine de mètres avant d'arriver à la rivière qui couvre Neung de ce côté, j'ai constaté les restes de la voie romaine en cailloutis, qui longe au sud la route actuelle.

Deux voies aussi anciennes venaient de Chartres à Blois : la première passait par Châteaudun, Cloyes et, comme l'indique la carte de

Cassini, par Beaufeu dans la forêt de Fréteval, la Ville aux Clercs, Haie de Champ et le tertre de Montjoie, pour gagner Vendôme. De Vendôme à Blois, il y avait trois voies : 1° la grande voie par Landes, dont il existe encore un tronçon en grosses pierres, entre Landes et Saint-Bohaire ; 2° une grande voie également par Champigny en Beauce, Averdon, où elle traversait la Cisse près de Maisons-Rouger sur un pont de bois, et la vallée sur une chaussée romaine importante, en beaux blocs de pierre équarris, ayant 20 mètres de largeur à la base et 6 mètres au sommet, avec 6 mètres de hauteur ; 3° la troisième voie, vicinale sans doute, dit M. de Salies, allait de Vendôme à Herbault, où elle rejoignait et empruntait la grande voie d'Angers à Blois, par Nucillé Pont-Pierre.

La deuxième voie de Chartres à Blois, la plus directe, passait aussi par Châteaudun et Cloyes où elle bifurquait pour aller à Verdes, Viévy (ou Vieux Vic, *Vetus vicus,* ancien petit oppidum), puis par Pontijou (Pons Jovis) et Blois.

Les voies de communication de Blois avec la capitale des Carnutes ne manquaient donc pas, et je dis que ces voies étaient antérieures à l'époque gallo-romaine, parce qu'elles reliaient déjà les capitales des Carnutes et des Bituriges, ainsi que les oppidums entre eux. Le sillonnement routier était considérable à l'époque de la Gaule indépendante ; les Romains n'ont fait, en général, que suivre les chemins existant, en les améliorant par de solides chaussées et par des ponts. Je le démontrerai dans peu de temps, pour la région de Loir-et-Cher, en donnant la carte des oppidums gaulois, des enceintes gauloises et des chemins qui reliaient les agglomérations. La Gaule était déjà très peuplée.

A Blois, il existait une Porte Chartraine, qui fermait la ville sur la voie de Blois à Chartres. La rue où passait cette voie, aboutissant à la dite porte, est encore appelée : rue Porte-Chartraine. Cette porte n'a été évidemment construite qu'au Moyen-Age ; mais l'oppidum, ses fossés et la voie existaient déjà à l'époque gauloise, avec un camp néolithique sur l'emplacement du château actuel ; la voie ancienne passait au milieu de l'oppidum et par l'entrée dite Porte Chartraine. Cette appellation doit donc être aussi ancienne que celle des Ponts Chartrains ; elle est un souvenir carnute ; car on aurait pu appeler cette porte la Porte de Vendôme ou la Porte de Châteaudun, villes plus proches, dans la même direction.

II. A Vendôme, autre ancien oppidum gaulois, il existe aussi un Pont Chartrain sur le Loir, avec le nom d'une Porte Chartraine détruite et un Faubourg Chartrain. Le Pont-Chartrain faisait communiquer avec Chartres l'oppidum qui se trouvait entre le coteau élevé qu'on appelle la montagne à Vendôme, et le Loir. Sur ce coteau, il existait déjà à l'époque néolithique un camp fortifié, promontoire barré par

un fossé, comme à Blois, qui devait servir, plus tard, au chef gaulois, et sur lequel emplacement a été construit, au Moyen-Age, un château-fort. La voie de Chartres à Blois passait dans l'oppidum et sur le pont. La Porte Chartraine n'a été élevée qu'au Moyen-Age et le Faubourg Chartrain encore plus tard peut-être; mais les souvenirs carnutes étaient encore très vivaces, de même que les relations commerciales devaient encore continuer alors.

III. Enfin, il existe encore à Suèvres, ancien oppidum gaulois aussi, près de la Loire, un petit pont sur la rivière de la Tronne, qui est appelé depuis bien longtemps Pont Chartrain. Une voie ancienne mettait en communication Suèvres avec Chartres, par Maves et la voie directe de Blois à Chartres qu'elle rejoignait près de Viévy par Sermaize; cette voie se continuait par Areines (Aréna, ruines d'un théâtre romain) jusqu'à Vendôme. En traversant la Loire à Suèvres, elle faisait communiquer cet oppidum, ainsi que celui de Vendôme, avec l'oppidum de Neung sur Beuvron, dont j'ai déjà parlé, avec la voie de Bourges et avec tous les oppidums de Sologne.

Ces Ponts Chartrains mettent donc déjà bien en relief l'importance du réseau routier gaulois et celles des relations régionales.

Mottes féodales.

En ce qui concerne l'ancienneté de la butte de Lavardin, au pied de laquelle M. Aubert a découvert des sépultures renfermant des haches polies et des poteries de l'âge du bronze, permettez-moi de rappeler ou de faire connaître que, dès 1909, j'ai signalé au Congrès de la Société préhistorique française, à Chambéry, cette butte comme un poste d'observation fortifié, dans mon deuxième relevé des Camps, Buttes et Enceintes de Loir-et-Cher, et que, dans mon classement chronologique de ces Camps, Buttes et Enceintes, publié dans les bulletins de cette société d'avril et de mai 1919, j'ai classé à l'Age du bronze, l'époque des grands tumulus, cette butte sans fossés, avec dix-neuf autres du même genre. En outre des oppidums gaulois, j'ai classé plus de deux cents anciennes Enceintes à l'Age du fer, c'est-à-dire à l'époque gauloise.

Parmi ces Enceintes, plusieurs n'ont pas d'autre nom que celui de la Motte; une quarantaine portent, avec le nom de la Motte, celui du pays, du hameau, du village, ou d'un ancien propriétaire. Pour une bonne partie (17) la forme est ronde, avec fossés, butte centrale, surélévation ou surface plane; pour le reste (23), la forme est carrée ou quadrangulaire, avec ou sans surélévation, toutes avec un entourage de fossés, parfois double.

Dans tous les oppidums gaulois, ainsi que dans beaucoup d'enceintes, sans fouiller et sans beaucoup chercher, j'ai trouvé de nombreux débris de l'époque gallo-romaine: cela prouve leur existence au moins à cette époque.

Ces Mottes ne sont donc pas d'origine féodale, c'est-à-dire du Moyen-Age : elles sont toutes antérieures, et comme ce n'est ni pendant la période franque ni même pendant la période gallo-romaine qu'elles ont été construites, pour des raisons que je ne puis développer ici, elles doivent donc remonter, dans notre région, à la Gaule indépendante. Plusieurs existent dans des oppidums ou tout à côté. Tout indique qu'elles étaient habitées par des chefs; puis, pendant la féodalité, elles ont, en partie seulement, été l'habitation des seigneurs qui prenaient leur nom; elles ont même constitué le signe distinctif de leur autorité, et c'est pourquoi on a donné à toutes les Mottes, et à beaucoup de buttes sans distinguer, la qualification de Mottes féodales. En réalité, à mon avis, aucune des Enceintes ou Mottes que je cite ne peut être attribuée au Moyen-Age.

Voilà ce que j'avais à dire à vos lecteurs, heureux si je puis les intéresser.

E.-C. FLORANCE.

LA MINERVE DE ROGNAC[1]

Dans les premiers jours de novembre 1921, au cours d'un récrépissage fait à une maison de M. E. Baret, transformée en école et sise à Rognac-le-Bas, M. P. Chanfreau, adjoint au maire, remarqua, dans

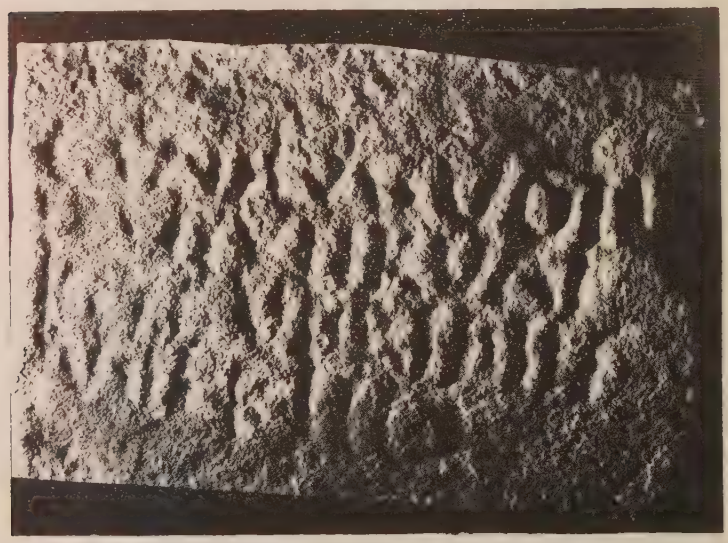

la façade sud du bâtiment, une pierre différant des autres par sa couleur et par sa forme. C'était un petit autel votif placé perpendiculairement au mur, l'inscription au-dessous, et dont le sommet, orné d'une patère, apparaissait seul. M. Chanfreau fit procéder à son extraction et, avec l'assentiment du propriétaire, il voulut bien en disposer en ma faveur. En voici la description :

Autel votif en calcaire blanc jaunâtre de la localité, hauteur $0^{m}19$;

1. Note communiquée à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans la séance du 13 janvier 1922, par M. Camille Jullian, qui pense qu'il faut voir dans cette Minerve, non pas la déesse classique, mais plutôt une divinité celtique analogue à la Terre ou aux Eaux, affublée d'un nom latin. C'est sous le nom de Minerve qu'on adorait les eaux de Bath, en Angleterre, et le génie tutélaire de certaines tribus indigènes dans le sud de la Gaule.

largeur 0^m115; épaisseur 0^m08; moulures en haut et en bas sur les quatre faces, le sommet orné d'une patère centrée de 0^m04 de diamètre. La face principale porte en caractères irréguliers et rustiques dits semi-cursifs de 1 centimètre de haut, l'inscription suivante, disposée sur quatre lignes :

CANICVS. VOTV	*Canicus votu(m)*
MINIIRVAI	*Minervai*
SOLVI. LIBIIS	*Solvi(t) libe(n)s*
MIIRITO	*Merito*

Canicus est un nom gaulois connu, s'écrivant tantôt *Canicos, Gannicus, Gannico* ou *Cannico.*

Le culte de Minerve, très répandu en Provence, dès le temps de *Massilia*, dont des monnaies portaient l'image de la déesse, ressort du grand nombre de monuments à elle consacrés fournis par cette région, qui comprenait le Minervois *(pagus Minervi)*[1], situé probablement à Orange.

La forme *Minervai* pour *Minervae* est archaïque et les caractères de l'inscription, notamment les S très particuliers, disposent à dater le monument des premiers temps de l'Empire.

Le Bas-Rognac, placé au bord de l'étang de Berre, a fourni, en ces dernières années, nombre de vestiges romains et préromains, la plupart découverts par mon confrère et dévoué collaborateur M. Chanfreau [2].

H. DE GÉRIN-RICARD.

1. C. I. L., XII, n° 1243.

2. Cf. notamment Chanfreau, *Bull. de la Société archéologique de Provence*, 1908, p. 55; 1910, p. 172 et 191; 1911, p. 248; 1914, p. 12 et 58. — H. de Gérin-Ricard, *Bull. archéologique*, 1909, p. 128 et *Comptes rendus du Congrès de Rhodania*, 1919, p. 67 et 68.

ROUESSION, CAPITALE GALLO-ROMAINE DES VELLAVES

La localité le plus anciennement connue de la région du Massif central ayant formé le Velay est Saint-Paulien. Désignée au IIe siècle de notre ère sous le nom de Ῥουέσσιον par le géographe Ptolémée, la bourgade, qui s'étendait alors au nord de l'agglomération actuelle, dans la direction de Saint-Geneys, semble confondre ses origines avec l'installation des premiers habitants du plateau triangulaire situé entre les montagnes séparant le bassin de l'Allier de celui de la Loire.

Rouession fut le chef-lieu de la peuplade gauloise incorporée à la confédération des Arvernes et continua, au lendemain de la conquête romaine, d'être la capitale du pays vellave.

Nous ignorons tout de la vie de Rouession au temps des Gaulois. Sur l'époque gallo-romaine, nous sommes renseignés par quelques laconiques mentions de l'histoire et surtout par l'archéologie.

Sur ces données, l'on a longuement discuté et abouti à des conclusions différentes. Pour arriver à circonscrire la question et à élucider enfin un problème intéressant, M. Ulysse Rouchon, secrétaire général de la Société académique du Puy, conservateur des antiquités du musée Crozatier et correspondant du ministère de l'Instruction publique, a groupé les divers éléments de la documentation en établissant un inventaire détaillé et critique des fouilles et des découvertes faites jusqu'ici : inscriptions, bas-reliefs, cippes, aqueducs, étuves, statues, chapiteaux, pilastres, colonnes, marbres, mosaïques, vases, amphores, lampes, poteries, sigillées, bijoux, fibules, médailles et monnaies.

S'aidant en outre des travaux d'Allmer, de Héron de Villefosse, Esperandieu, Jullian, qui obligent à restituer à Rouession, en dehors des trouvailles faites sur son sol, les vestiges gallo-romains visibles à Polignac et au Puy, M. Rouchon a esquissé, devant ses collègues de la Société académique, un tableau provisoire de ce que fut au IIIe siècle la capitale de la *civitas Vellavorum libera*.

Rouession était soumis au régime municipal romain, tandis que le pays lui-même se rattachait au gouvernement de l'Aquitaine et avait Lyon comme métropole religieuse. Centre d'administration, la ville possédait un conseil de décurions, des duumvirs, des édiles, des questeurs ainsi qu'un prêtre, chef du collège sacerdotal, le *gulvater*, suc-

cesseur de l'ancien druide, présidant à la fois au culte des divinités de l'Empire, Jupiter, Auguste, et à celui des divinités locales, telle Adidon.

La présence des autorités, jointe au fait que Rouession était traversée par la route de Lyon à Bordeaux, la *Bolena*, et par la voie Régordane qui allait à Nîmes par Alais, donnait à ce chef-lieu montagnard, entouré de sombres forêts couvrant alors la majeure partie du Velay, une importance qui dut se manifester par des temples, des édifices publics, un forum, des fontaines, des thermes, des portiques et d'assez nombreuses habitations privées, du genre de celle dont le plan a été relevé à la Dreit, dans la vallée de la Borne, et qui étaient sans doute luxueuses : car, autant que la musique, la poésie ou les sciences médicales, les arts fleurirent à Rouession. Nous avons des témoignages de cette recherche et de ce goût dans l'*Eros endormi*, marbre récemment mis au jour; dans les débris de coupes et de poteries sigillées; dans les mosaïques et ornements découverts; dans les sculptures sur pierre de Blavozy qui décoraient des monuments imposants et dont les fragments furent introduits vers le IXe siècle dans les substructions de Notre-Dame du Puy[1]; dans quelques cippes éparpillés sur le trajet de la Bolena, plus respectés que les mausolées où l'on plaça sur le tard des sarcophages du genre de celui qui devait être désaffecté pour recevoir un jour le corps de l'évêque chrétien Scutarins et dont nous possédons encore l'auge spacieuse et délicatement traitée sur ses faces par un ciseau discret autant qu'habile.

La physionomie de Rouession se dessine ainsi dans ses traits spéciaux, mais il y a encore des zones d'ombre qui disparaîtront seulement lorsque l'on aura soulevé le voile étendu sur cette morte depuis le désastre de 275 et les invasions des six siècles suivants. Des fouilles méthodiques doivent se substituer aux découvertes dues au hasard. Elles ne seraient ni difficiles ni très coûteuses. L'administration va être saisie d'une demande de crédits; nous espérons qu'elle l'examinera avec bienveillance. Le sujet en vaut la peine. U. R.

[J'ai étudié sur place la question des fouilles à Saint-Paulien. Je suis également convaincu qu'elles seraient faciles, relativement peu coûteuses et très productives. — C. J.]

1. [Je n'ai pas besoin d'avertir les érudits de l'extraordinaire méprise commise par M. Hirschfeld (*Corpus*, t. XIII, p. 213), attribuant au Puy les inscriptions qui y avaient été transportées de Saint-Paulien, et, par suite, faisant du Puy la capitale primitive des Vellaves, Saint-Paulien, disait-il, lui ayant été substituée au IIIe siècle. — C. J.]

LES SOURCES DE GERGOVIE

Si l'identité de Gergovie et du long plateau (jadis *puy de Merdogne*)[1] qui barre l'horizon à 6 kilomètres au sud de Clermont, ne fait doute aujourd'hui pour aucun esprit sérieux, il ne s'ensuit pas qu'aucune difficulté ne subsiste dans la topographie de cette célèbre montagne. Aussi tous les renseignements de nature à l'éclairer doivent-ils être recueillis et signalés avec soin. Il m'a paru opportun de le faire, à propos d'un travail que vient de publier M. Ph. Glangeaud, professeur de géologie à la Faculté des sciences de Clermont, sous ce titre : *Enquête hydrogéologique sur le projet d'adduction d'eau potable de la ville d'Aubière à la colline de Gergovie (Puy-de Dôme)*[2].

Qu'un centre de population ait existé en ce lieu à l'époque de l'indépendance gauloise; que Vercingétorix y ait réuni une armée nombreuse, alors que l'eau semblait manquer presque entièrement, c'est ce qui a toujours été un sujet d'étonnement pour les historiens de la guerre des Gaules. L'Artière, grossi du ruisseau de Clémensat, à 3 kilomètres environ au nord; l'Auzon, dans la profonde vallée de Chanonat, au sud, se trouvaient bien éloignés pour servir seuls à l'alimentation de Gergovie. Au reste, l'accès de la seconde de ces rivières fut vite interdit aux Gaulois par l'armée romaine installée dans le Petit-Camp de La Roche-Blanche. La source de Font-Maure[3], au débit assez faible, qui sort au milieu d'éboulis basaltiques, sur le flanc nord du plateau, restait donc l'unique et maigre espoir des habitants : on le croyait du moins jusqu'à ce jour. Les recherches de M. Glangeaud ont prouvé que cette opinion était erronée.

Interrogé par M. le Préfet du Puy-de-Dôme et M. le Maire d'Aubière[4], à l'occasion d'un projet d'adduction d'eau potable dans cette localité, il a étudié avec soin la constitution géologique de la colline,

1. Voir Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. III, p. 465, note 3.

2. Brochure de 9 pages in-12, Clermont-Ferrand, impr. Joachim. — Ce rapport, daté du 22 décembre 1921, est accompagné d'un « Croquis hydrogéologique du flanc Nord de la colline de Gergovie », qui est d'une clarté parfaite et sur lequel figurent les différentes sources dont il va être question ci-dessous.

3. C'est l'orthographe adoptée par M. Glangeaud ; la carte au 1/80.000 du Service géographique de l'Armée, que reproduit M. Jullian dans son *Vercingétorix* (p. 216), donne *Fontmort*.

4. Grosse commune d'environ 4.000 habitants, située au sud de Clermont, presque à mi-chemin entre cette ville et le plateau de Gergovie.

puis l'hydrologie qui en découle; et il a noté la présence non pas d'une, mais de *cinq sources*, toutes sur le flanc nord. En voici l'énumération de l'ouest à l'est:

1° *Source de Font-Claire* (altitude 665 mètres), qui se perd complètement;

2° *Source de Font-Maure* (altitude 625 mètres), débit de 3 litres en moyenne à la seconde;

3° *Source du Pré-du-Lac* (altitude 600 mètres), d'un débit supérieur à la précédente. « En réalité, dit M. Glangeaud (p. 4), ce ne sont, en grande partie, que les eaux de surface de la source de Font-Maure qui fournissent le débit de cette pseudo-source... Le reste des eaux, circulant *sous* les éboulis basaltiques très abondants, viennent émerger à la tête d'une dépression marécageuse (creusée dans les marnes), qui fut jadis un petit lac et qu'on désigne pour cette raison sous le nom de *Pré-du-Lac*. »

Ces deux dernières sources disparaissent bientôt complètement dans les prés.

4° *Source du Chien* (altitude 595 mètres), débit d'environ 100 litres par minute;

5° *Source de Prat* (altitude 525 mètres), débit d'environ 200 litres par minute.

La *Source du Chien* donne naissance au *Ruisseau de Prat*, rapidement accru par la *Source de Prat*.

Il n'est pas exagéré de dire que ces constatations, appuyées sur un examen approfondi du sous-sol de la colline, constituent une vraie révélation. Quand M. Jullian écrivait, en 1901, dans son *Vercingétorix* (p. 196): « Les sources limpides sourdaient des flancs basaltiques et des ravins calcaires du mont gergovien », on était en droit de penser que, par une espèce de divination, il soupçonnait la réalité plutôt qu'il ne traduisait l'état actuel de nos connaissances. Les résultats obtenus par M. Glangeaud lui donnent pleinement raison. Reconnaissons maintenant que l'installation d'une ville forte à Gergovie n'avait nullement été réalisée comme une sorte de défi à la nature.

AUG. AUDOLLENT.

JOHANNÈS PLANTADIS

Le fondateur de la revue régionaliste *Lemouzi*, Johannès Plantadis, majoral du félibrige, est décédé à Paris, le 23 février, après une longue maladie qui avait amoindri ses forces physiques sans porter atteinte à sa vigueur intellectuelle et à sa fructueuse activité. Né à Tulle en 1864, il commença, dès l'âge de vingt-deux ans, à recueillir, à mettre en œuvre et à publier les faits historiques qui intéressaient sa ville natale; et depuis lors, son labeur, qui n'a pas eu trêve, s'est étendu sur toute la province du Limousin. Il laisse une œuvre considérable, aussi solide que variée.

Des mémoires sur la chanson populaire, sur les musiciens et les artistes de sa province, des biographies très fouillées, une importante histoire du mouvement fédéraliste des Girondins en Limousin, l'avaient classé déjà parmi les travailleurs les plus estimables, lorsque, à l'instigation des directeurs de cette Revue, il orienta ses recherches vers les origines lointaines de Tulle et du Limousin. Le premier, dans sa province, il eut le mérite d'appliquer avec clairvoyance les méthodes qui sont préconisées ici. Nous en trouvons les résultats dans le chapitre initial de son *Histoire de Tulle*. Les lecteurs de la *Revue des Études anciennes* ont pu apprécier l'érudition et la clarté de ses notes sur *Les Arènes de Tintignac* (1913) et sur *Les Oppida et Théâtres antiques de la Cité des Lémoviques* (1918). D'autres travaux suivirent où Plantadis s'est servi du même procédé scientifique pour éclairer une époque qu'enveloppait, jusqu'à présent, la plus complète obscurité. Je peux citer: *Tutela, essai sur les origines historiques de la ville de Tulle* (1914); *Les Origines de Tulle, à propos du culte de Tutela et des anciens dieux en Limousin* (1916); *L'Eau limousine, du point de vue historique et philologique* (1917).

Ces nombreuses publications ne sont pas sa seule œuvre; il a d'autres titres à la reconnaissance de ses compatriotes et des érudits. On lui doit, en effet, la fondation de la *Ruche corrézienne*, de l'École félibréenne du Limousin et de son organe *Lemouzi* qu'il dirigeait depuis vingt-neuf ans. C'est lui qui a organisé les félibrées limousines et restauré les charmantes fêtes de l'Églantine. Il donnait ainsi à son cher pays tous ses loisirs, toute son intelligence et tout son cœur.

René FAGE.

POUR LA LANGUE BRETONNE

Notennou diwar-benn ar Gelted koz, o istor hag o sevenadur, dastumet hag urziet gant Meven Mordiern ha lakaet e brezonec gant Abherve; Saint-Brieuc, Morlaix et Lorient.

Sous les pseudonymes de Meven Mordiern et de Abhervé, MM. René Le Roux et François Vallée ont publié, sur l'histoire et la civilisation des anciens Celtes, une série de petits livres de format et d'aspect divers, que la *Revue des Études anciennes* a déjà annoncés. Le texte a été rédigé par M. René Le Roux et traduit en breton par M. François Vallée. Le succès de ces brochures a été grand chez le public lettré bretonnant, qui n'avait guère renouvelé sa science depuis les « gauloisants » du XVIIIe siècle; outre que l'exposé dû à M. R. Le Roux est précis et prudent, une bibliographie succincte, mais bien choisie, signale aux lecteurs les ouvrages récents sur l'Antiquité celtique.

MM. Le Roux et Vallée ne se sont pas seulement proposé de mettre à la disposition des Bretons un instrument de travail scientifique. Préoccupés, aussi, de conserver la seule langue celtique qui subsiste encore en France, ils ont tenté de réapprendre aux bretonnants le vocabulaire et la syntaxe de leur langue, que l'influence du français tend de jour en jour à défigurer. Comme l'écrivait récemment M. R. Le Roux dans la *Dépêche de Brest,* les deux points faibles du breton moderne sont la segmentation dialectale et l'émiettement du vocabulaire. L'un et l'autre résultent de l'abandon où, pendant dix siècles, le breton a été laissé par les classes dirigeantes et l'élite intellectuelle du pays. Comment le breton pourrait-il lutter avec le français littéraire, alors qu'il exige pour être complètement compris de la totalité des bretonnants que chaque texte soit édité au moins en quatre dialectes? Et comment les éléments de son vocabulaire, dispersés et confinés tantôt dans un dialecte, tantôt dans un sous-dialecte, tantôt dans un village, tantôt dans des textes moyen-bretons, tantôt dans des noms de lieux, peuvent-ils fournir des ressources suffisantes à d'autres qu'à des philologues?

Le seul remède est la création de textes comme les *Notennou diwar-ben ar Gelted koz,* où les auteurs ont tenté, en prenant pour base le dialecte de Léon, de former une langue commune qui serait celle du livre, du journal et de l'école. Le succès récompensera-t-il les efforts de MM. R. Le Roux et F. Vallée? C'est le secret de l'avenir. Mais il est intéressant de signaler cette tentative intelligente et persévérante pour conserver et purifier les survivances de notre passé.

G. DOTTIN.

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

La perte du Rhône et le texte d'Aristote. — On sait les difficultés que présente le texte. M. J. Hannezo (*La Perte du Rhône au point de vue antique*, extr du *Bull. de la Soc. des Naturalistes de l'Ain*) pense les résoudre en supposant qu'il s'agit non de la perte du Rhône, mais de celle du Pô, mentionnée par Pline, *condens se cuniculo* avant Revello. Et vraiment cela est fort possible. Mais n'est-il pas aussi possible qu'Aristote ait songé *à la fois* à la perte du Pô et à celle du Rhône, puisqu'il parle nettement du Rhône dans le passage?

L'Eure antique et l'œuvre de Coutil. — Le temps me presse, les livres abondent, les questions surgissent de toutes parts. Je ne peux, comme je le voudrais, analyser ici page par page, ruine par ruine, les deux nouveaux volumes de M. Coutil : (*Dép. de l'Eure, Arch.*, etc. ; II, *arr. de Louviers;* IV, *arr. d'Evreux* (se trouve à Paris, chez Leroux, 1921, 2 in-8° de 334 et 380 p., et un grand nombre de gravures). Il y a là une mine inépuisable de renseignements, de dessins (nouveaux ou reproduits), de plans. Toutes les branches de notre archéologie nationale sont tributaires de M. Coutil.

Le décurionat — Inscription de Vaux-lez-Cherain dans le Luxembourg belge : *D. M. Vitorius Florentinus Vitorio Caupio decurioni patri fecit Sacerius Ammausus a(moris) g(ratia) s(culpsit).* Contrairement à l'opinion de M. Waltzing, qui publie soigneusement cette inscription (*Le Musée Belge*, 1921, p. 53), je ne vois pas pourquoi il ne s'agirait pas d'un décurion municipal de la cité. — Il y a un élément de dévotion dans les noms de ces individus.

L'art gallo-grec : je ne puis pas me servir d'une autre expression en étudiant les très fines remarques de M. Jules Formigé, comparant un chapiteau en marbre blanc du temple de Dionysos à Athènes, et un chapiteau similaire du théâtre d'Orange. Mais l'influence romaine se fait toutefois sentir, par *l'exagération de la hauteur par rapport à la largeur.* Je me demande s'il faut incriminer en cela l'influence romaine, ou simplement une évolution spontanée de l'art décoratif hellénique à l'époque de César et d'Auguste (*Bull. des Antiquaires* de 1920, p. 317).

La pomme à cidre. — Dans une étude à ce sujet, résumée dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie* (1919-1920, t. XXXIV), M. Chevalier, qui ne s'occupe que de la Normandie, remonte seulement à la vie de saint Guénolé. Je crois qu'il faut regarder un peu partout en Gaule, et le *Recueil* d'Espérandieu.

Carcassonne, son origine et son rempart. — Voir les très belles gravures et les pages du volume de M. J. Poux (*La Cité de Carcassonne, Les Origines*, Toulouse, Privat, 1922, in-4° de 336 p.). M. Poux recule aux temps wisigothiques le premier rempart. Je ne peux encore partager son avis; jamais l'Itinéraire de Jérusalem, qui est du milieu du IVe siècle, n'aurait dit *castellum Carcassone* si le lieu n'avait pas été fortifié, et fortifié en sa surface possible. Je félicite M. Privat de la beauté et de l'impression et de l'illustration. Quelle supériorité sur les presses de l'Imprimerie Nationale! et quel dommage pour la science qu'on n'ait pas confié à Privat le *Recueil* d'Espérandieu!

Motifs de décoration. — Ceux qui étudient l'évolution des motifs de décoration, — et cela est vraiment fort utile pour comprendre le passage de l'art classique à l'art barbare, et de l'art barbare à l'art roman, — liront avec fruit, de M. Louis Deschamps: 1° *Dalles carolingiennes* (extrait du *Bulletin monumental*, nos 3-4 de 1910); 2° *Un motif de décoration carolingienne et ses transformations à l'époque romane* (*id.*, 1921).

Villas gallo-romaines. — M. Ch. Marteaux continue dans *la Revue Savoisienne* ses études si minutieuses, si précieuses, sur les villas gallo-romaines du Chablais (1921, 4e trimestre). Aidé des anciens noms, des noms actuels, des ruines, de la situation topographique, il est très habilement parvenu à reconstituer les domaines primitifs qui ont formé les paroisses actuelles. J'en donne un exemple. — La commune de Sciez dans le Chablais, qui a présentement 2.044 hectares, a été formée historiquement des éléments suivants: 1° la villa *Justiacus*, aujourd'hui Jussy [avec aqueduc romain]; 2° la villa *Pulliacus* (Poullye, Poullier) [avec source]; 3° la villa qui est aujourd'hui Jouvernex; 4° la villa *Scopiliacus*, aujourd'hui Excuvilly; 5° Chavagny, *Cavaniacus?*; 6° Choisy, *Causiacus*; 7° Livringe, *Liberianicus;* 8° Sciez, *Sigiacus;* 9° Masselinge, *Marcellianicus;* 10° *Matrinianum?*, aujourd'hui décomposé en quatre lieux-dits Marignan; 11° *Cabannacus?*, aujourd'hui En Charly; 12° *Filliacus*, Filly. Chacune de ces villas en moyenne pouvait avoir 170 hectares. C'étaient de petits domaines par rapport aux biens-fonds de 2.000 hectares, alors si nombreux; mais ce n'était certes pas la petite propriété. — Le jour où nous aurons des études semblables pour toutes les communes de France, nous aurons singulièrement de lumières sur les conditions de la terre aux temps romains.

Peintures paléolithiques. — Breuil, *Nouvelles cavernes ornées paléolithiques dans la province de Malaga*, extr. de l'*Anthropologie* de mai août 1921, in-8° de 19 p.

La Divona bordelaise. — Une des obligations essentielles de l'archéologie gallo-romaine est de reconstituer les sources primitives, si souvent disparues, de nos cités, et on a vu les services qu'une

recherche de ce genre, faite par M. Roy-Chevrier, a rendus à la connaissance du Chalon primitif (*Revue*, 1919, p. 111). M. Th. Ricaud recherche dans l'ancien Bordeaux la *Divona* chantée par Ausone (*Bull. et Mém. de la Soc. arch. de Bordeaux*, t. XXXVIII, 1918-9). Il retrouve une fontaine dans le bas du cours d'Alsace-et-Lorraine. Il est bien probable qu'il s'agit d'une fontaine divinisée du Bordeaux gallo-romain, *Onuava* ou autre. J'hésite à voir en elle la *Divona, urbis genius:* c'est au centre ou près du centre qu'il faut la chercher, et je ne peux pas ne pas rattacher à ce nom celui de la Devèze; la différence des suffixes (*-ona, -itia*) est de peu d'importance. Vu le voisinage des Piliers de Tutelle, je pense à une fontaine vers Tropeyta ou la Maison Daurade et de là descendant sur la Devèze.

Folklore provençal. — Dans l'immense *Encyclopédie départementale des Bouches-du-Rhône* (qui reprend, avec une plus vaste envergure et un esprit scientifique infiniment plus rigoureux, l'œuvre des statistiques de l'Empire) une place fort importante a été faite au folklore, et M. J. Bourilly (bien connu par le bon travail préhistorique qu'il a donné au volume de *Nîmes et le Gard* provoqué par le Congrès de l'A. F. A. S. en 1912) y a écrit 140 pages sur la *Vie populaire*, qui vont devenir une mine inépuisable de renseignements. Que de choses anciennes là-dedans! mais combien peu, s'il y en a, remontent aux Phocéens! Il existe certainement des ressemblances entre les figurines provençales et les Tanagra. Mais entre elles et la céramique romaine l'écart de temps est si considérable qu'aucun lien historique ne peut être supposé (extr. du t. XIII des *Bouches-du-Rhône;* Marseille, Barlatier, 1921, gr. in-8°).

Peintures et gravures paléolithiques sont signalées par M. l'abbé Lémozi dans les grottes des communes d'Espagnac-Sainte-Eulalie et de Cabrerets (Lot): renne, bison, équidé; dans le *Bulletin de la Société des Études du Lot*, t. XLII, 1921. Nous aimerions savoir, puisque les grottes sont riveraines de cours d'eau, à quelle hauteur elles se trouvent de leur lit, et si leur situation implique des changements de niveau depuis les temps magdaléniens.

Chézery et son val. — De notre collaborateur J. Hannezo, *Chézery, son abbaye et sa vallée* (extr. de la revue *le Bugey*), Belley, Chaduc, 1921, in-8° de 146 p. Vallée très boisée, pas de traces archéologiques importantes avant le XIIe siècle, où fut fondée l'abbaye, véritable type des créations monastiques du second âge, en plein désert. — Mais une bonne part du livre est occupée par des recherches toponymiques sur les lieux-dits de la région.

Muséographie gallo-romaine de Bordeaux. — Paul Courteault, *État des découvertes faites à Bordeaux de 1444 à 1812, manuscrit inédit du baron de Caila* Bordeaux, Cadoret, 1921, in-8° de 83 p. source précieuse de renseignements pour l'histoire et le classement de

nos antiquités bordelaises. Le travail est extrait des actes de la Société archéologique de Bordeaux.

Aux fouilles du Vieil-Évreux. — Sur un fragment de vase, en terre rougeâtre, M. Espérandieu lit, en lettres peintes, AERVG COM, et au-dessous, PXIIIS PIIIS. Il s'agirait de *ærugo*, ce vert-de-gris si utilisé en médecine par les Anciens[1]; les chiffres indiqueraient les poids respectifs du vase et du contenu; *Les Fouilles du Vieil-Évreux*, 1921, IIe année, in-8° de 30 p. Il y a dans ce recueil de fort belles planches. utiles pour l'étude des appareils de construction.

Les Celtes dans les Iles Britanniques. — J. Loth, *La première apparition des Celtes dans la Bretagne et en Gaule*, in-8° de 30 p., extrait de la *Revue Cellique*, t. XXXVIII, n° 4, 1920-1. Ce que M. J. Loth appelle ici Celtes (cf. *Revue*, 1921, p. 327), ce sont les brachycéphales du premier âge du bronze, qui seraient venus vers le commencement du deuxième millénaire avant notre ère, du voisinage de la mer du Nord. Je ne m'y oppose pas, à la condition de les appeler simplement les Indo-Européens du premier ban, ou si l'on préfère, les Italo-Celtes.

Les quadrillages ruraux; cf. *Revue*, 1920, p. 209. — On s'est occupé avec passion de cette question en Angleterre, à propos de ceux du Middlessex. Voyez les articles de Haverfield et de Montagu Sharpe dans *The British Historical Review* de 1918, nos 131 et 132. Ne pas oublier que nous aurions besoin d'un travail de ce genre, en France, pour les lotissements ruraux des villes neuves et bastides du Moyen-Age.

Jules César. — M. Espérandieu me communique Matthias Gelzer, *Cæsar, der Politiker und Staatsmann* (Deutsche Verlags-Anstatt, 1921, in-8° de 344 p.). Cela ne paraît pas sortir de l'ordinaire, du médiocre. Il faudra, je crois, reviser nos jugements sur César, et reprendre un peu, à l'endroit de ce grand nom, l'indépendance d'allure d'un Littré.

La question du ligure. — Dans le nouveau périodique anglais, *Philologica*, publié par la *Philological Society* de Londres (il m'est communiqué par M. J. Loth), le célèbre celtisant Holger Pedersen traite à nouveau la question si discutée des inscriptions lépontiennes (t. I, 1921, p. 38 sq.). Il les rattache au celtique, mais, chemin faisant, il constate le peu de dissemblance qui existe entre langues celtiques et langue ligure, si bien qu'il fait de cette dernière une variété du celtique. Et je serai le dernier à y contredire, ayant toujours soutenu la chose, les Ligures étant pour moi « des Celtes d'avant le nom celtique ».

1. Ne serait-ce pas une graphie pour *campana*, épithète fréquente du vert-de-gris? mais d'autres hypothèses sont possibles. Ce vase est à comparer aux vases pharmaceutiques de Saintonge.

Italo-celtique. — Sommerfeld, *DE en italo-celtique*, thèse de doctorat présentée à la Sorbonne, 1920, Christiania, Dywbad, in-8° de XIII-300 p. Sujet conseillé à l'auteur par Meillet. Remarquez, p. 16 et s., de très sages considérations sur les caractères généraux des langues italiques et celtiques. — M. J. Loth, qui a examiné cette thèse de près et qui a bien voulu m'en parler, me paraît être moins hostile qu'autrefois à la théorie de l'unité italo-celtique.

La région de Dunkerque. — Nous sommes trop mal outillés sur l'histoire primitive de la Flandre française pour ne pas accueillir avec joie, de M. Lesmaries, l'annonce et l'*introduction* de son livre *Dunkerque et la Plaine maritime aux temps anciens* (Dunkerque, Nord maritime, 1922, in-8° de 132 p.; extrait du *Bulletin de l'Union Faulconnier*, t. XVIII).

La population rurale de la France sous le Haut Moyen-Age aurait été, suivant un très remarquable article de M. Ferdinand Lot dans *Le Moyen-Age* (1921, f. 1, *Conjectures démographiques sur la France au neuvième siècle*), à peu près dans les mêmes proportions que de nos jours. Et je suis entièrement d'accord avec lui.

Monnaies gauloises. — M. Gustave Chauvet, avec sa précision et sa curiosité coutumières, nous donne une étude de la cachette de La Meilleraie-Tillaye en Vendée, accompagnée d'une analyse chimique des pièces du trésor. C'est l'analyse en particulier qui permet à M. Chauvet de rattacher les pièces d'*Atectorix* et de *Contoutos* au régime monétaire d'Auguste, frappant des sesterces avec un quart de zinc (c'est le cas de ces pièces) et trois quarts de cuivre. Chauvet, *Monnaies gauloises*, etc., *analyses chimiques* par Gabriel Chesneau. Poitiers, *Antiquaires*, 1922, in-8° de 44 p. (extr. des *Bulletins*).

Uncia, Oncy, Lourcines. — Je ne fais ici que poser quelques questions. — 1° Ch. Marteaux, *La Revue Savoisienne*, 1921, p. 271 : « Once [en Chablais]... je ne trouve guère d'origine à ce nom que le gentilice *Uncius*, attesté par les dérivés Oncin (Savoie), Oncy (Seine et-Oise), Oncieu (Ain); Oncia est en 1415 un lieu situé sur le Rhône... *Uncia*, nom commun, pourrait à la rigueur être regardé comme un lieu-dit = *parcelle de terre*, n'ayant pas plus de valeur que la 12° partie d'un tout. » — 2° Lebeuf, *Hist. de Paris*, t. III, p. 221, éd. Bournon, cite le *vicus qui dicitur Uncinas* à la date de 1084, qui est devenu *Urxinae*, *Onccinae*, *Occinae*, *Ocinae*, Ocines, Occines ou Orchines, à la fin Ursines, Orsines, même Lorsine : c'est aujourd'hui dans Vélizy. « *Uncinae* était un dérivé d'*Uncia;* car on appelait encore quelquefois dans le onzième siècle du nom d'*Uncia terrae* la douzième partie d'un arpent de terre ». — 3° La rue de Lourcine à Paris (rue Broca) était évidemment un très vieux sentier rural, conduisant de la route d'Italie au domaine de Gentilly, une *via fundorum*, comme auraient dit les Latins. Évidemment sans aucun rapport avec l'Orsines de Vélizy. Ces

noms de rues anciens et inexplicables rappellent d'ordinaire des noms de quartier[1] ou de direction primitifs et gallo-romains. Nous en avons déjà cité plus d'un exemple[2], et en voici un autre que je tire de la viographie de Vitry près Paris. — 4° Il y avait à Vitry, il n'y a pas longtemps, une rue d'Oncy. M. Robineau, secrétaire de la Mairie, a bien voulu, sur ma demande, faire une enquête auprès de très vieux habitants, et nul n'a pu lui expliquer ce nom (c'est aujourd'hui la rue Camille-Groult). Or, Lebeuf a supposé, je ne sais trop pour quel motif, qu'il faudrait identifier Vitry avec la *villula Unciacus in pago Parisiensi* d'un diplôme de Charles le Chauve[3]. La rue d'Oncy rappellerait cette *villula*, et cette *villula* aurait été démembrée du territoire de Vitry, ou, à la rigueur, rattachée à ce territoire. D'après la situation de la rue d'Oncy, *Unciacus* pourrait correspondre au groupement, qui paraît ancien, du Petit-Vitry. — Remarquez bien l'expression de *villula*, que je retrouve dans des domaines issus de démembrement. — Il y avait à Vitry deux paroisses, au moins dès le XIIIe siècle, Saint-Germain et Saints-Gervais-et-Protais. Je ne sais si elles répondent chacune à un de ces deux groupements.

Lugdunum = « clair-mont ». — On connaît la description de Fourvières chez Sénèque (*Apok.*, 57) : *Vidi duobus imminens fluviis jugum, quod Phœbus ortu semper obverso videt.* J'ai toujours pensé (cf. 1915, p. 63 ; 1918, p. 127), et je pense de plus en plus que cette situation de Fourvières, exposée aux rayons du soleil levant, a déterminé et son nom (qui serait l'équivalent de *clarus mons*) et la consécration du lieu à Bélénus-Apollon. Je retrouve cette situation de colline isolée et exposée au soleil levant dans les deux autres localités françaises qui portent le nom de Lyon : *Lugdunum Convenarum*, qui est Saint-Bertrand-de-Comminges, et *Lugdunum Clavatum* [je tâcherai de revenir sur ce surnom], qui est Laon. Je laisse de côté les *Lugdunum* reconstitués d'après les textes médiévaux. Mais il y a un *Lugdunum* ancien qui m'a embarrassé : c'est Leyde. Il y a à Leyde une colline célèbre, isolée, haute de 16 mètres, dont le site rappelle bien celui de nos autres Lyon : c'est celle qui porte le château (la *Burgt*). L'opinion courante est que c'est une butte artificielle, une motte féodale. Et le savant et aimable conservateur des Antiquités, M. Holwerda, interrogé par moi, me répond très nettement que c'est son opinion, le territoire ne renfermant rien de comparable aux fameux *tumuli* pré-

1. Pour la rue de Lourcines, c'est le nom du quartier, *apud Laorcinas juxta S. Marcellum* (*Polypt. d'Irminon*, introd., p. 224 et 227, édit. Longnon).

2. Par exemple, M. F. Lot (*Revue*, 1920, p. 300) a reconnu dans la rue de l'Eurande, à Nettancourt, le souvenir d'un ruisseau *Igoranda*. M. H. Ferrand croit retrouver l'ancien nom du lieu, *Darentiaca*, dans la place de la Daraize à Saillans (*Revue*, 1918, p. 198).

3 Lebeuf, éd. Bournon, t. IV, p. 447. — Voyez le diplôme (de 860 ou 861) dans dom Bouquet, t. VIII, p. 564.

historiques du Jutland (cf. *Revue*, 1921, p. 37 sq.). Je me permets de douter de l'attribution au Moyen-Age : depuis que j'examine et fais examiner les soi-disant mottes féodales, je les vois l'une après l'autre se ramener à des *tumuli* préromains [1]. Que la colline de Leyde ait servi de motte féodale, je le veux bien : mais ce ne sont pas les féodaux qui l'ont construite. Et cette masse de terre, si elle est artificielle, est l'œuvre des âges du bronze ou du fer, utilisée comme poste par les Gaulois, et devenue leur « claire montagne ».

Caticantus, Cachan. — Le nom de *Caticantus* pour Cachan se trouve dans un diplôme de Louis le Pieux et dans un autre de Charles le Chauve (Poupardin, *Recueil des chartes de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, t. I, nos XXVIII, p. 46, et XXXV, p. 60).

L'opinion courante depuis Valois (*Notitia*, p. 413) est que le mot signifierait « chante chat ». Cela est impossible. D'abord le chat n'est jamais, que je sache, accolé à ces formations (Chantecoq, Chanteloup, Chantegril, etc.). Puis, si *cati-* avait signifié « chat », on aurait eu Chachant. — Je préfère voir dans *Caticantus* un vieux nom celtique, et le rapporter à la célèbre source de Cachan (la Fontaine Couverte). — Remarquez qu'au-dessus de cette source est, au plateau des Hautes-Bruyères, la plus importante station néolithique des environs de Paris. Le tout se tient. Et voilà un des lieux essentiels pour la formation du Parisis.

Depuis que j'ai écrit cette note, d'autres remarques se sont présentées à mon esprit. — *Caticantus* (de Cachan) n'est pas isolé. On retrouve ce nom sur la fameuse tablette magique de Rom (cf. Dottin, *La Langue gauloise*, p. 171), où j'ai lu nettement *catic[a]nto*. Or, cette tablette magique renferme deux autres noms de sources : 1° *Dibona* (lequel nom, m'écrit M. Dottin, apparaît sur le monument dans les mêmes conditions que *caticanto*, après un mot [verbe ?] en *-ont : heiont caticato... cartaont Dibona*) ; 2° *Clota*, qu'il faut sans doute rapprocher de *Clota*, la Clyde, *Clutoida*, la déesse de Mesves [2]. Il semble donc bien que l'inscription de Rom soit une invocation, une série de litanies, adressée à des sources ou aux différentes épithètes d'une seule source. J'inclinerais vers cette dernière hypothèse à la suite d'une lettre qu'a bien voulu m'adresser M. Blumereau, notaire à Rom, l'heureux découvreur et possesseur de l'inscription. « Il y a », me dit-il, « à 300 mètres du puits où j'ai trouvé la tablette, une petite rivière que l'on nomme aujourd'hui la Dive. Et ce puits est si merveilleusement alimenté par elle que tout cet été [1921] on est venu y puiser de plus de 6 kilomètres à la ronde, et il a fourni en moyenne 8.000 litres par vingt-quatre heures sans discontinuer, et jusqu'à ce jour. »

1. Voyez en dernier lieu les recherches de M. Florance, ici même, p. 145-148.
2. Voyez, sur ce radical, ce que j'ai dit ici, 1918, p. 254. Serait-ce une « eau enfoncée dans un trou » ? « un puits » ?

Caticantus appartient du reste à une famille propre de noms celtiques. *Avicantus* se lit sur une inscription de Nîmes comme nom de divinité (*Corpus*, XII, 3077), et de divinité de source, associée à Nemausus et à Urnia. J ai jadis étudié cette inscription sur place et suis arrivé à la conviction qu'*Avicantus* désigne une source de l'enclos où se trouve l'inscription (voyez ce que j'en ai écrit à Alimer, *Revue épigraphique*, t. III, p. 349). — Du même genre est *Liricantus*, bien connu par les vies de saints, et qui est aujourd'hui Larchant, près de Nemours en Seine-et-Marne. Valois, fidèle à sa doctrine, traduisait *Liricantus* par « chant du loir » (*Notitia*, p. 413). Ceci est impossible. Là encore, il s'agit d'une fontaine qu'il ne sera peut-être pas difficile de retrouver à Larchant. Et *lir- (ler-, leir-)* est très certainement un thème aquatique.

Théâtres. — Tous ceux qui s'intéressent à la structure et à la machinerie des théâtres antiques devront étudier avec soin le dernier fascicule paru du *Bulletin des Antiquaires de France*, 2e trim. de 1921 (remarques de J. Formigé à propos du théâtre de Vaison, etc.).

Appareils maçonnés, *opus spicatum*, rangs de briques formant parpaing, cf. *Bull. des Antiquaires* de 1921, p. 207.

La linguistique, l'histoire et la géographie. — J'ai sous les yeux, faisant partie de la collection Flammarion, *Bibliothèque de Culture générale*, un livre fort suggestif d'Alfred Dauzat, *La Géographie linguistique* (in-12, 200 p., [1922]); et on m'annonce l'apparition d'un livre de Vendryes sur *le Langage* dans la collection Berr *l'Évolution de l'Humanité* (La Renaissance du Livre).

Verrerie en Vendée. — Comme j'ai toujours soupçonné la Vendée d'avoir été un centre très ancien de verrerie (gallo-romain, même gaulois), j'ai prié notre vaillant maître M. Gustave Chauvet de me tenir au courant. Il veut bien m'envoyer la note suivante :

« Vouvant, le four à verriers :... il y a déjà longtemps... nous avons découvert au tènement des *vieilles verreries*, point sauvage et élevé de la forêt de Vouvant, le fourneau central, parfaitement conservé, d'un four de verrier de l'époque gallo-romaine, des débris de creusets portant encore les traces de matières vitrifiées, un moule à dents, un fragment de grille du fourneau et cent litres au moins de *fritte*, sorte de calcination préliminaire à laquelle sont soumises les diverses matières qui entraient dans la composition du verre.

» Quelques temps après, nous trouvions un autre four semblable renfermant cinq creusets intacts. » (Louis Brochet, *La Vendée pittoresque et archéologique*, Fontenay-le Comte, 1921.)

CAMILLE JULLIAN.

BIBLIOGRAPHIE

Eschyle, tome I *(Suppliantes, Perses, Sept contre Thèbes, Prométhée enchaîné)*, texte établi et traduit par **Paul Mazon.** Paris, Société d'éditions « les Belles Lettres », 1920; 1 vol. in-8° de xxxvi, 199 + 199 pages.

Ce beau volume fait partie de la *Collection des Universités de France*, qui est publiée sous le patronage de l'Association Guillaume Budé. La collection, on le sait, est double. Elle comprend des auteurs grecs, des auteurs latins. Pour ne parler que des premiers, ont déjà paru un Platon I de Maurice Croiset, un Platon II d'Alfred Croiset, un Théophraste, *Caractères*, d'O. Navarre, l'Eschyle I dont il est rendu compte ici, un Callimaque d'É. Cahen et enfin un Sophocle I de l'auteur de cet article. Ce n'est là qu'un commencement et bien d'autres volumes vont suivre.

On remarquera qu'ici maîtres et élèves travaillent côte à côte. Si les premiers ont montré le chemin aux seconds, ceux-ci sont résolus à continuer l'effort de leurs maîtres et à se montrer dignes d'eux. Et nous sommes sûrs du succès, parce que nous avons derrière nous tout le personnel enseignant des Universités de France, avec son amour du labeur consciencieux et probe. Paris marche en tête, comme il est naturel, mais Toulouse, Bordeaux, Lille, Aix, Poitiers, Strasbourg l'ont déjà rejoint ou vont le rejoindre ; des professeurs de lycées viennent à nous, et l'on verra ce que peut faire la coordination raisonnée de nos forces.

Le type de nos volumes est connu : à gauche, la traduction avec quelques notes ; à droite, le texte et l'apparat critique. La logique aurait peut-être voulu l'inverse, car la traduction, humble servante du texte, ne doit pas marcher avant lui. Des raisons typographiques n'ont pas permis cet ordre. D'ailleurs, comme ces volumes se dédoublent, si l'on a seulement le texte ou la traduction sous les yeux, l'inconvénient, s'il existe, disparaît.

Dans le livre qui nous occupe ici, on sent que les pages de droite, celles du texte, ont coûté au moins autant de travail, — de ce minutieux travail fait de science et de finesse, — que celles de la traduction, où l'auteur est plus maître de lui-même, parce qu'asservi seulement à a pensée d'autrui, il la traduit comme il la sent et comme il lui plaît.

C'est, en effet, un rude travail qu'éditer Eschyle ! Pour en avoir une idée, j'engage le lecteur à lire avec soin la seconde *Introduction* que P. Mazon a placée en tête de son livre, p. viii-xxxii. Il nous donne là

un résumé de l'histoire du texte des tragiques grecs, depuis le jour où ce texte était remis par le poète lui-même aux acteurs athéniens jusqu'à celui où nous sommes. C'est un abrégé singulièrement captivant de l'*Einleitung in die griechische Tragödie* de Wilamowitz : cent pages d'un côté, vingt-quatre de l'autre, vingt-quatre pages vigoureuses et claires. Et l'on voit aussitôt, combien de l'Antiquité jusqu'à nos jours, il s'est perdu de choses en route : environ neuf pièces sur dix, et pour celles qui nous sont parvenues, toute la musique, toute la côlométrie, sans compter une multitude infinie de mutilations de détail.

En somme, dans les sept pièces qui nous restent d'Eschyle, si dans l'ensemble ce que nous lisons aujourd'hui est bien ce qu'il a écrit, dans le détail c'est autre chose. Sur cinquante vers pris au hasard, il y en a toujours deux ou trois, — et pour les *Suppliantes* la proportion est beaucoup plus forte, — dont le texte vrai est très indécis. Reconnaissons-le franchement. Ici, comme ailleurs, ignorer c'est savoir. Les raisons de ces mutilations de détail sont multiples. Il peut y en avoir de très humbles. Un fait est remarquable. La pièce dont le texte est le plus mauvais, pour Eschyle, ce sont les *Suppliantes;* pour Sophocle, c'est l'*Œdipe à Colone*. L'une est la septième du *Mediceus*, l'autre la septième du *Laurentianus*. Est-ce un hasard ? Fatigué, le scribe à la fin de son travail a pu être moins attentif.

Quoi qu'il en soit, c'est aux modernes à préciser exactement quel est l'état actuel de ce texte, pour en assurer la conservation, dans la mesure où elle est encore possible. On ne voit pas, en effet, à moins de découvertes nouvelles, comment on pourrait mieux faire. Or, les papyrus, on le sait, ne nous donnent rien sur Eschyle. Trop difficile à comprendre, le grand poète a été délaissé de bonne heure. Il est vrai qu'il faut toujours compter avec le hasard... Qui aurait pu supposer, avant 1912, que de la centaine des drames que nous avons perdus de Sophocle viendraient subitement émerger de nouveau à la lumière ces 400 vers des *Limiers* qui, tout compte fait, sont seulement précieux par leur étrangeté ?

Ces trouvailles sont rares, et pour Eschyle, elles sont nulles : il faut se contenter des matériaux ordinaires. Cela simplifie, si l'on veut, le travail, sans d'ailleurs le rendre plus facile. Au lecteur à se rendre compte dans le détail, qui est infini, de la qualité supérieure de celui de P. Mazon. L'Eschyle d'H. Weil, — pour lequel j'avais, je l'avoue, presque de la vénération, — est maintenant dépassé. Ainsi vont les choses. Weil, on le sait, corrigeait beaucoup les textes : il a fait preuve en ces corrections d'une sagacité, d'un savoir admirables. Seulement, lire de l'H. Weil, du G. Hermann, est-ce toujours lire de l'Eschyle ? Pourtant le travail de ces éditeurs n'a pas toujours été inutile. P. Mazon le reconnaît fort bien. « Si l'on prétendait ignorer systématiquement toutes les conjectures sans certitude absolue qui

ont été faites sur Eschyle, on ne pourrait publier de quelques pièces qu'un texte hérissé de croix désespérées. Est-il raisonnable d'enlever ces étais discrets, qui ne jurent pas trop avec l'ensemble, et, en laissant ainsi crouler des pans de mur entiers, d'altérer encore davantage le véritable aspect de l'édifice? » La seule précaution à prendre, c'est d'avertir le lecteur dans les notes et de lui dire de prendre garde. P. Mazon n'y a jamais manqué dans les conjectures d'autrui ou dans les siennes propres.

Une innovation de son édition, et elle est bien utile, c'est, dans les pages de gauche, de noter les principaux jeux de scène, ceux que le texte suggère, ainsi que les entrées, les sorties des personnages, des choreutes. Les manuscrits ne le font jamais. Il est vrai que sur ce point les lecteurs anciens n'étaient pas exigeants, puisque le plus souvent dans les dialogues (et la même habitude se retrouve sur les papyrus), les changements de personnages sont indiqués par un seul tiret.

Une autre innovation, qu'il avait déjà employée dans sa traduction de l'*Orestie* (Paris, Fontemoing, 1903), c'est l'indication sommaire du caractère des différentes parties lyriques du drame. Les systèmes anapestiques sont annoncés par le mot *Mélodrame*, puisqu'ils étaient récités avec accompagnement de flûte, et, dans la multiplicité des autres rythmes, le mot *Agité* est toujours réservé aux systèmes dochmiaques, puisqu'ils sont une succession de mesures de 5 et de 3 temps. Toujours l'épithète caractérise la strophe qu'elle précède, et même elle la coupe quelquefois en deux moitiés, quand brusquement change le rythme par une intention manifeste du poète, qu'il importe de ne pas laisser inaperçue au lecteur.

Nous avons donc maintenant, — le second volume ne tardera guère à paraître, — un Eschyle facilement accessible à tous, puisque la page de gauche vient toujours à notre secours, toutes les fois que nous sommes arrêtés par celle de droite. D'un côté, avec nos yeux à nous, nous lisons l'œuvre du vieux poète, transcrite d'après nos habitudes, avec les indications de mise en scène; de l'autre côté, comme les anciens le lisaient ou presque, nous avons sous les yeux son texte, aussi authentique que nous pouvons encore l'avoir, malgré toutes les défaillances de la tradition. Ainsi sont satisfaits et les hellénistes et ceux qui ne le sont pas. Mais on voit aussi que la tâche de l'éditeur n'a pas été mince, puisque au travail minutieux et multiple du philologue il a su ajouter le goût, l'esprit modernes.

C'est au fond ce même esprit que l'on retrouve dans son Hésiode, *Les Travaux et les Jours* (Paris, Hachette, 1914; 1 vol. in-8° de XII et 162 pages). On ne connaît pas beaucoup cette édition, parce qu'elle parut un mois avant la guerre, en juillet, et que l'éditeur ne la mit en vente que trois ans plus tard, en 1917, en un temps où le présent seul suffisait encore amplement à toutes les réflexions, et ne laissait pas de

place à l'étude de l'Antiquité. On me permettra donc d'en dire ici quelques mots.

Dans un vigoureux travail paru ici même (*Rev. des Ét. anc.*, 1912, p. 329-56), P. Mazon avait préalablement montré qu'Hésiode est, de tous les poètes anciens, celui qui a eu le plus à souffrir des philologues du siècle dernier, et qu'en particulier, G. Hermann, K. Lehrs, « ce maître d'incompréhension », Göttling, Flach, Kirchhoff, avaient si bien dépecé le texte des *Travaux*, avant d'en comprendre la structure, que pendant longtemps personne n'avait cru possible de redonner une unité à des fragments si étrangement mutilés Puis une critique moins brutalement maladroite avait bien voulu montrer quelque indulgence à l'égard du vieux poète et reconnaître que les formes littéraires ne sont pas toujours sans variété. Et avec Fr. Leo, E. Lisco, P. Waltz, W. Fuss, E. Meyer, E. K. Rand, P. Mazon était arrivé à la conclusion que les divers éléments qui composent les *Travaux* ne pouvaient avoir été assemblés que par le poète lui même. Pour arriver à cette conclusion, il s'était sans doute servi des recherches de ceux que je viens de nommer; mais il n'avait pas non plus négligé de prêter l'oreille, pour essayer de saisir et de noter les inflexions même de la voix d'Hésiode. C'est bien encore la vraie méthode; seulement, pour la pratiquer, il faut de la finesse et du goût, « car le goût aussi est un instrument de critique ».

Dans cette édition des *Travaux*, l'effort, encore une fois, est double. Il porte d'abord sur l'établissement du texte, puis sur son interprétation. Les manuscrits sont classés d'après A. Rzach. Et dans le long commentaire qui suit le texte (p. 33-160), P. Mazon commence toujours par en donner une sorte de paraphrase, pour faire saillir les articulations de la pensée et pour en dégager le mouvement. Il discute ensuite les multiples questions que soulève le texte.

Le travail est considérable. Il a été fait à tête reposée, avec amour, après de longues, de patientes réflexions : c'est pourquoi je ne crois pas qu'aujourd'hui l'auteur y changerait dix lignes. Dans des choses si délicates, si complexes, rien ne remplace le temps.

L'édition date déjà de huit années. Depuis, il s'est passé bien des choses. Ici même a été formulée, en 1915, une idée qui, réalisée par d'autres, — et nous leur en avons une infinie gratitude, — a donné naissance à notre Association G. Budé : nous avons enfin décidé que nous ne lirions plus les textes anciens que dans des éditions françaises. Je crois que ces éditions là nous sommes très capables de les réaliser, mais je crois aussi que nous avons été sagement inspirés, quand nous avons confié la direction effective de notre œuvre, en ce qui concerne les textes grecs, à P. Mazon, éditeur des *Travaux* d'Hésiode et du théâtre d'Eschyle.

P. MASQUERAY.

Joseph Hazzidakis, *Étude de préhistoire crétoise. Tylissos à l'époque minoenne, suivi d'une note sur les larnax de Tylissos, traduit du grec par l'auteur avec la collaboration de* L. Franchet. *Introduction et annotations* par L. Franchet. — Paris, Paul Geuthner, 1921; 1 vol. in-4° de 92 pages avec X planches. Prix: 25 francs.

Sous ce titre, la librairie Geuthner publie la traduction de deux mémoires de M. Hazzidakis: l'un, de dimensions étendues, paru en 1912 dans l'Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική, est consacré à l'étude des objets découverts par le savant crétois dans ses fouilles de Tylissos; le second, un court article imprimé dans les *Athenische Mitteilungen* de 1913, à celle de tombeaux de l'âge du bronze explorés dans les environs de Candie et de Tylissos. Le volume n'apporterait donc rien de nouveau, s'il n'était accompagné d'une brève introduction et de nombreuses notes de M. Franchet. Ces notes ont pour but de mettre en lumière l'intérêt particulier que présentent les trouvailles de M. Hazzidakis, principalement au point de vue chronologique. M. Franchet combat, en effet, la chronologie établie par M. Evans et fondée sur la succession des styles céramiques, et il veut lui substituer une chronologie fondée sur les étapes traversées en Crète par la métallurgie du bronze. Il est certain que cette chronologie, dont il a plus longuement exposé les principes dans son *Rapport sur une mission en Crète et en Égypte* [1], présente l'avantage de prendre comme point de départ l'évolution d'une industrie non pas spéciale à la Crète, mais commune à tous les pays. On peut pourtant se demander si, étant donnés l'importance et le nombre des documents céramiques dans la région égéenne à l'époque du bronze, le système de classification céramique ne permet pas une précision plus grande. Sans doute, la chronologie d'Evans, à divisions trop symétriques, n'est pas entièrement satisfaisante; mais amendée, comme elle l'a été par exemple par Reisinger [2], elle paraît fournir un cadre solide. M. Franchet remarque (p. 11), qu'« une chronologie présentant des divisions nettement tranchées ne peut être exacte ». Mais il est difficile qu'une chronologie ne présente pas des divisions nettement tranchées. Le tout est de savoir se servir des chronologies et, spécialement pour les époques préhistoriques ou protohistoriques, de ne jamais perdre de vue ce qu'elles ont toujours d'un peu conventionnel.

1. *Nouvelles archives des Missions*, fasc. 15 (1916). Cf. aussi *Revue archéologique*, 1916, II, p. 217.

2. *Kretische Vasenmalerei vom Kamares-bis zum Palast-Stil.* — Je signale comme trait commun à la classification de Reisinger et à celle de Franchet le rapprochement du minoen moyen III et du minoen dernier I.

Les objets découverts à Tylissos appartiennent pour la plupart au minoen récent. Les vases de terre cuite y sont naturellement en majorité. Les plus curieux (p. 21-22) sont de grands skyphoi ornés de tiges à longues feuilles légèrement inclinées. On remarquera aussi (p. 35) les encensoirs, ustensiles formés d'un plateau supérieur évasé, percé de trous, qui devait recevoir les grains d'encens, et d'un support ou de pieds qui maintenaient ce plateau au-dessus du charbon. Parmi les autres trouvailles, signalons une statuette de bronze représentant un homme faisant un geste d'adoration (p. 58, pl. VI), quelques tablettes avec inscriptions (p. 38), et des peintures murales dont les restes, malheureusement très mutilés, sont reproduits dans trois planches (p. 62, pl. VII-IX). Au minoen moyen et au minoen primitif appartiennent un certain nombre de vases et de figurines ainsi que deux tables de potier (p. 75), particulièrement intéressantes pour l'histoire de la technique céramique en Crète.

Les tombes qui font l'objet du second mémoire publié par M. Hazzidakis remontent l'une au minoen moyen, l'autre au minoen récent; elles doivent leur intérêt aux larnax en terre cuite qu'elles contenaient.

La traduction du travail de M. Hazzidakis rendra certainement service aux archéologues. Il me semble pourtant qu'il aurait mieux valu attendre, pour publier dans une langue européenne un ouvrage sur les fouilles de Tylissos, que ces fouilles fussent achevées ou, tout au moins, que l'étude des trouvailles fût plus avancée. Tel qu'il se présente à nous, le mémoire paru en 1912 dans l'Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική n'est guère autre chose qu'un rapport provisoire de fouilles; les notes de M. Franchet en font le principal intérêt au point de vue des conclusions générales à en tirer. Mais, par suite de la rédaction à des dates différentes du texte de M. Hazzidakis et des notes de M. Franchet, il n'y a pas toujours concordance entre eux; c'est ainsi que les trouvailles sont simplement réparties en deux sections: époque minoenne dernière, et minoen primitif et moyen, alors que M. Franchet (p. 10, n. 1) signale la présence de trois couches. Il eût paru plus naturel de prendre cette division comme base du classement des objets. Plutôt qu'une traduction du mémoire de 1912, n'aurait-il pas été préférable, du moment que la publication de ce travail avait été retardée par les circonstances, d'en faire une véritable refonte où auraient été incorporées les découvertes plus récentes et qui aurait pu être en même temps pour M. Franchet l'occasion d'appliquer à un cas déterminé sa chronologie? On n'en sera pas moins reconnaissant aux auteurs de la facilité donnée aux chercheurs pour l'étude de ces questions difficiles et des nombreuses observations ou suggestions originales que renferme l'annotation.

CHARLES DUGAS.

J. T. Allen, *The greek Theater of the fifth century before Christ.* University of California Press, Berkeley, 1919; un vol. in-8° de x-120 pages, avec 31 illustrations.

De l'étude de M. J. T. Allen se détachent, au premier plan, trois objets principaux, d'intérêt d'ailleurs inégal. D'abord, un abrégé précis, substantiel de ce que nous apprennent sur le théâtre grec des ve et ive siècles les fouilles, les drames subsistants, les monuments figurés. Cette partie ne saurait prétendre à la nouveauté; elle a, du moins, le mérite d'être au courant des résultats, même les plus récents. D'autre part, on trouve à la fin du livre une théorie personnelle de l'auteur sur l'origine du *proskénion :* le *proskénion* ne serait pas une construction dressée devant la *skénè*, mais la *skénè* primitive elle-même. Entre autres objections, je demanderai alors comment s'explique le nom même, qui signifie « ce qui est devant la *skénè* ». Mais la partie essentielle du livre est celle où M. Allen développe et précise la découverte qu'il annonçait sommairement, en 1918, dans un bref article *(The key to the reconstruction of the fifth-century Theater at Athens)* que j'ai analysé ici-même (*Rev. des Études anc.*, t. XXI, 1919, p. 76). Sur la grande *orchestra* du ve siècle, dont les vestiges ont été retrouvés par Dörpfeld, superposons la *skénè* et l'*orchestra* de Lycurgue, de façon que les angles supérieurs internes des *paraskénia* coïncident avec le bord intérieur du mur de soutènement de cette ancienne *orchestra.* Nous constatons alors : que le mur qui, à l'arrière, joint les *paraskénia* repose exactement sur le mur de soutènement de l'ancienne *orchestra*, à son point le plus au sud ; — que le cercle de l'*orchestra* de Lycurgue se rencontre juste avec celui de l'ancienne *orchestra*, à son point le plus au nord ; — que, si on tire une ligne entre les *paraskénia*, à une distance en arrière de leur front égale à celle où se trouvait le *proskénion* hellénistique en arrière des *paraskénia* du même temps (environ 4 pieds), cette ligne est exactement une corde du cercle extérieur de l'ancienne *orchestra.* Avec raison, ce semble, M. Allen estime que de telles concordances ne sauraient être fortuites. Et il en déduit ces conséquences qui, si on les acceptait, enrichiraient notablement notre connaissance si incertaine du théâtre du ve siècle : 1° Au ve siècle, la *skénè* (ou, du moins, la construction rudimentaire qui en tenait lieu) s'élevait sur le terrain de l'*orchestra,* non *en dehors.* 2° Au diamètre nord-sud de la portion de cercle qui, après l'érection de cette *skénè*, restait libre pour les évolutions du chœur, correspond exactement le diamètre de l'*orchestra* de Lycurgue : en d'autres termes, celle-ci est, par ses dimensions, la reproduction pure et simple de l'*orchestra*, où avaient été jouées les pièces de Sophocle et d'Euripide, et probablement les plus récentes d'Eschyle. 3° La *skénè* était, dès le ve siècle, flanquée de *paraskénia*,

dont les dimensions ont été conservées après la reconstruction du théâtre (c'est-à-dire lorsque l'*orchestra* fut transportée plus au nord-ouest : fin du ve siècle, ou plusieurs décades auparavant). Deux points paraissent établis : ces *paraskénia* avaient la même profondeur (5 mètres), et étaient séparés par le même intervalle (20 m. et demi) que ceux du ive siècle. Cela posé, il est vraisemblable que les autres dimensions concordaient également : largeur, 7 mètres ; hauteur, environ 13 pieds, ce qui donne du même coup la hauteur du rez-de-chaussée de la *skénè*. Etc. J'omets quelques déductions plus hasardeuses. Celles-ci suffisent amplement à montrer l'importance de la découverte de M. Allen. Dans tout essai de restitution du théâtre grec, il devra désormais en être tenu compte. Malheureusement, toutefois, il ne ressort de là aucune lumière nouvelle sur le caractère de la construction qui occupait le segment sud de l'*orchestra*, dans l'espace compris entre les deux *paraskénia*. *Logeion* ou décor? Pour sa part, M. Allen, de même que son compatriote M. Flickinger, reste un adepte fervent, intégral, des théories de M. Dörpfeld. Je m'en étonne. Qu'au temps des grands Tragiques les acteurs aient joué sur le même niveau que le chœur, ou du moins à un niveau tel qu'il n'en résultait pour les rapports des deux groupes aucune incommodité, cela est un point définitivement acquis, et qui ne saurait être remis en question. Mais qu'il en ait été de même à l'époque suivante et que le *proskénion* hellénistique à colonnes, dont les fouilles nous ont rendu une quinzaine d'exemplaires, soit un décor, non une scène, voilà une conception contre laquelle je n'ai cessé durant un quart de siècle de protester au nom du bon sens, et qu'il est devenu de plus en plus difficile d'admettre depuis quelques années, en particulier depuis les constatations nouvelles faites à Éphèse (*Rev. des Études anc.*, t. XV, 1913, p. 315 sq.) et tout récemment à Délos[1] (R. Vallois, *Nouv. archives des missions scientifiques*, 1921, t. XXII, fasc. 3, p. 213-217). Du reste, en son pays même, M. Dörpfeld a cessé, semble-t-il, d'être prophète. Cf. les publications de Fensterbusch (*Die Bühne des Aristophanes*, 1912), Fiechter (*Die Baugeschichtliche Entwicklung des antiken Theaters*, 1914), Petersen (*Die attische Tragödie als Bild-und Bühnenskunst*, 1915), Frickenhaus (*Die altgriechische Bühne*, 1917), Marg. Bieber (*Die Denkmäler zum Theaterwesen im Altertum*, 1920). Pour tous ces savants, le *proskénion* est une scène.

Oct. NAVARRE.

1. Je pourrais ajouter : à Oropos (la restauration proposée par Dörpfeld dans son livre *Das griech. Theater*, 1896, p. 100 sq. *fig* 42, était erronée et a été rectifiée, sur le modèle d'Éphèse, par Fiechter, *ouv. cité*, *fig.* 2), et, d'après certaines informations que je n'ai pu encore contrôler, à Priène.

John A. Scott, *The unity of Homer* (*Sarter classical lectures*, vol. I). Berkeley, California, 1921; 1 vol. in-8° de 275 pages.

La critique érudite, dans les divers pays, tend de plus en plus à restaurer la personnalité d'Homère, poète souverain de l'épopée grecque Si M. von Wilamowitz-Moellendorff maintient encore, à peu près sans défaillance, ses anciennes positions, d'autres, Cauer, Finsler, Bethe, ont fait des concessions à l'esprit nouveau, et il y a eu des conversions éclatantes, comme celle de Van Leeuwen, dont M. Scott nous rapporte les termes pathétiques (p. 104). Lui-même représente la tendance unitaire d'une manière intégrale; il ne se borne pas à reconnaître dans l'*Iliade* et dans l'*Odyssée*, prises séparément, un art de composition qui décèle la volonté consciente d'un créateur; mais c'est à un poète unique qu'il attribue les deux poèmes.

La tradition ancienne lui est, déclare-t-il, favorable. On a cru bien à tort que l'Antiquité considérait Homère comme le créateur du cycle épique tout entier : l'immensité de l'œuvre qu'on lui rapportait ainsi aurait justifié toutes les défiances. Mais M. Scott s'efforce de montrer qu'à l'époque classique, Homère n'a jamais été regardé que comme l'auteur de l'*Iliade* et de l'*Odyssée;* et que, dans la masse des épopées, ces deux œuvres, qui nous sont parvenues tout entières, se distinguaient par un exceptionnel mérite. (Chap. I.)

Wolf a pu avoir des précurseurs; mais ses *Prolégomènes* ont lancé la question homérique. M. Scott explique très bizarrement le succès singulier de cet opuscule destructeur : il serait dû à la Révolution française, « qui avait tout jeté dans le chaudron du doute », et aussi à une certaine érudition, avide de produire, à laquelle les hypothèses de Wolf allaient fournir une infinie pâture. M. Scott paraît tout ignorer des théories quasi-mystiques d'où est sortie la croyance à la génération spontanée des chants épiques.

Il n'est pas nécessaire d'insister sur la critique de la thèse wolfienne qui se poursuit dans les chapitres II, III, IV, V, et qui n'apporte rien d'original. Peu d'érudits croient encore à une rédaction des poèmes homériques faite sur l'ordre de Pisistrate, et l'on a souvent discuté les arguments linguistiques, archéologiques, les preuves internes, tirées des inconsistances et des contradictions, par quoi les disciples de Wolf ont voulu fortifier et développer la doctrine du maître. Pourtant, le chapitre consacré aux arguments linguistiques (chap. III) attire l'attention : il montre l'inanité des statistiques en matière de langue. Avec une patience infinie, M. Scott a repris les chiffres donnés par ses prédécesseurs; il les a toujours trouvés faux ou mal interprétés. S'agit-il de l'emploi comparé des termes abstraits dans l'*Iliade* et dans l'*Odyssée?* Selon M. Croiset, il y aurait 39 de ces termes dans l'*Iliade*, 81 dans l'*Odyssée*; selon M. Scott, la proportion

réelle est de 78 à 81. S'agit-il de l'usage de l'ancien pronom ὁ comme article défini? On en trouvait 422 exemples dans l'*Iliade*, 214 dans l'*Odyssée;* une statistique nouvelle donne 218 exemples pour les 15.693 vers de l'*Iliade*, 171 pour les 12.110 vers de l'*Odyssée*, c'est-à-dire que la proportion est la même dans l'un et l'autre poème. On veut que certaines parties, dites récentes, de l'*Iliade* présentent des mots qui ne se trouvent pas dans le reste du poème, mais apparaissent dans l'*Odyssée;* or, lorsqu'on examine les chants réputés anciens, on y trouve de tels mots en proportion plus grande encore. Après cela, on accordera sans peine à M. Scott que l' « attaque linguistique » échoue à créer même une présomption défavorable à l'unité des poèmes homériques.

M. Scott paraît d'abord vouloir expliquer toutes les contradictions et les incohérences relevées dans l'*Iliade* et dans l'*Odyssée* par la méthode à laquelle M. Rothe, en Allemagne, a recours presque exclusivement. Il déclare (chap. V) que les unes sont telles qu'on en pourrait retrouver d'analogues chez tous les auteurs; que les autres sont imaginaires et dues à l'erreur même des critiques; enfin qu'une troisième catégorie correspond simplement à des changements de point de vue du poète, qui traite chaque tableau ou chaque épisode comme un tout. Dès lors, la critique homérique peut être considérée comme non avenue; il faut la renier dans le passé et y renoncer pour l'avenir; après qu'on aura montré l'unité des caractères, l'unité réelle de composition dans les deux poèmes (chap. VI et chap. VIII), il ne restera plus qu'à proclamer avec Horace la maîtrise prodigieuse du poète « *qui nil molitur inepte* ». M. Scott, qui agenouille toute l'Antiquité devant Homère, a complètement oublié, ce me semble, l'autre vers d'Horace : *Indignor quandoque bonus dormitat Homerus*. Il ne faut pas être plus antique que les anciens.

Mais voici que le chapitre VII ouvre de nouvelles perspectives à cette érudition contre laquelle M. Scott dresse si souvent, en même temps que le témoignage des anciens, les protestations des poètes et des écrivains modernes, de Gœthe et de Schiller entre autres. Ce chapitre est bien destiné encore à nous montrer l'unité de l'*Iliade* et à expliquer une certaine inconsistance dans le caractère d'un personnage essentiel. Mais par quelle voie? Hector est le « héros moral » de l'*Iliade;* pourtant, il y a une disproportion flagrante entre les actes qu'il accomplit et la réputation dont il jouit. C'est qu'Homère l'a substitué à Pâris, lequel, *dans la tradition*, était le chef et le champion des Troyens, mais qu'il a écarté parce que ce séducteur ne pouvait être qu'un héros équivoque. Or, *la tradition* savait que Pâris avait tué Achille; mais elle ne connaissait nul héros grec qui fût tombé sous les armes d'un certain Hector. Homère a donc créé à son héros fictif un adversaire malheureux, Patrocle, qu'Hector massacre,

non sans y être aidé par Apollon. Il n'a pas pu faire davantage pour lui; et voilà pourquoi celui de qui paraît dépendre le destin de Troie accomplit si peu de prouesses.

Je ne discute pas ici la valeur de cette explication; mais je constate qu'elle introduit un principe nouveau pour justifier une incohérence mise en lumière par les « Wolfiens » : l'examen de la *tradition*. M. Scott reconnaît lui-même qu'il y a eu des poètes avant Homère; mais il restreint, semble-t-il, la dette d'Homère envers eux à la langue poétique dont il use et qu'il a dû trouver toute formée (p. 240); et il écrit : « Il peut y avoir de la tradition chez Homère; sa véritable aspiration, c'est la création poétique » (p. 239). Malgré ces réserves, ne voit-on pas que le chapitre VII pose la question des sources d'Homère, de l'emploi que le poète fait des matériaux élaborés avant lui, des transformations qu'il impose aux données traditionnelles, mais aussi des limitations que ces données imposent à sa fantaisie? Certains principes de cette recherche ont été posés par M. D. Mülder que M. Scott, d'après d'anciens articles, range encore parmi les « Wolfiens », mais qui lui aussi a fait sa conversion. C'est en 1910 qu'a paru l'étude trop systématique, mais suggestive, de cet érudit. *Die Ilias und ihre Quellen*. La lecture de cet ouvrage et de quelques travaux postérieurs permet une constatation rassurante pour ceux qui répugnent à faire table rase du passé : c'est que la critique wolfienne n'a pas été une vaine aberration sans lendemain, et que ses analyses peuvent servir de point de départ à une critique nouvelle, animée d'un esprit différent, mais mettant à profit l'immense labeur du dernier siècle.

P. ROUSSEL.

A. Meillet, *Aperçu d'une histoire de la langue grecque;* 2e édition. Paris, Hachette, 1920, 1 vol. in-8°, de xv-252 pages.

La première édition de l'*Aperçu* est datée de 1913; notre *Revue* en a la même année rendu compte (p. 363 sq). Il a eu le succès qu'elle avait prédit. Malgré la guerre et le départ de tant de jeunes professeurs et d'étudiants dont il devait être l'aide et le guide, l'édition était épuisée au retour de ceux qui sont revenus. La crise du papier et du livre a retardé la réimpression et cruellement accru le prix de ce petit volume : du moins, depuis un an, la lecture et la méditation n'en sont-elles plus interdites aux jeunes hellénistes et grammairiens, aux étudiants d'agrégation notamment, à qui il est si nécessaire.

Dans son nouvel *Avant-Propos*, qui n'a pas quatre lignes, M. Meillet déclare s'être « efforcé de mettre le livre au courant, de le compléter, de l'améliorer, et surtout d'en mettre les idées en meilleure évidence. » Ainsi, presque toute la page 144 est nouvelle; il y traite de l'atticisme des Pères de l'Église, et notamment de la restauration artifi-

cielle et arbitraire des formes grammaticales abolies, optatif et duel : l'étude de M. J. Scham sur Clément d'Alexandrie (Paderborn, 1913) lui a sans doute fourni plusieurs faits qu'il y invoque. Page 104, presque au début du chapitre sur les « Originés de la métrique grecque », on reconnaîtra quatre vers d'Alcée récemment découverts. A la fin du chapitre VII de la troisième partie (p. 242), quelques lignes sur la littérature syracusaise pourront rappeler au lecteur les recherches de M. Magnien. Mais c'est surtout aux récents articles de l'auteur lui-même que feront penser les remarques ajoutées (p. 44) sur le nom du feu, (p. 249) sur l'évolution des consonnes grecques, et surtout (p 118-119) sur certains flottements de la langue homérique et (p. 129) sur le départ des éolismes vrais et des archaïsmes de l'épopée : dans le cours du même chapitre (II, 6), les scrupules et la rigueur du savant se montrent (p. 122, 127, 129) à la suppression d'assertions jugées trop catégoriques ou peu probantes.

Il n'est pas possible d'indiquer ici toutes les observations dont le livre s'est enrichi : même les plus importantes (par exemple, sur la fixation tardive — quoique antérieure à l'histoire — des types d'infinitifs dans les divers dialectes, p. 28 et 72 ; sur la perte du F séparément par l'ionien et l'attique, p. 55 ; sur l'extension en grec et hors du grec du morphème -ιττα développé dans les cours hellénistiques, p. 190 ; sur les premières manifestations à l'intérieur de la κοινή de certaines différences dialectales actuelles, p. 245) tiennent en quelques phrases, et parfois en une ligne. Les idées qu'elles confirment ont, surtout à la fin des chapitres, reçu des développements nouveaux (p. 32, 91, 97, 192, etc.). L'auteur a insisté d'une part sur l'unité primitive de civilisation dont témoigne le grec commun (p. 31), d'autre part sur l'extrême entremêlement des dialectes grecs au début de l'époque historique (p. 76). Il a mis en pleine lumière la singulière destinée de cette langue qui avait commencé par perdre le nom ancien de la mer (cf. p. 11), et qui s'est répandue dans les îles et le long des côtes, mais « n'a pu (p. 236) se soutenir à l'intérieur des continents » : à l'histoire sémantique du mot πόλις il a ajouté maintenant (p. 77) celle de κυβερνᾶν. Surtout, il a affirmé à maintes reprises avec une force nouvelle les rapports intimes de la civilisation et de la langue, et le parallélisme constant de leurs deux histoires. Il dit, page 102 : « Une langue n'agit au dehors que dans la mesure où elle exprime une civilisation... L'hellénisme n'est intéressant qu'en tant qu'il est une civilisation. » Et voici maintenant les dernières phrases du livre : « Pour la seconde fois à l'époque historique une κοινή grecque détruit des parlers locaux. Mais, au lieu que la grande κοινή hellénistique a servi à créer la civilisation moderne, la nouvelle κοινή reflète surtout l'effort que font les Grecs d'aujourd'hui pour acquérir la culture européenne. »

On comprend après la lecture de l'*Aperçu* comment le plus grand

siècle de la civilisation hellénique est aussi celui où les poètes et les penseurs d'Athènes ont trouvé dans leur dialecte des ressources encore ignorées d'Homère et d'Hérodote et des moyens d'expression qui devaient faire défaut aux écrivains de la κοινή. M. Meillet, en révisant son livre, s'est complu à considérer le grec à son ἀκμή; il s'est donné la « jouissance » unique d'y « trouver rapprochées la richesse expressive d'une vieille langue indo-européenne et la précision, la netteté d'une pensée abstraite, déjà moderne. » Le savoureux chapitre sur « le style » (p. 174), si substantiel en ses deux pages et si neuf dans la seconde, qu'il a ajouté à son étude des « langues littéraires » est le couronnement de cette partie centrale et de l'ouvrage tout entier.

PAUL FOURNIER.

Ella Bourne, *A Study of Tibur historical, literary and epigraphical, from the earliest times to the close of the roman Empire*. The collegiate press, Menasha (Wisconsin), 1916; 1 vol. in-8° de 74 pages.

Cette monographie est un exemple intéressant du parti que l'on peut tirer d'une connaissance exacte des textes littéraires et épigraphiques pour l'histoire d'une petite ville. L'auteur nous y conte fort agréablement les origines de Tibur, son rôle militaire pendant les guerres de la conquête de l'Italie et ses transformations à la fin de la République et au début de l'Empire. Ville à la mode, fréquentée pendant les mois d'été par les empereurs et l'aristocratie romaine, elle offre à ses hôtes le charme de ses paysages et de ses jardins. Il semble que ses magistrats n'aient rien négligé pour attirer les visiteurs et, parmi les distractions qu'ils leur dispensent, il ne faut pas oublier la riche bibliothèque conservée dans le temple d'Hercule, le sanctuaire le plus important de ce dieu en Italie.

Dans un dernier chapitre consacré aux diverses divinités honorées à Tibur, l'auteur montre toute l'importance du culte rendu au héros, culte qui se rattache aux plus anciens souvenirs de la cité.

RAYMOND LANTIER.

Marion Edwards Park, *The Plebs in Cicero's Day, A Study of their Provenance and of their Employment*. A Dissertation presented to the Faculty of Bryn Mawr College... Mai 1918; 91 pages in-8°.

Il n'est pas question uniquement de l'époque de Cicéron — et c'est heureux, car l'auteur se fût enfermé dans des limites trop étroites, — ni seulement de la plèbe — car on nous parle longuement des esclaves. Cette étude a une ampleur plus grande.

La population de l'Italie s'est beaucoup transformée dans les deux derniers siècles de la République : le fond indigène s'est appauvri, on le voit par les données du cens (mais M. Park a, je le crains, trop de confiance encore dans les notices éparses sur ce sujet) et on le devine à d'autres indices : long service militaire hors de la péninsule, lourdes pertes causées par les guerres, émigration de trafiquants vers des comptoirs lointains, déclin de la natalité. L'élément étranger vient combler ces vides, surtout du fait de l'esclavage (là aussi il conviendrait de se méfier des chiffres trouvés de-ci de-là chez les auteurs) : prisonniers de guerre, valets fournis par la traite encombrent l'Italie au point d'en compromettre la sécurité.

L'auteur nous montre les esclaves aux champs, la *familia urbana* et les innombrables affranchis qui en proviennent, secrétaires et intendants des hommes d'État et des gens d'affaires, fermiers et entrepreneurs de grands travaux ; ce sont ensuite les négociants à leur compte ; à propos des ateliers de vases « d'Arezzo », M. Park signale l'emploi bientôt exclusif de la main-d'œuvre servile ou affranchie.

Tout n'est pas nouveau dans ces pages et les divisions établies prêteraient à la critique ; mais les renseignements utiles y abondent et l'auteur a réuni beaucoup de textes. Je me permettrai de le mettre en garde contre un abus trop fréquent : les abréviations non expliquées. Je crois bien que H. veut dire *Hermes* et Ha *Hermathena*. Pour une fois qu'on les cite, la belle économie de lettres ! Et puis, qu'on cesse de traduire les titres étrangers ! Un novice ne devinera pas tout de suite que Ann. Bonn. = *Bonner Jahrbücher*. Momm. St. R. doit s'entendre : Mommsen, *Histoire des Romains ;* mais en quelle édition ?

VICTOR CHAPOT.

Thomas Fitzhugh, *The old-Latin and old-Irish monuments of verse*. University of Virginia, 1919 ; 1 vol. in-8° de 134 pages.

Voici la dixième brochure de M. Th. Fitzhugh. M. Juret ayant montré récemment dans les *Mémoires de la Société de Linguistique* que, même quand il ne s agit que de latin et de syllabes initiales, il ne convient pas de parler d' « intensité », mais qu'il faut constater simplement que les syllabes initiales avaient une longueur et une valeur spéciales, la possibilité d'un accent d'intensité en italique, à plus forte raison en italo-celtique, s'évanouit de plus en plus. Il faudrait du reste prouver que si l'accent d'intensité existe tel quel en irlandais, gallois, etc., il en était de même en gaulois et en celtique commun. Dans les théories de M. Th. Fitzhugh, il y a évidemment plus d'un vice de méthode. Il serait à souhaiter que le maître des études de métrique en France, M. L. Havet prouvât une fois pour

toutes à M. Th. Fitzhugh qu'il est dans son tort et l'engageât à employer ses talents à quelque autre besogne.

A. CUNY.

Alfred Laumonier, *Catalogue des terres cuites du Musée archéologique de Madrid* [*Bibliothèque de l'École de Hautes Études hispaniques*, fascicule II], Bordeaux, Feret, 1921, XVI-254 pages in-8°, avec 135 planches hors texte.

Le Musée archéologique de Madrid possède des terres cuites antiques, dont très peu, malheureusement, sont originaires de l'Espagne même. La plupart viennent soi-disant d'Italie ou de Grèce; mais on n'est sûr de rien. Car l'ensemble est formé de quelques collections qui ont été données ou achetées en bloc, et dont les possesseurs n'avaient pas eu la moindre préoccupation des provenances exactes. En sorte que le classement a dû se faire par collections successives : coll. La Rada y Delgado, coll. Stutzel, coll. Vives, coll. Asensi, coll. Salamanca; et, à l'intérieur de chacune, on a tenté de suivre un ordre chronologique. Le travail était ingrat et quasi décourageant. M. Laumonier l'a accompli avec une conscience et une abnégation qui inspirent le respect. Il a patiemment décrit plus de 1.000 objets : figurines, bustes, têtes, fragments, et les a illustrés de plus de 750 photographies, réparties sur 135 planches (n^os^ I-CXXXIV, plus LVIII *bis*). Quel dommage que l'objectif n'ait eu à se fixer que sur des choses généralement si médiocres ! Car, à parcourir cette longue suite de planches, on se sent pris d'une sorte de mélancolie. Ce n'est pas qu'il n'y ait quelques statuettes, çà et là, qui retiennent un moment l'attention : par exemple, une figurine attique du Ve siècle (n° 1, pl. I), un *Érôs* qui avait des ailes rapportées (n° 2, pl. III, 1-2), une statuette smyrnienne en action violente (n° 12, pl. III, 3), quelques aimables Tanagréennes (n° 3, pl. II; n° 28, pl. IX, 2 ; n°s 491 et 493, pl. XXXV, 2 et 3 ; n°s 502 et 503, pl. XXXVI, 1 et 2); une terre cuite béotienne très archaïque (n° 20, pl. VI, 2), une *Europé* sur le taureau (n° 27, pl. VII, 2); puis une *kybistétria* en costume d'Attis, se tenant les jambes en l'air, appuyée sur les coudes et la poitrine, le visage relevé et encadré de deux glaives (n° 805, pl. XC, 1); et encore, un gladiateur pesamment armé, la tête sous un casque énorme (n° 945, pl. CXXII, 2) : au moins sait-on où cette statuette-là fut trouvée, en Espagne même, à Cordoue. Il y a donc quelques motifs pour défendre contre un dédain trop sévère les terres cuites de Madrid; on doit s'avouer, cependant, que pas une parmi elles ne sort du rang ni pour la nouveauté du type ni pour la finesse et l'excellence de l'exécution. Il y a aussi des choses suspectes : non pas seulement ce *Faune* indécent n° 46 (pl. X, 4), mais cette *courotrophos* assise n° 781 (pl. LXXXIV, 3), où l'enfant évoque par sa

pose contournée le souvenir d'une Madone de Michel-Ange ou de Jacopo della Quercia, et ce groupe n° 787 (pl. LXXXV, 2), où l'on voit *Érôs* et *Psyché* qui s'embrassent après s'être préalablement dévoilés, l'un par devant, l'autre par derrière, comme si Psyché aspirait au surnom de Callipyge; etc. Mais d'ailleurs, loin des originaux, je ne puis guère qu'émettre des doutes, je ne les change pas en assurances. — Toujours est-il que la besogne pénible qu'imposa cette pauvre matière témoigne du dévouement scientifique de M. Laumonier et lui fait honneur. Il fallait que ce travail fût fait enfin : il l'est à présent, et très bien.

HENRI LECHAT.

J. de Morgan, *L'Humanité préhistorique.* Paris, La Renaissance du Livre, 1921. Petit in-8° de XX-330 pages, 190 gravures, 15 francs.

Le présent volume est le second de la collection dite *L'évolution de l'Humanité* que dirige M. H. Berr; le premier est celui de M. Edmond Perrier (cf. *Revue*, 1921, p. 255). L'un et l'autre se valent et valent bien plus que de simples manuels, car ils reflètent les pensées théoriques de savants de grande valeur, qui ont réfléchi par eux-mêmes sur les faits dont ils parlent, et qui ont su exposer leurs idées propres sans rien cependant négliger des renseignements précis et des statistiques d'ensemble requis pour une collection de ce genre.

Le livre de M. de Morgan se compose de deux parties distinctes. — L'une, surtout historique, où il examine la succession des âges préhistoriques depuis les temps dits chelléens jusqu'à l'époque du fer, et il ne s'interdit pas de pousser jusqu'en Amérique et jusqu'en Extrême-Orient, encore qu'il se préoccupe surtout de l'Orient et de l'Occident classiques. Je ne comprends pas encore pourquoi, à la fin de cet exposé, d'ailleurs à la fois clair, rapide et substantiel, M. de Morgan intercale un chapitre, qui paraît un peu en l'air, sur la technique des matières dures. — La seconde partie traite de la civilisation préhistorique, alimentation, vestiaire, habitation, idées et cultes.

P. 20. Je n'admets pas les modifications profondes du littoral, dont parle M. de Morgan. On en est bien revenu. Le Zuydersée a des causes différentes. La disparition de « la ville d'Ys » n'est pas un témoignage historique : c'est un très vulgaire propos de folklore. — P. 44. M. de Morgan insiste avec raison sur la pénétration des éléments chelléo-acheuléens et moustériens. — P. 54. Remarques pleines de prudence, que devront méditer les hardis chercheurs qui veulent retrouver les migrations humaines à l'aide des débris archéologiques. « Quelques pierres taillées ne suffisent pas à nous éclairer sur les questions ethniques. » — P. 54. J'aurais voulu quelques indica-

tions sur la pénétration rapide des âges néolithiques et énéolithiques. — P. 107. M. de Morgan semble accepter l'origine orientale du cuivre, et, p. 124, l'origine extrême-orientale de l'étain. Il m'est impossible de le suivre là-dessus. — P. 186. Je doute fort que la nudité ait été persistante juqu'aux temps historiques. Peut-être en matière rituelle (les possédés militaires), mais certainement pas dans la vie courante. — P. 242. On ne peut pas rapprocher l'ombilic de Kernus de celui de Turoe sous la rubrique « art de La Tène » : c'est évidemment le même facies cultuel, mais ce sont deux époques et deux doigtés artistiques différents. Il y a dans ce tableau quantité de choses qui jurent à être réunies. — P. 265. J'ai été ravi de voir enfin rapprochées les peintures de Cogul et la bague d'Isopata. C'est tellement la même chose que je suis parfois inquiet. En tout cas, Cogul est de *facies* non pas paléolithique, mais égéo-minoen, de même que l'écriture dite celtibérique est d'origine égéenne. — P. 268-9. M. de Morgan revendique justement pour le culte funéraire bien des représentations (par exemple les barques) qu'on avait assignées à la religion solaire. — P. 284. Je fais des réserves sur la carte des routes commerciales. Il manque la route des caravanes pyrénéennes, de Port-Vendres au port d'*Oiasso* ; celle de Marseille à Boulogne ; celle des offrandes hyperboréennes ; celle des Arimaspes, etc. — P. 296. Il faut retourner la carte. — P. 300, etc. Esquisses très utiles des zones solutréenne, magdalénienne, etc.

L'illustration, très remarquablement présentée, est fort utile. — Une préface où M. Berr expose le caractère de la technique préhistorique, par le prolongement de la main. J'ajouterai, et son renforcement. — Ce livre apporte donc beaucoup et fait beaucoup réfléchir.

C. JULLIAN.

Éd. Salin, *Le cimetière barbare de Lezéville*, mobilier funéraire et art décoratif francs, d'après les fouilles exécutées par M. Édouard Salin, ingénieur civil des mines, maître de forges. Nancy, Berger-Leyrault, 1922, 1 vol. in-4° de 148 p., 29 planches, 6 figures.

Ceci est la description, faite avec un soin infini, d'un cimetière de l'époque mérovingienne exploré par l'auteur : description du site, étude des objets par catégorie, statistique des trouvailles tombe par tombe, comparaison avec les objets similaires fournis par les recueils connus de Barrière-Flavy ou de Boulanger, utilisation des moindres articles, par exemple ceux de la *Revue Charlemagne*, nous avons affaire là à un travail d'une conscience rare. — Je n'aime pas beaucoup l'expression « barbare » ; il devait y avoir dans ce cimetière bien d'autres morts que des Francs, si même il y avait des Francs. Disons

cimetière de l'époque mérovingienne. — M. Salin reconnaît l'existence d'une majorité de Francs et d'une minorité de Gallo Romains à la proportion entre dolichocéphales et brachycéphales. J'écarterai pour ma part ce genre d'argument; rien ne prouve que cette population n'était pas composée entièrement d'autochtones. — Lezéville (Haute-Marne), est, dans le voisinage de Grand, un des centres religieux les plus intéressants de la Gaule ; jusqu'à nouvel ordre, j'hésite à y voir l'énigmatique Andésina de la Table de Peutinger. Grand, sans nul doute, fait songer à un sanctuaire apollinaire de *Grannus*, et peut-être celui dont parle Dion Cassius. Je ne vois pas là de source importante; mais la carte d'Etat-major reproduite par M. Salin mentionne un puits. L'a-t-on fouillé? Je crois de plus en plus qu'il faut faire une place considérable aux puits dans la religion gallo-romaine (ici, p. 163). C'est peut-être le fameux puits de sainte Geneviève qui fit la valeur sacrée de Nanterre *(Nemetodurum = vicus sanctus)*. — Remarquez une tombe anépigraphe avec 8 cercles incisés. — Une rouelle votive, évidemment mérovingienne, mais qui rappelle celles d'Alésia. — Constatons une fois de plus la reprise du svastika à l'époque chrétienne, peut-être importée par les Barbares, peut-être par les Francs, en tout cas avec apparition plus intense en Belgique. La constatation est de première importance et mérite de donner lieu à une enquête approfondie. — Remarquez une garniture d'or de vêtement. — Grande variété d'animaux fantastiques à tête retournante. C. JULLIAN.

Il me paraît nécessaire de signaler particulièrement, parmi les objets publiés par M. Salin, six plaquettes minces (p. 57-59 et pl. IX, 2), à peu près carrées, décorées par étampage d'une étoile à cinq branches : qu'il s'agisse des restes d'une garniture de vêtement, le fait, s'il en était besoin, ressort de la présence de trous qui servaient à coudre les plaquettes.

La sépulture d'où elles proviennent, — trois étaient mêlées aux débris et les trois autres juxtaposées au fond de la fosse, au niveau, semble-t-il, de la poitrine de la morte, — a malheureusement été pillée et bouleversée lors d'une inhumation postérieure, d'ailleurs très ancienne, mais M. Salin croit pouvoir la dater de la fin du ve siècle.

Il y a quelque quarante-cinq ans, dans une tout autre partie de la France, à Valmeray, commune de Moult (Calvados), sur la route de Caen à Saint-Pierre-sur-Dives, des débris de parure semblables ont été recueillis. « La partie la plus inattendue de la découverte, lisons-nous, consiste en cent soixante petits fragments d'or, d'un poids total de 37 grammes, consistant en bordures linéaires formant une série de triangles, en triangles pleins à bossettes terminales, en carrés longs ornés de trois lignes de six points en saillie, en cercles avec bossettes centrales, enfin en doubles triangles pleins accolés... Tous ces

morceaux d'or, qui ont été trouvés réunis et comme agglomérés, avaient été évidemment cousus sur une étoffe que le temps a détruite. Ils présentent, en effet, non pas un crochet au revers, mais les uns trois, les autres quatre petits trous qui attestent manifestement cette destination. Nous croyons que ces ornements fragiles, obtenus à l'aide du repoussé ou de l'estampage..., devaient former la bordure supérieure d'un vêtement ou être appliqués sur une sorte de plastron disposé sur la poitrine (*Bull. de la Soc. des Antiquaires de Normandie*, t. VIII, années 1875-1876 et 1876-1877, p. 161-162). »

L'auteur, M. de Beaurepaire, déjà alors, suggérait le rapprochement avec des pièces de même nature recueillies dans des sépultures de la Crimée, mais la comparaison aujourd'hui s'impose d'une manière bien autrement frappante tant avec des ornements provenant de Kertch entrés au Musée du Louvre en 1889 qu'avec ceux, récemment acquis, de la collection Mesaksoudy, que leur provenance permet les uns et les autres d'attribuer aux Goths (*Bull. de la Soc. des Antiquaires de France*, 1920, p. 260-262), et, tant au point de vue archéologique qu'au point de vue historique lui-même, la constatation n'est pas sans présenter une réelle importance. ETIENNE MICHON.

Henry Fairfield Osborn, *L'origine et l'évolution de la vie*, édition française avec préface et notes, par Félix SARTIAUX. Paris, Masson, 1921; 1 vol. gr. in-8° de XXXVI-500 pages, 126 gravures.

La *Revue des Études anciennes* remercie M. Sartiaux de lui avoir fait part de sa traduction du livre célèbre d'Osborn, et la science française doit le féliciter de l'avoir donnée, accompagnée de notes utiles et succinctes et d'une préface où sont nettement posées les données essentielles du problème de l'origine de la vie et du problème de son évolution. Analyser ce livre sort du cadre de notre revue. Cependant, à voir les solutions que l'on essaie de donner aujourd'hui à l'idée de vie, — est-elle sortie des mers ou des eaux de la terre? ou de la terre même? et quelle part a le soleil à sa formation? — nous ne pouvons nous empêcher de constater que les mêmes questions se sont posées aux Anciens, et qu'ils ne les ont pas solutionnées d'une manière très différente. Seulement, les Anciens procédaient, non pas de manière expérimentale, mais par intuition, et ramenaient leurs exposés, non pas à des formules, mais à des mythes (en dehors bien entendu des philosophes, et l'école de Milet, à cet égard, demeure l'ancêtre véritable d'Osborn); et derrière le mythe du Soleil Créateur, de la Terre-Mère, de Vénus *Genetrix* ou de Vénus sortant des eaux, j'aperçois des spéculations naïves, enfantines, maladroites, je le veux bien, mais point trop différentes des nôtres. C. JULLIAN.

CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES

La civilisation préhellénique et le vocabulaire grec. — M. Hammarström vient d'adresser à la *Revue* un tirage à part de *Glotta*, t. XI, p. 211-217 dont voici le titre : *Griechisch-etruskische Wortgleichungen*. Il y étudie successivement : le gr. ὀπυίω « j'épouse », qu'il propose de rapprocher de l'étr *puia* « épouse » ; (mais on pourrait songer aussi à l'indo-europ. **pus-* « ἀνήρ » (skr. *pums-*), le gr. νήδυια « entrailles », cf. νηδύς « le ventre » qui serait à rapprocher de l'étr. *netsvis* « haruspex », soit un préhellénique (vraisemblable) **netu* « ventre », le lat.-étr. *fala* et le gr. φάλαι· ὄροι, σκοπιαί (est évidemment un emprunt à la fois en latin et en grec), le gr. πρύτανις (à Lesbos πρότανις) à rapprocher du nom étrusque de magistrature *(e)prθni* et autres formes approchantes. Comme βασιλεύς, comme τύραννος, πρύτανις serait un emprunt au préhellénique, ou même aux langues asianiques ; à la main, M. Hammarström a ajouté ici le très intéressant rapprochement de πρύτανις-*eprθni* avec le lycien *cizzaprñna epriti se parza* (*T. A. M.*, I, n° 44 c 14), soit « Tissapherne, le satrape perse », où l'ordinaire lyc. *qssadrapa* est remplacé par le terme indigène *epriti* que l'on ne peut, évidemment, pas séparer de l'étr. *eprθni*. La fin de l'article a trait au nom divin Ἀφροδίτη que l'auteur rapproche des derniers mots étudiés (cf. pamphyl. Φορδισίου au lieu de Ἀφροδισίου). Il est enfin signalé que l'Aphrodite grecque était appelée *turan* par les Étrusques, soit comme dans le cas précédent la *domina*, la Baalat, cf. éventuellement τύραννος, suivant M. Hammarström.

A. CUNY.

Pour la lecture des inscriptions. — Dans le t. III du *Bull. de la Soc. arch. de Provence*, p. 263, je signale particulièrement le très curieux exposé de M. Duce sur un procédé de lecture des inscriptions usées, en photographiant les textes suivant de certains éclairages en lumière rasante, les différents clichés devant être superposables. J'ai moi-même, grâce à ce procédé, pu déchiffrer une inscription atroce, qui n'avait rien donné de satisfaisant à la vision directe. C. J.

15 avril 1922.

Le Directeur-Gérant : GEORGES RADET.

UN GESTE DE PUDEUR

Dans les *Nuées* d'Aristophane, le personnage qui incarne le « Raisonnement juste » (δίκαιος λόγος) regrette l'austère éducation que recevaient jadis les jeunes Athéniens. On leur apprenait la discipline et la décence : en voici une preuve (v. 972 et suiv.) :

> Ἐν παιδοτρίβου δὲ καθίζοντας τὸν μηρὸν ἔδει προσκαλέσθαι
> τοὺς παῖδας, ὅπως τοῖς ἔξωθεν μηδὲν δείξειαν ἀπηνές·
> εἶτ' αὖ πάλιν αὖθις ἀνιστάμενον συμψῆσαι καὶ προνοεῖσθαι
> εἴδωλον τοῖσιν ἐρασταῖσιν τῆς ἥβης μὴ καταλείπειν.

Ce que Alph. Willems, en sa traduction si fidèle, mais quelque peu laborieuse, rend ainsi[1] :

« *Chez le pédotribe, une fois assis, les enfants devaient allonger la cuisse, pour que ceux du dehors ne vissent rien d'offusquant, et, quand ils se relevaient, aplanir le sable et veiller à ne pas laisser à leurs amoureux une empreinte de leur nudité.* »

Il est tout naturel qu'on ait recommandé aux enfants une pose décente ou considérée comme telle. Aujourd'hui encore ne leur enseigne-t-on pas souvent que croiser les jambes est le signe d'une mauvaise éducation? On peut douter pourtant que la prévoyance soit allée jusqu'à se figurer l'effet possible d'une empreinte sur une imagination exaltée. Quelles qu'aient été les mœurs des Grecs, on entre ici dans le domaine de la pathologie érotique, et les codes d'éducation puérile et honnête ne légifèrent pas tout d'abord pour ces cas extrêmes. En fait, dans les deux derniers vers cités, il faut distinguer le geste lui-même et l'interprétation qui en est donnée.

Le geste paraît avoir été traditionnel : lorsqu'on se relevait après s'être étendu sur le sable ou sur des tapis, on effaçait l'empreinte laissée par le corps. Un précepte de Pythagore formule ainsi la règle : Στρωμάτων ἐξάναστὰς συνέλισσε αὐτὰ καὶ τὸν τύπον συνστόρνυε. *En te levant, secoue tapis et couvertures, et efface ton*

1. *Aristophane*, traduction, t. I, p. 338 (Bruxelles, 1919).

empreinte[1]. On restreindrait indûment la portée du précepte en croyant, avec des interprètes tardifs, que l'opération ne devait être accomplie qu'au sortir du sommeil nocturne. C'était sans doute la principale occasion; mais pour les Grecs, qui, de même que les Orientaux, se couchaient plus souvent qu'ils ne s'asseyaient, il y avait lieu, plus d'une fois dans le jour, de faire disparaître leur trace.

Comme l'attestent Plutarque et Clément d'Alexandrie, on avait donné une valeur morale au précepte de Pythagore. Il n'y a pas lieu d'en être surpris : n'avait-on pas interprété dans le même sens l'autre règle du même philosophe, prescrivant d'effacer l'empreinte laissée par le cul de la marmite dans les cendres du foyer[2]? M. Frazer a inauguré une méthode plus sûre en découvrant dans le code pythagoricien les survivances de superstitions anciennes et fort répandues[3]. Dans le cas qui nous occupe, l'empreinte laissée par l'homme est considérée comme une partie de l'homme lui-même : un sorcier peut en user — tout comme il peut se servir des cheveux, des rognures d'ongles, des vêtements, de l'image faite à la ressemblance de l'individu — pour nuire à son possesseur; une prudence élémentaire commande donc de l'anéantir[4].

Le geste a survécu à la croyance qui l'a déterminé; mais, à l'époque d'Aristophane, il tendait à disparaître; on le laissait sans doute aux « marathonomaques ». Aristophane, cramponné à la tradition, veut voir dans l'oubli qu'on en fait un signe de la perversion des mœurs. Il n'a sans doute pas inventé l'explication qu'il en donne, et d'autres, avant lui, avaient dû élever des protestations fondées sur un aussi beau motif. Ce n'est pas l'unique cas où, pour sauver une coutume qui s'efface, on la charge d'une valeur morale qu'elle ne comportait guère à l'origine.

P. ROUSSEL.

1. Jamblich., *Protrept.*, 21; Plutarch., *Quaest. Conviv.*, VIII, 7; Clem. Alex., *Strom.*, V, V, 27, 7 (ed. Stählin).

2. Jamblich., Plutarch., Clem. Alex., *loc. laud.*

3. *Folklore*, I (1890), p. 147 sq.

4. Cf. J. Frazer, *The Golden Bough*, 3e éd., t. I (*The magic art and the evolution of Kings*), 1re partie, p. 213. L'empreinte laissée par la plante des pieds est particulièrement visée dans les croyances primitives (*ibid.*, p. 207 sq.).

A PROPOS

DE LA

DÉESSE MONTANT EN CHAR

DU MUSÉE DE L'ACROPOLE

Le bas-relief de la « Déesse montant en char », du Musée de l'Acropole [1] (planche II), connu depuis un siècle, n'a pas été sans faire jaillir, à la fois par sa beauté et par ses dimensions exceptionnelles, toute une floraison d'études, de commentaires délicats et d'hypothèses ingénieuses [2]. En particulier, sur l'art et le style de ce bas-relief et le charme qui s'en dégage, tout a été dit et bien dit. On peut donc, sans pour cela admirer moins un chef-d'œuvre, laisser de côté toute considération de valeur artistique, pour s'attacher uniquement à l'étude de deux questions, liées l'une à l'autre, que pose le relief : celle de son identification et celle de son emploi. C'est pourquoi on a réuni ici un certain nombre d'observations, les unes nouvelles, les autres trouvées éparses en divers articles, et on les a groupées en un faisceau serré, destiné à faire, si possible, raison de la théorie de Schrader qui, malgré les vigoureuses charges de Furtwaengler, trouve encore des partisans; théorie selon laquelle le bas-relief de la « Déesse montant en char » serait un fragment d'une frise de l'Hécatompédon.

1. Musée de l'Acropole, n° 1342. Marbre des îles. Haut., 1m205 ; larg tot., 1m75 ; ép., 0m28 ; saillie max. du relief, 0m03. Fragm. gauche : Clepsydre, 1822 ; 1m205 × 0m730. Fragm. droit : partie orientale de l'Acropole, 1860; 0m90 × 0m345. Plinthe : haut., 0m05 ; ép., 0m03.

2. Aucun des archéologues qui ont traité de la sculpture grecque n'a pu passer sous silence ce bas-relief. De la bibliographie abondante, un peu touffue, de Dickins, *Catal. Acrop. Mus.*, I, 1912, p. 277, il faut retenir les importants articles de Milchhoefer, *Arch. Zeit.*, 1883, p. 180 sq. ; Hauser, *Jahrb.*, 1892, p. 54 sq. ; Overbeck, *Gesch. der gr. Plastik*, 1893, p. 203 sq. ; H. Lechat, *Sculpt. att. av. Phidias*, 1904, p. 407 sq. ; Schrader, *A. M.*, 1905, p. 305 sq. ; Furtwaengler, *Sitzb. Mun.*, 1906, p. 143 sq. — et ajouter : Doerpfeld, *A. M.*, 1911, p. 39 sq. ; Deonna, *Arch.*, 1912, I, p. 282 ; II, p. 219 ; G. Blum, *Mél. Holleaux*, 1913, p. 43 sq. ; E. Langlotz, *Zur Zeitbestimmung der strengrotfigurigen Vasenmalerei und der gleichzeitigen Plastik*, p. 87-91.

***

La majorité des critiques qui ont étudié le bas-relief de l'Acropole ont pensé que le personnage représenté était féminin[1]. Il y a, en effet, dans le corps comme dans le costume

Fig. 1. — *Hermès.*
Bas-relief archaïque de l'Acropole d'Athènes.

de l'« anabate », une grâce et une élégance qu'on ne saurait attribuer uniquement à l'influence de l'art ionien sur la représentation de l'idéal viril, tel qu'il apparaît dans la plastique de la fin du VIe siècle.

Le costume, composé d'un fin chiton à longs plis réguliers et d'un himation savamment plié d'angle en angle et jeté en châle sur les épaules[2], est tout à fait analogue à celui des Corés[3]. Rapproché du chiton sans manches de l'Hermès de

1. Gerhard, Beulé, Bursian, Benndorf, Brunn, Milchhœfer, Baumeister, Collignon, Studniczka, Overbeck, Kastriotis, Kavvadias, Savignoni, H. Lechat, Deonna, G. Blum.

2. Le mouvement rapide fait que l'air gonfle l'himation, et le détache des épaules, comme un voile léger.

3. Cf. H. Lechat, *Sculpt. attique*, 1904, p. 410.

l'Acropole[1] *(fig. 1)*, il paraît nettement féminin. Les cheveux sont plus longs et plus abondants aussi que ceux de l'Hermès. On retrouve sans peine la longueur de toutes ces belles boucles qui pendaient autour de la tête, et qui ont été serrées en une lourde tresse attachée par un ruban[2].

Si, d'autre part, nous écartons, d'un geste indiscret, les draperies du personnage, pour considérer les lignes du corps, telles qu'on peut les retrouver par une restitution schématique dont les éléments sont donnés par le relief lui-même *(fig. 2)*, nous surprenons en élan un corps souple et allongé, et comme déployé en un mouvement instantané qui met en valeur toute sa jeune agilité. A cette époque, l'allongement du torse n'est certes pas spécialement féminin, et se retrouve dans les statues d'éphèbes dont le VIe siècle finissant nous a laissé quelques beaux exemplaires. Mais on doit pourtant noter ici une plus grande finesse des jambes et surtout des bras; les mains sont longues, terminées par des doigts effilés; le pied est petit.

Fig. 2. — Esquisse schématique d'après le relief reproduit sur la pl. 1.

1. Buste d'Hermès tourné à droite. Relief découvert près des Propylées, en 1859; faisant partie du même ensemble que la « Déesse montant en char ».

2. On donne d'habitude à cette coiffure le nom de *crobylos;* mais il semble que ce nom doive être abandonné : cf. Hauser, dans les *Wien. Jahreshefte*, 1906, p. 129.

La musculature surtout est féminine. Le mouvement du personnage nécessite un effort qui souligne fortement certains muscles, en même temps que le changement d'équilibre, par lequel le poids du corps se porte déjà plus complètement sur la jambe droite et ne repose pourtant pas encore tout à fait sur la gauche, répartit l'effort sur l'ensemble du corps. Or, tous ces muscles en plein travail, au lieu d'être vigoureusement affirmés, ainsi qu'ils le seraient nécessairement en un corps viril, sont au contraire partout adoucis et comme fondus. Que l'on compare les contours délicats des bras de notre déesse avec les biceps puissants de l'aurige de la frise du Parthénon [1], ou seulement avec le muscle au repos de l'Hermès (cf. *fig. 1*), et l'on sentira toute la différence des musculatures. De même encore, la jambe gauche, vue de profil, légèrement de trois quarts en arrière, ne présente pas les *jumeaux* saillants d'une jambe virile en plein effort; les muscles du mollet y sont tout au contraire liés au tendon d'Achille par la courbe légère et continue qui caractérise la jambe féminine. Même observation doit être faite pour les lignes élégantes qui dessinent le haut de la cuisse droite. Le cou, de profil, se trouve élargi par la position de la tête tendue en avant; son épaisseur, toutefois, ne paraît pas excessive, si l'on songe à la robustesse du cou des Corés [2].

Malgré l'absence d'indication certaine des seins, c'est bien un corps féminin dont la silhouette se laisse deviner sous les draperies qui le voilent : si nous suivons la ligne de la gorge, nous la voyons s'infléchir en avant et présenter, au-dessus du bras droit, l'amorce d'un thorax dont la courbe ne conviendrait pas à une poitrine virile. De plus, sous le bras droit, malgré le pan de l'himation qui retombe, nous notons que la ligne du chiton se trouve de même légèrement déviée vers l'avant par la partie inférieure du sein droit [3]. Etant donnée la position des

1. Côté Nord, XXIII, 67 (cf. Collignon, *Parth.*, 1912, pl. 112).

2. Sur la plupart des photographies, le cou paraît très large par suite d'une ombre trop forte causée par l'éclairage frisant que reçoit le relief au Musée de l'Acropole. Il est en réalité de quelques millimètres moins large que celui de l'*Hermès* du même ensemble.

3. Ces lignes, à cause de la place du relief au Musée, ne sont pas visibles sur les photographies, sauf un peu sur la grande photographie, probablement retouchée, de Brunn-Bruckmann, *Denkmaeler*, pl. 21.

bras et de l'himation[1], une poitrine, même un peu lourde, ne saurait rompre l'équilibre harmonieux des lignes du corps ; mais les formes générales indiquent une jeune déesse, et, entre l'amorce de la gorge et le contour de l'estomac, il y a justement place pour une poitrine virginale.

Il faut, enfin, tenir compte de ce fait que l'indication du sexe masculin n'aurait, semble-t-il, pas été négligée à cette époque[2]. Or, il ne s'en trouve nulle trace ici. Le pan du chiton qui adhère à la face intérieure de la cuisse gauche, en vertu même du mouvement d'élévation de la jambe gauche, retombe d'abord en plis parallèles, puis vient épouser la partie extérieure de la cuisse droite qu'il moule très exactement ; en effet, le mouvement en avant de la jambe gauche et de l'ensemble du corps tend l'étoffe par derrière et la plaque par devant, comme le prouvent les lignes des bords inférieurs du chiton[3]. Or, cette étoffe passe d'une jambe à l'autre insensiblement ; si le sexe du personnage avait nécessité un renflement de la draperie, l'artiste n'aurait pas manqué de l'indiquer, et la reconstitution de la silhouette permet de constater qu'il ne serait pas masqué par l'himation. Cette absence d'indication de sexe masculin vient donc s'ajouter aux remarques précé-

1. Une trentaine de vases peints, une douzaine de plaquettes de terre cuite (Musée de l'Acropole), une dizaine de bas-reliefs reproduisent ce motif. Les personnages féminins ont généralement, comme dans notre relief, les seins masqués par les bras et les vêtements. Cf. S. Reinach, *Rép. Vas.*, I, 488 ; II, 25, 26, 32, 56, 57, 61, 72-74, 88, 97, 106, 107, 125, 126, 155, 161, 205, 221 ; *Collect. Dutuit*, pl. XV ; Collignon-Couve, *Cat. Vas. Ath.*, n°s 763, 873, 1006 ; Rayet, *BCH*, III, 1879, p. 329 sq. et pl. XIII ; Pottier, *BCH*, XII, 1888, p. 491 sq. ; Harrisson, *Greek Vasepaintings*, 1894, pl. XXIII ; *Ant. Denkmaeler*, 1908, II, pl. 21 ; G. Leroux, *Vas. gr. Mus. Madrid*, 1912, n° 51 ; S. Reinach, *Rép. rel.*, I, 127, 143, 144, 413, 487, 488 ; II, 194, 266, 331 ; III, 63, 93, 203, 226, 389, 445.

2. Cf. statue virile de l'Acropole, n° 633, à laquelle, selon Collignon, *Sculpt. gr.*, I, p. 258, « surtout la curieuse convention qui consiste à indiquer le sexe sous le vêtement, comme dans la stèle de Naples..., permet d'assigner.. une origine ionienne ». Cf. également le Relief de Naples (*ibid.*, p. 256) ; l'Apollon arch. de Véies (Giglioli, *Notizie dei Scavi*, 1919, p. 3-37, pl. I-IV) ; l'Apollon citharède de la Glyptothèque Ny-Carlsberg (n° 63) ; l'Héraklès en Omphale, avec sexe rajouté (Ny-Carlsberg, n°s 265 et 266) ; la statue de Sisyphos Ier à Delphes (Homolle, *Fouilles*, IV, Sculpt., pl. LXV) ; le monument des Néréides ; l'Héroon de Trysa, etc.

3. Notons en passant que nous n'avons plus ici la convention des Corés, dont le chiton moule par derrière les formes, par une adhérence de l'étoffe qui est fort éloignée de la réalité. Ici, le mouvement est tel que l'on n'est pas choqué même de la saillie du mollet gauche que le chiton enveloppe étroitement. Il faut, bien entendu, compléter par une ligne peinte le bord extérieur du chiton devant le mollet.

dentes pour prouver que c'est bien un personnage féminin que représente le relief de l'Acropole.

Une identification plus précise présente de grandes difficultés. La peine qu'on aurait à concevoir une femme, une simple mortelle, aurige[1], et la différence des tailles relatives du personnage et des chevaux font penser immédiatement à une déesse. La représentation d'une divinité isolée, conduisant elle même son char, est fréquente. Mais quelle est cette déesse? Les peintures de vases et les reliefs nous en montrent un certain nombre dans ce geste familier, Déméter[2], Hébé[3], Éôs[4], Niké[5], Séléné[6], et avant tout Artémis[7] et Athéna[8]. Née tout armée du cerveau de Zeus, Athéna ne quitte guère ses attributs belliqueux, de peur de ressembler à une femme[9], et ses représentations archaïques surtout sont encombrées de tout son attirail guerrier[10]. Ici, au contraire, l'absence des attributs habituels d'Athéna et la présence d'Hermès dans une attitude qu'il a fréquemment dans le cortège d'Artémis nous amènent à reconnaître une Artémis montant en char[11].

1. Sauf une Amazone (cf. S. Reinach, *Rép. Vas. p.*, II, 56), ce qui n'est pas le cas ici.
2. S. Reinach, *Rép. Vas. p.*, II, p. 32.
3. S. Reinach, *Rép. Vas. p.*, II, p. 161.
4. S. Reinach, *Rép. Vas. p.*, II, p. 46.
5. S. Reinach, *Rép. Reliefs*, II, p. 194.
6. S. Reinach. *Rép. Reliefs*, I, p. 143 (Séléné ou Artémis).
7. S. Reinach, *Rép. Vas. p.*, II, p. 45, Artémis conduisant; les deux hydries à figures noires de Géla, étudiées par Blum (*Mélanges Holleaux*, p. 45); *Collect. Dutuit*, pl. XV, amphore tyrrhén.; Collignon-Couve, *Cat. Vas. Ath.*, nos 873 et 1006; plaques estampées (O. Rayet, *BCH.* III, 1879, p. 329 sq. et pl. XIII).
8. Cf les plaques estampées de l'Acropole; S. Reinach, *Rép. Rel.*, III, 93; *Rép. Vas. p.*, II, p. 61, 72-83, 97, 107; *Collect. Dutuit*, pl. XV, amph. tyrrhén.
9. Cf. Esch., *Eumén.*, v. 736-737 : « Je n'ai pas eu de mère pour me mettre au monde. Mon cœur toujours, jusqu'à l'hymen du moins, est tout acquis à l'homme. » (*Trad. Mazon.*)
10. Cf. Frise des Siphniens à Delphes, frontons de l'Hécatompédon et d'Égine, figurines et reliefs de l'Acropole, et surtout plaquettes votives en terre cuite où Athéna est très souvent représentée montant en char, mais toujours armée. Athéna n'est, sans ses attributs guerriers, « en civil », que là où il ne peut y avoir aucun doute sur son identification, par exemple au centre de la frise du Parthénon, symétriquement placée par rapport à Zeus. On pourrait appliquer à la Déesse montant en char ce que H. Lechat dit des Corés (*Au Musée de l'Acrop.*, p 276) : « Aucune de ces statues qui n'ont ni l'égide, ni le casque, ni la lance, ne saurait passer pour une Athéna » Ce n'est pas ici le lieu d'aborder la grosse question de l'identification des Corés. Notons seulement que notre Artémis paraît bien, en effet, la sœur des statues de marbre qui peuplaient l'Acropole, seulement, elle s'est élancée de son piédestal, a noué ses cheveux sur la nuque, et monte, légère, sur son char.
11. Cf. Blum. *Mélanges Holleaux*, p. 45.

***

Nous venons de voir la fréquence de la scène isolée et se suffisant à elle-même, qui a pour motif essentiel la représentation d'un personnage montant en char, que ce soit d'ailleurs un mortel, un héros ou une divinité. Nous touchons ainsi à la deuxième question capitale que pose le relief de l'Acropole : savoir s'il a fait partie d'un ensemble considérable comme une frise ionique de temple, ou au contraire s'il a pu seulement être un élément d'une scène familière à la plastique grecque, ayant décoré quelque petit monument.

Sur cette question, les avis ont été très partagés. Boetticher[1] y voyait « une métope du vieux Parthénon » ; Studniczka, et Perrot après lui, l'attribue au monument commémoratif de la victoire de Clisthène sur les Thébains et Chalcidiens en 507[2]. Furtwaengler[3] suppose qu'il a décoré le grand autel d'Athéna, situé sur l'Acropole, à l'est du vieux temple; Collignon, Overbeck, Lechat, Klein, Michaelis[4], pensent, sans préciser davantage, à une frise ayant orné quelque base de monument votif. L'hypothèse enfin qui a fait le plus de bruit est celle que Schrader, après Gerhard, Mitchell, Milchhoefer, I. Müller, a reprise et développée en 1905, suivi par Doerpfeld et Dickins[5], âprement combattu par Furtwaengler : celle suivant laquelle la déesse montant en char a fait partie d'un très grand ensemble, d'une frise ionique qui aurait décoré les murs du sécos de l'Hécatompédon.

1. Bœtticher, *die Akropolis*, p. 85.

2. Studniczka, *Jahrb.*, 1891, p. 243, n. 20; Perrot (*Hist. Art*, VIII, 1903, p. 652, n.) est d'avis que le style du monument ne répugne pas à cette hypothèse. H. Lechat (*Sculpt. att. av. Phid*, p. 412, n. 2) juge cette date inadmissible comme trop ancienne. Cette base ne devait d'ailleurs pas être de dimensions assez importantes pour pouvoir être décorée d'un relief aussi considérable. Cf. Furtwaengler, *Sitzb.* 1906, p. 148.

3. Furtwaengler, *Sitzb.*, 1906, p. 143 sq. Les dimensions de cet autel auraient été 15 m. sur 26 m. Cf. Kavvadias et Kawerau, *Ausgrab. der Akropolis*, 1907.

4. Collignon, *Sculpt. gr.*, 1892, I, p. 379; Overbeck, *Gesch. der gr. Plastik*, 1893, p. 203; H Lechat, *Sculpt. att. av. Phid.*, 1904, p 412; Klein, *Gesch. der gr. Kunst*, 1904, p. 267; Michaelis, dans Springer, *Handb. der Kunstgesch*, 1907, I, *Altertum*, p. 179.

5. Gerhard, *Annali*, 1837, p. 115; Mitchell, *Hist. of anc. Sculpt.*, 1883, p. 288; Milchhœfer, *Arch. Zeit.*, 1883, p 180 sq.; I. Müller, *Arch. der Kunst*, 1895, p 614; Schrader, *A. M.*, 1905, p. 305-322; Dœrpfeld, *A. M.*, 1911, p. 39 sq.; Dickins, *Catal.*, I, 1912, s. n.

Il y a, en effet, un certain nombre de fragments de reliefs, de marbre blanc, trouvés en différents endroits de l'Acropole, qui présentent avec l'Artémis montant en char des analogies frappantes. Ceux sur lesquels s'appuie Schrader pour étayer sa démonstration sont au nombre de quatre. Le premier[1], le buste d'Hermès, est, sans contestation possible, un fragment du même ensemble que l'Artémis[2]. Le crampon de son angle supérieur gauche montre qu'il était en retour d'angle, ce qui permet d'assurer que le monument qui portait ces reliefs avait au moins deux faces décorées. Les autres fragments décrits par Schrader sont loin d'être aussi convaincants. Le n° 1340 du Musée de l'Acropole, qui représente une tête de cheval tournée à droite, n'a, ni pour la matière ni pour l'épaisseur de la plaque et la saillie du relief, ni pour la grosseur de la tête de cheval, ni enfin pour le style, aucun rapport avec l'Artémis montant en char[3]. Le n° 356 du Musée, figurant un pied posé à plat tourné à droite, avec un bas de vêtement plissé, ne donne qu'un fragment infime, qui ne peut guère être pris en considération[4]. Le dernier, le n° 1344, représente un fragment de siège et quelques plis d'une draperie appartenant à une figure assise à gauche[5] (*fig. 3*). C'est ce mince fragment qui a donné naissance à toute la fable d'un cortège de Panathénées s'avançant vers une série de dieux assis, comme au Parthénon. Du style d'un fragment si peu signifiant, on ne peut naturellement juger de façon précise. Mais ce qu'on peut

1. *Fig. 1*. Cf. *A. M.*, 1905, p. 307 et pl. XII.

2. Épaisseur, saillie du relief, dimensions de la plinthe, matière employée, style : tout concorde parfaitement.

3. Dickins, lui-même, ne suit pas ici Schrader, et attribue ce fragment à un relief votif postérieur (*Catalog.*, p. 274). Haut. : 0m56. Larg. : 0m47. Épaiss. : 0m10. Saillie du relief : 0m06. Marbre pentélique. Trouvé en 1836 au Sud du Parthénon.

4. Haut. : 0m25. Larg. : 0m36. Épaiss. : env. 0m17 (brisé par derrière). Marbre des îles. Trouvé par Benndorf, vers 1870, dans un mur situé en contre-bas des Propylées. Son relief est plus bas (0m015 au lieu de 0m03); Schrader le compte par erreur à 5 centimètres (p. 309), ce qui ne concorderait pas davantage avec les 3 centimètres des reliefs d'Artémis et d'Hermès. Sa plinthe est également plus petite (0m4 contre 0m5 du relief d'Artémis). Si l'on tient à l'adjoindre au relief d'Artémis, on peut supposer que c'est un pied d'Apollon lyricine, lequel est fréquemment représenté en tunique talaire, accompagnant Artémis. Mais ce fragment peut provenir aussi vraisemblablement d'un autre relief quelconque,

5. Dimensions : 0m40 × 0m39; épaisseur : 0m25; saillie du relief : 0m03. Lieu de découverte inconnu. Anathyrose de 1/2 à 3 centimètres; au relief d'Artémis, 5 à 5 1/2.

voir, c'est que le grain du marbre est autre, que l'épaisseur de la dalle est plus faible de 3 centimètres, le travail des faces de joints différent et l'anathyrose moitié moins large que celle du relief d'Artémis. Ce fragment, qui semble de plus avoir fait partie d'un siège de proportions supérieures à nos personnages, il faut donc renoncer à le rattacher de force — de même que les fragments 356 et 1340 — à la scène où entrent les reliefs d'Artémis et d'Hermès, qui sont jusqu'à présent seuls à représenter l'ensemble dont ils formaient un élément. Notons, d'autre part, que ce n'est pas l'existence de ces fragments qui a fait naître l'hypothèse d'une frise de grande envergure; c'est, au contraire, l'idée préconçue que le plus grand relief prépersique de l'Acropole devait appartenir au plus grand monument prépersique, qui a fait chercher parmi les débris de reliefs tout ce qui semblait se rapprocher, par les dimensions ou le style, de la dalle de l'Artémis montant en char.

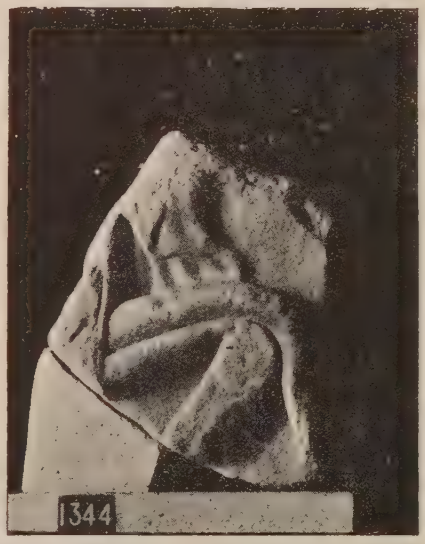

Fig. 3. — Fragment de relief archaïque de l'Acropole d'Athènes.

La question, d'ailleurs, reste entière : les fragments 1342 et 1343, représentant une Artémis et un Hermès, ont-ils fait partie d'une frise monumentale de l'Hécatompédon? Il est, en premier lieu, difficile d'admettre qu'un ensemble aussi considérable qu'eût été cette frise (qui eût mesuré environ 90 mètres de long) ait pu disparaître ainsi complètement, sans que les Perses nous en eussent laissé quelque fragment

dans leurs ruines, utilisées ensuite comme remblais. Ils ont pris la peine de jeter à bas les statues du fronton; ils auraient bien aussi brisé quelques dalles de frise, dont nous aurions dû retrouver les fragments dans les déblais du mur de Thémistocle. Si, d'autre part, tout le reste de cette grande frise a disparu, réduit en miettes, comment avons-nous, intact, un fragment aussi important?

Si l'on compare, en second lieu, la dalle de l'Acropole aux frises dont on la veut rapprocher, celle des Siphniens à Delphes et celle du Parthénon, on voit les différences importantes qui séparent ces reliefs. Les dimensions de l'Hécatompédon, il est vrai, étaient grandes, surtout dans les parties hautes de l'entablement[1], et la proportion de la frise des Siphniens, par exemple, au reste de l'édifice, montre que le rapport entre la hauteur des personnages d'une frise et la hauteur totale de l'édifice ne peut être constant. Mais il n'en reste pas moins invraisemblable de supposer à l'Hécatompédon une frise de $0^{m}21$ centimètres plus haute que celle du Parthénon, dont le sécos est près de deux fois plus grand[2]. L'épaisseur et la saillie du relief apportent de nouvelles incompatibilités. Bien que plus haute de 20 centimètres, la dalle d'Artémis est de 30 centimètres moins épaisse que celle de la frise du Parthénon, et pourtant le relief y est moitié moindre. On ne se représente pas facilement comment des plaques si hautes et si minces auraient pu être solidement fixées à la hauteur d'une frise de temple, et les traces des petits crampons en ⊢⊣, joignant entre elles les plaques, ne satisfont pas notre curiosité sur ce point. D'autre part, malgré la peinture qui le rehaussait, le relief de l'Artémis est beaucoup trop plat[3] pour avoir pu n'être visible que d'en bas et sous un angle très aigu, puisque l'étroite péristasis de l'Hécatompédon ne devait pas permettre un grand

1. Cf. Wiegand, *Die arch. Porosarchit. der Akrop.*, 1904, *passim*; Michaelis, *Der Parthenon*, 1871, p. 122.

2. Sécos du Parthénon : $59^{m}02 \times 21^{m}72$.

Sécos de l Hécatompédon : $34^{m}70 \times 13^{m}45$.

Nulle frise ionique à personnages n'a une semblable hauteur, et l'on songerait plutôt à des reliefs comme ceux de Mantinée et d'Éleusis.

3. Maximum : 3 centimètres, contre 4 1/2 à 5 1/2 au Parthénon, 6 à 7 1/2 au Trésor des Siphniens.

recul[1]. Notre relief, au contraire, ne paraît pas composé pour être vu autrement qu'horizontalement[2]. Enfin, la plinthe sur laquelle reposent les personnages fait partie de la dalle elle-même, ce qui est concevable au Trésor des Siphniens, où les figures, en relief assez haut, demandent à être soutenues; au Parthénon, la saillie étant moindre, la dalle de frise n'a pas de plinthe, et les personnages n'ont sous eux que la tænia faisant partie du bloc d'architrave[3]. Ici, où le relief est encore plus plat, la présence de cette plinthe paraît indiquer que la scène avait besoin d'un cadre qu'elle ne devait pas trouver dans une pièce architectonique sous-jacente.

Le sujet et le style du relief d'Artémis vont nous donner une troisième série de preuves. A la différence des scènes de luttes des reliefs delphiques, la scène que nous pouvons imaginer ici, de quelque manière qu'on la reconstitue, n'a de toutes façons rien de guerrier.. Les sujets des frontons de l'Hécatompédon, au contraire, ne sont que batailles. Une procession des Panathénées[4], tout à fait à sa place parmi les scènes pacifiques des frontons du Parthénon, le serait beaucoup moins à l'Hécatompédon, entre des luttes de dieux ou d'animaux. La disparate entre les frontons et la soi-disant frise du temple des Pisistratides, est plus nette encore si l'on étudie le style des deux sculptures. Schrader lui-même est obligé de l'admettre, et il élude cette difficulté en arguant qu'il existe dans tous les

1. Il y a, dans les frontons de l'Hécatompédon des Pisistratides, un progrès pour l'art de détacher les figures du tympan : au Trésor des Siphniens, la partie supérieure seule des personnages est en ronde bosse, la partie inférieure étant encore en haut relief comme aux frontons archaïques de l'Acropole (cf. Bourguet, *Les ruines de Delphes*, 1914, p. 78). A l'Hécatompédon périptère, les personnages sont complètement en ronde bosse Les frises n'auraient pas, semble-t-il, suivi une évolution inverse.

2. Cf. H. de Villefosse, *les Arts*, 1916, p. 1-3. S'il y avait une sensible différence de saillie du relief entre le haut et le bas de la plaque, elle serait légèrement plus forte aux environs de la roue et de la plinthe, comme si cette partie de la plaque, reposant presque au niveau du sol, avait dû être vue d'une hauteur d'homme. A la frise du Parthénon, au contraire, faite pour être vue d'en bas, la saillie du relief s'élève progressivement de la partie inférieure à la partie supérieure, où elle est plus forte de plusieurs centimètres.

3. Il en est de même pour la frise du temple d'Athéna Niké, dont les figures sont pourtant presque détachées du fond.

4. Dans une pré-procession des Panathénées, Artémis devient un aurige, et le rebord de siège sert à asseoir quelque personnage de l'assemblée des dieux tournés à gauche. Hermès, marchant en sens inverse, aurait le rôle ingrat de présenter la procession.

monuments grecs de telles différences de style. Cela serait à la rigueur admissible, si le style des frontons pouvait apparaître comme postérieur à celui de la frise du sécos, et l'on songerait à des retards apportés à l'achèvement de l'édifice; mais, tout au contraire, les statues des frontons, qui, en bonne logique, auraient pu être mises en place à une époque plus récente, sont plus anciennes d'au moins trente années[1]. Rapprochons seulement notre Artémis de l'Athéna du fronton oriental de l'Hécatompédon. Les poses sont analogues : jambe gauche en avant et pliée, droite tendue, bras levés et agissant, le personnage est saisi chaque fois dans une action rapide en plein cours d'exécution. Quelle différence d'allure pourtant entre les deux figures, et l'on ne songerait pas pour Athéna, malgré son sourire, aux mots de λεπτότης et χάρις qui viennent sous la plume naturellement, lorsqu'on regarde Artémis[2]. Quelle différence aussi dans la draperie! Les plis des vêtements d'Artémis ne chevauchent pas les uns sur les autres et gardent encore une régularité archaïque, mais ils vivent, ils ont une épaisseur, et nous sommes loin déjà des simples sillons sans relief devinés sur le chiton d'Athéna. Les adhérences du vêtement au corps, toutes conventionnelles encore au fronton de l'Hécatompédon, comme dans les Corés, n'existent presque plus sur le relief d'Artémis[3], où le mouvement très vif du personnage détache l'himation du dos, en même temps qu'il moule le chiton sur les jambes. Athéna et Artémis sont décidément séparées par trop d'années pour avoir pu voisiner à l'Hécatompédon.

Laissons de côté l'argument qu'on a tiré du fait qu'une semblable frise, qui, d'après la plaque d'Artémis, aurait formé un ensemble de tout premier ordre, n'est mentionnée nulle part dans les textes. Pausanias n'a en effet pas parlé de la frise du Parthénon. Du moins la connaissions-nous par ailleurs. L'argument tiré de l'inscription gravée postérieurement sur la face

1. Cf. H. Lechat, *Sculpt. att.*, p. 304 et 410.
2. H. Lechat, *Sculpt. att.*, p. 410 et 412.
3. Cf., p. 188, n. 2.

supérieure de la dalle[1] et considérée par Furtwaengler comme de bonne époque impériale[2], alors que Schrader la date fort imprécisément de la fin de l'Antiquité[3], ne doit pas non plus être retenu ; car il irait seulement à l'opposé de la thèse de Dœrpfeld[4], que l'Hécatompédon aurait duré, muni de sa frise, jusqu'après l'époque de Pausanias ; mais il ne saurait prouver que la dalle n'a pas été auparavant hors de portée des graveurs de graffiti.

Arrivons au dernier faisceau d'arguments apporté par Dœrpfeld avec sa théorie sur la survivance de l'Hécatompédon jusqu'à la fin de l'Antiquité. Schrader et Dœrpfeld ont pensé fortifier leurs opinions, en considérant chacun comme certaine l'hypothèse de l'autre. Puisque le temple est resté en place sans péristyle, dit Schrader, il est naturel que la frise, longtemps laissée à l'air et à la pluie, présente des traces manifestes d'une longue exposition aux outrages des éléments[5]. Puisque la frise, dit de son côté Dœrpfeld, est restée longtemps exposée à la pluie, le temple est demeuré debout au moins jusqu'à l'époque de Pausanias. Furtwaengler a eu facilement raison de cette argumentation : « on ne confirme pas », dit-il avec raison[6], « une hypothèse par une autre hypothèse ». L'Hécatompédon a été brûlé une première fois par les Perses en 480[7] : après leur départ, ses murs ont été remontés hâtivement pour permettre de loger le vieux *xoanon* emporté à Salamine, venant du vieux sanctuaire double d'Athéna et Poséidon[8], qui a précédé l'Érechthéion actuel et que les Perses avaient également brûlé. L'Hécatompédon fut une deuxième fois incendié

1. La place actuelle du relief au Musée de l'Acropole rend toute vérification impossible.
2. Furtwaengler, *Sitzb. Mun.*, 1906, p. 145.
3. Schrader, *A. M.*, 1905, p. 313.
4. Dœrpfeld, *A. M.*, 1911, p. 39 sq.
5. Le marbre d'Artémis est en effet percé, surtout dans la partie supérieure, de trous profonds, dus à l'action prolongée de la pluie. Il semble bien qu'une corniche l'aurait protégé, au moins en haut, s'il avait fait partie d'une frise de temple. (Cf. Sotiriadis, Ἡ Ἀκρόπολις καὶ τὸ Μουσεῖον αὐτῆς, 1911, p. 161.
6. Furtwaengler, *Sitzb. Mun.*, 1906, p. 144.
7. Hdte, VIII, 53.
8. Hdte, VIII, 54.

en 406, non pas détérioré par le feu, mais brûlé[1]. Un bâtiment brûlé deux fois n'aurait pas duré cinq siècles, à moins qu'on n'en eût changé toutes les pierres — auquel cas la frise n'aurait plus existé — et, malgré le traditionalisme des Grecs et leur respect des vieilles choses sacrées, ils n'auraient pas osé, après 406, rebâtir dans l'Acropole de Périclès un petit temple prostyle devant la prostasis des Corés. D'ailleurs, rebâti, ce temple n'aurait pas eu plus de droits au titre d'antique sanctuaire[2] que le nouvel Érechthéion. En tout cas, pour ce qui nous intéresse, la frise, deux fois en un siècle soumise à l'action des flammes[3], en porterait au moins quelque trace. Or, le marbre du relief d'Artémis, non plus que de celui d'Hermès, ne porte aucune trace de feu. Concluons donc encore une fois que ces reliefs n'ont pas fait partie d'une frise ionique de l'Hécatompédon, mais qu'ils décoraient un édifice quelconque, base ou autel, qui a pu être partiellement détruit par les Perses, mais auquel ils n'ont pas pu mettre le feu.

Quel pouvait être ce monument, nous ne le saurons sans doute jamais. Étant donnés les endroits où ont été trouvés les fragments, et le sujet du principal relief, on peut sans invraisemblance attribuer cette représentation du cortège d'Artémis au sanctuaire d'Artémis Brauronia, qui était au S.-O. de l'Acropole. Peut-être a-t-il décoré un autel de la déesse ou la base de sa statue, ou bien ornait-il un des murs du téménos[4], comme un premier essai qui aurait donné plus tard l'essor aux Nikés de la balustrade. Un relief bas, ayant, comme le nôtre, un

1. Xén., *Hell.*, I, 6 1, « τῷ δ' ἐπιόντι... ἐνεπρήσθη », le 15 avril 406. Nous n'avons aucune raison plausible de douter de l'authenticité de ce passage, confirmée par la mention de l'éclipse de lune (qui eut lieu en effet), puisque, trois chapitres plus haut, nous avons une formule analogue : τοῦ ἐπιόντος ἔτους ὁ ἐν Φωκαίᾳ νεὼς τῆς Ἀθηνᾶς ἐνεπρήσθη. L'incendie de 406 causa quelques dommages à l'Érechthéion, réparés en 395 (cf. *C I A*, II, 829, et Michaelis, *Jb.*, 1902, p. 23).

2. Nous n'entrerons pas ici dans les discussions sans issue sur l'ἀρχαῖος νεώς des inscriptions.

3. Cette action aurait dû être d'autant plus forte que la frise est forcément tout près de l'élément combustible par excellence du temple, la charpente du toit.

4. Le mur nord, par exemple, qui dominait la voie sacrée, coupé dans sa partie ouest par un escalier montant au téménos plus élevé d'Artémis. Il aurait ainsi formé un fond à la série des stèles qui s'étageaient devant la partie est de ce mur, et dont les mortaises de scellement sont encore visibles dans le rocher; l'Hermès aurait pu là aussi être à un retour d'angle. (Cf. Kavvadias et Kawerau, Ἀνασκ. Ἀκροπόλ.)

caractère pictural, s'accorderait bien avec une grande surface unie de ce genre[1], et la richesse du sanctuaire d'Artémis, très cher aux jeunes Athéniennes[2], autoriserait ce luxe et cette hypothèse.

***

Concluons donc que la « Déesse montant en char » de l'Acropole est parfaitement concevable comme élément constitutif d'une scène isolée, figurant un cortège d'Artémis analogue à celui que nous trouvons si fréquemment reproduit par les artistes grecs. En second lieu, si l'on ne peut pas savoir précisément de quel ensemble a fait partie le relief de l'Artémis montant en char, il faut du moins renoncer à y voir ce qu'un besoin logique de l'esprit plutôt que des arguments scientifiques avait fait inexactement supposer, un splendide intermédiaire entre la frise des Siphniens et celle du Parthénon dans l'emploi architectonique de la frise ionique en Grèce propre. Expliquer la place de la frise ionique du Parthénon par une disposition semblable de l'Hécatompédon, c'est simplement reculer le problème, le repousser à une époque où il est plus malaisé à résoudre, et on doit laisser à l'architecte du Parthénon le mérite et l'originalité de son innovation.

R. DEMANGEL.

1. Cf. frise inférieure du Mausolée (Collignon, *Sculpt., gr.*, II, p. 326).
2. Michaelis, *Der Parthenon, Tempelschatz der Brauronischen Artemis*, p. 307 sq.

UN DÉTAIL
DE
L'HISTOIRE DE LA PRONONCIATION DU LATIN

Parmi les vulgarismes (*tomolo*, *duodecema*, etc.) qui se rencontrent dans l'inscription latine découverte à La Tronche en 1920 et publiée par M. S. Chabert dans cette *Revue* (t. XXIII, p. 224-225), la graphie *resurricxionis* (pour *resurrectionis*) mérite de retenir l'attention.

On sait que dans la prononciation italienne comme dans la prononciation allemande du latin, - *ti* -, quand il est suivi d'une voyelle et précédé d'une voyelle ou d'une diphtongue (type *imitatio*, *cautio*), s'articule - *tsi* -. Cette façon de prononcer est sûrement assez ancienne comme le prouve l'adaptation gotique *kawtsjōn* (accus.) du latin *cautiōnem* dans un contrat de vente conservé à Naples et sensiblement contemporain de notre inscription, puisqu'il a été rédigé en 551. (Le texte en est reproduit dans les *Gotische Sprachdenkmäler* de H. Jantzen, *Samvalung Göschen*, 1898, p. 129.) La prononciation - *tsi* - forme le chaînon intermédiaire entre la vieille prononciation latine où *t* était intact [1] et la prononciation - *si* - généralement admise en France.

On pouvait autrefois se demander si, lorsque - *ti* - suivi de voyelle est appuyé sur une véritable consonne (type *factio*; etc.), le *t* n'avait pas gardé son ancienne prononciation *(t/k̂)*, même aux basses époques, si dans ce cas en un mot la prononciation non seulement française mais italienne *(faxio, resurrexio)* n'est pas des plus récentes.

L'inscription de La Tronche (12e indiction, soit de 477 à 491), montre que, du moins en Gaule, dès la fin du Ve siècle, - *cti* - suivi de voyelle était articulé - *ks* -, car il n'y a pas de doute que la graphie - *cx* - ne soit équivalente à un simple *x* (à moins qu'on ne suppose que *cx* représente ici - *kks* - assimilé de - *kts* -, opposer *vixit* dans la même inscription). Le - *ts* - dans cette position se serait donc réduit à - *s* - plutôt qu'à l'intervocalique.

Quant à *i* (au lieu de *e*) qui précède - *cxi* -, il enseigne que *ĕ* (ordinairement *è* ouvert) s'était fermé (fr. *é*) quand il était suivi d'un groupe yodisé (p. ex. - *cxi* -, c'est-à-dire - *ksy* -). Ce trait rappelle vivement la prononciation du russe où, comme en latin, tout *e* bref est naturellement ouvert, sauf quand il est dans une syllabe fermée dont le dernier élément est un jer mou (*y* consonne, indiquant la mouillure des consonnes qui précèdent), type *nesl'* « porter », c'est-à-dire *nésl y* (avec *é* fermé), v. sl. *nesti*, etc.

A. CUNY.

1. Ou peu s'en faut : articulé entre *t* et *k*.

THURINUS, SURNOM DE L'EMPEREUR AUGUSTE

M. Adrien Blanchet a cherché à expliquer, en 1919, dans une séance de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres[1], le surnom « Thurinus » donné, dit Suétone, à Octave dans sa jeunesse[2]. A en croire l'historien latin, il rappelait, soit l'origine de sa famille, venue de Thurium, soit le succès remporté par son père, dans le pays de Thurium, sur les rebelles. Suétone avance deux preuves de l'existence de ce surnom : l'habitude d'Antoine de l'appliquer, dans ses lettres, par dérision, à Octave, lequel s'étonne qu'on lui fasse opprobre de son premier nom, et une image représentant Octave enfant avec l'inscription Thurinus.

L'usage de ce nom semble donc réel, puisque Suétone cite des documents écrits, qu'il a pu consulter dans les archives de l'État auxquelles il avait libre accès, et où il eut précisément entre les mains la correspondance inédite d'Auguste[3].

M. Blanchet cherche dans la numismatique la preuve que ce surnom dérive bien de la ville de Thurium, et qu'Auguste non seulement n'en était pas offensé, mais qu'il le revendiquait comme un témoin de son origine présumée : Auguste a fait frapper, de 12 à 10 avant J.-C., quantité de monnaies dont le revers porte un taureau cornupète, emblème de la ville de Thurium.

Cette explication est plausible ; mon intention n'est pas de la discuter. Je ne veux attirer l'attention que sur l'une des deux preuves avancées par Suétone, l'image avec inscription, et développer ici une hypothèse que j'ai brièvement formulée

1. *Thurinus, surnom de l'empereur Auguste* (*Comptes rendus Acad. Inscr. et Belles-Lettres*, 1919, p. 134 sq.).

2. Suétone, *Aug.*, 7.

3. Macé, *Essai sur Suétone*, p. 110 sq., 117 sq. ; Blanchet, *op. l.*, p. 136, note 1 ; Ella Bourne, *Transactions and proceed. of the american philological association*, XLIX, 1918, p. 53 sq.

ailleurs[1]. M. Blanchet accepte cette preuve[2]; je crois qu'il s'agit plutôt d'une confusion de Suétone, et que nous devons la rejeter, tout au moins ne l'admettre que sous certaines réserves.

C'est un petit portrait *(imagunculam)* du prince *(eius)* enfant *(puerilem)*, en bronze *(aeream)*, ancien *(veterem)*, et portant ce nom inscrit *(hoc nomine inscriptam)* en lettres de fer *(ferreis litteris)*, presque effacées *(pæne iam exolescentibus)*.

On peut s'étonner tout d'abord que ce petit monument porte cette inscription, inconnue dans l'épigraphie d'Auguste, et qui est contraire aux règles de l'épigraphie latine. On s'en étonne d'autant plus que ce surnom, s'il rappelait l'origine de la famille, ou l'exploit sans grande valeur du père, aurait dû commencer par être appliqué aux aïeux d'Octave, ou à son père lui-même; pour quelles raisons le donner à Octave seul, et uniquement dans sa jeunesse? On s'en étonne encore, parce que l'usage de ce surnom, Suétone le dit, n'était pas sans faire naître des sourires ironiques, qui font sans doute allusion au métier présumé du bisaïeul paternel, cordier à Thurium[3]. Si plus tard, ce qui est possible, Auguste s'en fait un titre de gloire, comme le pense M. Blanchet, du moins le caractère étrange de ce surnom existait tout d'abord. Il y a là quelques difficultés, que l'hypothèse suivante peut résoudre peut-être.

Pourquoi ces dimensions réduites du portrait *(imagunculam)*? Les petits portraits que nous possédons ont une destination ornementale, sont des emblèmes de patères, etc. Il ne peut s'agir d'un buste, qui se ressent toujours à Rome de ses origines funéraires, et qui est usité pour reproduire les traits des défunts, ceux des hommes illustres décédés, mais non pas ceux d'un personnage vivant[4]. C'est vraisemblablement

1. *La légende d'Octave-Auguste, dieu, sauveur et maître du monde* (*Rev. hist. rel.*, 1921, LXXXIII, p. 35, note 6).
2. *Op. l.*, p. 135.
3. Suétone, *Aug.*, 2.
4. *Rev. arch.*, 1919, I, p. 114 sq., 125. C'est pour cette raison que les bustes des coupes de Boscoreale, et les emblèmes similaires, ne peuvent être les images des propriétaires, comme on l'a pensé, mais sont les bustes d'ancêtres, les patères servant sans doute au culte domestique.

une figurine de bronze, et il est rare qu'un portrait de contemporain soit réduit à ces dimensions. Admettons, *a priori*, qu'elle ne représente pas Octave et que l'inscription ne le concerne pas.

Comment, dans ce cas, Suétone l'a-t-il identifiée au portrait du prince et comment y a-t-il lu le surnom Thurinus ?

Dès l'époque d'Auguste, on apprécie beaucoup les œuvres d'art anciennes ; on les recherche au loin ; on constitue des collections. On pille les nécropoles corinthiennes, exhumant les vases archaïques de terre cuite, les bronzes[1]. On agit de même en Italie, s'il est vrai que les anciennes tombes de Bologne ont subi ce traitement[2]. Il y a une manie d'antiquaires, un goût décidé pour les images anciennes, que les auteurs latins ont souvent noté. L'Étrurie fournit sa part ; ce sont les statuettes de bronze, les *tyrrhena sigilla*, qui paraissent rudes et gauches[3]. Il devait y avoir, dans les rues de Rome, comme chez nous, des boutiques d'antiquités.

La statuette frappe Suétone par son caractère de vétusté *(veterem)*. Les lettres en sont presque effacées *(pæne iam exolescentibus)* ; l'auraient-elles été à ce point, si elles ne dataient que du temps d'Auguste, si elles n'avaient qu'un siècle et demi environ (Auguste, 63-14 ; Suétone, 69-141 environ) ? Les lettres sont en fer, donc incrustées dans le bronze. M. Blanchet, tout en admettant cette possibilité, pense qu'elles pouvaient être en argent, — l'incrustation en argent étant fréquente[4], — qui, noirci par le temps, aura paru être du fer[5]. Cependant le fer a parfois été incrusté dans un autre métal[6], et c'est un procédé ancien, du temps où ce métal était encore considéré comme précieux. A Bologne villanovienne, il orne

1. Francotte, *L'Industrie dans la Grèce antique*, I, p. 102-3 ; Rayet-Collignon, *La Céramique grecque*, p. 60 ; Courbaud, *Le Bas-Relief romain à représentations historiques*, p. 311, 358 ; *Rev. arch.*, 1910, I, p. 139, etc.
2. Grenier, *Bologne villanovienne*, p. 313, note 1 ; *Mélanges de l'Ecole de Rome*, XXVII, 1907, p. 350-1.
3. Martha, *L'Art étrusque*, p. 506.
4. *Dict. des ant.*, s. v. *Chrysographia*, p. 1137.
5. Blanchet, *op. l.*, p. 135, note 2.
6. *Dict. des ant.*, *l. c.* ; *Rev. arch.*, 1883, I, p. 20 (Caucase).

des fibules et des objets de luxe, des bracelets[1]. Au premier siècle de l'Empire, cet usage existe, il est vrai, et Trimalcion porte à son doigt un anneau d'or constellé d'étoiles de fer[2]. Mais Trimalcion est un homme de mauvaise éducation, un parvenu[3]; en lui prêtant cette bague, Pétrone n'a-t-il pas voulu, comme par d'autres détails, caractériser son manque de goût? A cette époque, l'emploi du fer comme élément décoratif est suranné, et il est réservé aux objets utiles. Car c'est une loi d'évolution que nombre de métaux, ornements et luxe à leurs débuts, parce que rares, ne sont plus ensuite que des matières communes et utiles. On n'incruste pas une matière sans valeur pécuniaire ou esthétique, puisque l'incrustation est destinée à rehausser le mérite, la beauté de l'objet. L'évolution de l'anneau montre à Rome ce processus Sans doute, on porte encore des anneaux de fer à l'époque du plus grand luxe : c'est l'anneau des fiancés, celui du triomphateur : mais ce sont là survivances d'anciennes mœurs, de ce temps où l'anneau était en fer pour les classes supérieures de la société, avant d'avoir été remplacé, sous la République, par l'anneau d'or de la noblesse. L'anneau de fer ne survit que dans certains usages traditionnels, et dans les basses classes[4].

Nous déduirons de ce qui précède que la figurine de Suétone pouvait être bien plus ancienne que l'époque de la jeunesse d'Auguste, et sans doute une de ces antiquités si recherchées alors.

Remarquons comment Suétone en est devenu le possesseur. Ce n'est pas un souvenir de famille, don du prince qui se serait transmis jusqu'à lui. Si cela était, il n'aurait pas manqué de nous le dire. Ce n'est pourtant pas une œuvre banale, un Auguste de pacotille, comme il devait y en avoir beaucoup, puisque cette image devait figurer dans les laraires[5]; l'étrange

1. Grenier, *op. l*, p. 262.

2. Pétrone, *Sat.*, 32; *Dict. des ant.*, *l. c.*

3. Sur l'état civil de Trimalcion, cf. Debray, *Pétrone et le droit privé romain*, dans *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, 1919, 43, p. 509.

4. *Dict. des ant.*, s. v. *Ferrum*, p. 1082; s. v. *Anulus*, p. 295; Deloche, *Le Port des anneaux dans l'Antiquité romaine (Mém. Acad. Inscr. et Belles-Lettres*, 35, 1896, p. 169 sq.).

5. *Dict. des ant.*, s. v. *Mercurius*, p. 1817 (référ.); Roscher, *Lexikon*, s. v. *Mercurius*, p. 2812; *Rev. arch*, 1915, I, p. 321.

inscription bannit cette pensée. Suétone a rencontré par hasard cette statuette *(nactus)*, et elle est vieille, usée. L'historien est un archéologue ; il s'intéresse aux antiquités romaines, et il écrit sur elles, entre autres sur les jeux, avec de minutieux détails techniques [1] ; il cède, lui aussi, à la manie antique de son temps. On le voit fort bien, alors qu'il prépare la *Vie des Césars*, et songe à celle d'Auguste, remarquant dans une boutique, entre les mains d'un vendeur, cette statuette de bronze, et étonné d'y lire le nom Thurinus qui est le surnom d'Auguste, comme il vient de le noter dans les textes des archives. Il l'achète, car il voit en elle une preuve de la vérité de ce surnom.

Mais si l'inscription n'a pas trait à Auguste, à qui se rapporte-t-elle? Elle est incrustée, soit sur le corps même, par exemple sur la jambe, comme dans nombre de monuments archaïques, en particulier de l'Étrurie, soit sur la base [2] : l'historien ne précise pas, et c'est dommage, car, dans le premier cas, on eût obtenu un indice de plus en faveur de notre interprétation. Elle concerne le Mercure étrusque, qui, sur divers monuments, est souvent accompagné de son nom, *Turms*, ou *Turmus* [3]. La confusion entre Thurinus et Turmus était aisée. Entre les deux mots, il n'y a que de légères différences : dans l'un, un *h* en plus, qui n'affecte pas la prononciation ; et d'un côté *in*, de l'autre *m*, qui peuvent être facilement pris l'un pour l'autre, surtout avec la forme particulière de l'*m* étrusque. Cela est d'autant plus facile, si l'inscription n'est pas très nette ; or, précisément, Suétone nous dit que les lettres en sont effacées, et il est très vraisemblable qu'il aura eu quelque peine à la déchiffrer. J'avoue avoir moi-même commis une erreur analogue à celle que j'impute à Suétone, en lisant le nom de Mercure *Turuns* au lieu de *Turms*, sur un miroir du Musée de Genève [4]. Que l'on reconstitue en

1. Cf. *Rev. arch.*, 1920, I, p. 194 (référ.).
2. Macé, *op. l.*, p. 279 sq.
3. Exemple des deux procédés, Martha, *L'Art étrusque*, p. 508-9, fig.
4. *Rev. arch.*, 1915, I, p. 321. Ce miroir répète, en relief, un miroir gravé du Museo del Collegio Romano, à Rome, *Mus. Kircheriano*, pl. 21, 2 ; Lanzi, *Saggio*, II, 6, 5 ; Gerhard, I, pl. 74, III, p. 75 ; Overbeck, *Griech. Kunstmythologie*, *Apollon*, p. 337, n° 9.

caractères étrusques l'inscription telle qu'elle devait se lire sur la statuette, on verra que cette lecture : *turinus*, au lieu de *turmus*, est très compréhensible.

Cette erreur ne serait qu'un exemple entre beaucoup d'autres analogues. A toute époque, les lectures fautives d'inscriptions ont entraîné de fausses interprétations fondées sur des analogies de lettres, de sons, et c'est un processus bien connu de transformation des types anciens, et de créations de thèmes nouveaux, qui fonctionne encore sous nos yeux. L'hagiographie chrétienne comprend nombre de saints qui ont été tirés du néant de cette façon[1].

Mais s'il a pris le nom du Mercure étrusque pour le surnom d'Auguste, comment Suétone a-t-il confondu le type figuré du dieu avec un portrait du prince? Sans aucune difficulté. Le dieu étrusque, imité de la Grèce, et semblable au Mercure romain, est un jeune homme, nu, chlamyde dégageant le corps, pétase ailé en tête[2]. Or, Octave a été de bonne heure assimilé au fils de Maia, et plusieurs monuments, statues, statuettes, le représentent sous les traits juvéniles et avec les attributs de Mercure[3]. Le sens que Suétone prêtait à l'inscription lui paraissait confirmé par l'image même, et c'était bien Auguste divinisé en Mercure qu'il croyait avoir sous les yeux. Que l'on tienne compte du désir que les érudits, anciens et modernes encore ont toujours eu de retrouver dans un type plastique les traits d'un personnage historique ! S'ils ont pris Akragas pour le nom d'un ciseleur fameux, ils ont vu sur le bouclier de la Parthénos, dans deux figures qui s'y prêtaient par quelques détails, les portraits de Phidias et de Périclès[4] ; les savants du XVIIIe siècle n'ont pas évité cette erreur[5], puisqu'ils ont baptisé de noms historiques des êtres mythologiques ;

1. Saintyves, *Les Saints successeurs des dieux*, p. 101 sq., 106 sq., 115 sq., etc.; *Rev. hist. rel.*, 1880, II, p. 325; *Rev. des ét. anciennes*, 1914, p. 232, etc.

2. *Dict. des ant.*, s. v. *Mercurius*, p. 1817; Roscher, *Lexikon*, s. v. *Mercurius*, p. 2812-3.

3. *Rev. arch.*, 1920, I, p. 187 (référ.); Six, *ibid.*, 1916, II, p. 257 sq.

4. *Le Portrait de Phidias sur le bouclier de la Parthénos* (*Rev. des ét. grecques*, 1920, p. 291 sq.).

5. *Ibid.*, p. 293.

identification d'autant plus naturelle, dans le cas qui nous occupe, que les traits d'Auguste sont idéalisés par l'art, et qu'il apparaît souvent comme un jeune homme, beau comme un dieu[1].

La statuette étrusque devait paraître rude et d'un style autre que celui de l'époque d'Auguste. Comment Suétone n'aurait-il pas remarqué cette différence de facture? Il savait que, dès le temps d'Auguste, non seulement on recherche des objets anciens, mais que les artistes contemporains aiment aussi à imiter les thèmes et les styles antérieurs. On donne même au portrait quelque archaïsme dans l'agencement de la coiffure[2] et dans le style[3]. Plus tard, à l'époque des Flaviens où vit Suétone, cette mode s'affirme davantage encore; des coiffures imitent celles du vi^e siècle[4], et un archéologue moderne a pu prendre une tête féminine détachée d'une statuette en terre cuite de la première moitié du ve siècle, pour le portrait de Julie, fille de Titus, à cause de sa haute chevelure.

Suétone fait don de cette image à l'empereur Hadrien, qui la place dans son lararie. Qu'elle soit le portrait d'Auguste ou de Mercure, cette destination est tout indiquée. Car Auguste a réorganisé le culte des Lares, et son image, depuis longtemps, accompagne les leurs; mais on l'y voit aussi associé à Mercure, et des inscriptions en témoignent[5].

Tout en acceptant l'origine géographique du surnom Thurinus, on peut encore se demander si Auguste n'a pas soupçonné déjà lui-même la confusion qu'il pouvait entraîner avec le mot étrusque de Mercure. Ses autres surnoms sont empruntés tous au culte. Par dérision, à la suite d'un banquet

1. J'avoue toutefois que cette hypothèse soulève une objection : Suétone parle d'une « *imagunculam puerilem* », l'adjectif désignant un âge plus jeune.

2. *L'Archaïsme capillaire des dames romaines* (*Indicateur d'antiquités suisses*, 1911, XIII, p. 137 sq.)

3. Exemple : tête de Julie, épouse d'Antoine, qui rappelle la technique du ve siècle, Cagnat, *A travers le monde romain*, p. 54, fig.

4. *Rev. des ét. grecques*, 1896, p. 464.

5. *Rev. arch.*, 1920, I, p. 195, 199 (référ.).

où il s'est déguisé en Apollon, on l'appelle Apollon bourreau, *Apollo Tortor*[1]. Le nom d'Auguste est un titre sacré, et peut-être est-il choisi par analogie avec le mot *augur*, qu'Antoine avait pris[2]. Ses compagnons rivalisent avec lui. Antoine se déguise en Dionysos, s'efforce pendant toute sa vie de ressembler à ce dieu, et se fait appeler de son nom[3]. Pompée a la même ambition; s'il est comparé à Ajax, à Agamemnon, en entrant à Athènes, il voit une inscription composée en son honneur : « Plus vous vous reconnaissez homme, plus vous êtes dieu[4]. » Depuis César, tous proclament leur ascendance divine, aspirent à la divinisation, et prennent les attributs et les noms des dieux. L'histoire d'Auguste, qui est dieu, Apollon, Sol, Mercure, devient chez Suétone un mélange sans aucune critique de légendes divines, de mythes, de superstitions et de réalité[5]. Auguste est amateur d'antiquités : il collectionne les monnaies anciennes[6], et M. Blanchet montre qu'il ressuscite, comme d'autres personnages de son temps, de vieux types monétaires de Sicile et de Grande-Grèce[7]. Il apprécie les vases de Corinthe, si bien qu'on écrit sous sa statue cette satire : *Pater argentarius, ego Corinthiarius*[8]. Le nom étrusque de Mercure, à qui il est identifié, ne devait pas lui être inconnu, dans cette Rome où les aruspices étrusques jouaient un grand rôle au Ier siècle avant notre ère.

Il paraît donc vraisemblable que la statuette de Suétone ne représentait pas Auguste, mais Mercure, et que l'inscription ne se rapportait pas à lui, mais à Turms, Turmus. Suétone se serait trompé; l'une des preuves qu'il avance pour l'existence de ce surnom n'est pas valable.

W. DEONNA.

1. Suétone, *Aug.*, 70.
2. *Comptes rendus Acad. Inscr. et Belles-Lettres*, 1919, p. 135, note 3.
3. Plutarque, *Antoine*, 24.
4. Id., *Pompée*, 27.
5. *La Légende d'Octave-Auguste* (*Rev. hist. des rel.*, 1921, LXXXIII, p. 32 sq).
6. *Comptes rendus Acad.*, 1919, p. 137.
7. *Ibid.*, p. 137.
8. Suétone, *Aug.*, 70.

LE GNOMON DE L'IDIOLOGUE

ET SON IMPORTANCE HISTORIQUE [1]

DEUXIÈME PARTIE [2]

Dans le nombre, il est trois points essentiels où le gnomon modifie la conception que les documents antérieurement découverts nous avaient formée sur les institutions des Romains : la réglementation de leur droit d'association ; — l'objet de leurs lois caducaires ; — le fonctionnement de leur recrutement militaire.

I. — Que n'a-t-on pas écrit sur l'hostilité du pouvoir impérial à l'égard des associations privées, sur sa répugnance à les reconnaître, sur sa persévérance à dissoudre celles qu'il n'avait pas autorisées? Et s'il est un pays où il aurait dû redoubler de méfiance et de sévérité, n'est-ce pas l'Égypte où toutes sortes de groupements hostiles, et, par là même, dangereux pour l'ordre public, avaient plus de facilités qu'ailleurs pour se recruter dans la cohue des peuples qui se pressaient dans sa capitale? Or, non seulement nous tenons de nombreux témoignages locaux la certitude que les σύνοδοι et les ἑταιρεῖαι n'avaient cessé de foisonner à Alexandrie, mais nous lisons, à l'article 108 du gnomon, que les personnes indûment affiliées à une association étaient passibles d'une amende de 500 drachmes, et que cette amende, déjà infime, n'était habituellement exigée que des chefs de l'association non reconnue.

1. Théodore Reinach, *Un Code fiscal de l'Égypte romaine, le Gnomon de l'Idiologue* (extrait de la *Nouvelle Revue de droit français et étranger*), 1 vol. de 187 pages, in-8°, Paris, 1921.

2. Voir le précédent fascicule, p. 101-117.

M. Th. Reinach a opposé à cette mansuétude les châtiments qui, au temps d'Ulpien, s'abattaient sur les *collegia illicita*, identiques à ceux qui atteignaient la sédition à main armée, savoir : pour les *honestiores*, la confiscation du tiers et la relégation; pour les *humiliores*, les travaux forcés *ad metalla*; et, cherchant à résoudre cette contradiction flagrante, il a formulé à cet égard trois explications dont la dernière lui paraît, à bon droit, préférable : une aggravation improbable de la législation, survenue au cours de la cinquantaine d'années qui sépare la rédaction du gnomon et la jurisprudence d'Ulpien; — une distinction, en fait à peu près impossible à établir, entre les *collegia* dits *illicita* parce qu'ils n'étaient pas autorisés, et ceux qui étaient doublement illicites parce que, non autorisés, ils poursuivaient en outre un objet factieux; — une grande liberté d'appréciation laissée par l'empereur à ses gouverneurs de province tour à tour vétilleux et rigoristes, comme Pline le Jeune en Bithynie (*Ep.*, X, 43 et 44), tolérants et débonnaires comme les préfets d'Égypte.

Telle est, en effet, la vérité si l'on ajoute que les Princes ont donné l'exemple de la versatilité et que, variant d'attitude suivant les époques et les circonstances, ils sont passés dans le maniement de leurs propres décrets d'un extrême à l'autre avec une facilité déconcertante, et, néanmoins, justifiée. Les entraves et les rigueurs légales en matière d'association étaient condamnées, par leur excès même, à fléchir, dans la réalité journalière, devant la force supérieure des intérêts humains. En fait, la loi se bornait ordinairement à prévenir, par les terribles menaces toujours suspendues au-dessus des conjurations, des écarts qu'elle n'avait à réprimer que de loin en loin. Le plus souvent, le glaive restait au fourreau; et le gnomon, qui se garde bien de le brandir, vient apporter, avec les amendes dérisoires qui suffisaient alors à l'idiologue, une vérification aussi éclatante qu'inattendue de la conjecture divinatoire par laquelle Mgr Duchesne (*Histoire ancienne de l'Église*, I, p. 115 et 359-360), dédaignant les petits artifices que De Rossi, Mommsen, Gaston Boissier étaient allés chercher dans l'immunité prétendue des collèges funéraires et l'ombre des

catacombes, a trouvé, dans les incohérences pratiques du droit romain d'association et l'application spasmodique de ses sanctions démesurées, la raison profonde du développement continu, malgré de gros orages passagers, des communautés chrétiennes sur toute la surface de l'Empire.

II. — Le gnomon nous aide aussi à saisir la véritable portée des lois caducaires destinées par Auguste à combattre le célibat et à relever la natalité. L'idiologue confisque, comme les lois Iulia et Papia Poppæa et le sénatus-consulte Persicianum lui en créaient l'obligation, la totalité des héritages des hommes restés célibataires après vingt-cinq ans révolus, la moitié des héritages des hommes mariés mais sans enfants (article 27); la totalité des héritages des femmes restées, après l'âge de vingt ans, soit célibataires, soit mariées sans enfants; et la moitié des héritages des femmes qui, mariées, n'ont pas, au moins, trois enfants, si elles sont ingénues, quatre enfants, si elles sont affranchies (art. 28); en sorte que, contrairement à l'opinion de certains juristes, et comme M. Th. Reinach l'a mis hors de doute, le *ius trium liberorum* équivaut, pour les femmes romaines, à abolir toutes les incapacités testamentaires auxquelles elles sont partiellement ou entièrement soumises, selon qu'elles ont moins de trois enfants ou n'en ont pas du tout (R., p. 121).

De plus, l'idiologue réclame, après leur décès, la dot des femmes qui se sont mariées après cinquante ans, c'est-à-dire à un âge à partir duquel l'épouse est présumée stérile (art. 24 et 26). Mais, et c'est la grande nouveauté dont nous sommes redevables au gnomon, ces diverses confiscations ne sont prononcées qu'à l'encontre des Romains qui possèdent au moins cent mille sesterces (art. 32) et des Romaines qui en possèdent au moins cinquante mille (art. 30). Cette double réserve est expressément formulée en ce qui concerne les héritages, et M. Th. Reinach, invoquant l'identité des motifs qui ont déterminé le législateur, estime, selon toute vraisemblance, qu'elle concerne également les mariages tardifs (p. 184).

Enfin, les Romaines célibataires, ingénues ou affranchies, disposant d'une fortune personnelle de 20.000 sesterces et

plus, étaient contraintes de payer annuellement à l'idiologue 1 % de leur capital, soit 8 % de leur revenu (art. 29; cf. Th. Reinach, p. 122). Ce dernier article éclaire tous les autres; et la législation qu'il couronne est, en même temps, une législation pénale, et une législation de classe. La stérilité, l'*orbitas*, le célibat y sont considérés comme des fautes contre la cité, poursuivies comme telles, et punies dans les biens de ceux ou de celles qui les commettent par des amendes déguisées. Mais ces délits ne sont répréhensibles et réprimés que chez les propriétaires, preuve, comme le dit M. Th. Reinach, qu'ils « sévissaient surtout parmi les classes aisées, et que c'est là qu'il importait » d'intervenir (p. 122), mais indice, également, que Rome, guidée par un sûr instinct de conservation, ne se souciait pas uniquement de la quantité, mais de la qualité des naissances à promouvoir. L'Empire l'avait conduite à un tel point de grandeur qu'elle s'y trouvait, pour ainsi dire, à saturation de conquêtes. Si elle voulait soutenir, sans céder, le poids énorme de ses victoires, et remplir cette mission universelle que les poètes du siècle d'Auguste lui avaient assignée, il lui fallait multiplier les éléments sains et vigoureux de la cité, opposer leur nombre au pullulement des peuples assujettis, les y mêler comme autant de ferments par qui lèverait, dans les frontières de l'Empire, le monde civilisé.

Et la preuve que, consciente ou non, telle fut, en effet, sa volonté, résulte, semble-t-il, de deux articles du gnomon dont elle explique en partie l'inhumanité imprévue et révoltante. Il s'agit des articles 41 et 107, lesquels punissent de la confiscation posthume d'un quart de son patrimoine la personne charitable qui, une fois dans son existence, avait recueilli, sur le fumier public où il allait périr, et adopté comme sien un enfant abandonné. M. Th. Reinach rend compte de cette cruauté de l'idiologue par l'obsession, qui hantait les pouvoirs publics en Égypte, de maintenir intact, même contre l'infraction hypothétique qui résultait de l'adoption, par des Égyptiens, d'enfants qui pouvaient, avant leur exposition meurtrière, avoir appartenu à une nationalité supérieure, « le principe sacro-saint de l'immutabilité des barrières » ethniques (p. 93); et la place qu'oc-

cupe l'article 41 au milieu de toute une série de dispositions restrictives de la confusion des races suffit à démontrer que l'interprète ne s'est pas trompé. Mais la substance de cet article se retrouve, à peu près identique, dans une tout autre partie du document, à l'article 107; et cette répétition serait sans objet si les sanctions énoncées n'étaient pas à double fin, et ne devaient, en même temps, garantir les Romains contre le péril de submersion qu'ils redoutaient et qu'ils eussent aggravé en nourrissant de leur propre sang l'accroissement des races inférieures. Le gnomon me paraît s'inspirer directement ici de l'esprit qui déjà dictait à Trajan sa réponse à Pline le Jeune (*Ep.* X, 71 et 72) sur les θρεπτοί qu'elle habilite à revendiquer leur ingénuité contre leurs bienfaiteurs et à l'obtenir *de plano*, sans même être astreints au remboursement des *alimenta* qu'ils en avaient reçus et qui leur avaient sauvé la vie. Comme elle est injuste, il est inhumain. Les Romains mettaient la *Romanitas* au-dessus de tout. Ils n'ont jamais songé qu'à son avenir, et leurs lois caducaires, telles que le gnomon nous les restitue, frappant la stérilité où elle était le plus répandue et leur semblait le plus nocive, ne visaient, en dernière analyse, qu'à assurer le progrès d'une élite dans le monde.

III. — Quant au recrutement de l'armée romaine, le gnomon ne renferme que quelques lignes, mais elles sont troublantes en leur énigmatique brièveté.

On lit, en effet, à l'article 55, qu'un Égyptien qui a servi dans une légion ou une flotte, sans être connu pour tel, reprend, après son congé, sa condition d'Égyptien, exception faite pourtant de la flotte de Misène; et, à l'article 56, que ceux qui ont servi dans l'armée n'ont droit à la qualification de Romains qu'après leur congé et à la condition qu'il soit légitime. Et cela ne laisse pas que d'embarrasser.

1° L'idiologue a-t-il rapproché ou opposé la νομίμη ἀπόλυσις de l'article 56 et l'ἀπολύσις que recouvre, sans la déterminer, le participe ἀπολυθείς de l'article 55? Ce dernier exprime-t-il un renvoi anticipé par la découverte de la fraude? Ou bien signifie-t-il une libération normale, prononcée à l'expiration

du service? Il est bien difficile de décider entre les deux versions, et M. Th. Reinach, qui les indique toutes deux, n'exclut pas la première, bien que, visiblement, il incline vers la seconde. Si cette dernière est la bonne, et je le crois, en quoi cette mise en congé, régulière et à terme, se distingue-t-elle de l'*honesta missio*? Si le mensonge qu'il a commis n'a pas été découvert à son corps, mais doit l'être seulement à son retour dans ses foyers, pourquoi l'Égyptien qui s'en rendit autrefois coupable n'aurait-il pas été libéré comme ses camarades? Et si son mensonge, éventé plus tôt, n'a pas suffi à faire exclure, séance tenante, l'Égyptien de la légion où il s'était infiltré, n'est-il pas moralement impossible que, dix ou quinze ans plus tard, après des mois et des mois de bons et loyaux services et d'un devoir accompli avec courage, ce soldat soit rejeté par son corps comme indigne, et qu'ayant toujours mené une vie militaire irréprochable, il soit néanmoins *ignominiose missus*? D'où cette indication que l'ἀπόλυσις sans phrase de l'article 55 et la νομίμη ἀπόλυσις de l'article 56 n'ont peut-être différé que par les formalités dont elles étaient, l'une et l'autre, entourées.

Au regard des centaines de diplômes qui ont appartenu à des vétérans de cohortes et d'ailes, nous n'avons que quelques diplômes provenant de légionnaires, et encore ceux-ci ne mentionnent-ils que des légions occasionnelles, à recrutement pérégrin ou servile, comme la *Prima* et la *Secunda Adiutrices*. Ou bien cette carence de diplômes légionnaires proprement dits tient au hasard dont dépendent nos trouvailles archéologiques, ou bien elle résulte, comme je l'ai indiqué ici même (*R. E. A.*, 1921, p 73-74), des différences de procédure qui ont affecté la démobilisation des militaires romains, selon qu'ils étaient légionnaires, dispensés, par leur qualité anciennement acquise de *cives*, d'obtenir les tablettes de bronze qui la consacraient, χωρὶς χαλκῶν, comme disent les *papyri*, ou que, soldats dans d'autres corps que la légion, devenant citoyens par le fait de leur *honesta missio*, ils devaient se munir des diplômes où figuraient, avec leur statut récent de *civitas*, tous les avantages qui y étaient attachés; et, en cette

hypothèse, il serait assez séduisant de retrouver dans les articles 55 et 56 du gnomon l'ἀπόλυσις sans formalité des légionnaires et la νομίμη ἀπόλυσις des soldats diplômés. Mais cette interprétation suppose que le gnomon a distingué entre eux.

En est-il ainsi? Je le pense, encore que les ellipses du gnomon laissent planer un doute. A lire en toute simplicité le texte qui nous est parvenu, son auteur a envisagé deux cas bien différents : celui des légionnaires et des *classici*, exception faite des *classici* de la flotte de Misène (art. 55); et le cas de militaires — στρατευόμενοι (art. 56) — que leur absence de qualification, survenant immédiatement après la qualification des précédents — ἐὰν... στρατεύσηταί ἐν] λεγεῶνι —, répartit entre tous les corps autres que les légions et les *classes* qui sont assimilées aux légions, c'est-à-dire entre les cohortes, les ailes, la flotte de Misène et les flottes que l'identité de leur composition pérégrine et servile lui assimilait.

Or, à la réflexion, ce résultat n'a rien de surprenant : *a)* Jean Lesquier nous a montré les *classici* de la flotte d'Alexandrie, la *classis Augusta Alexandrina*, concourant avec les légionnaires à la police du fleuve (*op. cit.*, p. 101); il est naturel qu'ils en aient partagé le sort. *b)* D'une part, si nous n'avons pas un seul diplôme se référant à la flotte Alexandrine[1] il nous en est, au contraire, parvenu un grand nombre de la flotte prétorienne de Ravenne et trois de la flotte de Misène (*Dipl.* XXII, XXX; XXXIII). D'autre part, ne figurent dans les extraits du τόμος ἐπικρίσεων de 140 et 148 après J.-C. (*B. G. U*, I, 113 et 265), que les vétérans des ailes (εἴλαι), des cohortes (σπεῖραι) et des deux κλάσσαι Μεισηνάτη καὶ Συριακή[2]. Par conséquent, et jusqu'à nouvel ordre, la série de nos diplômes, les énumérations conformes du τόμος s'ordonnent exactement dans le cadre que nos raisonnements tendent à imposer aux classifications militaires du gnomon.

2° Cette première conjecture en suggère une autre, comme la question à laquelle elle répond en soulève une autre, plus

1. Un diplôme de 86 ap. J.-C. est relatif à des *classici in Ægypto* mais il n'en désigne pas l'affectation, et ils pouvaient sortir de la *classis Syriaca* (dipl. XVIII).

2. Le second extrait (celui de 148 ap. J.-C.) ne nomme pas la flotte de Misène.

importante encore. L'article 55, qui concerne expressément les légions et les flottes de type légionnaire, n'a d'autre but que d'en exclure les Égyptiens. L'article 56, qui doit viser les vétérans de tous les autres corps, ne nomme plus les Égyptiens, et parle, en général, sans acception de catégorie ethnique, des στρατευόμενοι. Faut-il déduire de là que l'idiologue, par ce silence même, ouvre ces corps : ailes, cohortes, flottes de type auxiliaire, non plus seulement aux Grecs d'Égypte, mais aussi bien aux Égyptiens indigènes, au λαός? Malgré ces apparences, M. Th. Reinach s'en est prudemment tenu à la théorie classique, hier encore rajeunie et fortifiée par les belles recherches de Jean Lesquier, selon laquelle l'armée romaine d'Égypte, recrutée parmi les catégories helléniques de la province, demeura close hermétiquement à ceux qui n'étaient pas ἐπικεκριμένοι, aux Égyptiens que disqualifiait leur condition de *dediticii*.

Mais ne va-t-il pas convenir de la remettre sur le chantier? Le gnomon, à tout le moins, est le fait nouveau qui ouvre la revision d'un jugement qu'on aurait tort de considérer comme définitif. Aussi bien, pourquoi, si l'incorporation à la légion de *cives* conférait une *Romanitas* de convention aux Grecs qui y étaient agréés, l'entrée d'un Égyptien dans une aile, une cohorte, la flotte de Misène, ne lui aurait-elle pas valu, *ipso facto*, et par un pareil automatisme, une sorte d'ἐπίκρισις avant la lettre et comme une grécité fictive? Là encore nous devons suivre la voie tracée par Jean Lesquier et nous demander si cette « interpénétration », entre « les couches supérieures de la population indigène et le δῆμος hellénique », qu'il a si ingénieusement décelée, dans les métropoles (*op. cit.*, p. 197)[1], n'aurait pas été facilitée, accélérée par leur ren-

1. Lesquier a été amené à cette conception par l'étude de l'onomastique. A Hermoupolis, notamment, il a remarqué un « ὀκτάδραχμος [qui] se désigne comme ἀπὸ γυμνασίου et... appartient à une famille où les doubles noms et les noms indigènes sont particulièrement notables ». On peut puiser dans la mine de renseignements qu'est sa prosographie de l'armée d'Égypte, des indications du même genre. Voir les noms de Alafes, Areschis, Nechterotis, Cames Orsei, Casis Apis, Harmiusis Arniti, Mences Anubadis Nepheros qui et Nephos. Ils sont plus ou moins grécisés, non grecs. Hasard ou conséquence d'une mesure de recrutement, leurs titulaires appartiennent tous à l'*ala veteranorum Galliça*.

contre dans les corps auxiliaires. Pourquoi, surtout, l'Égypte aurait-elle échappé au mouvement qui entraînait alors l'Empire à défendre ses frontières par les barbares qu'il y avait vaincus la veille. Épuisée par la peste de 166, l'armée romaine se refit, comme elle put, d'éléments inférieurs, ramassés un peu partout. Marc-Aurèle « *latrones etiam Dalmatiæ atque Dardaniæ milites fecit. Armavit et Diogmitas. Emit et Germanorum auxilia contra Germanos* »[1]. Il serait invraisemblable qu'à la même époque, qui est justement celle où a été composé notre gnomon, l'Empereur se fût montré plus difficile sur le Nil que sur le Rhin, en Égypte qu'aux portes de l'Italie, et eût persisté à exclure du recrutement de ses troupes les seuls *dediticii* d'un pays dont la soumission remontait à près de deux siècles déjà...

***

C'est, en effet, au troisième quart du second siècle qu'il convient, en tout état de cause, de rapporter la rédaction de notre document. L'idiologue invoque successivement les décisions d'Auguste, Vespasien, Trajan, Hadrien et Antonin. Mais « tandis que les trois premiers sont régulièrement qualifiés de θεός, c'est-à-dire de *divin*, et par conséquent... défunts et divinisés, l'article 36 » (R., p. 67) nomme Antonin : Αντωνῖνος Καῖσαρ ὁ κύριος, en des termes qui le supposent encore vivant. Le tout est donc d'identifier cet Antonin. M. Th. Reinach écarte, par des arguments auxquels on ne peut que souscrire, Caracalla (211-217), et Élagabale (218-222) qui, au troisième siècle, portèrent tous deux le *cognomen* d'*Antoninus*; car, ce n'est pas seulement « l'écriture du gnomon, c'est l'état légal et social que le gnomon reflète » qui est incontestablement du second siècle; et, en particulier, les nationalités de la population égyptienne y sont séparées avec une rigueur « qui ne serait intelligible ni au lendemain ni même à la veille de la *constitutio Antoniniana* » de 212 (R., p. 67). L'Antonin du gnomon doit donc être recherché au second siècle; et M. Th. Rei-

1. *Hist. Aug.*, IV, 21, 7.

nach resserre encore la « fourchette » que donnent les années extrêmes du règne d'Antonin le Pieux (138-161) par la considération du recto du papyrus et des comptes, datés de 149, qui la remplissent, entre l'année 150, qui est la première où ces comptes ont perdu leur utilité pratique, et l'année 161, au début de laquelle mourut Antonin (p. 68). La conclusion de ce raisonnement est d'autant plus tentante qu'elle attribue, par là même, la composition de notre gnomon à la fin du troisième des trois derniers règnes qu'il mentionne, et dont il aurait ainsi collectionné, sans interruption ni oubli, tous les précédents encore actifs.

Je ne m'y rallierai pas cependant : 1° Un règlement d'idiologue peut être postérieur à Antonin le Pieux et, néanmoins, n'avoir eu à utiliser aucune constitution de ce prince dont la modération financière a fait l'admiration de son biographe, sous qui *publicatio bonorum rarior quam unquam fuit* (*Hist. Aug.*, III, 7, 3) et dont à peu près toutes les décisions relatives au fisc, ou bien en repoussent les cadeaux[1], ou bien en amoindrissent les prérogatives[2]. 2° Si le fonctionnaire à qui nous devons notre copie a pu l'écrire au verso de la comptabilité des sitologues de Bernikis, encore faut-il laisser à cette dernière le temps de tomber décemment au rebut. 3° Enfin, et surtout, il y a un autre Antonin au second siècle, le fils adoptif d'Antonin le Pieux, Antonin le Philosophe, comme l'appelle l'*Histoire Auguste*, Marc-Aurèle, comme nous l'appelons communément aujourd'hui, et il semble avoir animé de l'esprit de sa législation personnelle le règlement qui est parvenu entre nos mains.

Dans l'ensemble, la sphère d'influence de l'idiologue ne pouvait laisser indifférent un empereur dont le tempérament parcimonieux — οἰκονομώτατος (Dion Cass., LXXI, 32, 4) — et les embarras budgétaires — *in foro divi Traiani auctionem ornamentorum imperalium fecit* (*Hist. Aug.*, IV, 17, 4) — ont déterminé la politique de restrictions et d'épargne. Si un remaniement du gnomon a jamais dû être opportun, c'est bien sous le princi-

1. *Hist. Aug.*, III, 8, 5; Zonaras, XII, 1.
2. Cf. *Dig.*, XL, 5, 12, 2; XLVIII, 21, 3, 8; XLVIIII, 14, 3, 4.

pat de l'homme qui, non seulement *in largitionibus pecuniæ publicæ parcissimus fuit* (*Hist. Aug.*, *ibid.*, 22, 2), mais a passé son temps à grossir les ressources du fisc (cf., notamment, *Dig.*, XLVIII, 10, 4; XLIX, 14, 3, 1; L, 6, 6, 10; *Cod. Iust.*, IX, 8, 6; XII, 35, 4). Et, dans le détail, que de contacts évidents et significatifs, entre le droit de Marc-Aurèle et le contenu de notre document!

a) L'article 99 du gnomon déclare: « Ceux qui ont signé un chirographe exécutable dans un délai déterminé ne peuvent pas être contraints à l'exécution par la force armée ou autre moyen analogue ». Or, non seulement Marc-Aurèle a interdit la violence contre les débiteurs du fisc [1], mais *si in rem debitoris sui intraverint* [*creditores*], *decrevit ius crediti eos non habere* [2].

b) M. Th. Reinach a excellemment rapproché l'article 70 du gnomon, enlevant aux fonctionnaires de tout ordre, sous la menace des peines les plus sévères, le droit de faire des affaires dans leurs ressorts respectifs, de toutes les dispositions analogues qui, postérieurement à la *lex Iulia de repetundis*, de 54 av. J.-C., sont venues s'inscrire au *Digeste*, avec des consultations de Marcien, de Modestin et d'Hermogénien [3], contemporaines des Sévères, ou postérieures [4]. Mais le droit du IIIe siècle, que ces auteurs nous font connaître, se bornait à répéter ici le droit antérieur, et il faut dire de la plupart des interdictions qu'il prononce ce que M. Th. Reinach a eu raison d'affirmer de l'une d'entre elles (p. 153): elles sont sûrement plus anciennes et prennent leurs sources dans des constitutions impériales dont les jurisconsultes qui les citent ne nomment pas les auteurs [5], mais auxquelles il paraît impossible que Marc-Aurèle n'ait pas eu part. Selon Dion Cassius, que recopie Zonaras, ce prince légiféra pour empêcher

1. *Dig.*, XXXIX, 4, 7 : rescrit de Marc-Aurèle et Verus.
2. *Dig.*, XLVIII, 7, 7.
3. Marcien, ap. *Dig*, XXXIX, 14, 46; Modestin, *ibid.*, XII, 1, 33; Hermogénien, *ibid.*, XLIX, 14, 46.
4. Sur le *floruit* de ces jurisconsultes, cf. Krueger, *Histoire des sources du Droit romain*, p. 299, 301 et 303.
5. Modestin, *loc. cit.* : *Principalibus constitutionibus cavetur ne hi qui provinciam regunt quive circa eos sunt negotientur mutuamve pecuniam dent fænusve exerceant.*

ceux à qui il déléguait une part de son autorité de l'exercer dans leurs pays d'origine : ἐνομοθετήθη δὲ τότε μηδένα ἐν τῷ ἔθνει ὅθεν τὸ ἀρχαῖον ἐστὶν ἄρχειν[1]. C'était là une décision de philosophe qui, délibérément, sacrifiait la compétence à l'honnêteté, la politique à la morale, et elle dut bientôt, puisqu'elle n'a pas laissé d'autres traces, être rapportée. Elle nous édifie, en tout cas, sur les intentions du prince qui l'a prise ; et comme elle était inconciliable, dès le principe, avec la fermeture des frontières de l'Égypte, le but qu'elle se proposait pourtant, et qui était, évidemment, d'astreindre les agents du pouvoir impérial à un désintéressement absolu, n'a, sans doute, jamais été atteint, dans cette province, autrement que par le détour de ces prohibitions étroites dont nous avons vu le gnomon les ligoter à tous les échelons de la hiérarchie.

c) L'article 108, dont la longanimité à l'égard des *collegia illicita* nous a déjà entraîné à quelque développement, n'a pu être conçu ou remis en vigueur que durant une période où les sanctions redoutables demeurèrent en sommeil, sous un empereur qui a interprété le droit d'association avec une remarquable largeur d'esprit. Or, non seulement Marc-Aurèle a accordé aux collèges *quibus coeundi ius est*, avec la faculté d'affranchir leurs esclaves[2], la capacité de recevoir des legs, mais il n'a même pas voulu priver des leurs certains membres de *corpora* non reconnus à qui leurs collègues avaient eu la précaution de les laisser nominativement : *cum senatus temporibus Divi Marci permiserit collegiis legare, nulla dubitatio est, quod si corpori, cui licet coire, legatum sit, debeatur; cui autem non licet, si legetur, non valebit, nisi singulis legatur : si enim non quasi collegium sed quasi certi homines, admittentur ad legatum*[3].

d) Le début de l'article 1er est ainsi conçu : « Quand la fortune d'un particulier est soumise à confiscation, le fisc négligeait d'ordinaire les sépultures. Cependant, le divin Trajan ayant appris que certaines personnes, tout simplement pour frauder le fisc et leurs créanciers, consacraient un luxe

1. Cass. Dio, LXXI, 31 ; cf. Zonaras, XII, 3.
2. *Dig.*, XL, 3, 1 : *Divus Marcus omnibus collegiis quibus coeundi ius est manumittendi potestatem dedit.*
3. *Dig.*, XXXIV, 5, 10.

excessif à l'aménagement de leurs sépultures, décida de ne leur laisser que le monument proprement dit, mais prescrivit de mettre en vente les [jardins funéraires et autres installations] semblables... ». M. Th. Reinach a démontré que le rescrit de Trajan auquel l'idiologue se réfère ici est à l'origine de la distinction, que les jurisconsultes romains ont couramment respectée par la suite, entre la tombe proprement dite, constituée par eux comme *res religiosa* et, comme telle, placée *extra patrimonium et extra commercium*, et ses annexes, vestibule, jardins, cultures, regardées comme profanes et partant susceptibles d'être aliénées ou confisquées (R., p. 93 sq.).

A cette jurisprudence, il est toutefois, en Égypte, une exception que M. Th. Reinach n'a eu garde d'omettre : celle qui ressort du papyrus du Musée de Berlin *B. G. U.*, 1085, et de la décision gracieuse qu'il allègue et par laquelle Antonin le Pieux, assimilant les annexes des sépultures aux sépultures elles-mêmes, toutes les fois que l'estimation n'en dépasse pas 2.000 talents, leur confère, en ce cas, un égal privilège d'insaisissabilité. Règle du gnomon, exception de *B. G. U.*, IV, 1085, expriment aux yeux de M. Th. Reinach les états successifs de la volonté d'Antonin le Pieux ; et la constitution de Trajan, encore en vigueur quand notre gnomon fut composé, aurait été, peu après, retouchée par Antonin le Pieux dans un sens plus libéral (R., p. 95).

Certes, la contradiction est ainsi évitée ; mais il n'y aura plus de contradiction du tout si nous reportons le gnomon au règne de Marc-Aurèle ; et, du coup, nos autres textes seront mis d'accord avec lui et entre eux : la législation de Trajan fut d'abord maintenue et renforcée par Hadrien [1]. Puis, au contraire, elle a été adoucie par la générosité d'Antonin [2]. Enfin, Marc-Aurèle, tandis que L. Verus lui était encore associé, fit retour à la tradition d'Hadrien et de Trajan, et, comme eux, donna l'ordre, reproduit dans le gnomon, de confisquer du tombeau tout ce qui n'était pas la tombe elle-

1. Celsus, au *Dig.*, XI, 7, 2 : *Non totus, qui sepulturæ destinatus est, sed quatenus corpus humatum est.*
2. *B. G. U.*, IV, 1085.

même, et quelle que fût, du reste, la valeur de ses dépendances : *Si adhuc monumentum purum est, poterit quis hoc et vendere et donare. Si cenotaphium fit, posse hoc venire dicendum est, nec enim esse hoc religiosum divi fratres rescripserunt* [1].

e) L'article 43, qui réprime tout enregistrement frauduleux sur les listes de citoyens romains, présuppose l'existence d'un état civil auquel les Romains furent tenus d'inscrire les naissances et les décès de leurs familles. D'autre part, l'article 27, qui confirme encore la remise, instaurée par Trajan (*Dig.*, XLIX, 14, 13), de la moitié de leurs amendes aux maris sans enfants qui auraient, d'eux-mêmes, confessé leur *orbitas*, atteste que l'institution est récente et d'un fonctionnement encore incertain. Or, nous lisons dans la vie de Marc-Aurèle : *inter hæc liberales causas munivit, at primus iuberet apud praefectos aerarii Saturni unumquemque civium natos liberos profiteri intra tricensimum diem nomine imposito; per provincias tabulariorum publicorum usum instituit, apud quos idem de originibus fieret quod Romae* (*Hist. Aug.*, IV, 9, 7). Le gnomon corrobore ce témoignage de Capitolin, et il ajoute les déclarations de décès aux déclarations de naissances sur l'obligation desquelles Capitolin, en ce passage du moins, nous avait exclusivement renseignés [2]. Le gnomon est donc postérieur à l'initiative de Marc-Aurèle dont Capitolin nous a conservé le souvenir; et il n'a pas dû la suivre de beaucoup. Le malheur est seulement que Capitolin ait négligé de définir la période du principat de Marc-Aurèle pendant laquelle elle s'est produite.

1. *Dig.*, XI. 7, 6, 1. Cf. XI, 7, 39 : *Divi fratres edicto admonuerunt ne initae sepulturae traditum, id est terra conditum corpus inquietetur*. Sur la distinction du *cenotaphium* cf. Florentin, au *Dig.*, XI, 7, 42. Les dépendances sont un *monumentum purum*, c'est-à-dire profane (*Dig.*, XI, 7, 2, 4 : *Purus autem locus dicitur qui neque sacer neque sanctus est neque religiosus*), et comme tel soumis au droit commun.

2. On lit, trois lignes plus loin, dans la biographie de Marc-Aurèle par Capitolin : *De statu etiam defunctorum intra quinquennium quaeri iussit* (*Hist. Aug.*, IV, 10, 1), décision qui eût entraîné, au préalable, l'ouverture de registres d'état civil pour les décès. Mais certains éditeurs (Peter), émus des perturbations que provoque cette petite phrase dans le contexte immédiat, la considèrent comme interpolée. Je n'en fera donc pas état, encore qu'elle ne s'oppose pas nécessairement à l'*oratio* de Marc-Aurèle citée au *Dig.*, XL, 15, 1, 3, et que d'autres éditeurs (Dirksen) la conservent au prix insignifiant d'une ingénieuse transposition de lignes. Mais je retiens que, s'ils ont raison, le texte qu'ils restituent vient se souder exactement au chapitre sur les déclarations de naissances, et le complète, comme notre gnomon, par l'obligation des déclarations de décès.

f) Plusieurs articles du gnomon prononcent la dévolution au fisc des *bona caduca*. Or, la première en date des constitutions impériales qui habilite les *procuratores hereditatum* à revendiquer les *bona caduca* au nom du fisc est attribuée à la volonté commune des *Divi Fratres*, c'est-à-dire à Marc-Aurèle et à L. Verus (*Dig.*, XLIX, 34, 31); et c'est certainement vers le même temps que les *caduca* — que Gaius considère encore comme revenant au peuple, c'est-à-dire à l'*aerarium* — ont été dévolus au fisc, non plus d'une manière exceptionnelle et par des décisions d'espèces, comme sous Tibère et Hadrien, mais d'invariable façon et selon une règle permanente. (*Dig.*, XXVIII, 4, 3 ; cf. Hirschfeld, *Verwaltungsbeamten*[2], p. 116.)

g) En vertu de l'article 36 « est confisqué le patrimoine des personnes qui ont été condamnées ou qui sont volontairement parties en exil, sous une inculpation de meurtre ou de crime grave. Toutefois, leurs enfants obtiennent le dixième du patrimoine, et leurs femmes reprennent leurs dots en argent. Au condamné lui-même, l'empereur Antonin, notre César et maître, a laissé le douzième de son patrimoine ». Quant aux droits de la femme, le gnomon ne fait que suivre une jurisprudence qui paraît avoir été constante, depuis Auguste jusqu'au IVe siècle, et qui n'a pas cessé de les sauvegarder (R., p. 164). Au contraire, l'abandon consenti au condamné, la quotité disponible laissée à ses enfants constituent deux innovations caractéristiques.

1° « Les empereurs du premier siècle ont souvent accordé aux déportés... une portion de leur capital ou une pension plus ou moins importante, suivant les cas » (R., p. 165.). Mais il ne s'agissait toujours là que de faveurs. Avec l'Antonin du gnomon, le fait du prince est devenu le droit. M. Th. Reinach, qui fait honneur de cette transformation à Antonin le Pieux, note qu'elle répondait « à ses traditions d'humanité » (R., p. 165), à cette *clementia* que célèbrent en lui les écrivains de l'*Histoire Auguste* (VI, 11, 6; XXIV, 6, 6). Mais comme il l'écrit au début de son Εἰς ἑαυτόν, Marc-Aurèle avait pris modèle sur les vertus de son père adoptif, et ce sont ses rescrits qui donnèrent à la mansuétude du fisc un fondement juridique :

d'abord, en refusant un caractère définitif à toutes les condamnations qui, portées contre les *honestiores* détenteurs des plus gros patrimoines, n'auraient pas été ratifiées par son jugement souverain (*Dig.*, XLVIII, 19, 27); ensuite, et surtout, en abaissant systématiquement d'un ou de plusieurs degrés toutes les pénalités prévues par les lois : *erat mos iste Antonino ut omnia crimina minore supplicio quam legibus plecti soleat, puniret...* (*Hist. Aug.*, IV, 24, 1).

2° En ce qui concerne les remises gracieuses dont bénéficiaient les enfants des condamnés, il en avait été fait dès le premier siècle de l'empire, mais le chiffre en variait au petit bonheur, et l'avantage en était restreint à la seule catégorie des proscrits politiques. Hadrien qui, au témoignage de Spartien, fixa à 1/12 la proportion constante selon laquelle elles devaient être concédées dorénavant, en avait pareillement spécialisé l'octroi : *liberis proscriptorum duodecimas bonorum concessit* (*Hist. Aug.*, I, 18, 3). Pour que celui-ci s'étende aux condamnés de droit commun, il faut attendre une constitution de Marc-Aurèle et de L. Verus, à laquelle Callistrate, leur contemporain, se reportait au livre I de son traité *De iure fisci et populi* (*Dig.*, XLVIII, 20, 1). C'est alors qu'il se généralise : en même temps, la proportion s'en élève du 1/12 au 1/10, comme l'atteste le gnomon, si Callistrate ne l'a pas dit[1] : mais par une juste compensation l'avantage en est révoqué dans tous

1. *Dig.*, XLVIII, 20, 1 : *Callistratus libro primo de iure fisci et populi. Damnatione bona publicantur, cum aut vita adimitur aut civitas aut servilis condicio irrogatur. Etiam si qui ante concepti et post damnationem nati sunt, portiones ex bonis patrum damnatorum accipiunt. Liberis autem ita demum portio tribuitur, si iustis nuptiis nati sint. Liberis eius, cui pars dimidia dumtaxat bonorum ablata est, partes non dantur : idque et divi fratres rescripserunt.* Le *idque et* final me paraît attribuer toute cette jurisprudence aux *divi fratres*. Elle comportait évidemment plusieurs dispositions en dehors de celles qui sont analysées ci-dessus. Elle écartait de cette restitution du 1/10 les enfants naturels; elle l'accordait, au contraire, aux posthumes conçus avant la *damnatio*. Je me demande même si on ne doit pas, au nom de notre gnomon, y réintégrer la proportion du dixième, en supposant que *decimam* a sauté, par haplographie, avant *demam*. Peut-être aussi est-il permis de la retrouver en fait dans l'histoire de la confiscation des biens d'Avidius Cassius, l'usurpateur de 175. Ses enfants, filles comprises, se partagèrent la moitié de son patrimoine (*Hist. Aug.*, VI, 9, 2-4). Or, Avidius Cassius avait au moins deux filles (*filias eius, ibid.*, 9, 4), et nous lui connaissons trois fils : celui qui fut tué (Cass. Dio, LXXI, 27, 3), Heliodorus (*Hist. Aug.*, IV, 26, 11), et Mæcianus que Momsen n'a transformé en Volusius Mæcianus qu'au prix de corrections arbitraires (*Hist. Aug.*, IV, 25, 4 et VI, 7, 4). Ainsi la moitié du tout qui échoit aux cinq enfants réunis équivaudrait à 1/10 pour chacun d'eux.

les cas où la confiscation n'atteint qu'une part de la fortune inférieure à la moitié.

Cette dernière disposition, d'ailleurs équitable, trahit les soucis financiers de l'empereur. Les deux autres reflètent sa philosophie et le sentiment élevé qu'avait Marc-Aurèle de la responsabilité humaine. Une génération après lui, le jurisconsulte Paul, traitant *de portionibus quæ liberis damnatorum conceduntur*, en justifie l'institution par des raisons qu'il approuve, mais qu'il n'a pas inventées, et dont il rapporte modestement l'expression au passé : *æquissimum existimatum est, eo quoque casu quo propter pœnam parentis aufert bona damnatio, rationem haberi liberorum ne alieno admisso graviorem poenam luerent quos nulla contingeret culpa, interdum in summam egestatem devoluti* (*Dig.*, XLVIII, 20, 7). Cette idée, toute moderne, que la peine doit être personnelle comme la faute, vient, en droite ligne, de Marc-Aurèle : *namque unusquisque ex suo admisso sorti subicitur nec alieni criminis successor constituitur; idque divi fratres Hierapolitanis rescripserunt* (Callistrate, *Lib. I de cognitionibus* au *Dig*, XLVIII, 19, 26), et c'est cette noble conception de l'empereur stoïcien, dont nous retrouvons l'écho, non seulement chez le jurisconsulte Callistrate, mais chez l'idiologue de notre gnomon, l'un et l'autre ses contemporains.

Si le gnomon a été remanié sous Marc-Aurèle, la phrase même de l'article 36 que j'ai citée plus haut, et où « Antonin » est invoqué tout seul, sans L. Verus qui lui fut associé de 161 au début de 169, et sans Commode, qu'il s'associa de la fin de 176 à sa mort, nous force à placer la rédaction qui nous est parvenue dans les sept années qui vont du début de 169 à la fin de 176, plutôt vers le début de cette période, au lendemain de la crise financière dont la pressante gravité contraignit Marc-Aurèle à mettre à l'encan son argenterie[1], avant le départ d'Alexandrie de la *legio II Traiana fortis* qui, envoyée combattre les Marcomans, en 172 ou, au plus tôt, en 171[2], dut pouvoir, face à l'ennemi, recourir à toutes les formes de *testamentum*

1. Cf. *supra*, p. 220.
2. Cf. Lesquier, *op. cit.*, p. 70.

militare ouvertes aux soldats en campagne et s'évader des restrictions dont la bride encore l'article 54 de notre exemplaire[1] : et j'incline, en conséquence, à en refouler la composition sur la période 169-171, au cours des derniers mois où, à notre connaissance, l'idiologue Ulpius Serenianus, préposé au « compte particulier de l'Égypte » dès la première année du règne de Marc-Aurèle, soit resté en fonctions[2].

*
* *

La question de date a son intérêt pour la psychologie de Marc-Aurèle et l'histoire de sa politique. Mais qu'on se rallie à l'une ou à l'autre chronologie, qu'on rapporte notre gnomon à la décade 150-161, sous Antonin le Pieux, ou au septennat 169-176, sous Antonin le Philosophe, le document ne peut appartenir qu'au troisième quart du second siècle, et l'intervalle entre les deux « fourchettes » — dix-neuf ans au plus, huit ans au moins — est trop faible pour modifier le milieu social et l'ambiance juridique où doivent se développer nos tentatives d'interprétation. En tout état de cause, le gnomon garde toute sa signification, et il reste une source de premier ordre pour l'histoire de l'Égypte, pour celle de l'Empire au second siècle, et pour l'étude du droit romain. Sans M. Th. Reinach, « la lenteur avec laquelle nos relations de librairie sont en train de se rétablir avec l'Allemagne » (R., p. 9), nous eût empêchés d'y puiser pendant de longs mois encore. Soyons-lui, d'abord, reconnaissants de l'avoir si promptement captée à notre usage; mais surtout réjouissons-nous à la pensée que, même après avoir mis notre bibliographie au courant, nous ne pourrons plus aborder le plus important des *papyri* du Musée de Berlin sans recourir à l' « essai » de reconstitution et d'exégèse qu'en a réussi d'emblée un maître de la papyrologie française.

JÉRÔME CARCOPINO.

Juillet 1921.

1. Cf. *supra*, p. 109 et 110.
2. Cf. Plaumann, s. v° *Idiologus*, *P. W.*, IX, 901-902.

NOTES GALLO-ROMAINES

XCV

REMARQUES CRITIQUES SUR LES SOURCES DE LA VIE DE SAINT MARTIN[1]

III. — DES SOURCES AUTRES QUE SULPICE.

Si les actions attribuées par Sulpice à Martin offrent tous les caractères de la vraisemblance, il n'en reste pas moins, pour juger de leur degré de vérité, à résoudre le problème suivant : les récits de l'écrivain sont-ils confirmés ou infirmés par des auteurs indépendants de lui ?

1° *De la conspiration du silence.*

Or, il se trouve, comme le remarque M. Babut, qu'aucun des contemporains de saint Martin, sauf Sulpice Sévère et Paulin de Nole, ne parle de lui, et que, pendant le demi-siècle qui a suivi sa mort, « on cherche en vain son nom dans la littérature chrétienne de la Gaule ». « Vraiment, il semblerait qu'il s'est fait en Gaule, contre saint Martin, une conspiration du silence[2]. »

Ce silence ne m'étonne pas, et j'hésite à y voir la preuve d'une « conspiration ». Quand on constate la manière disloquée, incohérente et capricieuse dont nous arrivent les sources de l'Antiquité, aucun silence n'a lieu de nous surprendre.

Quel est le grand personnage de l'époque impériale sur lequel abondent les sources contemporaines ? L'histoire ecclé-

1. Voyez les deux précédents fascicules.
2. Babut, p. 10-14.

siastique de l'Occident, au IVe siècle, est pleine d'étranges lacunes. Les Pères de l'Église ne parlaient des autres évêques que suivant les besoins du moment ; saint Augustin, par exemple, est un polémiste ou un apologiste, ce n'est pas un historien. En outre, dans ce monde de l'Église chrétienne, il y avait des ignorances singulières d'un pays à l'autre : Hilaire de Poitiers déclare qu'il est resté quelque temps, même étant évêque, sans connaître « la foi » de Nicée[1]. Les évêques d'Italie ou d'Afrique pouvaient ignorer ou négliger Martin.

Cette ignorance s'explique par le caractère de sa vie. Martin, une fois évêque, a beaucoup voyagé. Mais il n'est jamais sorti de la Gaule, et c'est en Gaule seulement qu'il a agi, et peut-être qu'il a voulu agir. A la différence d'Hilaire, il n'a point pris une part active aux conflits généraux qui divisaient l'Église[2].

Puis, n'oublions pas que Martin n'était pas un écrivain : c'est là du reste un trait propre à sa physionomie. Il n'a composé ni sermons, ni traités religieux, ni commentaires de l'Écriture : c'est par la parole et le bras qu'il agissait[3]. Aucune lettre n'est restée de lui. Les Pères de l'Église n'eurent pas à le citer une seule fois. Vivre sans écrire est parfois une mauvaise attitude pour passer à la postérité. Ce fut le cas de saint Martin. S'il y a eu contre lui la conspiration du silence, c'est lui qui l'a faite[4].

Il est bien vrai, comme le remarque M. Babut[5], que les écrivains de la Gaule, dans le demi-siècle qui a suivi la mort de Martin, ont évité de parler de lui. Mais ces écrivains appartiennent à peu près tous à l'école de Lérins, fondée par saint Honorat, et cette école se vantait d'avoir été la première à former des moines en Occident[6] : Martin était pour elle un

1. C'est le texte fameux du *De synodis*, § 91 (Migne, t. X, c. 545) : *Regeneratus pridem, et in episcopatu aliquantisper manens, fidem Nicænam numquam nisi exsulaturus audivi.* Hilaire fut exilé en 356.

2. Sauf son intervention contre les Priscillianistes : encore fut-elle, semble-t-il, assez modérée. Nous en reparlerons.

3. *Homini inlitterato* (*Vita*, 25,8)

4. C'est ce que semble soupçonner Lenain de Tillemont (*Mémoires*, t. X, p. 341) en rappelant l'excès de modestie de Martin (*laudem ab hominibus non requirens. Vita*, 1, 7).

5. P. 13 sq.

6. M. Babut a du reste vu lui-même la réponse que, sur ce point, on peut faire à sa thèse (p. 17) : « Rivalité d'école, se dira-t-on, et l'on aura peut-être raison. »

précurseur dont elle se débarrassa en n'en disant rien. Et ce silence prouve, non pas que le nom de Martin comptait trop peu pour elle, mais qu'elle le trouvait trop gênant. Elle a procédé à son égard comme, du reste, dans sa *Vie de saint Martin*, Sulpice Sévère avait procédé à l'endroit d'Antoine : pour glorifier Honorat, elle se tut sur Martin. Ce silence des gens de Lérins ne me paraît pas dénué d'une certaine éloquence [1].

2° *Des témoignages contemporains de Sulpice.*

D'ailleurs, nous avons, en dehors de Sulpice, des textes qui visent formellement saint Martin et son œuvre. Et ces textes sont de nature telle, qu'ils ne laissent aucun doute sur le rôle de l'un et sur l'importance de l'autre.

1° L'un est un texte de la *Chronique* de Prosper d'Aquitaine, mentionnant, à la date de 381, la réputation de saint Martin dans les Gaules : « Martin, évêque de Tours, est considéré par beaucoup comme illustre », *multis clarus habetur* [2]. La mention de cette date, que je ne trouve nulle part chez Sulpice, me paraît indiquer qu'il n'a pas inspiré le chroniqueur [3].

2° Le même Prosper parle, à la date de 412, d'un « disciple de Martin », un saint évêque nommé Héros [4], dont il n'est pas question chez Sulpice.

Remarquez l'importance de ces deux mentions : car Prosper, comme tous les chroniqueurs, n'indique que les faits saillants et les hommes illustres.

3° Le chroniqueur Idace, à la date de 387, nous montre saint Martin assistant au concile de Bordeaux et y condamnant

1. M. Babut croit même (p. 16 17) qu'Hilaire d'Arles, en écrivant la *Vie d'Honorat*, avait sous les yeux la *Vita Martini*, et qu'il oppose les deux saints l'un à l'autre. Ce n'est pas impossible.

2. P. 461, Mommsen. Remarquez qu'un ms. du XIIIe siècle et Isidore de Séville (p. 469, Mommsen) ajoutent à *multis*, *miraculorum signis*, que n'ont pas les manuscrits anciens.

3. M. Babut paraît le reconnaître (p. 18-19). Il est vrai que c'est pour ajouter aussitôt : Prosper dit *multis* et non pas *omnibus*, et « ce texte atteste bien que tout le monde en Gaule ne s'inclinait pas devant la gloire de saint Martin ». C'est exiger de ces médiocres écrivains une précision idéale que les meilleurs n'ont point atteinte. D'ailleurs, *multis* peut désigner les Gaulois par opposition aux autres régions de l'Empire.

4. P. 466, Mommsen : *Heros vir sanctus et beati Martini discipulus*. Nous reparlerons de lui.

Priscillien [1]. La présence de Martin à Bordeaux n'est pas signalée par Sulpice [2].

4° Dans une inscription de Vienne en Dauphiné, on fait gloire à une chrétienne d'avoir été baptisée par « le grand Martin », *Martini quondam proceris sub dextera tinta* [3]. Comme cette inscription est très éloignée de Tours, elle nous montre que la réputation de l'évêque s'est étendue, de son vivant, bien au delà de son diocèse. Comme les mentions de l'évêque baptiseur sont extraordinairement rares en épigraphie, il faut bien, pour justifier celle-ci, qu'un baptême par saint Martin ait été un mérite dont on fût fier.

5° Dans un fragment d'histoire sur la dynastie de Valentinien et de Théodose, saint Martin et saint Ambroise sont regardés comme les deux gloires du catholicisme occidental, celui-ci à cause de ses écrits, celui-là à cause de ses vertus [4]. Ce fragment paraît dater de 408, et ne point s'inspirer de Sulpice Sévère [5].

6° Paulin de Nole, contemporain de Sulpice Sévère, parle souvent de Martin, qu'il avait connu lui aussi [6]. Et il n'en

1. P. 15, Mommsen : *Priscillianus a sancto Martino episcopo et ab aliis episcopis hæreticus judicatus.*

2. *Chron.*, II, 49, 7-9. M. Babut (*Priscillien*, p. 174) croit qu'Idace « n'a fait, sur ce point, que mal entendre le texte de Sulpice ».

3. *C. I. L.*, XII, 2115 = Le Blant, II, p. 412, pl. 292. Au Musée de Vienne. — De la défunte on ajoute : *Ad nunc marturibus sedem tribuentibus aptam, Cerbasium procerem Protasiumque colit.* Ce qui veut dire qu'elle repose près des reliques de Gervais et Protais. On sait que la découverte de ces reliques, en 386, fut un des grands événements de l'histoire religieuse (Grég. de Tours, *In gl. mart.*, 46, etc.; Tillemont, *Mém.* t. X, p. 186-9). Grégoire de Tours dit que Martin en reçut ou en rapporta à Tours d'Italie et que beaucoup d'églises de Gaule en reçurent également (*H. Fr.*, X, 31 ; *In gl. Mart.*, 46). L'inscription de Vienne confirme ce que dit Grégoire du rapport entre Martin et le culte des saints Gervais et Protais. Il y avait, sur le rôle de Martin dans l'affaire de ces reliques, une lettre de Paulin de Nole dont parle Grégoire et qui est aujourd'hui perdue.

4. *Valentinianus... cultui catholicæ religionis attentus eximios temporis sui habuit sacerdotes, Martinum et Ambrosium, quorum alterum scripta sua posteris edita, alterum vitæ commendatio apostolis æquiparanda ignotum esse non sinit* (*Narratio*, p. 629, Mommsen).

5. Il semble dépendre surtout de chroniqueurs grecs.

6. M. Babut dit (p. 10) : « Paulin de Nole..., bien qu'il ait un jour, par occasion, rencontré l'évêque Martin, le connaît surtout par Sulpice. » Paulin dit simplement (*Epist.*, 18, 9) qu'il a rencontré Victrice, le futur évêque de Rouen, à Vienne, chez Martin : *Sanctitatem tuam olim Viennæ apud beatum patrem nostrum Martinum viderim;* mais je ne peux en conclure qu'il ait rencontré Martin par occasion. Sulpice raconte que Martin guérit Paulin d'une maladie d'yeux, peut-être (mais rien ne le prouve) lors de ce voyage à Vienne (*Vita*, 19,3). Je crois même que le premier des deux qui ait connu Martin et l'ait fait connaître à l'autre, est non pas Sulpice, mais Paulin. Ce dernier a vu Martin à Vienne vers 385-386, en tout cas assez longtemps avant la mort du saint, et Sulpice n'a rendu visite à Martin qu'assez peu de temps avant cette mort (ici, p. 39, n. 2).

parle jamais que pour célébrer les mérites et la gloire du saint [1].

Il est vrai que Paulin était l'ami intime de Sulpice. M. Babut récuse donc son témoignage [2], et il semble, à le lire, que Paulin et Sulpice se soient entendus pour se tromper eux-mêmes et tromper le monde.

J'avoue franchement qu'il m'est impossible de partager cette défiance. Paulin m'a toujours paru une nature très droite, très ouverte, très primesautière. Aux assertions formelles et répétées de ces deux hommes de bien, ardents et crédules à la fois, communiant dans le souvenir du saint qu'ils avaient aimé [3], il m'est impossible de substituer la vision d'un complot sacerdotal [4].

Quoi qu'il en soit, tous les textes contemporains ou voisins de saint Martin, en dehors de Sulpice Sévère, confirment, sans restriction d'aucune sorte, ce que ce dernier a écrit.

3° *De Grégoire de Tours.*

Il est certain que Prosper d'Aquitaine, Paulin de Nole et surtout Sulpice Sévère sont les principales sources auxquelles ont puisé tous les biographes ultérieurs de saint Martin. Je n'affirmerai pas, cependant, qu'il n'y ait point eu d'autres sources contemporaines du saint.

Grégoire de Tours nous donne, sur sa vie, des renseignements chronologiques que Sulpice Sévère ignore complètement, et d'ailleurs contradictoires avec ceux que fournit cet

1. Il est à remarquer que, chez Paulin, à la différence de Sulpice, le rôle merveilleux de Martin est laissé dans l'ombre ; Paulin ne met en relief que les vertus et talents de l'homme : *perfectæ Martinus regula vitæ... fidem exemplis et dictis fortibus armat* (32,3, p. 277-8 de l'édit. Hartel).

2. Ici, p. 232, n. 6. Remarquons que Paulin ne parle pas seulement avec Sulpice de saint Martin. Il prononce son nom dans sa lettre à Victrice de Rouen (18,9, p. 136), lettre dans laquelle, pour prôner Victrice, il fait de lui l'égal de Martin (*Martinum... cui te Dominus in ætate impari parem fecit*). Et il met le nom de Martin dans une poésie célèbre, parmi les plus illustres morts de l'Eglise d'Occident (*Carmina*, 19, 153-154, p. 123, de Hartel) : *Ambrosius Latio, Vincentius exstat Hiberis, Gallia Martinum, Delphinum Aquitania sumpsit.*

3. Lettres à Sulpice : 11, 11 et 13; 17, 4; 23, 3 et 4; 27, 3; 29, 6 et 14 (*Martinum nostrum*); 32, 2, 3, 4, 6 et 7.

4. Babut en particulier, p. 110 : « Sulpice appartenait à la petite Église schismatique des Antiféliciens... Or Martin passait pour favorable à cette petite Église »

écrivain. L'évêque de Tours a dû les emprunter à des fastes de son diocèse [1].

Il marque les relations de saint Ambroise et de saint Martin [2]. Peut-être les a-t-il imaginées. Mais peut-être lui ont-t-elles été indiquées par quelque contemporain des deux saints. Elles sont une chose que rend vraisemblable certaine conformité de vie, d'activité et de tendances entre les deux évêques. Et il semble bien que Paulin de Nole y fît allusion dans une lettre aujourd'hui perdue, et que cite par deux fois Grégoire de Tours [3]. Car remarquez que l'Antiquité a connu des lettres de Paulin qui ont disparu, et précisément, semble-t-il, des lettres adressées à des prêtres de la Gaule [4].

Il fait voyager saint Martin dans des diocèses où Sulpice ne mentionne pas sa venue [5]. Peut-être y a-t-il là une simple tradition populaire; mais peut-être y a-t-il là une tradition exacte.

4° *De l'adhésion unanime.*

La gloire de saint Martin fut unanimement acceptée des écrivains après les écrits de Sulpice Sévère [6]. Ne faut-il voir, dans cette unanimité, que le résultat de ces écrits ?

On n'a pas le droit de l'affirmer. Les Églises chrétiennes étaient alors pleines d'amours-propres, d'orgueils, de rivalités et de haines. Si Sulpice avait forcé la note au sujet de saint Martin, quelque protestation serait venue jusqu'à nous.

1. *Revue*, 1910, p. 266.
2. Nous en parlerons plus tard.
3. *In gl. mart.*, 46; *H. Fr.*, X, 31.
4. Cf. Reinelt, *Studien über die Briefe des h. Paulinus*, thèse de Breslau, 1903, p. 54-8.
5. A Artonne, dans le diocèse d'*Arverni (In gl. conf.*, 5); à Blaye, dans le diocèse de Bordeaux (*id.*, 45); à Nieul-les-Saintes (*Naiogialo*), dans le diocèse et le voisinage de Saintes (*De v. s. M*, IV, 31). — Aucun de ces voyages n'est d'ailleurs extraordinaire. Martin a pu passer à Saintes et à Blaye en se rendant au concile de Bordeaux : c'était la route. — Il a pu passer à Artonne en Auvergne en se rendant à Vienne : c'était la route. Grégoire de Tours raconte, à propos de ce passage de Martin à Artonne, qu'il refusa de passer par Clermont : cela signifie peut être qu'il voulut d'Artonne, évitant la montée sur Clermont, prendre un raccourci [par Maringues et Thiers?] pour continuer droit sur Vienne par le Forez. Artonne est sur la route directe de Tours à Vienne (soit par Bourges, soit par Châteaumeillant), route directe qui évite Clermont. Voyez, toutes réserves faites sur bien des points, Mathieu, *Des Colonies et des Voies romaines en Auvergne*, p. 268 sq.
6. Sauf, sans doute, par l'école de Lérins, au moins dans la première moitié du ve siècle (p. 230, n. 6).

Chaque cité de la Gaule, en particulier, avait dès lors son saint local ou ses grands évêques, et en tout cas ses prêtres intéressés à faire valoir les sanctuaires de l'endroit. Pourquoi chacun de ces saints a-t-il fait place, à côté de lui, à saint Martin? Pourquoi les prêtres de toutes les églises ont-ils fait taire, en faveur de ce dernier, leur patriotisme diocésain? Un écrit populaire ne me paraît pas suffire à faire ce miracle [1]. Il faut que les dévots de la Gaule aient été prêts, depuis longtemps, à voir en Martin le saint général et nécessaire à tous.

Tout cela, je ne le dis pas pour prouver qu'il faut croire Sulpice Sévère sur parole. Je le dis seulement pour affirmer que nous devons étudier ses écrits en eux-mêmes, d'après ce qu'ils racontent, sans défiance de principe à l'endroit de l'écrivain [2].

M. Babut nous dit dans sa préface [3] « que les origines de la religion de saint Martin n'ont été encore l'objet d'aucune enquête historique sérieuse ». Je regrette qu'il soit si dur pour ceux qui l'ont précédé, en particulier pour Lenain de Tillemont. Quant à moi, avant d'écrire sur Martin, j'ai toujours réfléchi sur Sulpice.

CAMILLE JULLIAN.

1. La gloire de Roland est née bien longtemps après sa mort, et elle a été propagée par ce fait international qu'a été le pèlerinage de saint Jacques. Pour expliquer la gloire de Martin, il faudrait donc un fait national que je ne vois pas, en dehors de son rôle national réel.

2. Je n'irai pas aussi loin que Lenain de Tillemont, si profonde soit mon admiration pour la critique et le bon sens du grand érudit. A la fin de son étude sur Martin, Tillemont explique les motifs de sa confiance en Sulpice, et conclut en ces termes (*Mémoires*, t. X, p. 341) : « Si on ne croit pas un homme tel que celui-là, il n'y a ni historien ni homme qu'on doive croire. »

3. P. VII.

UN AUTEL VOTIF A LA TUTELLE
DÉCOUVERT A BORDEAUX
(Planches III et IV)

Au cours de la démolition, commencée dans les derniers jours du mois d'août 1921, de deux immeubles situés à Bordeaux, rue du Pont-de-la-Mousque, nos 2 et 4, en vue de l'agrandissement de l'hôtel de la Bourse, on a rencontré le mur romain de la première enceinte de la ville, construit vers l'an 300, à la suite de la grande invasion de 276 [1]. Sur l'initiative éclairée de son président, M. Étienne Huyard, la Chambre de commerce de Bordeaux, qui faisait procéder à cette démolition, a décidé d'entreprendre des fouilles méthodiques dans le soubassement de ce mur. L'idée était heureuse : on savait, en effet, par Jouannet, qu'en 1834, lors de la reconstruction du no 2, on avait mis au jour quatre assises sur la face extérieure seulement, reconnu les fondations d'une demi tour et extrait « deux très beaux chapiteaux et d'autres membres d'architecture [2] ». Il y avait donc des chances de faire encore sur ce point de belles trouvailles.

Les fouilles, dirigées par M. Ernest Lacombe, architecte des Monuments historiques, ont donné d'intéressants résultats. Les fondations du mur ont été dégagées, assise par assise, sur une longueur de 22 mètres environ, avec quelques lacunes, dues à des destructions antérieures. La largeur — 5 mètres — est celle que Sansas avait constatée, en 1865, lors de la démolition des maisons qui longeaient le côté sud de la cathédrale [3]. On a découvert les quatre assises et la demi-tour dont parle Jouannet.

1. Cf. C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, IV, p. 598-602; et, sur la construction de l'enceinte de Bordeaux, Leo Drouyn, *Bordeaux vers 1450*, p. 3-7, et Jullian, *Inscr. rom. de Bordeaux*, II, p. 284-303, 587-589.

2. Jouannet, *Actes de l'Académie*, 1835, p. 188; *Statistique de la Gironde*, I, p. 421. — Drouyn, *op. cit.*, p. 101-102; C. Jullian, *Inscr. rom.* II, p. 320.

3. *Le Progrès*, III, p. 423; *Soc. archéol. de Bordeaux*, V, p. 170.

La demi-tour a un rayon de 4 mètres. Elle avance jusqu'à 1 mètre de la façade de la rue; la distance qui sépare de la rue la face extérieure du mur est donc de 5 mètres[1] et l'épaisseur totale du mur, sur ce point, de 9 mètres. L'assise supérieure est apparue formée de pierres taillées de 25 à 35 centimètres d'épaisseur et de longueur variable (1m40 à 1m90). Les pierres de la seconde assise ont de 35 à 40 centimètres d'épaisseur, celles de la troisième et de la quatrième 65 centimètres. L'assise fondamentale repose sur un lit de gravier, épais de 20 centimètres, au-dessous duquel on ne rencontre que la vase de la Garonne voisine. On n'a pas trouvé trace de pilotis ni de grillage.

Les débris de monuments extraits du mur mériteront une étude spéciale. Il suffira de constater que 80 pierres travaillées ont paru dignes d'être conservées et d'énumérer les principales, avec les dates de découverte : deux bases de colonne et deux fragments d'une frise à rinceaux, d'un travail remarquable (31 août); des pierres taillées de 1m40 à 1m50 de long (1er septembre); un fragment de pilastre cannelé et un fragment d'architrave à deux faces sculptées (2 septembre); des morceaux de corniche de 1m40 à 1m80 et d'un entablement mouluré de 1m90 (6 septembre); un fragment avec tête sculptée (8 septembre)[2]; une rosace (16 septembre); un fût de colonne cannelée de grande dimension (22 septembre); de nouveaux fûts cannelés et deux chapiteaux (24 septembre); de gros blocs (27 septembre); deux fragments de corniche, un chapiteau et des pierres moulurées (28 septembre); une colonne engagée et son chapiteau (3 octobre); dans la quatrième assise, un fragment de frise où l'on voit une main et un bras tendus vers un arbre; deux morceaux de corniche à deux faces avec motifs sculptés (masques humains, boucliers d'amazone, dauphins, oiseaux); un bas-relief représentant un torse d'homme (22-28 octobre); un autre bas-relief, d'un beau travail, représentant un homme

1. D'après ces constatations, il y a lieu de reporter sensiblement plus près de la façade de la rue du Pont-de-la-Mousque le tracé du côté nord de l'enceinte figuré sur le plan de reconstruction de la muraille romaine qu'a donné M. Jullian (*Inscr. rom.*, II, pl. IX).

2. On a trouvé, le même jour, une base de petite colonne gothique en dehors du mur. C'est le seul débris du Moyen-Age qu'on ait rencontré. M. Brutails l'attribue au XIVe siècle.

assis sur des rochers, vu de dos, tenant de la main gauche un aviron, empoignant de la droite un arbre, et une femme demi-nue (29 octobre); une sculpture à double face, représentant, d'un côté, un pied humain de grandeur naturelle et un coffre à serrure, de l'autre une jambe et un arbre (31 octobre); une tête, au visage mutilé, d'un personnage tenant à la main une épée (18 novembre); un fragment d'arc aveugle avec un génie ailé dans l'attitude du sommeil, et des fûts de colonne ornés d'imbrications (29 novembre); un autel votif avec inscription surmontée d'un bas-relief et motifs sculptés sur les faces latérales (13 décembre); un fragment de corniche avec modillons sculptés (soldat casqué, dauphin, oiseau, etc.)[1]. Tous ces débris proviennent d'édifices de très grandes proportions. Certains fûts de colonnes ont été équarris pour être logés dans le mur[2].

Comme on pouvait s'y attendre, c'est la quatrième assise qui a donné les monuments les plus intéressants. Celui auquel est consacré le présent article en faisait partie. Il était engagé dans le mur de la cave de la maison qui porte le n° 6 dans la rue du Pont-de-la-Mousque. Le bloc, découvert le 13 décembre, a pu être extrait à peu près intact. Il est en grès, tandis que les autres monuments conservés sont tous en calcaire de la région[3]. C'est un fragment d'autel, de forme quadrangulaire, composé d'un dé, d'une base et d'un piédestal. L'entablement manque. Le dé est entier; le bas-relief qui le surmonte est mutilé : ce qui en reste a été brisé en deux morceaux, qui ont pu être, d'ailleurs, parfaitement raccordés. Les fragments de la base, brisée elle aussi, ont été à peu près reconstitués. Du piédestal il ne subsiste qu'un morceau d'angle; il a été remployé, avec d'autres pierres antiques, pour servir de support au monument[4]; aujourd'hui exposé sur le grand

1. A rapprocher des fragments déjà découverts à Bordeaux dans le mur (Espérandieu, *Recueil*, n°s 1212, 1213, 1215, 1217-1222, 1224, 1228, 1232-1235).

2. Je dois ces précisions à M. R. Brouillard, secrétaire de la VIIIe région économique, qui m'a fort aimablement communiqué le journal des fouilles, par lui tenu avec beaucoup de soin.

3. On peut supposer que ce grès provient des carrières du Quercy et qu'il aurait été transporté par le Lot jusqu'à Bordeaux.

4. Renseignements fournis par M. Rambié, secrétaire général de la Chambre de commerce.

palier de la Bourse[1]. La hauteur actuelle du monument est de $0^{m}98$: avec le piédestal elle pouvait être de $1^{m}24$. La base de l'autel a $0^{m}80$ de large et $0^{m}70$ d'épaisseur, le dé $0^{m}65$ de large et $0^{m}60$ d'épaisseur. Le piédestal comportait un tore : le profil de la base présente un listel, une doucine et un listel.

La face antérieure du dé porte une inscription, d'une hauteur de $0^{m}42$ sur une largeur de $0^{m}47$, encadrée de deux pilastres cannelés reposant sur une base à deux moulures et qui accompagnaient le bas-relief supérieur. Celui-ci occupe toute la largeur du dé. Ce qui en reste a $0^{m}37$ de hauteur. Le bas-relief est constitué par une scène de $0^{m}25$ de haut, reposant sur un bandeau orné de cinq palmettes, d'une hauteur de $0^{m}12$.

L'inscription est disposée sur huit lignes. La hauteur moyenne des lettres est de $0^{m}04$, sauf à la ligne 3, où elle descend à $0^{m}03$ pour les deux premiers mots seulement. Les lettres sont assez régulières et assez bien gravées. Les mots sont séparés par des points de forme triangulaire, profondément marqués. Le point de séparation manque à la ligne 1 entre les mots TVTELE et BOVDIG, à la ligne 2 entre AVR et LVNARIS, entre LVNARIS et IIIIII, à la ligne 6 entre AB et EBORACI, à la ligne 8 entre PERPETVO et ET. A la ligne 2, le 6e jambage de IIIIII se confond avec le cadre, mais est d'ailleurs parfaitement visible. Certaines lettres sont liées : à la ligne 1, T et E de TVTELE ; à la ligne 2, A et V de AVR ; à la ligne 3, A et V de AVG ; E et B de EBOR ; à la ligne 4, P et R de PROV, N et F de INF ; à la ligne 5, A et M de QVAM, E et R de VOVER ; à la ligne 6, E et B de EBORACI ; à la ligne 8, E et T de PERPETVO, E et T de ET. L'I de LIND à la ligne 4, le T de AVECT à la ligne 6 sont insérés dans l'L et dans le C ; l'O de PROV à la ligne 4, l'O de PERPETVO

1. On lui a donné comme pendant le beau bas-relief découvert le 29 octobre. Des fûts de colonnes, montés sur des bases et surmontés de chapiteaux, ont été disposés de chaque côté du grand escalier de la Bourse. Deux bas-reliefs ont été placés sur le premier palier. Les autres monuments, offerts par la Chambre de commerce à la Ville de Bordeaux, ont été déposés provisoirement dans l'ancien jardin du Café de la Comédie, au nord du Grand-Théâtre, faute de place au Musée lapidaire.

à la ligne 8 sont plus petits. Les barres transversales des A et des E sont droites, les barres médianes des E tantôt égales aux deux autres, tantôt plus courtes. L'angle des A est fortement marqué par un petit trait horizontal, la boucle terminale du G par un point triangulaire. Le milieu de la ligne 4 est peu visible en raison de l'usure de la pierre; de même, à la ligne 6, l'A de AVECT, dont on ne voit que le trait soulignant l'angle de la lettre.

Voici la lecture adoptée, après examen direct de la pierre, par M. C. Jullian :

DEAE · TVTELE BOVDIG M · AVR LVNARIS IIIIII VIR · AVG · COL · EBOR · ET LIND · PROV · BRIT · INF · ARAM · QVAM · VOVER AB EBORACI · AVECT V · S · L · M · PERPETVO ET · CORNE	*Deae Tutel(a)e Boudig(ae)* | *M(arcus) Aur(elius) Lunaris se* | *vir aug(ustalis) col(oniarum) Ebor(aci) et* | *Lind(i) prov(inciae) Brit(anniae) Inf(erioris)* | *aram quam vover(at)* | *ab Eboraci avect(us)* | *v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito)* | *Perpetuo et Corne(liano consulibus).*

L'inscription est datée : l'indication des consuls Perpetuus et Cornelianus correspond à l'année 237 ap. J.-C. [1]. Le fait est remarquable : les inscriptions bordelaises datées par les consuls sont rares; on n'en connaissait jusqu'ici que deux : celles du piédestal de la statue de la Tutelle (224) et du cippe de Domitia (258), auxquelles on peut ajouter celles de la statue de l'empereur Claude (42), qui est perdue, et celle du monument de Gordien (238) [2].

La langue ne présente d'autre particularité que la forme EBORACI, à la ligne 6, qui paraît être un locatif [3]. L'inscription est, par ailleurs, parfaitement correcte.

Il s'agit d'une dédicace à la Tutelle, qui est appelée *Boudiga*. Il est aisé de reconnaître dans ce qualificatif le nom de la prêtresse Boudicca, l'héroïne nationale des Bretons, qui les sou-

1. Groag, dans Pauly-Wissowa, *Real-Encyclopädie der classischen Alterthumswissenschaft*, IV, col. 1249.

2. C. Jullian, *Inscr. rom.*, n°s 20, 61, 26, 29.

3. Holder, *Alt-celtischer Sprachschatz*, I, col. 1395-1396 : *obiit in Britannia Eboraci Perit Eboraci*. Mais pas d'exemple d'*Eboraci* après *ab*.

leva en 61 ap. J.-C. contre la domination romaine [1]. *Boudicca*, mot celtique, signifie *la Victorieuse* [2], comme *Andarta*, divinité voconce, dont *Victoria* est le vocable romain [3].

Le dédicant, Marcus Aurelius Lunaris [4], est un Breton, ce qui explique déjà le nom de *Boudiga* donné à la Tutelle. Il est qualifié de *sevir augustalis*, c'est-à-dire qu'il appartenait à cette corporation des *Augustales*, qui, dans les villes municipales, formait un *ordo* ayant rang après les décurions et qui avait pour objet spécial d'entretenir le culte impérial [5]. Lunaris était sévir des colonies d'*Eboracum* (York) et de *Lindum* (Lincoln). On sait que Lincoln était sur la route qui menait de Londres à York [6]. Notre inscription confirme le seul texte connu qui dit que *Lindum* était une colonie [7]. Le nom de Lincoln vient de *Lind (um) col (onia)*. Quant à *Eboracum*, une inscription déjà connue dit que c'était aussi une colonie [8]. Dion y place le camp de la légion VI^a [9]. Il semble qu'elle fut, à partir du milieu du IIe siècle, le chef-lieu militaire de la province de Bretagne [10]. On a trouvé surtout à York, comme à Lincoln, des inscriptions de légionnaires. Hirschfeld en induit que la ville devait être un camp et qu'elle n'eut pas une grande importance par ailleurs [11]. Pourtant, parmi les trente inscriptions qu'il mentionne, une (le n° 248) se rapporte, comme la nôtre, à un sévir, M. Verecundius Diogenes. L'inscription de Bordeaux, qui révèle sans doute un *negotiator*, paraît attester que York

1. Tacite, *Ann.*, XIV, 29, 35 ; *Agricola*, 14-16 ; Dion, LXII, 7.

2. Holder, I, col. 497, le dérive, d'après d'Arbois de Jubainville, de la racine *boudi* = profit. Cf. l'adjectif *boudius* = *victoriosus*.

3. C. Jullian, *Notes gallo-romaines. Sainte Victoire. Victoria, Andarta (Rev. des Ét. anc.*, 1899, p. 49).

4. Ce *cognomen* est cité à l'index des *Inscriptiones latinae selecta* de Dessau, Berlin, 1914, n° 9107.

5. Daremberg et Saglio, v° *Augustales*.

6. « ... A Londinio itinera complura per Lindum tendebant Eboracum. » (*C. I. L.*, VII, p. 4, d'après *Itin. Ant.*, p. 475, 3, 476, 7, 477, 9, 478, 10.)

7. *Lindum colonie* (*Ravennas*, 5, 31, p. 430, 2). On a trouvé surtout à Lincoln des inscriptions se rapportant à des légionnaires (*C.I.L.*, VII, n°s 179-197).

8. *C I.L.*, VII, n° 248.

9. Dion, LV, 23, *passim*.

10. *C. I. L.*, *loc. cit.* : « Colonia dicitur in titulo n. 248 caputque provinciae Britanniae videtur fuisse inde certo a saeculo altero medio militare, fortasse praeter Londinium. »

11. « Ceterum splendor coloniae non videtur magna fuisse, quoad quidem ex titulis reliquiisque aedificiorum coniectum fieri potest. »

avait une importance au point de vue économique. L'attribution d'*Eboracum* et de *Lindum* à la Bretagne Inférieure s'explique par la division, due à Septime Sévère, en 197, de la Bretagne en deux provinces : *Britannia superior* et *Britannia inferior*. Dion place *Eboracum* dans la Bretagne inférieure[1]. C'était une ville frontière[2].

L'inscription de Lunaris a une importance capitale au point de vue des relations économiques de Bordeaux avec la Bretagne. Ces relations sont connues par le texte de Strabon, qui indique l'embouchure de la Garonne comme un des quatre endroits où l'on s'embarque pour passer du continent dans l'île (4, 5, 2). Une inscription mentionne un habitant de Trèves, mort à Bordeaux, au milieu ou à la fin du Ier siècle, qui s'intitule *negotiator Britannicianus*, ce qui indique qu'il faisait le commerce d'exportation et d'importation avec la Bretagne[3]. Mais, parmi les trente-deux inscriptions d'étrangers retrouvées à Bordeaux, si l'on rencontre des Gaulois, des Espagnols, des Grecs, dont deux d'Asie, il ne s'en trouvait aucune concernant un Breton. Celle-ci est la première. Elle atteste les rapports de commerce qui existaient au IIIe siècle, c'est-à dire à l'époque la plus brillante du municipe gallo-romain, entre Bordeaux et les villes de l'intérieur de la grande île.

Le monument élevé par Lunaris, à la suite de son voyage d'York à Bordeaux, doit-il être considéré comme un simple ex-voto particulier, un témoignage de reconnaissance à la divinité qui lui avait procuré une heureuse traversée? Il est permis peut-être d'y voir autre chose et quelque chose de mieux. L'inscription est datée de l'année 237. La Tutelle y est appelée *Victorieuse*. Or, 237 est l'année qui suivit la grande expédition de Maximin en Germanie. Le successeur d'Alexandre Sévère, reprenant le grand dessein de ce jeune prince, franchit le Rhin à la tête d'une armée considérable, refoula les Germains, fit près de deux cents milles de marche sur le sol ennemi et poussa jusqu'à l'Elbe. « Il y avait, dit M. Jullian,

1. Sagot, *La Bretagne romaine*, Paris, 1911, in-8°, p. 105.
2. Pauly-Wissowa, *op. cit.*, III, col. 878 : « Die Grenze bildete vielleicht Eburacum, von dem nördlich die inferior begonnen haben könnte. » (*C. I. L.*, VII, p. 4.)
3. C. Jullian, *Insc. rom.*, n° 62.

deux cent trente ans que, depuis l'expédition de Tibère, les légions romaines n'étaient plus arrivées sur les bords du fleuve célèbre. Ce retour victorieux à la lueur des incendies montrait à toutes les nations l'éternelle vigueur du peuple romain[1]...» Cette marche triomphale à travers toute la Germanie, cette victoire éclatante frappèrent l'imagination des contemporains. Il est naturel de penser que le sévir d'York et de Lincoln, qui l'avait apprise au moment de son départ *(avectus)*, a voulu, à son arrivée à Bordeaux, commémorer, dans un sentiment d'enthousiasme patriotique et de reconnaissance à l'égard du César dont il était le prêtre, le magnifique effort de Rome contre la Barbarie menaçante. Le monument qu'il éleva doit être rapproché de celui qui fut consacré, à Bordeaux, *Victoriae Augustorum et Caesarum*, et que M. Jullian rapporte à une des victoires remportées par Maximien ou Constance Chlore sur les barbares du Rhin, de 293 à 305[2]. Il faut aussi le rapprocher de deux autels de Lyon, élevés à la *Magna Mater* pour le salut de Septime Sévère et datés des années où l'empereur faisait campagne en Asie Mineure (194) et en Mésopotamie (197)[3]. En effet, c'est à la *Magna Mater* phrygienne, transformée sous l'Empire en déesse protectrice des Césars et des armes romaines, en déesse victorieuse et qui fait vaincre, que Lunaris a consacré son ex-voto. Il y a d'autant moins lieu de s'en étonner que le culte métroaque était répandu en Bretagne[4]. L'Idéenne s'y était adaptée aux croyances indigènes : d'où le nom celtique de *Boudicca* qu'elle porte sur l'inscription de Bordeaux. Le monument apparaît donc comme un *ex-voto* dressé par un particulier à l'occasion d'un grand événement public.

Le bas-relief qui surmonte l'inscription en est l'expression figurée. Il représente le sacrifice auquel procéda Lunaris. Au centre, la Tutelle est assise, de face, vêtue d'une robe qui la couvre jusqu'aux pieds et dont on distingue le col. La tête, qui

1. C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, IV, p. 547-548.
2. Inscription perdue, conservée par de Lurbe. Elle se trouvait en 1594 dans jardin de l'hôtel de Florimond de Raemond *(Inscr. rom.*, n° 22).
3. Espérandieu, nos 1738, 1739. — Cf. Graillot, *Le Culte de Cybèle*, 1911, in 8°, p. 461.
4. Graillot, *op. cit.*, p. 472-473.

manque, devait être tourelée. La déesse tient, dans le bras gauche, une corne d'abondance[1]. Sur l'estomac, au-dessous des seins fortement marqués, un disque: c'est sans doute le tympanon, attribut très ancien de Cybèle, qui figure symboliquement l'orbe terrestre[2]. Dans le giron, entre les genoux, trois objets ronds superposés paraissent figurer les crotales, autre attribut de Cybèle. Ils sont accompagnés d'un bouquet d'épis et peut-être de pavots, qui s'allonge sur la cuisse droite. Ce bouquet est à rapprocher de celui que porte dans sa main droite, sur un camée de Vienne, l'impératrice Livie représentée avec les attributs de Cybèle[3]. Le bras droit de la Tutelle paraît tenir un gâteau ou une patère A droite de la déesse est un taureau, l'animal consacré à Cybèle et que l'on sacrifiait dans ses mystères. On le retrouve placé de même à droite de la Tutelle, debout, les pieds de devant posés sur un petit autel, dans le monument de Lupus et de Montanus, et agenouillé, à gauche d'un buste d'Attis, dans un autel du musée de Périgueux[4]. Il est ici figuré debout, de face. On distingue nettement la tête, les oreilles, les cornes et les sabots de devant. Au-dessus du taureau, un arbre, sans doute le pin consacré à Cybèle que l'on retrouve dans le monument de Périgueux. A droite du taureau, le prêtre, reconnaissable à son bonnet phrygien. A gauche de la Tutelle, le dédicant, debout, vêtu d'une longue tunique, le manteau attaché à l'épaule, le bras gauche allongé contre le corps, le bras droit en avant, sacrifiant. Entre la déesse et le dévot, l'autel, surmonté d'un fronton triangulaire, avec base reposant sur un socle.

Comparée aux deux personnages, la Tutelle apparaît colossale. Le bas-relief reproduisant la scène réelle du sacrifice accompli par Lunaris, ne peut-on supposer que la représentation de la déesse est une copie de la statue colossale qui devait être dans la cella du temple de la Tutelle à Bordeaux, et qu'on

1. Cette attitude et cette corne d'abondance sont à rapprocher du monument de la Tutelle Auguste, dédié par Lupus et par son fils Montanus, qui est au Musée lapidaire de Bordeaux (Cf. C. Jullian, *Inscr. rom.*, I, p. 76, et Espérandieu, n° 1073).

2. Graillot, *op. cit.*, p. 36, 105, 200.

3. Bernouilli, *Roem. Ikonogr.*, II, 1, p 94, n° 3 B; pl. XXVII, 2. — Cf. Graillot, *op. cit*, p. 111-112.

4. Espérandieu, n° 1267.

devait l'y voir comme ici, avec ses attributs rituels, ayant à côté d'elle un taureau? En tout cas, cette représentation confirme l'idée que le culte de la Tutelle, très populaire en Gaule, surtout au sud de la Loire, s'est adapté à celui de la *Magna mater* phrygio-romaine et que la Dame des tauroboles s'est identifiée avec Boudicca, la déesse celtique de la Victoire[1].

La face latérale gauche de l'autel présente, à sa partie inférieure, dans un cadre formé de deux pilastres cannelés, un bas-relief sculpté. Haut de 0^m37, large de 0^m40, il figure un dieu demi-nu, les muscles de la poitrine très saillants, le bas du corps, à partir de la ceinture, couvert d'une ample draperie dont les plis s'étalent à terre. La tête est tournée à gauche, couverte d'une chevelure épaisse et surmontée de cornes; le visage est barbu. Le dieu est assis, la jambe droite repliée. Le bras et la jambe gauche sont tendus; la main tient une ancre renversée. Le bras droit replié s'appuie sur une urne d'où l'eau s'écoule. C'est la représentation de la Garonne, le fleuve qui a porté Lunaris à Bordeaux. On sait qu'en latin, tous les noms de fleuves, même ceux qui ont la désinence *a*, sont masculins : c'est le cas de la Garonne[2]. L'ancre est apparemment le symbole du port où le navire est entré. Cette figure est intéressante: c'est la seule représentation connue de la Garonne.

La face latérale droite de l'autel, entourée aussi d'un cadre, porte un autre bas-relief, celui-ci à la partie supérieure. C'est un sanglier, haut de 0^m20, large de 0^m30, vu de profil à gauche. On distingue les quatre pattes, l'œil, les défenses, les soies et la queue. L'animal est posé sur un socle formant chapiteau d'un pilastre. Il y faut voir les armes parlantes de la ville d'York. En effet, *Eboracum* vient du radical *ebor-(ebur-)* qui, en

1. Graillot, *op. cit.*, p 461. — C. Jul ian, *Hist. de la Gaule*, VI, p. 66, n. 2.

2. *Magnusque Garunna*, dit Tibulle (1, 7, 11); τοῦ Γαρούνα, ὁ Γαρούνας, dit Strabon (1, 1, p. 177, 14, p. 189); *Garunna ex Pyrenaeo monte delapsus*, dit Méla (3, 2, 21). Au IVe siècle, Ausone (*Mos.*, 483; *Epist.*, 10, 13; 14, 1; 25, 74) et Paulin de Pella (*Eucharist.*, 44-46) ont seuls fait le fleuve Garonne du féminin; mais Sidoine Apollinaire (*Epist.*, 8, 9, 5, v. 44 sq.; 11, 3, v. 31; *Carm* ,7, v. 393 sq., etc.) lui a restitué le genre masculin au Ve (Holder, I, col. 1985-1987). — Cf. un article de M. de La Ville de Mirmont dans la *Petite Gironde* du 7 janvier 1922.

celtique, signifie le sanglier. On le retrouve dans le nom d'une peuplade gauloise, les *Eburones*, « les Fils du Sanglier[1] ». Cet emblème laisserait croire que York faisait l'élevage des porcs sauvages; le nom primitif de la ville rappellerait l'industrie qui a fait sa renommée. Quoi qu'il en soit, le sanglier d'York fait pendant à la Garonne, c'est-à-dire à Bordeaux. Le dédicant a figuré sur son monument la ville d'où il venait et celle où il est arrivé, comme s'il voulait, non seulement rappeler l'heureuse issue de son voyage, mais rendre sensibles les rapports économiques entre la Bretagne et Bordeaux, que l'inscription mettait déjà en lumière. De même que le bas-relief supérieur, les deux bas-reliefs latéraux la commentent et l'expliquent de la façon la plus satisfaisante.

Dans deux communications verbales à l'Académie des Inscriptions[2], M. Camille Jullian a fait voir l'intérêt du monument découvert par la Chambre de commerce de Bordeaux. A la suite de la première, M. Cuq, président de l'Académie, a exprimé les félicitations de la Compagnie à la Chambre bordelaise pour son heureuse initiative et son souci de conserver et d'enrichir le patrimoine archéologique de la cité. Elle en a été justement récompensée. A l'heure où elle déploie une remarquable activité pour accroître l'importance du port de Bordeaux, elle a eu la bonne fortune de mettre au jour sa plus ancienne lettre de noblesse, la pierre qui atteste d'une façon très significative les relations commerciales, dès le IIIe siècle, de Bordeaux avec l'Angleterre.

PAUL COURTEAULT.

1. Cf. C. Jullian, *Hist. de la Gaule*, II, p. 35, n. 2, p. 36, n. 4. — M. Jullian explique ce sens par l'analogie avec l'allemand *eber*.
2. Séances du 23 décembre 1921 et du 7 avril 1922.

LA COLONNE ROMAINE DE TOURNUS

La ville et le canton de Tournus viennent de relever une colonne antique en la comprenant dans un monument érigé à la mémoire des morts de la Grande Guerre. Le statuaire Désiré Mathivet, originaire de Tournus, dont le projet avait été accepté par le Comité d'érection en 1919, a su, avec un rare bonheur, et, en restant dans le style, mener à bien cette délicate mission. Voici l'historique de ce monolithe qui remonte à l'époque romaine :

Disons tout d'abord qu'il s'agit d'un fût galbé de 6 mètres d'élévation et de 0m75 [1] de diamètre à la base. On ne sait pas exactement d'où provient cette colonne, qui n'entre dans l'histoire qu'en 1599, époque où elle fut édifiée sur la place de la Prévôté, à Tournus, pour commémorer la paix de Vervins et la proclamation de l'Édit de Nantes.

Les auteurs, qui ont traité de son origine, ont proposé diverses hypothèses; la plus plausible est celle qui se base sur une tradition, qui paraît ancienne, et qui voudrait que ce fût antique ait été découvert dans la Saône, au hameau de La Colonne, commune de Gigny [2], à 9 kilomètres au nord de Tournus [3]. Une autre hypothèse, également proposée, serait que cette même colonne aurait été trouvée aussi dans la Saône, mais en face de l'*Horreum Castrense* [4], autrement dit du Castrum de Tournus, dont la muraille existe encore dans son ensemble, comme nous l'avons rapporté dans notre communication sur l'ancienne ville romaine de Tournus (*Bulletin archéologique* de 1920). La découverte d'une colonne romaine à Tournus n'est pas un fait isolé ; plusieurs colonnes galbées, de faire antique, ont été employées au début de l'époque romane dans la crypte de l'église Saint-Philibert où l'on peut encore les voir aujourd'hui, mais elles sont de dimensions sensiblement plus réduites.

1. Dimensions relevées récemment par M. Bedet, sculpteur et entrepreneur de carrières, à Tournus.

2. La Colonne, commune de Gigny-sur-Saône, canton de Sennecey-le-Grand, où existe actuellement le grand barrage de la Saône. La Colonne se trouvait juste en face de Noiry, où fut découvert, au cours du siècle dernier, un somptueux établissement romain avec mosaïques, dont deux fragments, représentant un hérisson et un écureuil, sont au musée de Tournus.

3. Meulien, *Histoire de la ville et du canton de Tournus*. — Tournus, Miége, in-8°.

4. Albert Bernard, *La Statue de la Liberté*, dans *Mém. Société des Amis des Arts et des Sciences de Tournus*, t. IX (1909).

Le seul argument qui pourrait corroborer l'hypothèse que la colonne romaine était primitivement élevée au hameau de La Colonne, hameau auquel elle aurait donné son nom, c'est que ce petit monument romain sort des carrières de Laives [1], près Sennecey-le-Grand, et que ces carrières sont effectivement les plus rapprochées du port de La Colonne; alors qu'au contraire à Tournus même il existe, tant sur la rive droite que sur la rive gauche de la Saône, de nombreuses carrières de pierres de grains différents, beaucoup moins éloignées que celles de Laives; du reste les colonnes galbées antiques de la crypte de Saint-Philibert proviennent des carrières de Préty [2], situées dans la banlieue même de Tournus.

C'est, comme nous l'avons dit, en 1599, que la colonne fut édifiée sur la place de la Prévôté, actuellement de l'Hôtel-de-Ville. Lorsqu'en 1867 elle fut descendue de son socle, on trouva, insérée dans la base une boîte ovale en étain, avec couvercle à charnière décoré du portrait d'Henri IV, de 0,07 de longueur, de 0,038 de largeur et de 0,025 de hauteur. Cette boîte contenait une monnaie d'Henri IV au millésime de 1599 [3].

Nous passerons brièvement sur les diverses vissicitudes dont ce petit monument fut l'objet jusqu'à sa démolition sous le Second Empire. En 1670, la croix, qui avait été fixée en 1599, fut remplacée par une autre plus belle en bronze doré, ce qui fit donner à la place sur laquelle elle se trouvait le nom de « Place de la Belle-Croix [4] ». En 1789, cette dernière fut elle-même remplacée par un drapeau tricolore. Le 24 avril 1793, le conseil général de la commune décida de transformer « cette ancienne croix en un monument commémoratif de la Liberté », et il chargea le sculpteur lyonnais Joseph Chinard [5] d'exécuter une statue de la Liberté qui fut inaugurée le 30 ventose an VI. A cette époque la tradition, qu'il s'agissait d'un monument romain, était si bien établie que l'on trouve dans le procès-verbal d'érection la phrase suivante : « En avant de l'autel de la Patrie s'élève une colonne *antique*, et rare par sa composition, qui est en une seule pierre, haute de 24 pieds [6]. » La statue de la Liberté ne résista pas à la Terreur blanche; le 9 avril 1816, le préfet de Saône-et-Loire ordonnait « de faire disparaître la statue qui a été le signe

1. Laives, canton de Sennecey-le-Grand.

2. Préty, canton de Tournus. Les carrières rouges de cette commune n'étaient qu'à deux kilomètres à peine du Castrum de Tournus.

3. Jean Martin, *Catalogue du Musée de Tournus*, p. 183, n° 1957.

4. Albert Bernard, *Dictionnaire historique et topographique des rues, places et promenades de la ville de Tournus*. Tournus, Sapet, 1911, in-8°, p. 122.

5. Joseph Chinard (16 février 1756-19 mai 1813), statuaire lyonnais assez réputé, membre de l'Institut National.

6. Albert Bernard, *La Statue de la Liberté*, ouvrage cité, p. 48. — On croyait alors à tort qu'elle était encastrée dans le socle jusqu'au niveau du sol.

du régime qui a désolé la France : [1]. En 1824, une croix de mission remplaça la Liberté au sommet de la colonne, mais elle ne survécut pas aux événements de 1830. C'est sans aucun couronnement que la colonne romaine devait subsister jusqu'en 1867, époque où elle fut descendue de son socle, qui menaçait ruine par suite de la gelée, pour faire place à la statue en marbre blanc du peintre J.-B. Greuze, œuvre du sculpteur tournusien, Bénédict Rougelet [2].

Roulée dans la cour des casernes, la colonne devait y rester cinquante-quatre ans, attendant sa réédification qui, plusieurs fois projetée, n'avait pu aboutir jusqu'à présent. Le 22 mars 1919, la Société des Amis des Arts et des Sciences de Tournus proposait aux quatorze communes du canton de relever la colonne romaine à la mémoire des morts de la Grande Guerre. Le projet fut mis au concours entre les statuaires tournusiens au nombre de cinq. C'est celui de M. Désiré Mathivet qui fut choisi par une commission d'architectes. La colonne fut redressée effectivement, au début de novembre 1921, par un spécialiste et grâce à un matériel offert gracieusement par les usines Schneider du Creusot.

Ce n'est pas le lieu de nous appesantir sur la décoration du monument, œuvre du statuaire Mathivet ; disons seulement que la colonne s'élève sur une base surmontant un piédestal décoré de quatre bas-reliefs d'une belle venue et qu'elle est couronnée par un chapiteau dorique supportant un soldat casqué, grandeur nature. Il faut se féliciter que les circonstances aient pu permettre de relever ce monument, qui est un des rares vestiges antiques que possède, avec les restes de ses murailles romaines, la petite ville de Tournus.

G. JEANTON.

[Rien ne permet de dire si cette colonne faisait partie d'un ensemble architectural, si elle constituait un monument religieux ou dans le genre des colonnes à l'anguipède. J'inclinerais cependant vers cette dernière hypothèse, à cause du nom de la localité. La Colonne ; cf. Cussy-la-Colonne, Espérandieu, n° 2032. — C. J.]

1. *Idem*, p. 55.
2. Rougelet (Bénédict) (17 septembre 1834-17 juillet 1894), statuaire, lauréat du Salon des Artistes français.

INSCRIPTION INDIGÈNE DE LA GRAUFESENQUE

Grâce à la parfaite obligeance de M. l'abbé Hermet, à qui la science de nos antiquités devra la connaissance complète de la station céramique de La Graufesenque[1] et de ses inestimables richesses, nous pouvons donner à nos lecteurs la primeur d'une inscription extraordinaire. Elle se lit, en écriture cursive d'une très grande netteté[2], sur un fragment de vase du potier *Germanus* (milieu du premier siècle ?),

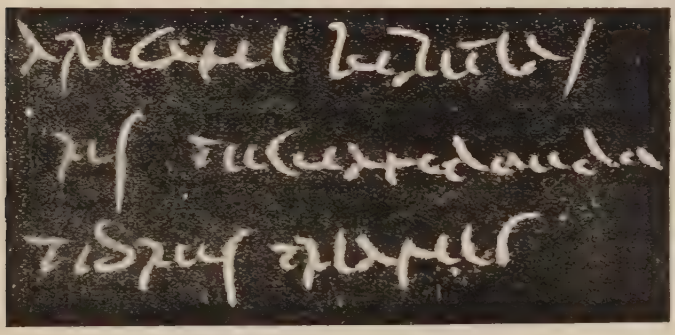

où elle a été tracée avant la cuisson de l'objet. La lecture n'offre aucune difficulté : tout au plus peut-on lire *n* où je lis *m*. Voici le texte[3] :

ARICAMI LURITUS
RIS TECUAMBOEBO
TIDRUS TRIAMIS

Mes amis experts ès langues celtiques n'ont pas hésité à y voir du gaulois : *luritus* rappellerait *karnitu ; ari-* (pour *are-*) est un préfixe celtique bien connu ; et *boebo* serait proche parent du datif pluriel[4].

Mais d'autre part aucun d'eux n'a pu même tenter une interprétation.

1. Cf. Déchelette, *Les Vases céramiques*, t. I, p. 64 sq
2. Fac-similé de l'original sensiblement agrandi.
3. Déchelette, *ibid*, p. 100.
4. Voyez Dottin, *La Langue gauloise*, p. 154 *(karnitu)*; p. 106 *(are-ante)*; p. 155 *(Matrebo Namausikabo)*.

Dans ces conditions, je me suis permis d'essayer une explication à l'aide du latin. Et, supposant que le graveur écrivait le latin comme pourrait le faire du français un illettré de nos jours, je propose ceci :

Aricami, nom d'une divinité, au datif : les deux thèmes du mot n'offrent aucune difficulté celtique ;

Luritus, nom de l'auteur de l'inscription, nom gaulois dérivé de *Lurius* (ou Lorius), qui est connu[1] ;

ris(cum) : *riscus* est une armoire, un meuble rituel ;

tecuam pour *thecam*, coffret, autre meuble de culte ;

boebo pour *vovebo* : ceci, pour les latinistes, est ou peut être courant ;

tidrus pour *(e)t (h)ydru(m)* : *hydrum* pour *hydrium* ou *hydria*, aiguière de culte ;

trianis pour *tri(h)a(m)um* ou quelque chose d'approchant : hydrie ou aiguière à trois crochets, à trois anses, ce qui est du reste la règle pour les hydries servant au culte[2].

Mes amis les linguistes ès langues latines ont trouvé l'explication « saugrenue ». Je n'ai rien de mieux à leur offrir. Et sans insister dans un sens ou dans l'autre, sans recourir à l'aquitain ou à une autre langue, je me borne à présenter au public le texte mystérieux.

M. l'abbé Hermet, je le sais de source certaine, va nous donner bien d'autres énigmes à résoudre.

CAMILLE JULLIAN.

LA MAISON PRIMITIVE

Friedrich Behn, *Beiträge zur Urgeschichte des Hauses*, dans *Prähist. Zeitschr.*, XI-XII (1919-20), p. 70-101, pl. I-IV.

Il convient de distinguer le type à *megaron*, étudié en dernier lieu par Meringer (*Sitz.ber. Wiener Akad.*, 181, 1916, *Abhand.* 5), de celui où la porte seule se trouve abritée par un appentis. Une fouille récente à Sarmsheim sur la Nahe (Lehner, *Bonn Jahrb.* 124 (1918), pl. VIII) montre cet appentis fermé et transformé en une petite pièce contenant le foyer, tandis que l'entrée est reportée sur un des longs côtés de la pièce principale. Des traces de huttes en assez grand nombre et des tombes construites en forme de maisons ont fourni les éléments

1. Voyez Holder, t. II, col. 350, 287 et 288.
2. Voyez l'article de E. Pottier dans le *Dictionnaire des antiquités; H*, p. 319.

des reconstitutions tentées au Musée de Mayence des types d'habitations de l'Allemagne centrale au cours de l'âge du bronze. Ils semblent tous dérivés de la forme rectangulaire.

Le type à abside paraît d'origine méridionale (Schuchardt, *Sitz. ber. Berl. Akad.* 1914, *Abhand.* 10 : étude des habitations préhistoriques de Malte). Il se rencontre, ainsi que ses dérivés, dans les îles Britanniques et dans la Bretagne française. Les figures 9 et 10 de Behn : maisons à absides de Gozo (Malte) et de Uley (Gloucestershire) présentent des analogies vraiment typiques. Un tumulus contenant douze tombes à coupoles, de Fontenay le Marmion (Normandie) (*fig. 19*) reproduit de façon frappante le plan d'un groupe de tombes de Pantelleria (Sicile).

La reconstitution d'habitations celtiques d'après les stèles funéraires en forme de huttes de la région de Saverne (*Die Keltischen Huttengrabsteine*, p. 94-101, pl. III, IV) appelle des réserves. Ces stèles reproduisent sans doute l'aspect des maisons; mais ce sont, avant tout, des monuments funéraires. Si l'ouverture inférieure est si petite, ce n'est pas que la porte ait été minuscule et, en majeure partie, souterraine, mais bien que cette ouverture n'est, en réalité, qu'un trou de communication entre le mort, dont les cendres reposent sous la stèle, et le monde des vivants. Le couloir extérieur en pente qui est supposé donner accès à la hutte aurait eu pour effet de transformer l'habitation en citerne à chaque pluie. Outre les stèles, il y a aux environs de Saverne des restes d'habitations qui fournissaient des indications plus précises pour une restauration (Fuchs, *Kultur der keltischen Vogesensiedelungen*, 1914, p. 18 sq. et pl. V; et Grenier, *Les Établissements agricoles gallo-romains du Wasserwald*, *Bull. arch. du Comité*, 1920, p. 195, fig. 2). Les portes sont de largeur et de hauteur normales. Deux ou trois marches intérieures descendent au sol de la cabane qui ne s'enfonce que d'une cinquantaine de centimètres au-dessous du niveau du terrain environnant. Mais les détails de l'ornementation des stèles sont adroitement utilisés par M. Behn pour la reconstitution des murs en torchis soutenu par des poutres apparentes et de la forme des toitures.

A. GRENIER.

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

L'histoire des Pyrénées. — Les liens si étroits qui unissent à leur histoire ancienne la civilisation actuelle des Pyrénées font un devoir à notre *Revue* de signaler le livre de M. le comte de Roquette-Buisson, *Les Vallées pyrénéennes* (1921, Tarbes, Croharé, in-8° de 350 pages). L'auteur est certainement un des érudits les plus experts dans le passé et le présent de nos chères montagnes.

Médaille isiaque publiée par R. Pic dans la revue *Le Bugey* (déc. 1920, XI° année, p. 208), trouvée à Belley (sistre, etc.), m'a été déclarée fausse par M. Babelon. — Cf. Michon, *Bull. arch.*, 1920, p. CCXXIX.

Les casques antiques. — Léon Coutil, *Casques antiques, proto-étrusques, halstattiens, illyriens, corinthiens, ioniens, attiques, phrygiens, étrusques, gaulois et romains*, 1915, Le Mans, Monnoyer, in-8° de 65 pages et 93 dessins. Très précieux répertoire.

Les inscriptions de Pisinus :

1° à Saint-Pierre-lès-Martigues.

TI AVGVSTO
SACRVM
SEX AELANIVS PISINVS
D S P D

répétée deux fois, cf. *Acad. des Inscr.*, *C. r.*, 1906, p. 358.

2° à Carry-le-Rouet.

CAESARI
GERMANICO
C. . . . . COS III
SEX AEL*a*NIVS PISINVS
SEVIR AVGVSTALIS
D S *p* D

D'après de Gérin-Ricard, *Bulletin archéologique*, nov. 1921, p. VIII. — Il s'agit d'un très gros personnage, peut-être d'Arles, peut-être de la *Colonia Maritima*. Et ceci serait à l'appui de l'opinion qui place aux Martigues (ce n'a pas été la mienne) la mystérieuse colonie.

Temple octogonal. — Ce genre de construction est trop rare et mérite trop une étude suivie pour ne pas signaler les détails donnés par M. H. de Gérin-Ricard sur le temple octogonal de Saint-Pierre-lès-Martigues (*Bull. arch.*, nov. 1921, p. VIII). A mon sens, ce genre d'édifice pourrait être rapproché des autels octogonaux et peut-être même du chaudron de Gundestrup. Mais pourquoi ne pas donner un fac-similé de ce mur en blocage ? pourquoi une description si brève? Je n'ai aucun indice sur la date de ce temple : et la date est la chose essentielle.

L'inhumation des morts existerait dès l'époque moustérienne, dit Peyrony, dans un mémoire que je ne connais que par ouï-dire (*Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 1921).

Salvetus. — Sur ce potier, voir Cagnat et la note de MM. Alibert et Aymar dans le *Bull. arch.* de 1921, nov., p. XIII. Il faut interpréter *Salvetus*, nom propre, et non pas l'acclamation *salve, tu.* — Ainsi en avions-nous jugé aussi dans nos *Inscriptions romaines de Bordeaux*, n°s 704 et 590.

Les édifices du Bas-Empire sont choses rares et à étudier de très près. Voyez donc à cet égard les fouilles si prudemment et si minutieusement conduites à Néris par M. M. Prou : traces de murailles sans doute du Haut-Empire, mais édifice reconstruit ou refait sous le Bas-Empire pour servir de basilique au culte chrétien (*Bull. arch.*, déc. 1921, p. XI sq.

Tête de bélier votive trouvée à Nernier, *Haute-Savoie* (*Bull. arch.*, déc. 1921, p. IX).

La cohorte ligure des Alpes-Maritimes. Inscription de Nice, encastrée dans une pile du pont du Paillon :

. . . . *coh. p* R I M A
ligurum e T H I S P A N
orum civi V M R O M A
norum e X T E S T A M E N
to ejus i V S T I H E
redes po S V E R V N T

Cagnat d'après Latouche, *Bull. arch.*, déc. 1921, p. V. — C'est un soldat de la garnison de Cimiez, connue par d'autres textes.

Albarinus deus. — Dans le numéro d'octobre 1921 de la revue *Le Bugey*, M. J. Hannezo s'occupe de l'inscription de Carpentras (*Corpus*, XII, 1157) :

. . . . V A R I [les éditeurs du *Corpus* préfèrent M A R I] F. A L B A R I N. D. V. S. L. M.

Cette inscription, trouvée près de Carpentras, ne peut avoir aucun rapport avec l'Albarine du Bugey. Et elle doit viser une source de Saint-Hippolyte (où elle a été trouvée), peut-être plutôt du Barroux, qui est voisin (tous ces renseignements d'origine manquent au *Corpus*). Il n'empêche que l'Albarine de Bugey appartient à la même famille de noms et de fontaines que celle de Vaucluse, qu'*Albiorix* et bien d'autres.

Bâle. — Nous continuons à recevoir les excellents travaux de M. Félix Stähelin sur Bâle antique. Voici la deuxième édition, revue, avec table et gravures et plans, de *Das älteste Basel*, 1922, in-8° de 48 pages. Evidemment, Bâle a été avant tout un *oppidum*, allongé sur sa hauteur du bord du Rhin.

Pour la vieille tombe basque. — C'est le titre d'un substantiel article de M. Colas, qui vient de paraître dans *Gure Herria* de 1922. M. Colas signale, — et il sait combien la chose nous sera agréable, — les analogies entre structure et symboles de la tombe basque et des anciennes tombes ibériques. Voyez ce qui a été dit dans la *Revue* de 1906, p. 261 ; 1910, p. 291. M. Colas signale à ce propos le livre

(que je ne connais pas) d'Eugeniuz Frankowski, *Estelas discoideas de la Peninsula iberica*, où le fameux type discoïdal que l'on retrouve au pittoresque cimetière de Socorry — en plein XIXe siècle — apparaît dans les stèles des abords de l'ère chrétienne. — Il y a un joli tirage à part de l'article de M. Colas, en un in-8° de 24 pages, Bayonne, Foltzer. — Cf. *Revue*, 1922, p. 58.

Cintrages en bois pour voûte de l'époque romaine (IVe siècle?) retrouvés à Vienne; Jules Formigé, *Acad. des Inscriptions*, *Comptes rendus* de juillet-octobre 1921. Utile appoint aux travaux de Choisy.

Albis, chez Claudien (*De Cons. Stil.*, I, 226), est, non pas l'Elbe, mais les monts au nord du Danube (*Acad. des Inscr.*, *Comptes rendus* de 1921, p 250).

La Tourmagne. — M. Espérandieu nous donne un résumé sobre et nourri des éléments essentiels de la Tourmagne et de tout ce qui a été écrit et supposé à son sujet (*La Tourmagne*, 1922, Nîmes, Gellion, in-8° de 16 pages). J'ai toujours cru au caractère funéraire du monument, j'y crois encore. M. Espérandieu appartient au groupe des partisans du trophée, et il y voit particulièrement le trophée que Domitius aurait élevé vers 118 à la suite de ses conquêtes en Gaule. A quoi j'objecterai ceci. S'il y a eu trophée de Domitius, c'est *locis quibus dimicaverat*, et je ne sache pas qu'on ait combattu à Nîmes. Nîmes et ses Volques devaient être cité libre : aurait-on élevé un trophée chez un peuple libre ? Il me semble difficile de reporter à 118 l'architecture de ce monument. N'aurait-on pas trouvé trace d'une inscription ? On objecte à l'hypothèse d'un mausolée l'existence d'escalier intérieur : mais l'escalier est-il contemporain de la construction (je ne dis pas non, je voudrais en être certain)? et il y a des escaliers dans d'autres mausolées, et on pourrait tout aussi bien objecter qu'un escalier n'est pas nécessaire dans un trophée.

Astanetum. — J. Feller, dans la *Revue belge de philologie et d'histoire*, de janvier 1922 : étude très fouillée des noms de lieux ou d'hommes venant de ce radical. Mais j'hésite à voir là, avec l'auteur, « une forêt de bois de lances » : *ast-* se rattache peut-être au même radical que *hasta*, mais cela doit signifier une essence d'arbres spéciale, et peut-être le mot est-il non latin, mais préromain.

Alésia à Alaise. — M. G. Colomb a écrit sur Alaise, où il place Alésia, un gros livre (*L'Énigme d'Alésia*, Paris, Colin, 1922, in-12 de XXII-284 pages), qui est l'œuvre d'un chercheur passionné et convaincu, connaissant admirablement le terrain d'Alaise, d'un savant réfléchi, subtil, logique, captivant et captieux. J'ajoute aussitôt qu'il n'a changé aucune de mes idées. Alésia ne peut être à Alaise : car, d'une part, son identification avec Alise est aussi indiscutable que celle de Paris et de Lutèce : Alésia a tout pour elle, le nom, le site, les routes, les récits, les fouilles. Et, d'autre part, Alaise a contre elle les routes,

l'ambiance, l'absence de ruines significatives, le nom même Car, de faire d'Alésia un nom commun qui se retrouverait un peu partout, dans Alaise, dans Alais, dans Alise, c'est, en dépit de tous les efforts de M. Colomb, une chose scientifiquement inadmissible.

L'Alsace romaine. — M. Toutain a résumé dans *Pro Alesia* les derniers travaux sur l'Alsace romaine (nov. 1920).

Creusets antiques. — « Le *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Lozère* publie la note suivante :

« Tout récemment les persévérantes recherches de M. Poujol, de » Meyrueis, ont mis à découvert, entre Carnac et La Farade, plusieurs » fourneaux ou creusets antiques en terre cuite qui ont évidemment » servi à la fonte des minerais de fer. Il serait à désirer que d'autres » fouilles fussent exécutées aux environs. Nous sommes en présence » d'une ancienne forge catalane qui a dû utiliser comme minerai les » rognons et les blocs de limonite, jadis épars sur le Causse. »

» L'attention de M. Poujol, inspecteur adjoint des eaux et forêts, en retraite à Meyrueis, avait été attirée par les habitants du hameau de Carnac (Causse Méjean). Il avait appris par eux que, dans une terre appartenant à M. Fages on trouvait en quantité des poteries anciennes. S'étant rendu sur les lieux, il fit pratiquer des fouilles et découvrit à une profondeur de soixante centimètres trois urnes grossières, espacées les unes des autres de $1^{m}50$ environ. Ces urnes, renflées au milieu et percées de petits trous à la base, avaient $0^{m}50$ de hauteur, $0^{m}45$ de diamètre au fond, et $0^{m}22$ à l'ouverture. Leur intérieur était revêtu d'une couche de chaux de $0^{m}03$ d'épaisseur, devenue très friable. A côté de ces poteries on remarquait, sur le sol, des rognons de limonite de la grosseur d'un œuf et, çà et là, quelques morceaux de mâchefer.

» D'après M. Fabre, conservateur des eaux et forêts, ces creusets auraient été construits par les Sarrasins, ou du moins ils remonteraient à cette époque. » — (D'après le *Journal des Débats* du 9 mars 1922.) — J'ai plutôt l'impression d'une affaire des temps de La Tène. Mais en tout cas laissons les Sarrasins tranquilles ou renvoyons-les au folklore.

La Maison Carrée. — M. Espérandieu publie, avec dessins, un très substantiel résumé de nos connaissances sur *la Maison carrée* (in-8° de 56 pages, Nîmes, édité par Lens-Industrie, 1922). Quoique la Maison Carrée ait été de très bonne heure appelée le Capitole, je doute qu'elle ait été le Capitole primitif. Sa structure interne annonce plutôt un seul culte et un culte impérial; et c'est, ce me semble, l'avis de M. Espérandieu.

Cupules et cupulettes visées dans la brochure de Ch. Matthis, *Promenades archéologiques, Basses-Vosges, Sierras ibériques : monuments similaires*, in-8° de 7 pages, datée de Niederbronn.

Vaison. — Voici enfin le livre attendu depuis si longtemps, et écrit de la main de l'homme le plus qualifié : c'est un guide dans Vaison de M. l'abbé J. Sautel : *Vaison et ses monuments*, 1921, Avignon, Seguin, in-8° de 52 pages, photogravures, dessins, plan, cartes. Et c'est l'histoire, et c'est la description de cette extraordinaire cité de Vaison, toujours un peu mystérieuse pour moi, mais dont M. Sautel arrivera sans nul doute à nous dévoiler les derniers secrets. Je ne fais qu'indiquer ce petit livre. Mais j'y reviendrai, j'en parlerai souvent. C'est peu de pages, mais c'est vraiment beaucoup de choses utiles.

L'embouchure de l'Adour. — Sur ce sujet, qui nous a souvent occupé ici (voir en particulier *Revue*, 1910, p. 167), voyez encore Saint-Jours, *L'Adour et ses embouchures*, Dax, 1921, in-8° de 15 pages; extrait du *Bulletin de la Société de Borda*.

Folklore. — Très utile contribution du marquis de Fayolle au folklore périgourdin dans *Défaiseurs d'encontre et conjureurs*, in-8° de 8 pages, extrait du *Bournat du Périgord* de sept.-oct. 1920.

L'aqueduc romain du Groseau, article de Sautel dont nous avons déjà parlé (*Revue*, 1922, p. 52), a fait l'objet d'un tirage à part de 24 pages (Avignon, Seguin, 1921).

Honorisiacus a donné Andrésy sans aucun rapport avec la *classis Anderetianorum;* Prou, *Documents sénonais de la collection Tarde à Reims* (1921), extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, p. 39 sq. Cf. ici, *Revue*, 1911, p. 45-46.

Talismans de guerre et de chasse. — Deonna, dans l'*Indicateur d'antiquités suisses* de 1921. Les têtes figurées sur les pommeaux des épées de La Tène sont à mentionner ici. Et je crois qu'alors la tête coupée était un des talismans militaires essentiels (cf. *Revue*, 1903, p. 298).

Les trésors de vaisselle d'argent. — M. Deonna nous donne un très utile complément du travail bien connu de Héron de Villefosse et Thédenat (*Les Trésors gallo-romains d'orfèvrerie au Musée d'Art et d'Histoire de Genève*, extrait de la *Revue archéologique*, 1921, in-8° de 62 p.). Il ne s'agit que de trésors trouvés au voisinage de Genève. Mais M. Deonna ajoute à son inventaire, à la fois descriptif et historique, des remarques générales sur les conditions de l'enfouissement. Et cela fait ressortir une fois de plus l'extraordinaire misère de la Gaule dès le troisième siècle. Notez que, à Genève, nous sommes à l'écart des menaces immédiates des Germains, mais nous sommes au voisinage des routes qui menaient en Italie.

Sèvres et sa route. — C'est, en latin, *Savara*. Et ce fut, sous les Mérovingiens, une villa, célèbre par un miracle de saint Germain (Fortunat, *V. s. G.*, 26,77). Mais Savara est, très visiblement, un nom aquatique, un nom de cours d'eau. Et je n'apprends à personne

que le vallon de Sèvres est constitué par un ruisseau, le rû de Sèvres, qui portait primitivement le nom de *Savara* (*alveolus Savara*, faux diplôme de 558). La villa doit donc son nom au ruisseau Et ceci est tout d'abord à noter.

Or, cela me paraît être une loi en toponymie gallo-romaine que, lorsqu'un ruisseau sert à dénommer une villa, plus tard une paroisse, c'est que là était le lieu de passage d'une voie romaine. Entre cent exemples, en voici deux tirés des environs de Paris : Bièvres est l'endroit où la voie de Paris à Chartres franchissait la Bièvre, Essonnes est l'endroit où la voie de Paris à Sens (par la rive gauche) franchissait l'Essonne. Donc, à Sèvres, passait une voie romaine, et cette voie y franchissait le rû dit de Sèvres.

Du côté de Paris je vois aisément la route romaine. C'est celle qui, presque en bordure de la Seine, vient du bas des Moulineaux, du bas d'Issy, et qui est formée, dans Paris, par les rues Lecourbe, de Sèvres, du Four, Saint-André-des-Arts.

Je la vois moins du côté de la campagne. Mais je commence à l'entrevoir. Ce serait, selon moi, la route directe de Paris à Évreux [1], toute cité gauloise étant jointe directement aux cités limitrophes ou voisines (cf. 1921, p. 217-218). Au delà de Sèvres, je suppose la route soit par Bougival (voir si le lieu dit La Chaussée est ancien), soit plutôt par le sommet de la longue croupe de collines qui, de Sèvres, va finir presque au confluent de la Seine et de la Mauldre (examiner le La Chaussée de cette croupe, près d'Egremont). Elle pouvait passer la Mauldre près de Maules (voir La Chaussée et son moulin en aval), gagner Mantes et de là Évreux.

Maules s'appelait jadis *Mantola*, *Mantela*, où j'ai toujours vu un mot celtique signifiant quelque chose comme *mansio*, en tout cas signifiant quelque chose de la route (*Revue*, 1917, p. 34). Saint Paterne, en venant de Saint-Pair (près de Granville), est passé à Maules avant d'arriver à Paris (Fortunat, *V. P.*, 14,41) : il a dû suivre la route d'Évreux de préférence à celle de Dreux.

Cette route d'Évreux, Mantes, Sèvres, qui finissait par l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés à Paris, a dû être au Moyen-Age une *via miraculorum*.

Routes romaines de Provence. — Celles qui vont à Martigues viennent d'être sommairement indiquées par M. Paul Chanfreau (*Bull. de la Soc. arch. de Provence*, t. III, p. 244). Remarquez la judicieuse utilisation des *drailles* en sentiers de bestiaux, sur lesquels je rappelle l'excellente thèse de Rouquette à la Faculté de droit de Montpellier (1913). — Dans le même fascicule, voir p. 246, Marc Dubois, *Sur les chemins antiques près de Marseille*.

1. Je la distingue de la route détournée de Paris à Évreux par Trappes, qui emprunte en réalité la route directe de Sens à Évreux (cf. *Revue*, 1921, p. 214, n. 5).

La Porta Gallica à Marseille ne serait autre que la *Portegale* du Moyen-Age : il faut la chercher sur le mur romain, à l'extrémité de la rue Malaval, non loin du carrefour des Treize-Cantons et de la cathédrale, laquelle aurait été située « dans une étroite zone bornée au sud par le mur grec, au nord par le mur romain ». Sauf cette dernière remarque, qui porte sur un point que je n'ai pas encore examiné, j'adhère complètement aux conclusions de l'auteur, F. Reynaud (*Bull. de la Soc. arch. de Provence*, a. 1919-21, t. IV, p. 243)[1].

La question des ornières. — Cf. Marc Dubois, *Chemins à ornières*, dans le *Bull. de la Soc. arch. de Provence*, t. III, p. 240. — Je me suis toujours demandé si, en Gaule, l'usage ne venait pas de l'influence grecque; mais celles dont parle M. M. Dubois sont-elles antiques?

Ethnique et Religion. — G. Poisson, *Les Influences ethniques sur les religions indo-européennes*, in-8° de 12 p., extr. de la *Revue anthropologique* de mai-juin 1921. Remarques fines et suggestives de cet esprit averti et réfléchi qu'est M. Poisson. Son point de départ est l'article de Vendryes (*Mém. Soc. Lingu.*, t. XX, 1918) sur les analogies de vocabulaire religieux entre l'indo-iranien et l'italo-celtique. Ces analogies s'expliquent par des institutions communes (mages, brahmanes, druides, p. ex.). Partant de ces remarques, M. Poisson distinguerait dans l'ensemble indo-européen deux groupes religieux : l'un, naturiste, qui serait le monde classique, l'autre, éthique (à base surtout morale), qui serait le monde italo-celtique et indo-iranien. Et il expliquerait cette divergence par une dissemblance ethnique (les brachycéphales à religion éthique, p. ex.). Je me permets, moi qui ai toujours nié l'influence de la race, de ne point suivre M. Poisson dans ses conclusions. Je ne sais si, primitivement, la religion indo-européenne s'était ainsi différenciée en deux formes : du fait de divergences ultérieures, je ne peux conclure à un contraste initial. Si la religion des Celtes a pu ressembler un instant à celle de l'Orient (comme l'a si intelligemment remarqué Pelloutier), cela peut être dû à des circonstances historiques où la race n'a rien à voir. Et que la race n'est pas un facteur bien décisif, c'est ce que montrent les faits de transformation, l'idéalisme primitif des Celtes ayant si complètement fait place à l'idolâtrie classique. L'éducation fait plus que la race. Et s'il y a divergences, c'est que cette éducation fait alternativement ressortir l'une ou l'autre des tendances humaines. Je suis, du reste, de l'avis de M. Poisson, lorsqu'il voit dans le développement du culte solaire dans la Gaule du troisième siècle moins un fait d'importation qu'une résurrection d'un culte local. Dans tout cela, cependant, on oublie un peu trop le culte de la Mère.

1. Encore une revue archéologique de Marseille qui aura eu vie brève. Elle se fond désormais avec *Provincia* (cf. *Revue*, 1922, p. 53).

Le trésor de Peyriac-de-Mer aurait été enfoui, dit M. Rouzaud (*Bull. de la Commission arch. de Narbonne*, 1921), vers 64, au temps des mesures prises par Pompée ou Fontéius contre les indigènes. C'est très probable. Et il est possible aussi qu'il y ait eu, à l'époque de la dernière révolte des Allobroges, quelque mouvement chez les Salyens de Provence et les Volques du Languedoc. Peyriac-de-Mer, dans le Narbonnais, à l'endroit où la Domitienne longe l'étang, a dû être un endroit fort important à cause de ses salines (inscr. *salinatori*, XII, 5360), et M. Rouzaud découvrirait de jolies choses en l'étudiant de près.

Cartailhac. — Lire sur lui (cf. *Revue*, 1922, p. 51) les très belles pages que vient de lui consacrer son ami, son successeur (si heureusement choisi) à la Faculté des Lettres de Toulouse, M. le comte Bégouen (Toulouse, Privat, 1922, in-8° de 15 p., conférence au Cercle Toulousain de la Ligue de l'Enseignement).

Liricantus, Larchant. — J'en ai parlé (p. 164) à propos de *Caticantus*, Cachan, et j'ai supposé que tous les noms de cette famille celtique étaient des noms de sources. En voici la confirmation pour Larchant. Le secrétaire de la commune, M. Nézouvet, veut bien m'écrire à ce sujet : « Autrefois, il existait une fontaine dite fontaine de Saint-Mathurin. C'était une source naturelle et abondante, d'une eau bien claire et pure, qui se trouvait au lieu dit *En Biberon*[1] ou *La Roche au Diable*. Aujourd'hui cette source n'existe plus, mais il y a encore à l'emplacement de la source un grillage de clôture avec croix au-dessus. Tous les ans, il y avait un pèlerinage à ce lieu : c'était le pèlerinage de la fontaine de Saint-Mathurin[2]. »

La tradition de saint Mathurin me paraît devoir être réétudiée en fonction de cette source. Car on faisait naître Mathurin *in vico cujus vocabulum est Liricantus* (*Acta*, 1er novembre, t. I, p. 251), et, de même, la tradition de son compatriote gâtinais Pipio, dont le nom rappelle singulièrement celui du dieu celtique *Pipius* (*Corpus*, XII, 5722). Voyez *Liricantum* dans cette *vita Pipionis* chez Labbe, *Bibl.*, t. I, p. 780. Saint Pipe, comme saint Mathurin, est un saint à source : voyez, près de Beaune-en-Gâtinais (Beaune-la-Rolande), la source de Saint-Pipe, *quam creditur vir sanctus manibus suis effodisse* (*Acta*, 7 oct., t. III, p. 966). Et je me demande si, dans ces deux cas, ce n'est pas la source qui a créé le saint.

1. Serait-ce un vestige du thème *biber*, si fréquent dans les noms de ruisseaux?

2. Comme, dès que l'on touche aux choses du sol, tout se tient et se continue dans notre histoire ! En dernière analyse, c'est sans doute à sa source sainte que Larchant doit son rôle à la fois étrange et important dans la vie économique, religieuse et poétique du Moyen-Age. C'est à Larchant, « au Larchant saint Martin [pour saint Mathurin] où druz est li herboiz », que se réunissent les barons Hérupes [de l'Hurepoix] pour marcher sur Aix-la-Chapelle. Voir Thoison, *Saint-Mathurin-de-Larchant*, 1887.

La superstition du clou. — R. Fage, *La plantation du clou en Limousin*, dans le *Bull. de la Soc. des Lettres*, etc., *de la Corrèze*, Tulle, 1921.

Tintignac (monnaies découvertes à). — *Bull. de la Soc. des Lettres*, etc., *de la Corrèze*, 1921. Trop sommaire.

Saviae, Belleville et la banlieue parisienne. — Belleville vient d'être l'objet d'un remarquable travail de Mlle Myriam Foncin qui continue la tradition d'un nom glorieux et respecté (*Belleville*, in-8° de 15 p., plans. Paris, Leroux, 1921, extrait de la *Revue Urbaine*). Et c'est avec joie que nous voyons l'attention des érudits se porter sur l'étude des lieux de la périphérie parisienne, où, grâce à la multiplicité des documents cartographiques, écrits ou notariés, nous pouvons établir quelques-unes des règles essentielles de la géographie humaine, suivre de plus près les lois de la formation municipale. Le point de départ de Belleville est avant tout la source. Et le nom primitif qu'on trouve là, *Saviae*, *Saveiae*, *Savegiae*, *Savegium*[1], doit être un nom de fontaine, équivalent peut-être au *Fontanetum* d'ailleurs et à rapprocher du *Savara* ou *Sapara* de Sèvres. S'est-il formé autour de ce centre d'attraction fontainier une seule grande villa (comme à Issy), ou une série de hameaux dépendant d'une villa voisine (comme, je crois, à Fontenay-aux-Roses), c'est ce qui demeure encore incertain. Puis, ce fut l'inévitable loi des environs de Paris : la terre aux cultures intenses, blé et vigne, morcelée surtout pour la dotation des établissements religieux ; l'occupation graduelle par des *folies* ou des domaines de plaisance ; enfin l'occupation ininterrompue des éléments maison et populaire. Cette dernière occupation s'opérant par quatre ou cinq voies différentes : le rayonnement autour du centre initial, de l'église ; le débordement venu de la périphérie parisienne ; la montée par les chemins d'accès ; la lente infiltration par la bordure de la grande route (la route d'Allemagne) ; et enfin, d'une part, le comblement des surfaces intermédiaires, de l'autre, l'écrasement, *ut ita dicam*, par les immeubles de rapport de trois, quatre étages et au-dessus.

La chirurgie de guerre chez les Gaulois. — On connaît le texte où Tite-Live (XXXVIII, 21) rapporte que les Gaulois, par bravade : 1° combattaient nus ; 2° élargissaient leurs plaies par des incisions peu profondes ; 3° se lamentaient quand le dard restait caché dans la plaie. Non ! dit le Dr Maljean (*La Chronique médicale*, 1er mai 1922),

1. Le nom s'est fixé à la fin à Belleville sur la ferme et le quartier de Savy, ce qui aurait pu faire croire à un vocable domanial en *acus*. De même, je ne suis pas sûr que les multiples Savy qui se rencontrent en France aient un *acus* pour origine. Il faudrait les revoir un à un. La désinence *y* a pu être donnée par contagion de l'ambiance. Il y a, si mes souvenirs sont exacts, un moulin de Savy dans le bas d'Alésia, dont il ne serait pas difficile de savoir si le nom est antique : il arrive souvent que les moulins perpétuent de très anciens noms, mais je doute que ce soit le cas de celui d'Alésia.

ce ne sont pas actes de bravade, mais procédés parfaitement raisonnables de thérapeutique chirurgicale. Je cite ses paroles : « 1° Presque toujours, les combattants portent des vêtements d'une saleté indicible, imprégnés de nombreuses souillures, organiques ou autres, de terre, de poussière, et fourmillant de microbes. Les armes piquantes ou tranchantes, les javelots, les flèches, les projectiles divers se chargent de germes infectieux en traversant les habits, et introduisent ces germes dans les tissus où ils pénètrent. Longtemps méconnue, cette cause de complications infectieuses est appréciée aujourd'hui à sa juste valeur. Elle agit plus activement qu'autrefois, parce que, grâce à leur énorme vitesse, les projectiles d'armes à feu entraînent avec eux dans les plaies des fragments de tissu arrachés aux vêtements. — 2° En réalité, les Gaulois pratiquaient sur eux-mêmes le débridement préventif des plaies. C'est le meilleur traitement des blessures infectées et, en temps de guerre, elles le sont toutes. Trop négligé au début de la Grande Guerre, malgré les leçons du passé, le débridement a repris dans les ambulances la place qui lui est assignée par une longue et douloureuse expérience. On disait autrefois que les grandes incisions font reconnaître les grands chirurgiens. Ce précepte a perdu de sa valeur en chirurgie civile depuis les récents progrès de l'asepsie. Mais il est encore vrai dans la chirurgie du champ de bataille. Approuvons donc, au lieu de nous en étonner, l'instinct mystérieux qui poussait les Gaulois à agrandir leurs blessures. — 3° Les Gaulois impuissants à retirer leurs dards ont ils l'intuition du danger, ils manifestent leur impuissance thérapeutique par des signes de rage et de désespoir. Quoique négatives au point de vue des résultats, leurs violentes protestations ne font que confirmer le mystérieux instinct de défense qui dicte leur attitude en face des blessures. »

Fouilles préhistoriques du Finistère. — *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XLVIII, 1921. Rapport sur la seconde campagne dans la région de La Torche et les îles Glénans, par Bénard, Fauret, Boisselier, Monod. A étudier de très près, en particulier pour la forme des menhirs.

L'Aqueduc de Toulouse à Ardenne Haute. Cf. *Bulletin de la Société archéologique du Midi*, n. s., XLIII, 1914, p. 171.

En Lorraine. — Dans la *Bibliographie Lorraine* pour 1913-1919 (Nancy, 1921, Berger-Levrault), lire les nombreux articles substantiels et critiques d'A. Grenier, relatifs à l'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine.

CAMILLE JULLIAN.

VARIÉTÉS

A PROPOS DE LA PLAQUE DE COLOPHON

J'ai pris connaissance de l'intéressant article que M. E. Douglas van Buren consacre, dans la *Revue des Études anciennes* aux « Italian fictile antefixes of the Πότνια Θηρῶν »[1].

P. 93, n. 3, l'auteur a contesté mon interprétation de la plaque colophonienne de Malkadjik où j'ai pensé reconnaître une Πότνια ταύρων[2]. Il verrait là plutôt une déesse en char, traînée par les taureaux. Mais je ne puis que maintenir ma première explication, après nouvel examen du moulage de cette pièce, que j'ai sous les yeux[3].

Ce que M. E. Douglas van Buren interprète comme l'*antyx* d'un char n'est, comme je l'avais dit, qu'un détail de costume : la déformation de la ceinture traditionnelle des idoles crétoises. *La déesse pose les pieds à terre, au même niveau que les taureaux tenus en laisse :* il serait impossible de restituer autrement la partie inférieure de son corps, d'après les proportions données au buste et à la tête.

Il est d'ailleurs facile, d'après la note même de M. E. Douglas van Buren et les documents qu'elle allègue, de faire quelques observations susceptibles de terminer la discussion :

Sur les six représentations citées, — et qui ne m'avaient point échappé, — dans le cas d'une déesse, ou d'un personnage en char, il y a toujours eu figuration des roues, ou du timon, ou du plan inférieur de la caisse, détails caractéristiques dont la suppression complète ne s'expliquerait pas par l'inexpérience (?) de l'art archaïque.

Voici qui est plus net encore : on ne trouvera *nulle part*, ni d'après les six exemples que donne M. E. Douglas van Buren, ni d'après ceux, assez nombreux, qu'il aurait pu citer encore[4], un dispositif comparable à celui de la plaque de Colophon. Quand un char est représenté

1. *REA*, XXIV, 1922, p. 93-100.
2. *Mélanges Holleaux*, 1913, p. 175 sq.
3. L'original est toujours à Malkadjik, où je l'ai revu récemment.
4. Cf., par exemple, le fronton oriental du grand temple de Delphes, F. Courby, *BCH*, XXXVIII, 1914, 327 sq., pl. VI-VII; *La Terrasse du temple, Fouilles de Delphes* t. II, 1915, pl. XII.

de face (dans l'art archaïque), *les animaux qui le traînent sont toujours vus eux-mêmes, corps et poitrail, de face* [1]. Il est clair que c'est la seule attitude rationnelle, et qu'un attelage mené comme le soi-disant attelage de Colophon, où les taureaux divergeraient, l'un à droite, l'autre à gauche, n'est pas admissible.

Ce sont les raisons qui avaient déterminé, en 1913, l'explication proposée. J'ajouterai qu'on connaît maintenant, notamment par le progrès des fouilles exécutées en terre hittite, des documents de plus en plus nombreux, pouvant prouver que le motif oriental des animaux tenus en laisse [2] a existé indépendamment de la représentation d'un char. On connaît aussi, de plus en plus, le thème des taureaux héraldiquement groupés, soit de chaque côté de l'arbre sacré, soit aux côtés d'un personnage divin [3].

Ch. PICARD.

Athènes, le 14 mai 1922.

1. La présentation de la tête, souvent détournée, s'explique par des raisons spéciales et bien connues.

2. P. ex. le génie mâle tenant les lions *par un collier*, de Zendjirli, E. Pottier, *Syria*, II, 1921, p. 110 sq., fig. 99, 100, 101 (pl. XVI).

3. Pour l'art hittite, cf. E. Pottier, *Syria*, I, 1920, p. 279, fig. 26; pour l'art mycénien, cf. la pierre gravée, trouvée en 1920, à Mycènes, par l'École anglaise, *BCH*, XLIV, 1920, p. 385, n. 3. Dans la XVIIIe livraison du recueil de l'Académie des sciences de Vienne, *Die attischen grabreliefs*, 1914, 2049, sur la stèle du milésien Aphthonetos (Bruxelles), pl. 443, p. 79, le motif représenté pourrait être une dérivation tardive d'un thème d'Héraclès aux taureaux, thème peut-être traditionnel en Ionie d'Asie : le personnage tient une massue.

OBSERVATIONS PALÉOGRAPHIQUES

SUR LE TEXTE DES *PENSÉES* DE MARC-AURÈLE

Mutation de ς en ν, et inversement, à la fin des mots dans les manuscrits des *Pensées* de Marc-Aurèle. — Addition et chute des mêmes finales.

Il ne s'agit pas ici d'hypothèses, mais de faits constatés. J'ai recueilli trente-six exemples de cas où, pour quelque cause que ce soit, les manuscrits donnent les uns une forme en ς, les autres une forme en ν. Je fais, bien entendu, la part des cas où les deux formes peuvent se défendre (προθεσμίας, — μίαν, II. 4 — τεκμάρσεως, — σεων, II. 13. 1; cf. VII. 8. 2) et des accidents où le lapsus est dû à l'influence d'une forme voisine. (Ex.: πόλλων θανάτων A à côté de πόλλων θανάτους T, seul correct, III. 3. 2.)

I. Les cas les plus simples montrent l'alternance de la seule consonne finale : κροκύφαντος ADC — κροκύφαντον T. II. 2. 2; ἀνακόλουθος A — ἀνακόλουθον T. III. 9, 1; συγκατάθεσις T — συγκατάθεσιν A. V. 10, 2.

II. D'autres fois, la mutation englobe en outre la voyelle pénultième : χρέος AC — χρεὼν T. IV. 17; καλῶς Cπ — καλῶν TD — καλον ACγ. IV. 20. 2; καθ' ἡμᾶς AB — καθ' ἡμῶν T. VI. 44. 4. (Cf. κινήσεως A. — κίνησιν T. X. 8. 2).

Une variante remarquable de ce deuxième cas s'observe dans les mutations ης — ων, ως — ην : ἐξ αὐτῆς D[1], ἐξαυτῶς A — ἐξαυτῶν TD[2], III, 4, 3; καθὼς A — καθ'ἣν T. VI. 2. 2; ἰατρικῆς A — ἰατρικῶν T. I. 16. 20; cf. τῆς pour τῶν cinq lignes plus bas. C'est pourquoi mon hypothèse : ἐξ ἴσης, IV. 3. 5 pour : ἐξ ὅσων est moins aventureuse qu'elle ne paraît à première vue.

III. Je passe maintenant à des cas curieux, monstrueux même. Le plus notable est III. 6. 2 : καὶ [τῆς D] τῶν αἰσθητικῶν πείσεως AD, πείσεων T, où D fait la faute (τῆς), qu'il corrige aussitôt (τῶν) pour la refaire sur πείσεως avec A à moins que cette dernière forme ne fût déjà donnée par l'archétype commun. Cf. : τῆς κινήσεων T V. 10. 5; — τῆς... πηγὴν T VI. 36..fin; — τὴν περιοδικὴν παλιγγενεσίας A XI. 1. 3; — κερδάντες A pour κερδαντέον T IV. 26. 5. — On trouve même une pré-

position πρὸν (B VI. 35, fin), mais elle est due sans doute à l'influence de τὸν θεόν, qui suit.

Sur 20 cas non douteux, T a raison 16 fois contre A 4 fois. De même, sur ces 20 cas, T donne 16 fois la forme en ν contre 4 ς; et A, inversement.

Ces faits de substitution ne sont pas spéciaux aux manuscrits des *Pensées*, car on lit dans l'*Histoire Auguste*, Avid. Cass. 3. 5 : « Per ordinem paraeneseos (paraeneseon, corrige Casaubon) per triduum disputavit » (Marcus).

Ces phénomènes sont du même ordre que ceux déjà signalés par Léopold dans la préface de son édition, p. IV en bas, où il note la chute et l'addition fréquente du ν final dans les manuscrits des *Pensées*. J'ai recueilli 43 cas d'addition (A : 28; T : 7), 19 cas de chute (A : 11, T : 2), mis de côté, bien entendu, les cas équivoques comme νέρθε(ν) II. 13. 1 et les finales en εν, ιν des troisièmes personnes verbales et datifs pluriels. La confusion est fréquente entre les formes verbales λέγεις, λέγει, λέγειν, dit Léopold avec raison.

Exemples d'addition : ὑπονεμόμενον C (pour — μενα) sans raison, III. 4. 4; — τῶν οἰκείων pour ἀνοικείῳ T III. 7. fin; — πλανῶν A pour πλανῶ. III. 14. 1; — ἡ μνήμην A (corrigé ensuite) IV. 19. 2.

Exemples de chute : χείρω(ν) A VIII. 45. 2. — τὸ φαντασία(ν) λαμβάνειν X VI. 13. 1; — ποιεῖ(ν), avec ν gratté, B VI. 43. 1.

Il est bien curieux, et ceci ne nous éloigne pas de la question, au contraire! que les mêmes faits d'addition et de chute injustifiées s'observent aussi sur la finale ς, dont Léopold ne parle pas. Sans compter les cas ambigus, comme οὕτω(ς), j'ai noté 18 cas d'addition (A : 8; T : 3) et 19 de chute (A : 10; T : 3).

Exemples d'addition : λογικὴ καὶ πολιτικῆ(ς) A VI. 44. 5; — ἡ λογικὴ(ς) *(sic)* τέχνη A V. 14. 1; — τινος T pour τινι IX. 40. 2; — πάντως pour πάντα B X. 34. 5; — φοβηθῆς *(sic)*, corrigé ensuite en φοβηθῶ, IX. 40. 9.

Exemples de chute : τὸ(ις) *(sic)* ἰατροῖς A IX 41. 1. fin; — τῆ(ς) κινήσεως z p^1p^2 V. 26. 1; — αὔτομοι A pour ἀτόμοις VII. 50. 2; — αὔθι T pour αὖθις XII. 5. 1; — πάντα pour πάντες B X. 35. 4, corrigé ensuite.

Tous ces faits convergent vers une seule et même conclusion, c'est que les lettres finales ν, ς étaient tracées, à une certaine époque, de telle sorte qu'on devait les confondre, et que, d'autre part, certaines ligatures ou fioritures finales des mots pouvaient prêter à la même confusion. Au témoignage de Schenkl, on ne peut prendre parti, à la lecture seule, entre μηδὲ et μηδὲν en B IV. 33. 3.

A. I. TRANNOY.

BIBLIOGRAPHIE

F. Poulsen, *Etruscan Tomb Paintings; their subjects and significance* (traduit du danois en anglais par Ingeborg Andersen). Oxford, Clarendon Press, 1922; 1 vol. in-4° de x-64 pages, avec 46 figures hors texte et une dans le texte.

Au cours du XVIIIe siècle furent découvertes les premières tombes étrusques, décorées d'antiques peintures. A intervalles plus ou moins longs, les trouvailles se poursuivirent, rendant fameux par le monde archéologique les noms de Corneto, Chiusi, Orvieto. Mais, sauf quelques aquarelles et dessins exécutés, en 1827, à Corneto par Stackelberg et Thürmer[1], on ne fit jamais de ces peintures que des copies médiocres et incorrectes, jusqu'au jour enfin où Carl Jacobsen chargea Helbig de lui en procurer des fac-similés, le plus exacts et consciencieux possible. L'ensemble de ces reproductions est exposé aujourd'hui dans le musée Ny Carlsberg, en sorte que Copenhague est jusqu'à présent le seul endroit au monde où ceux qui ne font pas le voyage de Corneto peuvent prendre une idée à peu près juste de l'étonnante décoration peinte des tombeaux étrusques. M. Poulsen nous présente cet ensemble précieux dans son nouveau livre, et, comme l'auteur est allé voir auparavant les tombes mêmes, on devine combien sa description peut être animée et son commentaire solide et plein de faits.

Ces peintures d'Étrurie sont parfois des reflets de l'art grec, et parfois elles ont, dans leur esprit et leur facture, un accent indigène. M. Poulsen s'est donné essentiellement pour but de déterminer, en chacune d'elles, la part de la civilisation inspiratrice et celle de l'empreinte locale. La première en date est la *Tomba Campana*, à Véies, dont la décoration rappelle celle des grandes amphores de Milo, datant du VIIe siècle av. J.-C., et l'on suppose qu'elle fut imitée de quelque étoffe tissée et coloriée qui avait été importée de Crète ou des Cyclades en Étrurie où elle ornait la maison d'un riche. Vient ensuite la *Tomba dei Tori*, à Corneto; on y voit figurée, dans le style des vases ioniens de la première moitié du VIe siècle, la scène bien connue

1: Conservés à l'Université de Strasbourg.

d'Achille embusqué près d'une fontaine pour surprendre le jeune Troïlos, qui arrive sans défiance : ce n'est plus seulement le motif qui est grec, c'est peut-être aussi l'artiste qui l'a exécuté[1]. Au milieu du VIe siècle, de nombreuses peintures révèlent une influence de la céramique ionienne ; mais il s'y joint un apport étrusque des plus considérables, les représentations en étant empruntées souvent à des coutumes et cérémonies funéraires qui ont un caractère national. Ainsi, dans les tombes *degli Auguri* et *del Pulcinella*, se voient des luttes d'athlètes, qui rappellent certains jeux des funérailles, puis divers épisodes d'un combat entre deux gladiateurs, dont l'un est assisté d'un chien féroce. C'est des Étrusques, plus tard, que les Romains prirent l'usage de ces barbaries ignobles, lesquelles, chez les Étrusques eux-mêmes, étaient une forme un peu atténuée des sacrifices humains pratiqués auparavant sur la tombe de leurs grands morts. Un tombeau contemporain, dit *delle Iscrizioni*, montre des boxeurs travaillant au son de la flûte, de jeunes cavaliers nus qui vont se livrer à une course, puis de souples et agiles danseurs. Ceux-ci sont fort nombreux dans les peintures étrusques ; il faut les considérer surtout à la *Tomba del Triclinio*, qui date du commencement du Ve siècle. Entre des arbres peuplés d'oiseaux dansent des hommes et des femmes, les hommes avec des flûtes et des lyres, les femmes avec des castagnettes et des chapelets de clochettes ; elles dansent dans le tourbillon de leurs jupes, légères et fleuries, et l'on dirait des gitanes. La plus célèbre personne de ces ballets, la « *bella ballerina di Corneto* », n'avait jamais été publiée ; et M. Poulsen la donne pour la première fois. On dansait beaucoup aux funérailles étrusques, et les danses y étaient d'autant plus animées et ardentes qu'elles étaient arrosées par le vin qu'on buvait à la mémoire du mort : on buvait ferme et on dansait vif. Puis, voici la *Tomba del Barone*, avec des figures d'un calme, d'une élégance, d'une distinction qui rappellent l'art attique lors de la fin de l'archaïsme. On a d'ailleurs la preuve que l'auteur en était bien un artiste venu de Grèce ; car, ayant quelques indications à écrire sur le mur, il les a écrites dans sa langue natale, en grec.

Tout un groupe de tombes datent pareillement des environs de l'an 500, et l'esprit attique de cette époque s'y reflète, en même temps que nous y voyons apparaître en son entier la pompe funéraire étrusque. Ainsi, à la *Tomba delle Bighe*, deux frises superposées sont du plus vif intérêt. L'une nous montre les préparatifs d'une course de chars, chevaux et écuyers de la plus rare élégance, dignes des beaux vases attiques de « style sévère » ; ils vont courir devant une assem-

1. Les peintures de la *Tomba dei Tori* ont été magnifiquement publiées en couleur dans les *Antike Denkmæler*, II, pl. 41-41 A, avec celles de la *Tomba delle Leonesse*, pl. 42-42 A, et celles de la *Tomba della Pulcella*, pl. 43 : toutes trois à Corneto.

blée d'hommes et de femmes assis, qui rappellent immédiatement, par leurs poses et même leurs gestes, les dieux assis de la frise du Trésor siphnien à Delphes et de la frise du Parthénon. Au-dessous, on voit des hommes et des femmes dansant en l'honneur du mort parmi des branches de laurier. Dans cette même *Tomba delle Bighe* et dans d'autres encore, comme la *Tomba dei Leopardi*, se trouvent des représentations de banquets, avec des hommes et des femmes couchés sur des lits, tenant des coupes et des couronnes, servis par des échansons nus, entourés de joueuses de flûte et de lyre. La question s'est posée de savoir quel était le rang social des personnes de sexe féminin qui prennent part avec les hommes à ces repas de fête, et l'opinion s'est répandue qu'il s'agissait d'hétaïres, comme dans les scènes analogues des vases attiques. M. Poulsen s'élève contre une telle interprétation, et il établit, surtout par les peintures elles-mêmes, que c'était bien l'épouse et la mère, la noble femme qui était représentée dans ces banquets, assise ou couchée à côté du noble homme, son époux. Par exemple, dans la *Tomba dell' Orco*, on voit étendue sur un lit à côté du mari, le très noble Arnth Velchas, sa femme, la noble Vélia, de qui la tête est une des plus belles qui soient dans toute la peinture étrusque : elle évoque, pour la pureté du profil, les admirables dessins de certaine coupe à fond blanc de l'Acropole d'Athènes [1] ou d'une coupe d'Euphronios à Berlin [2]. En revanche, les femmes qui dansent sont des hétaïres, de qui on louait les talents, comme ceux des danseurs hommes, pour égayer les repas fastueux.

Ces anciennes tombes, de la seconde moitié du VIe siècle et de la première moitié du Ve, sont contemporaines de la grande puissance de l'État étrusque. En ce temps, l'Étrurie avait une forte marine qui gênait beaucoup les Grecs dans leurs navigations à l'ouest ; elle avait conquis la Corse, et son pouvoir s'étendait au nord jusqu'à la plaine du Pô, au sud jusqu'en Campanie ; l'an 508 av. J.-C., elle s'était emparée de Rome. On sait, mais on ne sait peut-être pas assez quelle fut la durable influence de cette suprématie étrusque sur les lois et coutumes, les mœurs et la vie des Romains. On doit reconnaître que la noblesse de Rome en est restée marquée à jamais, puisqu'un grand nombre des plus vieilles familles patriciennes étaient la descendance des anciens maîtres étrusques. Ce sont ces maîtres eux-mêmes dont nous a été conservée une figuration dans leurs propres tombeaux. Nous les voyons prenant part à des jeux, à des chasses, à des banquets, continuant par delà la mort à jouir de ce qui fut la parure et le luxe de leur vie, cependant qu'autour d'eux s'empressent les servants, joueurs de flûte, danseurs et danseuses, toute la clientèle de

1. Cf. Pottier, *La peinture industrielle chez les Grecs*, fig. 27 et 28.
2. Cf. Hartwig, *Griech. Meisterschalen*, pl. 51.

leurs plaisirs. Mais, dès le IVe siècle, commença le déclin; il était consommé à la fin du IIIe siècle. On peut suivre, non sans mélancolie, cette décadence dans les peintures d'époque plus récente. Les tombes du IVe siècle nous présentent maints sujets tirés de la légende grecque : Thésée et Peirithoos tourmentés aux Enfers par un affreux démon; Hadès et Perséphone avec le triple Géryon; Agamemnon et l'ombre de Tirésias; Ulysse crevant l'œil du Cyclope; Achille égorgeant les prisonniers sur la tombe de Patrocle. Tous sujets grecs, oui, mais sans plus rien de l'imagination et de l'âme grecques; choisis pour la plupart en raison de ce qu'ils offraient de féroce et par un goût sadique de cruauté. Le même goût fait que, pour les reliefs des urnes cinéraires, sont préférés des sujets tels que les frères Étéocle et Polynice s'égorgeant l'un l'autre, ou bien Ajax se jetant sur son propre glaive. Toujours du sang, et du sang versé avec sauvagerie. A mesure que s'appesantit la décadence, les penchants les plus haïssables et les pires vices de nature des Étrusques s'étalent en une lumière toujours plus vive. Les démons des Enfers, si souvent représentés dans les peintures, sont en général sinistres, surtout le hideux Charun, bien plus repoussant que le vieux Charon des Grecs. Les Génies bons sont rares, et ils le sont, avec le temps, de plus en plus; il ne reste que les diables effrayants : l'enfer sans un paradis à côté!... « Devenu pessimiste, dominé par la terreur de l'au-delà, n'ayant plus où se rattacher aux plaisirs de la vie, il semble que l'esprit du peuple étrusque ait senti, dans les derniers siècles, peser sur lui un incube noir qui l'a épuisé et vidé. » Telle est, à peu près, la conclusion de M. Poulsen. Depuis la « *bella ballerina di Corneto* » jusqu'au répugnant Charun, quel triste chemin parcouru!

HENRI LECHAT.

CALLIMACHI *fragmenta nuper reperta*, ed. R. Pfeiffer *(Kleine Texte für Vorlesungen u. Uebungen*, hgg. v. H. Lietzmann, fasc. 145). Bonn, Marcus et Weber, 1921; 1 vol. in-12 de 94 pages.

Cette collection a déjà donné en divers fascicules, d'usage commode et de prix modique, les nouveaux fragments de Sophocle, d'Euripide, des orateurs et des tragiques grecs. Aujourd'hui, M. Pfeiffer a réuni tous les fragments de Callimaque mis au jour depuis la publication des *Callimachea* de O. Schneider (1870-1873). Il n'a même pas négligé les menus débris qu'ont pu fournir les scholies et les lexiques anciens, diligemment explorés. Mais, comme il est naturel, ce sont les papyrus qui ont fourni le plus riche apport. Durant les dix ou quinze dernières années, on y a déchiffré d'importants morceaux des *Aitia*, des *Iambes*,

des *Poèmes lyriques*, sans parler de nouveaux restes de l'*Hékalé*, qui s'ajoutent au fragment connu depuis 1893 par la tablette d'Arsinoé. Il importait de grouper cette récolte, dispersée dans les recueils papyrologiques, particulièrement dans la collection des papyrus d'Oxyrhynchos. Si tout cela ne modifie guère la conception qu'on se pouvait faire de la poésie savante et livresque de Callimaque, si ces restes sont trop morcelés pour permettre la reconstitution de ses poèmes érudits, tout au moins apportent-ils quelques détails notables, quelques épisodes singuliers et quelques tableaux amusants. L'histoire d'Akontios et de Kydippé, publiée en 1910, a déjà sollicité l'intérêt de maints savants par la mention d'un étrange rite nuptial; la dispute de l'olivier et du laurier est un amusant apologue, et il y a bien des traits curieux à glaner dans ces débris.

M. Pfeiffer a fait précéder chaque fragment d'indications bibliographiques fort complètes et de brèves explications; il donne dans les notes les diverses conjectures des critiques sur le texte des papyrus et de multiples rapprochements et références. Il annonce d'ailleurs l'imminente publication d'une *editio maior*; on y trouvera sans doute ces nouveaux fragments de Callimaque que nous apporte le tome XV des *Papyrus d'Oxyrhynchos* (1922), n° 1793 : quelques strophes discontinues d'un ἐπινίκιον en l'honneur de Sosibios (le futur ministre de Philopator?).

P. ROUSSEL.

R. Pfeiffer, *Kallimachosstudien*. Munich, Max Hueber, 1922; in-8°, 124 pages.

L'auteur, qui se réserve d'étudier ailleurs l'art de Callimaque, n'a voulu donner ici, comme complément à son recueil de fragments, que quelques chapitres de critique et d'exégèse. Dans la première partie de son œuvre, la plus brève, il soumet à un minutieux examen les tristes restes du poème lyrique *sur la mort d'Arsinoé*, et les notes marginales du papyrus. La reine aurait quitté la terre à l'époque de la pleine lune, soit le 9 juillet 270. Dans le poème, la nouvelle de son trépas arrive à Philotéra, qui était son unique sœur de mère, morte avant elle; M. Pfeiffer a réuni tous les renseignements que l'on possède sur la vie, la mort et le culte de cette princesse dont la chaste vertu paraît avoir été un objet d'admiration, et peut-être d'ironie, à la cour alexandrine. La partie principale de l'ouvrage est consacrée aux *Aitia*, l'œuvre capitale de Callimaque, mais dont on sait le déplorable état. En étudiant deux épisodes : *le retour des Argonautes*, *la légende d'Héraklès et de Theiodamas*, et, à propos d'un autre fragment, en recherchant les origines de la tradition relative à Érigoné, fille d'Ikarios, M. Pfeiffer apporte peu de certitudes nouvelles; bien au

contraire, il ébranle quelques hypothèses qui, par un processus naturel, devenaient des certitudes. Quelques vers où l'on s'accordait à reconnaître une allusion à une tradition rituelle d'Anaphé sont, à son avis, les restes de véhémentes invectives d'Aiétés, privé à la fois de sa fille Médée et de sa toison; l'épisode des Argonautes n'appartient pas nécessairement au second livre des *Aitia*, etc. Mais, à l'exemple de Callimaque, M. Pfeiffer déploie une grande érudition et l'on trouvera chez lui de précieux renseignements sur des faits d'histoire ou de légende. Dans le dernier chapitre, il essaie d'établir que le métropolite Michael Akominatos, mort en 1220, a connu non seulement l'*Hékalé*, comme l'avait déjà signalé Reitzenstein, mais encore les *Aitia* : l'œuvre aurait disparu à la suite de la quatrième croisade, nouvelle invasion de ces Celtes dont Callimaque avait chanté la déroute.

P. ROUSSEL.

CALLIMAQUE, *Hymnes, Épigrammes, Fragments choisis,* texte établi et traduit par **Émile Cahen.** Paris, Société d'édition « les Belles Lettres », 1922; 1 vol. in-8° de 280 pages.

L'œuvre de M. Cahen est fort méritoire : elle permettra au public cultivé de s'initier sans effort à une œuvre peu accessible jusqu'à présent. Je ne sais si elle vaudra à Callimaque des admirateurs; cette poésie trop livresque attire plutôt la curiosité que la sympathie. Mais les curieux qui redoutaient de s'engager dans les deux volumes touffus des *Callimachea* de Schneider trouveront en M. Cahen un guide aimable et sûr, qui s'est appliqué à rendre le « ton » de son poète plus qu'à en reproduire tous les mots avec une anxieuse fidélité.

Ce qui compliquait la tâche, ce n'était point seulement l'excès d'érudition et de subtilité du poète dont on devait traduire l'œuvre, mais encore l'état où cette œuvre nous est parvenue. Si l'on excepte les six hymnes et une soixantaine d'épigrammes, le reste n'est que débris, aussi bien les ïambes et les poèmes lyriques que les quatre livres des *Aitia*, où le génie de Callimaque s'était donné le plus librement carrière. La reproduction intégrale des fragments ne s'accordait pas avec le caractère du volume. M. Cahen a dû faire des sacrifices : il a pu sauver, dans les notices, bien d'utiles débris que le texte courant n'accueillait point.

Nous retenons avec plaisir la double promesse que nous fait M. Cahen (p. 26) : une étude d'ensemble sur Callimaque dont il prépare la publication; un *Commentaire* sur les *Hymnes* où seront traitées dans toute leur ampleur les questions de critique et d'exégèse.

P. ROUSSEL.

Antonio Minto, *Marsiliana d'Albegna : Le scoperte archeologiche del Principe Don Tommaso Corsini, con proemio di Carlo Gamba e disegni illustrativi di Guido Gatti.* Firenze, Instituto di edizioni artistiche, Fratelli Alinari, 1921 ; 1 vol in-4°, 312 pages, 53 planches.

De Cività-Vecchia à l'île d'Elbe, la côte toscane décrit deux arcs de cercle concaves séparés par le promontoire du Monte Argentario. La monotonie n'en est interrompue que par l'embouchure des petits fleuves par où s'écoule l'humidité diffuse de la Maremne : au sud, la Marta qui vient du lac de Bolsena et que domine Tarquinia-Corneto ; puis la Fiora, sur les bords de laquelle se trouvait Vulci ; puis l'Albegna qui aboutit un peu au nord de l'Argentario ; non loin de son embouchure se trouvait le port de Telamon, à quelque distance au nord du fleuve, à l'intérieur des terres, le grand centre de Vetulonia ; enfin l'Ombrone qui baignait la ville de Rusellae, tandis qu'en face de l'île d'Elbe se trouvait Populonia. La vallée de l'Albegna est donc comme l'artère centrale de cette région jadis florissante de l'antique Étrurie maritime. C'est dans sa partie supérieure que les Romains établirent, au début du second siècle avant notre ère, la colonie de Saturnia chargée de commander à tout le pays. Un peu plus bas, une inscription récemment découverte (*Not. Scav.*, 1919, p. 199) aux environs de Magliano, permet de localiser la ville antique de Heba, mentionnée par Ptolémée et dénommée *Herba* par Pline. Vers le cours moyen du fleuve, sur un petit *poggio*, le château de Marsiliana forme le centre des vastes domaines des princes Corsini. Le château occupe l'emplacement de quelque ancienne bourgade étrusque. Ce sont les tombes de cette petite ville inconnue, fouillées depuis 1893 par le prince Don Tommaso, que publie M. A. Minto, du Musée de Florence. eut l'avantage de prendre part aux fouilles depuis 1912 et d'avoir à en classer les trouvailles déposées au Musée.

Au nombre de cent neuf, réparties en deux groupes principaux, mais très irrégulièrement espacées, les sépultures embrassent une période d'environ deux siècles, depuis la fin de la période villanovienne, où e rite de l'inhumation se mêle déjà à celui de l'incinération, jusqu'à celle des premières tombes à chambre. Les plus nombreuses et, de beaucoup, les plus intéressantes, sont les tombes à fosse sous tumulus, entourées d'un cercle de pierres. Comme les *circoli* de Vetulonia, elles appartiennent à la brillante période de la diffusion en Italie des influences orientales (fin du VIIIe et début du VIIe siècle avant notre ère). Marsiliana représente, à notre connaissance, l'une des nécropoles les plus typiques de cette période de transition.

Après un inventaire minutieux des tombes, M. Minto n'hésite pas à aborder les délicats problèmes que pose l'éclosion simultanée de

l'art ionien sur les côtes et dans les îles de la Méditerranée orientale et d'une civilisation spécifiquement étrusque en Italie. Il procède méthodiquement, de l'examen des rites funéraires et de leur évolution à celui de la vaisselle de terre, des bijoux, des ivoires, des scarabées, pâtes de verre, ambres, os travaillés, des bronzes fondus et laminés, des outils et armes de fer. Ces chapitres l'entraînent à une revue à peu près complète du mobilier archéologique de l'Étrurie archaïque.

Le grand intérêt du livre se concentre, en particulier, autour des ivoires. Dans l'une des tombes, *a circolo* (tombe LXVII), un bloc de tuf évidé contenait un bassin en bronze laminé renfermant une précieuse collection de bijoux d'or, les restes d'un buste en argent repoussé et toute une série d'ivoire sculptés : pyxide, fragments de manches, statuettes, figurines, boutons, membres de poupées, un magnifique peigne et une tablette à écrire portant, gravé sur l'un de ses rebords, un alphabet complet. La décoration des ivoires, animaux réels et fantastiques, scènes de chasse, dans lesquelles c'est tantôt le fauve et tantôt l'homme qui succombe, appartient nettement au style oriental. Quel fut le centre de diffusion de cet art, quels en furent les importateurs en Étrurie? Si attentive et si documentée qu'elle soit, l'étude de M. Minuto ne prétend pas apporter une réponse définitive à ces questions depuis longtemps discutées et dont la solution ne peut vraisemblablement pas se trouver en Italie. M. Minto songe à quelque foyer industriel de l'Asie grecque, en rapport avec le monde oriental et égyptien par l'intermédiaire de la civilisation syro-hétéenne. Comme importateurs en Italie, il croit pouvoir nommer les Chalcidiens qui, avant même de fonder Cumes, ne purent manquer de fréquenter la côte tyrrhénienne.

Il tire argument, en faveur de cette hypothèse, de la présence, sur le bord de la tablette à écrire, d'un alphabet de vingt-six lettres qui lui semble chalcidien : ce serait là, pense-t-il, non pas sans doute une marque de fabrique, mais bien plutôt une marque d'importation. Argument fragile ; car M. Minto reconnaît lui-même que cet alphabet a pu tout aussi bien être gravé sur la tablette en Étrurie même, par le propriétaire de l'écritoire, ou plutôt par son pédagogue, puisque la tombe semble bien être celle d'une fillette.

La tablette est datée avec certitude, par le mobilier qui l'accompagnait, de la fin du VIIIe ou, au plus tard, du début du VIIe siècle, c'est-à-dire, en chiffre rond, des environs de l'an 700. Ce nouvel alphabet est donc le plus ancien de tous ceux que nous connaissons en Italie et, peut-être même, en pays grec. Il précède d'un bon siècle celui qui se trouve incisé avec des inscriptions en langue etrusque sur le vase de bucchero trouvé à Formello, près de Veies et celui qui provient d'une des tombes Galassi, à Cervetri. Malgré cette différence de date considérable, les deux alphabets de Veies et de Cervetri sont à peu

près identiques à celui de Marsiliana. Pendant plusieurs siècles, l'écriture en usage en Étrurie n'y a donc subi, pour ainsi dire, aucune modification. Plus tard seulement, au cours du ve siècle, en supprimant les lettres dont ils n'avaient pas besoin, les Étrusques se constituèrent un alphabet propre. C'est cet alphabet, devenu étrusque, que nous retrouvons, non seulement chez les Ombriens, mais même chez les Osques, proches voisins de Cumes. A Rome, au contraire, un alphabet, dont on s'accorde à reconnaître l'origine chalcidienne, demeura en usage. Si l'alphabet étrusque archaïque est également chalcidien, il est vain de discuter désormais si les Romains ont reçu l'écriture directement de Cumes ou par l'intermédiaire des Étrusques. M. Minto ne doute pas de l'origine chalcidienne de l'alphabet de Marsiliana. A vrai dire, il ne pose même pas la question dont la complexité semble lui avoir échappé. Il se contente d'apporter, tel quel, le document nouveau à l'examen des spécialistes. Une connaissance plus approfondie de la bibliographie française, notamment des articles de Bréal et de Lenormant, dans les *Mélanges de l'École française de Rome*, II, 1882, et de Bréal, dans les *Mémoires de la Société de Linguistique*, VII, 1892, lui auraient permis, au moins, de préciser les difficultés du problème.

La belle publication de M. Minto n'intéressera donc pas seulement les étruscologues, mais aussi les historiens de l'art grec et même les philologues. Le *circolo degli avori* de Marsiliana avec ses ivoires sculptés et sa tablette à écrire avec alphabet paraît destiné à devenir classique. Quelques autres pièces sont également d'une importance capitale, notamment une petite statuette en ivoire de déesse nue portant un vase à la hauteur de l'un de ses seins, dans laquelle M. Minto reconnaît le type de la déesse babylonienne de la Fécondité.

Contentons-nous de remarquer, à la louange de l'auteur, que, si la documentation apparaît nourrie et solide, l'exposé est sobre, simple et clair. Les faits y tiennent plus de place que les théories. L'œuvre, en un mot, est digne des belles trouvailles du prince Corsini, non moins que des traditions scientifiques du Musée archéologique de Florence.

A. GRENIER.

A. Gabriel, *La Cité de Rhodes* (MCCCX-MDXXII) : *Topographie; architecture militaire*. Paris, de Boccard, 1921; 1 vol. in-4° de XVIII-158 pages, avec 78 figures dans le texte et XXXV planches hors texte.

Ancien élève de l'École des Beaux-Arts, où il avait obtenu le titre d'architecte diplômé du Gouvernement, M. Gabriel quitta, en 1908, Paris pour la Grèce : M. Holleaux, directeur de l'École française d'Athènes, faisait appel à sa compétence et l'appelait à collaborer,

pour les relevés de l'état actuel et pour les dessins de reconstitution, à la publication des fouilles de Délos. Durant trois ans (1908-1911), le jeune artiste fut associé aux campagnes poursuivies dans l'île sainte. Il étudia, avec Gabriel Leroux, la salle hypostyle, avec Joseph Chamonard, les maisons, avec René Vallois, les portiques.

En 1911, il était chargé par le Ministère de l'Instruction publique d'une mission à Rhodes : elle consistait en une enquête approfondie sur les monuments des Chevaliers de Saint-Jean. Il continuait ses recherches en 1912 et 1913. M. Bompard, ambassadeur de France à Constantinople, ayant acquis et offert à l'État l'Auberge de France, la restauration de cet édifice était confiée à M. Gabriel. Grâce à ce séjour prolongé sur les rives où s'illustra Pierre d'Aubusson, l'actif et habile technicien put examiner à loisir, dans ses détails les plus expressifs, cette architecture franque du Levant dont l'ancienne capitale des Hospitaliers offre des spécimens si variés et si complets.

C'est le résultat de ses travaux que publie aujourd'hui M. Gabriel. Il a donné la première partie, relative à l'architecture militaire, sous la forme d'une thèse pour le doctorat. Le second volume, consacré à l'architecture civile et religieuse, ne tardera pas à paraître.

Les remparts de Rhodes, par leur étendue, leur état de conservation exceptionnel, représentent l'exemple le plus typique de ce que furent les fortifications du Moyen-Age, celui où l'on discerne le mieux ce qui subsiste du système des fortifications byzantines et ce qui annonce les méthodes de la fortification moderne. Ces remparts, aussi longtemps que dura la domination turque, restèrent jalousement soustraits à l'examen des spécialistes. M. Gabriel est le premier qui ait pu en faire le relevé méthodique. Son étude, fondée sur une compétence mûrie par des années de recherches, ne laisse rien à désirer comme ampleur, exactitude et précision.

Dessins et planches nous montrent, avec une clarté saisissante, le plan et les transformations successives des différents ouvrages, ou reconstituent, en de belles restaurations, leur état primitif. Mais l'auteur ne s'en est pas tenu là : au témoignage des monuments il a joint celui des textes : récits des voyageurs ou documents retrouvés par lui dans les archives de Malte. Cette magnifique publication, où le goût s'allie à la science, témoigne que les deux grandes écoles dont M. Gabriel reçut les leçons tour à tour marquèrent harmonieusement, de leur double empreinte, l'artiste et l'érudit.

Parmi les observations qui portent sur les époques antérieures à l'âge médiéval, je noterai les suivantes :

Topographie urbaine : l'enchevêtrement des petites artères dont se compose la Cité actuelle ne saurait « fournir une indication sur le plan antique tracé par Hippodamos de Milet; tout au plus, peut-on supposer que ces directions nord-sud et est-ouest, qui dominent

aujourd'hui, étaient les deux axes rectangulaires suivant lesquels s'orientaient les rues de la ville hellénique » (p. 12).

Topographie navale : « les traces fort nettes d'appareil hellénique, qu'on observe au Môle Saint-Nicolas et au Môle des Moulins, prouvent que les Chevaliers, après les Byzantins, ne firent qu'utiliser des ports antiques ; il est fort probable, d'ailleurs, que le Mandraki et le grand Port correspondent à une partie seulement des établissements maritimes, bassins et arsenaux de l'active métropole hellénistique » (p. 105).

Topographie militaire : « il est impossible de préciser, d'après l'état actuel des remparts, dans quelle mesure leur tracé fut influencé par le plan des fortifications antiques et byzantines : tout au plus peut-on admettre qu'une citadelle de la ville gréco-romaine détermina l'emplacement du *kastron* byzantin, qui fut lui-même le premier substratum du Château des Chevaliers » (p. 107).

GEORGES RADET.

Mlle Augusta Hure, *Le Sénonais préhistorique*. Sens, Duchemin et Mondon, 1922 ; in-8° de VI-550 pages et 1037 figures.

Nous avons déjà présenté à nos lecteurs les travaux de Mlle Augusta Hure (*Revue*, 1921, p. 133) : ils savent ses particuliers mérites de recherche, de patience, d'érudition et de flair ; et qu'elle est un des rares archéologues de notre temps, qui, ayant mis la main à la pâte terrestre (si je peux dire), réalisent les grands services que la géologie peut et doit rendre à la science du passé. Nous retrouvons ces qualités et d'autres encore, non plus cette fois dans des monographies de détail, mais dans un grand et fort ouvrage. *Le Sénonais préhistorique*. Et cet ouvrage constitue, à n'en pas douter, un énorme effort à la fois d'analyse et de synthèse, ou de statistique et de conclusion, pour reconstituer la vie préhistorique d'une grande région de la France. — C'est d'abord une étude sur les conditions structurales du Sénonais. Puis, c'est un aperçu de ses vestiges archéologiques par période, paléolithique d'abord, néolithique ensuite. — Vient en outre (et c'est la partie la plus développée) le répertoire des objets découverts, par lieux de fouilles pour les moindres objets, par lieux de gîte pour les mégalithes ou les polissoirs. — C'est enfin un examen technique du mobilier, paléolithique d'abord, et ensuite néolithique. — On trouvera donc là une mine extraordinairement riche de renseignements de tout genre, et il serait à souhaiter que chaque *civitas* de la Gaule possédât un archéologue aussi consciencieux que Mlle Augusta Hure. Mais on rencontrera aussi en ce livre des observations d'ensemble extrêmement justes, qui témoignent chez l'auteur, outre la connaissance précise et de première main des choses du pays, des lectures

étendues et intelligemment retenues et complétées. Remarquez par exemple ses pages sur le caractère de la civilisation néolithique et sur celui de l'outillage moustérien. Je ne dis pas que ces choses-là soient absolument neuves : mais Mlle A. Hure ne les donne pas comme telles, encore qu'il y ait çà et là des épithètes qui sont pour moi des suggestions de vérités nouvelles ; et de plus, l'auteur a le mérite rare de faire servir ces données générales à la compréhension plus profonde du Sénonais. Mlle Hure a véritablement ce que j'appellerai le sens de la coordination entre l'histoire et la géographie : ses remarques sur les gués de l'amont et de l'aval de Sens (gués de Salcy et de Saint-Martin-du-Tertre[1]) peuvent avoir leur répercussion au delà des temps préhistoriques. — Il me semble que Mlle Hure cite toujours objets et livres *de visu*, et qu'elle évite de mal citer. — Qu'il y ait çà et là des *lapsus*, c'était inévitable dans un vaste travail : mais l'*errata* ne sera pas très chargé. — L'ouvrage se termine par une table très minutieuse. — Vraiment, ce livre fait honneur à qui l'a entrepris et à ceux qui, à Sens et ailleurs, l'ont soutenu.

CAMILLE JULLIAN.

E.-C. Florance, *L'Archéologie préhistorique et gallo-romaine en Loir-et-Cher* (*extrait du Bulletin* n° 16 *de la Société d'Histoire Naturelle et d'Anthropologie de Loir-et-Cher*. Blois, Imprimerie Centrale, 1922, in-8° de 147 pages, 31 figures et cartes.

Ce travail est le premier d'une série de fascicules qui nous mèneront jusqu'à l'archéologie barbare. Il est excellent et réalise tout ce que les amis de M. Florance attendaient de lui. — Excellent comme plan et méthode. D'abord une bibliographie critique de tous les érudits qui se sont occupés du Loir-et-Cher, depuis Amédée Thierry, Elie Johanneau et Louis de La Saussaye ; et une nomenclature de tous les chercheurs et collectionneurs actuels. Puis des considérations d'ensemble sur les temps tertiaires et quaternaires, où l'on voit que les derniers bons ouvrages ont été consultés. Ensuite, une étude, période par période, de l'archéologie paléolithique du département ; et, pour chaque période : 1° une courte notion d'ensemble ; 2° le relevé de tous les objets découverts, autant que possible groupés par bassins ou vallons (ceci est parfait) ; 3° la statistique d'ensemble de ces trou-

1. Mlle A. Hure ne cite pas, ce me semble, de *tumulus* à Saint-Martin-du-Tertre (d'une manière générale d'ailleurs, elle accorde peu d'importance aux *tumuli* : je me demande si cette question des *tumuli* ne doit pas être revue de plus près en Sénonais avec l'hypothèse que les mottes féodales peuvent s'y rattacher ; cf. *Revue*, 1922, p. 147 et 163[1]. Je serais bien étonné qu'il n'y eût pas un *tumulus* à Saint-Martin, car j'en trouve bien souvent en France là où il y a gué ou passage.

vailles ; 4° une carte des gisements [1] ; 5° des conclusions sur l'état du pays dans cette période. En dernier lieu, une revue générale de l'évolution des conditions naturelles et des habitats humains pendant tout le quaternaire blésois. — Tout cela présenté avec précision, propriété d'expression et propreté d'aspect, qui fait de ce livre un des travaux préhistoriques les plus commodes à fréquenter. — Remarquez que le chelléen, l'acheuléen et le moustérien sont très suffisamment représentés ; le chelléen me paraît avoir une station importante à Artins, sur la pente d'une terrasse dominant le Loir ; et cette station se continue et s'amplifie à l'époque acheuléenne, et elle se maintient encore aux temps moustériens. Chose étrange, le paléolithique supérieur est infiniment moins représenté en Loir-et-Cher, ce que M. Florance attribue à l'influence des glaciations : il y a dans son travail (p. 69 sq., p. 141 sq.) des remarques de détail, mais dues à des observations directes, dont feront leur profit les savants que préoccupe toujours la succession des périodes glaciaires.

CAMILLE JULLIAN.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Nous signalons sans retard, en attendant qu'il en soit rendu compte, les ouvrages suivants :

MAURICE CROISET, *La Civilisation hellénique, aperçu historique*, en quatre parties : I. *Origines et débuts;* II. *Le cinquième siècle;* III. *Le quatrième siècle ;* IV. *Les dernières époques de la civilisation hellénique* (collection Payot, nos 23 et 24; 2 vol. de 160 et 160 pages).

MAURICE HOLLEAUX, Στρατηγὸς ὕπατος, *étude sur la traduction en grec du titre consulaire* (*Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, fasc. CXIII). Paris, de Boccard, 1918; 1 vol. in-8° de x-168 pages.

MAURICE HOLLEAUX, *Rome, la Grèce et les monarchies hellénistiques au IIIe siècle avant J.-C.* (273-205), même collection, fasc. CXXIV ; Paris, de Boccard, 1921 ; 1 vol. in-8° de IV-386 pages.

CAMILLE JULLIAN, *De la Gaule à la France : nos origines historiques (Bibliothèque d'histoire)*. Paris, Hachette, 1922; 1 vol. in-12 de 256 pages.

G. RADET.

1. Avec des signes particuliers pour les stations importantes.

CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES

Les Préfets de Constantinople. — Nous n'avions jusqu'ici aucun travail sur cette question. On devait recourir aux listes sommaires des proconsuls — qui précédèrent les préfets dans le gouvernement de Constantinople — et des préfets eux-mêmes, dans la *Vie de Libanius* par Sievers, dans l'ouvrage de Gwatkin sur l'*Arianisme*, et dans celui de Rauscher sur l'*Histoire annalistique de l'Église sous Théodose*. Le Prof. L. Cantarelli, de Rome, — dont le remarquable mémoire sur les préfets d'Égypte a consacré jadis la réputation, — après avoir donné, il y a quelques années, la « série » des proconsuls (*Rend. Lincei*, 1919), publie aujourd'hui (*ibid.*, 1922) la première partie de *La Serie dei Prefetti di Constantinopoli*, de Constance II à la mort de Valens (359-378). Il la continuera vraisemblablement jusqu'à la mort de Justinien.

JEAN COLIN.

Musée du Bardo. — *Guide au Musée du Bardo*, par A. Merlin et L. Poinssot, 3e édit., s. d., petit in-8° de 80 p. avec plans et gravures.

L'unité romaine. — Titre d'un article de Meillet dans *Scientia* de février 1922 : l'unité linguistique latine peut résulter de l'unité politique, mais elle « exprime la réalité » d'une « communauté de culture ».

L'année épigraphique. — Nous recommandons expressément à nos lecteurs la *Revue des publications épigraphiques relatives à l'antiquité romaine*, de MM. Cagnat et Besnier (année 1921, extrait de la *Revue archéologique*, in-8° de 44 p.). Il y a là non seulement les nouvelles inscriptions, mais une excellente bibliographie.

Les derniers travaux du docteur Carton. — Nous recevons de M. Carton : 1° *Un parement en mosaïque trouvé à Bulla Regia*, de 4 p., extr. du *Bull. arch.* de 1919 [motifs ornementaux] ; 2° *L'art indigène sur les lampes de la colonie Thuburnica*, in-8° de 28 p., extr. des *Mémoires des Antiquaires de France*, t. LXXIII, 1914 [sujet important, à rechercher un peu partout en Afrique] ; 3° *Pour Carthage*, in-8° de 8 p. [en faveur du *Comité des Dames amies de Carthage*] ; 4° *Quinzième chronique d'archéologie barbaresque*, 1921, in-8° de 24 p., extrait de la *Revue Tunisienne*.

C. JULLIAN.

8 juin 1922.

Le Directeur-Gérant : GEORGES RADET.

DÉESSE MONTANT EN CHAR

Bas-relief archaïque de l'Acropole d'Athènes.

Cliché AMTMANN

INSCRIPTION DE LUNARIS

Cliché AMTMANN

BAS-RELIEF DE LA GARONNE

THUCYDIDE ET LES BARBARES

Il y a quelques années, M. L. Bodin a défini ici même, en un clair article, l'état du problème débattu depuis 1845 par tous les philologues et historiens qui s'intéressent à l'œuvre de Thucydide [1]. Le problème consiste à reconstituer la genèse de cette œuvre, laquelle ne paraît pas avoir été composée d'un seul jet. De l'exposé de M. Bodin, il ressortait qu'il serait bien téméraire de garantir l'unité totale et complète de la rédaction qui nous est parvenue; mais, d'autre part, les résultats contestables et toujours contestés auxquels arrivaient ceux qui prétendaient discerner le fond premier et les remaniements postérieurs ou les apports successifs, permettaient de mettre en question la méthode suivie et, tout au moins, de conclure que « le champ des recherches était loin d'être entièrement défriché ».

Or, tandis que M. von Wilamowitz Moellendorff poursuivait des défrichements partiels [2], M. Ed. Schwartz, plus ambitieux, a donné en 1919 une étude d'ensemble [3] qu'il offre au public en doutant du succès qu'elle obtiendra. « Je ne me fais pas d'illusion; mes recherches sont vouées par avance à l'impopularité... Sur les chemins de la vérité, toujours un petit nombre d'hommes se hasardent et ils savent d'avance que la majorité est incapable de viser un but qui ne peut être atteint qu'approximativement; mais ils savent aussi que ce petit nombre ne peut périr [4]. » Ce ton de prophète méconnu ne fera

1. *Rev. Ét. anc.*, t. XIV, 1912, p. 1-38.

2. *Sitzungsber. Berl. Akad.*, 1915, p. 607-622 (*Der Waffenstillstandsvertrag von 423 v. Chr.*); 1919, p. 934 sq. (*Das Bündniss zwischen Sparta u. Athen von 421*); 1921, p. 306-318 (*Sphakteria*).

3. *Das Geschichtwerk des Thukydides* (Bonn, 1919).

4. P. 19. M Ed. Schwartz paraît s'être toujours complu à mépriser la popularité sans que sa réputation en ait le moins du monde souffert. Dans un article de 1889, intitulé : *Quellenuntersuchungen zur griechischen Geschichte* (*Rhein. Mus.*, XLIV, p. 104 sq.), il débute ainsi : « Ce titre est peu propre à recommander mon étude... La critique circonspecte évite ce dangereux problème », etc.

pas illusion. Si M. Ed. Schwartz se heurte au scepticisme et à la contradiction [1], il ne le devra point au classique entêtement des admirateurs de Thucydide, soucieux de sauvegarder l'unité de son œuvre, mais bien à l'arbitraire de ses procédés et aux excès de sa critique.

Il a recours essentiellement à deux principes d'explication. Le premier, légitime en une certaine mesure, lui vient de Wilamowitz : un éditeur a retouché, avant que de la publier, l'œuvre de Thucydide, dont la rédaction, en maints endroits, n'était pas définitive [2]. M. Schwartz poursuit dans le détail le travail de cet éditeur, et l'anonymat qui voile ce personnage permet de le doter des qualités les plus contradictoires : on le voit tantôt respecter avec un religieux scrupule les ébauches laissées par Thucydide, et tantôt y tailler d'une main hardie; il connaît bien les faits de l'histoire contemporaine, mais aussi il les ignore au point de prendre des projets d'alliance, jamais réalisés, pour des alliances effectives [3]; il est à volonté subtil et stupide; et, tout en ayant, semble-t-il, une connaissance approfondie de la langue de Thucydide, on n'est point parfaitement assuré qu'il sache bien le grec [4].

L'autre principe qui, en son fond, n'est pas nouveau non plus, suppose une modification dans le jugement porté par Thucydide sur les événements dont il était le témoin; mais

1. Il a déjà rencontré quelque contradiction en son propre pays : voir par exemple M. Pohlenz, *Thukydidesstudien* (*Nachr. Götting. Gesellsch.*, 1919, p. 95-138; 1920, p. 56-82). Par contre, M. Münscher, *Berl. Philol. Wochenschr.*, 1920, col. 1-6 et col. 25-34, ne fait que de très légères réserves.

2. Cf. Bodin, *loc. laud.*, p. 3. Puisque l'œuvre de Thucydide est demeurée inachevée, il est bien évident qu'elle a eu un éditeur. Dans un ouvrage récent, *Platon* (Berlin, 1920), où M. von Wilamowitz esquisse en passant une biographie de Thucydide, il écrit : « L'œuvre, telle que nous la lisons, a été éditée d'après ses papiers, avec grande piété, mais non pourtant sans quelque rédaction. » (T. II, p. 15.)

3. L'alliance entre Sparte et Athènes, après la paix de 421, dont le texte nous est donné (Thuc., V, 23) : c'était un projet dont Thucydide avait eu connaissance et qu'il avait dans ses papiers, l'éditeur l'a pris pour une alliance effective et l'a fait figurer à ce titre, grâce à quelques retouches que dévoile M. Schwartz (p. 66 sq.). M. Münscher lui-même hésiterait à accepter cette hypothèse « hardie », s'il n'en voyait la confirmation dans une autre hypothèse de M. Schwartz, à savoir que l'alliance entre Sparte et Argos, donnée comme réelle (V, 79), n'a jamais été non plus qu'un projet (Schwartz, p. 63 sq.). Deux hypothèses additionnées donnent évidemment une certitude irréfragable.

4. M. Pohlenz, *loc. laud.*, 1919, p. 97, juge aussi que cet éditeur joue le rôle du *sciolus magistellus*.

M. Schwartz a affirmé son originalité en déterminant le sens de cette modification. Après 404, sous le coup de la défaite d'Athènes, Thucydide s'est pris à vouloir défendre la conception impérialiste de la démocratie athénienne, et particulièrement de Périklès, non point seulement contre les ennemis extérieurs qui avaient abattu l'empire, mais encore contre ceux des Athéniens, laconophiles et pacifistes, qui blâmaient tumultueusement les imprudences de la politique du passé; ainsi il a été amené à remanier profondément les parties rédigées de son œuvre pour y introduire sa pensée nouvelle qui ne s'accordait pas sans quelque effort avec ses jugements passés [1].

M. Schwartz, à la fin de son étude, nous déclare que son manuscrit était terminé en septembre 1917, et qu'il a été imprimé à peu près sans changement. L'œuvre porte en elle-même sa date et, sans abuser à l'égard de l'auteur de la méthode qu'il applique à Thucydide, on discernera sans grande peine quelques modifications qui ne doivent pas être antérieures au 11 novembre 1918.

Ce n'est pas cet examen critique que je me suis proposé ici; il ne serait propre qu'à montrer, une fois de plus, en une science par ailleurs solide et respectable, une excessive perméabilité aux considérations actuelles. M. Schwartz a eu recours à son hypothèse d'un éditeur-collaborateur pour résoudre une difficulté qui se présente dès les premières lignes de l'histoire de Thucydide. Il m'a paru qu'il se trompait, et aussi que la phrase incriminée avait une valeur qu'on méconnaît d'ordinaire.

1. Voir tout le chapitre : *Thukydides, Anschauungen über die Ursachen und die Vorgeschichte des Kriegs* (p. 117-153, particulièrement p. 143 sq.). Ici M. Pohlenz s'incline, et le passage vaut d'être cité. « Thucydide a voulu avant tout illustrer un fait : dans l'essence de l'État, il y a la force, et quand un peuple comme le peuple athénien se sent supérieur aux autres, quand il est plein de vigueur et joyeux d'agir, il est contraint par sa propre nature à faire usage du droit naturel des forts, qui vaut pour tous les temps, et d'avoir une politique impérialiste. Le principe peut être appliqué avec excès, comme il arriva après la mort de Périklès; mais il serait d'un piètre homme d'État de ne pas tenir compte de cette force d'expansion, et, lorsqu'un peuple est appelé à commander, de le conduire en un coin silencieux pour y végéter à l'ombre de ses voisins » (*loc. laud.*, 1919, p. 136). La portée actuelle de ces considérations est d'ailleurs précisée par M. Pohlenz dans une conférence faite à l'Union des amis du Gymnase classique de Brunswick et intitulée : *Thucydide et nous.* (*Neue Jahrb. f. kl. Altertumsgesch.*, XLVI, p. 58-72).

*
* *

Il faut bien résumer une fois de plus le début, si connu pourtant, du premier livre. Thucydide y annonce son œuvre, et qu'il l'a entreprise parce qu'il avait prévu dès l'origine l'importance non pareille du conflit soulevé; sa prévision se fondait sur la puissance des États rivaux et sur le partage de la Grèce entière entre les deux camps. L'historien continue alors : *Ce fut le plus grand ébranlement pour les Grecs, pour une partie des Barbares et en quelque sorte pour une très grande partie de l'humanité* (Κίνησις γὰρ αὕτη μεγίστη δὴ τοῖς Ἕλλησιν ἐγένετο καὶ μέρει τινὶ τῶν βαρβάρων, ὡς δὲ εἰπεῖν καὶ ἐπὶ πλεῖστον ἀνθρώπων).

On a reconnu depuis longtemps — car ce passage est parmi les plus vexés — que la phrase citée correspondait mal à la réalité et, d'autre part, s'ajustait mal dans le contexte[1]. Sans s'arrêter aux divers remèdes ou palliatifs proposés, voici la solution radicale qu'adopte M. Schwartz[2]. Thucydide n'avait pas donné sa forme dernière à l'introduction de son histoire et l'éditeur, en composant ses notes, a détourné violemment de son sens la phrase : κίνησις γὰρ αὕτη κτλ., qu'il y a trouvée. Dans la pensée de Thucydide, elle se devait appliquer à la guerre de Troie, et y convient parfaitement; dans la rédaction actuelle, elle caractérise la guerre du Péloponnèse, ce qui est une pitié, car la marque propre de cette guerre, est d'avoir entrechoqué des Grecs. On ne nous dit point si la *gevaltsame Missdeutung* de l'éditeur est due à sa sottise ou seulement à une hardiesse malheureuse. Mais quelle défiance ne devra-t-il pas nous inspirer s'il est prouvé qu'il garde les phrases mêmes de Thucydide pour les fausser et mieux trahir son auteur ?

Et voici que M. Pohlenz, lequel critique souvent M. Schwartz, ici lui emboîte le pas presque sans réserve, au moins dans la partie négative. Thucydide n'a pu dire que la guerre du Péloponnèse avait ému plus profondément le monde barbare et

1. Voir en dernier lieu E. Höpken, *De Thucydidis prooemii compositione* (Diss. Berlin, 1911), p. 9 sq., et auparavant, l'article de M. Th. Reinach, cité ci-dessous.
2. P. 177 sq.

l'humanité que tous les autres ébranlements antérieurs. Il y a une lacune dans le prologue que nous possédons; mais on peut reconstruire sans grande peine la suite des idées telle que Thucydide l'avait arrêtée en sa pensée et il apparaît clairement que la grande commotion qu'il visait, se sont... les guerres médiques [1].

Le choix nous étant ainsi laissé entre la guerre de Troie et les guerres médiques, je choisirai pour ma part la guerre du Péloponnèse. Ce n'est pas opiniâtreté : à première vue, comme jadis Steup, comme M. Schwartz, comme M. Pohlenz, j'ai été choqué par cette définition trop large d'un conflit essentiellement hellénique. Mais, d'une part, il ne me semble point que la phrase s'adapte à merveille à la guerre de Troie non plus qu'aux guerres médiques; Thucydide eût-il écrit que l'une s'était étendue καὶ ἐπὶ πλεῖστον ἀνθρώπων [2], que l'autre avait mis en mouvement μέρος τι τῶν βαρβάρων [3]? D'autre part, si l'on s'étonne de cette mention des Barbares à l'occasion de la guerre du Péloponnèse et si l'on veut à tout prix l'effacer, il faut prendre garde que ce n'est pas seulement le chapitre premier qu'on devra retoucher, mais encore le chapitre XXIII. N'y lit-on point : « Jamais il n'y eut autant de villes prises et dépeuplées, les unes *par les Barbares*, les autres par les Grecs armés les uns contre les autres » (Οὔτε γὰρ πόλεις τοσαίδε λῃφθεῖσαι ἠρημώθησαν, αἱ μὲν ὑπὸ βαρβάρων, αἱ δ' ὑπὸ σφῶν αὐτῶν ἀντιπολεμούντων) [4]? Et ce passage est d'autant plus notable que l'historien y oppose aux guerres médiques la guerre dont il fait le récit.

La solution de M. Schwartz n'est donc pas recevable, non seulement parce qu'elle est violente et trop commode, mais surtout parce qu'elle part du jugement que lui-même porte sur les faits et non point de l'opinion que Thucydide en pouvait avoir ou en voulait donner. Sans m'arrêter aux autres

1. *Loc. laud.*, 1920, p. 72 sq.

2. S'il ne déprécie pas l'importance de la guerre de Troie, sur la foi d'Homère, il est bien évident qu'il n'y voit pas un conflit mondial.

3. En divers passages, lorsqu'il est question des guerres médiques, l'adversaire est désigné par le collectif ὁ βάρβαρος (I, 14, 3; 18, 2; 69, 5; 73, 4; 75, 2, etc.)

4. On ne voit pas clairement d'ailleurs à quoi Thucydide fait allusion (cf. la note embarrassée de Steup dans son édition de Thucydide, 4e éd., Berlin, 1897). Comment cette difficulté n'a-t-elle pas attiré l'attention de M. Schwartz ?

difficultés du passage, c'est cette opinion, singulière sans doute, dont je voudrais tenter l'explication.

*
* *

M. Théodore Reinach en a déjà fourni une, dont on pourrait, à la rigueur, se contenter[1]. Si la phrase suspectée renferme, surtout en ce qui concerne le monde barbare, une exagération évidente, c'est que Thucydide est « le plus grand des historiens rhéteurs, mais... un historien rhéteur... Il exagère et s'exagère l'importance du fait historique qu'il a choisi pour son thème ». Il a mis en tête de son œuvre une « réclame », dont on pourrait trouver déjà l'équivalent chez Hérodote.

Que, d'une manière plus ou moins explicite, Thucydide se soit proposé de dépasser Hérodote, c'est ce qui ne paraît guère douteux[2]. M. Schwartz a émis l'opinion que tout le préambule du premier livre, bien que riche de contenu et empreint d'un vigoureux esprit critique, était destiné en dernière analyse à l'αὔξησις, à la mise en relief du sujet, selon les préceptes de la rhétorique[3]. Il se rencontre ainsi avec M. Th. Reinach; mais il ajoute une observation nouvelle. Si, dès l'entrée de son œuvre, Thucydide avait envisagé la guerre du Péloponnèse dans tout son développement, ne lui aurait-il pas suffi, pour définir la gravité de la lutte, d'en rappeler l'issue : l'écroulement de l'empire athénien et le tragique abaissement de la cité reine de l'Hellade? Il en va tout autrement s'il songeait d'abord à écrire seulement l'histoire de la guerre de Dix ans : elle se termine par la paix de Nikias, qui, dans l'ensemble, laisse les deux adversaires sur leurs positions respectives; dénouement sans éclat d'où le drame ne reçoit nulle grandeur. Il fallait trouver d'autres moyens pour solliciter l'attention du lecteur. Évidemment M. Schwartz n'applique pas sa remarque à la phrase qui nous occupe,

1. *Rev. Ét. grecques*, X, 1897, p. 456-463 : *Thucydide et la guerre de Troie.*
2. Sur les rapports entre Thucydide et Hérodote, cf. Jacoby, *ap.* Pauly-Wissowa, *s. v. Herodotos (Supplément*, I, 2), col. 474-5; col. 505-6.
3. P. 170 sq.

puisqu'il juge plus simple de l'éliminer. Mais nous, qui n'adhérons point à cette solution radicale, nous pourrions supposer que la mention des Barbares et de la majeure partie du genre humain dans l'annonce de l'œuvre est un procédé pour instituer une comparaison avantageuse avec la glorieuse et légendaire histoire des guerres qui mirent aux prises l'Orient et l'Hellade.

L'explication vaut, ce me semble, presque sans réserve, pour le crescendo final de la phrase. C'est en vain qu'on invoque, pour le justifier, les limites relativement étroites du monde connu des anciens : la guerre du Péloponnèse n'a pas touché bien des peuples dont Thucydide connaissait au moins le nom. J'estime par contre que, lorsqu'il a introduit les Barbares, sa vision des faits n'a pas été colorée uniquement par un désir de réclame. Sans discuter si le préambule de son œuvre vise uniquement la guerre de Dix ans, ce qui m'apparaît comme fort contestable [1], considérons seulement les livres I-IV et le début du livre V jusqu'à la paix de Nikias, et nous constaterons que l'attention de l'historien s'y tourne vers le monde barbare avec une insistance qu'on est trop porté à atténuer [2].

Dès le début de la guerre, nous dit Thucydide, les deux partis recherchèrent des alliances barbares [3]. Archédamos, le roi spartiate, en avait donné le conseil à ses concitoyens,

1. M. Bodin, p. 12, reconnaît que la question du Ier livre est la plus complexe. En fait, j'estime que la phrase en question, tout au moins avec les mots: ὡς δὲ εἰπεῖν καὶ ἐπὶ πλεῖστον ἀνθρώπων, qui semblent bien une addition, s'applique à la guerre tout entière D'autre part, nous avons vu que cette phrase se rattache étroitement à l'allusion aux villes prises par les Barbares, qui figure au chapitre XXIII; or, la manière la plus plausible d'expliquer cette allusion est de la rapporter, avec Beloch (*Griech. Gesch.*, II², 2e partie, p. 13), à la prise de Sélinonte et d'Himéra par les Carthaginois, c'est à-dire à des événements postérieurs à la terminaison actuelle de l'histoire de Thucydide.

2. Un scholiaste ancien a déjà noté, à propos de notre phrase : Θρᾶκας λέγει καὶ Πέρσας. — E. Höpken, *op. laud.*, p. 10 a tenté de l'expliquer par l'expédition de Sicile et la participation des Perses. M. Schwartz, p. 178, n. 1, écarte sommairement cette explication. Pour les Perses, il a raison sans doute, comme on le verra ci-dessous. Je ne suis pas aussi assuré que lui que les peuplades barbares de la Sicile n'aient pas été prises en considération par Thucydide (voir les détails qu'il donne au début du livre VI sur l'ethnographie de l'île); mais je n'ai pas voulu en faire état ici.

3. II, 7 : πρεσβείας μέλλοντες πέμπειν παρὰ βασιλέα καὶ ἔλλησε ἐς τοὺς βαρβάρους, εἴ ποθέν τινα ὠφελίαν ἤλπιζον ἑκάτεροι προσλήψεσθαι.

non sans invoquer l'excuse de la nécessité[1]. On s'adresse donc au Perse[2]; mais le Perse n'interviendra que dans la seconde partie de la guerre et, si ses finances jouent alors un rôle essentiel dans la lutte, la nature même de son intervention n'autoriserait guère, ce semble, Thucydide à parler d'une commotion, même minime, chez les Barbares. Mais à côté des Barbares d'Asie, il y a les Barbares d'Europe[3] qui cernent en quelque sorte le monde grec ; sollicités eux aussi par Athènes et Sparte, ils entrent en jeu.

Dans les *Acharniens* d'Aristophane, après que, devant l'assemblée du peuple, de prétendus délégués du Grand Roi ont été vainement convaincus d'imposture, le héraut introduit Théoros, ambassadeur auprès de Sitalkès, roi des Odryses[4]. En ce puissant prince de la Thrace, les Athéniens semblent avoir mis de grands espoirs que raille Aristophane. Dès l'année 431, une alliance avait été nouée avec lui : son fils Sadokos était devenu citoyen athénien[5]. Il est possible qu'en l'année 425, où furent joués les *Acharniens*, les plus prudents parmi les Athéniens n'attendaient plus que Sitalkès expédiât à leur secours une armée aussi nombreuse qu'une « nuée de sauterelles ». On pouvait tirer de Thrace quelques auxiliaires dont la cruauté et les voleries n'étaient pas sans inspirer des défiances et dont il fallait d'ailleurs payer fort cher les services[6] : voilà tout.

Mais on ne doit pas oublier qu'en 429, il avait paru un moment que la « nuée de sauterelles », venue du Nord, allait fondre sur la Grèce[7]. Sitalkès se met en branle avec une armée que grossit l'afflux des Thraces indépendants, attirés par l'espoir des pillages : il envahit la Macédoine. Après une campagne de trente jours, éprouvant des mécomptes, il ramène ses troupes dans leurs foyers. Mais l'alarme avait été

1. I, 82.
2. II, 67; cf. IV, 50 (ambassades des Lacédémoniens). Pour les ambassades des Athéniens, cf. Aristophane, *Acharn.*, v. 61 sq.
3. Cf. Platon, *Alcibiade I*, 104 b. : ἐν τοῖς βαρβάροις ὅσοι ἐν τῇ αὐτῇ ἡμῖν οἰκοῦσιν ἠπείρῳ.
4. V. 134 sq.
5. Thuc., II, 29.
6. VII, 29; cf. les plaisanteries d'Aristophane, *Acharn.*, v. 159 sq.
7. L'expédition est racontée par Thucydide, II, 95, 98 sq.

vive en Grèce où les ennemis d'Athènes avaient craint que l'audacieuse cité n'appelât contre eux, à titre d'allié, ce Barbare qui pouvait disposer de redoutables multitudes. Ne disait-on pas que son armée confuse avait compté jusqu'à cent cinquante mille combattants ?

En jugeant des hommes et des choses de son époque, Thucydide peut s'être rencontré parfois avec Aristophane; mais, à coup sûr, l'historien n'a pas envisagé de la même manière que le poète comique les relations d'Athènes avec Sitalkès, et il en a reconnu toute l'importance. Ce qui le prouve assez, ce sont les détails circonstanciés qu'il nous a donnés sur le royaume des Odryses, sur son fondateur Térès, sur les peuplades thraces du voisinage [1]. Sans doute, après le grand mouvement de 429, il ne nomme plus Sitalkès que pour signaler la mort, survenue en 424 dans une expédition contre les Triballes, et le nom de son successeur Seuthès [2]. Mais voici qu'en cette même année, la révolte, jamais réprimée, des Chalkidiens de Thrace prend une ardeur nouvelle [3] : Brasidas se jette en Chalkidique, s'empare d'Amphipolis; la défection se répand parmi les villes sujettes d'Athènes. Il s'engage en ces régions une véritable guerre coloniale où l'un et l'autre parti cherchent l'appui des peuplades indigènes [4]. C'est la situation des Français et des Anglais dans les luttes du XVIIIe siècle dont le Canada était l'enjeu et où les uns et les autres recrutaient des alliés parmi les tribus des Peaux-Rouges.

On ne saurait s'étonner que Thucydide ait été plus attentif encore peut être que les Athéniens d'Athènes à ces répercussions d'un conflit hellénique dans le monde barbare, puisqu'il était, si je puis dire, un Athénien de Thrace. On sait assez les liens héréditaires et les intérêts matériels qui s'attachaient à cette contrée [5]. D'après son propre témoignage, il y jouissait d'une influence qui lui aurait permis d'y recruter

1. II, 96 sq., cf. II, 29.
2. IV, 101.
3. IV, 78 sq.; V, 1 sq. — Depuis 432, il existait une ligue chalkidique en lutte contre Athènes; cf. Allen B. West, *Classical Philology*, IX, 1914, p. 24-34.
4. Kléon en 422 est appuyé par les Odomantes; Brasidas par les Édones (V, 6).
5. Cf. Perdrizet, *Klio*, X, 1910, p. 21 sq.

des auxiliaires [1]. Retiré dans la région de Skaptésylé quand la prise d'Amphipolis par Brasidas rendit dangereux son retour à Athènes, il a suivi les péripéties de la lutte que l'audacieux partisan lacédémonien menait pour ruiner en Thrace l'empire d'Athènes. Brasidas lie partie avec un fantasmagorique personnage, Perdikkas, roi de Macédoine, dont les multiples revirements déconcertent les historiens [2]. Il se met à sa solde et lui prête main-forte dans ses expéditions pour obtenir en échange une aide toujours problématique contre les Athéniens. A deux reprises, il marche avec lui contre les Barbares limitrophes, les Lynkestes [3]; mais il apparaît assez que lui-même — et Thucydide avec lui — considère aussi comme des Barbares la majeure partie des sujets de Perdikkas [4]. La deuxième expédition contre les Lynkestes nous est racontée tout au long, et Thucydide l'a même rehaussée d'un discours où Brasidas, abandonné par les troupes de Perdikkas, seul en face d'Arrhibaios, roi des Lynkestes, et des Illyriens, exhorte ses soldats à mépriser les Barbares. C'est un hors-d'œuvre que l'importance intrinsèque des événements ne paraît pas justifier suffisamment, mais qui peut être considéré comme significatif [5].

La Thrace et la Macédoine, comme il est naturel, ont particulièrement attiré l'attention de Thucydide; mais il nous présente un autre théâtre d'opérations où les peuplades barbares sont mêlées aussi aux conflits entre les cités grecques : c'est la Grèce du Nord-Ouest [6]. La campagne désastreuse de

1. Thuc., IV, 102.

2. Voici le tableau des volte-faces de Perdikkas dressé par Grundy, *Thucydides and the history of his age* (Londres, 1914), p. 371-372.

3. Thuc., IV, 88, 124 sq. — Sur les Lynkestes, cf O. Hoffmann, *Die Makedonen, ihre Sprache und ihr Volkstum* (Göttingen 1906), p. 150 sq. — La politique de Brasidas est bien indiquée par Thucydide : il marche à regret contre les Lynkestes; ce qu'il désire, c'est les faire entrer dans l'alliance de Sparte (IV, 83, 1).

4. Cf. Thuc., IV, 124, 1 et les justes remarques de Classen-Steup sur le membre de phrase καὶ ἄλλος ὅμιλος τῶν βαρβάρων πόλυς. — On n'entre pas ici dans le débat sur la parenté des Macédoniens avec les Grecs; mais Thucydide paraît bien ne pas avoir reconnu d'affinité entre eux; cf. G. Kazarow, *Rev. Ét. grecques*, XXIII, 1910, p. 251.

5. IV, 226. On n'explique pas suffisamment ce discours en déclarant que Thucydide a voulu mettre en relief Brasidas pour qui il semble avoir eu d'indéniables sympathies.

6. Grundy, *op. laud.*, p. 346 sq., a voulu montrer que la portée stratégique des opérations entreprises en cette contrée avait échappé à Thucydide. Les Athéniens se proposaient-ils réellement de couper aux Lacédémoniens la « route du Nord Ouest » par où ils se pouvaient ravitailler? On en peut douter, mais il n'importe à notre démonstration.

Démosthène en Aitolie (426) a les allures d'une expédition « coloniale », où les soldats grecs, lourdement armés, succombaient à l'agile tactique des indigènes; et il est douteux que Thucydide ait considéré comme des Hellènes les populations aitoliennes, Apodotes, Ophionéens, et surtout ces Eurytanes qui parlaient une langue tout à fait ignorée et se nourrissaient, disait-on, de viande crue [1].

Mais, sans discuter cette question, passons en Illyrie [2]. Avant même que la guerre du Péloponnèse ait éclaté, on nous montre les barbares illyriens, alliés d'abord à un parti d'Épidamnos, puis aux Corcyréens contre les Épidamniens [3]. Plus tard, quand s'est déchaînée la guerre, les Akarnaniens, qui, en presque-totalité, se sont rangés dans le parti d'Athènes, ainsi qu'Argos d'Amphilochie, se trouvent aux prises avec les Ambrakiotes, alliés des Lacédémoniens. Les Ambrakiotes sont appuyés par les Chaoniens et « autres Barbares avoisinants » [4].

A l'occasion de l'expédition tentée par eux en 429, avec l'appui de Sparte, contre Argos d'Amphilochie, Thucydide énumère avec soin les contingents barbares et leurs chefs [5]. Les Chaoniens, parmi eux, jouent un rôle prépondérant [6]. Il est notable que le nom de ce peuple revienne plusieurs fois chez Aristophane [7]. Faut-il croire, comme il l'indique, qu'Athènes avait envoyé des ambassadeurs en Chaonie, et faut-il juger cette ambassade plus sérieusement qu'il ne le fait ? C'est vraisemblable. Reconnaissons du moins que, par contre-coup, la lutte avec Lacédémone paraît avoir familiarisé les Athéniens avec les noms de peuples « étranges », Chaoniens ou Odomantes [8]. Et Thucydide est d accord avec le sentiment populaire en faisant apparaître à diverses reprises, dans le cours de son

1. Thuc., II, 94 sq.
2. Cf. C. Klotzsch, *Epirotische Geschichte bis zum Jahre 280 v. Chr.* (Berlin, 1911).
3. Thuc., I, 23, 4 sq., 26, 5.
4. II, 68, 9.
5. II, 80.
6. Sur cette prépondérance des Chaoniens, cf. Klotzsch, *op. laud.*, p. 1 sq.
7. *Acharn.*, v. 604 et 613 (ambassadeurs en Chaonie); *Cavaliers*, v. 78 (Kléon intrigue en Chaonie) Evidemment le nom prêtait à de faciles plaisanteries.
8. Un corps de grotesques Odomantes figure dans les *Acharniens*, v. 155 sq. On sait que la guerre du Péloponnèse a développé l'emploi de mercenaires barbares; cf. Grundy, *op. laud.*, p. 262 sq.; A. Plassard, *Rev. Ét. grecques*, XXVI, 1913, p. 198 sq.

histoire, des Barbares (μέρος τι τῶν βαρβάρων), qui ne sont pas que d'inutiles comparses.

***

A coup sûr, la phrase de Thucydide demeure, à nos yeux, excessive, même si l'on essaie d'en atténuer la portée par quelque subtilité d'interprétation que légitime toujours le style compliqué de l'historien [1]. L'attention particulière qu'il donne aux choses de Thrace, l'attention générale qui se tourne vers les alliances barbares, voilà le point de départ; le reste est attribuable aux procédés d'amplification de la rhétorique. Mais n'exagérons pas l'importance de cette rhétorique. On sait les vastes projets qu'avait formés à Athènes un parti dont Alcibiade sera le plus illustre représentant : conquête de la Sicile, du sud de l'Italie, de Carthage, encerclement du Péloponnèse, sur lequel on rabattrait, non seulement les Grecs de ces régions, mais encore toute la masse des Barbares [2]. M. Cornford a montré que ces conceptions étaient bien antérieures à l'expédition de Sicile [3]. Thucydide, avant son exil, en a pu percevoir les échos à Athènes même. En leur gigantesque ampleur, il les prenait sans doute pour des chimères. Mais, témoin des efforts parfois heureux de la diplomatie athénienne, auprès de Sitalkès par exemple, il a pu, en toute bonne foi, considérer comme un caractère particulier de la guerre qu'il raconte d'avoir agité les vagues profondes du monde barbare d'Europe.

Strasbourg, mai 1922.

P. ROUSSEL.

1. En admettant, par exemple, que μεγίστη ne retombe que sur le début de la phrase et en traduisant : *ce fut le plus grand ébranlement pour les Grecs* [*et un ébranlement*] *pour une partie des Barbares et pour la plupart du genre humain*. On peut encore donner à μεγίστη la valeur d'un superlatif absolu : *Ce fut un très grand ébranlement*, etc. — Cf. A. Croiset, *Rev. Et. grecques*, V, 1892, p. 349, et la note à ce passage dans l'édition Poppo-Stahl (1886).

2. Voir le plan dévoilé par Alcibiade à Sparte (Thuc., VI, 90).

3. *Thucydides mythistoricus*, p. 43 sq. — D'un passage des *Cavaliers* d'Aristophane (v. 1303 sq.), il semble résulter que, dès 424, avaient été agités des projets d'attaque contre Carthage.

NOTES SUR DEUX INSCRIPTIONS FUNÉRAIRES

I

En 1919, les *Notizie degli Scavi* [1] ont publié une curieuse inscription funéraire trouvée à Rome au cours des fouilles entreprises depuis plusieurs années sur la Via Salaria. La voici telle qu'elle figure dans cette revue :

DIS MÁNIBVS. C. ATTI. C. L. MÁTVRI. NÓMINE ERAM
MÁTVRVS. NON. AETÁTE. FVTVRVS. ANNÓS. VIXI. XVI. ET
MENSES. VIIII. TOTIDEMQVE. DIEBVS. ET. HORIS. OCTÁVA. FVI
NÁTVS. NOCTIS. EGO. HORA. NOCTIS. IDEM. OCTÁVA. FATIS. RED
DIDI. QVOD. DEDERVNT. DÉSINE. FLÉRE. MEÓS. CÁSVS. DVLCISSI
MA. MÁTER. HIC. EST. NOSTRA. DOMVS. HIC. HABITÁBIMVS. VNA
HIC. EGO. SVM. ET. SOROR. ET. MAMMA. TRES. IN. PÁRVA. HIC. SVMVS
VNA. DOMV. TE. ROGO. SÁNCTA. SOROR. NOSTROS. TVTARE. PAREN
TES. DÓNEC. FATA. MEIS. LETOS. CONTRÁXERIT. VMBRIS
c. a TTIVS. C. L. FAVSTVS, HVNC. OBITO. CRVDELEM. TITVLVM
SVO. POSVIT. ALVMNO

L'éditeur ajoute seulement que cette épitaphe « a quelque intention métrique et quelque prétention littéraire ». *L'Année épigraphique* [2] la tient en effet pour une épitaphe métrique, mais se contente de reproduire simplement le texte que nous venons de donner.

Avant de commenter cette épitaphe, voici la transcription et la traduction que nous proposons :

Dis Manibus C. Atti C. L. Maturi.

Nomine eram Maturus, non aetate futurus.
Annos uixi XVI et menses VIIII totidemque diebus et horis :
Octava fui natus noctis ego hora;
Noctis idem octaua fatis reddidi quod dederunt.

1. Année 1919, p. 41 : E. Gatti, *Nuove scoperte di antichità nella città e nel suburbio.*

2. Année 1920, n° 83. — Il y faut rectifier une erreur à la dernière ligne et lire *suo* au lieu de *sub*.

5. Desine flere meos casus, dulcissima mater :
Hic est nostra domus, hic habitabimus una.
Hic ego sum et soror et mamma, tres in parua hic sumus una domu.
Te rogo, sancta soror, nostros tutare parentes,
Donec fata meis letos contraxerit umbris.

C. Attius C. L. Faustus
Hunc obito crudelem titulum suo posuit alumno.

« Aux Dieux Mânes de C. Attius Maturus, affranchi de Caius. Mon nom était Maturus, mais mon âge ne devait pas arriver à sa maturité. — J'ai vécu 16 ans et 9 mois et un même nombre de jours et d'heures. — Je suis né à la huitième heure de la nuit. — C'est aussi à la huitième heure de la nuit que j'ai rendu aux destins ce qu'ils m'avaient donné. — Cesse de pleurer ma perte, mère chérie : — ici est notre maison, ici nous habiterons ensemble. — Ici je repose avec ma sœur et ma grand'mère [1], nous sommes trois ici dans une petite demeure. —Je t'en prie, ma sœur bienheureuse, protège nos parents jusqu'à ce que la destinée les réunisse, pour leur bonheur, à mon ombre [2].

C. Attius Faustus, affranchi de Caius, a consacré à son fils cette cruelle épitaphe. »

* * *

Nous avons affaire ici à une épitaphe écrite en vers hexamètres, enclavée, comme il est fréquent, entre la dédicace aux Dieux Mânes et le nom du dédicant. Pour le fond comme pour la forme, elle est un exemple typique des inscriptions en vers que les gens de condition et de culture moyennes se plaisaient à faire graver sur la tombe de leurs parents ou de leurs proches.

Elle comprend une partie biographique et une partie morale qui répondent à merveille aux préoccupations et aux croyances de la majeure partie de la société romaine.

Le grand souci des morts — ou, si l'on préfère, des vivants qui font parler les morts, — c'est d'échapper à l'anonymat, de donner au passant les renseignements biographiques indispensables pour préciser

1. Ou ma nourrice. Car *mamma* a aussi ce sens; les nourrices sont souvent admises dans les sépultures familiales, car on sait qu'elles étaient les plus aimées et les plus honorées parmi les servantes.

2. J'explique ainsi *donec fata* (féminin singulier de forme populaire) *contraxerit letos* (= *laetos parentes*) *umbris meis* On peut voir aussi dans *letos* une forme archaïsante de *letus*, qui s'emploie couramment pour *letum*; on aura dans ce cas : *donec letos contraxerit fata (parentum) umbris meis*, jusqu'au jour où la mort unira leur destinée à mon ombre, réunira leurs ombres à la mienne. Ces deux traductions diffèrent peu au fond; si nous préférons la première interprétation, c'est qu'elle exprime un sentiment, la joie de la réunion, *letos*, bien naturel après les vers 6 et 7.

leur personnalité. Bien que le nom du mort figure ici, sous sa forme la plus complète, dans la dédicace qui précède la pièce de vers, l'auteur a répété cependant au début de l'inscription métrique le surnom de *Maturus*, puisqu'aussi bien cette appellation distinguait l'enfant de son père et avait la valeur d'un véritable nom propre.

Suivant une habitude chère à la poésie épigraphique, l'indication du nom est un prétexte à badinage. Le mot *Maturus* y prêtait à la vérité; et à l'esprit d'un ancien se présentait tout naturellement cette opposition entre ce nom d'heureux augure et la brutalité de la mort qui avait emporté l'enfant avant qu'il arrivât à l'âge mûr. Semblables jeux, qui surprennent et scandalisent un peu les modernes, sont fréquents dans les épitaphes. On pourrait rappeler entre beaucoup d'autres l'épitaphe de l'enfant *Celer* qui ne fut, nous dit sa mère[1], que prompt à courir vers la mort, ou celle de *Crescens* qui, de son propre aveu[2], déçut les espérances de ses parents, *quod non adcreui*[3].

Le jeune mort dit ensuite au passant l'âge auquel il a quitté ce monde; l'exactitude avec laquelle il le fait est absolument conforme aux usages des anciens et aux indications des textes épigraphiques, même des textes poétiques. Cependant, au lieu de donner au lecteur tous les chiffres utiles, il lui laisse à résoudre un petit problème, assez simple à côté de certaines devinettes proposées par les défunts à notre sagacité[4]. Si la première partie du vers, *annos uixi XVI et menses VIIII* est fort claire, on n'en peut dire autant du reste, *totidemque diebus et horis*. On songe d'abord à traduire « et autant de jours et d'heures que de mois », c'est-à-dire 9 jours et 9 heures. Mais les deux vers qui suivent condamnent cette interprétation, et il est nécessaire de les lire d'abord pour pouvoir donner aux mots *totidemque diebus et horis* leur exacte valeur. C'est là proprement qu'est l'énigme ou la difficulté. L'enfant est décédé à la 8e heure de la nuit : il a donc vécu 7 heures pleines qui doivent s'ajouter au compte des années et des mois, et comme le nombre des jours est aussi celui des heures[5], l'existence de Maturus a duré au total 16 ans, 9 mois, 7 jours et 7 heures[6].

1. Bücheler, *Carmina epigraphica*, 1074 (insc. de Salone).

2. *Ibid.* 1196, vers 3-4 (insc. d'Espagne).

3. Quant au vers lui-même, il rappelle, par sa forme, le premier vers d'une épitaphe romaine où une petite fille se plaint d'avoir quitté la vie avant d'avoir pu justifier son surnom de *Mater*, *ibid.* 562, 1 : *Mater nomen eram, mater non lege futura.*

4. Voir, par exemple, même recueil, 563, 4-5; 1111, 19-20; Engström, *Carm. Lat. epigr.* 178, 2-4; 185, 2-4.

5. Il est impossible de disjoindre *diebus* et *horis*, de rattacher *totidemque diebus* à *menses VIIII* et *horis* au vers suivant, car *horis* se trouverait alors indéterminé.

6. On pourrait aussi faire entrer dans le calcul des heures, et, par suite, des jours, les 4 heures qui se sont écoulées, la nuit de la naissance, entre le moment où Maturus est né (la 8e heure) et celui où la nuit finissant (la 12e heure) fait place au jour. On aurait ainsi 4 h. (nuit de la naissance) + 7 h (nuit du décès) = 11 heures — et par conséquent 11 jours. Comme on le voit, la précision de notre texte est toute

L'exactitude de ces renseignements n'étonnera point quiconque est familier avec l'épigraphie funéraire. Il est fort possible, comme le croit M. Fr. Cumont [1], que l'astrologie soit pour quelque chose dans ces notations minutieuses et que, sous l'Empire, les familles aient fait volontiers dresser l'horoscope d'un nouveau-né. On connaît l'épitaphe de ce petit garçon mort à 4 ans et 13 jours, dont le père et la mère se plaignent d'avoir été trompés par les prédictions mensongères d'un astrologue pourtant réputé [2]. En tout cas, ce qui a frappé les parents du jeune Maturus, c'est la coïncidence de l'heure du décès avec celle de la naissance, et c'est elle qu'ils ont soigneusement notée. Il est aisé de trouver semblables observations dans la poésie funéraire. Un enfant d'Ariminum [3] dont la vie fut trop tôt brisée dit élégamment :

Heu crudele nefas ! Quae me generauerat hora
Haec eadem uitae terminus hora fuit.

Plus précise et plus proche de la nôtre est cette inscription de Rome [4] consacrée à un enfant de quelques mois :

Natus noctis hora VI uixit diebus LXXI, abiit noctis ab hora VI.

La seconde partie de l'inscription — purement morale ou religieuse — est dominée tout entière par cette consolation destinée aux survivants : « Ne pleurez pas, car un jour nous serons tous réunis dans la même sépulture. » Par une attention toute filiale, c'est à sa mère que le jeune garçon adresse ces paroles de consolation. Le tombeau de famille a déjà reçu le corps de sa sœur et celui de sa grand'mère ; le vers 6 et le vers 8 sont tout pleins de cette espérance que, dans un avenir plus ou moins lointain, les parents iront rejoindre au tombeau les enfants qui les y ont précédés. C'est tout ce que Maturus paraît attendre de la mort, et cette croyance à un au-delà très limité, à la survie et à la réunion des âmes au sépulcre, est au fond la seule qu'ait jamais eue la foule. Les spéculations des philosophes et l'espoir d'une ascension de l'âme au ciel, les rêveries des poètes et la croyance à l'enfer hellénique ne semblent pas avoir eu beaucoup de prise sur la masse. L'inscription de Maturus trahit à merveille cette foi primitive et tenace de la race romaine.

relative. — Les difficultés s'aplaniraient à peu près si l'on supposait que la graphie *menses VIIII* est une erreur du lapicide pour *menses VIII* : des fautes de ce genre ne sont pas rares, mais notre inscription paraît soignée et le plus sage est d'essayer d'expliquer le texte qu'elle nous offre.

1. *Les Religions orientales dans le paganisme romain*, chapitre VII.

2. Bücheler, 1163, 5-6 (Rome) : *decepit utrosque Maxima mendacis fama mathematici.*

3. *Ibid.*, 1170, 7 8.

4. *Ibid.*, 1575, 6-8. Voir encore 160, 2 : *uno eodemque in die uitam adepta functaque est* et la dédicace en prose de l'inscription 1150 : uixit annis XIII : *qui die natali suo hora qua natus est obiit.* Dans ce dernier cas la coïncidence est encore plus remarquable.

Elle témoigne aussi de la croyance au destin; le mot *fata* revient par deux fois dans notre texte et ne saurait être considéré comme un ornement poétique. C'est la destinée qui fait figure de créancier inexorable, au vers 4, et qui vient réclamer à l'enfant la matière qu'elle lui a prêtée et dont elle veut créer de nouveaux êtres; c'est elle encore, au vers 9, qui doit quelque jour réunir les survivants à ceux qui les ont déjà quittés. Il n'y a dans tout cela aucune mention des Parques ou des divinités infernales, accessoire presque obligé de la poésie funéraire; nous ne voyons nommer que cette puissance mystérieuse et impersonnelle qu'est le Destin.

Un dernier vers, le huitième, mérite de retenir notre attention, car il révèle nettement le caractère divin que la croyance populaire attribuait aux défunts. Le jeune garçon s'adresse à sa sœur, morte avant lui, et lui demande de veiller sur ses parents jusqu'au jour où ils auront accompli leur destinée. Les termes dont il use ne sauraient en effet convenir à une vivante: l'épithète de *sanctus* est, dans l'épigraphie funéraire, couramment appliquée aux Mânes, et le verbe *tutari* exprime, à l'évidence, la protection d'un dieu. Il est usuel de solliciter les morts en faveur des vivants: ils sont censés intervenir pour eux auprès des dieux, mais l'imagination populaire va même jusqu'à leur attribuer un pouvoir personnel et divin. Un frère[1] dit à son frère mort:

Ergo uelut deus esse uelis mihi dexter in acuom

et un mari[2] demande à sa femme morte:

Donata pia, iusta, uale; serua tuos omnes.

Mais, on le voit, ce sont les vivants qui sollicitent d'habitude l'aide des défunts. Or, nous avons ici une prière adressée par un mort à une morte. La chose ne doit pas nous surprendre. Selon les croyances romaines, les ancêtres ou les parents descendus les premiers au tombeau étaient en quelque sorte les patrons des membres de leur famille qui mouraient par la suite; ils accueillaient leurs âmes au sépulcre et ils étaient pour elles pleins d'attentions bienveillantes[3]. Il est tout naturel que Maturus, nouveau venu dans le monde des ombres, invoque en faveur de ses parents sa sœur déjà morte qui fut pour lui, et pendant sa vie et à son arrivée dans la tombe, une sorte de génie tutélaire.

1. Bücheler, 1829, 13.
2. *Ibid.* 576, 1.
3. C'est ce qui explique la locution *parare hospitium* qu'on trouve sur quelques tombes. *Ibid.* 856, 1292, 1559. Dans la pièce 1155, une mère prie les Mânes de sa patronne en faveur de sa fille morte et ensevelie dans le même tombeau.

* * *

La forme de l'épitaphe ne prête pas à de moins curieuses remarques [1]. Nous avons dit plus haut que cette inscription était écrite en hexamètres : à dire vrai, elle mériterait de figurer plutôt au nombre des pièces que Bücheler désigne sous le vocable de *commatica*, parmi celles où l'exécution a souvent trahi la volonté de leur auteur. Il y a cependant plus que « des intentions métriques » dans cette pièce, comme dit H. Gatti.

Quatre vers sont en effet à l'abri de tout reproche : ce sont les vers 1, 5, 8 et 9.

Un autre n'est pas éloigné de la correction, le vers 6 :

Hic est nostra domus; hic habitabimus una

auquel il ne manque qu'une syllabe après *domus* [2] : la 1re partie du vers apparaît en effet comme le 1er hémistiche d'un pentamètre; la seconde partie comme le deuxième hémistiche parfaitement régulier d'un hexamètre.

Par contre, il manque tout un pied au vers 3 :

Octaua fui natus noctis ego hora ;

et encore pour scander le vers faut-il admettre la synizèse *fui* ou traiter ce verbe à la façon des mots ïambiques et y voir deux brèves.

Mais, dans un cas comme dans l'autre, on remarquera que ces vers faits par à peu-près sont au moins terminés par un dactyle et un spondée. Le fait est fréquent dans la poésie funéraire : le nombre de syllabes n'est pas toujours régulièrement observé, mais les deux derniers pieds sonnent à l'oreille qui se déclare satisfaite.

Le vers 2 a beaucoup souffert des indications d'âge que l'auteur a voulu y placer. Il est rare en effet que les poètes populaires arrivent à concilier la métrique et la précision des chiffres : l'une est généralement sacrifiée à l'autre. Dans certains cas il semble que l'on doive scander le vers sans tenir compte des nombres qui sont, en quelque sorte, en surplus. Ici même, si nous faisons abstraction des chiffres XVI et VIIII — et si nous arrêtons le vers après *diebus*, nous obtenons un hexamètre :

Annōs uīxī et mēnsēs tŏtĭdēmquè dĭēbŭs

qui est juste, car l'hiatus *uixi et* n'est pas sans exemple dans la poésie

1. Au point de vue de la langue il n'y aurait à relever que la forme *fata*, si notre première interprétation est exacte, — et l'emploi de *contraxerit*, construit comme *conjungere*, alors qu'il est suivi d'habitude et seulement de l'accusatif.

2. On pourrait compléter ainsi : *hic est nostra domus; hic* nos *habitabimus una.*

épigraphique[1]. Si, comme nous l'avons fait dans notre transcription, nous y ajoutons les mots *et horis*, le vers devient ce qu'un critique italien nomme un heptamètre[2], c'est-à-dire un hexamètre allongé d'un pied, mais normalement terminé par un dactyle et un spondée.

Restent trois vers à examiner. Le 4e,

Noctis idem octaua fatis reddidi quod dederunt

dont la mesure est altérée par le souci de mettre en relief, au début du vers, les mots *noctis* et *octaua*, peut se redresser aisément au prix de quelques transpositions et d'un changement de cas :

Reddidi idem octaua noctis quod fata dederunt[3].

Il n'est pas très aisé de rétablir la mesure dans le post-scriptum de l'épitaphe, même en laissant de côté les noms propres comme nous avons fait pour les chiffres au second vers. Alors que le reste de la pièce est dactylique, les derniers mots *suo posuit alumno* trahissent plutôt un rythme ïambique[4].

Non moins désespéré est le cas du vers 7 :

Hic ego sum et soror et mamma : tres in parua hic sumus una domu.

La première partie constitue un hémistiche d'hexamètre correct ; mais le reste du vers est embarrassé de mots parasites qu'il faut se résoudre à supprimer si l'on veut porter remède au mètre. En élaguant ainsi les mots *in parua domu* on pourrait avoir l'hexamètre :

Hic ego sum et soror et mamma : tres hic sumus una.

* * *

Les observations que nous venons de présenter sur la versification de cette épitaphe nous permettent d'apprécier le degré de culture des milieux modestes de la Rome impériale et de soupçonner les procédés de composition dont usaient les auteurs d'épitaphes.

Faut-il voir dans cette pièce l'œuvre d'un poète de profession? C'est impossible, car elle n'a pas la correction banale et froide qui est le propre des ouvrages de commande. Comment admettre aussi

1. Au prix d'une légère correction on pourrait rétablir les vers 2 et 3 de la façon suivante :

Annos uixi et menses totidemque diebus
Hōrĭsque : ŏctāuā fui nātūs nŏctĭs ĕgŏ hōrā.

2. Lenchantin de Gubernatis appelle ainsi les vers hypermètres qui se trouvent dans la fameuse inscription d'Allia Potestas (voir son article dans *Riv. di Filol.* 1913, p. 385).

3. Cf. des finales analogues dans Bücheler, 377, 1 ; 420, 2 ; 856, 3.

4. On pourrait proposer un hexamètre tel que celui ci : *Crudelem hunc obito titulum posuit suo alumno*, dont les derniers pieds seraient peu corrects — ou construire un sénaire ïambique dans ce genre : *alumno titulum crudelem hunc posuit suo*.

qu'un poète du IIe ou du IIIe siècle[1], si médiocre qu'il soit, puisse écrire les vers monstrueux qui se trouvent à côté de quelques autres parfaitement réguliers ou même élégants?

Dirons-nous que cette pièce est calquée sur un formulaire? Je me demande sur quel modèle pourrait bien avoir été copiée toute la première partie de l'épitaphe, uniquement faite de détails biographiques et personnels. Quant à la seconde, on y chercherait en vain de ces vers *passe-partout* qui sont les moyens d'expression du lieu commun. La consolation même, adressée par le mort à sa famille, et qui est une des banalités de la poésie funéraire, se présente ici avec quelque originalité : d'ordinaire en effet, dans un tour de phrase analogue à celui-ci, *Desine flere*, le défunt prie les survivants de tarir leurs larmes, car elles ne servent à rien et ne sauraient le rappeler à la vie — ou encore parce qu'elles viennent troubler la quiétude de ses Mânes. Or les motifs de consolation invoqués ici sont différents, et si la croyance à la réunion des êtres appartient bien à la tradition romaine, il y a tout de même dans ces vers un effort louable pour justifier par des raisons inattendues une formule banale de consolation. Quant aux derniers vers (*Te rogo*, etc.), on chercherait vainement dans la poésie funéraire deux vers qui leur ressemblent de tout point[2].

L'auteur de l'épigramme n'est donc ni un poète de profession, ni un lapicide détenteur d'un formulaire : comme dans la plupart des cas, quoi qu'on ait dit, l'auteur est un membre de la famille en deuil, ici le père, qui recourt, pour honorer la mémoire de son fils, à une forme littéraire avec laquelle il n'est guère familier, mais dont il sent obscurément la beauté. Il se peut que le patron bienveillant[3], peut-être lettré, ait rédigé un brouillon de quelques vers que la famille par la suite a amplifié et altéré ; il se peut que Faustus, comme tant d'autres, soit allé chercher l'inspiration au milieu des tombeaux qui s'offraient journellement aux yeux des passants. Des pensées, des tours de phrase, des vers entiers même pouvaient ainsi se graver dans la mémoire. Une fois revenus chez eux, ces pauvres gens essayaient de faire, avec ces réminiscences et avec les quelques données précises qu'ils voulaient graver sur la tombe, une œuvre où éclatent naturellement les disparates. Le hasard peut les servir une fois ou deux[4], la

1. C'est vraisemblablement du IIIe siècle qu'il faut dater cette pièce.

2. Du v. 8 on peut rapprocher — pour le mouvement — Bücheler 971, 7 : *At tu, dulcis soror, extincto me, solare parentes;* du v. 9, pour la pensée. Bücheler, 430, 8 : *Cum uita functus iungar tis umbra figuris.* Mais la pensée exprimée dans les vers 8 et 9 ne se retrouve nulle part : cela exclut donc le formulaire.

3. Le cas est fréquent. Voir, entre autres, la pièce 990, où le patron, Aurelius Cotta, un ami d'Ovide, avoue avoir rédigé l'épitaphe de son affranchi, l'excellent Zosimus.

4. Par exemple pour le 1er vers; le 5e, le 8e et le 9e sont peut-être l'œuvre du patron, peut-être des emprunts à d'autres épitaphes, fort intelligents en tout cas et qui font honneur au bon goût d'Attius.

mémoire remplir son office; souvent aussi les *quasi-versus* nous donnent la preuve qu'il est difficile et dangereux de s'improviser poète.

Il s'en faut d'ailleurs que des pièces ainsi composées soient seulement des centons sans unité ni personnalité : il y en a quelques exemples — fort peu — dans la poésie épigraphique, mais on ne saurait compter parmi eux le petit poème que nous venons d'étudier. Sobre et précis, il nous donne sur le jeune défunt les renseignements indispensables; il nous épargne même ces épithètes et ces louanges qui déconsidèrent certaines épitaphes; il exprime avec netteté cette croyance à la réunion future des êtres où se sont bornées les espérances des petites gens et de la classe moyenne de Rome. Dans tout cela, il n'y a ni bavardage ni décousu. On peut çà et là retrouver des tours, des expressions déjà vus dans d'autres épitaphes métriques, mais, par la force même des choses, il est impossible que des idées semblables revêtent éternellement des formes diverses. Ici, comme dans la plupart des inscriptions de ce genre, je suis beaucoup moins frappé des similitudes que des différences et des efforts, parfois heureux, souvent maladroits, que des poètes d'occasion ont déployés pour faire de l'épitaphe une œuvre véridique et sincère.

II

Il nous reste quelques mots à dire, dans un autre ordre d'idées, sur une inscription connue de longue date et publiée par Bücheler, dans ses *Carmina epigraphica* au n° 1278. Il s'agit de l'épitaphe lyonnaise d'un certain L. Claudius Rufinus, affranchi de Claudius Sequens. Après trois distiques où s'exprime d'une façon assez alambiquée cette croyance profondément romaine que la voix du passant est capable de rendre au mort l'illusion de la vie, vient ce vers :

Rottio hic situs est iuuenili robore quondam, etc.

Ce nom de *Rottio* est d'autant plus inattendu que la dédicace est faite *d. M. et quieti aeternae L. Cl. Rufini* et que le premier vers de l'épitaphe reprend également le nomen et le cognomen du défunt, *Claudius Rufinus*.

Les éditeurs des *Inscriptions antiques* de Lyon, Allmer et Dissard, n'y voient qu'une sorte de surnom familier: « La bizarre transformation, disent-ils [1], qui de *Rufinus* a fait *Rottio* nous initie à un détail de la vie intime de notre personnage poète; *Rottio* était le petit nom dont l'appelaient les personnes de son entourage familier, sa sœur de lait, sa nourrice à qui probablement en appartenait l'invention. »

1. Tome III, p. 227.

Bücheler paraît être beaucoup plus près de la vérité quand il suggère dans son commentaire : *Rottio idem Rufinus appellari uidetur nomine alio propinquae significationis originis barbarae.*

Il y a là, semble-t-il, un petit problème intéressant pour l'onomastique gallo-romaine. Le Gaulois romanisé, Claudius, répondait au nom de *Rottio*, d'origine germanique. On pourrait en effet expliquer *Rottio* par le moyen-haut allemand *Rotte*[1], dont le sens est vraisemblablement analogue à l'allemand moderne *rot*.

Le Gaulois Rottio n'aurait donc pas seulement emprunté au vainqueur des croyances touchant la vie future ; il aurait encore pris le surnom de *Rufinus* parce que ce surnom avait en latin un sens voisin de celui de *Rottio*, son propre nom.

E. GALLETIER.

[Je n'hésite pas à donner raison à M. E. Galletier. Voici, à Lyon (XIII, n° 1898), une défunte, *Victorina*, qui est saluée, en marge de l'inscription, Νικαστι. — C. J.]

1. Förstemann, *Altdeutsches Namenbuch, I Personennamen*. Nordhausen, 1856, col 716. Sur la fréquence des noms en — *o*, — *io*, au lieu de — *us*, — *ius*, en Gaule, voir Pirson, *La Langue des inscriptions latines de la Gaule*. Bruxelles, 1901, p. 133. — Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. Dottin, doyen de la Faculté des Lettres de Rennes.

L'INSCRIPTION DE LA COLONNE TRAJANE

J'ai essayé récemment de montrer dans la *Revue archéologique* (1920) :

1° Que la lacune, à la dernière ligne de cette inscription, ne comporte que quatre lettres, cinq au plus, de sorte que si on lit TAN[TIS, ce qui est assez naturel, il ne reste que la place de deux lettres pour le mot suivant ;

2° Que *tan(tis)* est le corrélatif de *quantæ altitudinis mons* [1] ;

3° Qu'il résulte de ces deux faits que la lecture *tan*[*tis ope*]*ribus* [2] est impossible, d'abord parce qu'elle est trop longue, ensuite et surtout parce qu'elle ne fournit pas une idée logique, vu qu'il n'y a aucun rapport intelligible entre la *hauteur d'un mont* et la *grandeur des travaux* exigés par l'aménagement d'une place publique ou par quoi que ce soit.

J'ai fait observer aussi : 4° Que la lettre qui se trouve à la suite de la lacune et dont il ne reste que le haut, peut aussi bien, et même mieux, être un P qu'un R ;

Et enfin : 5° Que *mons* ne désigne pas ici une colline spéciale, mais un mont *quelconque*.

I. — Tout cela me paraît encore aujourd'hui certain. Mais la restitution du texte que j'ai proposée ne vaut guère mieux que celle que j'ai écartée, parce qu'il n'y a pas non plus un rapport naturel entre la hauteur d'un mont et la grandeur des ressources *(opibus)*, ou la *quantité* des pièces de monnaies *(æribus)* employées à l'exécution d'un grand ouvrage.

J'ai eu tort de supposer, comme la plupart de ceux qui ont essayé d'expliquer ce texte avant moi, que l'ablatif pluriel du substantif dont le début a disparu indiquait les moyens *par* lesquels le lieu en question, le forum de Trajan, avait été dégagé *(egestus)*. A côté d'un participe passif composé avec la préposition *e*, il est bien plus vraisemblable que *l'ablatif était déterminé par cette préposition*. C'est ce que pensaient les antiquaires du XVIIe siècle qui avaient proposé les restitutions *tan*[tis ruder]*ibus* (Bellori) ou *tan*[tis ex coll]*ibus* (Donati), impossibles pour bien des raisons, mais inspirées par un sens grammatical fort juste. On lit en effet dans Ovide :

egesta scrobibus tellure [3],

dans Columelle : *egero humum scrobibus*, *tirer* la terre *de fossés*, etc.

1. Cf. p. ex. : .....*Quantum* vertice ad auras
Æthereas, *tantum* radice in Tartara tendit.
VIRGILE.

La hauteur du chêne = la profondeur de ses racines.

2. Adoptée par Fabretti, *Syntagma de columna Trajani*, Rome, 1683, et depuis généralement acceptée.

3. *Metamorph.*, VIII.

Or, d'après Dion Cassius, « ce lieu était tout entier montagneux ». Et, d'après l'inscription, les objets dont « le lieu fut *tiré* » étaient *aussi grands que* la hauteur d'un *mont* ». D'autre part, il ne manque que deux lettres au substantif cherché.

Le mot [ru]pibus paraît répondre aussi bien que possible à cette triple condition.

...ad declarandum quantæ altitudinis
mons, et locus tan[tis ru]pibus sit egestus

signifie : « pour déclarer que d'aussi grande hauteur est un mont, le lieu aussi a été *tiré d'aussi grandes roches* ».

Peut-être le texte portait-il *tan[tæ* (au lieu de *tantis*). Ce qui signifierait : « le lieu aussi a été tiré de roches *d'une aussi grande* » [hauteur][1]. L'idée serait exactement la même.

II. — D'après le *Corpus inscriptionum latinarum* (vol. VI), la plus ancienne reproduction du texte se lit dans un vieux *codex* connu sous le nom d'*Anonyme d'Einsiedeln*, parce qu'il est depuis un certain temps dans ce monastère, et attribué au xe siècle. Elle porte *tantis operibus*. La seconde est celle de Signorelli, qui porte *tantis viribus*. Fabretti se décida pour la première lecture, qui lui parut la plus vraisemblable. Mais qu'est-ce qui prouve que ce n'était pas une simple conjecture, tout comme la seconde et quelques autres encore, plus inadmissibles?

Ni des *ouvrages* ni des *forces*, quelque grands qu'ils soient, n'ont une *hauteur* qui soit comparable et même *équivalente* à celle d'une montagne. Le substantif mutilé doit *nécessairement* désigner un objet *aussi haut*, de sa nature, *qu'une montagne : quantæ altitudinis mons,... tant...* La comparaison, ou plutôt l'*équivalence*, est patente. Or des roches sont élevées et peuvent l'être *autant qu'une montagne*.

Ru]pibus convient donc fort bien au contexte.

III. — Il ne fallait pas que le souvenir d'un si grand ouvrage et si important pour la topographie de la capitale de l'Empire, risquât de tomber en oubli. Le Sénat et le peuple romain, Trajan aussi, évidemment, voulurent le perpétuer. Cela est bien naturel.

Mais comment la colonne pouvait-elle avoir un tel résultat? Etait-ce seulement par l'inscription? Ce n'est guère probable. C'était surtout par sa hauteur (134 ou 144 pieds), qui, pareille à celle d'un mont, montrait à tous les yeux jusqu'à quelle hauteur s'élevaient autrefois les rochers qui avaient été démolis pour faire ce forum, en l'année du règne de Trajan indiquée de la manière la plus précise dans les quatre premières lignes de l'inscription.

1. Cf. Suétone, *Tiber.* 40 : *immensæ altitudinis rupibus*; *Calig.* 37 : *Excisæ rupes durissimi silicis*, etc.

Le texte de Dion Cassius s'accorde fort bien avec une telle interprétation. Trajan, dit-il, dressa aussi dans le forum une grande colonne... *pour montrer* (εἰς ἐπίδειξιν = ad demonstrandum) l'ouvrage exigé par le forum ; car tout ce *lieu* (τοῦ χωρίου = locus) étant *montagneux* (ὀρεινοῦ, cf. *rupibus),* il en démolit *autant que* (τοσοῦτον ὅσον = *quantæ* altitudinis, *tantis*... ou *tantæ*) la colonne s'élève, et il en aplanit le forum. — Cela signifie évidemment que la portion du lieu montagneux détruite s'élevait précédemment à *la même hauteur que la colonne.*

D'après l'inscription, les rochers détruits s'élevaient à *la hauteur d'un mont.* Mais la colonne ayant 134 pieds[1] ou 45 mètres environ, et une élévation de terrain pareille pouvant fort bien être appelée *mons* ou *colline*, on voit que la différence entre les deux textes n'est pas grande ou, pour mieux dire, qu'elle est nulle.

D'après le texte de Dion et celui de son abréviateur Xiphilin, qui dit qu'il « fallut percer une montagne aussi haute que la colonne», on a pu croire qu'il y avait là une seule colline, d'un seul tenant. Mais Dion ne parle pas d'une montagne ; il parle d'un *lieu montagneux*, dans lequel il pouvait fort bien se trouver un ou plusieurs cols ou passages, de sorte qu'il n'avait pas besoin d'être *percé*, mais seulement aplani ou nivelé. Et d'après l'inscription, il y avait en effet *plusieurs* objets *(..pibus),* qui avaient chacun la hauteur d'une colline. C'est sans doute le plus élevé de ces objets (de ces rochers) qui était aussi haut que la colonne ; et c'est vraisemblablement sur cette solide base que la colonne fut fondée. Voilà comment elle *déclarait*, par sa *hauteur*, celle de ces roches, et, naturellement, celle de la plus importante.

« La voie ancienne, découverte sous le pavé du forum de Trajan et aboutissant à l'ancienne porte Ratumena »[2], devait passer entre ces roches à un niveau qui n'était peut-être pas très différent du niveau actuel.

Que devinrent tous ces débris de rochers ? Dion nous apprend qu'*une partie* servit à rendre *plane* la surface du forum, car ἐκ τούτου[3] est sans doute *partitif* et n'est pas synonyme de διὰ τούτου. Le reste dut être emporté ailleurs, probablement en plusieurs endroits différents, et peut-être employé à des constructions nouvelles.

CH. BRUSTON,
Doyen honoraire de l'Université de Toulouse.

Octobre 1921.

1. 144, d'après Eutrope.
2. Rodocanachi, *Monuments antiques de Rome*, 1920.
3. κατέσκαψε τοσοῦτον ὅσον ὁ κίων ἀνίσχει, καὶ τὴν ἀγορὰν ἐκ τούτου πεδινὴν κατεσκεύασε. — Il fallait naturellement combler les dépressions de terrain existant entre les diverses roches, jusqu'au niveau où elles avaient été taillées.

NOTES GALLO-ROMAINES

XCVI

REMARQUES CRITIQUES SUR LA VIE ET L'ŒUVRE DE SAINT MARTIN[1]

Examinons maintenant, non plus les sources de la vie de saint Martin[2], mais cette vie en elle-même[3], et en particulier le caractère de son œuvre.

I. — L'ŒUVRE MONASTIQUE DE SAINT MARTIN.

M. Babut réunit sous une même rubrique « saint Martin abbé et thaumaturge[4] ». « C'était », dit-il, « un saint moine et un grand thaumaturge : ses deux gloires étaient là, ou plutôt sa gloire unique, car ses pouvoirs surnaturels semblaient n'être que le rayonnement de sa sainteté. »

Je ne puis partager l'opinion de M. Babut. Faire un seul tout de Martin abbé et de Martin thaumaturge, de son œuvre monastique et de ses vertus miraculeuses, c'est mêler deux choses différentes, au détriment de la principale; c'est faire pâtir ses fondations religieuses du discrédit auquel sont exposés ses actes miraculeux. Pour juger sainement de ces fondations, il faut en soustraire l'étude à l'enveloppe merveilleuse que leur ont prêtée les contemporains. Il faut les regarder en elles-mêmes.

1. [A titre de renseignement bibliographique complémentaire, je signale A. Boutillier du Retail, *Catalogue*, etc., *précédé d'une introduction sur l'époque de la mort de saint Martin*, thèse de l'École des Chartes de 1905 (*École*, etc., *Positions*, etc., 1905.]

2. [Voyez les trois fascicules 1, 2, 3, de 1922.]

3. [Nous laissons de côté la partie de cette vie antérieure à l'épiscopat : nous nous en sommes longuement occupé avant l'apparition du livre de M. Babut, et n'avons rien à changer à ce que nous avons dit à ce sujet : *Revue*, 1910, p. 260 sq.]

4. Chap. VII, p. 237 sq.

1° *Ligugé.*

Je n'insiste pas sur Ligugé, sur ce monastère voisin de Poitiers que Martin aurait fondé au temps de saint Hilaire. M. Babut ne croît pas à cette fondation : j'ai indiqué ailleurs les textes qui me l'ont fait accepter[1].

Cette création du monastère de Ligugé cadre si bien avec la vie de saint Martin ! La première chose qu'il fit, une fois évêque de Tours, fut de fonder le grand monastère de Marmoutiers. Pourquoi, étant prêtre de Poitiers, n'eût-il point déjà songé à une institution de ce genre? Si peu que nous connaissions son caractère, nous ne pouvons lui refuser la ténacité et l'esprit de suite. Ce goût du couvent qui ne le quitta jamais, pourquoi ne l'aurait-il pas eu dans la maturité de sa vie religieuse?

On objectera que Ligugé est dans le diocèse de Poitiers, et que c'était à l'évêque de Poitiers qu'il appartenait de fonder un monastère dans son diocèse. — Mais Poitiers, en ce temps-là, appartenait à Hilaire, le plus entreprenant et le plus écouté des évêques de la Gaule, le plus préoccupé d'y organiser la vie religieuse, et Hilaire, au temps où saint Martin vint le rejoindre, revenait de cet Orient grec où florissaient déjà les premiers monastères. Que de motifs il avait d'encourager ou d'imaginer la fondation de Ligugé[2] ! — Assurément, je n'aurais point fait intervenir Hilaire en cette circonstance, si la fondation n'était de son temps et si Ligugé n'était de son diocèse. On me dit que ces textes sur Ligugé n'ont aucune valeur : en eux-mêmes, ils n'offrent rien d'inquiétant, et ce qu'ils racontent s'explique

1. *Revue*, 1910, p. 276 sq. — [Remarquez que Ligugé n'a pu être fondé qu'après le retour d'Hilaire en 360. Or c'est peut-être après son retour en 363 que l'évêque de Verceil, Eusèbe, le compagnon de lutte et d'exil d'Hilaire, fonde le monastère qui paraît être le vrai point de départ de l'institution en Italie et en Occident. Mais même en admettant que la fondation soit antérieure à l'exil d'Eusèbe en 355, il n'en reste pas moins évident qu'il y a ou corrélation ou analogie entre Ligugé et le monastère de Verceil, comme du reste entre la vie et l'œuvre et d'Hilaire et d'Eusèbe. Ligugé est, si je peux dire, dans le mouvement religieux du IVe siècle. — Sur ce monastère eusébien, ici, p. 126, n. 2. Sur l'ensemble de la question, le bon travail de Spreitzenhofer. *Die Entwicklung des alten Mönchthums in Italien*, Vienne, 1894, p. 12 sq.]

2. Remarquez que Fortunat, dans un texte indépendant de Sulpice (p. 308, n. 2), semble dire qu'Hilaire envoya Martin à Ligugé.

absolument par le caractère des hommes et par celui de l'époque.

Remarquez d'ailleurs que Ligugé de Poitiers et Marmoutiers de Tours se ressemblent singulièrement dans leur situation et leur site : même voisinage de la ville épiscopale, de la rivière et d'une grande route, même lieu de solitude, de retraite et de recueillement à portée d'un grand centre de vie religieuse et de travail humain. A voir les deux lieux, on sent que le même homme les a choisis à dessein pour la même œuvre. — Il est vrai que l'on objectera peut-être que cette similitude prouve seulement une chose : c'est que Sulpice Sévère aura inventé Ligugé sur le modèle de Marmoutiers.

Mais Grégoire de Tours, qui était du pays, est allé à Ligugé, il a vu et visité le monastère, il a rappelé à ce propos que Martin en fut le fondateur[1]. — Dira-t-on qu'il s'est laissé influencer et tromper par la lecture de Sulpice Sévère?

Qu'objecte-t-on contre Ligugé?

1° que Martin, devenu évêque de Tours, ne se souvint plus de Ligugé? — Mais connaissons-nous donc toutes les actions et toutes les pensées de saint Martin? et M. Babut est le premier à nous rappeler que nous ne savons presque rien de lui. Et qui nous dit qu'une fois évêque de Tours il n'a pas appelé auprès de lui ses moines de Ligugé?

2° que Paulin de Périgueux et Venance Fortunat ne parlent point de Ligugé comme d'un lieu à monastère. — Mais Paulin et Fortunat, qui copient Sulpice Sévère, ne se sont pas jugés tenus de le copier intégralement[2].

3° que les moines de Ligugé n'ont pas dit à Grégoire, lors de sa visite, que leur institut était une fondation de Martin. — Mais Grégoire, qui connaissait cette origine du monastère de Ligugé, qui la rappelle lui même au début du récit de sa

1. *De virtutibus sancti Martini*, IV, 30 (ici, p. 309, n. 1).

2. [Paulin de Périgueux, I, 296-7, éd. Petschenig. Fortunat parle deux fois de Ligugé : 1° sans nommer l'endroit, mais en parlant de la fondation d'un monastère à son retour près d'Hilaire (*V. M.*, I, 158 : *Fitque monasterium Pictava comminus urbe*), et ceci est copié sur Sulpice (*Vita*, 7, 1) ; 2° en le nommant, sans dire il est vrai qu'il s'agit d'un monastère, mais il en parle de telle sorte qu'on peut penser à la chose : (*Hilarius*) *beatum Martinum in vico Locoteiaco dum præcepisset consistere*, et ce passage paraît indépendant de Sulpice (*Vita Hilarii*, 12, 41).]

visite[1], n'avait vraiment pas besoin de se la faire raconter par les moines de l'endroit. Cela allait de soi.

2° *Du caractère du monastère de Marmoutiers.*

Je l'ai dit à propos de Ligugé, je le répète à propos de Marmoutiers. Il faut considérer ces monastères comme tout différents des institutions que ce mot nous rappelle aujourd'hui. Il n'y a guère là que des jeunes gens, des adolescents même, qui ne sont pas destinés à y vivre éternellement. Dès qu'ils le pourront, ils sortiront de leur retraite pour devenir prêtres ou évêques même[2]. Les plus jeunes sont occupés à des travaux d'écriture[3]; les plus formés accompagnent l'évêque dans ses tournées[4]. A tous, dès le début, on enseignait « les saintes disciplines de l'Église », et c'était Martin qui présidait à cette éducation[5]. Ces hommes se préparent à imiter Martin, devenu, de moine à Ligugé, évêque à Tours. Ne regardons pas, pour juger de l'institution, l'extérieur de la vie de ces hommes, l'ascétisme de la règle qu'ils s'imposent : regardons leurs espérances, leurs ambitions, leurs destinées. Ils partiront de Marmoutiers pour diriger les églises des Gaules. Marmoutiers n'est pas un cloître où l'on oublie le monde à tout jamais : c'est un séminaire où l'on se prépare à gouverner ce monde[6]. M. Babut lui-même n'est pas loin d'accepter cette conclusion.

Mais alors, n'est-ce pas une très belle œuvre à l'actif de saint Martin ? Rien de pareil n'existait alors en Occident ni

1. *Libuit monasterium Locotigiacensim adire, quo congregata monachorum caterva locaverat vir beatus*, et tout ce qui suit est relatif à Martin.

2. Sulpice, *V. M.*, 10, 9 : *Pluresque ex eis postea episcopos vidimus : quæ enim esset civitas aut ecclesia, quæ non sibi de Martini monasterio cuperet sacerdotem ?*

3. *Vita*, 10, 6 : *Ars ibi exceptis scriptoribus nulla habebatur, cui tamen operi minor ætas deputabatur.* On devait faire copier les Écritures. Et cela suppose que l'instruction était obligatoire à Marmoutiers. Ce renseignement est capital.

4. *V.*, 13, 7 ; *Ep.*, 3, 7 ; *D.*, II, 3, 1 ; II, 4, 4.

5. *Dial.*, III, 15, 4 : *A primis annis in monasterio inter sacras ecclesiæ disciplinas ipso Martino educante crevisset.*

6. Paul Albert, p. 123 : « On les appellera des moines si l'on veut; mais ce qui importe, c'est de ne pas les confondre avec les cénobites de l'Orient. Ceux-ci n'ont d'autre but que leur propre sanctification, sans souci du reste de l'humanité. Or saint Martin fit de ses disciples des hommes utiles à leurs semblables, des serviteurs actifs et libres de l'Église, c'est-à-dire précisément le contraire de ce qu'étaient les Orientaux. »

nulle part dans le monde chrétien[1]. Qu'on songe à ce que représentera dans la vie du christianisme ce mot de séminaire, c'est-à-dire d'institution pour former des prêtres. En cela allait être le meilleur de l'Église. Et cela vient de saint Martin.

Car les moines orientaux, dont on parlait fort en ce temps-là par toute la chrétienté, n'avaient rien de commun avec Marmoutiers : l'essentiel, pour eux, c'était l'éloignement du monde, la vie dévote, le culte de son âme propre, l'ascétisme dans tous ses excès[2].

3° *L'ascétisme en Orient et en Occident.*

D'où vient donc, si les moines de Marmoutiers et ceux d'Orient se ressemblaient alors si peu, d'où vient que Sulpice Sévère ne cesse de comparer Martin aux ascètes et ermites de l'Égypte? Voici, je crois, comme on peut se représenter les choses.

La vie de saint Antoine, par Athanase[3], avait popularisé, même en Occident, les vertus ascétiques des bienheureux de la Thébaïde, leur amour de la solitude, la chasteté de leur corps, l'austérité de leur vie. Sulpice a voulu rappeler aux hommes de son pays que saint Martin lui aussi avait vécu dans une cellule, avait pratiqué la pureté et la simplicité. Ce qu'il rapproche l'un de l'autre, ce n'est pas un moine de Marmoutiers et un moine de Thébaïde, c'est le genre de perfection de saint Martin évêque et le genre de perfection d'un cénobite égyptien. L'institution monastique est ici indépendante de la question de l'ascétisme. Notre héros, proclame Sulpice, ne fut pas un ermite ou un anachorète pareil à ceux de l'Orient, qui

1. [La fondation de Marmoutiers a son équivalent dans le monastère que saint Augustin trouva près de Milan, sous les auspices de saint Ambroise (par conséquent après 373) : *erat monasterium Mediolani plenum bonis fratribus extra urbis mænia sub Ambrosio nutritore* (*Confess.*, VIII, 6, 15; *P. L.*, t XXXII, c. 755); *vidi ego diversorium sanctorum Mediolani non paucorum hominum, quibus unus presbyter præerat, vir optimus et doctissimus* (*De moribus eccl. cath.*, I, 70; *P. L.*, t. XXXII, c. 1339). L'analogie entre l'œuvre monastique de Martin et d'Ambroise est absolue, et correspond à celle que nous avions notée entre Ligugé et l'œuvre d'Eusèbe de Verceil (p. 307, n. 1)].

2. On a, par exemple, souvent remarqué que les moines orientaux préconisaient le travail de la terre, et que le seul travail admis par Martin (p. 309, n. 5) était un travail intellectuel.

3. Cf. *Revue*, 1922, p. 39 sq.

vivaient « libres de toute entrave, et opéraient des merveilles » dans la solitude, « sans autres témoins que le ciel et les anges » : lui, « il fut mêlé à toute l'agitation des hommes, en lutte avec ses clercs, en proie à la cruauté des évêques, contraint presque chaque jour au contact d'un scandale », et cependant « il demeura debout sur sa vertu comme sur un fondement qu'on ne renverse pas, et il sut faire plus de miracles qu'aucun des ermites de là-bas[1]. » Martin, en fondant Marmoutiers, a fourni un détail de plus à la glorification de ses vertus d'austérité. Il n'eût pas fondé Marmoutiers qu'il fût resté quand même un ascète, comparable à ceux de l'Orient[2].

4° *Monachisme et thaumaturgie.*

Encore moins faut-il unir sa qualité de moine et sa vertu thaumaturgique.

Sans aucun doute son ascétisme monacal prédisposa les peuples à croire à ses miracles. Mais dans le cours du qua-

1. *Dial.*, I, 24, 2 et 3 (c'est peut-être le plus beau passage de Sulpice).

2. Jusqu'où saint Martin poussait-il l'ascétisme ? Voici, sur ce point, l'opinion de M. Babut (p. 238) : Martin « suppliciait son corps de façon inhumaine et ostentatoire... Les mortifications héroïques avaient fait de la vie du saint un martyre perpétuel ». — Sulpice, au contraire, et en cela il oppose l'attitude de Martin aux prouesses ascétiques de l'Orient, Sulpice vante expressément sa mesure en cette affaire, *temperamentum in abstinentia et in jejuniis* (*V.*, 26, 2), et Gallus, le disciple idéal de Martin, déclare que si le Grec peut vivre comme un ange, le Gaulois, lui, doit, même moine, manger à sa faim (*Dial.*, I, 4 5-7 ; 5, 1 ; 8, 5 ; 13, 4 ; 20, 4 ; II, 8, 2). — Mais, dit M Babut (p. 135), les abstinences excessives de saint Martin sont attestées par Hilaire d'Arles, qui félicite saint Honorat (Babut. p. 17) d'avoir su éviter tout ascétisme exagéré et ostentatoire, *nimietates et appetitum gloriæ* (*V. Hon.*, 8, 37 ; Migne, t. L, c. 1279). « Hilaire établit ici, sans le dire expressément, un parallèle entre son saint à lui et un autre saint, que nous connaissons bien, et auquel il reproche l'indiscrétion dans l'ascétisme. » — Mais Hilaire d'Arles ne nomme pas saint Martin, et nous n'avons pas le droit d'affirmer qu'il pense à lui. Nous n'avons même pas le droit de le supposer, puisque précisément Sulpice Sévère fait de Martin un exemple et une école de modération. — A quoi M. Babut répond (p. 135), que si Sulpice atteste la modération de Martin, c'est qu'il est « préoccupé » de répondre à ceux qui attaquaient les opérations de son héros. « L'apologie atteste l'accusation. » — A quoi je répondrai simplement : il faudrait d'abord prouver qu'il y a apologie. Et quand même il y aurait chez Sulpice l'apologie de la modération de Martin, cela signifierait seulement qu'il trouve cet ascétisme modéré préférable aux rigueurs des Orientaux. Pour moi, Sulpice et Hilaire d'Arles, en vantant l'un et l'autre les tempéraments apportés par leurs héros respectifs à la vie des ascètes, n'ont fait que les opposer aux anachorètes de l'Orient. Gallus a dit le mot de la situation : un Gaulois ne vit pas comme un ange. Et si Gallus, « le disciple type de saint Martin », se défend contre une accusation, ce n'est pas contre celle d'un rigorisme excessif, c'est, tout au contraire, contre celle d'un trop grand laisser-aller.

trième siècle, je le répète, tout le monde pouvait faire des miracles, les évêques comme les moines. Hilaire et Ambroise en firent au même titre que Martin [1].

On prêtait à Martin le propos suivant, qu' « une fois évêque il n'avait plus la même faculté de miracle ». Et s'il a tenu ce propos, cela veut dire, évidemment, que les fonctions ou les honneurs épiscopaux lui ont fait perdre de sa vertu et de son état de grâce, que s'il était resté moine à Ligugé, il fût resté meilleur chrétien. Mais c'est la parole d'un homme modeste et qui a de l'esprit, et non pas celle d'un thaumaturge impénitent [2].

D'ailleurs, au moment même où il avouait n'être plus aussi apte au miracle, il fondait Marmoutiers et il vivait en moine. Je ne peux donc pas, entre ces deux mots de moine et de miracle, établir, dans la vie de saint Martin, un lien nécessaire.

CAMILLE JULLIAN.

1. M. Babut le reconnaît, p. 259-267.

2. *Dial.*, II, 4, 1 : *Illud autem animadverti sæpe, Martinum tibi dicere solitum nequaquam sibi in episcopatu eam* VIRTUTUM GRATIAM *suppetisse, quam prius se habuisse meminisset. Quod si verum est, immo quia verum est, conjicere possumus, quanta fuerunt illa, quæ monachus operatus est.* Il est d'ailleurs possible que Martin ait songé à vertu plutôt qu'à miracle. De la même manière, après sa communion félicienne, il avait peur d'être moins apte à exorciser *(ex energumenis tardius quam solebat et gratia minore curaret, Dial.*, III, 13, 5).— M. Babut (p. 267-275) écrit, d'après ces textes et d'autres, que Martin aimait à faire des miracles et à en parler. Peut-être faudrait-il, en cette affaire, distinguer miracles, apparitions du diable et exorcismes. En tout cas, Sulpice insiste sur le fait que Martin cachait les résultats de son action (*latere, V.*, 1, 7). — M. Babut tendrait à conclure de ces faits surnaturels que Martin était ou une sorte d'imposteur ou une sorte d'illuminé (« capable d'en imposer aux gens crédules ou de subir des illusions... misérables », p. 274). C'est, je crois, se méprendre sur la mentalité et de cette époque et de toutes les époques de foi. Entre mille exemples, voyez Grégoire le Grand racontant le miracle de saint Sabin de Plaisance, arrêtant une inondation du Pô par un commandement écrit jeté dans le fleuve (*Dial.*, III, 10; *P. L.*, t. LXXVII, c. 236).

A PROPOS DE L'ENCEINTE DE CARCASSONNE

Un ouvrage qui vient de paraître [1] donne un regain d'actualité à la question des origines romaines de Carcassonne. Je ne rechercherai pas ici les origines plus anciennes; car il y en eut certainement, bien que les nombreux auteurs, cités par M. Joseph Poux, archiviste du département de l'Aude, ne s'accordent guère sur le peuple qui a donné le nom de *Carcaso* à l'oppidum établi sur le même emplacement, qui avait été occupé déjà, bien antérieurement, par un groupe préhistorique. Quelle est la part des Celtes dans la nouvelle fondation? Je ne crois pas que nous puissions la déterminer, dans l'état actuel de nos connaissances. Mais j'incline à croire que les populations ibériques ont dû jouer quelque rôle dans cet établissement, et les fouilles de Montlaurès (près de Narbonne) démontrent la vraisemblance d'une hypothèse qui se relie à une autre, vieille d'un siècle, puisque c'est celle du linguiste Guillaume de Humboldt, qui rattachait *Carcas* à un idiome ibérien ou basque.

De tout cela, il convient de retenir que, même avant notre ère, *Carcaso*, connu ensuite de Pline et de Ptolémée, était un point de quelque importance, et, sans doute déjà, un croisement de deux routes, ainsi que l'a fort bien remarqué M. Camille Jullian, pour une époque plus tardive *(Hist. Gaule,* VI, 355). C'était évidemment un appui stratégique pour l'influence romaine dans la Narbonnaise, et, si l'on admet que le premier établissement romain à *Carcaso* fut un camp, il faut bien accorder aussi qu'il y avait quelque importance à maintenir ce camp. Cette importance était secondaire, je l'accorde, puisque *Carcaso* n'était pas un passage direct vers l'Espagne; et c'est évidemment pour cette raison que le développement de la ville paraît avoir été tardif. Il faut se garder de citer Carcassonne avec Toulouse et Narbonne, dont les vétérans rejoignirent Crassus, pour aider à la conquête de l'Aquitaine.

En somme, *Carcaso* joue un rôle effacé pendant la durée de l'Empire romain et ne fut pas un chef-lieu de *civitas*, mais un simple *castellum*.

1. Joseph Poux, *La Cité de Carcassonne, Histoire et description. Les Origines, jusqu'à l'avènement des comtes de la Maison de Barcelone (1067)*. Dessins et planches de Pierre Embry. Toulouse, 1922, XXI et 336 p., 22 pl. phot., 40 fig. et 1 plan.

L'importance militaire croît dans le VIe siècle, et Carcassonne résiste probablement à Clovis (vers 508) et sûrement à Gontran, en 587. Elle tomba aux mains des Sarrasins, vers 725, et fut reprise vers le milieu du VIIIe siècle.

Ainsi Carcassonne, qui n'avait joué aucun rôle avant la fin du Ve siècle, devient tout à coup assez importante pour contribuer à arrêter la puissance franque, que la victoire de Vouillé venait cependant de grandir Si l'on se souvient que les Wisigoths s'étaient établis, en 412, dans le Midi de la France, avec Toulouse pour capitale, on ne saurait méconnaître l'intérêt que devait présenter, pour eux, un point intermédiaire entre leur capitale et Narbonne, autre cité florissante de leur empire, dont les solides murailles étaient bien connues (textes d'Ausone pour Toulouse et de Sidoine Apollinaire pour Narbonne).

Si l'on se bornait à tirer de ces faits une déduction logique, on pourrait conclure sans restriction que l'enceinte de Carcassonne — du moins la partie la plus ancienne — doit remonter seulement à la période wisigothe. Nous connaissons mal la civilisation du royaume wisigoth, qui comprenait l'Espagne et, pendant un siècle, le Midi de la France presque entier. Ce que nous en connaissons de plus typique, dans l'art monétaire et l'orfèvrerie, date surtout des VIe et VIIe siècles. Mais cet art n'est que la manifestation d'une transformation, assez générale chez tous les peuples qui avaient constitué antérieurement l'Empire romain. Or, si nous comparons les faits qui sont certains, pour la période du Ve siècle, nous voyons que, comme les rois burgondes, à Lyon, et les rois ostrogoths, à Ravenne, Milan et Rome, les souverains wisigoths frappèrent, au moins dans les ateliers de Toulouse et de Narbonne, des monnaies au type impérial, qui portent le nom de plusieurs empereurs d'Orient et des monogrammes ou lettres d'ateliers, dont le sens n'est pas douteux.

Par conséquent, la civilisation romaine s'est imposée aux gouvernants des royaumes nouveaux, et il ne pouvait en être autrement : l'Histoire nous enseigne que les peuples conquérants ont généralement adopté la civilisation des peuples vaincus, plus cultivés. Ce qui s'est passé pour la monnaie, dont la circulation n'aurait pu être troublée sans une catastrophe économique, a dû se produire dans les autres arts et sciences : les Wisigoths ne pouvaient avoir d'autres architectes et d'autres ingénieurs que ceux qui étaient héritiers de l'enseignement et de l'expérience des Romains et des Grecs. On peut donc croire que les Wisigoths ont élevé des constructions à Carcassonne ; mais, en admettant que les constructions du Ve siècle aient évolué suffisamment pour présenter des caractères différents de celles du Haut-Empire, nous ne connaissons pas assez ces différences pour faire la preuve. Et si nous en apercevions nettement, comment pour-

rions-nous affirmer que la technique de ces détails doit être attribuée aux Wisigoths, plutôt qu'aux Arabes, qui les ont supplantés temporairement en maint endroit, à Nîmes, à Narbonne, à Carcassonne même? Est-ce l'enceinte de Tolède, transformée dans les mêmes conditions, qui fournirait des éléments de comparaison[1]?

J'ai dit plus haut que Toulouse et Narbonne avaient été des ateliers monétaires pour les premiers rois wisigoths. On pourrait se demander pourquoi Carcassonne n'a pas joui du même avantage. Mais il est évident que l'importance commerciale de cette forteresse n'était pas comparable à celle des deux autres cités. Cette raison seule est suffisante pour expliquer une lacune qui pourrait surprendre au premier abord, et qui doit être véritable, bien qu'un numismate ait pensé différemment.

On a raison de reconnaître, dans les plus anciennes parties de l'enceinte de Carcassonne, des détails (bases en gros appareil, petit appareil, chaînes de briques, forme générale des tours), qui se rattachent à la technique des ingénieurs romains. Mais l'enceinte a subi, sur tant de points, de si nombreuses réfections, des changements si surprenants, qu'on se sent pris de doute, en bien des cas. L'étude complète des murailles de Carcassonne ne saurait être faite en quelques pages et sans figures; mais, pour donner une idée des formes insolites qu'on y rencontre, je veux citer au moins l'exemple de la tour de Davejean (pl. XX de l'ouvrage de M. Poux), dont la base a été remaniée, dans le XIIIe siècle, de telle façon que les gros blocs de la base primitive sont aujourd'hui suspendus en quelque sorte au centre de la tour. Dans de moindres proportions, une reprise analogue a modifié la base de la tour du Plo (pl. XIX, même vol.). Ces remarques indiquent déjà que les gros blocs d'appareil de l'enceinte de Carcassonne n'ont pas servi spécialement pour les fondations, formées généralement de couches alternatives de moellons et de mortier. Il y a déjà là une pratique différente de celle qui avait guidé, le plus souvent, les constructeurs des enceintes de la seconde moitié du IIIe siècle. De plus, il ne paraît pas que les bases, souvent remaniées, de la muraille de Carcassonne aient jamais livré des débris de sculptures, des stèles, des tronçons de colonnes, comme il y en avait et comme il y en a encore dans les soubassements des enceintes de la Gaule romaine.

1. Lorsque j'ai visité Tolède, en 1895, je n'ai pas remarqué, dans les parties de l'enceinte que j'ai examinées, de vestiges dont l'origine romaine fût certaine. Toutefois, craignant de n'avoir pas vu les parties utiles, je consens à admettre l'opinion de Gamero, qui parle des remparts romains, maltraités par le temps ou défigurés par les constructions postérieures, dont certaines datent du roi Wamba (D. Antonio Martin Gamero, *Historia de la ciudad de Toledo*, Tolède, 1862, p. 46, 49 et 52). Une étude sérieuse de l'enceinte de Tolède ne serait pas sans intérêt pour la connaissance de celle de Carcassonne, bien que la première, si souvent remaniée, paraisse moins ancienne, dans l'état actuel.

L'anomalie s'explique aisément : puisque *Carcaso* n'était qu'un *castellum*, de peu d'étendue, en admettant qu'il y eût un centre habité à côté, il devait être de minime importance, sans monuments majestueux, dont les débris pussent servir à fonder solidement les bases de la muraille, si cette muraille eût été construite rapidement, comme celles dont je viens de parler. Et quel besoin une population si peu dense avait-elle d'une muraille protectrice plus grande que celle du *castellum*? La partie la plus ancienne de l'enceinte de Carcassonne avait un périmètre supérieur à un kilomètre. C'est à peu près les dimensions des enceintes d'Orléans, d'Auxerre, de Meaux, qui étaient des *civitates*, et Saintes, plus importante que *Carcaso*, n'eut cependant qu'une enceinte de 935 mètres environ à la fin du IIIe siècle.

Tout ceci s'accorde avec la constatation, rappelée plus haut, et relative au rôle de *Carcaso* pendant le VIe siècle. L'enceinte doit être tardive, en comparaison des travaux élevés vers 275, qui sont analogues, mais présentent cependant des caractères particuliers, qu'on n'a pas encore constatés à Carcassonne. On pourra peut-être les trouver dans une partie du *castellum*, incorporé sans doute à l'enceinte; mais celle-ci paraît bien, pour la partie qui n'est pas nettement du Moyen-Age, dater seulement d'une période qui correspond à l'occupation wisigothe.

Je ne saurais me flatter que mes idées aideront à trancher une question que tant d'autres auteurs ont discutée; mais j'ai voulu exposer les raisons que j'ai pesées avant d'admettre l'opinion admise par M. Poux, dans son intéressant ouvrage, contre l'avis d'Auguste Molinier, exprimé dans l'*Histoire du Languedoc*, et ailleurs encore.

ADRIEN BLANCHET.

LES ANTIQUITÉS D'ARLES COULÉES A PONT-SAINT-ESPRIT

EN 1564

Recherchant les sarcophages enlevés aux Alyscamps et maintenant à Paris ou en Italie, nous avons eu à nous occuper des antiquités coulées en 1564 dans le Rhône à Pont-Saint-Esprit, sur lesquelles M. Adrien Blanchet a rappelé, ici même, l'attention *(Rev. Et. anc.*, 1919, p. 122), en signalant l'intérêt que présenterait une enquête sur ces monuments disparus.

Estrangin, dans ses *Études archéologiques... sur Arles* [1], dit : « En 1563, le roi Charles IX et Catherine de Médecis se trouvant à Arles, permirent aux ducs de Lorraine et de Savoye, qui les accompagnaient dans leur tournée, de faire emporter les tombeaux qui leur plairaient le plus. Eux-mêmes, avant de quitter la ville, désignèrent, pour leur être envoyés à Paris, plusieurs riches sarcophages de marbre, des bas-reliefs précieux, une statue de Janus, et huit colonnes antiques de porphyre dont on dépouilla le chœur de N.-D. la Major [2]. Tous ces objets furent embarqués l'année d'après, mis en route sur le Rhône et submergés vers le pont du Saint-Esprit. »

Outre cet auteur cité par M. Émile Espérandieu [3], il faut signaler un ouvrage anonyme : *Les bords du Rhône de Lyon à la mer. Chroniques et légendes*, par Alphonse B. (Paris et Lyon 1843), qui mentionne le naufrage à propos du cimetière des Alyscamps dans lequel, dit-il, le duc de Lorraine fut autorisé par Charles IX et Catherine de Médicis à faire enlever les tombeaux qu'il trouverait à sa convenance ; en même temps, les souverains choisirent dans un voyage à Arles « plusieurs sarcophages d'un prix inestimable au point de vue de l'art, huit colonnes antiques en porphyre dont on dépouilla le chœur de Notre-Dame de la Major et une statue de Janus qui était vraiment une merveille. Tous ces objets furent immédiatement embarqués pour être dirigés sur Paris ; mais notre beau Rhône, ne voulant pas se faire l'auxiliaire de spoliateurs impies, se cabra sous les barques

1. Aix, 1838, p. 113.

2. Nous pensons que ces colonnes avaient été trouvées à cette place et appartenaient au temple de la Bonne Déesse. En 1758, on découvrit, non loin de là, un bas-relief à inscription CIL, XII, 654 (Cf. Constans, *Arles antique*, p. 128), sur la signification duquel on discuta beaucoup ; à la lettre de Séguier signalée par M. Constans, ajoutez une lettre du ms. Bonnemant 242 f. 2-3 à l'Académie des inscriptions et la réponse de celle-ci (ma copie).

3. Espérandieu, *Recueil bas-reliefs Gaule*, I p. 114.

chargées qui le montaient; tout périt, corps et biens, au Pont-Saint-Esprit... ».

De ces textes[1] on peut donc déduire ceci : 1° Il s'agit des plus beaux morceaux de sculpture d'Arles et il vaut donc la peine de s'occuper activement à les retrouver ; 2° les barques qui *remontaient* le Rhône périrent au Pont-Saint-Esprit ; 3° l'événement eut lieu en 1564.

Bien que nos textes soient très imprécis, est-il possible de fixer avec quelque vraisemblance l'endroit *exact* du naufrage ? C'est ce à quoi vont nous permettre de répondre les renseignements précieux fournis par M. Hughes, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées à Avignon, et l'enquête menée sur place par M. Schwartz[2]. On peut affirmer avec certitude qu'à l'époque du naufrage et jusque vers 1840[3], la navigation montante s'exerçait sur la rive gauche et franchissait le pont sous la deuxième arche actuelle de cette rive[4]. La navigation descendante passait sous la septième arche, dite de Saint-Nicolas, dont la pile rive droite contient, comme on le sait, une chapelle dans laquelle les mariniers déposaient des offrandes à Saint-Nicolas, leur patron[5]. A partir de 1840, par suite de l'envasement progressif du chenal primitif, la navigation s'avance vers la rive droite, les convois de remonte empruntant l'arche Saint-Nicolas comme ceux de descente. Vers 1844-1845, les convois de remonte suivent la nouvelle digue, dite du Pont, servant de chemin de halage sous la douzième arche rive gauche ; ceux de descente, la dix-neuvième (2e arche de rive droite) ; enfin, ils franchissent l'ouvrage dans les deux sens sous l'arche marinière actuelle construite en 1856 sur l'emplacement des deux premières arches de rive droite, où la navigation est définitivement fixée.

Pendant ces changements successifs dans la marche de la navigation, la rive gauche continuait à se colmater dans toute l'étendue du lit

1. Il doit exister aussi un rapport au roi aux Archives Nationales ; mais les documents de la Maison du Roi n'étant classés dans la série O qu'à partir de la seconde moitié du XVIIe siècle, le hasard seul pourra le faire découvrir.

2. Nous avons été mis en relation avec M. Hughes par M. Denizet, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées à Marseille, et père de notre ami et ancien camarade farnésien. A tous, nous adressons nos plus sincères remerciements pour l'accueil si aimable qu'ils nous ont réservé.

3. D'après les renseignements fournis par un marinier nonagénaire, M. Luzerne, demeurant à Pont-Saint-Esprit.

4. La première arche, de construction moderne, occupe l'emplacement de petites arches de décharge, démolies ensuite, et dont les vestiges, recouverts par les eaux d'infiltration du fleuve, s'aperçoivent aisément au moment des basses eaux.

5. Cf. Mistral, *Poème du Rhône*, VII, 57 : Lis arcado | Dóu Pont Sant-Esperit, espetaclouso, | Ie passon en triounfle sus la tèsto. | Li barcatié beissant lou front, saludon | Sant Micoulau dins sa capello antico, | Demoulido au-jour-d'uei, mais qu'aparavo | I tèms ancian l'arcado mariniero, | Per soun engoulidou tant dangeirouso | Que li batèu perdu noun se ié comton. — Chapelles de Saint-Nicolas à Mailly-le-Château, Saint-Julien, etc.; sur le Pont-Saint-Esprit (a. 1265), voir *Congrès archéol.*, 1871-2, p. 344 sq.; *Bull. mon.*, 1873, p. 573 sq.

limitée par la quinzième arche, les alluvions atteignant, à certaines piles, le couronnement des becs, soit 2m00 à 2m50 sur l'étiage [1].

De ce qui précède, il résulte que le naufrage a dû se produire aux abords de la *deuxième arche de la rive gauche* du Pont-Saint-Esprit, soit à la suite d'une voie d'eau ouverte par un choc quelconque, ou le poids du chargement, soit plutôt que, le pont franchi, les mailles d'attelage des animaux de halage s'étant rompues, le convoi en dérive soit venu se briser sur l'une des piles de l'arche marinière. C'est ce dernier sinistre qui a lieu dans le naufrage terminant le *Poème du Rhône* de Mistral (XII, 112).

Nos antiques des Alyscamps sont donc aujourd'hui, très vraisemblablement, à plusieurs centaines de mètres du lit actuel du Rhône, sous la deuxième arche de rive gauche, au milieu des terrains d'alluvions, à cinq ou six mètres de profondeur.

Étant donnée l'importance des sculptures naufragées, il y aurait lieu, semble-t-il, de mettre tout en œuvre pour les retrouver. Est-ce possible? C'est la question que nous avons posée à M. l'ingénieur en chef Hughes. Voici ce qu'il nous a répondu : il faudrait, nous dit-il, faire une fouille « dans les terres d'alluvion, à sec d'abord, et ensuite sous l'eau, aussitôt qu'on arriverait à la nappe des eaux souterraines... Quant à la dimension d'une telle fouille, on pourrait envisager l'ouverture d'une tranchée d'une vingtaine de mètres de largeur et d'autant de longueur qu'on élargirait ensuite ».

En admettant que les fouilles soient faites sur l'emplacement même des antiques d'Arles, la dépense d'installation d'un excavateur reviendrait à plusieurs dizaines de milliers de francs. Il ajoute que « l'exécution de cette fouille au moyen d'un excavateur pourrait briser les sarcophages ou tout au moins les détériorer et que pour éviter ces détériorations, il serait nécessaire d'opérer soit par épuisement, soit peut-être recourir à l'air comprimé, auquel cas la dépense serait bien supérieure ».

Et comme on ne serait pas absolument certain d'arriver à un résultat, le naufrage ayant pu se produire plus loin, il paraît sage de ne rien tenter. Laissons donc dormir les sarcophages des Alyscamps sous la deuxième arche de ce Pont-Saint-Esprit, où un archéologue qui entreprendrait des fouilles risquerait de perdre, — sans aucun profit pour la science et l'art, — des sommes importantes, son temps et sa réputation... *Anessias pas turta contro li pielo dou Pont Sant-Esperit* [2]!

JEAN COLIN.

1. Rapport de M. Schwartz à M. Ducreux, ingénieur du 4e arrondissement, à Avignon.

2. Mistral, *Poème du Rhône*, IV, 38.

LES FOUILLES DE NIMÈGUE

Les fouilles de Nimègue, dont nous avons déjà entretenu les lecteurs de cette *Revue* (1922, p. 48), ont été poursuivies par M. J.-H. Holwerda, qui donne dans les *Oudheidkundige Mededeelingen* du Musée de Leide (II², 1922), un compte rendu détaillé, suivi d'un résumé latin, des résultats obtenus. Les caractères de l'*Oppidum Batavorum*, brûlé en 70 par Civilis, ont été mieux précisés. Le sommet de l'éminence, où cette forteresse se trouve, était entouré d'une enceinte qui en épousait la forme conique. Cette enceinte, du type que les Allemands appellent *Ringwallen*, était percée de deux portes : l'une au Nord, l'autre au Sud. Ces portes étaient reliées par une route empierrée, des deux côtés de laquelle s'élevaient des huttes carrées, ovoïdes ou rondes : celles-ci sont les plus anciennes et ont parfois été modifiées sur un autre plan. Le reste de l'espace circonscrit par l'enceinte paraît avoir été laissé vide pour servir de refuge en temps de guerre aux populations d'alentour.

M. Holwerda a continué aussi ses recherches dans le camp voisin qu'occupait la Xe légion. Une partie du fossé de l'Ouest et la porte de l'Est, ainsi que les restes du *praetorium*, ont été mis au jour. Malheureusement, la plus grande partie du terrain est occupée par des villas modernes, ce qui en rend l'exploration difficile.

Dans le même fascicule, M. Remouchamps a publié et résumé en français une étude sur le *swastika* gravé sur la poterie anglo-saxonne. De ses recherches, il résulte que la croix gammée n'est pas un simple motif d'ornementation, mais doit avoir la valeur d'un symbole religieux ou du moins d'un talisman. L'origine doit en être cherchée dans la Russie méridionale.

Fr. CUMONT.

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

Les autels de Mavilly. — M. A. Perrault-Dabot (et ce ne sera pas le dernier) y revient dans *Pro Alesia* (février-mai 1921), d'abord pour nous donner de bonnes nouvelles des originaux, et ensuite pour analyser très correctement toutes les opinions émises à leur sujet. — A la question que j'avais posée (1919, p. 228) s'il y a une source aux environs, l'auteur répond en signalant la Fontaine Froide, « très connue dans la région ». Mais il objecte que ce n'est pas actuellement une « fontaine guérisseuse ». Il n'importe : toutes les fontaines guérissaient dans l'Antiquité.

Les castra d'Alsace. — Dans les analyses copieuses et utiles que M. Toutain donne dans *Pro Alesia* (1921) des travaux sur l'Alsace, il signale longuement ceux de M. Forrer (dans l'*Indicateur*), sur les villes d'Alsace fortifiées sous le Bas-Empire, Strasbourg, Saverne, Sarrebourg, Horbourg. Je fais des réserves sur les conclusions. Horbourg n'aurait été qu'un camp militaire; les autres, des villes, vu l'étendue de leur enceinte. D'abord, je ne peux pas être assuré de l'exactitude des chiffres. Certains périmètres m'étonnent; des restitutions m'inquiètent. J'ai peur qu'il n'y ait quelque chose d'aventuré ou d'aventureux dans ces plans. Horbourg aurait 680 mètres, 2 hectares 89, mais cela pouvait bien être une très petite ville, et nullement une simple forteresse.

Firmitas Gallorum. — C'est la caractéristique des Gaulois chez Isidore de Séville dans son *De proprietatibus gentium*. M. Tourneur-Aumont cherche à se rendre compte de ce que signifie cette expression (*Pro Alesia*, février-mai 1921). Il y a de tout dans cet article, et ce tout est difficile à suivre, faute d'un fil conducteur. Je crois, d'ailleurs, comme l'auteur, qu'Isidore fait allusion surtout à la résistance de la Gaule aux invasions. Et ici, je regrette de ne pas voir quelques textes de Sidoine Apollinaire, qui sont le plus proche commentaire de l'expression.

Civilisation énéolithique. — Nous recommandons, écrit en langue française, le livre de M. Aberg, *La Civilisation énéolithique dans la péninsule ibérique*, qui vient de paraître à Upsal.

Trouvailles monétaires en Pays Basque. — M. le chanoine Daranatz a relevé, dans *Pau-Pyrénées*, n° du 17 juin 1922, les monnaies

antiques trouvées en Pays Basque. A part le trésor de Barcus, d'ailleurs en Soule et point loin de la cité d'Oloron, je ne trouve à signaler d'important, au point de vue historique, que le trésor de Lamarkaenia, landes d'Hasparren, aux confins de Briscous : près de 500 pièces, allant de 220 à 285[1]. Cela ne suffit pas pour dire, comme le fait M. Daranatz, « qu'on marche sur l'histoire romaine en Pays Basque ». J'attends, avec impatience, son chapitre sur les inscriptions romaines du même pays.

Ambrones. — Je n'ai pas eu le loisir d'examiner de près l'article de Monroe E. Deutsch, *Caesar and the Ambrones*, dans *Classical Philology*, t. XVI, 1921, p. 256-9. Il s'agit sans aucun doute du mystérieux passage de Suétone (*Jul.*, 9, 3), *per Ambranos et Transpadanos*.

Prætorium. — J'ai dit (p. 327) que les archéologues limousins placent volontiers à Puy-de-Jouer la station de *Prætorium*, sur la route d'Ahun (Clermont) à Limoges. Les mesures conviennent à cette identification. Le site ne me paraît pas convenir, ni le nom : *Prætorium*, qui indique quelque caravansérail sur route, doit être tout près de Puy-de-Jouer, mais en dehors et dans le bas.

La découverte d'une nouvelle borne milliaire au nom de Gordien à Sardent, sur le parcours Ahun-Prætorium (découverte annoncée par les journaux), va attirer de nouveau l'attention sur cette route. A mon sens, j'hésite toujours à voir dans le tracé Clermont-Ahun-Limoges la direction primitive de la route d'Agrippa ou, mieux, de la route Clermont-Limoges. Ce détour vers le nord, par Ahun, ne convient guère aux habitudes rectilignes des plus vieilles routes de la Gaule. Ce que nous avons de Clermont à Ahun, c'est la direction Clermont (ou Gergovie) à Poitiers; ce que nous avons de Limoges à Ahun, c'est la direction Limoges à Autun (ou Bibracte); et je ne doute pas que Gergovie n'ait été reliée à Poitiers par une route directe et Limoges à Bibracte de même, — comme Limoges à Gergovie. Maintenant, à un moment que j'ignore, la route directe (par Felletin ou ses abords ?) de Limoges à Clermont, aura été remplacée par les deux traites de Limoges à Ahun et de Ahun à Clermont, soit que le trajet direct ait été abîmé (ce qui est fort possible), soit pour un autre motif. Cela s'est-il passé dès Agrippa ? ou beaucoup plus tard, par exemple

1. Sur la date de la découverte et la chronologie du trésor, je trouve des renseignements tout différents chez Haristoy, [curé de Ciboure]. *Pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle*, Pau, 1900 : « En 1860, nous avons été témoins de la découverte de deux ou trois vases pleins de monnaies romaines, trouvés par des ouvriers défricheurs, derrière la borde dite d'Arcangues, au sommet de la grande lande de Hasparren. C'étaient des pièces du temps de Gallien, Claude le Gothique, Tétricus et Victorin. Malheureusement, lorsque nous fûmes sur les lieux, les vases avaient été brisés et égarés par les ouvriers. » Comme en cette matière la précision absolue et la plus minutieuse exactitude sont de rigueur, je supplie M. Daranatz de tirer au clair tout ce qui concerne ce trésor.

sous les Sévères (itinéraire de la Table)? En tout cas, ce trajet allongé paraît être devenu courant, et, dans une certaine mesure, justifié par les bornes de Gordien (cf., *C.*, XIII, 8911-12). Mais j'ai peine à croire au sacrifice définitif du trajet direct par Felletin, que devait reprendre la poste royale.

En Grande-Bretagne romaine. — En même temps qu'un tirage à part de l'excellent mémoire du regretté Haverfield sur Leicester (*Roman Leiscester*, extrait de l'*Archeological Journal*, 1918) nous recevons un pressant appel du comité de la Bibliothèque Haverfield, créée près de l'Université d'Oxford, en origine par les donations du savant. Le comité sollicite pour cette Bibliothèque et les publications qu'elle entreprendra l'aide des sociétés et érudits de France et du monde savant, j'entends l'envoi de tous renseignements ou brochures relatifs à la Bretagne romaine : car là est l'objet essentiel de cette belle entreprise. Il va de soi que sa première tâche sera de publier à nouveau le *Corpus* général des inscriptions romaines (et j'espère chrétiennes et celtiques) de la Bretagne.

Oppida de la Haute Provence — Voyez l'enquête faite dans le Var par le commandant Laflotte, dans ses *Promenades archéologiques Varoises* (*Bulletin de la Société d'Études*, etc., de Draguignan, t. XXXIII, 1920-1). Riche appoint de renseignements et de dessins à la précieuse enquête de la Société préhistorique Française.

Saint Hilaire et la crise du consubstantiel. — Je signale, avec admiration, les analyses de textes si pénétrantes, dans les articles de Coulanges, *Revue d'histoire et de littérature religieuses* de 1921 et 1922, suite de la série commencée en 1914.

A Artins. — M. P. Clément publie dans le *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois*, 1919, t. LVIII, une série des marques de potiers, d'ailleurs connues, provenant de Lezoux ou de La Graufesenque. Je tiens à rappeler ici qu'Artins (canton de Montoire) est une des stations préhistoriques et historiques qui se sont continuées depuis le plus long temps, dès l'époque quaternaire. Il y a là un fait de stabilisation de site humain très curieux à noter. Le nom doit être le produit de quelque culte religieux préromain (radical *art-*). — Cf. ici, p. 278-9.

En Vendômois. — Rappelons l'apparition du premier volume du *Dictionnaire topographique, historique, biographique, généalogique et héraldique du Vendômois*, dû à cet admirable travailleur qu'est M. de Saint-Venant; et le *Cartulaire de Marmoutier pour le Vendômois*, de M. de Trémault. A Paris chez Picard, à Vendôme chez Rouilly.

Folklore. — *Le Parfum céleste de la Rose de la mort*, de M. Deonna, extrait de la *Revue d'ethnographie* de Paris, 12 p.

Bibliographie vauclusienne. — Excellente; reprise, pour la période 1913-20, dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse* de 1921.

Viviers maritimes. — Très remarquable communication de M. G. Lafaye dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1921, p. 293. Une lettre de J. Hannezo[1] lui a signalé un vivier d'époque romaine dans ce qu'on appelle, je crois à tort, les ruines de Tauroentum (près de Saint-Cyr). Pour moi, ce sont là ruines de villa classique et nullement d'*oppidum* grec. Les détails si curieux de J. Hannezo le confirment. Et j'imagine que, en plus d'un endroit, les célèbres ruines de « villes disparues » ne sont que des vestiges de vivier de ce genre. M. Lafaye rappelle les restes de viviers, non seulement en Campanie, mais à Mèze sur l'étang de Thau (Bonnet, *Antiquités de l'Hérault*, p. 82), à Balaruc dans la même région (*id.*, p. 209), et ailleurs. — Je pense que le texte du Pseudo-Aristote sur les poissons ensablés pêchés à coups de tridents (§ 89) fait allusion à quelque mode d'exploitation des pêcheries d'étangs (cf. *Revue*, 1912, p. 173).

Le Musée de Genève. — *Ville de Genève. Musée d'art et d'archéologie. Compte rendu pour l'année 1921;* Genève, 1922, in-8° de 40 p., renferme un très beau portrait de notre regretté collaborateur A. Cartier, qui fut un si grand ami de la France et un si vaillant serviteur de nos études.

En Corse. — Marques de potiers signalées par M. Ambrosi, *Bulletin archéologique* de 1922, p. VII.

Le folklore du clou. — Notre ami et collaborateur M. René Fage vient de donner un très joli tirage à part du travail auquel nous avons déjà fait allusion p. 261 : *La Plantation du clou, transformation et persistance du rite en Limousin*, Tulle, Juglard, 1921, in-8° de 19 p. A noter les rapports rituels entre l'épingle et le clou.

Extension du solutréen. — Communication de M. de Saint-Périer sur la grotte des Harpons à Lespigne, Haute-Garonne, p. 529 de *l'Anthropologie* de 1921 (*Institut français d'Anthropologie*).

Le bois sacré des Massaliotes. — L. Laurent, chef des travaux de botanique à la Faculté des Sciences, conservateur de botanique au Museum, *A propos du Bois sacré des Massaliotes, étude botanique, géologique et topographique*. Aix, Nicollet, 1921, in-8° de 18 p., le place, avec beaucoup de vraisemblance, au vallon des Aygalades; travail très sérieux, à base surtout botanique. J'hésite encore à me rallier à cette hypothèse, inclinant toujours vers Saint-Pons. Je pense dire longuement pourquoi. Et cependant je sais qu'Eugène Duprat, à qui il faut toujours en revenir en matière de topographie provençale, a depuis longtemps accepté les Aygalades et même dans les Aygalades, une source et un bois déterminés. — Le travail a paru dans *Provincia*.

Cimbres et Teutons — Costanzi, *Cimbrica*, Pise, Mariotti, 1922, in-8° de 44 p., extrait des *Annali delle Università Toscane*. Très bon

1. Nous avons le regret d'apprendre la mort de cet excellent collaborateur, chercheur curieux et fin des choses de notre passé.

travail d'un homme avisé, au courant des textes et des discussions modernes. Je n'insiste pas, car M. Costanzi s'occupe surtout de l'affaire Cimbrique, qui eut lieu en Italie. Mais çà et là de très bonnes solutions, qui nous intéressent davantage. Il a raison de placer le domicile des Cimbres en Jutland; raison de signaler la quantité d'éléments celtiques chez ces peuples (ce ne sont que des demi-Germains, si même ce ne sont pas des Celtes attardés dans la patrie d'origine du nom celtique); raison de placer vers Agen la défaite des Tigurins; etc.

Lexique archéologique. — J.-A. Brutails, *Introduction* à un lexique archéologique, extrait de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1921, t. LXXXII, in-8° de 24 p. Remarques de premier ordre qui doivent intéresser aussi l'archéologie classique.

Démographie. — Ferdinand Lot, *Conjectures démographiques sur la France au IXe siècle*, Paris, Champion, 1921, in-8° de 64 p. Nous avons dit (p. 161) l'excellence de ce travail, lorsqu'il parut dans le *Moyen-Age*.

Les Élésyques. — M. le doyen Bruston, dans un article déjà ancien, mais que je ne connais que maintenant, rapporte aux Élésyques de Narbonne l'*Elîshâ* fils de Javan dans la généalogie biblique (Genèse, X, 4); Ch. Bruston, *Les Colonies grecques d'après l'Ancien Testament*, Paris, Fischbacher, 1906, in-8° de 20 p.

Le port antique de Marseille. — E. Duprat, *Physionomie du port de Marseille au XVe siècle*, dans la *Revue de Marseille* du 28 avril 1922. C'est la meilleure, ou, à dire vrai, la seule bonne reconstitution de l'ancien port, avec ses salines, ses chantiers, etc. Mais, combien peu, — en réalité pas — de vestiges des temps helléniques, en noms ou en ruines! — Remarquez que le nom de la Cannebière n'apparaît pas encore. Mais je crois qu'il y a là un fait de hasard plutôt que de carence: car je doute que le nom n'existât pas déjà.

Les monuments d'Arles restitués ont valu à M. J. Formigé la médaille d'honneur du Salon de 1922. Ce dont nous le félicitons et félicitons le Salon. Mais qu'il nous soit permis d'apporter quelques réserves archéologiques sur certains points et quelques réserves historiques sur la brochure (*les monuments romains de la colonie d'Arles* par Jules Formigé, in-8° de 8 p.) qui accompagnait l'exposition.

Les premiers temps de l'Église de Chalon. — Je ne partage pas toutes les opinions favorables de M. P. Besnard sur les vies de saint Marcel et sur l'antiquité de son martyre; mais j'ai plaisir à reconnaître dans son volume une connaissance très approfondie et très critique des textes, des monuments et des livres modernes, une saine clarté d'exposition, et, ce qui ne gâte rien, une rare beauté d'impression typographique. P. Besnard, *Les Origines et les premiers siècles* [jusqu'au xe] *de l'Église chalonnaise;* 1922, Chalon, Bertrand, in-8° de 128 p. Extr. des *Mémoires de la Soc. d'Hist.*

Les Celtes en Espagne. — Voici un excellent travail, le meilleur qui ait paru jamais en Espagne sur l'archéologie du premier et du second âge du fer, et les rapports de cette archéologie avec les migrations et invasions celtiques L'auteur n'est pas seulement au courant des découvertes et publications espagnoles, mais aussi des livres français et allemands. Je ne lui ferai que deux observations d'ensemble: l'une, c'est de suivre trop volontiers Schulten, qui est le moins sûr des érudits de notre temps; l autre, c'est de n'avoir pas distingué deux stades parmi les populations soi-disant celtiques de l'Espagne: l'un, que j'appellerai plus volontiers *italo-celtique* ou *ligure*, auquel correspondent les noms en *-briga;* l'autre, qui serait plus franchement celtique, encore que la présence du nom celtique en Espagne me paraît toujours difficile à expliquer. Cette distinction, si je ne me trompe, m'a été signalée pour la première fois par cet admirable et modeste savant qu'était Webster (cf. *Revue,* 1901, p. 331). Mais je répète que le travail de M. Pedro Bosch Gimpera est de premier ordre, ce qui n'étonnera pas de la part du professeur de l'Université de Barcelone, directeur des recherches et fouilles archéologiques de l'*Institut d'Estudis Catalans (Los Celtas y la civilización Celtica en la península ibérica*, extr. du *Boletín de la Sociedad Española de Excursiones,* t. XXIX, 1921, Madrid, in-4° de 56 p.).

Les origines profondes de la Lorraine et des Ardennes. — Nous avons eu le tort de ne pas signaler, au moment de son apparition, le livre où M. Chenet montre les causes géographiques et géologiques de l'unité de la région ardenno-lorraine et la manifestation de cette unité dès les plus anciens temps historiques (quantité de renseignements sur la préhistoire de ces pays): commandant [aujourd'hui lieutenant-colonel] Chenet, *Le sol et les populations de la Lorraine et des Ardennes*, 1916, Paris, Champion, in-8° de 502 p.

L'évolution topographique de Lyon. — A. Kleinclausz, *Les Origines d'une grande cité*, 1922, Lyon, Audin, in-8° de 40 p., grav. Intéressant par le sujet et la manière claire et vivante dont il est traité. Mais comme il est à regretter que le sous-sol antique de Lyon n'ait pas encore été étudié, je dois dire analysé, comme il convient! Et qu'il nous tarde de voir M. Germain de Montauzan consacrer à cette tâche ses connaissances techniques exceptionnelles! — Le travail de M. Kleinclausz est rempli de données topographiques médiévales précieuses comme survivances gallo-romaines.

Toponymie. — Voici le second fascicule du livre d'Auguste Longnon, appelé, comme le précédent, à autant de services que de succès: *Les noms de lieu de la France*, publié par Maréchal et Mireaux, renfermant les noms de lieu d'origine saxonne, burgonde, gothique, franque, scandinave [Normandie], bretonne et basque. Paris, Champion, 1922, in-8° de la page 177 à la page 336.

Puy-de-Jouer dans Saint-Goussaud (Creuse). — Une excursion scientifique a ramené l'attention sur ce célèbre *oppidum* où les savants du pays veulent voir le *Prætorium* des itinéraires. Il y a là un petit théâtre circulaire (cf. *Revue*, 1920, p. 192, n. 3, p. 197, n. 2), avec une vue splendide: lieu sacré, sans aucun doute. On y a découvert un Jupiter au maillet et de là vient peut-être l'autel à Epona et aux Déesses-Mères de Jabreilles. Même après les fouilles si heureuses de M. l'abbé Dercier, il y a encore bien des choses à dire et à faire sur le mont de Jouer. — *Mém. de la Soc. des Sciences de la Creuse*, t. XXVII, 1921, p. 517 sq. Cf. *Bulletin archéologique*, 1903.

L'inscription de Newton. — M. Francis C. Diack la place sous le Bas-Empire et l'interprète *Elte Evagainnias Ci(n)gonovo coi* [= *hic*] *Ura Elisi maqqi Noviogruta;* Diack, *The Newton stone and other Pictish inscriptions*, 1922. Paisley, Gardner, in-8° de 64 p. Il y a dans cette brochure un répertoire et une bibliographie des inscriptions oghamiques.

La vie dans les forêts. — C'est à quoi me fait aussitôt penser le répertoire, si substantiel dans sa brièveté, que vient de donner M. Louis Deglatigny sur les fouilles forestières de Normandie (*Notice archéologique sur les forêts de Rouvray et de La Londe, Seine-Inférieure*, 1922, Rouen, Lecerf, in-8° de 18 p.), répertoire de ruines et de bibliographie. *Fana*, enceintes, villas, on trouve toutes les manières de vie dans les forêts, et je doute qu'elles ne datent pas de l'époque gauloise. — Remarquez, ce sur quoi insiste justement l'auteur, le système des *mares pavées* (sans doute des temps romains).

La préhistoire du Pays Basque. — L'excellente publication de M. Passemard sur *La Caverne d'Isturitz (Basses-Pyrénées)* (in-8° de 45 pages, 42 fig., 1922, extrait de *L'Anthropologie*), a une double importance. C'est d'abord une contribution fort riche à l'art magdalénien, avec ses représentations d'équidés, de cervidés, voire de léporides et de vautours, avec son outillage varié et en particulier ses belles lames solutréennes. Ensuite, elle a le mérite d'attirer enfin l'attention des érudits sur la préhistoire du Pays Basque, si complètement négligée jusqu'ici. Il me paraît impossible que bien d'autres grottes de ce pays ne fournissent pas autant et plus que celles d'Isturitz pour le paléolithique. L'investigation des mégalithes est à faire de très près. Tout récemment trois savants espagnols, MM. de Aranzadi, de Barandiaran et de Eguren [1], ont su voir ce que les sierras guipuzcoanes renferment de dolmens : il faut les imiter chez nous. Enfin,

1. Je fais allusion aux deux brochures signées de ces trois noms, et, ma foi! faites avec beaucoup de sens des notations archéologiques et topographiques nécessaires à la préhistoire : 1° *Exploracion de nueve dólmenes del Aralar Guipuzcoano*, 1919, in-8° de 52 pages et 29 planches ; 2° *Exploracion de siete dólmenes de la sierra de Ataun-Borunda*, 1920, in-8° de 48 pages, 13 planches, toutes deux parues à Saint-Sébastien, tirages à part, je crois, de la revue *Euskalerriaren alde*.

qui nous donnera une description détaillée de ces *tumuli* du Labourd, de la Basse-Navarre ou de la Soule[1] qui nous révèlent, aux premières époques du métal, un Pays Basque au moins aussi peuplé que maintenant?

Les Druides éducateurs. — M. Salomon Reinach continue, avec une ténacité et une érudition infatigables, à faire effort pour reconstituer l'histoire du druidisme. Voici qu'il lui attribue (*Revue arch.*, 1922, t. XV, p. 302) *Un témoignage indirect et inattendu sur le druidisme*, tirage à part de 18 pages) le texte où Plutarque fait voyager Lycurgue en Ibérie, d'après Aristokratès de Sparte (1er siècle av. J.-C.). Il y aurait, dit S. Reinach, confusion avec la Gaule, comme si souvent, et il s'agirait là des « principes de l'éducation militaire » que les Druides auraient donnés à la jeunesse gauloise et dont on pouvait supposer que Lycurgue se serait inspiré. Tout ceci est ingénieux au dernier point, mérite attention et discussion. Mais je voudrais savoir s'il n'y avait pas chez les Ibères (j'appelle ainsi l'État militaire de l'Ébre) des institutions militaires particulières, assez célèbres dans le monde méditerranéen pour qu'on ait pu en attribuer l'étude à Lycurgue. Je n'ai malheureusement pas sous les yeux en ce moment, pour discuter la chose, le recueil de Gimpera et Schulten : *Fontes Hispaniæ antiquæ* (Berlin et Barcelone, 1922).

Civilisation celtique. — L. Joulin, *La protohistoire de la France du sud et de la péninsule hispanique, d'après les découvertes archéologiques récentes*, in-8° de 8 pages, extr. des *C. R. des séances de l'Acad. des Inscr.* de 1922, p. 88.

Dijon. — Étude de son *castrum*, par M. Eugène Fyot, dans le *Bulletin archéologique* de 1920.

L'inscription de Thorigny et son histoire. Voyez Besnier, dans le *Bulletin archéologique* de 1920.

Fana normands. — Ce sera le dernier travail publié dans le *Bull. arch.* par notre cher et regretté de Vesly, que son étude sur le *fanum* de Saint-Ouen-de-Thouberville dans l'Eure (*Bull. arch.* de 1920).

Thermes gallo-romains de la Haute-Alsace, par M. L.-G. Werner, (*Bull. arch.* de 1920).

Toponymie. — Nous recevons une étude de M. Vannérus sur *les Chaumont germaniques*, in-8° de 10 pages, extrait de la *Revue belge de philologie* de 1922. C'est avec plaisir que nous signalons ce genre de monographies, qui consiste à étudier un type de nom de lieu dans les formes du nom et dans les sites du lieu.

Près de Lausanne. — J. Gruaz, *Une occupation gauloise du domaine de Beaulieu*, extrait de la *Revue historique vaudoise* de mars 1922,

1. Voyez en particulier, en pays perdu, aux abords de la forêt d'Iraty, les *tumuli* (près du col et près d'une source, et cela est à noter ; cf. *Revue*, 1921, p. 37) des *tumuli* d'Eguizury (Gombault, *Société des sciences de Bayonne*, *Bulletin* de 1914, p. 65).

in-8° de 8 pages; le même, *Fouilles d'Allaman et de Vidy*, de la même *Revue*, avril 1921, in-8° de 12 pages.

Art symbolique. — W. Deonna, *La Rosace sur le front du Taureau sacré*, extrait de *Pro Alesia*, 1922, 6 pages et 2 planches. Voyez le taureau d'Avrigney au Musée de Besançon.

En Catalogne. — Les destinées antiques de la Catalogne, et à cause de l'espèce des indigènes, et à cause de la colonisation phocéenne, sont trop mêlées à nos destinées méridionales, pour que nous ne signalions pas avec une rare satisfaction l'excellent travail de M. Pere Bosch Gimpera : « Essai de reconstitution de l'ethnologie de Catalogne », dans son *Discursos llegits en la Real Academia de Buenas Letras de Barcelona* (Barc., Atlas, 1922, in-8° de 76 pages et croquis). Sciences des textes anciens, connaissance des trouvailles archéologiques, prudence des raisonnements, tout fait de l'auteur un travailleur de premier ordre. Nous comptons sur lui pour résoudre l'énigme celto-ligure de l'Espagne. — Il vient de publier, en collaboration avec l'inévitable Schulten, le fascicule I d'un recueil des *Fontes hispaniæ antiquæ* que je ne connais pas. M. Bosch Gimpera n'a besoin de se mettre à l'école de personne.

La livre romaine et le denier de la loi salique : sous ce titre, article de M. Julien Naville dans le t. XXII de la *Revue Numismatique suisse* (1922, extr. de 7 p.). Ce denier serait la pièce de 1 gr. 34 en 1/20 d'once. J'ai déjà dit (*Revue*, 1921, p. 163) mon désir d'accepter l'abaissement de la livre romaine à 322 gr. 56, proposé par M. J. Naville, au lieu du chiffre de 327 gr. 45, semi-officiel depuis Letronne et le manuel de Hultsch. Et il est certain que le chiffre classique repose sur de bien piètres éléments de pesées.

Les Inscriptions des tuyaux de plomb d'Arles et les supercheries qu'elles ont provoquées ont été étudiées par M. V. Faure dans *Provincia*, 1922, p. 117 sq. A défaut des vrais tuyaux, disparus, on a fait circuler des rondelles de plomb sur lesquelles ont été reportées les inscriptions.

Le Musée belge publie, ne l'oublions pas, un excellent *Bulletin bibliographique et pédagogique* sous la direction très intelligente de MM. Collard et Waltzing. Nous le signalons avec plaisir à nos lecteurs. Le tome XXVI porte le millésime de 1922.

A Tournai. — *Le Musée belge*, 1922, sous la signature de Paul Rolland : *D. M. monumentum instituit sibi vivus Ulpius Justus Ar. (Arvernus)* ?

Les Dulgubnii de Germanie, d'après une hypothèse célèbre de von Domaszewski, auraient été transférés dans l'Empire romain, où les mentionnerait l'inscription (*Année ép.*, 1911, n° 222) *Ex regione Dulg.* (voyez *R.-G. Korr.*, III, 1910, p. 84). Pas du tout, dit M. Jos. Dobias dans un travail extraordinairement étudié (*Le Musée belge* de

1922) : il s'agit d'une cité bien connue de la Syrie Commagène, Doliché. La théorie de von Domaszewski est « fantaisiste », aussi bien que son fameux commentaire sur les Lombards à propos de la colonne de Marc-Aurèle.

Toponymie gallo-romaine dans les Ardennes. — Paul Marchet, dans le *Musée belge* de 1922, p. 121 sq.

Kossinna. — Les Cahiers mensuels socialistes *(Sozialistische Monatshefte)* (12e cahier de 1922), devenus si célèbres en Allemagne, publient sous la signature de Walther Kock un très curieux article sur la nécessité de réveiller en Allemagne les études préhistoriques et d'en confier le soin à Kossinna : « *Der Zusammenbruch von Jena hat vor einem Jahrhundert die Berliner Universität entstehen lassen. Der Zusammenbruch der beiden Marneschlachten hat an dieser Universität noch nicht einmal die volle Anerkennung deutscher Vorgeschichte und eines Mannes wie Gustaf Kossinna zuwege gebracht.* » Le parti socialiste oublie-t-il que Kossinna est le parfait modèle du pangermanisme rétrospectif? et qu'il a dit quelque part que les crânes préhistoriques de l'Allemagne montraient déjà la supériorité de la race? Restaurer la préhistoire allemande sous le nom de Kossinna, c'est faire de cette science l'exécutrice des plus folles œuvres du pangermanisme.

A Olten. — Au dernier congrès de la Société suisse de Préhistoire, tenu à Olten, M. le Dr H. von Arx a parlé longuement des ruines romaines de cette ville, et en particulier de celles de son *castrum*, qu'il place au IVe siècle. Ici se pose la question si Olten ne serait pas l'*Olitio* de la *Notitia dignitatum*. Nous laissons au professeur Staehelin, de l'Université de Bâle le soin d'y répondre. — D'après la *National Zeitung* de Bâle, 12 juillet 1922.

Au Puy-d'Issolud. — Plusieurs journaux du Centre ont publié cette note : « Écho des fouilles au Puy-d'Issolud. — M. A. Laurent-Bruzy affirme, sans crainte de se tromper, et sous sa responsabilité personnelle, que les armes trouvées à 12 mètres en aval et en face d'une fontaine tarie du Puy-d'Issolud sont bien de l'époque de Jules César et proviennent d'un combat acharné entre Gaulois et Romains. »

Instruments de potiers. — Chenet, *Fers de bêches de potiers et tuiliers gallo-romains*, 4 p., extr. du *Bull. arch.* de 1920. M. Chenet est à l'heure actuelle le mieux outillé de nos archéologues, et par ses connaissances et par sa manière de travailler, pour résoudre les questions de la technique industrielle gallo-romaine.

Les verreries d'Argonne attribuées à l'époque romaine par M. G. Strohm *(Korrespondenzblatt der Rœm.-Germ. Komm.*, janv. 1920) sont décidément plus récentes, comme le prouve M. Chenet, en une étude d'une rare valeur scientifique; mais M. Chenet reconnaît très justement qu'il y a eu, au moins dès le IIIe siècle, des verreries en Argonne, et que verriers, comme tuiliers et potiers, n'ont cessé

depuis lors de travailler sur place jusqu'à nos jours (*Anciennes verreries d'Argonne*, 1922, in-8° de 33 pages, grav., extr. du *Bull. arch.* de 1920).

Poterie gallo-romaine du Bas-Empire. — Je ne connais encore que de nom le travail de M. Unverzagt, *Terra sigillata mit Rädchenverzierung*, Francfort, 1919.

Folklore du mariage, de la naissance et de l'enfance : René Fage, *Autour du mariage, coutumes rurales en Limousin*, Limoges, Perrette, 1922, in-8° de 20 pages. — Remarquez le rôle de l'épingle et du verrou. M. Fage rappelle qu'on a signalé la couvade en Limousin, mais il ne paraît pas l'avoir constatée directement.

Roncevaux. — Louis de Meurville, *Une visite à Roncevaux, légendes et réalités*, Bayonne, Foltzer, 1922, in-8° de 88 pages. Extrait, je crois, des publications de la Société des Sciences.

Voies romaines de Bretagne. — Nous recevons tardivement la minutieuse *Étude* de MM. Abgrall et Le Guennec : *De la voie romaine des Sept-Saints de Bretagne* [chiffre fatidique; cf. les sept évêques évangélistes de la Gaule, si célèbres au Moyen Age] *entre Quimper et Saint-Pol-de-Léon*, extrait de l'*Association Bretonne, Congrès de Saint-Pol-de-Léon*, Saint-Brieuc, Prud'homme, 1912, in 8° de 32 pages.

Tumulus frontière. — Dans une lettre du 17 août 1922, M. J. Soyer me rappelle l'existence d'un grand tumulus dit *la Motte de Lion*, à mi-chemin entre Gien et Saint-Benoît, rive gauche de la Loire et que ce tumulus marquait la limite entre les cités d'Orléans et de Bourges (cf. *Recherches sur les noms propres d'origine celtique dans l'Orléanais*, 1912, p. 12; extr. du *Bull. de la Sect. de Géogr.*). Ce n'est pas un fait isolé ; des cas semblables ont été signalés un peu partout. Maintenant, ces *tumuli* ont-ils été dressés exprès pour servir de frontières et ne sont-ce pas plutôt des constructions de l'époque du bronze utilisées pour les délimitations des temps celtiques, comme le furent les sépultures classiques dans le monde romain ? Ou bien l'Antiquité s'est elle rendu compte de ce que la sainteté d'un tombeau pouvait ajouter de prestige à une marque de frontière ? De toutes manières, je répète ici une fois de plus que l'étude, dans leur structure et dans leurs site et situation, des *tumuli* de France est peut-être le principal desideratum de la science préhistorique.

Enceinte gauloise de Villejoubert, commune de Saint-Denis-des-Murs, en Limousin (Société archéologique, séance du 27 juin 1922) :

« M. Delage donne lecture d'une étude sur le camp de César de Villejoubert, dans la commune de Saint-Denis des-Murs. La destruction occasionnelle d'une partie de la façade du grand rempart qui barre le plateau entre la Vienne et la Maude a permis à M. Delage, secondé par M. Charles Gorceix, de faire des constatations nouvelles du plus grand intérêt, grâce à l'obligeance de M. Huillard, propriétaire,

et aux indications fournies par M. Guérin. Ces premières observations, qui seront complétées par des recherches ultérieures, permettent d'affirmer que le rempart de Villejoubert a tous les caractères des fortifications gauloises : mur de pierres sans mortier, canaux rectangulaires représentant la place des poutres noyées dans la masse du rempart et fortes pointes en fer forgé ayant servi à fixer les poutres. C'est le type des remparts gaulois de Bibracte, Alésia et Murcens et non un type de fortification romaine. La découverte de MM. Delage et Gorceix donne au camp de Villejoubert une valeur particulièrement remarquable. »

Dans la même séance : « MM. Delage et Martinaud signalent que, sous la conduite de M. l'abbé Guy et de M. Croisant, ils ont observé dans la commune de Château-Chervix, à Las Brugnas, les restes d'une enceinte, probablement d'époque préhistorique, de forme rectangulaire et dont la face est, bien conservée, est faite d'une rangée de blocs volumineux, plantés verticalement et jointifs. »

Gué pavé [de l'époque romaine?]. — Soc. arch. du Finistère, séance de juillet 1922 :

« Le commandant Devoir rend compte de l'examen qu'il vient de faire du pont ou gué de Pont-Crac'h, entre Plouguerneau et Lannillis, au fond de l'estuaire de l'Aber-Krac'h. C'est une chaussée pavée ayant 62 mètres de long et élevée de 3 m. 50 à 4 mètres au-dessus du fond de la rivière : quatre ouvertures ou arches donnent passage à l'eau ; le pont est immergé à marée haute. M. le chanoine Abgrall a déjà signalé l'intérêt de cette dernière chaussée et demande que les travaux du barrage qui doit être édifié un peu en amont ne portent aucune atteinte à son intégrité. »

A Carhaix. — Soc. arch. du Finistère, séance de juillet 1922 : « M. Waquet, archiviste départemental, signale que de nouvelles traces de l'aqueduc gallo-romain de Carhaix ont été récemment reconnues au centre de cette ville, dans les fondations d'une bâtisse. »

Je rappelle que Carhaix fut le marché central et la métropole romaine des *Osismi* et que ses ruines appellent une investigation sérieuse.

La destination des mégalithes. — Extrait du *Bulletin archéologique* de 1922, p. VI : M. Salomon Reinach lit le rapport suivant sur les *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. XLVIII (Rennes, 1921) : « Ce volume contient un important travail de M. A. Millon sur la destination des menhirs, alignements et cromlechs. L'auteur a réuni tous les renseignements fournis par les archéologues qui, à différentes époques, ont fouillé au pied des menhirs, en particulier ceux que nous devons aux chercheurs bretons. Or, bien que le nombre des menhirs explorés scientifiquement soit restreint, il résulte de cette enquête consciencieuse que l'on a trouvé, au pied de presque tous, les mêmes objets que dans les dolmens. Six ou sept

fouilles seulement, sur une centaine, n'ont absolument rien donné. M. Millon rappelle la conclusion de Paul du Châtellier, formulée en ces termes : « Sur dix-sept menhirs dont nous avons exploré la base, » quinze nous ont donné, outre des charbons, un mobilier analogue » ou semblable à celui que l'on rencontre dans les dolmens, et deux, » des restes incinérés et des fragments d'os. » Comme Paul du Châtellier, il estime que la destination funéraire de *tous* les mégalithes bretons est absolument démontrée, alors que Gabriel de Mortillet avait écrit, à propos des menhirs : « Quelle était la destination de ces monu- » ments ? Ce n'étaient pas des tombeaux : de nombreuses fouilles pra- » tiquées à leur pied l'ont prouvé. » Quant au charbon et aux cendres qu'on rencontre à la base des menhirs, G. de Mortillet les attribuait aux bûcherons et aux bergers qui, cherchant un abri contre ces pierres debout, y avaient allumé du feu. Cette manière de voir ne résiste pas à l'examen.

Oppida forestiers. — A cette question, qui nous a souvent occupés, M. E. Vautrel nous paraît apporter une importante contribution dans un article [que nous ne connaissons pas] (des *Bull. et Mém. de la Soc. d'Ille-et-Vilaine*, t. XLVIII, Rennes, 1921) sur une enceinte (« remarquable », dit S. Reinach) de la forêt de Fougères.

Les pagi belges. — Après Piot et Vanderkindere, M. le chanoine Roland a repris cette passionnante question dans les *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XXXIV, 1920. Le pays de Lomme viendrait de son chef-lieu, qui serait le fort de *Lomacus*, La Roche-à-Lomme, au confluent de l'Eau-Noire et de l'Eau-Blanche. Le pays du Condroz se rattacherait aux Condruses gallo-romains. Mais le Famenne n'aurait rien à voir avec les Pémanes de César. Il y a un tirage à part de ce précieux travail.

Le Velay gallo-romain. — Sous ce titre, M. Ulysse Rouchon vient de publier (in-8°, 12 p. et 46 pl., Le Puy, Peyriller, 1922) une charmante plaquette, accompagnée de nombreuses planches, où il résume toutes nos connaissances sur ce pays aux temps romains. Il est certain, je l'ai dit et je le répète, qu'il y a beaucoup à faire pour relever notre science du Velay antique ; des fouilles à Saint-Paulien s'imposent, et je suis convaincu qu'elles seraient faciles et fructueuses (cf. ici, p. 151). Le Velay a eu, entre toutes les cités de la Gaule romaine, une civilisation originale. Ce devait être un pays de grande aristocratie, fine et cultivée. Le voisinage de Vienne a contribué à y développer la vie intellectuelle et artistique. Marseille a dû certainement y faire sentir son influence avant Rome. Le Velay a en M. Rouchon un défenseur énergique et un érudit sagace.

CAMILLE JULLIAN.

LE MUSÉE BASQUE

La création d'un Musée basque, depuis longtemps envisagée (voir *Revue*, 1913, p. 444), est chose décidée maintenant. Bayonne aura bientôt ce que possèdent déjà l'Alsace à Strasbourg, la Lorraine à Nancy, la Provence à Arles, la Bretagne à Quimper, la région pyrénéenne à Lourdes, le Guipuzcoa à Saint-Sébastien, la Navarre à Pampelune. En vertu de la mission qui lui est confiée par la municipalité bayonnaise, la Société des Sciences, Lettres, Arts et d'Études régionales de la vieille capitale du Labourd entreprend de réunir, non seulement les souvenirs matériels qui subsistent du passé : outils, meubles, portraits, vêtements, inscriptions, monnaies, bijoux, armes, monuments funéraires, mais toutes les marques de l'activité présente, vie artistique, petits métiers et grandes industries.

Le Musée basque fait appel aux nombreux amis de l'Eskual-Herria pour se procurer les ressources et constituer les collections qui lui permettront de prospérer. En tête du Livre d'or où seront inscrits les noms des donateurs figure celui de la ville de Laventie qui, ravagée par la guerre et adoptée par Bayonne et Biarritz, s'est empressée de témoigner sa gratitude en participant la première, malgré sa détresse, à la nouvelle fondation. Il y a là un émouvant exemple de solidarité nationale.

Notre *Revue*, qui a publié maints travaux ou notices sur le Pays Basque, facilitera de son mieux la tâche des organisateurs. Elle invite ceux de ses lecteurs que l'œuvre intéresse à se mettre en rapports avec M. A. de Hoym de Marien, président de la Société mandataire.

Le programme signé de son nom prévoit :

1° des dons en argent ou en nature;

2° des prêts d'objets ou de collections, en vue d'expositions temporaires;

3° une collaboration aux travaux du Comité, qui publiera un Bulletin trimestriel.

« Les dons d'une valeur de 1.000 francs et au-dessus confèrent le titre de Bienfaiteur du Musée basque, ceux de 500 à 1.000 francs le titre de Fondateur, ceux de 100 à 500 francs le titre de Souscripteur. »

GEORGES RADET.

VARIÉTÉS

A propos de l'inscription phénicienne de Marseille.

Une trouvaille récente apporte un élément nouveau pour la solution du problème que soulève la fameuse inscription phénicienne de la Major.

Déjà, six fragments de tarifs de sacrifices semblables à celui de Marseille avaient été découverts à Carthage[1]. La preuve, par ailleurs, a été faite (expertises de Dieulafait, puis de Vasseur) que la pierre trouvée à Marseille provient de Carthage. Aurait-elle été gravée dans cette cité pour un temple de Baal qui se serait élevé près de la Major? On l'a prétendu[2]. Il semble bien qu'il faille désormais renoncer à cette opinion. M. Clermont-Ganneau a reconnu, dans une inscription punique récemment découverte à Carthage, un septième fragment de tarif du temple de Baal; et ce fragment lui permet de restituer la première ligne du tarif de Marseille; on doit lire, selon toute vraisemblance : « Temple de Baal... Tarif des taxes qu'ont établi les *Trente membres proposés aux taxes;* étant en exercice le *rab* (président) Hillesbaal, sufète, etc... »[3].

Ces *Trente membres préposés aux taxes*, M. Clermont-Ganneau les rapproche des *triginta seniorum principes* dont parle Tite-Live (XXX, 16, 3). Ils formaient un comité directeur au sein du grand sénat carthaginois. Peut-on prétendre qu'il y ait eu à Marseille un temple de Baal administré par le conseil des Trente et par les sufètes de Carthage? C'est plus qu'improbable. On doit, croyons-nous, décidément admettre que l'inscription de la Major a été apportée comme lest, sans doute après la destruction de Carthage en 146. Si on l'a trouvée à 7 mètres au-dessus du niveau de la mer, c'est que, jetée du navire qui l'apportait, elle a été prise et remployée. Il convient d'observer, d'ailleurs, que malgré d'actives recherches on n'a jamais pu retrouver à Marseille la partie gauche de l'inscription; on la découvrira peut-être un jour à Carthage.

L.-A. CONSTANS.

1. *Corpus inscr. semitic.*, I, nos 167, 168, 169, 170; Ph. Berger, *Revue de l'Hist. des Religions*, 1910, p. 279-280; J.-B. Chabot, *Journal asiatique*, 1921, p. 177-184. Les conclusions de M. l'abbé Chabot, antérieures à la découverte du septième fragment, étaient contraires à celles que nous proposons ici : il observait que le tarif de Marseille « diffère sensiblement, et par l'aspect extérieur et par la rédaction, des autres tarifs recueillis à Carthage ».

2. Clerc, *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1898, p. 452; Vasseur, *Bull. de la Soc. arch. de Provence*, 1916, n° 23.

3. Clermont-Ganneau, *Journal des Savants*, 1921, p. 223-229.

L'ADMINISTRATION D'UN GRAND DOMAINE ÉGYPTIEN SOUS LES LAGIDES

Michaël ROSTOVTZEFF, *A large Estate in the third century B. C., a study in economic History (University of Wisconsin Studies in the social Sciences and History)*, Madison, 1922; in-8° de VIII-212 pages.

L'Égypte est la propriété du Pharaon : Dieu, fils de Dieu, il l'a reçue en héritage de son père, ce qui lui donne sur elle tous les pouvoirs. Les Lagides n'ont pas considéré leur royaume autrement que ne l'avaient fait leurs prédécesseurs : il est leur bien, οἶκος, et traité comme tel dès le début de leur établissement; d'abord, du fait même de la conquête : mais bientôt les rois grecs ont fondé ce droit sur la doctrine indigène qui fait du Pharaon un dieu vivant, et cela probablement, croyons-nous, dès le règne de Philadelphe, le premier pour qui les textes égyptiens nous donnent les cinq noms sacrés. Il en résulte que toutes les richesses de l'Égypte appartiennent au roi, et que, si elles ne sont pas toujours exploitées directement par lui, toute la production est néanmoins sous le contrôle de son pouvoir.

Telle est l'idée maîtresse qui domine les institutions de l'Égypte lagide. Rostovtzeff est un des premiers à l'avoir mise en lumière, notamment dans ses *Contributions à l'histoire du colonat romain*. Depuis, le *Journal of Egyptian Archaeology* (VI, p. 161 et suivantes), a publié un court article sur les *Fondements de la vie sociale et économique dans l'Égypte à l'époque hellénistique*, où le savant russe revient sur les mêmes vues avec des données nouvelles puisées dans les papyrus que le cimetière de Tebtynis a rendus à Grenfell et à Hunt, et qui, publiés avec la collaboration de Rostovtzeff lui-même, formeront le tome III des *Tebtunis Papyri*. Aujourd'hui, il confirme cette conception en étudiant le grand domaine concédé, au Fayoum, par le Roi Philadelphe à son « *diœcète* » Apollônios, tel que nous le font connaître les « archives de Zènon », trouvées, on le sait, dans le Kôm de Philadelphie et partagées pour la plus grande partie entre les Musées de Florence, du Caire et de Londres.

Que Zènon fût l'administrateur de la δωρεά d'Apollônios, Rostovtzeff l'avait deviné même avant que fussent connus les textes décisifs où ce personnage reçoit le titre d'οἰκονόμος τῆς δωρεᾶς. Ce fait, maintenant assuré, donne toute leur valeur aux renseignements que les papyrus de Philadelphie, et d'autres encore, nous apportent. Or, cette institution des δωρεαί est une des pièces essentielles du système appliqué par Philadelphe à la réorganisation de l'Égypte, système dont l'âme est le principe général que nous venons de signaler.

Le terme technique de δωρεά désigne à la fois un grand domaine concédé par le Roi, comme sont concédés les κλῆροι militaires, et des droits sur les villages situés au voisinage ou à l'intérieur de ce domaine. Le κλῆρος d'Apollônios paraît constitué au moins en partie par les 10.000 aroures (2.756 hectares 1/4), auxquelles se rapporte le devis pour travaux d'irrigation connu par le *P. Lille 1* (Rostovtzeff adopte et corrobore cette vue de C. C. Edgar). Quant aux villages sur lesquels le bénéficiaire de la δωρεά exerce ses droits, le plus important est Philadelphie elle-même, les autres sont sans doute des villages voisins et de la même toparchie. Ces droits ne sont nullement de nature à limiter ceux du Roi; ce ne sont nullement des droits seigneuriaux, et il est à croire par exemple que sur la δωρεά d'Apollônios, comme sur la δωρεά de Chrysermos, connue par le *P. Magd 28*[1], les populations restent justiciables des tribunaux royaux. Car on ne saurait interpréter en sens contraire le fait qu'Apollônios envoie à Philadelphie le Chrématiste Péton pour entendre les réclamations des gens d'Héphæstias et juger le trésorier d'une brasserie; Apollônios agit ici comme *diœcète* exerçant régulièrement cette juridiction exceptionnelle à laquelle sont soumis tous ceux dont l'activité intéresse directement le Trésor (ὑποτελεῖς, et ἐπιπεπλεγμένοι ταῖς προσόδοις). Les droits d'Apollônios sont des pouvoirs administratifs; il est responsable de l'administration des villages et de leurs terroirs. Ses agents remplacent, en partie du moins, les fonctionnaires, *comarque*, *toparques*, *économes locaux*. A côté d'eux, nous ne trouvons mentionnés que les *nomarques*, qui, dans la limite de leur nomarchie, ont à veiller sur la mise en valeur et l'exploitation du sol, et le *comogrammate*. Quant au vaste territoire qui forme le κλῆρος d'Apollônios, si celui-ci en règle la culture à peu près comme il veut et en tire profit, c'est à des cultivateurs royaux qu'il l'afferme, que ce soient des groupes de paysans venus souvent de loin, par exemple d'Héphæstias et même du *nome-Hèliopolite*, ou des fermiers isolés, et il paie les rentes et redevances dues par les terres royales. Seulement, ici, c'est Apollônios et ses agents qui, s'interposant entre l'État et les βασιλικοὶ γεωργοί, assurent le paiement de la rente et assument le rôle de fermiers d'impôts; pareillement, ils remplacent les fermiers des taxes et des monopoles à l'égard des industries, dont l'exercice n'est, on le sait, concédé, en Égypte, qu'au prix d'une licence et d'une grosse part des produits.

Apollônios, qui a reçu une autre δωρεά dans les environs de Memphis, n'est pas le seul tenancier de δωρεά au Fayoum. Nous avons nommé Chrysermos, personnage bien connu du temps d'Évergète et de Philopator (cf. p. 44). Le *P. Lille 19* nous parle de la δωρεά de Callixénos et le *P. Petrie*, III, 100[b], II, 30 de Nicanor. Rostovtzeff

1. Et non *P. Lille 28*, comme l'imprime Rostovtzeff dans son texte et dans son index.

suppose encore l'existence d'une δωρεά de Thémistos (ce nominatif est attesté). Ces personnages sont des manières de fonctionnaires, mais des fonctionnaires à qui sont concédés des entreprises et des profits sur le pays. Comme fonctionnaires, ils figureraient dans certaines circulaires royales collectives sous le titre de μυριάρουροι; ce qui laisse croire que les dix mille aroures du *P. Lille 1* sont la superficie normale d'un de ces grands κλῆροι. La possession de ces κλῆροι n'est pas héréditaire : ils retournent à l'État après la mort des bénéficiaires, sauf peut-être pour les parties que ceux-ci ont trouvées stériles et qu'ils ont conquises à la culture de la vigne et des arbres fruitiers. C'est, en effet, une règle générale que les terres de cette sorte aient constitué des κτήματα ou possessions héréditaires.

Qu'attendait le Roi d'une institution pareille? Rostovtzeff semble l'avoir parfaitement expliqué. Pour l'exploitation de leur domaine égyptien, les Ptolémées ne comptaient pas uniquement sur la population égyptienne, qui ne pouvait guère être qu'un instrument passif, ou quelquefois indocile, entre leurs mains. Il fallait faire appel à l'industrie et aux capitaux grecs; il fallait donc attirer les Grecs, les retenir en Égypte, y susciter leur activité, en leur abandonnant une part des profits. On sait à peu près comment les Lagides ont assuré le recrutement de leur armée et retenu leurs soldats par la concession d'un κλῆρος, tout en les faisant contribuer à l'exploitation du sol De même les fonctions publiques, les fermes des terres royales, les fermes d'impôts ont été accompagnées d'avantages qui pouvaient séduire les Grecs de conditions diverses, désireux de s'enrichir ou tout au moins de vivre plus largement que dans leurs patries. Des règlements minutieux rendus, ou tout au moins codifiés, la plupart sous Philadelphe, et dont nous avons des exemples dans les *Revenue Laws* qui datent précisément de l'administration d'Apollônios, avaient pour but de garantir les intérêts de l'État. Le grand commerce qui était entre les mains du Roi demandait l'initiative de capitalistes hardis, et nous pouvons être assurés qu'à des conditions qui nous restent inconnues, il leur en abandonnait en partie l'exercice. C'est ce que prouve l'exemple du même Apollônios, qui possède une flotte avec son amiral (στολάρχης) Criton, en relation perpétuelle avec la Syrie. Enfin, dans un temps où, pour gagner des terres cultivables, l'État faisait les plus grands efforts, notamment dans cette région du « Lac », qui devait devenir le florissant Arsinoïte, il lui parut expédient d'associer à cette œuvre l'argent et l'activité d'hommes tels qu'Apollônios. De là l'institution des δωρεαί. Comme elle semble créée pour des circonstances particulières, elle a dû disparaître avec ces circonstances, c'est-à-dire dans le cours du règne d'Évergète Ier, et, au IIe siècle, les textes ne mentionnent plus de δωρεά Il reste qu'il y a pour nous quelque chose de singulier dans le personnage d'Apollônios qui

représente des intérêts opposés et presque contradictoires, ceux d'un chef d'entreprise et ceux de l'État, et, comme il y a lieu de croire que cette singularité n'était pas une exception, rien ne montre mieux le caractère arbitraire et personnel de l'administration de l'Égypte par le Roi et ses agents.

Telles sont les conclusions générales, et naturellement parfois hypothétiques, de Rostovtzeff. Il y est amené par une analyse serrée des textes, qui se poursuit en huit chapitres où il traite successivement de Philadelphie (I), de Zènon et de ses rapports avec Apollônios (II et III), des ὠρεαί en général (IV), du domaine d'Apollônios, sa mise en état (V), de la culture des céréales (VI), de celle des vignes, vergers, potagers (VII), de l'élevage, de l'industrie, du commerce et des transports (VIII). Dans une matière aussi mouvante et perpétuellement renouvelée, il était difficile d'éviter les appendices, les addenda et les corrigenda. Des index fort bien dressés sont dus à Mme Rostovtzeff.

Il nous est impossible de suivre l'auteur dans tous les détails. Nous nous bornerons à deux ou trois remarques supplémentaires :

Dans sa préface, Rostovtzeff insiste sur l'intérêt impérieux qu'il y aurait à entreprendre des fouilles exhaustives dans un Kôm du Fayoum. Jusqu'ici, les fouilles n'ont été qu'une « chasse aux documents ». Aucune ne nous a rendu la figure d'une de ces villes anciennes. — Les chercheurs devront, à notre avis, tenir, à l'avenir, le plus grand compte de cette opinion qui voile une juste critique.

Un livre comme celui de Rostovtzeff est, entre autres choses, une importante contribution à la prosopographie de l'Égypte au IIIe siècle et il est très certain que les papyrus, ceux des archives de Zènon en particulier, font mention de personnages historiquement connus; nous avons parlé plus haut de Chrysermos. Signalons encore les hypothèses de Rostovtzeff, d'après un de ces textes (P. S. I. 614), sur un Alexandre, fils de Lysimaque, qui aurait été retenu en otage à Alexandrie (p. 20); sur Sosibios (p. 171), peut-être diœcète au début du règne d'Évergète (an 6 et 7), avant de devenir le premier ministre bien connu de Philopator. Déjà Holleaux avait indiqué l'influence que Sosibios avait dû avoir sur la politique extérieure d'Évergète, dans un article que Rostovtzeff ne cite pas (*Rev. Ét. anc.*, XIV, 1912, p. 370).

Si Sosibios est diœcète à cette époque, il faudrait reporter Théogénès et le *P. Lille* 3, qui le mentionne sous le règne de Philopator, solution proposée par Edgar (*Annales du service*, XX, p. 189). Le successeur immédiat d'Apollônios, s'il n'est pas Sosibios, demeure inconnu. Cléarque, que propose Rostovtzeff, est bien hypothétique (p. 19 et 170). Sur Chrysippe (p. 19) cf. *Bibliothèque de l'École des Hautes Études*, t. 230, p. 222-223). Quant à Apollônios, il a dû mourir au début du règne d'Evergète, l'an 1, pense Rostovtzeff interprétant

le n° 55 d'Edgar (*Annales du service*, XX, p. 183). Ce qui est certain, c'est qu'après sa mort sa δωρεά a été confisquée, confiscation qui paraît avoir été de règle. Rostovtzeff suggère que c'est Évergète qui l'a fait périr ; encore un meurtre à mettre sur le compte du « doux » Évergète! Holleaux (*l. c.*, p. 375) lui attribuait déjà celui de son frère Lysimaque. Hâtons-nous d'ajouter que tout cela n'est pas rigoureusement prouvé. A propos de Ptolémée de Telmesse dont il compare (p. 45) le domaine à la δωρεά d'Apollônios, Rostovtzeff n'en ferait sans doute pas le neveu d'Évergète, s'il avait lu Holleaux (*Journal of Hellenic Studies*, t. XLI, 1921, p. 183 et suiv.) Enfin, on me permettra de signaler ici d'autres identifications, vraisemblables certes, seulement, mais intéressantes et qui ont échappé à Rostovtzeff. On les doit au R. P. H. Vincent, connaisseur éprouvé des antiquités syriennes. Apollophanès mentionné dans le n° 14 d'Edgar (*Annales du service*, XVIII, p 233-234) et tenu pour un agent du stolarque Criton ne serait autre qu'Apollophanès, fils de Sesmaios mentionné dans l'inscription Dittenberger, *O. G. I. S.*, II, p. 284, n° 593, comme chef de la colonie sidonienne de Marisè (Maresa). Cette inscription, donnée comme d'époque impériale, serait à reporter au temps de Philadelphe (*Revue Biblique*, 1920, p. 177). Quant au chef arabe Toubias, qui envoie des animaux à Philadelphe (voir les intéressants commentaires de Vincent) et qui commande à une colonie de clérouques militaires ptolémaïques, il appartiendrait à la dynastie des Toubiades, bien connue en Ammonitide depuis le temps de Nehemie, et Birta (la forteresse), sa résidence (ἐν βίρται τῆς Ἀμμανιτίδος, Edgar, *Annales du service*, XVIII, p. 184, n° 4) était située à Araq-el-Emir, où l'on voit des ruines qui peuvent remonter au temps de Philadelphe (*Revue Biblique*, 1920, p. 186). On voit de quel intérêt sont ces hypothèses et les textes qui les suscitent pour l'histoire de la domination lagide en Palestine.

Le livre de Rostovtzeff abonde en renseignements sur l'aménagement du nome arsinoïte. Il nous montre des groupes de fellahs appelés des nomes voisins pour le mettre en valeur. Il serait intéressant de pouvoir un peu suivre ces grands mouvements de populations et de voir comment ils étaient réglés. On a aujourd'hui un texte important, c'est le *P. Lille dém 32*, publié et bien commenté par H. Sottas (*Papyrus démotiques de Lille*, p. 82).

Dans l'Appendice 1, p 16, Rostovtzeff traite du nomarque « qui, dans les limites de sa nomarchie, s'occupe exclusivement de la vie agricole ». Cette compétence réduite porte Rostovtzeff à « douter fortement qu'il y ait un lien historique entre les nomarques d'Alexandre (les anciens gouverneurs indigènes des nomes) et ceux de Philadelphe. » La thèse à laquelle il fait allusion est celle de Wilcken, reprise par Engers dans son article *de Nomarcha* (*Mnemosyne*, t. XLVII, 2), que le savant russe ne semble pas avoir connu. Elle n'est sans doute

pas rigoureusement démontrable; mais elle ne laisse pas de séduire, parce qu'elle met une certaine continuité dans les faits, qu'elle n'oblige pas à donner un autre sens au mot νομάρχης formé sur νομός (Rostovtzeff l'a lui-même très bien montré) et qu'elle explique après tout assez bien comment l'ancienne compétence du nomarque a été peu à peu réduite par celle du stratège, mis, avec ses pouvoirs militaires et administratifs, à la tête de cercles formés généralement d'un nome, mais quelquefois aussi de plusieurs. Le fait que le Fayoum est divisé, sous Philadelphe, en plusieurs nomarchies n'irait vraiment à l'encontre de cette conception que si ces nomarchies étaient très petites, très éloignées de ce que fut autrefois le nome. Or, chose étrange! c'est là l'opinion d'Engers, et non celle de Rostovtzeff, qui montre que la région du Lac, ἡ Λίμνη, le Fayoum actuel, n'a pas dû à l'origine former un seul nome, mais qu'elle fut divisée en plusieurs grands νομοί; comment admettre que ce νομοί, même sous un seul stratège, ait été différent des autres nomes? C'est donc le nome qui est resté généralement la province du nomarque, νομάρχης, προεστηκὼς τοῦ νομοῦ, disent les *Revenue Laws*, qui ne traitent pas seulement du Fayoum, mais de l'Égypte en général. Quand le Fayoum n'a plus formé qu'un seul nome, les anciens νομοί des nomarques sont ici devenus des nomarchies.

Il serait donc singulièrement intéressant de pouvoir déterminer l'étendue moyenne d'une nomarchie. Or, Rostovtzeff ne la juge pas petite, puisqu'il attribue à une nomarchie du Fayoum 180.000 aroures de terres fertiles, croyant pouvoir tirer cette indication du *P. Petrie*, III, 75, rapport bien connu d'Ammônios, nomarque en l'an 13 d'Evergète. Dans ce cas, remarquons que la nomarchie d'Ammônios couvrirait plus du tiers, — les deux cinquièmes, — de la superficie totale de la province actuelle, qui est de 1.277 kilomètres carrés (cf. Benédite Joanne, I, p. 193). En 1893, le Major Brown atteste qu'on estimait les terres cultivées du Fayoum à 280.000 feddan, soit 1.176 kilomètres carrés (*The Fayoum and Lake Mœris*, p. 17). Les chiffres anciens devaient se rapprocher des chiffres modernes; car si les lacs étaient plus étendus, des régions aujourd'hui désertiques étaient fertiles. Or, 180.000 aroures font environ 594 kilomètres carrés. La nomarchie serait donc égale à une grande Μερίς, conclusion qui ne serait pas pour déplaire à Piotrowicz, porté à admettre que sous Évergète les μερίδες ont remplacé les nomarchies; conclusion aussi qui ne serait pas défavorable à la thèse de Wilcken (cf. Ludovicus Piotrowicz, *De nomi Arsinoitae tertio a. Ch. n. sæculo, e Symbolis Philologorum Posnaniensium, Posnaniæ*, 1920, p. 56-61).

Pourtant, nous ne suivrions pas Rostovtzeff sans hésiter, dans l'interprétation de *P. Petrie*, III, 75. Il est douteux que les 180.000 aroures de terres ensemencées « dans l'Arsinoïte » dont parle Ammò-

nios représentent celles de la nomarchie. Dans sa note, p. 155, Rostovtzeff suppose que si le texte spécifie ἐν τῷ Ἀρσινοίτῃ, c'est que la nomarchie d'Ammônios comprenait des terres dans un autre nome, ce qui me semble contraire au titre νομάρχης τοῦ Ἀρσινοίτου porté par Ammônios et un peu en désaccord avec ce que l'auteur dit lui-même, p. 156, de la division de la Λίμνη en νομοί. Si l'on observe que les 180.000 aroures ne comprennent que les terres ensemencées en céréales, au 30 Athyr (milieu de janvier), qu'il faut encore songer aux potagers, aux vignobles, aux vergers, dont on ne peut restituer le nom dans les lacunes du papyrus, et peut-être aux pâtures, on ne jugera pas exclue l'ancienne opinion (celle de Rostovtzeff lui-même), qu'il s'agit ici du nome entier. 180.000 aroures de céréales, c'est pour une nomarchie un chiffre un peu élevé; pour le nome, il serait peut-être sensiblement inférieur à ce que l'on attendrait : mais, au 30 Athyr, tout n'était peut-être pas ensemencé. L'étendue d'une nomarchie reste donc inconnue. Mais rien ne dit que ce fût un petit district.

Ajoutons que pour les fonctions du nomarque, tout en attendant le travail promis par Piotrowicz[1], il faut dès maintenant signaler les intéressantes déclarations de bétail publiées par H. Sottas, *Papyrus démotique de Lille*, n° 12 à 20.

Chemin faisant, d'ailleurs, Rostovtzeff signale dans son livre si suggestif plusieurs questions à étudier et ouvre des perspectives dans tous les sens. C'est un travail pénétrant et lumineusement mené, destiné à servir longtemps de guide à ceux qui étudient ce passionnant IIIe siècle, et si, dans une matière où il est impossible d'éviter les hypothèses, quelques-unes parmi celles de l'auteur venaient à être modifiées par des documents nouveaux, l'idée générale ne saurait que se confirmer juste et féconde.

PIERRE JOUGUET.

1. Ces lignes étaient rédigées, quand m'est parvenu le travail annoncé de Ludwik Piotrowicz. Il est en polonais et porte le titre *Stanowisko Nomarchów w administracji Egiptu w okrosie grecko-rzymskim* (*Société scientifique de Poznan, Travaux de la Commission historique*, t. II, livraison 4, 77 p., 1922).

BIBLIOGRAPHIE

M. Croiset, *La civilisation hellénique, aperçu historique* (collection Payot, nos 23 et 24). Paris. Payot, 1922; 2 vol. in-16 de 160 et 160 pages.

Parmi les excellents aperçus historiques dont nous sommes redevables à la maison Payot, celui de M. Maurice Croiset est d'une lecture particulièrement attachante. Il est impossible de montrer avec un art plus sobre, avec plus de pénétrante finesse, avec un plus véridique souci des nuances, l'action et la réaction constantes qu'exercent les unes sur les autres, par un échange réciproque, toutes les grandes forces, matérielles ou morales, dont se compose une civilisation : événements politiques, institutions, croyances religieuses, art et littérature, mœurs.

Ce tableau rapide, qui, grâce à un heureux choix des motifs, n'omet rien d'essentiel, comprend quatre parties : I. Origines et débuts ; II. Le cinquième siècle ; III. Le quatrième siècle ; IV. Les dernières époques de la civilisation hellénique. Au centre de la composition rayonne, comme il convient, le génie d'Athènes, en qui la race grecque a trouvé, aussi bien pour les défauts et les tares que pour les qualités maîtresses, son expression la plus haute. Mais la vie provinciale n'est pas négligée. Voyez l'évocation charmante qui nous en est faite à propos de Plutarque (p. 90-92).

Dans sa conclusion, destinée à mettre en relief la valeur durable de la civilisation grecque, l'auteur dégage en quelques traits ce qui s'est perpétué de cette civilisation, d'abord dans la Rome païenne, puis dans les progrès du christianisme, enfin à travers le Moyen-Age, l'époque de la Renaissance et les temps modernes. « Si », dit-il (II, p. 157), « on rassemble sous un seul regard tout ce qu'il y a eu en elle de meilleur, tout ce qui a été et reste encore profitable à l'humanité, elle apparaît comme une source merveilleuse de sagesse, de lumière et de beauté. » Au moment précis où recommence chez nous la querelle des Anciens et des Modernes, l'historien psychologue, qui, dans un précédent livre, avait, à propos d'Aristophane, si magistralement étudié la démocratie athénienne (cf. *Revue*, 1907, p. 274-284), rend un service considérable à la démocratie française, ou plutôt à la France, en lui signalant une des formes de culture faute desquelles on risque « de voir ses éléments se désintégrer ».

GEORGES RADET.

Henri Lechat, *La sculpture grecque.* Paris, Payot, 1922; un vol. in-16 de 148 pages.

Ce petit livre aura l'agrément du public lettré auquel il s'adresse; il sera surtout le bienvenu, peut-être, auprès de ceux qui, par métier ou par goût, sont déjà familiers avec la sculpture grecque: ils y trouveront plus de vues originales et de substance utile que dans maint ouvrage plus copieux. Le format de la *Collection Payot* (cf. ci-dessus, p. 81 sq.) ne permettait pas une histoire analytique et descriptive; M. Lechat a donc choisi le parti de nous donner une sorte de bilan: il l'a dressé de main de maître, comme on pouvait l'attendre de son vif sentiment de la plastique et de son esprit généralisateur. Il s'agissait, dans sa pensée, de définir la place que tient la sculpture grecque dans l'histoire de l'art, et d'insister sur les conquêtes qu'elle a successivement réalisées au cours de son évolution et qui sont aujourd'hui le patrimoine commun de l'humanité. C'est en marquant le point de départ qu'on mesurera le chemin parcouru depuis les grossières ébauches qui apparurent, en Grèce, vers le début du VIIe siècle avant notre ère. Les peuples de l'Orient, asservis jusqu'au bout à la rigide loi de la « frontalité », ont figé leurs œuvres pendant des siècles dans des formules immuables. Pourquoi la Grèce a-t-elle produit un art plus libre, curieux des nouveautés, épris de réalité et néanmoins résolument idéaliste, tout à la fois hardi dans ses tentatives et contenu par un sûr instinct de la mesure? Si le génie d'un peuple, comme d'un individu, demeure pour nous un hasard heureux et comme une grâce de la nature, dont les causes dernières nous échappent, du moins peut-on démêler les conditions historiques et sociales, morales et religieuses, qui guident son développement et mûrissent ses aptitudes. C'est la méthode, neuve et féconde, qui est ici suivie: sur l'esprit d'individualisme et de liberté, créateur de la cité grecque et, en art, ressort de tous les progrès; sur l'heureuse collaboration des deux grandes tribus helléniques, les Ioniens à l'intelligence ouverte et facile, et les Doriens graves et pondérés; sur la pratique de la gymnastique et sur l'athlétisme, qui ont sollicité l'étude de plus en plus précise de l'anatomie humaine; sur le caractère anthropomorphique de la religion, qui concevait les dieux sur le type d'une humanité idéalement belle, — en retour de quoi le défunt et l'athlète, à leur tour, ont été représentés à l'image des dieux, — M. Lechat a écrit des pages d'une netteté lumineuse, qui projettent leur faisceau sur son sujet tout entier, et donnent tout son intérêt et son sens à l'étude technique et esthétique qu'elles préparent. Tout naturellement une large place est faite, dans cet exposé, à la période féconde où s'élaborent les formes de la statuaire et de la décoration monumentale. Dans les quelques chapitres consacrés à l'archaïsme,

où perce une secrète prédilection de l'auteur, on suit les difficultés avec lesquelles les artistes se sont trouvés aux prises et dont leur patient labeur a triomphé. Les remarques pénétrantes et délicates y sont répandues comme à pleines mains : sur le progrès du rythme dans la pose du *couros*, sur les raisons qui ont retardé l'étude du corps féminin, sur le traitement de la draperie, sur les problèmes ardus de perspective, de relief, de composition, que posaient, pour la décoration des temples, la forme carrée des métopes et le haut triangle des frontons ; ces problèmes étaient nouveaux pour les artistes, et le mérite de les avoir résolus avec une magistrale aisance ne se comprend bien qu'après le spectacle de mainte tentative imparfaite. La réponse qui est donnée, après tant de controverses, à la question des « écoles » dans l'art primitif, est de la plus judicieuse modération : nous ne sommes pas en mesure de constater, avant le VIe siècle, une statuaire dorienne ; mais on peut légitimement affirmer une influence des Doriens, qui ont agi « à la manière d'un tonique ou d'un frein ». Annoncé par ces prémisses, éclairé par elles, le tableau des grands siècles, le Ve et le IVe, a la belle tenue que l'on pouvait escompter. La période hellénistique n'obtient qu'un petit chapitre de dix pages : c'est peu, si l'on songe aux siècles qu'elle couvre, à la profusion des œuvres et à leur influence sur l'art romain et sur celui de la Renaissance et des temps modernes ; mais, fidèle à sa méthode, M. Lechat a mesuré la part de chaque période à son activité créatrice, et quelques mots rapides lui ont suffi pour énumérer « les quelques belles glanes » que celle-ci a ajoutées « aux moissons déjà faites ». Pour conclure, il indique discrètement les limites de cet art, qui sont celles de l'esprit grec lui-même, tout de clarté, de précision, de lumière : c'est pourquoi les artistes, comme les écrivains grecs, ont ramené la complexité et le mystère de la nature à la mesure de l'homme, et certaines formes de la sensibilité leur sont demeurées étrangères ; d'autres formules, après eux, sont devenues nécessaires ; il suffit que la Grèce ait épuisé la sienne et rempli magnifiquement le programme que lui traçait son génie. — On méditera ce livre, qui est de ceux qui comptent ; on éprouve vraiment, en le fermant, l'impression d'avoir fait un progrès dans l'intelligence de la Grèce. Je n'ai rien dit du style : personne, peut-être, n'a parlé de l'art grec avec plus de chaleur, plus de tendresse, et un aussi constant bonheur d'expression.

F. DURRBACH.

Ch. Lalo, *Aristote* (collection *Les Philosophes*). Paris, Mellottée, 1922 ; in-12 de IX-159 pages.

Un bon memento, résumant pour le public éclairé les récents travaux dont la philosophie d'Aristote a été l'objet, et en présentant les conclusions sans lourdeur et sans abus d'érudition, mériterait déjà

d'être signalé à l'attention des lecteurs de cette revue. Mais le substantiel opuscule de Lalo est encore autre chose qu'un excellent memento. C'est l'exposition d'une vue originale et plausible, semble-t-il, sur les rapports des deux éléments durables de la philosophie d'Aristote, l'élément logique et l'élément métaphysique. La thèse de Lalo est qu'il convient de voir dans la logique non pas l'introduction mais le couronnement du système d'Aristote. Elle ne peut être bien comprise de celui qui l'isole de la métaphysique, disons même de la cosmologie. Aristote se voit couramment attribuer le mérite d'avoir créé la logique formelle; mais une logique vraiment formelle, séparant la forme de la connaissance de son contenu, suppose la critique Kantienne et une théorie des catégories qui n'est pas celle d'Aristote. La distinction de la forme et de la matière est loin d'être si absolue chez lui. Dans la hiérarchie des actes et des puissances, chaque être est tour à tour forme et matière relativement à un autre. De là même vient la valeur du syllogisme, « tranche de trois termes découpée dans la hiérachie des concepts qui est aussi celle des choses » (p. 110). De là aussi le rôle inférieur de l'induction, qui n'est qu'un syllogisme lu à rebours.

Cette interprétation de la philosophie d'Aristote indique le plan de l'œuvre, résumant d'abord l'exposition de la métaphysique, de la physique et des sciences morales, puis celle de la logique et de la théorie de la science. La clarté et le talent de cette exposition rappellent les œuvres si connues que l'auteur a consacrées aux différents problèmes de l'esthétique.

GASTON RICHARD.

L. Laurand, *Manuel des études grecques et latines*. Paris, Picard, 1921; in-8° de 934 pages.

Le temps me manque pour parler de cet excellent répertoire avec les détails qu'il mérite. Et d'ailleurs, on n'analyse pas un manuel de ce genre : on le regarde, on l'admire, on le met sur sa table de travail,... et on ne cesse de le consulter. Faits d'histoire en sommaire archéologique, otions grammaticales sur les langues antiques, grammaires historiques, résumés littéraires, indications paléographiques, épigraphiques, numismatiques, voire conseils de style, toute la science de l'Antiquité est présentée là en substance, d'un style clair, dans une disposition commode, et avec un cadre bibliographique d'une richesse et d'une exactitude rares. J'ajoute que l'esprit du livre est de nature à plaire singulièrement aux directeurs de notre *Revue des Études anciennes*. Lisez la préface : c'est une amende honorable en faveur de l'unité des poèmes homériques. La campagne, commencée ici il y a plus de vingt ans, et étendue peu à peu au Moyen-Age et à l'Ancien Testament, s'accentue et gagne en adhérents et en succès. — Je ne veux pas, je ne dois pas pourtant, en louant M. Lau-

rand, oublier les énormes services qu'ont rendus, que rendent, que rendront les manuels de l'initiateur français de ce genre de livres, Salomon Reinach, *duce e maestro*.

C. JULLIAN.

Aldo Neppi Modona, *La vita pubblica e privata degli Ebrei in Egitto nell'età ellenistica e romana*. Extrait d'*Ægyptus*, II, 1921, n° 3-4, pages 253-275; 1922, n° 1-2, pages 19-43.

Ce petit mémoire est un extrait d'*Ægyptus*, la revue italienne que publient, à Milan, M. Calderini et ses collaborateurs. On connaît ce périodique excellent, dont la lecture est indispensable à qui veut être informé des études relatives à l'Égypte. A en juger par ce que nous connaissons déjà, M. Calderini pousse ses collaborateurs à d'utiles et sérieuses enquêtes sur les diverses questions qui intéressent l'histoire et les institutions de l'Égypte gréco romaine. Il en a donné lui-même le modèle dans ses articles sur l'irrigation. C'est une enquête de ce genre dont la présente dissertation de M. Aldo Neppi Modona nous offre les résultats. Elle a été menée avec la double compétence de l'helléniste et du sémitisant. « Les notices recueillies ici », nous dit l'auteur dans sa conclusion, « ont permis... de reconstituer presque chaque aspect de la vie menée par les Juifs en Égypte aux époques hellénistique et romaine ». Sur chacun de ces aspects, il a en effet recueilli avec soin à peu près tout ce que les auteurs, les inscriptions, les papyrus nous apportent On peut différer d'opinion sur certaines interprétations (par exemple, je persiste à penser que les Juifs, en tant que Juifs, n'ont jamais reçu la cité alexandrine, et que ceux d'entre eux qui l'ont eue, si nombreux qu'on les suppose, ne l'ont obtenue que par faveur individuelle, ce qui n'est d'ailleurs pas en contradiction avec la classification de la population juive donnée par M. Modona); mais on ne lui refusera pas les éloges pour son soin à réunir les témoignages et son habileté à les classer clairement. Reste maintenant avec ces matériaux préparés, à tracer le tableau vivant et historique de cette société juive en Égypte, les conditions matérielles de sa vie, les étapes de son développement, le caractère de sa culture, le bilan de ce qu'elle a reçu du monde qui l'entourait et de ce qu'elle lui a donné de nouveau. L'auteur pense que ce sera l'œuvre d'un avenir prochain. Nous souhaitons que M. Modona l'entreprenne. En tout cas, à qui l'entreprendra, son travail sera d'un grand secours.

P. JOUGUET.

E. Ciccotti, *Lineamenti dell' evoluzione tributaria nel mondo antico*. Societa editrice libraria, Milano, 1921; in-8° de 216 pages.

Dans ce court volume de 216 pages, l'auteur, dès longtemps familiarisé avec les problèmes économiques de l'histoire ancienne, a voulu

retracer les grandes lignes de l'évolution fiscale de l'Antiquité, depuis la Chaldée et l'Égypte pharaonique jusqu'à la fin de l'Empire romain, en passant par la Perse, les principaux États de la Grèce propre et les monarchies hellénistiques.

Ainsi étendu, son sujet est trop vaste pour être approfondi. Il ne pouvait le traiter directement, d'après les sources disparates auxquelles puisent les historiens des différentes civilisations qui se sont juxtaposées et succédé entre le deuxième millénaire avant J.-C. et le VIe siècle de notre ère. Il a dû borner son effort à coordonner les résultats acquis par les travaux les plus généraux des modernes. Les textes grecs et latins qu'il mentionne et qu'il traduit parfois, comme le préambule de l'édit de Dioclétien *de pretiis rerum venalium*, ou les lamentations, véhémentes ou attristées, de Lactance et de Salvien sur la fiscalité du Bas-Empire, sont de ceux qui plient sous le faix des allusions et des commentaires; et il n'a pas la prétention d'en rajeunir l'interprétation. Sa bibliographie, mise au courant des publications en langue allemande, moins avertie des publications françaises [1], écarte presque systématiquement les mémoires de détail dont une œuvre d'ensemble comme les *Studien zur Geschichte der römischen Kolonats* de Rostovtzeff, a déjà fait état. M. Ciccotti a donc composé un livre plus pédagogique que scientifique: c'est moins une synthèse originale qu'une mise en œuvre, alerte et substantielle, mais inégale et cursive, dont la valeur reste toujours corrélative à celle des ouvrages utilisés.

On y trouvera des pages excellentes sur le régime financier des Lagides, admirablement reconstitué par les recherches d'H. Maspero, Wilcken et Rostovtzeff. Il y règne, par contre, une grande confusion sur la réforme Dioclétio-Constantinienne, parce qu'en dépit — ou en raison des tentatives contradictoires de Savigny, Zachariae, Seeck, Thibault — les questions qu'elle soulève sont encore loin d'avoir reçu des solutions pleinement satisfaisantes. M. Ciccotti sait résumer avec intelligence et fidélité les discussions principales; mais il n'ose que rarement départager ses auteurs, harmoniser leurs conceptions divergentes; et il ne les domine pas assez pour que, de l'une à l'autre, et d'un siècle au suivant, l' « évolution » que promet son titre se dessine avec netteté.

M. Ciccotti rendra néanmoins d'utiles services à ceux qui cherchent à s'initier à la science financière des Anciens. Pour la première fois, il groupe des données éparses et difficiles à rapprocher; ensuite, sa compétence d'économiste lui a permis, chemin faisant, de semer les

1. Si les pages concernant les finances grecques ont été rédigées sur des notes empruntées à MM. Homolle, Bourguet, Lécrivain et Cavaignac (p. 14-29), je ne trouve mentionnés ni Fustel, ni Guiraud, ni Glotz. Les articles de M. Cuq sur la législation assyro-chaldéenne sont passés sous silence. La thèse de M. Piganiol sur la *capitatio*, l'étude de M. Monnier sur l'*épibolè*, sont pareillement omises.

rapprochements heureux et les remarques suggestives (voir, notamment, sa protestation contre le système qui consiste à expliquer l'édit de Dioclétien par des textes du premier siècle, p. 176; son parallèle entre le rendement de la *vicesima hereditatum* et celui du *tributum*, p. 109; ou la définition du *caput*, qu'il oppose aux théories trop subtiles de M. Seeck, p. 176). M. Ciccotti apparaît, dans le domaine qu'il s'est choisi, comme un guide informé et intelligent. Malheureusement, il n'est pas sûr, et l'impression qui l'emporte, quand on a fermé son livre, c'est qu'il travaille et qu'il écrit trop vite [1].

JÉRÔME CARCOPINO.

H. Pedersen, *Les formes sigmatiques du verbe latin et le problème du futur indo-européen*, extrait des *Mémoires de l'Académie royale de Danemark*, section d'histoire et de philologie, III, 5, Copenhague, 1921; 31 pages in-8°.

L'idée originale de ce mémoire, c'est que l'élargissement *-es-* contenu dans les formes appartenant au système du parfait *ēmerō*, *ēmerim*, *ēmeram*, *ēmissom* (ancien **ēm-es-ō* > **ēmis-ō*..., etc, d'où **ēmis-sē-m* > *ēmissem* formé, par addition de *-sē-*, sur le modèle de **ĕmes-ē-m* > **ĕmi-sē-m* > *ĕmerem* qui appartient, lui, au système du présent, mais présente également *-es-*) est, non pas un morphème d'*aoriste*, comme l'enseignait K. Brugmann (cf. *Grundriss*, II[1], 1193-5), mais bien un morphème de futur tel qu'il se rencontre en osco-ombrien, p. ex. : o. *(pert)-em-es-t* « il interrompra », ombr. FEREST « il portera », etc., soit ici un thème indo-européen de futur **bher-es-*, avec un *-es-*, dont l'indo-iranien *-sy*$^{e}/_{o}$-, le gr. *-s*$^{e}/_{o}$- ne seraient que des élargissements. — Cette théorie nouvelle est présentée avec la maîtrise

1. La réforme monétaire de Dioclétien, exposée exclusivement d'après Seeck, est à peu près impossible à comprendre dans le raccourci des p. 158 et 159; — les équivalences tantôt données en *thalers* et *pfennigs*, tantôt en *lire* et *centesimi*, tantôt en francs (d'après celles qui figurent dans les ouvrages consultés), ne concourent qu'à embrouiller le débat; — c'est conclure bien rapidement que de soutenir que les confiscations de Néron en Afrique marquent la phase culminante de la lutte de l'Empire contre les aristocraties provinciales (p. 205); — c'est à la fois trop et trop peu dire, que d'affirmer qu'en Sicile, Hiéron (lequel?) a institué la dîme (p. 87). — La forme est constamment négligée. On est renvoyé aux mêmes textes par plusieurs références dont la diversité empêche de les reconnaître (p. 116, n. 4, et 142, n. 1); les notes constituent un vrai jeu de massacre pour les mots français et allemands qu'elles citent en abondance : *greques* pour *grecques*, p. 15, n. 1 et *passim*; *archivès* et *intendence*; les impôts *indirectes*, p. 92, n. 1; *sono* pour *sous*, p. 192; *c'est-à-dare* pour *c'est-à-dire*, p. 205; *Diocletiam* pour *Diocletian*, p. 85, n. 2; *Kenataiss* pour *Kenntniss*, p. 106; *Wilchen* et *Chvestomathie*, p. 51, n. 7. Répétées avec cette prodigalité, les coquilles sont imputables à l'auteur. Enfin, ce petit volume, qui se compose de CIX paragraphes dont les dimensions varient de une à cinq pages, présente cette originalité, fâcheuse pour un instrument de travail, de ne comprendre ni *index*, ni table des matières, ni intitulés, ni chapitres proprement dits.

que tout le monde reconnaît à M. H. Pedersen, mais on s'étonne de ne point lui voir écarter l'objection que posent des formes comme gr. ᾔδεα, εἴδεα « je savais », πεποίθεα, etc..., qui continuent, sans l'ombre d'un doute, indo-europ **(e)-weid–es–m*, **bhe–bhoid–es–m*, etc. et rappellent vivement le pl. que p. latin *uīderam*, etc. Il y a quelque chose de choquant de retrouver un morphème spécial au futur dans un temps secondaire comme le plus-que-parfait. Ne vaudrait-il pas mieux reconnaître à *–es–* la valeur formative de futur, de parfait, d'aoriste et de présent *(ĕmerem)* à la fois, cf. encore subj.-parf. ion. εἰδέω, εἰδέῃς., c'est-à-dire **weid–es–ō*, **weid–es–ēs?*

Rm. à la p. 16. Si au fut. antér. c'est **ēmes–en*ti qui a bien donné *ēmerint*, on ne comprend pas qu'on ait **emesent* > *emerent* à l'imparfait du subj. Le cas était le même. En réalité, *ēmerint* n'est légitime qu'au subj. parfait (optatif ancien). Les deux temps étant toujours confondus dès le vieux latin (*ēmeris* subj. et fut. antérieur), comme le montre la quantité, la chose n'a rien que de naturel.

A. CUNY.

M. TVLLI CICERONIS DE DIVINATIONE LIBER PRIMVS with Commentary by Arthur Stanley Pease. Published by the University of Illinois, 1920; un vol. grand in-8° de 338 pages.

Le texte, avec l'apparat critique et les notes explicatives, occupe 301 pages grand in-8° en petits caractères : le texte du livre I du *De Divinatione* a 51 pages dans l'*editio Teubneriana*, in-12°, de C. F. W. Mueller ; le texte et les notes, 130 pages, dans le Cicéron in-8° de la collection Lemaire.

L'apparat critique est réduit au minimum : 306 lignes en tout, soit la valeur de six pages du volume, lesquelles ont de 48 à 50 lignes. Il indique quelques variantes, mais il se borne le plus souvent à noter les passages où le texte s'éloigne de celui de Mueller d'après lequel il est constitué.

C'est surtout comme édition exégétique que le *De Divinatione* de A. St. Pease est appelé à rendre les plus grands services. La longue *Introduction* (p. 9-37) passe en revue toutes les questions qui se rapportent au traité de Cicéron. Quant au *Commentary*, il est, si l'on peut dire, « exhaustif ». Bien des pages n'ont qu'une ligne ou deux de texte et quarante-neuf ou quarante-sept lignes de notes composées en corps 7 sur deux colonnes. La moyenne est de cinq à six lignes pour le texte, et de quarante à quarante-deux lignes pour les notes dont la plupart sont très développées. Celle sur l'haruspicine (p. 49-50) a près de cinquante lignes ; celle sur l'histoire de la divination (p 41-43) en a près de cent ; celle sur les *sortes* (p. 72-74), plus de cent ;

celle sur les *exta* (p. 94-98), près de deux cents. Pour ne mentionner que des ouvrages français, l'essentiel du livre classique de Bouché-Leclercq sur la matière et de tous les articles du *Dictionnaire* de Daremberg et Saglio qui ont trait à la divination a passé dans le commentaire de Pease. Et ce commentaire ne s'occupe pas seulement des questions spéciales au *De Divinatione* : la villa de Cicéron à Tusculum fait l'objet d'une longue note (p. 65-66) avec renvois à l'article de Schmidt, *Ciceros Villen* (*Neue Iahrb* , 1899), et aux ouvrages de Grossi-Gondi, *La villegiatura Tusculana di Cicerone* (1905), et de Lanciani, *Wanderings in the Roman Campagna* (1909). La bibliographie est toujours très abondante ; et, pour la plus grande commodité du lecteur, les citations très nombreuses des auteurs grecs et latins sont données *in extenso*.

En somme ce vaste commentaire est aussi instructif qu'intéressant ; mais, si un seul livre d'un traité philosophique de Cicéron, publié avec ce luxe d'exégèse, remplit 338 pages grand in-8°, on se demande avec inquiétude combien de volumes demanderait, si elle était publiée suivant la même méthode, la correspondance de Cicéron qui exige un commentaire explicatif d'une tout autre importance que celui que le *Liber primus de Divinatione* pouvait réclamer.

H. DE LA VILLE DE MIRMONT.

L.-A. Constans, *Un correspondant de Cicéron : Ap. Claudius Pulcher*. Paris, De Boccard, 1921 ; 1 vol. in-8° de 138 pages.

Ap. Claudius est un personnage d'une rare médiocrité, autant du moins que nous puissions en juger. Cette médiocrité même le rend, selon M. Constans, « représentatif ». L'interêt de l'étude qui nous est apportée est surtout d'éclairer certains points de détail de la vie de Cicéron et aussi de l'histoire de la Cilicie, que Claudius a gouvernée avant Cicéron. On ne reprochera à cette étude que l'excès de l'analyse et surtout l'abus certain des interprétations psychologiques, toujours arbitraires. L'ouvrage eût paru peut-être plus suggestif si l'histoire des relations entre Claudius et Cicéron y avait été plus nettement présentée comme un chapitre de l'histoire des relations entre Cicéron et l'antique aristocratie, dont il était devenu le *leader*, bien qu'il fût si loin d'elle par ses conceptions d'avenir : à l'avance, il esquissait dans le *de republica* le programme du principat, et M. Constans a montré que dans son gouvernement de Cilicie il appliquait à l'avance les méthodes de l'Empire. Sur de nombreux points de détail, M. Constans a rectifié des dates ou des données de fait, et l'on peut dire que, cette fois, le sujet est épuisé. Un appendice reconstitue la correspondance perdue d'Ap. Claudius d'après les réponses de Cicéron.

A. PIGANIOL.

TACITE, *Histoires. Texte latin revu et publié d'après les travaux les plus récents, avec un commentaire critique, philologique et explicatif, une introduction, des arguments, un index des noms propres et un index grammatical* par **Henri Goelzer**. Paris, Hachette, 1920; 2 vol. grand in-8° de XCI-330 et 472 pages.

Dans l'*Introduction* (p. I-XCI), on trouve d'abord une histoire de la constitution du texte et l'exposé de la méthode du nouvel éditeur, ennemi des corrections inutiles et convaincu que « la saine critique des textes doit être surtout conservatrice ». C'est la méthode française. « Notre maître, Charles Thurot, disait que si l'on corrigeait si volontiers les textes anciens, c'est qu'on ne se donnait pas toujours la peine de les comprendre. » (*Introd.*, p. XXXI.) A la vérité, malgré quelques fantaisies dues à la tradition éclectique de Halm qui a dominé pendant la seconde moitié du XIXe siècle, le texte de Tacite a généralement été épargné par cette *prurigo emendandi* dont notre Turnèbe confessait ingénument qu'il se sentait attaqué et qui est devenue une maladie endémique chez les philologues modernes des Pays-Bas. J. van der Vliet s'est bien gardé de traiter le texte des *Histoires* comme ses compatriotes H. Peerlkamp et I. C. Vollgraff avaient traité, l'un le texte des *Odes* d'Horace, l'autre celui du *Pro M. Caelio* de Cicéron. D'autre part, on n'a pas encore déclaré la prose de Tacite justiciable des lois de la prose métrique; personne ne s'est avisé de toucher à la phrase *prima hostibus tradidit tempora belli* (III, IX), sous prétexte que les deux derniers mots sont la clausule d'un hexamètre.

Parfois le texte du manuscrit est absolument inintelligible : c'est alors seulement que H. Goelzer se détermine pour la conjecture qui a le plus de rapports avec la mauvaise leçon du *Mediceus;* et, dans les notes critiques, il fournit les raisons de ses choix.

Le chapitre II de l'*Introduction*, après avoir étudié la composition des *Histoires*, s'occupe discrètement de la question des sources, qui a donné lieu à des polémiques aussi vives que vaines. On peut, dans la plupart des cas, appliquer à la recherche des sources la phrase de Bacon sur la recherche des causes finales : *Causarum finalium inquisitio sterilis est.* Il y a toute une école de philologues qui dépense à ce genre d'enquête une téméraire et inutile ingéniosité; elle pourra, cette année, célébrer le centenaire de l'inféconde *Quellenkunde* : c'est en 1822 que Lachmann, le fondateur de l'école, a commencé à publier ses dissertations *De fontibus Historiarum Titi Livii.*

Le chapitre III, qui est une étude sobre et documentée sur « Tacite historien », démontre ce qu'il faut penser de l'assertion tranchante de Mommsen qui déclarait que Tacite est le moins militaire des historiens. Le chapitre IV sur « le style des *Histoires* » fait le départ de ce que Tacite doit à son temps et à son éducation et de ce qu'il doit à

son génie. Tous les procédés de style de l'historien sont analysés avec minutie et des exemples nombreux fournissent des preuves à l'appui.

Le commentaire explicatif, aussi abondant que précis, donne le nécessaire pour toutes les questions relatives à la langue, à la grammaire, au style, à l'histoire, aux institutions, à la géographie. C'est le véritable commentaire d'une « édition savante ». Pourquoi faut-il que dans ce commentaire d'une érudition si française on ait le regret de constater encore la manie déplorable de renvoyer le lecteur à des ouvrages allemands qui ont au moins leurs équivalents en France? Par exemple, III, LXV, 14 (p. 118) : « Sur son poème épique (de Silius Italicus), *Punica*, en 17 livres, voy. M. Schanz, *Röm. Litterat.*, t. II, p. 306. » Dans les pages 522-526 de sa *Poésie Latine* (1909), Fréderic Plessis dit avec finesse plus et mieux sur le poème épique de Silius Italicus que M. Schanz à la page 306 du t. II de sa *Römische Litteratur*.

H. DE LA VILLE DE MIRMONT.

TACITE, *Histoires. Texte établi et traduit* par **Henri Goelzer.** Paris, Société d'éditions « les Belles Lettres », 1921; 2 vol. in-8° de XXII-313 et 330 pages.

On lit dans le Tacite de la « Collection des Universités de France », p. VI, n. 2 : « C'est pour moi un agréable devoir de remercier la maison Hachette, dans la personne d'un de ses chefs, M. G. Bréton, d'avoir bien voulu m'autoriser à publier dans la présente collection, sous une autre forme, un travail dont elle a eu la primeur. » Il n'y a pas que l'*Introduction* dont la forme soit autre. Le texte quelquefois n'est pas le même. Ainsi, pour prendre deux exemples qui sont voisins, I, LVIII, 4 stratis *dett.*, alors que l'éd. Hachette admettait statis *M;* I, LXI, 1 abnuerint *M*, alors que l'éd. Hachette admettait abnuerent *Rhenanus*. Comme il convient à une édition critique, l'orthographe du ms. est respectée (p. ex. I, XXX, 12 donatiuom : éd. Hachette, donatiuum); tout ce qui n'appartient pas au *M* est en italiques; pour que le lecteur puisse user commodément de son droit de contrôle, en marge du texte la pagination correspondante du *M* est indiquée; sont également indiqués dans l'apparat critique les cahiers *(quaterniones)* dont le *Mediceus* se compose. Enfin, les chapitres des *Historiae* sont, pour la première fois, divisés en paragraphes : il est curieux qu'aucun éditeur ne se soit avisé avant H. Goelzer de cette innovation aussi simple que nécessaire pour la précision des renvois. Il y a longtemps que les chapitres de Tite Live sont divisés en paragraphes et ceux des *Annales* le sont déjà dans l'édition de Furneaux.

Le commentaire explicatif est tout autre que celui de l'éd. Hachette : comme il ne s'occupe ni de la langue, ni de la grammaire, ni du style,

il est naturellement beaucoup moins développé. D'ailleurs — et c'est une nécessité pénible des éditions où le texte se trouve en face de la traduction — la page de traduction ne peut admettre de notes que lorsque le français est moins long que le latin, et elle doit en admettre chaque fois qu'il reste des lignes à remplir; c'est ainsi que bien des notes nécessaires sont sacrifiées et que d'autres, moins utiles, s'introduisent de force.

Le nouveau traducteur des *Histoires*, qui donne quelques exemples des paraphrases de Burnouf (p. XI, note 1), a « visé avant tout à l'exactitude et poussé ce souci jusqu'au scrupule ».

Je me permettrai de citer quelques passages de la nouvelle traduction où il me semble qu'on peut relever des inexactitudes de divers genres.

Tout d'abord, pour l'unité de la traduction, il est indispensable que la même expression latine soit toujours rendue par la même expression française. Or, *isdem diebus* devient tantôt *dans le même temps* (II, XXIII; III, LXXVI; IV, XII et XIX), tantôt *à la même date* (II, LVIII), tantôt *au même moment* (IV, III). — *Signa aquilaeque legionum* est traduit exactement par *les étendards et les aigles des légions* (III, L et LII) et rendu, III, LX, par une sorte d'interprétation, *le gros de l'armée*.

Pour l'exactitude du sens, je ne relève pas III, X *inici catenas Flauiano iubet* = « il ordonna d'entraîner Flavianus » : *entraîner* est évidemment une faute typographique pour *enchaîner*. Mais, I, LIII *ut peculatorem flagitari iussit* = « il le fit poursuivre comme concussionnaire » est certainement une erreur de sens, condamnée d'ailleurs par l'éd. Hachette où il est dit que « le détournement des deniers publics s'appelait *peculatus*, et celui qui s'en rendait coupable, *peculator* » (t. I, p. 110, 5), où il est expliqué en quoi « la concussion diffère du péculat » (t. I, p. 148, 18). — III, LXII *aliorum perfidia* = « la trahison des autres » : il n'est pas question des autres *(ceteri)*, qui auraient tous trahi Vitellius, mais d'autres, tels que Caecina, comme d'ailleurs l'éd. Hachette le fait remarquer (t. II, p. 113, 14). — III, XII, *interuentu Hormi Caesaris liberti* = « par l'ordre d'Hormus, affranchi de l'empereur » ; cet affranchi *inter duces habebatur :* il peut user auprès des autres chefs, dont il est l'égal, du droit d'*intercessio* pour faire remettre Lucilius Bassus en liberté; en ce cas *interuentu* se traduirait par *intervention* et non par *ordre*. Mais *interuentus* est bien rarement synonyme d'*intercessio;* je crois qu'il est employé ici dans son sens propre d'*arrivée soudaine*, qui est le plus ordinaire : l'arrivée soudaine d'Hormus, confident et agent des volontés de Vespasien, fait remettre aussitôt Bassus en liberté. Cf. Cicéron, *Catil.* III, III, 6 : *Tum interuentu Pomptini atque Flacci, pugna quae erat commissa sedatur.* — III, XXXI *Obstitit Antonius datisque defensoribus ad Vespa-*

sianum dimisit = « Antonius les empêcha d'aller plus loin, et envoya Cécina à Vespasien sous bonne garde. » Les soldats veulent mettre en pièces Caecina : Antonius Primus l'entoure de *défenseurs* qui lui font traverser le camp en sûreté. — III, XXIV *pagani* = « civils que vous êtes » : c'est la traduction du *Quirites* que le César de Lucain lance à ses soldats révoltés, V, v. 358 : *Tradite nostra uiris, ignaui, signa, Quirites.* Antonius Primus traite les prétoriens non de citoyens de Rome, pas même de citoyens d'un municipe, mais bien de simples paysans. — III, XXI *Is terror obstructas mentes consiliis ducis aperuit* = « La terreur causée par cette nouvelle ouvrit aux conseils du général les oreilles bouchées. » C'est la traduction de l'expression virgilienne *uiri deus obstruit aures* (*Aen.*, IV, v. 440) ; ce n'est pas la traduction de *mentes obstructas :* les *esprits* des soldats s'étaient jusqu'alors fermés aux conseils du chef.

Parmi les paraphrases inutiles je relève II, XXX *tumidum et uanum* = « une outre gonflée de vent » ; I, XVI *tumentem* est plus exactement rendu par « gonflé d'orgueil ». Si Valens avait voulu comparer Caecina à une outre gonflée de vent, il aurait employé le mot *uter;* Horace dit bien, *Sat.*, II, V, v. 98 : *Crescentem tumidis infla sermonibus utrem.*

Enfin, le souci de « moderniser » entraîne à de fâcheuses inexactitudes. Passe pour *repentino incursu* = « attaque brusquée » (III, IX); mais on ne peut admettre, II, XII *Is concita gente (nec deest iuuentus)* = « Celui-ci mobilisa les gens du pays (les hommes en état de porter les armes n'y manquent pas). » Mais *mobiliser* a un sens précis : la mobilisation fait passer au service de guerre, soit un corps de troupes sédentaire, soit des citoyens qui sont dans leurs foyers, mais qui appartiennent à l'armée de réserve. Les gens des Alpes-Maritimes, qui sont en état de porter les armes, mais qui ont été rassemblés au hasard *(temere collectis)*, qui ignorent ce que c'est qu'un camp ou un chef *(non castra, non ducem noscitantibus)*, ne méritent en rien le nom de « mobilisés ».

H. DE LA VILLE DE MIRMONT.

Edmond Courbaud, *Les procédés d'art de Tacite dans les « Histoires »*. Paris, Hachette, 1918; 1 vol. in-16 de XXI-297 pages.

L'auteur regrette modestement « que Gaston Boissier n'ait pas écrit sur l'art de Tacite le livre qu'il nous devait ». Les lecteurs du présent volume estimeront que celui qui l'a composé et écrit s'est acquitté de cette dette.

Les procédés du « plus grand peintre de l'Antiquité » sont examinés et expliqués avec une science claire et précise qui n'a rien de l'érudition germanique, appréciés et jugés avec une mesure bien française

Récits et tableaux, portraits et discours, tout est méthodiquement étudié d'une manière qui semble définitive [1].

Cette étude, qui nous fait pénétrer dans la pensée intime et dans le secret de l'art de l'auteur des *Histoires*, permet de comprendre mieux la lettre même du texte et de corriger des contre-sens traditionnels. C'est ainsi que, grâce au chapitre sur *Les récits de guerre* (p. 98-120), on se rend compte que Tacite, qui est loin d'être « le moins militaire des historiens », a su avant Montesquieu discerner et signaler l'importance de l'*opinion (fama)* à la guerre; et l'on évite désormais d'admettre, comme tous les traducteurs, que, si les généraux de Vespasien tiennent tellement, quand ils engagent les hostilités, à s'assurer de la possession de Vérone (III, VIII), c'est que la prise de cette ville sera utile à leur intérêt et à leur gloire *(in rem famamque)* : il ne s'agit pas de leur *gloire*, mais de l'importance de cette conquête, au début de la guerre, *dans la réalité (in rem)* et surtout à cause de l'action qu'elle exercera sur l'*opinion (in famam)*. Quand la lutte s'engage entre Vitellius et Othon, Caecina, au dire de Tacite, savait bien que, selon le succès des premiers événements, il devait s'établir une opinion pour tout le reste de la guerre, II, XX, *Gnaeus ut initia belli prouenissent famam in cetera fore.*

H. DE LA VILLE DE MIRMONT.

Gustave Bloch, *L'Empire romain, évolution et décadence* (*Bibliothèque de philosophie scientifique* dirigée par le Dr Gustave Le Bon). Paris, Flammarion, 1922; in-12 de 313 pages.

Je suis tenté de répéter sur ce livre ce que j'ai écrit jadis, ici même, sur un des derniers ouvrages de M. Bouché-Leclercq (1910, p. 101). Ce n'est point seulement un travail d'érudition, un ensemble de recherches et de réflexions sur l'Empire romain, c'est aussi le résumé de la vie laborieuse de l'auteur, le sommaire d'un demi-siècle d'efforts comme savant et comme professeur. Car, durant un demi-siècle, Gustave Bloch n'a fait qu'enseigner et travailler, et uniquement sur l'histoire romaine. De ce que lui a suggéré la période républicaine, il a tiré un livre que nos lecteurs connaissent déjà (1914, p. 121). Voici maintenant sa dernière pensée sur l'Empire. Le cycle historique s'achève; la vie de l'auteur est complète en son harmonie.

Le nouvel ouvrage est constitué en deux parties.

Dans l'une, la plus longue, M. Bloch passe en revue les hommes et les faits depuis Auguste jusqu'à Théodose. Sans s'interdire les portraits des empereurs et les récits des événements, il insiste sur l'évolution des principes et des organes de gouvernement, par exemple.

1. Noter (p. 161-166) une très fine analyse des trois éléments qui entrent dans la composition d'un tableau de Tacite.

sous Claude, sur l'organisation du fonctionnarisme par affranchis impériaux; sous Hadrien, sur la constitution du fonctionnarisme équestre; sous Septime Sévère, sur le caractère militariste, provincial, antisénatorial de l'autorité impériale; sous Dioclétien, sur le morcellement administratif que réalise la tétrarchie; sous Constantin, sur la prépondérance des idées orientales et la déchéance de Rome; sur la prépondérance du mercenariat militaire et barbare, prodrome, sous Théodose, de la chute définitive. Car ce sont là les stades essentiels de ce que M. Bloch appelle « l'évolution » de l'Empire.

La seconde partie est consacrée à une étude d'ensemble des institutions impériales. M. Bloch s'occupe surtout de celles de ces institutions qui eurent une portée générale, une influence décisive sur la vie de l'humanité : par exemple, l'extension du droit de cité et des coutumes romaines, ou, en d'autres termes, la constitution d'une « patrie commune » ou d'une civilisation mondiale; la faiblesse et les complications de la bureaucratie impériale; le maintien ou les progrès de l'aristocratie foncière et son contraste avec l'armée mercenaire et barbare déjà nommée. Et cet ensemble est de nature à expliquer à la fois la décadence et la chute de l'Empire et les profondes survivances qu'il laissera.

Dans l'ensemble, ce livre est donc un volume de philosophie historique, dont la place était bien marquée en la belle *Bibliothèque de philosophie scientifique* du docteur G. Le Bon. Mais c'est aussi, à un point de vue plus humble mais tout aussi utile, un résumé complet d'histoire et d'institutions romaines, qui doit être mis dans les mains de tous nos étudiants, de tous nos professeurs.

M. Bloch n'est point toujours tendre pour l'Empire romain. Je l'en félicite. Il a su se dégager des opinions toutes faites et de cette emprise d'impérialisme historique et rétrospectif que nous avons tous subie dans notre jeunesse. Il m'a semblé revenir aux idées plus saines, plus indépendantes, d'un Littré, et suivre, non pour son compte (car il conserva toujours sa liberté d'allure) mais pour celui de l'Université, le double *mea culpa* de Michelet dans sa dernière édition de l'*Histoire romaine*, de Fustel de Coulanges dans le second volume de ses *Institutions*.

Je suis à peu près d'accord avec M. G. Bloch sur tous les points. Je ne ferai de réserves qu'à propos du quatrième siècle, sur la prépondérance de l'Orient dans l'Empire de Constantin et de Valentinien. Je ne crois pas cette prépondérance absolue. L'Occident, avec Julien, Valentinien, Gratien, a continué à jouer un très grand rôle; il a arrêté l'invasion. Il a légiféré. Trèves, où Maximien s'installe, a été aussi utile et nécessaire à l'Empire que Constantinople. Lisez Ammien Marcellin : l'Occident est peut-être encore la force de résistance de la politique impériale et de la civilisation latine.

Le livre est écrit en un style sobre, vigoureux, clair. L'intérêt y demeure constant, du fait de l'expression autant que de celui des idées.

CAMILLE JULLIAN.

C. Jullian, *De la Gaule à la France : nos origines historiques. (Bibliothèque d'histoire)*. Paris, Hachette, 1922 ; 1 vol. in-12 de 225 pages.

En huit chapitres, qui nous conduisent des temps paléolithiques jusqu'à l'âge des premiers Capétiens, M. Camille Jullian retrace à larges traits l'élaboration de la patrie française. Cette lumineuse et vivante synthèse repose sur les analyses approfondies dont témoignent les six volumes, jusqu'ici parus, de l'*Histoire de la Gaule*. Nul n'a, plus que l'auteur, le génie de l'information sagace, le don de saisir au vol les enseignements de la réalité contemporaine pour les appliquer à l'éclaircissement des problèmes du passé. C'est ainsi que le roman canadien de Louis Hémon, *Maria Chapdelaine*, lui sert (p. 44) à évoquer les défrichements de la période néolithique.

A mesure que, sur ses pas, on va du moins connu (l'époque des chasseurs, l'époque des agriculteurs, l'époque des migrateurs, l'époque des prêtres-rois, l'époque des guerriers) au mieux connu (l'époque impériale, l'époque des royautés barbares, la première époque du royaume de France), la résurrection historique, nécessairement empruntée d'abord aux intuitions d'une imagination puissante, se fonde ensuite, de plus en plus, sur le témoignage des textes. Le tout forme d'ailleurs un ensemble admirablement homogène. Il est beau d'avoir marqué le lien de continuité entre les plus anciens occupants du sol et les hommes, déjà si proches de nous, pour lesquels fut écrite la *Chanson de Roland*.

Un livre comme celui-ci invite à réfléchir. Quand, étudiant les monuments où sont figurés les représentants des métiers gallo-romains, boutiquier de Sens, commerçant de Bordeaux, forgeron d'Autun, viticulteur de Trèves, M. Jullian regrette que la naissance d'un art national ait été « étouffée par les progrès continus de l'art mythologique » (p. 168), on songe aussitôt au phénomène analogue qui s'est produit de nos jours, sous le flux niveleur de l'océan démocratique : à la disparition des styles locaux et régionaux, remplacés par la fabrication banale des objets en série.

Si je suis d'accord ici avec l'auteur, je ne donne pas en revanche, comme lui, raison à Michelet comparant un peuple « à un Prométhée qui se formerait soi-même ». Lorsqu'il s'écrie (p. 250) « Cette France me semble maintenant une idée magique, un souffle d'âme né de sources lointaines, inconnues et éternelles, qui est parvenu à modeler,

à animer, à élever un être humain fait de millions d'autres êtres unis pour toujours. Ah non! ce n'est pas la royauté qui a créé la France, si grands que seront les services rendus par certains rois », je crains que M. Jullian ne se trompe en expliquant la genèse d'une nation comme Frédéric-Auguste Wolf, après l'abbé d'Aubignac, expliquait la genèse des poèmes homériques: par une éclosion spontanée du génie populaire. A mon sens, il ne se crée point de patrie, pas plus que d'épopée, sans une individualité consciente qui, au moment propice, rassemble et coordonne. Toutes les fois que la France a eu de vrais chefs elle a été grande et prospère; elle a tenu dans le monde la place qui lui revenait. Toutes les fois qu'au lieu d'être dirigée par une volonté souveraine, c'est le nombre et le verbe qui lui ont imposé leurs divagations anarchiques, elle a vu sombrer sa force et son espérance. Pour vivre, un corps social a besoin d'une tête pensante et agissante. Renan écrivait à Berthelot (26 février 1871): « Une nation n'est pas un tas de sable. » On pourrait dire aussi bien : « Une nation n'est pas une nébuleuse. »

GEORGES RADET.

L.-A. Constans, *Arles antique* (*Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, fasc. CXIX), Paris, de Boccard, 1921; 1 volume in-8° de IX-426 pages, avec 16 planches.

Nous possédions sur Arles antique une bibliographie très abondante: nous ne possédions pas un livre mettant au point l'ensemble des découvertes et les plaçant dans le cadre de l'histoire générale. L'ouvrage de M. Constans répond excellemment à cet objet et, de plus, apporte des observations et des découvertes nouvelles. On sera d'accord pour en louer la riche érudition, les jugements prudents et sûrs; on ne reprochera peut-être — si c'est un reproche — qu'une tendance extrême à la conciliation, toutes les fois qu'il faut choisir entre des théories discordantes. Grâce à lui, nous pouvons avec sécurité tracer la courbe, qui fut constamment ascendante, de l'histoire d'Arles antique.

L'époque paléolithique n'a laissé dans la région d'Arles presque aucune trace. M. Clerc, dans son bel ouvrage sur Aix, avait déjà présenté la même observation. « Tout se passe », écrit M. Constans, « comme si la région qui forme le département actuel des Bouches-du-Rhône avait commencé à se peupler à l'âge néolithique, pour arriver à la fin de cet âge et au début du suivant à une civilisation brillante. » Les allées couvertes de Cordes et du Castellet remontent à cet âge énéolithique — vocable que M. Constans a raison d'emprunter aux préhistoriens italiens, pour désigner la période de transition entre la période néolithique et l'âge du bronze. Dès ce temps, on rencontre simultanément, dans les ossuaires, des crânes du type

dolicho, d'autres du type brachy, attestant l'antiquité du mélange des races. Parmi les objets mobiliers, on notera la présence de l'or, de l'ivoire, de la callaïs. M. Constans admet que déjà l'influence de l'Orient agissait sur la civilisation provençale. Peut-être eût-il valu la peine de comparer les ossuaires provençaux et ceux de la Sicile, fût-ce pour signaler les points de dissemblance; car la description pourtant minutieuse qui nous est donnée des ossuaires provençaux (tantôt creusés, tantôt construits, avec ou sans vestibule) ne permet pas de conclusion à qui n'a point vu les lieux. Peut-être aussi fallait-il commenter brièvement la découverte que M. Constans nous signale de tombes à incinération dès l'âge énéolithique.

L'influence orientale, à laquelle serait dû l'éclat relatif de cette civilisation primitive, s'interrompt ensuite pour ne s'exercer de nouveau qu'au temps de la colonisation grecque du VIIIe siècle, et par suite le progrès de la civilisation provençale est suspendu. M. Constans est d'avis que cette période d'éclipse correspond au « moyen âge grec », entre la civilisation minoenne et la période de l'ionisme. Cette solidarité préhistorique de la Provence et de l'Orient retiendra l'attention. A vrai dire, en Italie et en Sicile du moins, l'influence orientale ne s'est pas exercée à l'apogée de la civilisation minoenne, mais bien à l'aurore de cette civilisation, et elle s'est fait sentir de nouveau bien avant le triomphe de l'ionisme, dès la période mycénienne, pour ne plus s'interrompre, semble-t-il. Ce sont des synchronismes que le progrès des recherches précisera.

Les premiers colons grecs qui abordèrent aux rivages provençaux furent les Rhodiens, selon une notice qui paraît provenir d'Éphore. Le premier comptoir qu'ils fondèrent — à Beaucaire ou à Trinquetaille — fut Rhodanousia, appelée aussi Rhodé, à laquelle M. Constans admet (avec Pline) que le Rhodanus a dû son nom. Les Phocéens occupèrent plus tard les établissements rhodiens et fondèrent près de l'emplacement d'Arles cette Théliné qu'un seul texte mentionne.

Jusqu'à présent nous n'avons pu rien dire de l'histoire de la ville même d'Arles. Aucune découverte préhistorique ne nous éclaire sur ses origines. Le nom d'Arles (Ar-lath, devant les marais) est celtique, et l'on pourrait conclure que l'établissement fut fondé par ces tribus celtiques dont l'invasion en Provence date du IVe siècle seulement. Mais notre ignorance de la langue ligure rendrait cette conclusion précaire. M. Jullian admet qu'Arles dut être très anciennement le port indigène de la confédération des tribus ligures formant le peuple des Salyens. Il serait séduisant de penser qu'au port fluvial des tribus indigènes s'opposait, à Trinquetaille, le port maritime des premiers marchands grecs : ainsi Arles eût été une cité double dès les temps ligures. Mais l'archéologie et les textes sont muets; il n'est resté

aucune trace à Arles d'un de ces *oppida*, si nombreux en Basse-Provence, *oppida* ligures que devaient, semble-t-il, occuper plus tard les Celtes. Aussi M. Constans pense-t-il que la fondation d'Arles est en réalité tardive, « plus proche du IIe siècle que du Ve » (p. 49).

Arles dut à la création des *fossae Marianae* — dont M. Constans étudie minutieusement le tracé — un brusque essor. César y trouva d'importants chantiers de constructions navales. La faute politique commise par Marseille durant la guerre civile devait enfin assurer la puissance d'Arles. A l'automne de l'année 46, César y fit installer les vétérans de la sixième légion, et la cité prit le titre de colonie romaine. Son territoire, largement découpé à la fois dans le pays des Salyens et dans les possessions de Marseille, s'étendait jusqu'au delà de Toulon. Les bornes-limites qui jalonnaient par endroits les frontières séparant les cités d'Arles et d'Aix permettent de rechercher quel en fut au juste le tracé, — problème délicat, dont M. Constans a le mérite d'apporter une solution neuve. Pour en mieux juger, on souhaiterait que la carte sur laquelle ces frontières sont dessinées fût moins schématique et permît de comprendre si les caprices du tracé proposé s'expliquent par des nécessités naturelles. En tout cas, nous savons que la nouvelle limite ne tint pas compte des anciennes frontières des *pagi* : le *pagus Lucretius* fut partagé entre Aix et Arles, selon le témoignage d'une inscription. Le récent ouvrage de M. de Pachtere sur les tables hypothécaires de Veleia rappelait l'attention sur le même phénomène, qui s'observe en Italie. Rome ne respecta pas les limites des pays. L'emblème de la sixième légion, le taureau accroupi, se voit encore sur plusieurs monuments arlésiens; M. Constans veut que l'un des arcs de triomphe d'Arles ait même commémoré la victoire de Zéla où cette légion s'était distinguée.

Arles dut à Auguste des monuments insignes, l'enceinte, le théâtre, l'arc du Rhône. Notons en passant ce fait intéressant que les différents arcs dont les ruines ou du moins le souvenir ont été conservés, s'élevaient tous en avant de l'enceinte, à 120 mètres environ. C'est aussi à Auguste que l'on doit la systématisation des routes de Basse-Provence: M. Constans, étudiant à nouveau cet important problème, a pu donner des solutions heureuses et nouvelles, que ce n'est pas ici le lieu de résumer.

Nos connaissances sur l'histoire d'Arles se cristallisent en quelque manière aux deux pôles, d'une part, au temps d'Auguste, d'autre part, au IVe siècle. Dans l'intervalle, nous ne pouvons fixer aucun événement datable. En revanche, on peut décrire la vie municipale, la vie religieuse, la vie économique de la grande cité provençale. Les chapitres consacrés à l'histoire économique d'Arles sont ceux qui nous ont paru le plus attachants. Arles était par sa position un lieu de transbordement, et précisément le collège des transbordeurs (*utri-*

cularii) y prospérait. Elle était au point de contact de la navigation fluviale et de la navigation maritime. Les marins du Rhône étaient sous le contrôle de Lyon, mais ceux de l'Ardèche et de l'Ouvèze *(nautae Atricae et Ovidis)* ainsi que ceux de la Durance *(nautae Druentici)* avaient à Arles le siège de leurs corporations. Le port maritime était sur la rive droite, à Trinquetaille, peut-être à l'emplacement même du premier comptoir grec. Entre les deux rives, un pont de bateaux ne fut jeté qu'au IIe siècle.

La vie intellectuelle d'Arles est caractérisée par une empreinte hellénique très persistante. L'ouvrage que nous étudions donne à ce sujet d'intéressants détails, peut-être un peu dispersés. — On n'admettra pas volontiers, je crois, que les trafiquants syriens aient été à Arles « en grand nombre » dès avant la fondation de la colonie (p. 124).

Le IVe siècle devait voir l'apogée d'Arles, élevée par Constantin au rang de résidence impériale. Au Ve siècle — à une date que M. Constans cherche à préciser — elle devint le siège de la préfecture des Gaules. Ausone lui avait donné le nom flatteur : *Gallula Roma Arelas*. Le christianisme y triomphait.

J'ai omis d'indiquer les grandes divisions de l'ouvrage de M. Constans : d'abord, la préhistoire ; puis, l'histoire d'Arles ; enfin, l'étude des monuments. Cette partie archéologique, où les solutions nouvelles sont nombreuses, remplit environ la moitié du livre entier. Si l'on voulait présenter quelques critiques à ce livre si bien construit, si agréablement écrit, on hasarderait les suivantes. C'est par une faute de plan certaine que l'histoire du christianisme arlésien est présentée avant celle des cultes païens. La délimitation topographique n'est pas rigoureuse : tantôt il est question du territoire de la cité d'Arles (ainsi pour les *oppida*), tantôt de la ville seule ; il n'est rien dit des monuments de Saint-Rémy, bien que M. Constans admette, avec Hirschfeld, que Glanum dépendait d'Arles, et le nom de Ratis (les Saintes-Maries) n'est pas prononcé. La délimitation chronologique du côté du Moyen-Age n'est pas non plus très précise, et, par exemple, le tableau du christianisme arlésien est sommaire ; peut-être ce défaut était-il inévitable. Enfin, je me permettrai de faire remarquer que le personnage à qui l'on devait une description du « phare » d'Arles, « un certain Jehan Porréal, valet de chambre du roi Charles VIII » (p. 339), de qui M. Constans accueille le témoignage avec suspicion et ironie, n'est autre évidemment que le très grand artiste Jehan Perréal.

L'ouvrage de M. Constans est tout à fait digne du très beau sujet qu'il expose. C'est une contribution de tout premier ordre non seulement à l'histoire d'Arles, mais à celle de la Gaule et de la civilisation romaine.

A. PIGANIOL.

Max Verworn, *Keltische Kunst*. Verlag der Sturm, Berlin, 1919; brochure in-8°, 35 pages, 6 planches.

L'art celtique est, en ce moment, à l'ordre du jour en Allemagne. Nous trouvons peut-être la raison de ce regain d'actualité dans une brochure, d'autant plus curieuse qu'elle n'émane pas d'un archéologue, mais, semble-t-il, d'un critique d'art, théoricien d'une esthétique très moderne et d'ailleurs bien informé des choses de l'archéologie.

L'art celtique apparaît à M. Verworn comme l'un des éléments importants de la « culture nationale allemande ». Les tendances et les caractères de cet art se retrouveraient dans l'art moderne. L'originalité des Celtes tient à l'emploi symbolique et décoratif qu'ils ont fait de très anciens motifs, en particulier de la volute. Ils ont associé de façon tout particulièrement étroite le motif décoratif et la représentation figurée. Le type de Cernunnos, le panthéon du chaudron de Gundestrup, les monnaies d'Armorique, donnent une idée du monde idéal qu'ils ont créé. Le sens de ces représentations demeure obscur, leur valeur décorative ne saurait être mise en doute.

Les Celtes ont ainsi créé un style ornemental et symbolique qui, en Irlande, a subsisté jusqu'au Moyen-Age et, en Allemagne et Scandinavie, a atteint le début de la Renaissance. Ce style s'oppose au naturalisme; il marque le progrès réalisé par une pensée capable d'abstraction sur l'art qui ne sait que copier le réel. Il exprime l'idée par le signe et donne à l'ensemble une valeur décorative. C'est en ce sens qu'il est éternel et que, à juste titre, il revit aujourd'hui.

A. GRENIER.

Karl Schumacher, *Siedelungs und Kulturgeschichte der Rheinlande*, 1 Band : *Die vorrömische Zeit*, Mainz, Wilckens, 1921; 1 vol., 254 pages, 20 planches. Prix : 60 marks.

Qui dépouille les revues allemandes des Pays Rhénans depuis 1914 se trouve arrêté et retenu par de nombreux articles de M. K. Schumacher, le directeur du Römisch-Germanisches Central Museum de Mayence, articles pleins de faits et d'idées, si pleins de faits surtout qu'il devient impossible d'en faire profiter les lecteurs de la *Revue*. La portée de ces articles dépasse d'ailleurs la région rhénane. Ce sont de bonnes études d'archéologie dont la méthode se précise et se confirme dans le volume dont nous parlons ici. Voici tout d'abord l'indication de ces articles.

1) *Gallische und germanische Stämme im Ober und Mittel Rheingebiet zur späteren La Tène Zeit*, dans *Prähistorische Zeitschrift*, VI, 1914 (paru en 1915), p. 230-292. — Suite de monographies extrême-

ment détaillées, où l'auteur essaye de distinguer, par leur mobilier archéologique, les différentes tribus rhénanes. Le départ, reconnaît-il, est très difficile, pour ne pas dire impossible, entre les peuples celtiques et les Germains.

2) *Beiträge zur Topographie und Geschichte der Rheinlande* IV, dans *Mainzer Zeitschrift*, IX, 1914, p. 97-110. — Étudie en particulier la région de l'Eifel. Cet article fait suite à d'autres qui ont paru dans la même revue, VII, 1912, p. 68-81 ; VI, 1911, p. 8-19, etc.

3) *Beiträge zur Besiedelungsgeschichte des Hunsrücks, der Eifel und Westdeutschlands überhaupt*, dans *Prähist. Ztschr.*, IX, 1917, p. 133-165. — Étude d'ensemble de la région entre Meuse et Rhin, depuis l'âge de la pierre jusqu'à l'époque carolingienne. L'auteur y insiste en particulier sur les mouvements de population de l'ouest vers l'est, au début de l'âge du métal et vers la fin des temps hallstattiens.

4) *Ortsnamen und Römerstrassen in Wetsdeutschland*, dans *Mainzer Ztschr.*, X, 1915, p. 63-68. — En suivant les principales routes romaines de Reims au Rhin, on observe que bon nombre des stations sont situées au passage des rivières et portent les mêmes noms que ces rivières : *Axuenna* au passage de l'Aisne; *Ibliodurum* au passage de l'Iron. Ces noms se classent aux diverses époques : préceltique, celtique, romaine et barbare. Les routes elles-mêmes ont donc été, de tout temps, les axes de la vie sociale; les difficultés mêmes de la traversée des fleuves ou des marécages, ou des forêts, ont attiré les agglomérations humaines désireuses d'en profiter soit pour leur sauvegarde, soit surtout pour tirer avantage des voyageurs.

5) *Die Hallstattkultur am Mittelrhein*, dans *Prähist. Ztschr.*, XI-XII, 1919-1920, p. 123-178. — Distingue, à l'intérieur de l'époque de Hallstatt, quatre périodes caractérisées par des nuances de civilisation. Sur le Rhin, les deux premières périodes continuent la civilisation agricole et pacifique de la fin de l'âge du bronze. La troisième est marquée par la progression jusqu'en Meurthe-et-Moselle d'un type de civilisation constitué entre le Danube et le lac de Constance, tandis que, plus au nord, des tribus dont on ne saisit pas le point d'origine descendent les vallées du Neckar et du Main. Par contre-coup, à la fin de cette période et pendant la quatrième, des populations venues du sud-ouest s'avancent vers le nord-est, entre le Hardt et la Moselle, traversent le Rhin et pénètrent jusque vers la Fulda.

6) *Die Hallstattkultur im Westerwald und Taunus*, dans *Nassauer Annalen*, XLIV, 1916-17, p. 175 sq.

Venant après toutes ces études où le détail est souvent extrême, le livre d'ensemble : *Histoire de l'occupation du sol et de la civilisation* est cependant tout autre chose qu'un résumé. M. Schumacher est de ces auteurs qui n'aiment pas se répéter. Nous ne croyons pas nous

tromper en supposant que l'élément primordial du travail, ce furent les cartes sur lesquelles le directeur du Musée de Mayence devait reporter les trouvailles des différentes époques et dont la moitié de ses planches, environ, offre une précieuse reproduction. Le livre se compose, d'abord, d'une énumération et d'une description très succincte, de ces trouvailles, puis, des réflexions qu'en suggère le groupement. Les titres des chapitres de cette seconde partie indiqueront au moins le sens de ces réflexions : Chap. 6. *Paysage, mode d'occupation, processus de l'occupation* (Siedelungsgang), *continuité de l'occupation.* — Chap. 7. *Peuples et grands chemins de civilisation.* — Chap. 8. *Races et groupements nationaux, persistance des races.* — Chap. 9. *La continuité de la civilisation.*

Une telle méthode qui s'applique à rattacher étroitement au sol l'homme et son histoire n'est sans doute pas une nouveauté. Elle n'en est pas moins intéressante par la précision de son application. La nature du mobilier archéologique indique, par exemple, à la fin de l'âge de pierre, la prédominance de l'activité agricole, tandis qu'à l'âge du bronze l'élevage joue, à côté de l'agriculture, un rôle très important et que, durant la période de Hallstatt, la richesse et l'autorité politique semblent appartenir à une caste de guerriers et de chasseurs. Ce sont donc les bonnes terres de loess qui sont occupées les premières, tandis que, par la suite, les groupements humains se multiplient dans le voisinage des prairies et plus tard à l'orée des forêts. Les mouvements de populations se combinent de façon diverse avec la continuité de l'occupation, suivant la configuration du terrain : le long de la vallée du Rhin, passage ouvert, les populations se sont renouvelées plusieurs fois depuis l'âge de la pierre, dans des régions mieux protégées, comme la Wetterau, elles manifestent une longue permanence. Les différentes races européennes se mêlent, les groupements nationaux, autant qu'on peut les observer au cours des périodes préhistoriques, semblent varier, mais les générations se transmettent les unes aux autres leurs trouvailles et les perfectionnements apportés successivement à l'aménagement de la vie. Sans insister sur ces idées, l'auteur les laisse se dégager, pour ainsi dire d'elles-mêmes, de la patiente observation des faits, considérés toujours en fonction du terrain.

Un autre avantage augmente encore l'intérêt de ce travail : il fait connaître les travaux allemands de la guerre et de l'après-guerre. Les références sont groupées méthodiquement en appendice ; celles qui sont postérieures à 1914 et même à 1918 apparaissent nombreuses. Le travail archéologique continue activement en Allemagne. Un livre comme celui de M. Schumacher paraît appelé à lui imprimer de bonnes et utiles directions.

A. GRENIER.

S. N. Miller, *The Roman Fort at Balmuildy (Summerston near Glasgow) on the Antonine Wall,* Glasgow, Maclehose, etc., 1922; in-4° de 120 pages et 58 planches.

Excellente monographie d'un fort, abandonné sous Commode; détails nombreux sur la construction, la structure, les objets trouvés; beaucoup de poteries gallo-romaines ou autres, avec empreintes; de rares inscriptions, l'une portant *dio* [*Ma*]*rti* pour *deo*, l'autre *deae Fortunae,* etc. (cf. *Année épigr.*, 1914, n° 290), une dédicace à Hadrien, déjà connue (*Eph.*, IX, n° 1930), une image de *signifer*. Le tout présenté avec une minutieuse rigueur, et un grand luxe d'impression. Nos félicitations aux éditeurs et à la Société archéologique de Glasgow, qui a présidé aux fouilles. Ce travail est comparable à ce que le *limes* germanique a provoqué de meilleur.

C. JULLIAN.

Pierre de Labriolle, *Histoire de la littérature latine chrétienne.* Paris, Société d'édition Les Belles Lettres, 1920; 1 vol in-8° de VIII-741 pages. Prix: 20 francs.

En écrivant cette histoire de la littérature latine chrétienne, M. de Labriolle s'est proposé un double but: il a voulu « fournir un ample tableau d'ensemble » où il essaierait de « faire revivre les grandes figures de l'Occident chrétien », et d'autre part « aider les travailleurs à s'orienter rapidement à travers cette vaste littérature chrétienne encore mal explorée ». Nous n'hésitons pas à dire que ce but a été pleinement atteint et que le manuel de M. de Labriolle est de tout premier ordre. Pour en saisir toute la valeur, il suffit de le comparer à ceux qui l'ont précédé, par exemple à la *Patrologie* de Bardenhever qui a sans doute le mérite d'être, comme aussi le petit précis de M. Tixeront, un répertoire très complet des œuvres patristiques, mais qui se réduit en somme à une série d'analyses sèches, mises tant bien que mal bout à bout, en sorte que tout ce qui est vivant, prenant, disparaît à peu près totalement. L'impression laissée par les 700 pages que consacre M. de Labriolle aux Pères de l'Église est tout autre et l'un des grands mérites de son livre, c'est d'avoir su, tout en laissant une large part à l'érudition et en exposant avec la plus consciencieuse minutie les résultats des travaux les plus récents, faire revivre les physionomies si attachantes, si captivantes, souvent si opposées des héros de l'âge patristique. Les divergences entre les caractères et les talents s'y dégagent fortement à travers les grandes étapes parcourues depuis les origines jusqu'au seuil du Moyen-Age, et si aucun écrivain n'a été négligé, si tous les *minores* ont leur place, les « colonnes de l'Eglise » se silhouettent en un puissant relief: Tertullien, « l'inexorable intransigeant », qui met la science la plus étendue au service de son

ardeur passionnée, l'impétueux ascète aussi dur pour les chrétiens qui cherchent dans le mariage un remède aux tentations de la chair que pour les païens qui s'écartent de la vérité religieuse; à côté de lui son contemporain, le doux Minucius Félix, pétri de culture antique, toujours prêt à l'indulgence, qui « par prudence et par politique a minimisé son dogme à l'excès »; puis au IIIe siècle, saint Cyprien, le grand évêque africain, mystique, entraînant, persuasif, ardemment soucieux de maintenir l'unité de l'Église tiraillée par les hérésies; plus tard encore, à « l'âge d'or de la littérature chrétienne », saint Ambroise, autre grand évêque, dont l'énergie farouche et tenace sut en imposer à l'empereur Théodose et dont la primauté morale s'étendit à l'Occident entier, saint Jérôme, qui grâce à un tempérament impulsif rudement discipliné a relevé le niveau moral de la Chrétienté, en même temps que par sa science des Écritures il a permis pour ainsi dire de fixer la parole de Dieu; et enfin, au moment où l'empire romain se décompose, saint Augustin, « le plus philosophe des Pères de l'Église », le grand dialecticien docilement soumis aux directions de l'autorité ecclésiastique, dont l'influence s'étendra sur le Moyen-Age tout entier. Tous ces portraits sont magistralement tracés: ils ne laissent aucune part à la fantaisie, mais jaillissent en quelque sorte des œuvres elles-mêmes, avec lesquelles l'auteur — on le sent pour ainsi dire à chaque ligne — est très familier. Ces œuvres, il sait avec non moins de talent en démêler les idées maîtresses, et il fixe avec autant de précision que de bonheur d'expression, la contribution de chacune d'elles au patrimoine chrétien.

Grâce à ces mérites d'ordre littéraire, le livre de M. de Labriolle révélera la littérature latine chrétienne à beaucoup de gens qui en ignorent sinon l'existence, du moins la très réelle valeur. Il est appelé aussi à rendre les plus grands services aux érudits et il sera désormais impossible d'aborder l'étude d'aucun problème patristique sans l'avoir préalablement consulté. Les qualités d'écrivain que nous y avons louées n'excluent ni une grande sûreté d'information, ni une méthode de discussion impeccable. Sur bien des points, ce volume dépasse la portée d'un simple manuel; il apporte une solution à des questions qui ont donné lieu à de vives controverses et fait l'objet de multiples dissertations. Pour prendre un exemple entre tant d'autres, il n'est peut-être pas d'œuvre dans la littérature latine chrétienne qui ait suscité plus d'étonnements et par là même plus d'hypothèses que l'*Octavius* de Minucius Felix. Gaston Boissier déjà, dans sa *Fin du paganisme*, y relevait de graves lacunes au point de vue chrétien et reprochait à son auteur d'avoir une conception de Dieu « beaucoup plus abstraite et philosophique que chrétienne ». Depuis, d'autres érudits ont cherché à expliquer les raisons du silence singulier que garde Minucius Félix sur les dogmes chrétiens et de l'art avec lequel

il se confine dans l'ordre des vérités les plus générales. Toutes ces thèses sont discutées par M. de Labriolle avec beaucoup de précision; l'étude approfondie de l'*Octavius* lui a permis, à l'aide de quelques textes convaincants, de justifier Minucius Félix de certains griefs allégués contre lui et, en analysant avec soin le milieu dans lequel l'apologiste a évolué, les habitudes observées dans les discussions entre chrétiens et païens d'une certaine culture, il a pu prouver que cette « tactique d'avocat » ne devait jeter aucune suspicion sur les convictions chrétiennes de l'auteur de l'*Octavius*. Le chapitre consacré à cette œuvre exquise qu'est l'*Octavius* est un morceau d'excellente critique textuelle. On peut en dire autant des pages où M. de Labriolle examine les théories énoncées par ses devanciers, notamment par Koch, sur les rapports de saint Cyprien avec l'Église romaine; de celles qui concernent les thèses de Schepps et de Babut relativement à Priscillien et de beaucoup d'autres encore. Toutes ces discussions critiques sont fort bien conduites; elles témoignent d'une rare finesse d'esprit et aussi de beaucoup de bon sens. Les solutions apportées par M. de Labriolle ont en effet le grand mérite d'être modérées, de s'appuyer rigoureusement sur les textes, sans jamais forcer le sens de ceux-ci et sans faire à telle ou telle expression un sort excessif, comme cela arrive trop souvent en pareille matière.

Le volume de M. de Labriolle s'arrête au seuil du Moyen-Age, avec Boèce et saint Isidore de Séville, qui eussent pu à notre avis prêter à de plus amples développements. Cette limitation s'imposait; aussi il serait à souhaiter que la littérature latine chrétienne médiévale fût l'objet d'un travail d'ensemble du même genre, le livre d'Ebert étant manifestement périmé. La tradition patristique s'est en effet perpétuée pendant plusieurs siècles: elle s'est complétée et amplifiée. Il serait très intéressant de la suivre et d'en noter les aspects nouveaux: le christianisme a continué à engendrer de «magnifiques consciences » et des « âmes pathétiques » encore plus mal connues que celles qui ont si heureusement inspiré M. Pierre de Labriolle.

AUGUSTIN FLICHE.

Ernest Bosshardt, *Essai sur l'originalité et la probité de Tertullien dans son traité contre Marcion*. Florence, G. Ramella et Cie, 1921; 1 vol. in-8° de 171 pages.

Ce livre a été présenté, comme thèse de doctorat, à la Faculté des Lettres de Fribourg; il est bien informé, sage et intéressant. L'auteur n'a pas connu le récent ouvrage de Harnack sur Marcion; mais on ne peut lui en faire reproche et il a tiré bon parti de ce qu'il a lu.

Il commence par rappeler ce que nous savons de la vie, de la personne et de la doctrine de Marcion: doctrine positive d'homme

d'action, d'homme très profondément religieux aussi et très moral. L'Église l'a réprouvé et de son point de vue, elle a bien fait, puisqu'il ne pensait pas comme elle sur des questions qu'elle jugeait essentielles, par exemple sur l'emploi de l'Ancien Testament, principal appui de l'apologétique orthodoxe en ce temps-là ; mais lui s'est, sans aucun doute, considéré comme un bon chrétien et, en un sens, il n'a pas eu tort. Il a senti bien plus vivement qu'un Tertullien, par exemple, la différence qui séparait le Iahvé des Juifs du Fils de Dieu crucifié, et il s'est fait de la bonté de Dieu une représentation bien plus absolue que celle qui a prévalu dans l'orthodoxie, où l'idée de sa sévérité dans la justice et même de sa colère tempère singulièrement l'espoir de sa mansuétude. — C'est le très juste sentiment d'une redoutable concurrence qui a dressé la grande Église contre le marcionisme. Tertullien, en le combattant, prenait la suite de Denys de Corinthe, de Méliton, de Théophile, de Justin, d'Irénée et de maint autre écrivain ecclésiastique. Il a mis au combat une ardeur, une passion et un soin tout à fait remarquables; il s'est surpassé lui-même dans toutes ses qualités et aussi dans tous ses défauts en écrivant l'*Adversus Marcionem*.

M. Bosshardt essaie de découvrir les raisons d'une telle animosité chez un homme que son montanisme aurait dû incliner à quelque indulgence pour une partie au moins des idées et des pratiques marcionites. Le Dieu de Marcion est trop bénin pour Tertullien, qui a toujours volontiers mis l'accent sur le châtiment que Dieu réserve aux pécheurs; la discipline de l'Église marcionite est trop molle pour sa rigueur de juriste et son sens de la « prescription » se révolte contre des gens qui prétendent innover sur la tradition admise. Il ne saurait y avoir de salut que dans une règle précise et immuable. Chacune de ces raisons d'animosité marque, pour ainsi dire, le point de départ d'une série d'attaques vigoureuses. Sont-elles aussi justifiées, informées et honnêtes? Telle est la question.

M. Bosshardt y répond en soumettant à un examen critique la représentation du marcionisme qui ressort de l'*Adversus Marcionem*, en examinant de près les procédés dont use Tertullien dans sa polémique, en pesant ses arguments, en vérifiant ses citations scripturaires et l'interprétation qu'il en donne. En l'espèce, ce dernier point paraît particulièrement important, puisqu'il s'agit d'établir l'étroite parenté de l'*Ancien* et du *Nouveau Testament*. Ce travail délicat d'analyse et de contrôle, rendu hasardeux par la rareté et l'incertitude des termes de comparaison, est conduit avec beaucoup de prudence et de discernement. A mon sens, pourtant, M. Bosshardt reste encore trop indulgent à Tertullien ; il incline trop à lui faire confiance. Je ne suis pas du tout assuré que notre polémiste se soit soucié de laisser dans leurs plans respectifs et à leur vraie place, dans le système, les représenta-

tions qu'il a jugées vulnérables, et il est à craindre que l'impression d'incohérence qu'il nous donne du marcionisme lui soit beaucoup plus imputable qu'à Marcion lui-même. Tertullien est un journaliste passionné que sa violence emporte, et la vraisemblance est pour qu'il n'ait dit que ce qu'il estimait capable de faire tort à son adversaire.

J'appliquerais volontiers à l'ensemble de l'*Adversus Marcionem* ce que M. Bosshardt dit de son exégèse (p. 166) : « L'interprétation de Tertullien laisse au lecteur une double impression : une très grande admiration pour la richesse et la variété de ses arguments, mais souvent aussi un certain malaise, une impression d'insécurité. » Ce que Tertullien cherchait, ce n'était pas à convaincre Marcion d'erreur, c'était à l'accabler, à le déchirer, à le rendre odieux ou ridicule et, pour réaliser cette intention, il ne s'est pas montré très difficile dans le choix des moyens. C'est un polémiste sincère assurément, mais sa probité et son équité ont souffert de sa sincérité même.

En somme, M. Bosshardt en convient à peu près et nous ne sommes pas loin d'être d'accord. Son livre éclaire une partie intéressante de l'œuvre de Tertullien. Il rendra des services et il annonce un bon travailleur.

CH. GUIGNEBERT.

Pierre Batiffol, *Le catholicisme de saint Augustin*. Paris, Gabalda, 1920 ; 2 vol. in-12 de VIII-555 pages. Prix net : 14 francs.

Les belles études de Mgr Batiffol sur les premiers siècles de l'Église ont été déjà signalées aux lecteurs de la *Revue des Études anciennes*. En rendant compte de la *Paix constantinienne* parue en 1914, où l'auteur a fort bien montré par quelles étapes successives le christianisme a réussi à conquérir dans l'État romain une place officielle, nous souhaitions voir bientôt paraître le volume suivant qui, dans le plan de l'auteur, devait envisager sous ce titre *Le Siège apostolique de saint Damase à saint Léon* les différents aspects de la crise césaro-papiste résultant de la création et du développement de l'empire chrétien, crise qui se résoudra par une subordination plus complète de toutes les forces de la chrétienté à l'Église romaine. Ce volume devait avoir nécessairement pour introduction une étude de l'ecclésiologie de saint Augustin, les idées du grand docteur ayant eu une très grande influence sur toute la période envisagée. Il se trouve que cette introduction, par suite de l'ampleur qu'elle a prise, forme un livre à elle seule et l'on ne peut qu'être reconnaissant à Mgr Batiffol de ne pas en avoir différé la publication.

Il est impossible de donner ici un résumé des pages fortement documentées où Mgr Batiffol a condensé l'ecclésiologie de saint Augustin ; on ne saurait en effet analyser celle-ci en quelques lignes et

l'auteur a eu déjà un réel mérite à l'exposer sous une forme aussi succincte, sans en omettre aucun aspect important et sans affaiblir l'expression d'une pensée extraordinairement vigoureuse. Qu'il nous suffise de noter avec lui que la doctrine de saint Augustin en cette matière ne présente pas seulement un intérêt décisif pour l'histoire du siège apostolique au ve siècle; elle tient une place prééminente dans l'histoire du christianisme à toutes les époques. Il fut donné à celui qu'on a très justement surnommé « le docteur de l'ecclésiologie » de « mettre en chantier tous les traités de notre théologie avec une compréhension et une méthode dont le concile du Vatican nous a fait sentir tout le prix ». Mais ce n'est pas seulement le concile du Vatican qui relève de la pensée d'Augustin : dans les grandes controverses théologiques, philosophiques et politico-religieuses du Moyen-Age, son autorité a été constamment invoquée et aucun Père de l'Église n'a joui d'autant de prestige. Mgr Batiffol constate incidemment que « les adversaires de la politique de Grégoire VII, défenseurs d'une relative indépendance du prince, partisans de la nécessaire concorde du sacerdoce et de l'empire, se réclameront d'Augustin ». Cela est vrai ; mais ce qui l'est peut-être plus encore, c'est que dans le camp de la papauté réformatrice les théories de saint Augustin sur l'État ont été encore beaucoup plus utilisées et qu'on les trouve bien souvent à l'origine de la doctrine théocratique, telle qu'elle est exposée par certains disciples d'Hildebrand. On pourrait en dire autant des textes concernant la *Cathedra Petri* qui ont alimenté les collections canoniques et les œuvres polémiques de la fin du xie siècle; avant Mgr Batiffol, les défenseurs du pouvoir pontifical au temps de Grégoire VII ont vu dans saint Augustin l'un des partisans les plus décidés de la prérogative du siège apostolique.

Ce sont là autant de petits faits qui viennent confirmer l'importance de l'ecclésiologie de saint Augustin que Mgr Batiffol a si bien mise en lumière. On doit le féliciter aussi d'avoir fait sentir toute la complexité du problème. Nulle part en effet la doctrine de saint Augustin ne se présente sous une forme systématique; c'est au cours de ses controverses avec les Donatistes et les Pélagiens que l'évêque d'Hippone a été amené à synthétiser l'enseignement de l'Église sur les points en litige et, par suite, à définir les raisons pour lesquelles il maintenait son adhésion au catholicisme. Sa pensée s'est donc formulée au gré des circonstances et des événements; aussi Mgr Batiffol a-t-il eu raison d'en suivre l'évolution chronologique et de signaler les modifications qu'elle a pu subir au cours des luttes contre les schismatiques et les hérétiques. De là, en effet, quelques difficultés que l'auteur affronte courageusement. Il n'ignore aucune des thèses énoncées par les critiques allemands, tels que Reuter et Harnack, qui se sont plu à mettre saint Augustin en opposition avec lui-même et

qui, après lui avoir reproché ses variations, ont tenté de diminuer sa très grande autorité. Mgr Batiffol a le plus souvent remis les choses au point. Bien qu'il n'ait pas voulu, dit-il, faire œuvre de controverse, mais simplement « exposer la pensée d'Augustin et les phases successives de cette pensée », il a été fatalement conduit à discuter les opinions de ses devanciers sur les prétendues contradictions d'Augustin; il l'a fait avec beaucoup de mesure et de sens critique. Du même coup, il a pu saisir à travers les traités, les lettres, et les sermons de l'évêque d'Hippone, un certain nombre d'idées directrices qui se coordonnent sans jamais s'exclure ni se contredire et qui forment précisément ce qu'on peut appeler le « catholicisme » de saint Augustin.

AUGUSTIN FLICHE.

Leo Wiener, *Contributions toward a History of Arabico-Gothic Culture*. Vol. IV: *Physiologus Studies*. Philadelphie, Innes, 1921; 1 vol. in-8° de LXXXI-388 pages.

Ouvrage faisant suite à celui que nous avons signalé l'an dernier (*R.E.A.*, 1921, p. 253-255); aussi copieux et animé du même esprit, dicté en quelque sorte par la même idée fixe, la hantise des interpolations et falsifications, M. Wiener se met en chasse pour les traquer. Cette fois encore, le butin est riche, le « tableau » magnifique. On y voit Aristote, Antigone de Carystos, César, Martial, Sénèque, Pline l'Ancien, Pausanias, Élien, Athénée, Dion Cassius, Solin, Rufin d'Aquilée, saint Jérôme, saint Grégoire, le Digeste, Sozomène, Syncelle, Isidore de Séville, sans compter ceux dont nous savions déjà le faux visage et ceux que j'oublie très certainement. Le mot de *forgery*, presque à chaque page, résonne comme une sorte de joyeux hallali. *Forgery*, la description, dans César, de la forêt hercynienne, et aussi le *De cultu feminarum* de Tertullien, les Ἁλιευτικά d'Oppien, et le *Festin de Trimalchion* de Pétrone, « car il s'y trouve au moins un mot arabe » (dont la ressemblance avec le mot suspect m'échappe). La méthode de l'auteur ne s'est point modifiée et elle a le tort de ne point faciliter une consultation rapide du livre; on en découvre difficilement les idées maîtresses ou les conclusions. Le sous-titre a tout juste la valeur d'une allusion: le *Physiologus* est la forme byzantine des manuels populaires d'histoire naturelle. Ainsi s'explique le groupement sans ordre de quelques chapitres sur des animaux rares ou fabuleux de l'Antiquité, sur la perle, etc., avec discussion des textes qui en parlent — interpolés, puisque, paraît-il, ils rappellent des mots arabes et font anachronisme. Dans une longue introduction, l'auteur riposte à ses contradicteurs: je doute qu'ils changent d'avis. Mais M. Wiener est un esprit actif et curieux; ne méprisons pas ces qualités.

VICTOR CHAPOT.

A. Dauzat, *La géographie linguistique (Bibliothèque de culture générale)*. Un vol. in-12 de 200 pages, avec 7 figures dans le texte. Paris, E. Flammarion, s. d.

M. Dauzat — j'ai souvent eu l'occasion de le dire ailleurs, soit à propos de sa *Philosophie du langage*, soit pour sa *Langue française d'aujourd'hui* — excelle à mettre le grand public au courant des travaux parfois un peu ardus de la linguistique : il le fait avec compétence, parce que lui-même prend part à ces recherches scientifiques, mais il le fait aussi d'une façon alerte et aimable, ce qui n'est pas donné à tout le monde. Voici donc un petit volume qui est encore avant tout un livre de vulgarisation, mais cette vulgarisation est très distinguée, de bonne tenue, et ne fait aux lecteurs que des concessions relatives. Il s'agissait en l'espèce de mettre le public au courant d'une science qui a la prétention d'être nouvelle, et qui est d'allure du reste un peu tapageuse. « Depuis une quinzaine d'années, la géographie linguistique a complètement renouvelé, dans ses méthodes et ses concepts, — et peu à peu dans ses résultats, — l'étude du langage. Véritable révolution, etc. ». Ce sont les premières lignes du chapitre premier : mais, pour ma part je n'accorderai pas volontiers ces prémisses à l'auteur. Je ne concéderai même pas, tout en reconnaissant les éminents services rendus à la dialectologie par la publication de l'*Atlas linguistique de la France*, que M. Gilliéron ait été le « créateur » de la science nouvelle : il en a été le parrain, ce qui est déjà quelque chose, car le nom de baptême se trouvant bien choisi, il y a tout avantage à l'adopter et à s'en servir désormais. Au fond, de quoi s'agit-il? De répartir dans l'espace (subsidiairement dans le temps) les mots et les formes du langage. Or, voilà plus d'un demi-siècle qu'on se préoccupait des questions de cet ordre, qu'on était arrivé déjà à certains résultats, et qu'on faisait donc de la géographie linguistique sans le savoir, comme M. Jourdain faisait de la prose. Mise au point nécessaire : elle implique que je ne saurais partager tous les enthousiasmes de M. Dauzat, ni souscrire à toutes ses conclusions, mais cela ne diminue pas l'intérêt de son livre.

Ce livre se compose de trois parties, dont la première *(Origines, but, doctrine)* forme une sorte d'introduction aux deux autres, où sont exposés successivement les *Phénomènes internes du langage*, puis ses *Phénomènes externes*. A vrai dire, c'est la première partie surtout qui est çà et là conçue sur le mode un peu dithyrambique, tout en procédant déjà par exemples bien choisis, en donnant des renseignements exacts et détaillés sur les matériaux amassés, sur les travaux qui ont été faits ou même sur ceux qui sont seulement en cours d'exécution. Le sens et la portée en ont été judicieusement appréciés. La véritable difficulté, c'était à coup sûr d'expliquer en quoi consiste au

juste la méthode dite géographique, quelles sont ses règles, ses procédés d'investigation, de la définir en un mot : je ne sais si M. Dauzat y a parfaitement réussi, mais ce n'est point de sa faute. Le chapitre qu'il a consacré à ce sujet est un peu laborieux, et pour cause. Si je l'ai bien compris, la méthode repose sur trois principes. Le premier est purement négatif, puisqu'il consiste à réagir contre la rigidité des lois phonétiques, en faisant passer les accidents ou les déviations au premier plan, en faisant de l'ordre avec du désordre : cela c'est clair, contestable à coup sûr, mais je ne discute pas, j'expose. Le second principe, considéré celui-là comme positif, reste bien vague, et je ne vois même pas qu'il ait été formulé dans les quatre pages qui lui ont été consacrées. « C'est la vie qui pénètre la science », dit l'auteur (p. 53), mais enfin des phrases harmonieuses ou laudatives ne sont pas une définition : tout ce que j'entrevois, c'est qu'il s'agit de « collision homonymique », et c'est là un fait plutôt qu'un principe. Quant au dernier, il est facilement compréhensible, mais il n'a rien de neuf. « On ne peut isoler les parlers les uns des autres : tel est le second des grands principes actifs » (p. 57). Nous nous en doutions, et depuis assez longtemps. Je me rappelle que jadis j'ai reproché quelque part, précisément à M. Dauzat, d'avoir considéré la commune comme une cellule primitive, irréductible, et de prétendre l'enfermer dans une sorte d'isolement farouche. Aujourd'hui il brûle ce qu'il avait adoré : il a été touché par la grâce, et c'est la géographie linguistique qui a opéré cette conversion.

Je n'en persiste pas moins à trouver que la méthode en elle-même reste un peu flottante et imprécise, qu'elle laisse une trop large part à la fantaisie individuelle. C'est peut-être au fond ce qu'a voulu celui qui en a été le grand instigateur. On se place en face d'une des cartes de l'*Atlas*, on l'inspecte, on la médite, et alors, faisant abstraction de toute autre donnée ou de tout secours étranger, à propos des divers types qui y représentent un mot déterminé, on se livre à une opération de « stratigraphie linguistique » — terme emprunté aux géologues, signifiant ici qu'à l'aide des seules données actuelles on se fait fort de retrouver les couches et les alluvions du passé. C'est un exercice d'intuition et presque de divination. Notez qu'il a parfois réussi, et cette réussite fait honneur au sens dialectologique de l'opérateur, suppose aussi que bien des souvenirs antérieurs étaient restés latents dans son esprit, et ont fonctionné à son insu pour le guider à travers les écueils. Mais qui ne voit aussi à quelles stériles et ruineuses hypothèses on peut aboutir en procédant de la sorte? M. Dauzat l'a si bien senti, que, quelle que soit son admiration à l'égard de M. Gilliéron, il ne peut s'empêcher d'être assez dur pour lui. Il parle quelque part (p. 55) de « réaction exagérée mais nécessaire » contre les méthodes courantes ; est-il jamais nécessaire de tomber dans l'exagération?

Ailleurs, il constate (p. 23) que « si les idées de M. Gilliéron sont très claires, l'expression en est souvent ardue — on ne saurait dire confuse — et compliquée par de nombreuses digressions » : malgré l'atténuation des angles, ceci a bien l'air d'une critique, ou je ne m'y connais pas. Ailleurs encore (p. 43) il déclarera que « l'histoire est le garde-fou nécessaire de la géographie linguistique ». Ceci à propos d'une hypothèse, démontrée fausse depuis, et qui voulait qu'un type *essette* eût précédé *mouchette* en Lorraine pour y désigner l'abeille — exemple, parmi bien d'autres, de ces déductions qui reposent « par endroits sur des fils extrêmement ténus, dont on ne peut, à la réflexion méconnaître la fragilité ». Aussi M. Dauzat a-t-il parfaitement raison (p. 35) de suspecter l'étrange théorie qui fait de *aps* (apis), subsistant à la pointe du Médoc, une forme *ep* venue de la Saintonge et habillée à la gasconne (pour ma part j'irai bien plus loin, et j'estime toujours que l'*avette* de Ronsard remonte jusqu'à un type *apitta* usité dans la région de la basse Loire dès l'époque mérovingienne). Malgré quelques réserves de ce genre, M. Dauzat, dans la partie de son livre relative aux phénomènes internes du langage, n'en a pas moins prôné, semble-t-il, et longuement exposé cette fameuse théorie de la « collision homonymique » (dont il est si difficile d'extraire une règle de méthode acceptable), subsidiairement celle des mots trop courts (renouvelée de Darmesteter). Et alors ces théories engendrent à leur tour celle de la « pathologie verbale » (encore un emprunt fait par la nouvelle école à un ancien et célèbre article de Littré), où il n'est plus question que de remèdes, d'emplâtres, de mutilés, de béquilles, etc. Je n'aime guère ce charabia médico-linguistique, et il serait de bon goût de n'en point abuser : il nous reporte à des souvenirs tristes et trop récents d'ambulances et de Croix-Rouge. D'ailleurs, j'ai quelque peine à voir dans la collision homonymique le fond et le fin de tout, l'explication dernière de l'évolution. J'admets bien qu'il se soit produit parfois (pas très souvent) des homonymes gênants, et dont on s'est débarrassé en laissant tomber certains termes. Ce que je n'admets pas, c'est qu'on ait de propos délibéré inventé des remèdes appropriés ou posé des emplâtres à des mots trop courts : quand on a employé des succédanés, c'est qu'on les avait déjà sous la main. Penser autrement, c'est prêter au langage des intentions beaucoup trop conscientes, à la place de cette obscure volonté dont a si justement parlé Bréal (et que M. Dauzat n'acceptait même pas jadis), c'est revenir à la vieille théorie d'Ampère prétendant qu'à un moment donné on a été chercher les prépositions pour étayer la syntaxe et parer à la défaillance des flexions.

Je ne veux pas insister. Quel que soit le fond des théories, l'exposé en est toujours fait à l'aide de séries d'exemples qui sont bien choisis, et rendent agréable la lecture de ce petit volume. Ces exem-

ples, de plus, sont présentés d'une façon exacte, et c'est à peine si çà et là, sur quelques menus détails, sur quelques questions de dates, je ne suis pas tout à fait d'accord avec l'auteur. Ainsi page 39 est cité le latin *plebem* « dont on ne retrouve plus les survivances qu'en Italie, dans les Grisons et le pays de Galles » : ajoutons au moins l'Armorique, comme le prouve le breton *ploué* « village ». Dire, comme à la page 51, que le *d* intervocalique persiste en Gascogne, est une expression seulement approximative : le *d* latin ne s'est en réalité conservé que le long des Pyrénées et dans la partie de la zone qui borde l'Océan. Attribuer à la fin du XVIe siècle la transformation parisienne de *oué* en *oua* (p. 64), c'est choisir une date bien récente, puisque Villon rimait déjà *poire* avec *barre*. Qu'est-ce qu'un adjectif féminin *verde* donné page 99 comme originaire? L'ancienne langue avait naturellement *vert* pour les deux genres, et cette forme *verde* n'est qu'une fantaisie des érudits et des poètes de la Renaissance. Je ne comprends pas non plus, à la page suivante, en quoi le *f* a été ajouté à la finale de *soi* (sitim) « pour remédier à une collision homonymique » : il me semble que cette collision s'est au contraire alors produite avec *soif* (saepem) qui existait encore. Les combinaisons comme *quis, nes*, etc., pour *qui les, ne les*, auraient été éliminées de la langue « à partir du XVe siècle » (p. 101) : en réalité ces complexus ont disparu bien plus tôt, et étaient rares dès le XIIIe siècle. Je ne vois pas enfin pourquoi la périphrase *avoir cher*, au sens de « aimer » serait si gauche et si gênante (p. 87) : elle remonte au moins à Cicéron, et les Picards (cf. *Aucassin et Nicolette*, Adam de la Halle, etc.) s'en sont toujours beaucoup servis, même à une époque où ils ne risquaient guère de confondre *amer* et *esmer*. En raisonnant de la sorte, on irait jusqu'à considérer *avoir peur* comme une déchéance pour la langue française, par rapport au latin *pavere*, et vraiment c'est aller un peu loin.

Je me demande si la troisième partie de ce livre, celle qui se rapporte aux phénomènes externes du langage, n'en est pas à bien des égards la portion la plus attachante, ou même la plus neuve. S'aidant de certaines suggestions puisées dans les travaux de M. Jud et de M. Jaberg, mais surtout de ses réflexions personnelles et des recherches qu'il a faites, M. Dauzat y a envisagé la géographie linguistique d'un point de vue rétrospectif, et parfois en plongeant très loin dans le passé. Il y a esquissé d'une façon souvent heureuse les voyages et les migrations des mots, les grands courants qui se sont formés et les voies de pénétration qui ont été suivies notamment en France — du Sud au Nord à l'époque romaine, et inversement du Nord au Sud depuis la fin du Moyen-Age, mais toujours par le grand couloir du Rhône avec divers embranchements latéraux. Les échanges, les réactions multiples, les irradiations parties des grands centres,

tout cela a été mis en bonne lumière, et tout cela montre quel peut être le rôle de l'histoire lorsqu'elle est interrogée sous toutes ses formes, politique, économique et sociale, par un esprit très averti. Sans doute, ici encore, je ne suis pas toujours en complet accord avec l'auteur : ainsi je crains que, à propos des palatalisations du *c* (p. 173 suiv.), il n'ait été poussé par son besoin des simplifications lumineuses, en supposant qu'on ait eu *tch* à un moment donné dans toute la Romania, et que de cette étape on soit revenu à *ts* en Ibérie et dans la Gaule presque tout entière : les données du problème sont d'ailleurs bien plus complexes qu'il n est dit ici, et je crois plus prudent d'admettre que de *ty* on peut aboutir soit à *tch*, soit à *ts*. D'autre part, la barrière normanno-picarde, dont il est parlé plus loin, a vraiment laissé filtrer bien des innovations de toutes sortes, et pourquoi aurait-elle arrêté le *tch* provenant de *ca*, puisque les populations du Nord-Est favorisaient précisément ce son ? Mais enfin peu importe : je ne veux pas discuter ces grosses questions, et la place me ferait défaut. Tout ce que je constaterai en terminant, c'est que le petit livre dont je viens de parler est à lire, et j'en recommande même chaudement la lecture. Si j'y ai critiqué certains enthousiasmes qui me paraissent excessifs, ou quelques théories dont la portée reste douteuse, je me plais à reconnaître qu'il n'était pas non plus sans intérêt de voir tout cela exposé et rendu en quelque sorte portatif. Nul n'était plus désigné pour le faire que M. Dauzat : il y a apporté son tour d'esprit particulier et des qualités précieuses.

E. BOURCIEZ [1].

1. [Je tiens à ajouter que, dans une conférence faite au Trocadéro, le 29 mai 1922, sur la géographie archéologique de la France, M. A. Brutails n'a cessé de s'inspirer du livre de M. Dauzat. — C. J.]

CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES

Les Achéens étaient-ils des Indo-européens? — Tel est le titre d'une communication faite à la Société Asiatique de Paris le 13 mai 1921. Le compte rendu des séances donné l'an dernier par le *Journal asiatique* ne laissait nullement deviner dans quel sens s'était prononcé l'auteur, M. Raymond Weil. Les Parisiens seuls étaient dans le secret de sa pensée. Heureusement, cette année, le *Journal asiatique* (11e série, t. XIX, p. 141-143) nous donne l'essentiel de ses réflexions.

M. R. Weil rappelle tout d'abord que, d'après les découvertes de Chabas et d'E. de Rougé, complétées par Maspero (v. aussi Lenormant, *Origines de l'Histoire*, 1884, III², p. 148 et W. M. Müller, *Asian and Europa*, 1893, p. 371-372, etc.), les « *Peuples de la mer* » sont sûrement des « Égéo-asianiques », et que les plus importants d'entre eux sont : 1° celui dans lequel on a retrouvé les Danaens et 2° celui des *'Aqaiwasha* dans lequel il faut sûrement reconnaître les 'Αχαιϝοί, 'Αχαιοί de la tradition grecque. Pour les Danaens aucune difficulté à y voir des « Egéo-asianiques ». En revanche, il y en a plusieurs et d'assez grosses à faire la même supposition pour les 'Αχαιϝοί. M. Raymond Weil les écarte en distinguant entre Achéens primitifs et Achéens de seconde couche. Les premiers seraient bien des « Égéo-asianiques » immigrés en Grèce dès une époque antérieure au XIVe siècle. Les seconds, les Achéens *hellènes* (de langue d'origine indo-européenne) se seraient établis en Grèce (dans le Péloponnèse et dans les îles) plusieurs siècles seulement après. Si l'on accepte les données alexandrines traditionnelles, c'est au XIVe siècle que les Hellènes descendent du Nord, et il faut admettre, — cela est sans difficulté, — qu'à cette époque les Égéo-asianiques, les *Achéens* entre autres, étaient en Grèce depuis longtemps... La période des *Achéens hellènes*, dans le Péloponnèse, se place entre 1400 et 1100; à cette dernière date, l'invasion dorienne; vers 1050, les « Ioniens » passent la mer et prennent pied en Asie-Mineure en même temps, indubitablement, que Chypre et la Crète sont abordées par les Hellènes, Achéens et Doriens sans doute. Il est très remarquable de trouver le terme de 1050 (comme date de l'apparition des Hellènes en Crète), confirmé par l'archéologie (chronologie des périodes « minoennes » d'Evans).

C'est aux historiens de la Grèce à nous dire si nous pouvons en confiance nous ranger à l'opinion de M. R. Weil. En tout cas, l'égyptologue français paraît sûrement avoir raison contre Dörpfeld et Ed Meyer, auxquels il reproche de voir des Hellènes en Grèce dès le XVe siècle. Le second de ces auteurs va même plus loin, puisqu'il parle de 2000 au moins pour l'arrivée des Grecs indo-européens dans l'Hellade proprement dite.

A. CUNY.

Philologie latine. — M. Nutting étudie (*University of California Publications*, vol. 5, n° 11, 1922, p. 183-251) dans l'œuvre de Cicéron la proposition conditionnelle employée comme deuxième terme de comparaison. Le problème central de son étude est l'emploi du subjonctif présent et parfait avec *quasi* en des cas où un lecteur moderne attendrait le mode irréel, p. ex. concludunt ratiunculas Stoici, cur [dolor] non sit malum, quasi de verbo, non de re, laboretur (*Tusc.* 2, 12, 19). M. Nutting a bien vu, mais n'a peut-être pas assez nettement exposé la solution de ce problème : elle consiste à rapprocher cet emploi du type *simulare quasi* + subjonctif. Il mérite notre reconnaissance sans réserve pour avoir relevé et classé les exemples de cette construction dans Cicéron.

A. JURET.

Les classiques de l'histoire de France au Moyen-Age. — Cette collection nouvelle, que va publier la librairie Champion et qui se composera de textes historiques, est destinée à en compléter une autre, formée de textes littéraires, qu'a déjà entreprise la même maison. La direction des *Classiques de l'histoire de France* est confiée à M. Louis Halphen, dont le nom et les travaux nous sont une garantie que les volumes en préparation seront édités suivant toutes les règles de la critique érudite, mais à la française, sans étalage de variantes inutiles, avec une annotation sobre et précise. Des ouvrages comme l'*Histoire* de Grégoire de Tours, les *Chroniques* de Frédégaire, les *Poésies* de Fortunat renferment, sous leur surface médiévale, trop de filons gallo-romains pour qu'on ne se réjouisse pas, dans cette *Revue*, d'en voir paraître de bonnes éditions, d'un format commode et d'un prix abordable.

Choses et gens du Pays d'Arles. — Dans une brillante étude, pleine de science et de vie, inspirée par la thèse de M. Constans (cf. ici, p. 359), M. Carcopino restitue à Constance III la dédicace de l'Arc du Rhône, renforce l'opinion qui fait dériver d'Aulus Annius Camars l'étymologie de la Camargue, et reconstitue la parenté de la seconde femme de Sénèque, cette Pompeia Paulina, que Tillemont croyait fille d'un légat de Germanie, mais dont le véritable père fut l'armateur rhodanien Pompeius Paulinus, qui devint préfet de l'Annone

entre 48 et 55. On ne lira plus le récit où Tacite dépeint le double suicide du couple victime de Néron (*Annales*, XV, 60-64) sans y sentir « palpiter l'âme ardente et pure d'une héroïne arlésienne » (*Revue du Lyonnais* de 1922.)

Le futur Congrès historique de Bruxelles. — Ce sont nos amis Belges qui, sur l'invitation de la Royal historical Society de Londres, se chargent d'organiser le Ve Congrès international des Sciences historiques. Il se tiendra à Bruxelles, du 8 au 15 avril 1923, sous le haut patronage de S. M. le roi Albert.

Dans ses grandes lignes, le Ve Congrès ressemblera aux quatre précédents, ceux de Paris, de Rome, de Berlin et de Londres (1900-1913). Cependant, le cadre des travaux se trouve un peu élargi et il contiendra les sections suivantes :

I. Histoire de l'Orient; II. Histoire grecque et romaine; III. Études byzantines; IV. Histoire du Moyen-Age; V. Histoire moderne et contemporaine (y compris l'histoire coloniale); VI. 1re sous-section : Histoire des religions; 2e sous-section : Histoire ecclésiastique; VII. Histoire du droit; VIII. Histoire économique; IX. Histoire de la civilisation (Philosophie, Sciences, Conceptions politiques et sociales); sous-section : Histoire de l'Enseignement; X. 1re sous-section : Histoire de l'art; 2e sous-section : Archéologie (y compris la préhistoire); XI. Méthode historique et Sciences auxiliaires de l'histoire (y compris la géographie historique); XII. Documentation sur l'histoire du monde pendant la guerre; XIII. Archives et publications de textes.

Président du Comité d'organisation : MM. H. Pirenne, professeur à l'Université de Gand; vice-présidents : R. P. Delehaye, S. J., président de la Société des Bollandistes, et Fr. Cumont, professeur honoraire de l'Université de Gand; secrétaire général : G. des Marez, professeur à l'Université de Bruxelles; trésorier : Ch. Terlinden, professeur à l'Université de Louvain; secrétaire : F. L. Ganshof, docteur en philosophie et lettres.

Montant de la cotisation : 50 francs (belges). Les adhésions au Congrès sont reçues dès à présent par le secrétaire (M. Ganshof, 12, rue Jacques-Jordaens, Bruxelles) et par le trésorier (M. Ch. Terlinden, 61, avenue Legrand, Bruxelles). Le secrétaire se tient à la disposition des intéressés pour leur fournir tous renseignements utiles. Les érudits qui se proposeraient de faire une communication sont priés de bien vouloir l'en informer.

G. RADET.

10 novembre 1922.

Le Directeur-Gérant : GEORGES RADET.

TABLE ALPHABÉTIQUE

PAR NOMS D'AUTEURS

Pages.

ALFARIC (P.). — Reitzenstein, *Das iranische Erlösungsmysterium* (bibl.). 59
AUDOLLENT (A.). — Les sources de Gergovie. 153
BESNIER (M.). — A propos de la Table hypothécaire de Veleia. 118
BLANCHET (A.). — A propos de l'enceinte de Carcassonne. 313
BOURCIEZ (É.). — Dauzat, *La géographie linguistique* (bibl.) 373
BRUSTON (Ch.). — L'inscription de la colonne Trajane. 303
BUREN (E. Douglas van). — Italian fictile antefixes of Πότνια Θηρῶν 93
CARCOPINO (J.). — Fermier général ou Sociétés publicaines? 13
— Le gnomon de l'idiologue et son importance historique. 101, 211
— Ciccotti, *Lineamenti dell' evoluzione tributaria nel mondo antico* (bibl.). 347
CHAPOT (V.). — Park, *The Plebs in Cicero's day* (bibl.) 177
— Wiener, *Arabico-Gothic culture*, t. IV (bibl.). 372
COLIN (J.). — Les antiquités d'Arles coulées à Pont-Saint-Esprit en 1564. . . . 317
— Les préfets de Constantinople (chron.). 280
CONSTANS (L.-A.). — A propos de l'inscription phénicienne de Marseille. . . . 335
COURTEAULT (P.). — Un autel votif à la Tutelle découvert à Bordeaux. 236
CUMONT (Fr.). — A Nimègue et sur les bords du Rhin batave. 48
— Les fouilles de Nimègue. 320
CUNY (A.). — Questions gréco-orientales : XIII. Gr. τύραννος, philist. sᵉ rān. . 89
— Un détail de l'histoire de la prononciation du latin. 202
— Les Achéens étaient-ils des Indo-Européens ? (chron.). 378
— La civilisation préhellénique et le vocabulaire grec (chron.). . . 184
— Fitzhugh, *The old-latin and old-irish monuments of verse* (bibl.). . 178
— Hammarström, *Geschichte des etruskischen, lateinischen und griechischen Alphabets* (bibl.) 64
— Pedersen, *Les formes sigmatiques du verbe latin* (bibl.) 349
— Sundwall, *Der Ursprung der kretischen Schrift* (bibl.). 62
— Sundwall, *Zur Deutung kretischer Tontäfelchen* (bibl.). 64
DEMANGEL (R.). — A propos de la déesse montant en char du Musée de l'Acropole. 187
DEONNA (W.). — Thurinus, surnom de l'empereur Auguste. 203
DOTTIN (G.). — Pour la langue bretonne. 156
DUGAS (Ch.). — Douglas van Buren, *Figurative terra-cotta revetments in Etruria and Latium* (bibl.). 72
— Hazzidakis, *Tylissos* (bibl.). 169
DÜRRBACH (F.). — Lechat, *La sculpture grecque* (bibl.). 344
— Droit constitutionnel athénien (chron.). 85
FAGE (R.). — Johannès Plantadis. 155
FAYOLLE (marquis de). — La grotte de Miremont. 49
FLICHE (A.). — Batiffol, *Le catholicisme de saint Augustin* (bibl.). 370
— P. de Labriolle, *Histoire de la littérature latine chrétienne* (bibl.) . 366
— Monceaux. *Saint-Optat* (bibl.) 72
FLORANCE (E.-C.). — Les Ponts chartrains et les Mottes féodales en Loir-et-Cher. 145
FOURNIER (P.). — L'inscription du Stade de Delphes 5
— Bourguet, *Les ruines de Delphes* (bibl.). 66
— Meillet, *Histoire de la langue grecque*, 2ᵉ éd. (bibl.). 175
GALLETIER (E.). — Notes sur deux inscriptions funéraires. 293
GÉRIN-RICARD (H. de). — La Minerve de Rognac. 149
GRENIER (A.). — La maison primitive. 251
— Minto, *Marsiliana d'Albegna* (bibl.) 273
— Schumacher, *Kulturgeschichte der Rheinlande* (bibl.). 363
— Verworn, *Keltische Kunst* (bibl.) 362
GUIGNEBERT (Ch.). — Bosshardt, *L'originalité et la probité de Tertullien dans son traité contre Marcion* (bibl.). 368
JEANTON (G.). — La colonne romaine de Tournus. 247
JOUGUET (P.). — L'administration d'un grand domaine égyptien sous les Lagides. 336
— Modona, *La vita degli Ebrei in Egitto* (bibl.). 347
JULLIAN (C.). — Notes gallo-romaines : XCIII, XCIV et XCV. Remarques critiques sur les sources de la vie de saint Martin; XCVI. Remarques critiques sur la vie et l'œuvre de saint Martin. 37, 123, 229, 306

Pages.
JULLIAN (C.). — Un évêque du Pays de Buch 128
— Inscription indigène de la Graufesenque 250
— Recueil général des inscriptions du Pays basque 58
— Chronique gallo-romaine 51, 157, 253, 321
— Jésus, d'après M. Guignebert (chron.) 87
— Lecture des inscriptions effacées (chron.) 184
— Linguistique latine et archéologie africaine (chron.) 280
— L'œuvre d'Alfred Loisy (chron.) 88
— Le sacrifice israëlite (chron.) 86
— Bloch, *L'Empire romain* (bibl.) 356
— Florance, *L'archéologie en Loir-et-Cher* (bibl.) 278
— Mlle Hure, *Le Sénonais préhistorique* (bibl.) 277
— Laurand, *Manuel des études grecques et latines* (bibl.) 346
— Mainage, *Les religions de la préhistoire* (bibl.) 76
— Miller, *The Roman Fort at Balmuildy* (bibl.) 366
— J. de Morgan, *L'humanité préhistorique* (bibl.) 180
— Osborn, *L'origine et l'évolution de la vie* (bibl.) 183
— Salin, *Le cimetière barbare de Lezéville* (bibl.) 181
JURET (A.). — Philologie latine (chron.) 379
LANTIER (R.). — Bourne, *Tibur* (bibl.) 177
LA VILLE DE MIRMONT (H. de). — Goelzer, *Histoires de Tacite* (bibl.) . . . 352, 353
— Courbaud, *Les procédés d'art de Tacite dans les Histoires* (bibl.) . 355
— Pease, *Ciceronis de divinatione liber primus* (bibl.) 350
LECHAT (H.), Laumonier, *Catalogue des terres cuites du Musée de Madrid* (bibl.) . 179
— Mendel, *Musées ottomans : Catalogue des sculptures grecques, romaines et byzantines* (bibl.) 70
— Poulsen, *Etruscan Tombs Paintings* (bibl.) 267
LESMARIES (A.). — La plaine maritime de Dunkerque 129
MASQUERAY (P.). — Mazon, *Eschyle*, t. I (bibl.) 165
MICHON (É.). — Salin, *Le cimetière barbare de Lezéville* (bibl.) 182
NAVARRE (O.). — Allen, *The greek Theater* (bibl.) 171
PICARD (CH.). — A propos de la plaque de Colophon 263
PIGANIOL (A.). — Constans, *Ap. Claudius Pulcher* (bibl.) 351
— Constans, *Arles antique* (bibl.) 359
PUECH (A.). — Ameringer, *Sermons of Saint John Chrysostom* (bibl.) 75
RADET (G.). — Le Musée basque 334
— Antiquités de la Péninsule ibérique (chron.) 84
— Ausone (chron.) 83
— Choses et gens du Pays d'Arles (chron.) 379
— Classiques de l'histoire de France (chron.) 379
— Collection Payot (chron.) 81
— Congrès historique de Bruxelles (chron.) 380
— Éditions Guillaume Budé (chron.) 83
— Éclipses historiques (chron.) 78
— Légende d'Auguste (chron.) 84
— Méthode pour l'étude de l'Ancien Testament (chron.) 78
— Pouqueville (chron.) 84
— Pythéas (chron.) 84
— Suse (chron.) 80
— Zoroastre (chron.) 79
— M. Croiset, *La civilisation hellénique* (bibl.) 343
— Gabriel, *La cité de Rhodes* (bibl.) 275
— Jullian, *De la Gaule à la France* (bibl.) 358
— Linforth, *Solon the Athenian* (bibl.) 65
— Publications nouvelles 279
— Jean Lesquier (nécrol.) 85
RICHARD (G.). — Lalo, *Aristote* (bibl.) 345
ROUCHON (U.). — Rouession, capitale gallo-romaine des Vellaves 151
ROUSSEL (P.) — Un geste de pudeur 185
— Thucydide et les Barbares 281
— Callimaque, éd. Cahen (bibl.) 272
— Callimaque, éd. Pfeiffer (bibl.) 270
— Pfeiffer, *Kallimachosstudien* (bibl.) 271
— Scott, *The unity of Homer* (bibl.) 173
RUYSSEN (Th.) — Kidd, *La science de puissance* (bibl.) 77
TRANNOY (A. J.). — Observations paléographiques sur le texte de Marc-Aurèle . 265

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES

I. Articles de fond.

1° Orient grec. — Questions gréco-orientales : XIII. Gr. τύραννος, philist. sᵉ rān- (**A. Cuny**), p. 89-92. — L'inscription du Stade de Delphes (**P. Fournier**), p. 5-12. — Thucydide et les Barbares (**P. Roussel**). p. 281-292. — Un geste de pudeur (**P. Roussel**), p. 185-186. — A propos de la déesse montant en char du Musée de l'Acropole (**R. Demangel**), p. 187-201. — Le gnomon de l'idiologue et son importance historique (**J. Carcopino**), p. 101-117 et 211-228.

2° Monde latin. — Italian fictile antefixes of the Ποτνια Θηρῶν (**E. Douglas van Buren**), p. 93-100. — A propos de la Table hypothécaire de Velcia (**M. Besnier**), p. 118-122. — Thurinus, surnom de l'empereur Auguste (**W. Deonna**), p. 203-210. — L'inscription de la colonne Trajane (**Ch. Bruston**), p. 303-305. — Notes sur deux inscriptions funéraires (**E. Galletier**), p. 293-302. — Un détail de l'histoire de la prononciation du latin (**A. Cuny**), p. 202. — Fermier général ou Sociétés publicaines ? (**J. Carcopino**), p. 13-36.

3° Antiquités nationales. — Notes gallo-romaines (**C. Jullian**) : XCIII à XCV. Remarques critiques sur les sources de la vie de saint Martin, p. 37-47, 123-128, 229-235 ; XCVI. Remarques critiques sur la vie et l'œuvre de saint Martin, p. 306-312. — La plaine maritime de Dunkerque (**A. Lesmaries**), p. 129-144. — Les Ponts Chartrains et les Mottes féodales en Loir-et-Cher (**E.-C. Florance**), p. 145-148. — Rouession, capitale gallo-romaine des Vellaves (**U. Rouchon**), p. 151-152. — Les sources de Gergovie (**A. Audollent**), p. 153-154. — Inscription indigène de la Graufesenque (**C. Jullian**), p. 250-251. — Un évêque du Pays de Buch (**C. Jullian**), p. 128. — Le recueil général des inscriptions du Pays basque (**C. Jullian**), p. 58. — Pour la langue bretonne (**G. Dottin**), p. 156. — La maison primitive (**A. Grenier**), p. 251-252. — La grotte de Miremont (**marquis de Fayolle**), p. 49-50. — A propos de l'enceinte de Carcassonne (**A. Blanchet**), p. 313-316. — Un autel votif à la Tutelle découvert à Bordeaux (**P. Courteault**), p. 236-246. — La colonne romaine de Tournus (**G. Jeanton**), p. 247-249. — La Minerve de Rognac (**H. de Gérin-Ricard**), p. 149-150. — Les antiquités d'Arles coulées à Pont-Saint-Esprit en 1564 (**J. Colin**), p. 317-319. — A Nimègue et sur les bords du Rhin batave (**Fr. Cumont**), p. 48. — Les fouilles de Nimègue (**Fr. Cumont**), p. 320. — Le Musée basque (**G. Radet**), p. 334. — Johannès Plantadis (**R. Fage**), p. 155.

II. Variétés.

A propos de la plaque de Colophon (**Ch. Picard**), p. 263-264. — L'administration d'un grand domaine égyptien sous les Lagides (**P. Jouguet**), p. 336-342. — A propos de l'inscription phénicienne de Marseille (**L.-A. Constans**), p. 335 — Observations paléographiques sur le texte de Marc-Aurèle (**A.-J. Trannoy**), p. 265-266.

III. Chronique.

Chronique des Études anciennes (**J. Colin, A. Cuny, F. Dürrbach, C. Jullian, A. Juret, G. Radet**), p. 78-88, 184, 280, 378-380.

Chronique gallo-romaine. — (**C. Jullian**), p. 51-58, 157-164, 253-262, 321-333.

Bibliographie.

1° Orient grec. — Reitzenstein, Das iranische Erlösungsmysterium (**Pr. Alfaric**), p. 59-62. — Sundwall, Der Ursprung der kretischen Schrift et Zur Deutung kretischen Tontäfelchen (**A. Cuny**), p. 62-64. — Hammarström, Geschichte des etrus-

kischen, lateinischen und griechischen Alphabets (**A. Cuny**), p. 64-65. — Hazzidakis, Tylissos (**Ch. Dugas**), p. 169-170. — Ciccotti, Evoluzione tributaria nel mondo antico (**J. Carcopino**), p. 347-349. — Meillet, Histoire de la langue grecque, 2e éd. (**P. Fournier**), p. 175-177. — M. Croiset, La civilisation hellénique (**G. Radet**), p. 343. — Laurand, Manuel des études grecques et latines (**C. Jullian**), p. 346-347. — Scott, The unity of Homer (**P. Roussel**), p. 173-175. — Linforth, Solon (**G. Radet**), p. 65. — Mazon, Eschyle, t. I (**P. Masqueray**), p. 165-168. — Allen, The greek Theater (**O. Navarre**), p. 171-172. — Lalo, Aristote (**G. Richard**), p. 345-346. — Cahen, Callimaque (**P. Roussel**), p. 272. — Pfeiffer, Callimachi fragmenta, Kallimachosstudien (**P. Roussel**), p. 270-272. — Modona, La vita degli Ebrei in Egitto (**P. Jouguet**), p. 347 — Bourguet, Les ruines de Delphes (**P. Fournier**), p. 66-70. — Lechat, La sculpture grecque (**F. Dürrbach**). p. 344-345. — Mendel, Musées ottomans : catalogue des sculptures grecques, romaines et byzantines (**H. Lechat**), p. 70-71.

2° Monde latin. — Pease, Ciceronis de divinatione liber primus (**H. de la Ville de Mirmont**), p. 350-351. — Park, The Plebs in Cicero's day (**V. Chapot**), p. 177-178. — Constans, Ap. Claudius Pulcher (**A. Piganiol**), p. 351. — Goelzer, *Histoires* de Tacite (**H. de la Ville de Mirmont**), p. 352-355. — Courbaud, Les procédés d'art de Tacite (**H. de la Ville de Mirmont**), p. 355-356. — Bloch, L'Empire romain (**C. Jullian**), p. 356-358. — Miller, The Roman Fort at Bälmuildy (**C. Jullian**), p. 366. — Pedersen, Les formes sigmatiques du verbe latin (**A. Cuny**), p 349-350. — Fitzhugh, The old-latin and old-irish monuments of verse (**A. Cuny**), p. 178-179. — Bourne, Tibur (**R. Lantier**), p. 177. — Minto, Marsiliana d'Albegna (**A. Grenier**), p. 273-275. — Poulsen, Etruscan Tombs Paintings (**H. Lechat**), p. 267-270. — Douglas van Buren, Figurative terra-cotta revetments in Etruria and Latium (**Ch. Dugas**), p. 72. — Laumonier, Catalogue des terres cuites du Musée de Madrid (**H. Lechat**), p. 179-180.

3° Antiquités nationales. — Jullian, De la Gaule à la France (**G. Radet**), p. 358-359. — Constans, Arles antique (**A. Piganiol**). p. 359-362. — Verworn, Keltische Kunst (**A. Grenier**), p. 363. — Schumacher, Kulturgeschichte der Rheinlande (**A. Grenier**), p. 363-365.

4° Préhistoire, linguistique et anthropologie. — J. de Morgan, L'humanité préhistorique (**C. Jullian**), p. 180-181. — Osborn, L'origine et l'évolution de la vie (**C. Jullian**), p. 183. — Mainage, Les religions de la préhistoire (**C. Jullian**), p. 76. — Florance, L'archéologie préhistorique en Loir-et-Cher (**C. Jullian**), p. 278-279. — Mlle Hure, Le Sénonais préhistorique (**C. Jullian**), p. 277-278. — Dauzat, La géographie linguistique (**E. Bourciez**), p. 373-377. — Kidd, La science de puissance (**Th. Ruyssen**), p. 77.

5° Monde chrétien et byzantin. — P. de Labriolle, Histoire de la littérature chrétienne (**A. Fliche**), p. 366-368. — Bosshardt, L'originalité et la probité de Tertullien (**Ch. Guignebert**), p. 368-370. — Ameringer, Sermons of saint John Chrysostom (**A. Puech**), p. 75-76. — Monceaux, Saint-Optat (**A. Fliche**), p. 72-74. — Batiffol, Le catholicisme de saint Augustin (**A. Fliche**), p. 370-372.

6° Archéologie médiévale. — Salin, Le cimetière barbare de Lezéville (**C. Jullian** et **É. Michon**), p. 181-183. — Wiener, Arabico-Gothic culture (**V. Chapot**), p. 372. — Gabriel, La Cité de Rhodes (**G. Radet**), p. 275-277.

V. Gravures.

Hermès, p. 188 ; esquisse du bas-relief de la déesse montant en char, p. 189; fragment de relief archaïque de l'Acropole d'Athènes, p. 195. — Carte de la plaine maritime de Dunkerque, p. 131. — Inscription de la Graufesenque, p. 250; inscription de Rognac, p. 149.

VI. Planches.

I. L'inscription du Stade de Delphes.
II. Déesse montant en char.
III. Inscription de Lunaris.
IV. Bas-relief de la Garonne.